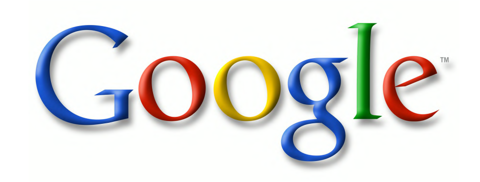


A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

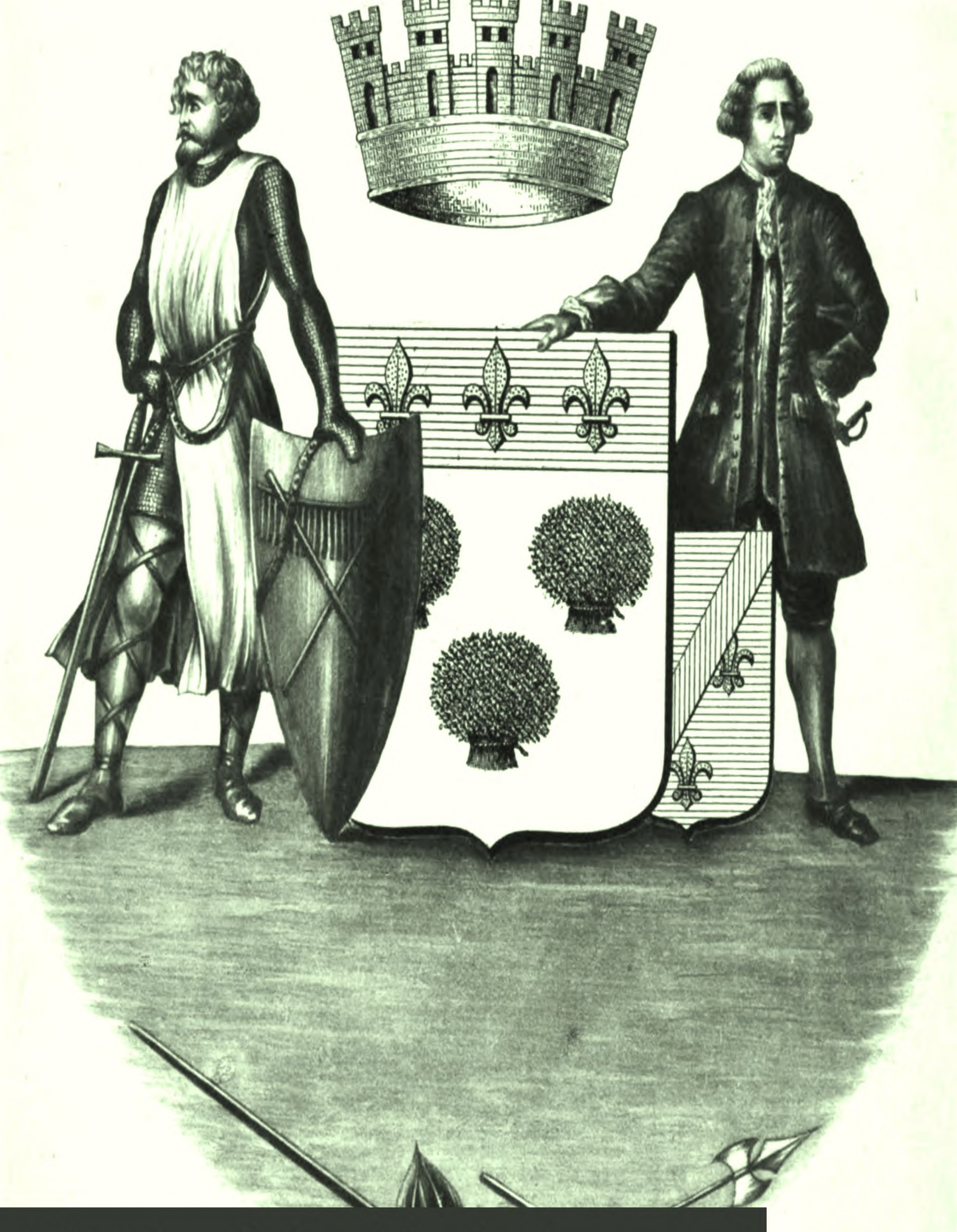
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

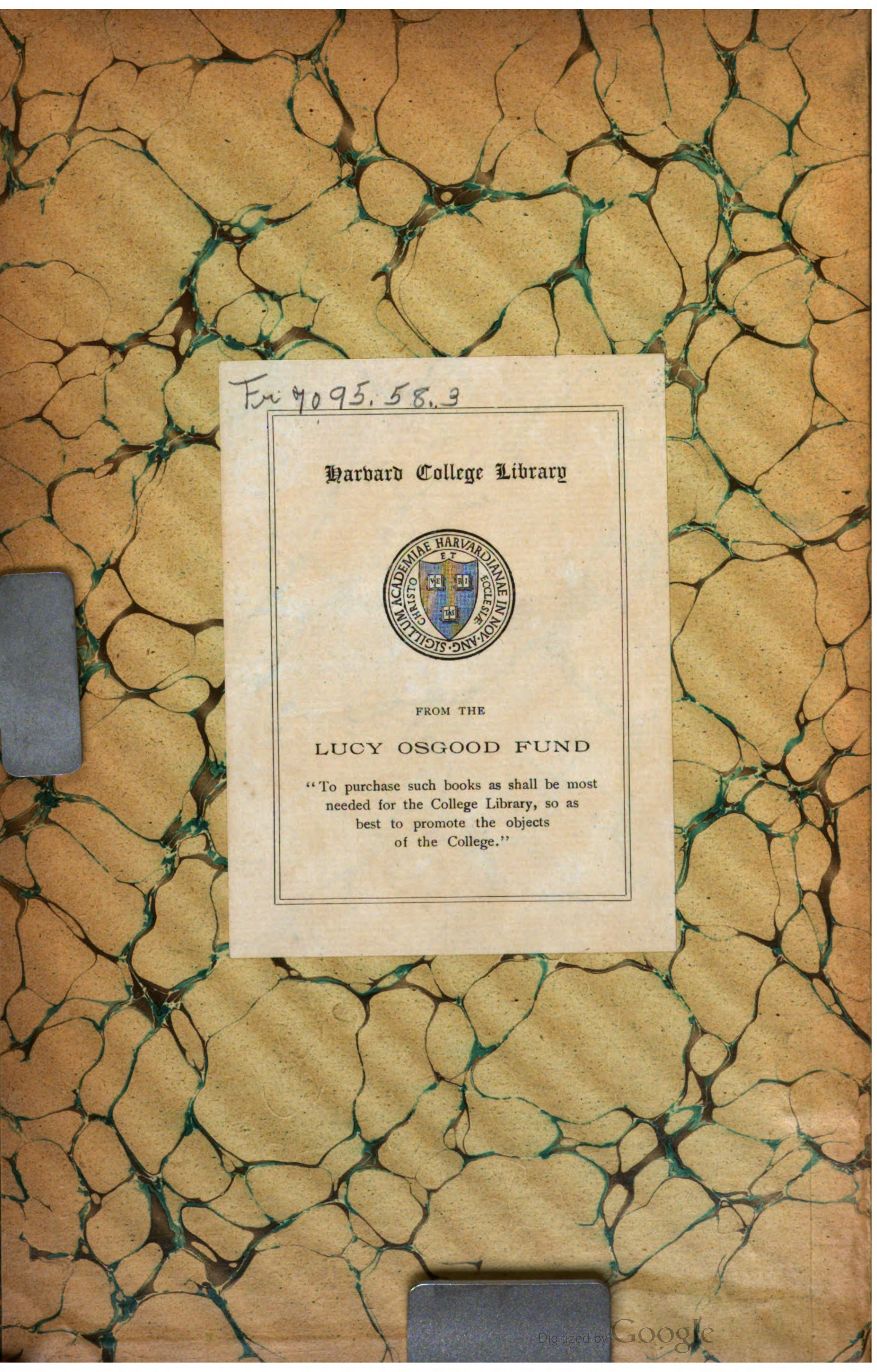
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



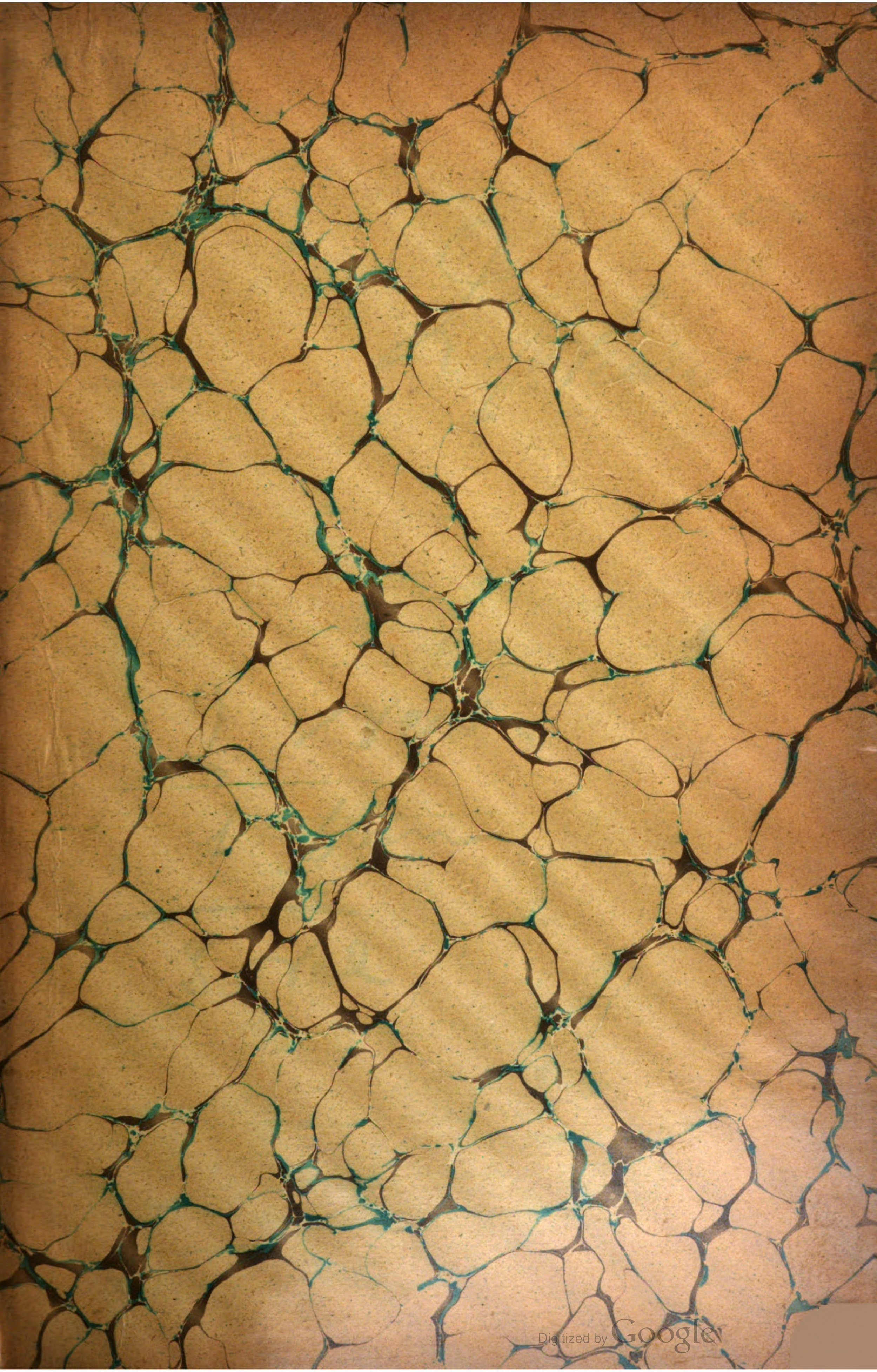
Histoire de la ville de Vernon et de son ancienne Châtellenie

Edmond Meyer

Digitized by Google



Fr 7095.58.3
Harvard College Library
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS
SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
FROM THE
LUCY OSGOOD FUND
"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."
Digitized by Google


Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

à Monsieur Gavignot

E. Meyer

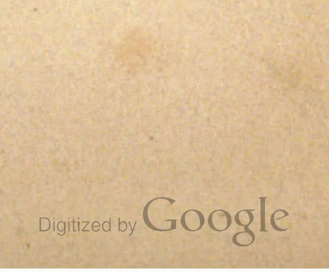
HISTOIRE

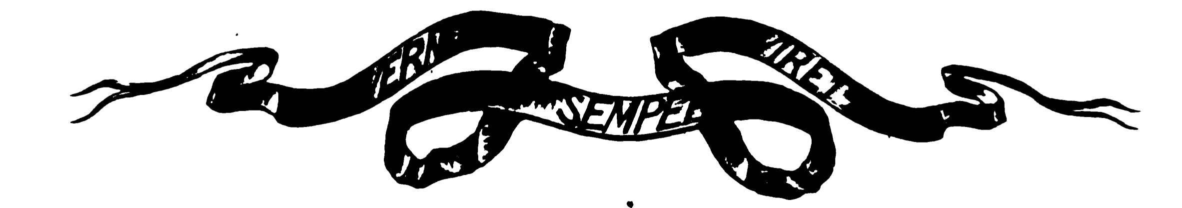
DE LA

VILLE DE VERNON

Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google



Ad. Meyer. del.

HISTOIRE DE VERNON

Digitized by Google

1874-1875

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE VERNON

ET

DE SON ANCIENNE CHATELLENIE

PAR

EDMOND MEYER

Conducteur des Ponts et Chaussées

Ornée de 30 Dessins hors texte

PAR

ADOLPHE MEYER

TOME PREMIER

LES ANDELIS

CHEZ DELCROIX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

64, GRANDE-RUE, 64

1874-1875

Digitized by Google

Fr 7095.58.3

HARVARD COLLEGE
SEP 27 1917
LIBRARY

Lucy Osgood fund
(2 vols)

Digitized by Google

INTRODUCTION

Aux confins de la Normandie,

. . . .

Il est une cité qu'un noir donjon domine,
Dont les siècles dans l'ombre ont laissé l'origine;
Au lieu de frais gazons, autrefois les regards
N'y rencontraient partout que fossés et remparts!
Ici, des ponts-levis, là, des tours inégales,
Tristes nécessités des guerres féodales,
Ont naguère, ô Vernon, interdit ton accès,
Tantôt aux fils de France et tantôt aux Anglais.

(Ad. DUVERGER, *Vernon*, *Cocherel*, *Mercey*.)

Le canton de Vernon, créé en 1790, en conformité des décrets de l'Assemblée constituante, est situé à l'extrémité orientale du département de l'Eure et de l'arrondissement d'Évreux.

Il est borné au nord par le canton d'Ecos; au midi, par celui de Paci; à l'est, par le département de Seine-et-Oise, et à l'ouest, par les cantons d'Evreux (sud) et de Gaillon. Sa plus grande longueur, du nord au midi, est à peu près de 13 k. 500 mètres, et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, est d'environ 11 k. 200 mètres. Son étendue superficielle est de 11,718 hectares.

La ville de Vernon est placée à 0° 51 à l'ouest du méridien de Paris. La commune, d'une superficie de 3,492 hectares, comprend la ville, les faubourgs de Vernonnet et de Gamilli, le village de Bizi et les hameaux de la Queue-d'Haie, du Souci, de Normandie, du Grand-Val et du Petit-Val.

Vernon ressortissait, avant 1789, au parlement de Normandie, généralité, intendance et gouvernement de Rouen. Sa châtellenie, qui s'étendait alors sur les deux rives de la Seine, renfer-

Digitized by Google

mait trente-deux paroisses : Bois-Jérôme, Cahaignes, Chapelle-Saint-Ouen, Corbie, Fours, Gasni, Sainte-Geneviève-lès-Gasni, Giverni, Haricourt, Heubecourt, Mézières, Surci, Notre-Dame-de-l'Ile, Panilleuse, Pressagni-le-Val, Pressagni-l'Orgueilleux, Tilli, Tourni, Vernonnet, Saint-Pierre-d'Autils, Saint-Marcel, Saint-Just, Saint-Pierre-de-la-Garenne, Notre-Dame-de-la-Garenne, Saint-Pierre-de-Bailleul, Saint-Étienne-sous-Bailleul, Villez-sous-Bailleul, Chapelle-Genevrai, Réanville, Mercei, Vénables.

Les villages situés sur la rive droite dépendaient du diocèse de Rouen, ceux de la rive gauche appartenaient au diocèse d'Évreux.

Le sol accidenté du canton est compris entre les grandes vallées de la Seine et de l'Eure.

La première, bordée à droite par des collines escarpées, s'étend sur la rive gauche jusqu'aux bois de Saint-Just et jusqu'à la forêt de Bizi.

La vallée de l'Eure, avec sa jolie rivière et les bouquets de bois parsemés dans ses prairies verdoyantes, présente l'aspect le plus riant; elle est bornée, sur sa droite, par des collines abruptes et crayeuses, au pied desquelles sont situés les villages de Chambrai et de Cocherel.

Les vallons secondaires de Blaru et du Goulet, sur la rive gauche, de Vernonnet et de Sausseuse, sur la rive droite, viennent s'embrancher sur la vallée de la Seine.

Les villages de Douains, la Heunière, Houlbec, Rouvrai, Mercei, Saint-Vincent-des-Bois, Villez-sous-Bailleul, Sainte-Colombe et la Chapelle-Réanville sont situés sur le plateau enclavé entre l'Eure et la Seine.

Quelques-unes de ces paroisses dépendaient autrefois du bailliage de Paci.

Parvenu au sommet des collines de Vernonnet, ou couché à l'ombre des arbres qui garnissent les hauteurs de Bizi et de Montigni, le touriste qui contemple, par une belle journée d'été, la ville de Vernon et ses dépendances, est émerveillé du gracieux panorama qui s'offre à ses yeux et dont les détails se détachent vigoureusement sur la verdure qui forme le cadre

Digitized by Google

de ce tableau magique, sous les rayons d'un soleil resplendissant.

Perdu dans une muette rêverie, il oublie facilement, en face de cette belle nature, les heures qui s'envolent rapidement sur l'aile du temps.

C'est qu'en effet peu de sites peuvent le disputer en beauté à celui-là. Si l'on ne retrouve pas ici le spectacle grandiose des montagnes du Jura ou des glaciers de la Suisse, on y rencontre du moins un paysage calme, champêtre et pittoresque qui réjouit les yeux et repose l'esprit.

La vallée, arrosée par un beau fleuve dont les eaux baignent et enserrent des îles verdoyantes, charme le regard par la verdure de ses prairies, si belles que l'on croirait voir un tapis de velours; par ses bouquets de peupliers semés çà et là, par les saules qui garnissent ses rives.

Au milieu de ce riche décor se détache la ville, condensée entre la Seine et le chemin de fer, et présentant quelques points culminants qui dominent ses maisons resserrées, dont les toits en ardoise miroitent au soleil. C'est la vieille collégiale avec ses tourelles, la tour des Archives, masse imposante, qui semble défier l'action du temps et qui rappelle les luttes du moyen-âge; puis, enceignant le vieux Vernon d'une ceinture verte, ce sont les promenades, plantées de tilleuls, qui ont remplacé les remparts, devenus inutiles, et qui forment les trois côtés d'un vaste quadrilatère dont le quatrième est fermé par le fleuve. Au delà, le regard s'arrête avec complaisance sur les faubourgs de Gamilli et de Bizi, aux maisonnettes couvertes en tuile, ou sur les riantes villas qui s'étalent de toutes parts au milieu de la campagne; maisons coquettes, entourées de jolis jardins, qui tendent à fonder une nouvelle ville.

L'une de ces promenades, l'avenue de l'Ardèche, conduit à la forêt de Bizi et au château de ce nom, résidence princière, entourée d'un parc magnifique, dont les beaux ombrages ont abrité le maréchal de Belle-Ile, qui venait s'y reposer des soucis de la cour et des fatigues de la guerre, et le vertueux duc de Penthièvre que la Révolution respecta et dont le souvenir est encore aujourd'hui vivace.

Digitized by Google

L'œil découvre au loin, étagés sur les collines de la rive gauche et cachés à demi au milieu des bois qui les entourent, les villages de Saint-Marcel, Saint-Just et Saint-Pierre-d'Autils, qui semblent ne former qu'une seule et longue rue.

Sur la rive droite, reliée à Vernon par un beau pont, on remarque tout d'abord la jolie église de Vernonnet, nouvellement édifiée, puis une usine importante construite sur l'emplacement de l'ancien château-fort, et dominée encore par le vieux donjon carré, garni de tours aux toits coniques.

Le faubourg de Vernonnet est resserré entre la Seine et les coteaux arides. dans le flanc desquels sont ouvertes les carrières qui font l'une des branches d'industrie les plus importantes de Vernon.

La forêt couronne ces hauteurs, et la route qui passe au pied de la colline conduit au château de la Madeleine, ravissante propriété possédée par M[me] Thénard, ancienne demeure de saint Adjutor, qui y avait fondé un prieuré, et récemment le séjour d'un de nos plus grands poëtes, de Casimir Delavigne, qui quitta sa Madeleine en pleurant et lui adressa les adieux les plus touchants dans cette langue poétique qu'il savait si bien.

Les impressions qu'éveille ce petit coin de la Normandie, Jean-Marie de Vernon, qui vivait il y a deux cents ans, les ressentait également et les manifestait dans un de ses ouvrages, en parlant ainsi de l'ermitage de Sainte-Catherine d'Heurgival : « De vray, on ne sçauroit s'imaginer, en tout le monde, un plus beau désert. D'un costé, la vue corporelle y trouve tout le contentement possible par la découverte d'une vallée ravissante. La ville, assez gaye et ramassée, paroist au pied de la montagne, n'y ayant entre deux que la rivière de Seine, qui est en partie couverte de plusieurs belles isles, et qui par ce moyen augmente la beauté de la perspective. De l'autre costé, les yeux de l'esprit sont charmés par la représentation de l'ancienne demeure des ermites de la Thébaïde. En effet, on y voit des rochers non tellement austères que la verdure d'une forêt qui les ombrage n'y cause de l'adoucissement. »

Les contrastes les plus singuliers frappent les regards du promeneur qui, à côté de vertes prairies, émaillées de margue-

Digitized by Google

rites et de renoncules, de vastes plaines couvertes de moissons dorées, de forêts où il s'égare en rêvant, rencontre tout à coup des vallons à l'aspect sauvage et désolé, comme la vallée du Diable, à Vernonnet, où de profondes déchirures dans le terrain font songer aux effrayants cataclysmes qui signalèrent l'enfance du monde et créèrent des abîmes à côté des montagnes qui venaient de surgir

Deux jeunes voyageurs, descendus d'une lourde berline qu'un cocher maladroit avait jetée dans le fossé bordant la route, contemplaient avec dépit leur voiture, dont l'essieu s'était rompu.

Desroches, l'un d'eux, apostropha un peu vivement maître Dubois, qui, peu séduit par les charmes du paysage, s'était prosaïquement endormi sur son siége et avait amené cet accident, en laissant marcher les chevaux au gré de leur caprice.

« Tu dormais ! Est-ce qu'un postillon doit dormir ? Voyez un peu, sur une route aussi belle, verser, briser une roue ! »

Delille, l'ami de Desroches, un peu plus indifférent que ce dernier, s'était orienté pendant cette discussion, et n'avait pas tardé à reconnaître un endroit qu'il avait déjà vu.

« Parbleu, s'écria-t-il, c'est un accident qui ne pouvait arriver plus à
« propos. Nous voici aux portes de cette petite ville dont je t'ai parlé. Nous
« avons des lettres pour plusieurs de ses habitants. Nous ne comptions pas
« nous en servir ; nous leur demanderons à dîner.

DESROCHES

« Oh ! sans doute... (*Examinant la campagne avec ses lunettes*)... Eh !
« mais, autant que j'en puis juger avec ma vue courte, voilà un assez joli
« endroit.

DELILLE

« Ne te l'avais-je pas dit ? Voilà cette petite ville située à mi-côte !

DESROCHES

« On la dirait peinte sur le penchant de la colline.

DELILLE

« Et cette rivière qui baigne ses murs !

DESROCHES

« Et qui coule ensuite dans cette belle prairie !

Digitized by Google

DELILLE

« Et cette épaisse forêt qui la couvre des vents froids de l'aquilon ! »

Les deux jeunes gens devisaient ainsi, tout en marchant, pendant que leur domestique s'occupait du véhicule avarié, quand ils rencontrèrent, avec le fusil sous le bras et un carnier sur le dos, un Nemrod du pays auquel ils s'adressèrent, en le priant de leur indiquer le chemin le plus direct pour arriver à la ville.

M. Rifflard offrit de les accompagner, et la conversation s'engagea entre les trois voyageurs.

« Ces messieurs, demanda Rifflard, comptent-ils faire un long séjour dans notre endroit?

DELILLE

« Mais non.

DESROCHES

« Nous ne savons encore.

RIFFLARD

« Tant pis. Sans avoir l'avantage de vous connaître, je me serais fait un « plaisir de vous faire admirer toutes nos curiosités, et, grâce au ciel et aux « soins du préfet de notre département, nous n'en manquons pas. Avant le « canon, c'était une ville de guerre; on peut en juger par les remparts. Elle « a soutenu un siége sous le règne de Clovis, où il a péri cinquante mille « hommes.

DELILLE

« J'ai cru qu'elle n'avait jamais compté que sept à huit mille âmes.

RIFFLARD

« C'est juste... Mais la chronique du temps... La ville basse est antique « et mal bâtie : il y a un coin de la grande rue où l'on ne saurait passer « deux de front; mais le quartier neuf, c'est un vrai bijou !...

DESROCHES

« Tu vois bien que c'est une ville charmante.

RIFFLARD

« Très-agréable, au moins. Des promenades pittoresques, le Mail, le Petit- « Cours. Le sang y est superbe, le vin y est excellent, le poisson exquis, la « marée presque aussi fraîche qu'à Paris ; le vin du crû vaut le Bourgogne. « Deux foires par an, une société choisie, la bouillotte à trente sous et la « comédie bourgeoise, établie par bienfaisance, où l'on s'amuse en faisant « l'aumône.

DELILLE

« Je vois que nous parlons à un des principaux habitants.

RIFFLARD

« J'y joue un certain rôle...

Digitized by Google

DELILLE

« C'est donc un petit Paris que votre ville?

RIFFLARD

« Juste. Bal masqué pour l'hiver, bal champêtre pour l'été... Des mœurs,
« d'ailleurs, un excellent ton... De la littérature : nous avons un journaliste,
« un imprimeur et deux auteurs, sans compter les amateurs qui font des
« charades, des logogriphes et des bouquets. Je vous demande pardon si je
« vous entretiens de toutes ces misères; j'aime mon pays, et je saisis
« l'occasion d'en faire les honneurs... »

« Nous aussi nous aimons cette petite ville, et nous nous plaisons à en faire les honneurs, comme ce bon M. Rifflard. Aussi, repoussons-nous bien loin les reproches qu'adresse Picard, à ses habitants, en terminant sa comédie, dont La Bruyère, dans le chapitre V de ses *Caractères*, avait fourni l'épigraphe... *Je descends dans la ville, où je n'ai pas couché deux nuits, que je ressemble à ceux qui l'habitent, j'en veux sortir.* »

L'auteur de *la Petite Ville*, quand il visita Vernon, était sans doute dans les mêmes dispositions d'esprit que Cadet-Gassicourt, lorsqu'il disait : « *Mauvais gîte, mauvais souper, mauvais lit, c'est la seule observation que Vernon m'ait fait écrire sur mes tablettes.* » Il l'avait vue dans un jour d'hiver, peut-être de tristesse, et ses idées moroses avaient déteint sur une étude de mœurs qui eut quelque succès à l'époque où elle parut, mais dans laquelle les héros ne se reconnurent sans doute pas : leurs descendants ne s'y retrouveraient pas davantage, et cependant de méchantes langues ont prétendu que le Vernon d'aujourd'hui valait moins que celui d'autrefois, qui offrait des mœurs patriarchales dont on ne retrouve plus de traces.

Quoiqu'il en soit, un auteur moderne a fait de Vernon, comme site, une peinture des plus riantes, dans un charmant roman qui a pour titre la *Veilleuse* :

« Jamais cité plus indolente ne se coucha pour dormir sur le bord d'un beau fleuve. Elle eut ses siéges et ses combats, elle eut ses murailles et ses tours; mais depuis, pour être plus à l'aise, elle a dénoué sa ceinture de pierre; elle repose étendue avec nonchalance dans les fleurs de la prairie.

« D'un côté la Seine, couverte d'îles verdoyantes, l'entoure d'une ceinture bleue bordée de montagnes escarpées; de l'autre côté, une pente douce conduit

Digitized by Google

sans fatigue les promeneurs invalides jusqu'à l'antique forêt de Bizi, qui couronne l'horizon circulaire.

« De cette forêt descendent en bouillonnant des sources vives qui déversent aux habitants de la ville des eaux aussi pures qu'un cristal liquide. De là s'échappent ces émanations des chênes et des pins séculaires qui répandent dans l'atmosphère leur parfum et presque leur saveur subtile. De là tombe cette fraîcheur qui s'étend comme un bain vivifiant sur la plaine épuisée par les ardeurs du jour (*a*). »

La tour des Archives est, aujourd'hui, le seul reste des fortifications qui soit demeuré debout poür attester l'importance militaire de cette ville et le rôle qu'elle joua dans les guerres du moyen âge, alors que sa position sur les frontières de la Normandie l'exposait incessamment aux attaques de l'ennemi.

« Interrogez ses souvenirs, elle vous parlera de Louis VIII, de Richard Cœur-de-Lion, de Geoffroy Plantagenet. A cette place, chargée de verdure, se sont battus bien des hommes; mais, Dieu merci, aussitôt que la guerre a passé, revient le printemps, reviennent les moissons pour effacer tout le sang répandu (*b*). »

Nodier lui consacra quelques lignes dans un article où il déplore la mutilation de nos monuments et qu'il terminait ainsi : « Les peuples qui n'ont plus de monuments sont placés à un des points extrêmes de la civilisation, comme ceux qui n'en ont pas encore. Les uns y entrent, les autres en sortent. »

Vernon, dit-on, s'appelait Poirée, à l'origine. Des étrangers passant par cet endroit, s'arrêtèrent, charmés par la beauté du site et en demandèrent le nom. « Ah ! s'écrièrent-ils en l'apprenant, c'est un vert nom ! » De là, d'après la tradition, l'étymologie de ce second baptême; elle est ingénieuse, mais ne saurait être acceptée. Les titres les plus anciens portent *Verno*, *Vernum*, *Vernonum*, *Vernonium*, et la traduction la plus fantaisiste n'a pu en faire un *Vert nom*, mot que le latin nous eût transmis dans les chartes sous la forme *Viride nomen*.

Dom Toussaint Duplessis fait dériver ce nom de *Vern* ou *Bern* et de *hom*, hameau de Bern. Bullet, dans ses *Mémoires sur la langue celtique*, traduit ces mêmes mots *Vern* et *hom* par *aulnes*,

Digitized by Google

aulnaie et *habitation*, et cite, à l'appui de son opinion, quelques localités, telles que Vernon, situées sur des cours d'eau bordés d'aulnes; cette dernière étymologie et celles qui font venir Vernon des mots celtiques *warn* ou *wern* (coteau, colline), et *noe* ou *noa* (prairie, marécage), ou de l'adjectif latin *vernus* (printanier) (*c*), sont les plus vraisemblables et paraissent justifiées par la position topographique de la ville.

Adrien de Valois dit également que *Verno* désigne une forêt : « *Ità ut prisco nomine celtico, Verno, silva designata esse videatur.* »

Sept communes portant le nom de Vernon existent en France, dans les départements de l'Ain, de l'Ardèche, de la Côte-d'Or, du Loiret, du Rhône, de la Vienne et de la Haute-Vienne. La plus importante, celle de la Vienne, ne compte que 860 habitants. Le département de l'Aube renferme, en outre, deux villages, dits Vernon-Fays et Vernonvillers (*d*). On retrouve ce nom dans quelques villes des États-Unis d'Amérique, situées dans les États de New-Jersey, comté de Sussex; de New-York, comté d'Oneida, et d'Ohio, comté de Trombull. Leur population varie entre 1,400 et 3,000 âmes. Un autre *Vernon* est bâti au confluent de deux rivières, dans l'État d'Indiana, comté de Jennings, et possède des carrières de marbre et de pierre à chaux (*e*). Il se trouve, par conséquent, dans une situation topographique et géologique à peu près identique à celle de notre ville. Enfin, chacun connaît Mont-Vernon, la résidence de Washington. Ces localités ont probablement emprunté leur dénomination à l'adjectif anglais *vernal*, printanier.

Les armes de Vernon sont : *d'argent, à trois bottes de cresson de sinople liées d'or, 2 et 1, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.*

La chronique populaire raconte que saint Louis, étant venu à Vernon dans un temps de grande chaleur, témoigna le désir de prendre quelque aliment rafraîchissant. On lui offrit une salade de cresson, plante qui se plaît et croît en abondance dans les cours d'eau de la contrée. Le roi en fut si satisfait qu'il accorda à Vernon, d'abord, comme ville royale, trois fleurs de lys, puis,

Digitized by Google

en reconnaissance, trois bottes de cresson à mettre dans ses armes. Il n'est pas besoin d'ajouter qu'aucun traité héraldique ne reproduit ce récit, mais *se non è vero benè trovato*.

L'armorial de d'Hozier attribue à ces armoiries, d'après M. Canel, une origine plus illustre.

Il rapporte qu'à l'époque de la guerre de Cent Ans, Vernon, près de tomber aux mains des Anglais, fut sauvé par l'arrivée d'un émissaire qui s'introduisit dans la place, déguisé en paysan et portant une charge de légumes.

« Au reste, dit M. Canel, avant ces armoiries, Vernon en a possédé d'autres. M. Chassant nous a communiqué le dessin d'un sceau de la vicomté du lieu pendant à un acte de 1366. On y voit une tour couverte accostée, à droite, d'une fleur de lys, et, à gauche, d'un lion rampant. La fleur de lys indique la justice royale; la tour et le lion symbolisent la ville normande de Vernon; en d'autres termes, ils constituent son blason primitif. Si l'on voulait le formuler héraldiquement, il conviendrait, croyons-nous, de le faire en ces termes : *Parti, à dextre, de sinople à la tour couverte, d'argent; à senestre, de gueules, au lion d'or.* »

La ville couronne son blason de la devise : *Vernon semper viret*, que sir Walter Scott attribuait aux descendants des compagnons de Guillaume-le-Conquérant.

L'héroïne de *Rob-Roy*, s'adressant à son cousin, lui dit, en lui montrant un portrait en pied sur lequel était écrit, en lettres gothiques, *Vernon semper viret* :

« Ne connaissez-vous pas notre devise, la devise des Vernon? où

« Comme l'hypocrisie aux discours imposants,
« Nous savons réunir dans un seul mot deux sens. »

Vernon semper viret	*Ver non semper viret*
(Vernon est toujours vert ou toujours fort).	(Le printemps n'est pas toujours vert).

et ne connaissez-vous pas nos armoiries, les flûtes? ajouta-t-elle, en montrant les emblèmes sculptés sur l'écusson de chêne autour duquel était gravée la légende.

« Voilà l'épée de mon ancêtre, sir Richard Vernon, tué à Shrewsbury et cruellement calomnié par un nommé Shakspeare qui n'était pas sans esprit,

Digitized by Google

et qui, partisan du duc de Lancastre et de ses adhérents, a dénaturé l'histoire en leur faveur.

« Près de cette redoutable épée est suspendue la cotte d'armes d'un autre Vernon, écuyer du Prince Noir, dont le sort a été bien différent de celui de sir Richard, puisque le poëte qui prit la peine de le chanter fit plutôt preuve de bonne volonté que de talents.

« Voyez dans la mêlée un autre paladin,
« Couvert de son écu, tel qu'un foudre de guerre,
« Et ne s'amusant pas à songer au butin!
« Dans les rangs ennemis, sa vaillante colère
« Va porter la terreur. Honneur à son beau nom,
« Honneur à sa vaillance : Il s'appelle Vernon.

Le célèbre romancier est d'accord, du reste, avec les généalogistes, et nous ne pouvons que reproduire les lignes consacrées par Rietstap à la famille Vernon dans son *Armorial général :*

« *Vernon de Hodnet*, comté de *Derby*. (Baronet, 22 juillet 1660. Maison éteinte en 1723.) D'argent à une frette de sable. C : une hure et col de sanglier de sable, coll. d'une couronne ducale d'or. Devise : *Vernon semper viret*.

« *Vernon*, baron *Lyveden*. (Baronet, 28 juin 1859.) Écartelé aux 1 et 4 d'argent à une frette de sable, etc. D : *Vernon semper viret*.

« *Warren*, lord *Vernon*. (Lord Vernon, baron de *Kinderton*, 1er mai 1762.) Echiq. d'or et d'azur ; au canton de gueules chargé d'un lion d'argent coll. d'une fasce vivrée d'azur. Deux cq ; le 1 cour. C : 1° une patte d'aigle d'or, la griffe en haut, brochant sur un panache de pl. d'aut. d'argent ; 2° un dragon d'arg., les ailes échiq. d'or et d'azur, coll. d'une fasce vivrée de gueules et posé sur un chapeau de tournoi du même retr. d'herm. S : à dextre, un lion de gu. coll. et enchaîné d'or ; à senestre, un sanglier de sable coll. d'une cour. duc. d'or, enchaînée du même. D : *Ver non semper viret*. »

Quant à la question de priorité de la devise, elle est difficile à résoudre, et l'on ne saurait dire si la ville l'a empruntée de ses premiers seigneurs ou si les comtes de Vernon la lui ont prise. M. de Blosseville, cependant, paraît adopter la première hypothèse. « L'écusson de cette illustre famille, dit-il, supporté par un lion et un taureau enchaînés, impossibles ailleurs que dans un armorial anglais, a conservé, dans un ordre différent, il est vrai, et avec quelques écartellements étrangers à notre ancien duché, les trois bottes de cresson de sinople, liées d'or, emblème

Digitized by Google

printanier de la riante cité normande. Toujours est-il que l'armorial de la pairie anglaise donne un démenti péremptoire de plusieurs siècles à notre armorial national. » (*f*)

Des lettres patentes du 17 mars 1827 rendirent à la ville ses armoiries qu'elle avait perdues à la Révolution.

Il est enfin un dicton populaire que nous ne saurions oublier:

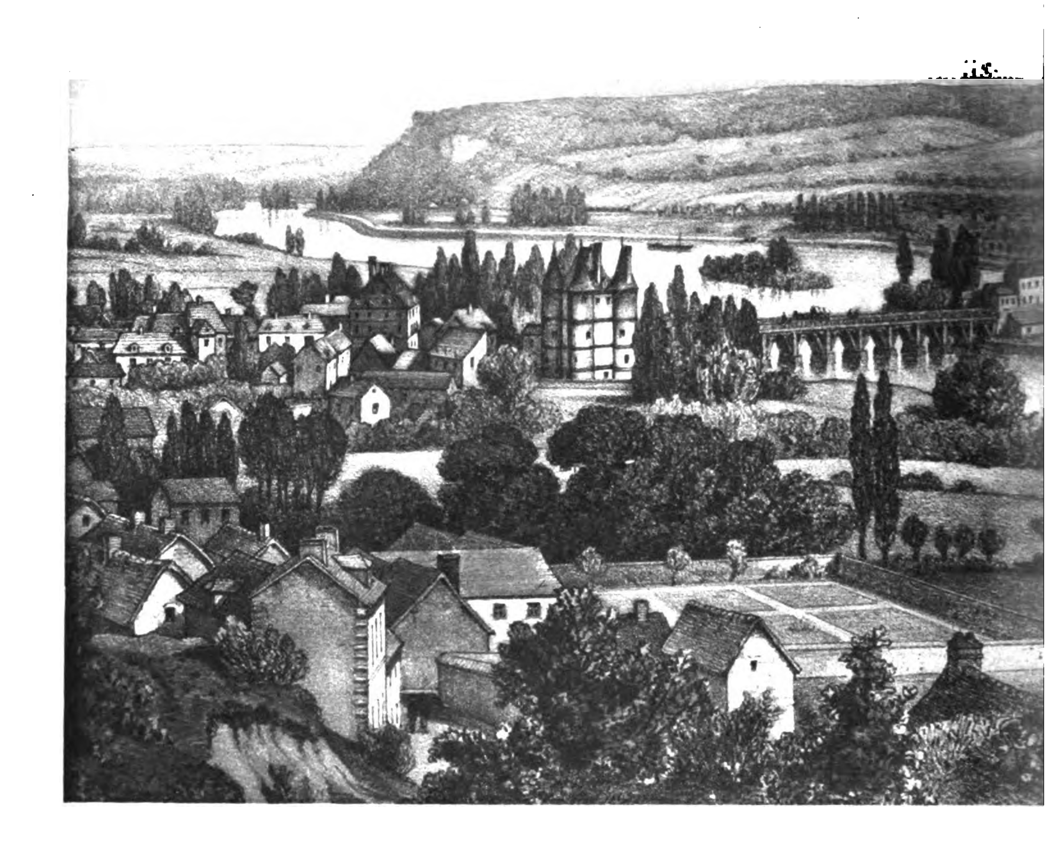
Vernon, ville de grand renom,
Habit de velours, ventre de son.

Il semble attester que les habitants eurent, autrefois, une manie de briller peu en rapport avec leur fortune. Peut-être fùt-il vrai à une certaine époque, mais il ne l'est plus aujourd'hui, ou du moins ce reproche doit être généralisé, car le goût de la toilette et du confortable est devenu universel, au détriment de bien des petites bourses, et Vernon n'a fait que suivre les caprices de la mode.

(*a*) J.-T. de Saint-Germain, la *Veilleuse*. — (*b*) Jules Janin, *Normandie illustrée*. — (*c*) Canel, *Armorial de la Normandie*. — (*d*) *Dictionnaire des postes*. — (*e*) *Dictionnaire géographique universel*, 1833.—(*f*) *Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 4e série, t. I.

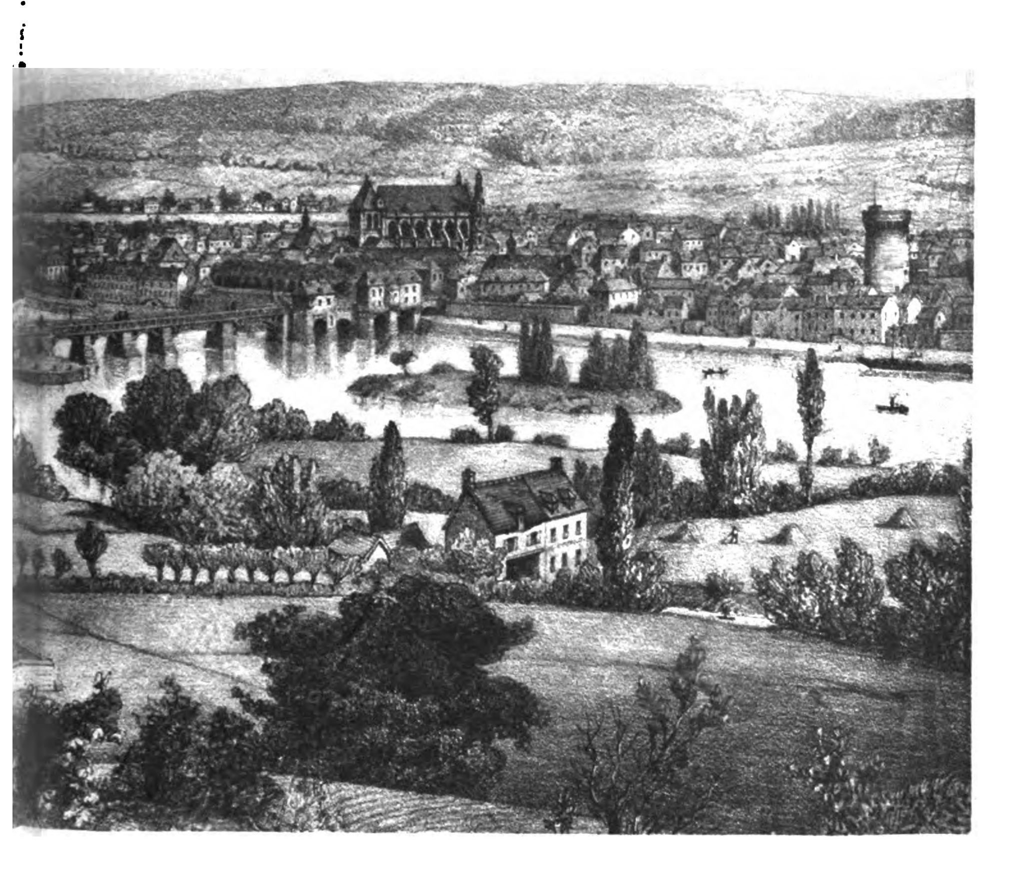
Digitized by Google

Digitized by Google



VERNON

Digitized by Google



EN 1845

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

STATISTIQUE

MÉTÉOROLOGIE

La température du canton de Vernon est généralement douce et égale. Les observations météorologiques donnent, pour terme moyen de la plus grande chaleur 33° centigrades, et du plus grand froid, 10 degrés au-dessous de 0°; l'élévation moyenne du baromètre est de 75 centimètres. Les côtes élevées qui bordent la rive droite de la Seine et les hauteurs de Bizi, couronnées par la forêt, en divisant les nuages, rendent les orages plus rares et les pluies moins abondantes que dans beaucoup d'autres localités; les vents dominants sont ceux du Nord-Est et du Nord-Ouest.

« En général, dit Lepec de la Clôture, le climat de Vernon est un des plus heureux de la Normandie. Cette ville sert de retraite à beaucoup de vieillards et l'on ne se souvient pas d'y avoir vu régner des épidémies désastreuses. »

Quoique l'air soit excessivement pur, la ville eut cependant à enregistrer quelquefois des mortalités nombreuses, et le choléra y frappa cruellement la population en 1831 et 1848.

Les épidémies, antérieurement à 1789, étaient causées, le plus souvent, par l'inobservation des règlements de police relatifs à la propreté des rues et à l'hygiène publique. En 1738, le bailli était obligé de prendre un arrêté pour défendre de laisser courir dans les rues les porcs, les canards, les dindons, les pigeons qui s'y promenaient en si grand nombre que les rues et les places n'étaient plus, paraît-il, qu'une immense basse-cour. (*a*)

Les chroniques nous ont transmis le souvenir d'époques remarquables par leur température exceptionnelle.

« En 1180, des ouragans, des tempêtes continuelles, désolèrent le

Digitized by Google

territoire de Vernon. Un bourgeois, nommé Albert, se mit à courir les rues et à crier qu'il fallait implorer le secours de Sainte Madeleine et celui de Saint Adjuteur, et faire vœu de leur rendre ses devoirs au moins une fois tous les ans, en procession. A cet appel, toute la ville s'assembla, excepté dix hommes qui se moquèrent de cette dévotion. Les larmes se mêlèrent aux cantiques. Ceux qui s'étaient moqués furent tous trouvés morts, ce qui fut regardé comme une punition de Dieu, et comme un miracle de Saint Adjuteur. » (*b*)

L'hiver de 1232-33 fut très-rude ; la gelée se prolongea depuis Noël jusqu'à la Chandeleur. L'été fut pluvieux et préjudiciable aux vignes de Vernon. En avril 1260, à la suite de violentes gelées, ces vignes périrent. (*c*)

En 1413, Vernon fut affligé par une cruelle contagion qui y sévit avec violence et décima la population. Quatre ans plus tard, la peste sévissait à Rouen, et les Etats de Normandie furent convoqués à Vernon, au lieu de l'être dans la capitale du duché, pour y voter les subsides nécessaires à la guerre avec les Anglais (*d*).

En 1596-97, la peste régnait à Vernon et on brûlait les meubles qui avaient appartenu aux victimes.

Quand le peuple commençait à se rassurer, la Seine, sortant de son lit, venait de nouveau jeter le trouble dans la ville, en arrêtant le commerce par l'interruption des communications, et en causant des désastres.

Le curé de Notre-Dame a mentionné sur ses registres de baptême les ravages de l'inondation de 1651. Un autre témoignage de la violence de ce débordement nous est fourni par les registres du bailliage.

Marin Léger, receveur du domaine de Paci pour la duchesse de Longueville, exposa au bailli qu'après avoir vendu à un marchand de Mantes le cottret provenant des ventes de la forêt de Paci, il avait fait transporter ce bois à Vernon, pour y être embarqué dans des bateaux, mais que les gens de guerre en logement dans la ville en avaient enlevé une grande partie, en franchissant les murs des enclos de Gravelle et du Pot d'étain, dans lesquels il était déposé. Que de plus, en janvier et février 1651, les eaux de la Seine avaient tellement crû qu'elles avaient passé par dessus les murs de ces enclos et emporté une grande quantité de cottrets « n'ayant esté, de mé-
« moire d'homme, sy grosse, son cours ayant esté si violent qu'il
« avait emporté une des arches du pont. » Il ajoutait, en fin de compte, qu'il avait trouvé un déficit de trente-cinq milliers de cottrets.

En l'année 1656, la Seine fut prise par les glaces pendant quinze

Digitized by Google

jours; elle le fut également pendant cinq semaines, en 1658; les blés furent gelés et quelques personnes moururent de froid.

L'hiver de 1660 fut également rigoureux. Il « a esté ceste année « si rude et si fâcheux, écrivait le curé de Notre-Dame, que l'eau des « saints fonts baptismaux a esté gelée au fond plus d'un mois durant. »

En 1666, au contraire, ce fut le soleil qui fit parler de lui; ses rayons brûlèrent les récoltes. « Le treize août, l'on fut en procession à la Roche-Guyon où fut mouillé dans la rivière, par M. de Carel, doyen, le bras de Saint-Samson, par permission signée de Monseigneur de Rouen estant pour lors à Vernon. Jamais homme vivant n'avait vu une telle sécheresse; elle était peut-être causée par la comète de l'année précédente. Aussi, Dieu estant touché par cette procession, commença le 14 à nous faire voir l'effet des prières de l'Eglise et des âmes dévotes qui s'y trouvèrent. » (*e*).

De nouvelles gelées, plus violentes que les précédentes, signalèrent l'hiver de 1678-79. Pendant trois mois, la navigation fut interrompue et le fermier des bacs de Vernonnet et de Fourneaux dut faire ouvrir dans la glace des tranchées pour le passage des petits bateaux transportant les quelques personnes que la nécessité des affaires obligeait de voyager.

La peste continuait d'exercer ses ravages; après quelques années de tranquillité, elle reparaissait de nouveau, et Masseville cite le père Louis de Saint-Saëns qui, après avoir soigné les pestiférés à Rouen, où l'épidémie était dans toute sa force, les assista ensuite, jusqu'en 1670, à Caen, Alençon, Argentan, Vernon, Pont-de-l'Arche, Gournai, Aumale, Dieppe et en Picardie.

Cette peste avait fait de nombreuses victimes dans la capitale de la Normandie, et Louis XIV s'était vu contraint, au mois de septembre 1668, de défendre aux Rouennais toute communication avec les villes de la province qui fermèrent leurs portes.

Quoique cette défense eût été publiée dans Vernon, à son de trompe, deux marchands drapiers, ignorant les termes de l'interdiction, se rendirent à Rouen, pour y faire des achats. Au retour, ils reçurent la visite du maire qui se transporta dans leur domicile, fit enlever et déposer hors de la ville les marchandises qu'ils avaient apportées et, à leur grand déplaisir, invita nos deux Vernonnais à faire quarantaine dans une maison située hors des murs, auprès du Ravelin.

Ils y restèrent confinés six semaines et purent méditer à leur aise sur les inconvénients d'enfreindre les ordonnances royales. La mesure

Digitized by Google

était bonne, mais, d'après Masseville, elle n'aurait pas été complétement efficace. (*f*)

A tous ces malheurs, se joignait fréquemment la disette. Le curé de Notre-Dame écrivait que, du 1er juin au 15 juillet 1662, il y avait eu une grande pénurie de vivres et que le muid de froment avait valu 7 livres. Il signala, comme un fait remarquable, qu'aucun enfant n'avait été présenté au baptême, dans sa paroisse, pendant ce même temps.

L'année 1694 fut tristement marquée par la disette et par une épidémie cruelle qui décima la population et que la misère avait sans doute engendrée. Le chiffre des décès atteignit pour l'année entière le nombre de 818, chiffre effrayant, si l'on pense que la ville et ses faubourgs, à cette époque, comptaient 6,000 âmes au plus, et que la moyenne des décès est aujourd'hui, pour une population de 8,000 âmes, de 250 environ. Les jours les plus néfastes de cette année 1694 furent les 20 et 21 mars, 15 et 28 mai, 8, 16, 17, 21, 23 et 25 juin, 1er, 3, 8, 11, 16, 18, 26 et 30 juillet, 4, 5, 8, 11, 17, 24 et 26 août et 2 septembre, où l'on enregistra en moyenne 6 décès par jour. (*g*)

Après bien des années de misère, dans le courant du XVIIIe siècle, nous arrivons aux hivers rigoureux de 1784 et de 1788. En 1784, la neige couvrit la terre sur dix-huit pouces d'épaisseur depuis le mois de décembre jusqu'à la fin de février.

Enfin le XIXe siècle a également enregistré quelques époques exceptionnelles où la Seine a été barrée par les glaces, comme en 1840 et 1870; à la fin de l'année 1871, la température s'abaissa si rapidement en une nuit, que le fleuve se congela en quelques heures et que les bateaux eurent à peine le temps de se garer. Pendant l'hiver de 1859-1860, la Seine sortit de son lit; l'eau monta à une grande hauteur. Les tilleuls plantés sur les remblais établis vers 1852 gardent encore les traces de cette inondation, car la gelée avait pris avec violence, et les glaces charriées par le fleuve déchirèrent l'écorce des arbres jusqu'à 0 m. 80 c. de hauteur au moins au-dessus du sol.

Signalons enfin la crue de 1872, qui atteignit un niveau considérable.

(*a*) *Archives de l'Eure; Minutes de sentences du bailliage de Vernon.* — (*b*) Millin : *Antiquités nationales*. Théroude : *Vie de saint Adjutor*. — (*c*) *Normanniæ nova chronica*. — (*d*) Al. Monteil : *Vie des Français des divers états*. — 4e vol. *Le Médecin*. — (*e*) *Registres de l'État civil* : Baptêmes. — (*f*) *Arch. de l'Eure; Sent du bailliage*. — (*g*) *Registres de l'Etat civil*. Décès.


Digitized by Google

GÉOLOGIE

Dans le lit de la Seine et sur les deux rives, on rencontre le grès vert à 100 mètres au-dessous du niveau de la mer, et le banc de craie à une profondeur moyenne de 7 mètres au-dessous du sol. A Vernonnet et à Fourneaux, la craie domine sur une grande épaisseur. Les silex qui se sont infiltrés dans cette masse ont formé des couches de calcaire siliceux; le calcaire compacte pénétré de silex donne, par la cuisson, une chaux de bonne qualité.

Le calcaire grossier existe à Chambrai, à Vernonnet et au Grand Val. Le calcaire compacte, exploité depuis un temps immémorial, donne les belles pierres de construction que l'on extrait des carrières ouvertes dans le flanc des collines; les bancs d'où on les tire sont au nombre de quatre et se présentent dans l'ordre suivant, en allant de bas en haut: *gros banc, franc banc, gros lien, petit banc.*

Le *gros banc*, de 1 m. 80 de hauteur, est assis sur le *brié*, pierre friable et gélive que l'on ne peut employer dans les constructions. Le *gros banc* est rempli de nombreux silex, surtout dans la partie supérieure, sur 0 m. 80 environ, et est surtout employé comme libages pour les fondations et comme moellon. Il est surmonté d'un lit de cailloux siliceux qui supporte le *franc banc.*

Le *franc banc,* divisé en deux parties, par un fil qui le délite sur toute sa longueur, est généralement beau et donne les pierres que l'on emploie dans les parties vues des maçonneries et que l'on exporte au loin; il a 1 m. 40 environ de hauteur totale; la partie supérieure, de 0 m. 40, est d'une texture très-serrée, d'une teinte plus blanche que la partie inférieure et ne présente pas de moies, c'est ce banc supérieur qui fournit des blocs à la sculpture. Dans certaines carrières, le *franc banc* n'est pas délité et constitue une seule masse, mais la partie supérieure est toujours plus fine et plus dure. Le *franc banc* est séparé du *gros lien* par un cordon de silex de 0 m. 10 d'épaisseur.

Le *gros lien,* d'une hauteur de 0 m. 80, renferme quelques silex et

Digitized by Google

est employé dans les soubassements des constructions; il est peu poreux.

Un nouveau cordon de silex se présente, puis revient, sur 4 mètres de hauteur environ, le *brié* qui est surmonté d'un lit de silex.

Le *petit banc* qui se présente ensuite a une épaisseur de 0 m. 40 à 0 m. 50; il est très-estimé, mais sa position élevée rend l'extraction difficile et il est peu exploité. Il est surmonté du *cliquart* qui forme le dernier banc de pierre et qui supporte les terres constituant le sous-sol de la forêt couronnant le plateau.

Les carrières sont exploitées en galeries qui se croisent en tous sens et viennent aboutir à des carrefours dont le centre est indiqué par les robustes piliers que l'on ménage de distance en distance, pour supporter le ciel de la carrière.

Ces nombreuses routes, qui s'enfoncent à une assez grande profondeur dans les entrailles de la terre, forment un immense labyrinthe dans lequel il faudrait avoir le fil d'Ariane pour se guider.

Il y a une trentaine d'années, deux soldats, d'un régiment en passage à Vernon, eurent la malencontreuse idée de vouloir s'aventurer dans ces galeries et ne tardèrent pas à s'y égarer.

Pendant un jour et une nuit, ils errèrent sans pouvoir retrouver le chemin qu'ils avaient parcouru en entrant. On s'était heureusement aperçu de leur absence et on les avait vus se diriger vers les hauteurs de Vernonnet. Une perquisition avec des flambeaux fut organisée, et on les découvrit à une cinquaine de mètres au plus de l'une des entrées; ils avaient brûlé leurs vêtements pour se diriger dans les ténèbres et étaient à peu près nus.

Est-il besoin de dire la joie qu'ils éprouvèrent en revoyant la lumière, et quels remercîments ils adressèrent à ceux qui venaient les sauver d'une mort horrible! En pensant à leurs angoisses, on se rappelle avec émotion les beaux vers de Delille, dans son poème de l'*Imagination* :

Un fil dans une main et dans l'autre un flambeau,
Il entre; il se confie à ces voûtes nombreuses
Qui croisent en tous sens leurs routes ténébreuses.
. . . .
. . . .
. . . . il s'égare, il se trouble;
Il s'éloigne, il revient, et sa crainte redouble;
Il prend tous les chemins que lui montre la peur;
Enfin, de route en route, et d'erreur en erreur,
Dans les enfoncements de cette obscure enceinte,
Il trouve un vaste espace, effrayant labyrinthe,

Digitized by Google

D'où vingt chemins divers conduisent alentour.
Lequel choisir? lequel doit le conduire au jour?
Il les consulte tous : il les prend, il les quitte ;
L'effroi suspend ses pas, l'effroi les précipite ;
Il appelle : l'écho redouble sa frayeur;
De sinistres pensers viennent glacer son cœur.
. . . .
. . . .
L'infortuné déjà voit cent spectres hideux;
Le délire brûlant, le désespoir affreux.
La mort!..... non cette mort qui plaît à la victoire,
Qui vole avec la foudre et que pare la gloire;
Mais lente, mais horrible, et traînant par la main
La faim qui se déchire et se ronge le sein.
. . . .
. . . .
Cependant, il espère; il pense quelquefois
Entrevoir des clartés, distinguer une voix.
Il regarde, il écoute... Hélas! dans l'ombre immense,
Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence,
Et le silence ajoute encore à sa terreur.
. . . .
. . . .
. . . .
Dieux! quel ravissement quand il revoit les cieux
Qu'il croyait pour jamais éclipsés à ses yeux!
Avec quel doux transport il promène sa vue
Sur leur majestueuse et brillante étendue!
La cité, le hameau, la verdure, les bois
Semblent s'offrir à lui pour la première fois;
Et, rempli d'une joie inconnue et profonde,
Son cœur croit assister au premier jour du monde.

(*Les Catacombes de Rome.*)

Le canton de Vernon se trouve dans le dépôt géologique désigné sous le nom de *bassin de Paris*; il appartient aux avant-dernières convulsions du globe.

Les terrains secondaires offrent, à leur partie supérieure, la craie blanche ou calcaire tendre perméable que l'on rencontre dans les collines de Chambrai et dans les vallées du Goulet et de Blaru. M. Sorignet a trouvé dans cette craie, à Vernonnet, les *Discoïdea minima* qu'il a retrouvés à Fourneaux; en ce dernier endroit se montre la craie chloritée, que l'on reconnaît à sa teinte un peu verte.

Les terrains tertiaires sont divisés en deux étages dits éocène et miocène ; le premier contenant les coquillages dont on ne retrouve plus que quelques espèces et le second renfermant les coquilles modernes.

L'argile plastique forme la base de l'étage éocène; elle est com-

Digitized by Google

posée d'argiles imperméables alternant avec des sables. Les collines de Bizi et de Saint-Marcel sont ainsi constituées et c'est à l'imperméabilité de cette couche qu'est due la présence des nombreuses sources que l'on remarque entre Vernon et Gaillon, sur le versant gauche de la vallée de la Seine et qui donnent naissance à quelques cours d'eau. L'argile affleure le sol sur un grand nombre de points.

Les meulières de Brie, situées à la partie supérieure de l'étage éocène, se trouvent en grandes masses à Houlbec et s'étendent jusqu'à Sainte-Colombe et Réanville où elles sont exploitées depuis des siècles.

« Un caractère géologique des meulières proprement dites, de celles qui, par la continuité de leur masse, sont les plus propres à donner des pierres à meules, c'est l'absence de tout corps organisé animal ou végétal, marin ou d'eau douce.

« A Houlbec, les meulières sont recouvertes par le terrain de transport ancien, consistant en cailloux roulés dans un sable à gros grains.

« Les carrières de pierres à meules d'Houlbec sont recouvertes de sable argileux et ferrugineux; de cinq à six mètres de cailloux roulés; le banc exploité est précédé d'un lit de meulières en fragments appelé *rochard*, enfin ce banc, qui a 2 mètres d'épaisseur, repose sur un lit de glaise..... toutes les circonstances de gisement sont les mêmes dans ce lieu qu'aux environs de Paris et qu'à La Ferté qui en est éloignée de plus de trente lieues. » (*a*)

La meulière est un silex criblé d'une multitude de cavités irrégulières, garnies de filets siliceux et tapissées d'un enduit d'ocre rouge. Ces cavités sont souvent remplies de marne argileuse ou de sable argileux. Elles ne communiquent point entre elles.

L'étage miocène est composé, à sa partie inférieure, de sables et d'argiles mélangés de craie et constitue le plateau au-dessus de Vernonnet et des Fourneaux et les hauteurs de Bizi, où l'on rencontre fréquemment la marne. Les sables et les grès peu perméables, dits sables de Fontainebleau, situés à la partie supérieure de cet étage, forment tout le plateau compris entre la Seine et l'Eure et se prolongent dans les cantons de Bonnières et de Gaillon.

Les tourbes et les alluvions des terrains quaternaires suivent le cours de la Seine et constituent le sol sur lequel la ville de Vernon est assise, mais les fondations de celle-ci ne reposent pas directement sur ce sol; elles en sont séparées par une couche de terres de remblai.

Digitized by Google

Le limon d'atterrissement est un mélange de matières déposées par les eaux douces : sable, marne et argile.

Les alluvions limoneuses sont dues aux débordements et s'étendent régulièrement sur les plaines unies qui bordent les rivières. Lorsque la Seine, il y a des milliers d'années, occupait la plus grande largeur de la vallée, ses inondations se faisaient sentir jusqu'au pied des versants et le sable pur ou mélangé de silex et de cailloux roulés, qui forme le diluvium, se retrouve jusqu'à ces limites. Mais il arriva un moment où les eaux, abandonnant un lit beaucoup trop large, s'en creusèrent un nouveau plus étroit, dit M. Belgrand. Cette modification s'accomplit brusquement, mais, dans les eaux calmes, le rétrécissement s'opéra assez lentement et le lit se combla avec de la tourbe.

« La tourbe des marais immergés, ne s'élevant jamais au-dessus de l'eau, se trouve toujours au fond des vallées, au bord des lacs, des étangs et des cours d'eau ». Dans les endroits où les fleuves recevaient des affluents rapides, le comblement du lit abandonné se faisait avec du gravier et du sable; le seul affluent un peu violent que reçoive la Seine, en aval de l'Oise, est la rivière d'Epte, mais il n'est pas assez rapide pour changer le régime du fleuve. « Aussi, dans la large vallée de la craie normande, le fleuve a-t-il manqué de matériaux pour remplir son dernier lit; il a donc opéré ce remplissage avec de la tourbe, jusqu'au moment où l'Yonne, la Marne et l'Oise, ayant achevé leur travail en amont, sont venues apporter leur appoint et ont couvert cette couche de tourbe de la basse Seine d'un épais dépôt de sable limoneux. »

La tourbe forme le sous-sol des prairies de Vernonnet.

M. Belgrand consacre, dans son ouvrage sur la Seine, quelques lignes à l'action des sources dans le lit du fleuve :

« *Incrustation des graviers au fond de la Seine. — Falaise des mariniers.* — Sur un très-grand nombre de points, le gravier qu'on retire du lit de ces rivières avec la drague est empâté dans un dépôt de carbonate de chaux. Les mariniers de la Seine donnent le nom de *falaise* à ce singulier produit. Ils prétendent que les hauts fonds formés par la falaise s'exhaussent d'une manière régulière; souvent ils affectent la forme cônique ou hémisphérique, comme le prouve le nom caractéristique de *Bosses à Manon*, donné au plus connu d'entre eux qui, à l'aval de Vernon, formait un véritable barrage dans le lit du fleuve. Les ingénieurs, depuis qu'on s'occupe sérieusement de l'amélioration de la navigation, ont enlevé des milliers de mètres cubes de falaise.

Digitized by Google

« L'origine toute moderne de cette matière ne saurait être contestée, puisqu'on y trouve toutes les coquilles fluviatiles actuellement vivantes, des ustensiles de diverses espèces et notamment des épées; c'est un véritable travertin en voie de formation.

« A quoi peut-on attribuer ce dépôt? Les eaux de la Seine ne sont pas incrustantes et si elles l'étaient, les dépôts se formeraient d'une manière uniforme dans toute l'étendue du lit. C'est donc à l'action des sources qu'il faut attribuer ce phénomène; le lit de la Seine renferme en effet des sources énormes entre Paris et Pont-de-l'Arche.

« Mais comment ces sources peuvent-elles être incrustantes à leur sortie même du sol? Je viens de dire que les eaux d'Arcueil n'acquéraient cette propriété qu'après un long trajet dans un aqueduc et au contact de l'air; ce qui n'aurait certainement pas lieu si on les mélangeait, à leur sortie de terre, avec cent fois leur volume d'eau non incrustante, comme cela a lieu dans le lit de la Seine.

« Mais les sources sous-pluviales sortent dans des conditions toutes particulières; leurs eaux se divisent en filets très petits à travers des masses de gravier; il se passe là quelque chose d'analogue à ce que j'ai constaté chez M. Dousse; cette division de la masse d'eau favorise le dégagement de l'acide carbonique et par suite le dépôt du carbonate de chaux sur les aspérités des galets, des coquilles et autres objets qui tapissent le lit du fleuve. » (*b*)

Le phénomène que signale M. Belgrand se produit aussi bien à l'amont qu'à l'aval du pont de Vernon et constitue quelque danger, dans les basses eaux, pour les légers bateaux qui s'aventurent sur la Seine.

Nous ne saurions quitter ce chapitre sans parler des eaux minérales de Blaru; elles ne sont pas dans le canton de Vernon, il est vrai, mais leur proximité de la ville est telle qu'elles se rattachent indirectement aux propriétés minéralogiques de notre sol et à ce titre, nous en dirons quelques mots.

M. Hauterre, médecin de l'hôpital royal de Vernon en 1758, adressa au *Journal des Savants* une notice sur les vertus de la source découverte à Blaru en 1756. Il l'analysa avec soin et constata que ses eaux étaient ferrugineuses, de nature alcaline et sulfureuse et qu'elles étaient essentiellement propres à la guérison d'une foule de maladies. Cette source contenait, disait-il, les mêmes principes de fer que les eaux minérales de Forges, si renommées alors, et pouvait tenir le milieu entre la source Cardinale et la Royale de Forges.

Digitized by Google

O chers compatriotes, dédaignerez-vous toujours les trésors que la nature vous a prodigués ! Irez-vous chercher encore au loin, à Plombières ou à Vichy, la guérison de maladies dont le remède est si près de vous ? Il est bien difficile de se l'imaginer et cependant un voyage dans les villes où se réunit l'élite de la société offre tant d'attraits, qu'il est permis de craindre que les eaux minérales de Blaru ne retombent encore une fois dans l'oubli d'où les avait tirées le bon docteur Hauterre.

Peut-être était-ce de cette source que parlait Théroude en 1638. Il tenait, disait-il, de M. Jubert, curé de Blaru, qu'il existait jadis dans le grand cimetière de cette paroisse une source appelée la fontaine de Saint-Adjutor qui attirait chaque année de nombreux pélerins, par les guérisons miraculeuses qui s'y opéraient. Elle avait été bouchée pendant la Ligue et on tenta plus tard de la déblayer, mais cette entreprise resta inachevée.

La crainte de la contagion avait obligé de combler cette fontaine, dans laquelle venaient se baigner par bandes des infirmes qui laissaient dans l'église, comme témoignage de leur guérison, des potences ou des bras et des jambes de cire.

(a) Cuvier, *Recherches sur les ossements fossiles*, t. II. — Cuvier et Brongniart, *Description géologique des environs de Paris*, in-4°, p. 58-280. — Mémoire de Guettard, *Académie des sciences de Paris*, 1758, p. 203. — (b) *La Seine, études hydrologiques*, par M. Belgrand, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Digitized by Google

FLORE

La flore du canton de Vernon étant à peu près la même que celle des environs de Paris, nous nous contenterons de renvoyer les lecteurs que la botanique intéresse aux ouvrages de *Bautier* et de *Le Maout* et *Decaisne* qui donnent quelques-unes des plantes particulières au territoire de Vernon.

Nous ne dirons qu'un mot des *Vernoniacées*, un des genres de la famille des composées. La *Vernonie*, cultivée comme plante d'ornement, a emprunté son nom à W. Vernon, botaniste anglais. (Voir BROUARD-CHESNON. *Catalogue des plantes de l'Eure.* — A. de BRÉBISSON. *Flore de la Normandie.* — Le MAOUT et DECAISNE. *Flore des jardins et des champs.* — BAUTIER, *Flore parisienne*).

FAUNE

La Seine donne le brochet, la carpe, l'anguille, la perche, le barbeau, la brême, le goujon, l'alose, qui remonte quelquefois jusqu'à Vernon.

L'Epte et l'Eure contiennent en quantité d'excellentes truites et des écrevisses.

En 1860, au mois d'avril, pendant la reconstruction du pont, un poisson d'un nouveau genre se montra dans nos eaux. Pendant quelques jours, les conjectures allèrent leur train sur l'espèce à laquelle appartenait ce nouvel hôte qui venait de temps à autre montrer sa tête pour respirer. Une véritable chasse fut organisée par les Nemrods vernonnais, mais les balles paraissaient produire fort peu d'effet en

Digitized by Google

pénétrant dans le cuir épais de l'animal et on se décida à le harponner : ce fut ainsi qu'on s'en empara, avec quelque difficulté.

Ce poisson était un dauphin qui avait remonté le fleuve, en suivant, on le présumait ainsi, un bateau chargé de sel ; il mesurait 3m 80 de longueur et pesait plus de 500 kil. Pendant le temps que dura cette chasse singulière, les rives de la Seine offrirent un spectacle inaccoutumé, les habitants de Vernon et des campagnes voisines s'y portant chaque jour en foule, pour suivre les péripéties de la lutte.

Nos forêts, peuplées de loups au moyen-âge, en sont maintenant débarrassées ; elles renfermaient autrefois des cerfs et on organisait alors de magnifiques chasses à courre ; aujourd'hui, on n'y trouve plus que des chevreuils. Les sangliers, qui avaient complétement disparu, sont revenus depuis quelques années et des battues sont fréquemment organisées pour les détruire.

Les autres habitants de nos forêts et de nos plaines, sont les renards, les lièvres, les lapins, la fouine, le blaireau, etc.

Les reptiles sont les lézards, les couleuvres et la vipère, dont la morsure est dangereuse, mais qui est assez rare ; les grenouilles et les sangsues peuplent les mares et les étangs.

Digitized by Google

HYDROGRAPHIE

Le canton de Vernon est traversé et arrosé par deux rivières et un grand nombre de ruisseaux qui le sillonnent en tous sens et le fertilisent.

La Seine, dont le cours est dirigé du sud-est au nord-ouest, entre dans le département de l'Eure au ponceau de Blaru, laisse sur la droite Vernonnet et les hameaux d'Heurgival et de Fourneaux, et limite sur une assez grande longueur le canton qu'elle quitte au hameau du Goulet, après un parcours de 10,400 ^{m}; sa largeur varie entre 300 et 500 mètres.

La trop petite ouverture des arches de l'ancien pont, en même temps qu'elle occasionnait des avaries aux bateaux qui venaient se jeter sur les piles, contribuait aussi puissamment aux inondations.

« La Seine autrefois, dit M. Belgrand, était traversée par un assez grand nombre de ponts dont le débouché était souvent insuffisant et dont les arches étaient toujours trop petites; de là, surtout après les fontes de glaces et les débâcles, des embarras ou embâcles en amont qui produisaient de grandes accumulations d'eau et par suite des augmentations subites dans la hauteur des crues, lorsque ces barrages venaient à se rompre ou lorsque les ponts s'écroulaient sous ces énormes charges.»

A l'appui de ces observations, nous citerons les extraits des anciens registres de l'état civil de Vernon et de Vernonnet, relatifs aux inondations de 1651 à 1658.

« Le 26[e] jour de janvier (1651) les arches du pont de Vernon tom-
« bèrent par la grosse eau, laquelle est venue plus de six pieds
« dans notre cimetière et que le fils Ducampier et un nommé Es-
« tienne, tous deux messagers, passant environ sept heures du soir,
« le fils Ducampier et deux chevaux à lui et deux qui appartenaient
« à Estienne furent entraînez quand tomba la voûte de la grande
« arche et Estienne demeura sur l'un des piliers et y passa la nuit,

Digitized by Google

« et était entre deux arches tombées (*Reg. de l'état civil de la ville* « *de Vernon, baptêmes de Vernonnet*, 1651).

« Ce jour, 26 janvier 1651, tomba la maîtresse arche du pont de « Vernon, avec l'arche nommée la Bidaude, à la perte d'un messager « de Vernon à Rouen, noyé avec quatre chevaux chargés de mar- « chandises, revenant de Rouen. Et ce à remarquer qu'un jeune « garçon conduisant les chevaux avec le messager demeura suspendu « à l'un des piliers de l'arche où il passa une nuit sans pouvoir être « secouru, au grand étonnement de tout le monde, et fut trouvé le « matin au même lieu où il estait demeuré suspendu, sans avoir esté « blessé et n'a eu aulcun mal, Dieu mercy, ce ravage étant arrivé à cause « du débordement extraordinaire de la rivière de Seyne, qui est ve- « nue jusqu'à la petite porte du Chapitre, d'un côté, et jusqu'aux de- « grez du portail Saint-Sauveur de l'église de céans, le vingt-cinquième « jour de janvier mil six cent cinquante un » (*Reg. de l'état civil de* « *Vernon, baptêmes de Vernon* 1651).

« Le 5 février (1656) la rivière de Seine a commencé à se défermer « de la glace sur laquelle on a passé pendant quinze jours sans perte « d'aulcune personne, grâce à Dieu, et cependant la rupture du pont « commencé à se faire ».

« Ce jour (24 février 1658) la rivière de Seyne se déferme de glace, « ayant été cinq semaines glacée par la riguëur des gelées qui avaient « renforcé par plusieurs fois depuis Noël dernier, ce qui a mis beau- « coup de personnes en péril de mourir de froid, d'autres qui en sont « mortes et de là s'est ensuivi un grand débordement d'eau en la « nuit du 23, d'où la rivière est venue jusqu'à l'image de Notre- « Dame-des-Neiges, et a commencé à diminuer sur le soir de ce 24 « février 1658 et le 25e elle a recommencé à croistre à vue d'œil, le 26e, « la queue est venue jusqu'au premier pillier de derrière le chapitre.

« Le 27e, la rivière entre jusque dans cette église où s'est fait pro- « cession générale avec exposition du Saint-Sacrement, pour deman- « der pardon à Dieu, vu que la nuit dernière sept arches du pont, par « l'effort de l'eau, ont été emportées.

« Le 28e et dernier jour de février, l'on a dit et chanté la messe de « la mère de Dieu en la chapelle de Notre-Dame-de-Consolation, à « l'entrée du chœur, à cause que l'eau a empêché que l'on put appro- « cher de l'autel de la Mère-Dieu et a environné le chœur, de sorte « qu'il a été besoin de faire un établissement d'ais pour aller de la « sacristie dans le chœur et l'eau est venue jusque dans la chapelle de « St-Pierre, et emporta encore ce même jour deux arches du pont et a

Digitized by Google

« inondé la grande rue jusqu'au marché de devant Notre-Dame, « l'Hôtel-Dieu, la rue du pont, la rue de la Boucherie et de la porte « de l'eau jusqu'à la chapelle de Saint-Pierre par derrière le chapitre. « Elle a commencé à décroistre et à diminuer le 1er jour de « mars 1658.

« Le quantième du 1er jour de mars étant remarqué pour ce que « les cérémonies et exorcismes se firent au grand portail de céans « parce que celui de Saint-Sauveur était environné d'eau jusqu'au « 3e degré.

« Le dimanche, 2e jour de mars, on a célébré la messe du Rosaire « en la chapelle de la Mère-Dieu, l'eau s'étant retirée.

« Le six mars, mardy-gras, deux arches, les plus fortes du pont, « tombèrent dans l'eau et le jour des Cendres, un beau moulin du « Sr Jean Guay, fut aussi perdu en tombant dans l'eau. » (*Reg. « de l'état civil de la ville de Vernon*, 1658).

« La partie de la note relative à la crue de 1658, ajoute M. Belgrand, est assez explicite pour faire voir que très-probablement la hauteur de cette crue, vraiment prodigieuse, a dû être considérablement augmentée par des ruptures d'embâcles de glaces.

« On voit d'abord, au commencement de l'extrait, que le 23 février 1658, *la Seyne se déferme de glaces ayant été cinq semaines glacée par la rigueur des gelées*. Cette grande durée de froid avait dû faire baisser l'eau presque à l'étiage.

« Après le dégel, le fleuve s'éleva, en moins de vingt-quatre heures, à 5m 98 au-dessus de l'étiage. Cette montée extraordinaire ne peut s'expliquer que par des ruptures d'embâcles de glaces. De nouvelles embâcles se formèrent probablement le lendemain (car le niveau baissa le 24 au soir) et se brisèrent le soir suivant puisque, dit la note, le 25 le fleuve a recommencé à croître à vue d'œil jusqu'au 28. Ce qui le prouve encore, c'est que la décrue commença brusquement le 1er mars (*a*). »

Deux inscriptions rappelant cet événement furent gravées sur les murs de l'église Notre-Dame où on peut encore les lire :

L'AN MIL SIX CENTZ CINQUANTE HUICT,
HUICT DEGREDZ LES PAISSANS, LA SEINE
BRISANT LE PONT. O TRISTE BRUICT
ESTENDIT ICI SON DOMAINE.
(1er *pilier derrière le Chapitre.*)

L'AN MIL SIX CENS CINQUANTE HUICT
CE DERNIER JOUR DE FEBVRIER

Digitized by Google

L'EAU, A VERNON, LE PONT ROMPIT,
ET VINT AU PIED DE CE PILLIER.

(1er pilier à gauche du portail de l'église, faisant l'angle de la rue Saint-Sauveur)

Ces inondations ne furent pas les seules dont Vernon eut à souffrir. En l'année 1740, les eaux se répandirent encore dans la ville, les bâtiments de l'Hôtel-Dieu se trouvèrent endommagés et subirent des dégradations nombreuses; un pan des murailles de l'enceinte, près de la porte Chanteraine, s'écroula dans la nuit du 26 au 27 décembre 1740, sur une longueur de 22 toises et 36 pieds de hauteur. Les experts attribuèrent cette chûte à l'action des eaux débordées.

Les habitants de la porte de l'Eau, exposés les premiers aux atteintes du fléau, se rendaient dans l'intérieur de la ville en montant sur les remparts, dont la largeur était de 2m50 à 3m. Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, les murs furent baignés par la Seine, et les eaux pouvaient facilement inonder les rues, mais depuis un certain nombre d'années, des travaux considérables ont été exécutés qui ont mis la ville à l'abri des inondations. Vers 1852, l'île Fouy, située en aval du pont, fut enlevée et les terres en provenant furent employées à l'établissement d'un large chemin de halage, sur une partie duquel ont été établies des plantations qui forment maintenant une fort jolie promenade.

Un autre chemin de halage avait été également créé quelques années auparavant et avait causé la démolition de la tour de Clère, que l'on eût pu conserver, en empiétant un peu sur le lit du fleuve.

Le principal obstacle à la remonte des bateaux était, comme nous l'avons déjà dit, le passage du pont, qui exigeait une force considérable et une foule de précautions. Pour remédier à cet inconvénient, il avait été question, dans les premières années du dix-neuvième siècle, de construire une écluse à sas, comme on l'avait fait au Pont-de-l'Arche, et des matériaux avaient été approvisionnés à cet effet, mais ce projet ne reçut pas d'exécution.

Dans un mémoire présenté en 1812, M. de Lescaille, ingénieur en chef des ponts et chaussées, exposait les diverses causes qui faisaient du pont de Vernon un passage dangereux.

« Depuis Port-Villez, situé à environ une lieue au-dessus de Vernon, jusqu'à 1,350 mètres au-dessous du pont, la Seine est beaucoup plus rapide que dans les autres parties de son cours, aussi, pour franchir cet espace, les bateaux montants sont-ils obligés de prendre quelques chevaux de renfort. Le nivellement qui a été fait de chaque

Digitized by Google

côté du pont a donné à l'amont une pente de 0m 235 pour 588 mètres de longueur, et, à l'aval, une pente de 0m 216 pour 466 mètres de longueur, ce qui surpasse de beaucoup la pente moyenne de la Seine (*cette pente est de* 0m 025 *pour* 195m).

« Le halage a lieu sur la rive gauche de la Seine, à l'amont et à l'aval de Vernon. Le peu d'eau qui se trouvait le long des remparts de cette ville n'ayant pas permis d'établir l'arche marinière à l'extrémité du pont, du côté de la ville, on a profité d'une île existant à peu près au milieu de la rivière et désignée sous le nom d'île de Vernonnet, pour y établir le halage ; cette île, qui est traversée par le pont, a été revêtue d'un mur de quai du côté du halage et c'est sous l'arche adjacente, à gauche, que passe la navigation. On aperçoit déjà toutes les difficultés que doit éprouver le service lorsqu'il faut aller chercher un point d'appui isolé au milieu d'un fleuve.

« Les bateaux qui remontent la Seine arrivent jusqu'en aval de l'île Foy et ne peuvent aller plus loin sans secours étrangers; là, le Maître du pont et ses aides, après avoir disposé dans l'île de Vernonnet les chevaux de renfort et les personnes qui doivent tirer à la corde, viennent les prendre et les font arriver jusqu'à la pointe de l'île de Vernonnet, à l'aval de l'arche marinière, et les rangent ensuite le long du mur de quai.

« Le banc de sable faisant suite à l'île du Museau (1), qu'on est obligé de longer continuellement et qui est très-difficile à éviter, rend extrêmement lente et pénible cette première manœuvre; quelquefois même, on est obligé d'alléger les bateaux pour en faciliter la marche. On se convaincra aisément de la difficulté qui existe, quand on saura qu'outre les atterrissements à craindre, il faut faire franchir aux bateaux une rampe qui, d'après les nivellements qui ont été faits avec le plus grand soin, a été trouvée être de 0 m. 223 sur 320 m. de longueur.

« Mais la rapidité de l'eau sous l'arche marinière étant extrêmement considérable, c'est principalement à ce point qu'il faut déployer les plus grands efforts pour franchir la cataracte, en prenant toutes les précautions nécessaires pour que le bateau enfile exactement le milieu de l'arche. Un câble, passant sur des treuils verticaux placés aux angles des maisons situées sur la rive gauche de la Seine, est

(1) **Les mariniers nommaient ce banc : *la Reins*. Antérieurement à 1848, il avait été creusé un chenal entre l'île Fouy et celle qui existe encore, pour éviter le passage de la Reins et de la maîtresse arche. Les dragages dans le chenal amenèrent la découverte d'une assez grande quantité d'armes anciennes. On enleva également, sous le pont, un massif de maçonnerie provenant des anciennes piles renversées par les eaux.**


Digitized by Google

attaché à cet effet sur l'arrière du bateau pour être halé par des chevaux placés dans la grande rue de Vernon. Ces dispositions faites, les mêmes chevaux qui ont servi à remonter le bateau à la pointe d'aval de l'île de Vernonnet, aidés des habitants qui se présentent pour tirer à la corde, halent le bateau en même temps que ceux qui dirigent l'arrière, et le font avancer jusqu'à l'amont de l'île de Vernonnet, en franchissant une chute de 0 m. 304 sur 136 m. de longueur. Un courant aussi rapide passant sous l'arche marinière rend nécessairement la manœuvre extrêmement difficile ; mais il n'a pas lieu de même dans le temps des plus basses eaux, comme pourrait le faire croire le régime ordinaire des fluides. Pendant l'étiage, la pente est presque nulle au-dessus du pont, à cause de l'élévation du radier général qui tient les eaux tendues.

« Arrivé à l'amont de l'île de Vernonnet, il faut encore faire traverser le fleuve au bateau, pour le conduire en amont sur la rive gauche, à l'extrémité du quai construit pour la commodité du halage. Ce nouveau trajet présente aussi beaucoup de difficultés et occasionne une perte de temps très-considérable, afin de prendre toutes les précautions nécessaires pour que le bateau ne tombe pas en dérive et n'aille pas se briser contre les piles du pont. Lorsque les chevaux de renfort sont rendus de l'île de Vernonnet sur la rive gauche et que tous les câbles qui doivent maintenir le bateau dans la direction que l'on juge à propos de lui donner sont fixés sur les pieux disposés à cet effet dans les îles et sur les rives, alors on hale le bateau pour le faire arriver sur la rive gauche, à l'extrémité du quai. C'est à ce point que cessent toutes les difficultés et où se terminent les manœuvres relatives au passage du pont de Vernon.

« Les mêmes manœuvres ont lieu pour les bateaux descendant le fleuve.

« Il faut pour les bateaux de 1re classe, 24 à 28 chevaux de renfort ; pour ceux de 2e classe, 20 à 22 chevaux ; de 3e classe et de 4e, 14 à 16 chevaux ; pour toutes les classes, le nombre des haleurs est d'environ 80.

« Outre le retard causé par ces manœuvres, la dépense est considérable. Un bateau de 1re classe coûte, en montant 223 fr. 75, en descendant 110 fr. 25 ; un bateau de 2e classe montant 161 fr. 50 ; avalant, 59 fr. 25 ; un bateau de 3e classe montant, 121 fr. 70 ; avalant, 26 fr. 40 ; les cordages sont payés par les bateaux. Enfin, les causes d'accidents sont nombreuses et ne peuvent toujours être évitées par les mariniers (*b*). »

Digitized by Google

Les naufrages ont été assez nombreux. Nous n'en citerons que deux. Celui d'un bateau chargé de cuivre pour la marine, qui sombra à cet endroit vers 1786, et le *Saint-Martin*, chargé de fer, de bois, de sel, qui coula le 6 août 1861, et ne fut remis à flot qu'un mois plus tard; mais pour ce dernier, l'accident fut amené par un pieu sur lequel le bateau s'était jeté.

La descente des bateaux ne s'effectuait pas toujours comme la manœuvre des bateaux montants. Nous entrerons à ce sujet dans quelques détails qui ne sont pas sans intérêt, surtout maintenant que la vapeur et le touage ont fait disparaître les anciens usages de la marine. Ces renseignements et la note qui précède nous ont été fournis par M. Bourdet, et nous l'en remercions vivement.

Le passage des bateaux avalants s'effectuait de deux manières, suivant la hauteur des eaux.

Quand le fleuve avait atteint un niveau rendant le courant plus rapide, les aides du pont et leur chef, prévenus par un homme placé en vedette à cet effet, se rendaient à la *Bosse* formée par un coude du fleuve, vis-à-vis de Grand'Ile, montaient à bord du bâtiment et accomplissaient seuls les manœuvres jusqu'à ce que le bateau, lancé par deux chevaux et par les rames manœuvrées par les aides, fût arrivé en aval de l'île Fouy.

Au moment de passer sous la grande arche, le chef du pont ou celui qui le remplaçait, *monté haut*, c'est-à-dire tenant le gouvernail, commandait d'une voix forte: *Recommandons-nous à Dieu!* Et ces hommes, au rude visage pour la plupart, se découvraient, faisaient le signe de la croix et récitaient mentalement une courte prière en faisant les manœuvres. C'était le moment du danger.

Quand les eaux étaient plus basses, dès qu'un *avalant* paraissait à *la Bosse*, deux ou trois *pêcheurs d'avalants*, toujours en observation sur la butte du Tourlourin (*Au bas de la rue de Bourbon-Penthièvre*), partaient au pas de course au-devant du bateau qui détachait un batelet pour les prendre à bord. Ces hommes aidaient l'équipage à conduire le bâtiment jusqu'en aval de l'île Cordais où l'ancre était jetée. Le bateau virait alors de bord sur cette ancre, puis on filait la corde jusqu'au talus où l'on s'amarrait, si la place était libre; dans le cas contraire, on restait à l'ancre et l'on attendait. Les pêcheurs devaient aider à lever l'ancre, quand le bateau était rendu près du talus. Le pêchage était payé 3 fr., qu'il y eût trois pêcheurs ou deux seulement.

Le maître du pont et ses aides commençaient leur œuvre. Ils

Digitized by Google

s'emparaient du bateau et le faisaient descendre, l'arrière en avant, jusqu'à la pointe aval du talus; arrivés en cet endroit, ils viraient de bord et ne quittaient l'*avalant* qu'au-dessous de l'île Fouy.

On nommait cette manœuvre un *cajolage*. La première s'appelait *mettre debout*, pour marquer que le bateau ne s'arrêtait pas.

Les aides étaient prévenus par le cri: *à la Bariette!* poussé par le maître du pont, trois fois sur le Tourlourin, trois fois au bout du pont, trois fois sur l'île du Talus. Plus tard, M. Loyer père fit établir une clochette pour avertir les aides du pont.

M. Bourdet voit dans le mot *bariette* une corruption de barquette.

Le projet présenté par M. de Lescaille, pour obvier à ces inconvénients, consistait dans la construction d'un canal bordé de quais en maçonnerie, passant sous les deux premières arches du côté de la ville et longeant les murs sur 527 m. de longueur et une largeur de 18 m. en cuvette.

Vers le milieu du canal, une écluse à sas devait être établie pour franchir la chute existant entre les deux parties situées en amont et en aval du pont. Les deux premières arches devaient être détruites et remplacées par une seule arche ayant 18 m. 60 d'ouverture et le moulin de la 2e arche démoli.

Le projet était évalué approximativement à 1,100,000 fr.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1860. A cette époque, un nouveau pont ayant été construit en amont de l'ancien, ce dernier fut démoli dans la partie comprise entre la ville et l'île du talus et la navigation put enfin franchir ce point sans danger; il ne reste plus aujourd'hui, pour donner au fleuve un libre cours, qu'à enlever l'île du talus et la partie du pont comprise entre cette île et Vernonnet. Espérons que ces travaux ne tarderont pas à être entrepris.

Une trentaine d'îles existaient autrefois entre le Val et le Goulet, quelques-unes d'entre elles ont été enlevées par le service de la navigation; les plus importantes sont celles de Brécourt, Cordais, Maurice et du Talus.

Le 20 mai 1424, Jean Gillot avait acquis 24 arpents à Grand'Ile; il mourut peu après et sa veuve, Isabeau la Pélerine, les revendit en 1428 à Jean de Bordeaux, écuyer, qui acheta le surplus de quelques particuliers et devint propriétaire de cette terre, appelée également île de Brécourt.

Grand'Ile relevait de l'Hôtel-Dieu par 16 sols parisis en chef-seigneurie, pour une partie, et pour le surplus du seigneur de Blaru, auquel Jean de Bordeaux rendit aveu le 15 février 1460.

Roger de Porte, chevalier, avait confirmé à l'Hôtel-Dieu, en

Digitized by Google

1226, la donation de la terre de Grand'Ile faite à cette maison par Marie Maréchal, fille de Girard (2).

Cette propriété avait passé entre les mains de Michel de Bordeaux, puis, en 1496, elle était devenue le partage de l'un de ses fils, Nicolas de Bordeaux.

Guillaume de Bordeaux, fils de Nicolas, en céda le quart à son frère Michel, en 1532, contre la moitié d'une maison située à Louviers.

Dans le partage fait en 1547 entre les fils de Pierre de Bordeaux, sieur du Buisson de Mai, une partie échut à Jean, sieur du Buisson de Mai, qui, le 28 août 1574, donna à ferme à Louis de Langrongne, pour 12 ans, la moitié de l'île, vers l'amont, contenant maison, étables et fournil et plantée en saules, noyers, pommiers, poiriers et autres arbres fruitiers; l'autre moitié appartenait à Claude, fils et seul héritier de Nicolas de Bordeaux, qui vendit sa part à Jean, en 1580.

Germain de Bordeaux, sieur du Buisson de Mai, en était propriétaire en 1667.

En 1710 elle était encore dans cette famille. Jacques de Bordeaux, seigneur de Bargeville (3), la donna à ferme pour neuf ans moyennant 400 livres par an, au lieu de 450 livres, prix du fermage précédent. Cette diminution était le résultat des dommages causés par l'hiver de 1709, qui avait fait périr 50 noyers, les arbres fruitiers et les saules. *(c)*

Cette île est située sur trois communes: Vernonnet, Giverni et Port-Villez. Elle était aussi quelquefois appelée la grande île à la Sirène. Louis de Langrongne, fermier du gord d'Heurgival en 1566, était aussi locataire, devant Giverni, d'une petite île bornée par celle de la Sirène.

L'île Cordais paraît avoir appartenu autrefois à une famille de ce nom.

L'île St-Maurice, placée en aval du pont, était chargée d'une rente de 23 sous envers l'Hôtel-Dieu; les aveux étaient rendus aux chanoines de Vernon.

L'Hôtel-Dieu était propriétaire de l'île du Talus, sur laquelle il avait été édifié à l'origine. L'île Rondel appartenait également à cette maison qui la fieffa pour 5 sous parisis de rente, en 1414. *(d)*

(2) Voir le chapitre : *Histoire féodale.*
(3) Cette famille habita Vernon pendant plusieurs siècles et nous en établirons la généalogie plus loin.

Digitized by Google

Les chanoines de Sainte-Catherine de Charlemesnil étaient propriétaires de l'île aux Bœufs ou de la Tour, située sur Vernonnet, et la fieffèrent pour neuf ans, en 1591, moyennant 100 livres. Le fermier devait y planter 40 jeunes saules et 10 noyers; il avait la jouissance des foins, des noix et de la coupe des saules. Le registre des 20es de 1790 l'estime à un revenu de 240 livres; elle était alors au chapitre de Dieppe.

En 1573, le chapelain de Sainte-Elisabeth, à Sainte-Geneviève de Vernon, donna à bail une partie de l'île Broutille et la dépouille des saules et noyers de l'île Carel.

Me Pierre Rousselin, chanoine d'Evreux, titulaire de Sainte-Elisabeth, dans l'église Sainte-Geneviève, en 1720, déclara qu'il était en possession de trois gords proche les Capucins, en vertu de la dotation faite à cette chapelle en 1510, par sa fondatrice, damoiselle Isabeau Daguenet, veuve de Michel Daniel, sieur du Bois d'Ennemets, avocat au bailliage de Gisors.

Le revenu de ces gords, porté à l'acte de fondation, était de 5 livres; ils furent toujours affermés ainsi. (*e*)

D'autres gords appartenaient aux abbayes du Trésor et de Jumièges.

Les religieuses du Trésor avaient fieffé en 1400, à un pêcheur, une place « en l'eau de Seine, pour faire un gord sous les Mottes-Bonnet. »

Claude et Jean Le Sellier vendirent en 1586 à Nicolas le Flameng, moyennant 1000 livres, l'île Mignot contenant trois arpents et demi; cette île était chargée d'une rente de 18 sous envers le domaine de Vernon, elle appartient maintenant à M. d'Amonville.

Une autre île importante, appelée l'île aux Bœufs, située entre Notre-Dame de l'Ile et Saint-Pierre d'Autils, fut pendant longtemps fortifiée et nous lui consacrerons quelques lignes plus tard.

Les atterrissements se forment rapidement dans la Seine dont le cours est très-lent et qui charrie continuellement des sables. Nous voyons de nos jours des îles, comme l'île Saint Maurice, s'augmenter considérablement à leur partie aval et tendre à se joindre à d'autres îles, en interceptant des bras de rivière.

Un atterrissement, dit de la Thouée, composé de sable et de galets, situé devant Fourneaux, appartenait au seizième siècle à Jacques de Chauffour. (*f*)

L'île Hébert, résultat d'atterrissements d'une contenance de 146 perches, en 1768, était chargée d'une rente de 30 sous envers le domaine, en raison de l'adjudication faite à Claude Hébert, en 1634.

Digitized by Google

A une époque où le gouvernement s'occupait fort peu d'améliorer les voies navigables et manquait de dragues puissantes permettant d'entretenir constamment le lit des fleuves en bon état, on comprend à combien de dangers était exposée la marine.

Parmi les nombreux miracles attribués à Saint Adjutor, les mariniers ont gardé le souvenir de celui qu'il fit, vers 1130, en comblant un gouffre situé près du prieuré de la Madeleine et qui avait été la cause de nombreux naufrages. On ne saurait retrouver l'origine de cette légende, mais nous l'attribuerions volontiers à la reconnaissance du peuple pour quelque travail d'utilité publique exécuté dans le lit du fleuve, par les ordres des seigneurs de Vernon.

Un poète du XVII[e] siècle raconte ainsi cet événement miraculeux : (4)

Un gouffre en la Seine voisine
Par ses flots tortueux ruine
Et les hommes et les bateaux
Les coulant au fond de ses eaux;
Mais Adjuteur longtemps ne souffre
L'incommodité de ce gouffre;
Se sentant touché de douleur,
Hugues, son prélat, il appelle;
Ils y vont en même nacelle
Pour mettre fin à ce malheur.

Sur ces eaux ce prélat insigne
Fait de la croix le sacré signe;
Adjuteur, tout incontinent,
Pour chasser ce mal éminent,
Jette en ces ondes inhumaines
Une portion de ses chaînes :
Puis élevant au ciel ses mains,
Sa Madeleine il importune
De faire cesser l'infortune,
Et calmer ces flots inhumains.

Oyez, lecteur, une merveille
Qui rarement a sa pareille :
Le péril dès lors a cessé,
Le bruit des flots s'est apaisé.
Il n'est point de fleuve où l'on voie
La course de l'onde plus coie;

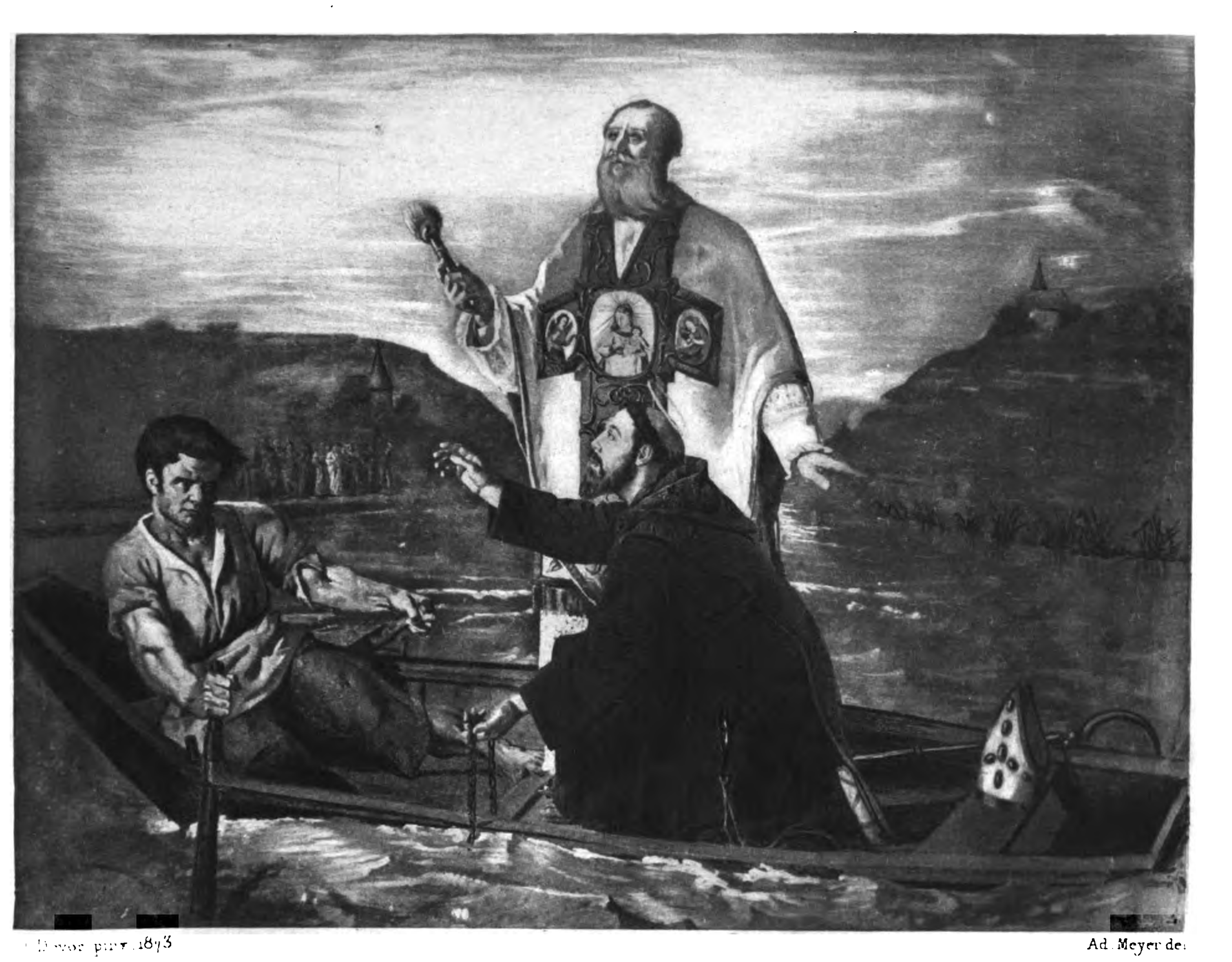
(4) Voir *Biographie*. J. Vaudichon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

40



[illegible] pinx. 1873 — Ad. Meyer del.

SAINT ADJUTOR

Digitized by Google

Le nocher peut mener sa nef
Assurément par cette place
Dans une tranquille bonace
Sans redouter aucun méchef.

La rivière d'Eure limite, vers le sud-ouest, le canton de Vernon et arrose le hameau de Cocherel et le village de Chambrai assis sur ses bords. Son parcours entre ces deux points est d'environ 5,000 mètres.

Cette rivière, déclarée navigable par Charles VII dans des lettres patentes du 21 janvier 1442, qui autorisaient les bourgeois de Chartres à faire exécuter les travaux nécessaires, servit pendant trois siècles au transport des sels dont il se faisait un grand commerce entre Rouen et Chartres et au flottage des bois.

Un arrêt du parlement de Paris, du 2 février 1270, avait déclaré que la justice sur la rivière d'Eure, d'Ivri à la Seine, appartenait au roi et non au seigneur d'Ivri qui revendiquait ce privilége.

La même décision maintenait, contre les protestations de ce baron, les habitants de Paci dans le droit de conduire leurs marchandises à Rouen et de les en ramener par l'Eure (*g*).

Vers le milieu du XVIIIe siècle, la navigation étant devenue plus difficile, les transports s'effectuèrent plus souvent par voie de terre. Au XIXe siècle, ils finirent par être nuls, et sur la demande formée par les usiniers et riverains, un décret impérial du 14 août 1867 déclassa cette rivière, comme voie navigable, entre Saint-Georges et Louviers.

Des travaux avaient été exécutés en 1685 à la porte marinière de Cocherel, pour rendre la navigation plus facile. Les droits perçus en 1755 sur les bateaux passant à Chambrai étaient de 16 sous. Ce droit fut fixé à 1 fr. aux portes de Chambrai et de Cocherel par un arrêté préfectoral du 30 janvier 1809, qui déclara que les mariniers paieraient cette redevance aux meuniers pour le chômage de leurs moulins, chômage nécessité par l'ouverture des portes marinières pour le passage des bateaux.

Deux ponts existent sur cette rivière, dans le canton, l'un à Cocherel, l'autre à Chambrai. Le premier est formé de plusieurs travées en bois appuyées sur des piles en maçonnerie; le second, plus élégant, est construit en pierre de petit appareil et en briques et se compose de trois arches.

Avant la construction du pont de Chambrai, les communications entre ce village et Fontaine-sous-Joui s'effectuaient au moyen d'un

Digitized by Google

bac. L'entretien du pont de Cocherel était autrefois à la charge de l'abbaye de Jumièges, propriétaire d'un moulin à blé sur la rivière d'Eure.

Le ruisseau de Montigni prend naissance dans la commune de Saint-Marcel, au sommet de la colline; il reçoit les eaux de quatre ou cinq sources dont l'une, dite des Cressonnières, sourd dans un terrain appartenant à la ville de Vernon; les autres sources se réunissent à ce ruisseau après avoir alimenté une des plus belles propriétés du village, la plus considérable se trouve près du chemin vicinal. Plus bas, il est grossi par le ruisseau de Saint-Marcel, produit de huit sources situées dans la rue aux Dehors et de deux autres sources sortant l'une du carrefour Gavois, l'autre de la mare Goubert *(h)*.

Réunis dans le canal des Saules, ces deux cours d'eau font mouvoir neuf moulins à blé, fertilisent les jardins et les héritages qu'ils traversent, arrosent des prairies et arrivent à Vernon après avoir desservi le beau jardin du Châlet et le parc des équipages militaires; les domaines de Saint-Lazare et du Point-du-Jour, et donné aux réservoirs du chemin de fer l'eau nécessaire à l'alimentation des machines.

Une partie des eaux provenant des sources du grand bassin et de la Tonnelle, dépendances du domaine de Bizi, se perd dans une propriété située à Gamilli, à quelques mètres de la Seine; l'autre partie se joint aux ruisseaux de Saint-Marcel et de Montigni. Les comptes de la Reine Blanche, en 1376, mentionnent la rente de 10 pots de vin rouge dus à l'Hôtel-Dieu par Maciot Boudin, pour sa « noueraie » de la fontaine de la Tonnelle. *(i)*

Le cours d'eau alimentant le domaine de Bizi, et provenant des sources de Marzelles, se réunit au ruisseau de Montigni à 100 m. environ de distance de son point de jonction avec celui de Saint-Marcel. Ce cours d'eau est régi par un règlement du 6 octobre 1786, prescrivant aux riverains de recevoir les eaux sortant du domaine de Bizi dans des canaux en maçonnerie.

Le cours de ces ruisseaux est libre depuis leur origine jusqu'à leur arrivée à la porte de Bizi; là, la main de l'homme leur a creusé un lit forcé. Antérieurement à 1689, ils arrivaient en cet endroit dans des auges en bois qui disparurent à cette époque pour faire place à un lit pavé et maçonné.

Un factum de M. de Carvaille, présenté en 1782 au Maître des eaux et forêts, prétend que le président Aubert de Tourni adressa en 1702 une requête aux gouverneur, maire et échevins de Vernon, pour

Digitized by Google

obtenir la jonction des eaux de Bizi et de Saint-Marcel à celles du ruisseau de Montigni, dont elles étaient alors indépendantes; en 1718, cette jonction n'était pas encore opérée.

Ces cours d'eau ont occasionné de nombreux procès entre les propriétaires du moulin de Quincampoix et les riverains, notamment avec la Ville qui, pour y mettre fin, a fait l'acquisition du moulin. Ils parcourent les rues d'Albuféra et de Sainte-Geneviève, font mouvoir le moulin de Quincampoix, se rendent ensuite dans un vaste aqueduc débouchant dans les anciens fossés, et, avant de se perdre dans la Seine, mettent en mouvement une scierie à pierre.

Le ruisseau de Sainte-Geneviève coulait autrefois à ciel ouvert dans les rues des Cordeliers et Sainte-Geneviève et on le franchissait sur des passerelles en pierre, le plus souvent mal assujetties. Il alimentait une trentaine de tanneries, aujourd'hui disparues, et servait à l'arrosage des quartiers qu'il traversait, mais s'il était utile à la propreté, il pouvait aussi contribuer à engendrer des épidémies, en offrant à chaque ménagère la faculté de laver son linge à sa porte et, en 1657, le lieutenant-général au bailliage se vit contraint de prendre un arrêté portant interdiction de laver du linge dans ce ruisseau; en 1745, cette défense était renouvelée par le vicomte.

Un lavoir alimenté par le ruisseau de Montigni existait, en 1745, à la porte de Bizi, le duc de Penthièvre le fit restaurer, et, vers 1821, l'administration municipale, pour compléter cette œuvre, eut la bonne idée de faire construire une couverture en ardoises reposant sur un double rang de colonnes en pierre. Grâce à ce complément judicieux, les lavandières vernonnaises sont garanties de la pluie et des ardeurs du soleil; elles peuvent donner libre cours à leurs joyeux caquets en narguant les cataractes du ciel.

Lavons les chemises d'enfer,
Tordons les draps de Lucifer,
Pour qu'ils ne sentent plus le soufre,
Trempons les trois fois dans le gouffre,
Afin qu'ils ne soient plus couverts
De vers.
Lavons-les bien,
Tordons-les bien;
Car ces chemises
Vont être mises
Pour les sabbats
Qu'on fait là-bas.

(*Les Gouls*, Contes de Bretagne.)

Digitized by Google

Il y a quelques années, on voyait encore, sur la place Saint-Jacques, une fontaine de forme pyramidale qu'un habitant de la ville comparaît, en 1843, à un monument funéraire. « Je me suis souvenu, disait-il, que vous avez trouvé là, en creusant, un tas d'ossements de toute nature; je me suis souvenu qu'il y avait, sur une face du monument, une plaque de marbre que vous avez enlevée et qui portait ces mots : *A la mémoire de.....* d'où j'ai conclu que c'était bien un monument lacrymatoire ». *(j)*

M. Charpentier, de Saint-Marcel, avait fait les vers suivants à l'occasion de la construction de cette fontaine érigée, vers 1839, sur l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Jacques :

« *Vitales dat aquas tellus assueta cupressis*
Quæ movit lacrymas, nunc movit ipsa jocos.
Sic monet illa modum longi sperare doloris,
Et cras risurum qui modò flebat heri. »

« Toi qui ne vois en moi que l'eau qui te convie,
Passant, reconnais-y l'inconstance du sort.
Là, le fils vient puiser un élément de vie
Où le père agitait les crêpes de la mort ». (*k*)

Morainville aussi la célébra dans une chanson, sur l'air de *la Croix d'or*.

O gentille fontaine,
Fontaine de Vernon,
Ton eau limpide et saine
Mérite une chanson.

Elle est vive, elle est pure
Comme nos citoyens,
Et de son doux murmure
J'aime les entretiens.
Arrosant les campagnes,
Elle vient jusqu'à moi,
Oui, nous et nos compagnes
Nous boirons l'eau du roi.
O gentille, etc.

Je vois ta pyramide
De Penthièvre-Bourbon,
Et j'aperçois humides
Tes gueules de lion
Qui jamais ne se lassent,
Les nuits comme les jours,
Aux voyageurs qui passent
De donner des secours.
O gentille, etc.

Digitized by Google

Oui, gentille fontaine,
Que ton eau de surplus,
En regagnant la Seine
Rende un bienfait de plus ;
A la place Saint-Pierre,
Portes tes douces eaux
Et cours à la rivière
Où cessent tes travaux.
O gentille, etc.

Fête nationale !
On inaugure ici,
Comme à la capitale,
Un monument chéri.
Enfin sois bienvenu,
Notre petit Luxor,
Et que, dans chaque rue,
On goûte ton trésor.
O gentille, etc.

Bien petit Luxor, en effet, il n'avait rien de monumental, mais tel qu'il était il suffisait pour rompre la monotonie de la place au centre de laquelle il était élevé et nous ne saurions affirmer que la perspective ait gagné quelque chose à l'enlèvement de la pyramide.

Les travaux exécutés depuis une douzaine d'années ont amélioré l'ancien état de choses; les eaux ont été conduites sous les trottoirs où elles coulent dans des tuyaux en poterie et l'on a disposé, de place en place, des bornes-fontaines en fonte où l'on vient puiser l'eau nécessaire aux besoins domestiques. Enfin Vernon a été récemment doté d'un égout collecteur construit à frais communs par l'Etat, la Ville et la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest; cet égout prend les eaux qui, dans les jours d'orage, s'amoncellent au passage à niveau du chemin de fer, recueille dans son parcours les eaux ménagères des rues de la chaussée de Bizi, aux Huiliers, du Soleil, de la Grand' Rue et les conduit à la Seine par la rue de la Treille; c'est là un avantage réel qui permet d'entretenir la voie publique dans un état constant de propreté et que bien des villes peuvent envier à Vernon.

« A une demi-lieue de Vernon, au pied de trois montagnes, sur la grande route de Gisors, existe une fontaine qui fait de cet endroit un lieu délicieux. On la nomme la fontaine de la Croix-du-Mont-de-Tilly. On avait longtemps cherché une source, lorsqu'un des officiers de M. de Penthièvre *(M. Drevet, garde-marteau)* aperçut un courant

Digitized by Google

d'eau de trois pouces cubes environ. Cette découverte fut regardée comme un très-grand bonheur : c'en était un aussi ; dans les temps de sécheresse, les habitants des villages voisins viennent s'y pourvoir d'eau. L'utilité qu'on en espérait, les soins qu'on s'était donnés pour parvenir à la trouver, les charmes du site, tout porta M. de Penthièvre à faire les frais nécessaires pour l'excavation d'une fontaine. Elle fut construite d'une manière qui répondit parfaitement à l'importance que le prince y attachait : c'était, c'est encore la fontaine de Jouvence, si l'on peut donner à la vérité les noms de la fable. C'est, si l'on veut, la fontaine où le tendre Pétrarque célébrait ses amours. La baguette des fées ne saurait créer un endroit plus admirable, ces lieux ne pouvaient recevoir un plus grand bienfait ». (*l*)

Cette source avait pu disparaître pendant un grand nombre d'années, mais elle existait antérieurement au XVII[e] siècle et elle est mentionnée dans un acte de 1575, par lequel Robert Porcher, tailleur de pierre à Vernonnet, prend à rente une demi-vergée de terre au triège des Vals « près la fontayne du Mont-de-Thilly », bornée d'un bout par le chemin du roi et d'autre bout par les bois. Cette terre était chargée d'une rente seigneuriale envers le prieuré de Saint-Lazare.

Il y avait alors un relai pour courre le cerf au pied du Mont-de-Tilli, près de la fontaine.

A la fin du XVIII[e] siècle, c'était encore un rendez-vous de chasse et le duc de Penthièvre avait fait établir un bac à Fourneaux pour se rendre directement du château de Bizi en cet endroit qu'il affectionnait. A la rentrée de la famille des Bourbons, en 1814, la duchesse d'Orléans y fit élever une pyramide portant cette inscription, aujourd'hui à demi effacée :

L'AN MDCCCXIV
S. A. R. MADAME LA DUCHESSE
D[re] D'ORLÉANS
A SON RETOUR EN FRANCE
RESTAURA LA FONTAINE
ET CONSACRA CE MONUMENT
A LA MÉMOIRE
DE SON GRAND-ONCLE
ET DE SON PÈRE.

La source est contenue dans un bassin en pierre situé au fond d'un entonnoir circulaire gazonné entouré, dans sa partie supérieure,

Digitized by Google

d'une rangée de tilleuls. L'eau sortant de ce bassin alimente un lavoir à quelques mètres au-dessous; de là, elle se rend, en traversant la route au moyen d'un aqueduc, aux premières maisons de Vernonnet qu'elle atteint après un parcours d'environ 2,000 mètres. C'est un but charmant de promenade et rien n'est plus agréable que de s'y rendre sous bois, l'été, en côtoyant, sur la lisière de la forêt, ce clair ruisseau qui entretient la fraîcheur et bruit légèrement sur les cailloux.

Le ruisseau de Saint-Just, ayant sa source dans le parc de Saint-Just et sur une place publique de cette commune, traverse la route de Paris à Rouen, arrose des prairies, fait mouvoir deux moulins à blé et se jette dans la Seine, après un parcours de deux kilomètres.

Le ruisseau du Fournel prend sa source à mi-côte dans le hameau de ce nom, commune de Saint-Pierre d'Autils, dans un caveau voûté construit en maçonnerie, s'étendant à environ dix mètres sous terre et ayant un mètre de largeur. L'eau en sort chaude en hiver et presque glaciale en été; elle met en mouvement trois moulins à blé et un moulin à moutarde, arrose des propriétés particulières qu'elle fertilise, traverse Saint-Pierre et Maîtreville et se perd dans la Seine après 2,500 mètres de parcours.

Le ruisseau de Saint-Ouen, qui naît près de Réanville, traverse les communes de la Chapelle-Genevrai, Villez-sous-Bailleul et Saint-Pierre d'Autils, fait mouvoir deux moulins et se jette dans la Seine, au Goulet, après un parcours de huit kilomètres environ. Il limite le canton sur une certaine longueur.

Le versant gauche de la vallée de la Seine renferme un grand nombre de sources, dont les eaux pourraient fournir un volume assez considérable aux cours d'eau du canton. Cela eût peut-être permis l'établissement d'usines qui auraient donné aux environs de Vernon une importance industrielle que favoriseraient les nombreuses voies de communication qui sillonnent le canton et permettent le transport des produits dans toutes les directions; malheureusement, la négligence apportée dans le curage des ruisseaux, fait très-irrégulièrement, malgré les règlements qui le prescrivent, et le peu de soin que l'on donne à la conservation des eaux de source ont empêché d'atteindre ce résultat.

Depuis quelques années, l'administration municipale de Vernon s'est occupée de rechercher de nouvelles sources et d'en recueillir les eaux pour pouvoir, un jour, alimenter toute la ville. Elle en a

Digitized by Google

découvert plusieurs et continue ses investigations qui, nous l'espérons, seront couronnées de succès. Des propriétaires de Saint-Marcel se sont mis à l'œuvre et ont également trouvé quelques sources, qui peuvent aujourd'hui alimenter une vingtaine de bassins nouveaux. Le maire a fait construire dans une des rues du village une fontaine portant cette inscription :

SAINTE-DÉSIRÉE

CETTE FONTAINE A ÉTÉ CONSTRUITE AUX FRAIS DE M. E. BOISSAY, MAIRE,
EN RECONNAISSANCE DE LA CESSION GRATUITE FAITE DE L'EAU A LA COMMUNE
PAR M. EUGÈNE BRÉAUTÉ

AN 1861

Cette source débite 50 mètres cubes en 24 heures.

Deux sources, dites de Saint-Martin et du Roui, sortent du hameau du Roui, sur Saint-Marcel, arrosent un assez grand nombre de propriétés et se perdent sur le territoire de cette commune après un parcours de 1,400 mètres. Quatre petites sources, dites de la Harelle, existent à Saint-Just et se perdent également dans quelques propriétés privées qu'elles alimentent. Les eaux de la source de la Marâtre se perdent, sans y trouver d'issue, dans des propriétés particulières de Saint-Pierre-d'Autils. Sur quatorze sources qui existent à Réanville, onze sont perdues et trois vont au ruisseau de Saint-Ouen, dont le cours pourrait être grossi par les eaux provenant des sources du territoire de Villez, si ces dernières étaient mieux entretenues.

Les communes de Sainte-Colombe et Houlbec-Cocherel possèdent une infinité de sources dont les eaux, absorbées par les terres dans lesquelles elles sourdent, pourraient fournir un volume assez fort pour se rendre à la rivière d'Eure.

Au sud-est, le canton est limité, sur 4 kilomètres de longueur, par un cours d'eau appelé indifféremment ruisseau de Normandie, de Blaru, de Saint-Adjutor ou de Bougival; il se jette dans la Seine, au Petit-Val, après avoir traversé la route de Paris, sous le ponceau de Blaru ou du Val.

En l'an 1671, un projet fut dressé pour la reconstruction du ponceau du val d'Aconville, afin de remédier à la difficulté de passage éprouvée par les rouliers et par les chevaux halant les bateaux. Cette gêne était occasionnée par les eaux de la ravine qui

Digitized by Google

avaient creusé, sur 12 à 15 pieds de large et 6 à 7 pieds de profondeur, un lit que les voyageurs ne pouvaient franchir sans danger.

Le pont, projeté en pierre et moellon, devait être construit à quelques mètres au-dessus d'un ponceau ruiné par la violence des eaux de la ravine. Le devis montait à 780 livres; l'arche devait avoir 6 pieds de largeur et 5 pieds de hauteur sous clef. C'est probablement le pont qui existe aujourd'hui. (*m*)

(*a*) ***Annales des ponts et chaussées***, 1855, Mémoire de M. Belgrand, ingénieur en chef. — (*b*) ***Recueil de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure***, t. I. — (*c*) Papiers provenant de la vente Dionis. — (*d*) ***Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu.*** — (*e*) ***Archives nationales.— Domaines, chambre des comptes***, P. 2079.— (*f*) ***Archives de l'Eure***, Terrier de 1587. — (*g*) ***Olim***, t. I. Boutaric, ***Actes du parlement de Paris.*** — (*h*) ***Archives de l'Eure***, Statistique, carton 503. — (*i*) Bibliothèque nationale : ***Manuscrits.*** — (*j*) ***Simples observations de Jean-Louis, membre de la Société d'agriculture de l'Eure, à Messieurs du conseil municipal de la ville de Vernon.*** — (*k*) ***Courrier de l'Eure***, 1842. — (*l*) Marguerray, Th. L. L., ***Compagnie noire dévoilée, Projets de réforme dans l'Eure.*** — (*m*) ***Archives de l'Eure.***

Digitized by Google

FORÊTS

Les forêts couvrirent, à l'origine, la plus grande partie du sol. Des villages furent construits au milieu des bois, et les paysans procédèrent à des défrichements, tant pour édifier leurs habitations que pour fouiller les entrailles de la terre, et en extraire les produits nécessaires à leurs besoins. Au douzième siècle, les habitants de la vallée de Longueville, dans laquelle s'étaient groupés les villages de Saint-Pierre, Saint-Just et Saint-Marcel, avaient le droit d'user du bois de Longueville.

Le bailli de Gisors rendit, en 1299, un accord au sujet de l'usage des bois de Longueville, entre le maître des maisons du Temple en Normandie, et la commune et les jurés de Longueville. Le maître du Temple prétendait avoir, depuis trente ans, l'usage de ces bois que lui déniaient les jurés. Ceux-ci reconnurent, enfin, que le Temple avait prouvé suffisamment ses droits et consentirent, en leur nom et en celui de la commune, qu'il en jouît comme les autres vassaux, dans la partie appelée la couture Pied-de-Bois, pendant le temps de la Harelle (1). (*a*)

Les bois d'Houlbec-Cocherel, Mercei, Chambrai, Saint-Just, etc., les forêts de Vernon et de Bizi couvrent aujourd'hui une étendue d'environ 3,300 hectares.

La forêt de Vernon, sur le plateau de la rive droite de la Seine, est en côtes rapides, arides, graveleuses et pierreuses; la marne en forme le fond. Les essences principales sont le chêne, le hêtre, le charme, le châtaignier, le bouleau et le sapin.

(1) *Harelle*, d'après Ducange, signifie presque toujours une réunion tumultueuse, une sédition, une conjuration. Cependant, il ajoute que ce mot était quelquefois employé, par les écrivains du moyen-âge, pour désigner une expédition militaire, dans laquelle il s'agissait du service de l'évêque. Il cite une charte de 1206, dans l'histoire de Bretagne de dom Lobineau, qui dit que lorsque le comte est en guerre, pour son propre service, et que les hommes de l'évêque l'accompagnent, cela s'appelle l'armée « exercitus », mais que, lorsqu'il s'agit du service de l'évêque, celui-ci fait prévenir les hommes du comte par le bailli et que la réunion qui en résulte est nommée la *harelle*. (Ducange, *Glossaire de basse latinité*. Voir *harela, harella*.)

L'évêque d'Évreux n'ayant jamais eu, que nous sachions, un pouvoir féodal quelconque dans la vallée de Longueville, nous ne voyons guère l'explication de notre mot *harelle* que dans la réunion des tenanciers, des vassaux des abbayes de Fécamp, de Jumiéges ou de Saint-Ouen de Rouen, propriétaires de la plupart des villages situés dans la vallée de Longueville. Une ferme de la commune de Saint-Just porte encore aujourd'hui ce nom de *la Harelle* : c'était là, sans doute, que se réunissaient les hommes de Longueville.

Digitized by Google

On trouve, dans une partie de la forêt de Bizi, du sable graveleux; du sable glaiseux, doux et humide dans l'autre. Les arbres qui s'y plaisent sont le chêne, le bouleau, le châtaignier.

Adjutor de Vernon avait donné aux religieux de l'abbaye de Tiron-au-Perche la quatrième partie de la forêt. A sa mort, Mathieu, son frère, en obtint la restitution, et accorda aux moines en échange, pour eux et leurs fermiers, le droit de pâture pour les bestiaux, « le gland, la faîne, la paisson, et ce chaque temps de l'année, pour livrer porcs, vaches, chèvres, juments, chevaux, ânes, et pour toute autre sorte de leur bestial, en tout nombre qu'ils voudront, soit qu'ils les aient achetés ou nourris et élevés chez eux. » Il leur donna, en outre, la permission de prendre du bois pour brûler, et pour construire et réparer leurs bâtiments; il accorda enfin, chaque année, au titulaire de la chapelle de la Madeleine, un arpent de bois dont celui-ci pouvait disposer comme bon lui semblait. Il terminait cette concession en octroyant aux moines de Tiron la faculté de rentrer en possession de la quatrième partie de la forêt, le jour où ils auraient à se plaindre de l'inobservation, par ses successeurs, des clauses de sa donation. Cette charte fut confirmée, en 1182, par Richard de Vernon. (*b*)

Richard ratifia également, en 1186, la donation faite à l'église de Vernon, par Guillaume Ier de Vernon, de la quatrième partie des revenus de la forêt, tant en ventes qu'en panage, deniers, pains, poules, plaids et essarts; il en excepta, toutefois, les nouveaux essarts de sa maison de la Fresnaye, les essarts de la Couarde et la culture qu'il venait de faire au Tuit.

La charte de Guillaume de Vernon fut successivement confirmée par Philippe V, en 1320; Charles IV, 1323; Philippe de Valois, 1328; Charles VI, 1407; Charles IX, 1572, et Henri IV, 1603. (*c*)

Les chevaliers qui gardaient le château de Vernon prenaient dans la forêt le bois nécessaire à leurs besoins, les bourgeois pouvaient aussi enlever le bois mort, mais pour tous une restriction était faite à l'égard des parties nommées Mortagne et le Breuil, *où nul n'avait coutume.*

Vers la fin du douzième siècle, Philippe-Auguste fit procéder à une enquête de ces droits par Richard de Vernon, Richard Le Veneur, Philippe et Amauri de Blaru. Les chevaliers payaient au domaine, à la saint Martin, un setier de vin, et un pain et une pièce de venaison à Noël. (*d*)

Louis IX accorda à l'Hôtel-Dieu et à l'abbaye du Trésor la per-

Digitized by Google

mission d'envoyer paître dans la forêt toutes leurs bêtes, à l'exception des chèvres.

Un arrêt du parlement de Paris, du 28 février 1321, reconnut au chapitre de Notre-Dame de Vernon le droit de percevoir le quart des revenus, provenances, émoluments et occasions de la forêt, dont les officiers du roi l'empêchaient de jouir sur certaines parties aliénées à des créanciers de la couronne. Déjà des lettres de Philippe-le-Hardi avaient ordonné la restitution, à cette église, des biens que lui avait donnés saint Louis. *(e)*

La reine Blanche fit restituer au chapitre, le 17 juin 1363, le quart de la valeur des bois coupés par l'ordre de ses prédécesseurs. On rendit alors aux chanoines le quart du bois de chauffage pris pour la reine et ses officiers, pour les châteaux du Goulet, le prieuré de Sausseuse, les Cordeliers et la Maison-Dieu de Vernon, et du bois de construction employé aux fortifications. (*c*)

Les habitants de Saint-Nicolas-de-Vernonnet jouissaient des mêmes prérogatives que les bourgeois de Vernon. Il résulte d'une enquête faite par Pierre Nyvelet, lieutenant général de Jean Crespin, baron du Bec-Crespin, maître particulier des eaux et forêts de Normandie, visée par celui-ci, le 20 janvier 1450, que les hommes de Vernonnet et de Chanteraine, possédant des vignes, payaient au roi un pot de vin, qui valait deux gallons, et que ceux qui n'étaient pas propriétaires de vignobles lui devaient trois deniers tournois et trois œufs à Pâques. Lorsque l'un d'entre eux se mariait, il avait droit à une charretée de bois, pour laquelle il était défendu au verdier de prélever aucune redevance. *(f)*

Le registre des droits d'usage dans la forêt, au quinzième siècle, fournit les renseignements suivants :

Guillaume de Giencourt (2), dit Sauvage, prenait du bois pour construire et pour brûler, et avait droit de pâturage pour ses bestiaux; il payait au domaine 12 deniers par an, à Noël.

Roger Bardoul avait chaque jour trois charretées de bois, à cause de son manoir de la Bardoulière; il payait 12 deniers.

Pierre de Feuguerolles, pour son hôtel de la Queue-d'Haie, trois charretées de bois et le pâturage; 12 deniers.

(2) Jean de Montagu, grand-maître de France, fit l'acquisition, le 5 février 1404, « de la terre, seigneurie et justice haute, moyenne et basse de Nozoy et du fief de la ville du Bois, de noble homme Guillaume de Jeucourt, dit Sauvage, écuyer, premier panetier du roi, et de damoiselle Marie la Galoise, sa femme (*par contrat passé à Vernon-sur-Seine, devant Jean Closier et Oudart-Bataille, notaires au Châtelet de Paris*); acquisition qu'il compléta dans la suite par l'achat de Chouenville, Guillerval et quantité d'autres petits fiefs à l'entour. » Près de Versailles et d'Étampes. (LUCIEN MERLET, *Biographie de Jean de Montagu*, Bibliothèque de l'École des chartes, t. XIII, p. 248.)

Digitized by Google

Les religieux de Sausseuse, pour leurs droits de pâturage, disaient, ainsi que les dames de l'Hôtel-Dieu, des prières pour le roi.

Les moines de Cernay devaient, à la saint Martin, un demi-setier de vin; une pièce de chair et un pain, à Noël, le tout évalué à 12 deniers parisis.

Jean de Nogon, trois charretées de bois par jour, pour son hôtel de Cahaignes; 12 deniers à Noël. (3)

Messire Regnault de Fours, trois charretées pour son hôtel de Fours; 12 deniers.

Nicolas de la Prévôté, trois charretées de bois, à cause de son hôtel de Vernon et du franc four dit le four de Glisolles; un demi-setier de vin, un pain et une pièce de chair au verdier.

Les bourgeois de Vernon avaient droit « de prendre en la forest de Vernon, en lieu dit *ou Chastellet*, bois mort pour ardoir, et toutes branchez et cimeux depuis que le corps de l'arbre sont osté, ont aussy usage à prendre bois pour leur habergement (4), excepté bauche, essaulx ou late, par la baillée du sergent de la forest de Vernon, et ne puent estre pris leurs chevaulx, si ce n'est à forfaiture, comme les chevaux des chevaliers. Et pour ceste coustume doient iceulx habitans à la nativité Notre-Seigneur ung pain ou ung denier. Et ceulx qui ont chevaulx doient à la court du seigneur, par chascune sepmaine, par la main du forestier, une somme de bois. Et se le seigneur de Vernon tient court aux trois festes annaulx, à chascune feste, une somme de bois. Et sont en icelle ville de Vernon neuf fours de droit hérédital, pour lesquelz ilz ont usage comme les chevaliers en la dicte forest. »

Les religieux de Sausseuse prélevaient, chaque année, 140 charretées de bois, à trois chevaux chacune. Cette faveur leur avait été octroyée, en 1293, par Philippe-le-Bel, à Forêt-la-Folie.

Le couvent du Trésor, trois charretées par semaine.

Guillaume de Daubeuf possédait des droits d'usage, à cause de son hôtel de Tilli. (5)

Le prieuré de Pressagni-l'Orgueilleux était tenu à une redevance de 12 deniers et à des prières pour le roi.

(3) La petite-fille de Jean de Noyon épousa Jean de Béthencourt, fils du célèbre Normand qui avait conquis les Canaries. Noyon portait : *d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becqué, membré et couronné d'or*. (*Dictionnaire de l'Eure*, publié par M. Charpillon, avec la collaboration de M. l'abbé Caresme.)

(4) *Habergamentum*; habitation, maison. (*Glossaire de Ducange*.)

(5) Le 9 octobre 1451, Catherine de Daubeuf, veuve de messire Ch. de Longueval, rendit aveu pour la terre de Tilli, lui appartenant par succession de feu messire Guillaume de Daubeuf, chevalier, et de madame Alix de Blaru, sa femme « ayeul et ayeulle de ladite dame Katherine. » (Aug. Le Prévost, *Notes pour servir à l'histoire des communes du département de l'Eure*)

Digitized by Google

Les religieux de Mortemer, pour leur hôtel de Portmort, prières et oraisons.

Pierre de Jeucourt, dit Compagnon, à cause de deux manoirs, l'un à Pressagni-l'Orgueilleux, l'autre à Pressagni-le-Val; pour chaque manoir, 12 deniers.

Le curé de Pressagni-l'Orgueilleux, à cause de son bénéfice, 12 deniers.

Le curé de Notre-Dame-de-l'Ile, 12 deniers.

La collégiale de Vernon, bois pour chauffage et pour les réparations de l'église et des maisons canoniales; les chanoines célébraient trois messes par semaine pour Richard de Vernon et ses successeurs.

Les habitants d'Heubecourt, droit de pâturage des bestiaux; deux journées de corvée, chaque année, pour le roi; gerbes en août, pains à Noël, œufs à Pâques, « et doivent faire le charroy des pons du chastel de Vernon, avecques autres menus drois, rentes et deniers accoustumés. »

Jean de Saint-Pol, à cause de son hôtel du Bois-Jérôme, 12 deniers.

Les habitants de Fours, deux journées de charrue par an, gerbes en août, pains à Noël.

Les habitants de Cahaignes, trois gerbes de blé en août, un pain à Noël et trois œufs à Pâques.

Les habitants de Notre-Dame-de-l'Ile, deux journées de corvée, etc., « le charroy du chastel et pons de Vernon. »

Les habitants de Gamilli, de Notre-Dame de Vernon, du Val, de la rue de Normandie, coutumiers dans la forêt, payaient chaque année un setier de vin de 4 gallons; ceux qui se mariaient avaient droit à une charretée de bois, et pour cela devaient au sergent un mets; ceux qui possédaient chevaux et charrettes étaient astreints à des corvées envers l'Hôtel-Dieu, et chaque feu payait au roi un pot de vin, deux deniers et trois œufs à Pâques.

Les habitants de Pressagni-l'Orgueilleux, ceux de Bois-Jérôme et de Haricourt, etc., deux journées de corvée, gerbes, etc.

Les habitants de Vernonnet faisaient les huées pour rabattre le gibier, quand il y avait chasse royale dans la forêt. (*g*)

Les droits de coutume suscitaient souvent des difficultés avec l'administration des eaux et forêts.

Une contestation avait surgi à ce sujet, en 1407, entre les officiers du roi et les habitants de Notre-Dame de l'Ile, Pressagni-l'Orgueilleux et Bois-Jérôme; l'affaire, d'abord soumise à l'Échiquier,

Digitized by Google

avait été renvoyée aux grands jours de Vernon pour y être jugée.

Le grand-maître, après enquête du verdier, rendit, le 22 décembre 1409, une sentence portant que les habitants de ces paroisses avaient prouvé, par témoins, qu'ils étaient usagers dans la forêt depuis un temps immémorial, et les autorisa à user de leurs droits et à prendre, moyennant certaines rentes, le bois mort comme « marsaulx, érable, tremble et autre mort boys, sauf que du bois de boul. »

Le hameau des Petits-Francs, à Notre-Dame de l'Ile et à Pressagni-le-Val, était exempté, en vertu de lettres royales, des charges imposées aux paroisses voisines pour les droits d'usage; chaque feu ne payait que trois deniers parisis au domaine; ses habitants rabattaient le gibier quand le roi chassait.

Vernonnet versa, en 1639, au commissaire royal, une somme de 330 livres pour la jouissance de ses droits. (*h*)

Philippe-Auguste, vers 1200, avait défendu que la vente annuelle dépassât 500 livres pour la forêt de Vernon.

Le 2 juin 1319, Philippe-le-Long rendit une ordonnance portant que les dons en argent ou en merrain, sur les forêts, avaient été si nombreux qu'il n'en ferait plus à l'avenir sur celles de Vernon, Andeli, Saint-Germain, etc., qui avaient le plus souffert. Il confirma cette décision le 17 mai 1320. Charles VI prit, en 1402, une ordonnance conforme. (*i*)

Les forêts de Vernon, Andeli et Lions étaient livrées au pillage, en 1531, et François I[er] en ordonna la réformation, sur la demande de Renée de France.

Le roi préleva, en 1574, une somme de 300,000 livres sur les forêts de France; la forêt de Vernon fournit 34 arpents, celle d'Andeli 22 arpents.

Charles IX, né le 27 juin 1550, avait eu pour nourrice dame Philippe Richard. « Cette femme fut très-bien traitée; elle reçut en don, le 20 mars 1566, 5,000 livres tournois « sur les deniers à provenir de la vente des vins et marchandises prises en 15.. sur la mer, durant la guerre lors ayant cours contre les Anglois et baillés en dépost à Guillaume Gosselin, demeurant à Saint-Malo de l'Isle.

« Le 3 juin de la même année, Philippe Richard reçut de son fils de lait 10,000 livres tournois à prendre sur les deniers provenant de la « coupe faicte et à faire tant des bois et buissons estant en

Digitized by Google

divers lieux sur les chemins des forêts d'Arques et Cany, que sur les coupes et ventes des bois faites en 1565 et en 1566, en la forest d'Evreux, receppages et bois broutifs des forests de Normandie. » (j)

Peu de témps après, le fils de la nourrice de Charles IX, noble homme Pierre Droulin, valet de chambre ordinaire du roi, invitait le receveur du domaine à lui verser la part produite par la forêt de Vernon et lui donnait reçu de 760 livres. (k)

C'est ainsi qu'à une époque où le peuple était surchargé d'impôts, la munificence royale dépensait en folles prodigalités les revenus de la couronne.

En 1622, Louis XIII donna au sieur d'Arçona, gouverneur de Vernon, 1,280 livres provenant de l'amende à laquelle avaient été condamnés, par sentence du grand-maître, les nommés Antoine Petit, Fleury-Champagne et autres, pour restitution de bois pris dans les forêts de Vernon, Andeli et Paci. (l)

Le 30 novembre 1649, Louis XIV accorda au duc d'Elbeuf, pour payement de 687,180 livres qui lui étaient dues, la jouissance, pendant vingt ans, du revenu net des ventes ordinaires des forêts de la Londe, Pont-de-l'Arche, Andeli et Vernon.

En 1700, la contenance de la forêt était évaluée à 4,000 arpents; elle était réglée en coupes ordinaires de quinze ans pour le bois taillis, et de cinquante ans pour les hautes futaies. Année commune, et déduction faite de ce qui revenait au chapitre, ces coupes rapportaient 10,000 livres au domaine.

On comptait de plus, vers 1780, 60 arpents environ de petits bois aliénés à M. Le Brun, d'Heurgival, aux héritiers Lasnier et aux seigneurs de Tourni et de Pressagni.

Les lieux dits de la forêt de Vernon, dénommés dans les expertises faites en 1755 par Jean-François Marcadé, auditeur en la chambre des comptes de Paris, et en 1766 par M. de Cassini, sont : dans la garde de Mortagne, les triéges de la Héronnière et de Madeleine ; dans la garde du Breuil, les triéges des vallées Félix et de la carrière à « mille hommes; » dans la garde de Pressagni, le triége du fournel à charbon, dans la garde du grand-maître, les triéges du chêne Saint-Nicolas et du Mont-Roberge. La croix du mont de Tilli séparait les gardes de Mortagne et du Breuil. Quelques chênes de 6 pieds et de 8 pieds de circonférence servaient de points de repère. Le lieu dit les *Esserqueux* appartenait en 1710 à Mme de Bouville, qui fieffa deux acres de terre à Jean Lavenant, pour 9 livres de rente. Cette pièce de terre, appelée alors les Essartieux, était

Digitized by Google

chargée de 3 sous de rente seigneuriale envers le seigneur de Bizi.

Une partie des bois qui s'étendent derrière Bizi fut enclavée dans le parc du château par le maréchal de Belle-Ile, le surplus forme ce que l'on appelle le Grand-Parc.

Les procès-verbaux d'expertise, dressés en 1766 et 1767, mentionnent les triéges de la mare du Gris, du clos Etain, du vieux chemin de Paci; de la croix de Normandie, où le sieur Le Bossu avait acquis, en 1712, une acre de terre de Jacques Desmarets, seigneur d'Abbeville; des vallées, de la Fosse-aux-Nonains et du Buisson-Pouilleux, dont les pièces de terre ou de bois appartenant, en 1638, à Pierre Pitou, de Vernonnet, étaient chargées de rentes en blé, en avoine et en vin envers l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux et l'Hôtel-Dieu de Vernon; de Vaudichon, de Saint-Mauxe, de Beauregard, de la sente Saint-Eustache, de la Goulie, de la rue aux Vaches, de la fosse Potel, de l'Ormetel.

L'arpentage du Grand-Parc accusa une superficie de 1,922 arpents, dont 1,671 en bois taillis, 108 en quinconces et pièces de décoration, et le surplus en maisons, routes, mares, etc. (*m*)

Dans tous les actes anciens, ces bois sont appelés les Monts-de-Longueville. Le bois taillis du Buisson-de-Blaru, contenant 680 arpents, avait été engagé au profit de Charles de Tilli, marquis de Blaru; en 1700, il appartenait à M. de Bouville.

Les ducs de Normandie et les rois de France vinrent souvent prendre le plaisir de la chasse dans la forêt de Vernon..

Philippe-le-Bel racheta les droits de chasse dans quelques forêts royales. Au mois d'août 1298, par acte passé devant Guillaume Thibout, garde de la prévôté de Paris, Jean de Crèvecœur, chevalier, reconnaissait avoir cédé au roi, pour 120 livres tournois, son droit de chasse aux lièvres, renards et lapins, « la chace a lievre, a gourpil et au connin tant seulement » dans la forêt de Vernon. (*n*)

La Martinière dit que Charles IX y chassait souvent et qu'il y fit percer de belles routes. Un des chemins porte le nom de route de François Ier. Les relais de chasse étaient placés au chêne du Crucifix, sur le chemin de Vernon à Gasni; à la fontaine de Tilli, à la mare Épineuse, au chêne à l'Ogre, et enfin près de la fontaine de Pressagni-le-Val, pour l'entrée de la forêt d'Andeli.

M. Margueray a écrit, dans les premières années du dix-neuvième siècle, sous le titre de : *Compagnie noire dévoilée*, un mémoire destiné à faire cesser les dévastations dont la forêt de Vernon était alors le théâtre et à dévoiler les malversations des agents fores-

Digitized by Google

tiers. C'était l'époque où la *bande noire* poursuivait ses exploits en achetant nos anciens monuments pour les détruire, et ceux de ses membres qui exploitaient les forêts du département de l'Eure avaient baptisé leur association du nom de : *Compagnie de la côte de bois.*

Les forêts de Vernon et de Bizi furent cédées par Louis XV au comte d'Eu, en 1762. Le duc de Penthièvre en hérita et les transmit à la duchesse d'Orléans, sa fille ; elles furent confisquées avec tous les biens de cette princesse à la Révolution et lui furent restituées en 1814.

La duchesse d'Orléans mourut le 23 juin 1821, et Louis-Philippe, duc d'Orléans, hérita, suivant acte du 1er mars 1822, de la forêt de Vernon qu'il donna, en 1830, à ses enfants. Le décret du 22 janvier 1852 la fit rentrer dans le domaine de l'État, et elle en fut distraite vers 1862, en vertu du décret du 27 mars 1852, pour être aliénée à divers particuliers. Les lots les plus importants furent adjugés à MM. Schickler, Roycourt, Garnuchot et Chennevière.

(a) *Inventaire des titres de la commanderie de Saint-Étienne de Renneville.* (b) Th. Michel, *Histoire de Vernon,* 1850. — (c) *Archives de l'Eure,* Série G., *Église collégiale de Vernon.* — (d) *Cartulaire normand,* publié par M. L. Delisle. — (e) Boutaric, *Actes du parlement de Paris,* t. II. — (f) *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Vernon.* — (g) *Archives de l'Eure : Coutumier des forêts de Normandie.* — (h) Mémoire de M. Langlois, avocat. — (i) Ordonnances des rois de France. — (j) A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.* — (k) *Archives de l'Eure :* Tabellionage de Vernon. — (l) *Mémoriaux de la Chambre des comptes de Normandie.* — (m) *Archives nationales,* P. 2078, Q.¹200. — (n) *Archives nationales,* J. 732, n. 116.

Digitized by Google

VOIES DE COMMUNICATION

Le canton de Vernon est traversé par deux routes nationales, deux routes départementales, cinq chemins de grande communication, trois chemins d'intérêt commun, deux lignes de chemins de fer et par un grand fleuve, la Seine.

La Seine, qui prend sa source dans la Côte-d'Or, et traverse les départements de Seine-et-Marne, Seine, Seine-et-Oise, Eure et Seine-Inférieure, qui porte à la mer les produits des provinces du centre et établit des communications entre Paris et Rouen et les ports de la côte normande, fut nécessairement la voie la plus fréquentée et la plus sûre, à une époque où la France n'était sillonnée que par quelques grandes voies romaines, et où les chemins n'offraient qu'une bien faible sécurité aux voyageurs.

« Le péage de Vernon remontait à une haute antiquité. Hugues de Vernon avait exempté les religieux de Jumiéges des droits de coutume pour les bateaux chargés de vins destinés à leur usage, tant dans la ville que dans toute la lieue qui en dépendait : « *apud Vernonem seu in tota leucata predicti castri.* » Ce privilége leur fut confirmé par Richard de Vernon, en 1174. » (*a*)

Richard de Vernon, en 1185, accorda à l'abbaye des Vaux-de-Cernay liberté de passage par eau, et fit la même concession, cinq ans plus tard, à l'abbaye de Bonport. (*b*)

En octobre 1200, Philippe-Auguste délivra aux religieux de Sainte-Catherine des lettres leur permettant de faire conduire tous les ans jusqu'à 220 muids de vin par eau, de France en Normandie, sans payer aucun droit en passant à Vernon. En 1218, il confirma l'exemption de coutume accordée par Guillaume de Vernon à l'abbaye de la Vallée. En 1216, il invitait le bailli de l'eau de Vernon à laisser passer sans contestation les vins et les denrées de l'abbaye de Sainte-Marie-du-Vœu, et saint Louis rendit, en 1257, un mandement conforme.

Guillaume de Vernon avait accordé aux moines de Montebourg le

Digitized by Google

droit de percevoir la dîme du canage (*canagii*) de l'eau de Vernon, droit qui devait consister dans la faculté de prendre une *canne* de vin dans les tonneaux embarqués ou débarqués sur le port de Vernon. (*c*)

Un recueil de la Bibliothèque nationale contient de nombreuses lettres adressées, en 1318 et 1319, à « honorables hommes et sages les receveurs péagers, traversiers et pontagiers du roi à Vernon ou à leurs lieutenants et aux échevins de la ville de Calais, » pour laisser passer du hareng chargé à Calais à destination de Paris.

La Maison-Dieu avait acquis sur les bateaux passant sous le pont une redevance qui fut confirmée vers 1227. En février 1366, elle donna à rente à Jean de Fourneaux, bourgeois de Vernon, les droits perçus par elle sur les bateaux montants et avalants, depuis Fourneaux jusqu'à la Gravelle. Jean de Fourneaux les vendit, en 1395, à Jean Guiton, bourgeois de Mantes, moyennant 66 sous de rente annuelle. Ces droits étaient passés, en 1430, dans les mains de Jean Farould, bourgeois de Mantes, qui les céda à la Maison-Dieu de Vernon. Des vendanges jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, l'Hôtel-Dieu prélevait un pot de vin sur les bateaux chargés de vin. (*d*)

« Un arrêt de la cour du parlement de Rouen, rendu le 21 juillet 1541, entre les marchands voituriers par eau et les fermiers de madame Renée de France, comtesse de Guise, régla les *péage et acquit du travers par eau et par terre* de la ville de Vernon; suivant un arrêt de la même cour, ce tarif dut être affiché à la Porte de l'Eau de la ville, où les bateaux étaient tenus de s'arrêter, à peine de forfai ture.

« Les limites du travers étaient formées d'un côté par le rû de Bougival, qui séparait la France de la Normandie, de l'autre, par le port de Nourais, situé devant Fourneaux. . . . .

« On s'adressait, pour obtenir les congés, à un officier, nommé le prévôt de l'Eau; la prévôté se baillait habituellement à ferme pour trois ans.

« Les chevaliers, les gentilshommes, les prêtres, les religieux, les écoliers de Paris ne devaient rien par terre, *à cheval, ni à col, ni à charrette pour leur user, pourtant que leur cheval et charrette fût leur*. Mais tous devaient par eau, à l'exception des écoliers.

« Le sergent du plet de l'épée de Vernon, auquel compétait la jauge et l'étalon des mesures, avait aussi la faculté de prendre de chaque bateau montant et avalant, par dessous le pont de Vernon, 1 denier parisis, qu'on appelait droit de *Mérot*.

Digitized by Google

« Au dix-huitième siècle, les droits perçus à Vernon étaient de différente espèce. On distinguait en premier lieu un droit de travers, sur les bateaux chargés de marchandises passant à Vernon, tant en montant qu'en descendant ; il avait été réglé par un arrêt du conseil d'État, du 23 octobre 1719 ; 2° un droit de pieu, consistant en 10 s. par bateau montant par dessous la maîtresse arche du pont, 5 s. par bateau passant sous les autres arches.

« Ce droit de pieu fut réformé. On paya, sans distinction d'arches, 10 s. pour chaque bateau montant à 6 chevaux et au-dessus, 7 s. 6 d. pour bateau ou cabotière à 4 chevaux, 5 s. pour chaque barque à 2 chevaux; 3° on prélevait 5 s. par courbe de chevaux passant sur le pont de Vernon pour aller sur le talus tirer les bateaux qui remontaient la rivière; 4° on exigeait, en outre, un droit de 3 l. 10 s. par courbe, lorsque les marchandises appartenaient à des marchands qui n'avaient point encore payé; en d'autres termes, c'était un droit de hanse.

« Mais, comme le marinier qui transportait des marchandises pour le compte de plusieurs particuliers était souvent embarrassé pour prouver qu'ils étaient hansés, et que cette difficulté donnait lieu à de nombreux procès, on arrêta, pour prévenir à l'avenir toute discussion de ce genre, que les bateaux paieraient, sans distinction, 20 s. par courbe.

« Du reste, on faisait remarquer que la ville de Vernon et le fermier des aides jouissaient de ce droit, non point à titre de péage, mais d'octroi ancien; 5° le contrôleur, clerc de l'Eau à Vernon, percevait un droit pour contrôler les inventaires des marchandises ; 6° enfin, les maîtres et aides du pont recevaient des salaires assez élevés, mais dont personne ne pouvait contester la légitimité, parce que ces officiers prenaient à leurs risques les bateaux auprès du pont, et se chargeaient de les faire passer en répondant de tous les accidents qui pourraient arriver. . . . .

. . . .

« Le maréchal de Belle-Isle, propriétaire, en vertu d'un contrat d'échange, de tous les droits qui se percevaient pour le roi dans le comté de Gisors, réunit la perception d'Andely à celle de Vernon. » (*a*)

Un maître de pont avait été établi, en 1415, par Charles VI, pour diriger les nefs « sans qu'aucun autre pût remplir son office sous peine d'amende. » Il était nommé par le prévôt et les échevins de Paris, sur la présentation des mariniers et marchands qui choisis-

saient un homme expert dans la navigation. Cet officier devait en référer aux magistrats de l'Hôtel-de-Ville de Paris, toutes les fois qu'une contravention aux priviléges et franchises de cette ville était commise, et il obéissait à leurs commandements. Il était mis en possession de son office par un sergent de la prévôté, délégué à cet effet pour se rendre à Vernon, et il devait résider dans cette ville; il percevait 16 deniers parisis sur chaque bateau monté. Les conducteurs de bateaux avalants étaient libres de se passer du maître ; mais dans les grandes eaux, ou lorsque le marinier n'était pas assez habile, le maître du pont devait les diriger lui-même jusqu'au pertuis de Combarbe, en descendant, ou jusqu'au pont de Mantes, en montant, si cela était nécessaire, et il prélevait alors, pour sa peine, un salaire proportionné au chargement du bateau. (*e*)

Jean Racyne fut pourvu, en 1419, par Henri V, roi d'Angleterre, de l'office de maître de pont de Vernon.

Mathieu Charité fut nommé à cet emploi en 1670, en remplacement de Jean Charité, décédé peu de temps auparavant. Cet office, avec ses droits, profits, émoluments, était alors évalué à 5750 livres; il était encore dans la famille Charité à la fin du dix-huitième siècle. Un procès était engagé, en 1787, entre le sieur Charité, maître du pont, et ses aides, d'une part, et le sieur Hénault, fermier pour l'Hôtel-Dieu du droit d'envergure, d'autre part, sur la question de savoir qui, du fermier ou des aides du pont, devait apporter, du bord de l'eau jusqu'au pieu de l'île Saint-Maurice, la corde d'amarragepour faire monter les bateaux. Un arrêt de la vicomté de de l'eau de Rouen donna gain de cause au second. (*d*)

Les aides et l'envergueur étaient nommés par le seigneur de Vernon; les lettres de provision étaient adressées au vicomte de l'eau. Ils étaient au nombre de 16.

En 1804, une place d'aide produisait de 600 à 800 francs et celle de chef de 1,000 à 1,200 francs. Les habitants de Vernon et de Vernonnet avaient le droit d'aider à monter les bateaux et étaient payés depuis 2 sols jusqu'à 6 sols. Le halage par les hommes, sur le talus, fut supprimé par M. Loyer père, lorsqu'il fut nommé maître de pont en remplacement de Mme veuve Charité, à laquelle il payait une rente viagère : la charge de maître du pont était autrefois héréditaire. (*f*)

Un receveur de navigation, établi à Vernon, perçoit au profit de l'État un certain droit sur les bateaux. L'origine de cet emploi remonte à une date fort reculée.

Digitized by Google

Saint Louis donna l'ordre, en 1232, au bailli de l'eau, à Vernon, de recueillir les coutumes concernant les droits dus sur la Seine.

Au douzième siècle, tout Vernonnais amenant de France à Vernon du vin ou des marchandises quelconques ne devait nulle coutume, et pouvait décharger sans le congé du prévôt ; mais, lorsqu'il passait Vernon, il payait 6 deniers par tonneau, grand ou petit. Au commencement du treizième siècle, les droits de navigation, dans notre ville, rapportaient au domaine, année moyenne, une somme de 300 livres.

Le 15 juin 1301, le parlement de Paris, examinant une enquête faite par le bailli de Gisors et le prévôt des marchands par eau de Paris, pour savoir à qui appartenait de nommer ou de changer le sergent préposé à la garde de l'eau de Vernon, se déclarait insuffisamment éclairé et ordonnait une nouvelle enquête. (*g*)

Louis Jubert, maître de l'hôtellerie de la Galère, était contrôleur-clerc d'eau en 1653. François-André-Simon de Saint-Simon succéda, en 1702, à Charles Jubert, dans cet emploi estimé 3,300 livres (*h*). Un arrêt du conseil, de 1740, autorisa M. de Belle-Ile à rembourser de ses deniers les offices de contrôleur clerc d'eau de Vernon et Andeli, et à jouir des droits qui y étaient attachés.

Le montant des droits perçus, en principal et dixième, sur les bateaux montants et descendants, pendant une période de sept années, de 1837 à 1843, fut de 420,000 francs, soit en moyenne 60,000 francs par an.

Les comptes du prévôt de Vernon, de 1239, font mention de sommes payées à des bateliers allant de Vernon au Vaudreuil et de Vernon à Mantes. On prenait, en 1422, le bateau à Vernon pour se rendre aux Andelis : Jean de Saint-Riquier, religieux de Fécamp, effectua, avec deux compagnons, ce voyage qui lui coûta 16 sols.

Guillaume Le Chandellier fut pourvu par le roi, en 1582, de l'office et charge des bateaux servant au transport des habitants de Vernon dans les voitures ordinaires par la Seine, pour Rouen et la Roche-Guyon (*i*). La sous-ferme de la voiture par eau, de Vernon à Rouen, rapportait 80 livres au domaine, en 1673. A partir de Rolleboise, la galiote faisait le service ; elle fut détrônée par les bateaux à vapeur, qui, pendant longtemps, transportèrent voyageurs et marchandises, de Paris au Havre, et auxquels les chemins de fer enlevèrent les voyageurs.

Les pierres des carrières de Vernon sont embarquées dans les grands chalands qui viennent s'amarrer le long des quais. Un service

Digitized by Google

de bateaux à vapeur, installé depuis quelques années, est affecté au transport des marchandises que l'on emmagasine dans un vaste hangar construit sur la rive gauche. Ces bateaux correspondent avec Paris, Rouen, le Havre, Creil et le Nord de la France; ils ne prennent pas de voyageurs.

Les bacs établis autrefois sur la Seine, entre le Val et le Goulet, étaient ceux de Vernonnet, Fourneaux et Pressagni-l'Orgueilleux.

Le bac de Vernonnet avait été installé immédiatement après la chute de deux arches du pont, en 1651. Il communiquait de la pointe aval de l'île du Talus à la porte Hachette.

Ce bac était très-grand ; il contenait 200 personnes, lorsque, le jour de Saint-Luc 1653, il vint se briser sur le Talus. Le curé de Vernon raconte ainsi cette catastrophe : « Le vendredy, jour de Saint-Luc, 1653, furent noyez deux cents personnes de plusieurs aages et sexes, lesquelles venaient à Vernon par le Talus, et y furent perdues par l'accident du bac qui enfondra au bout dudict Talus, dont la plus grande partie fut inhumée au cimetière de Vernonnet, d'autres portés en plusieurs villages du Vexin, d'où ils étaient, sans que aulcun de cette ville de Vernon se rencontrât dans ce fascheux naufrage. » (*j*)

Le curé de Tourni relata aussi sur son registre mortuaire ce triste événement, en inscrivant les noms de ceux de ses paroissiens qui y avaient trouvé la mort.

Le bac de Fourneaux existait à la même époque que celui de Vernonnet. Le 14 décembre 1753, l'intendant de Rouen ordonna que l'on suivît, pour la perception de ces deux bacs, le tarif fixé par les ordonnances de ses prédécesseurs, des 9 juillet 1672 et 4 mai 1677. Ils étaient affermés pour 4,600 livres, en 1671. En 1707, ils furent donnés à bail pour six ans, et moyennant 4,000 livres par an, à Noël Charité, qui mourut peu de temps après. Sa veuve les afferma pour une somme moins importante, le revenu ayant diminué par suite des inondations de 1709 et du dédoublement des péages.

Un arrêt du conseil d'État, du 3 avril 1762, ordonna la reconstruction du pont, entre l'île du Talus et le faubourg de Vernonnet. Les entrepreneurs furent tenus d'exécuter les travaux à leurs frais et d'entretenir en bon état, pendant trente années, le pont et ses abords, et furent autorisés à percevoir des droits de péage pendant ce même laps de temps. Le bac de Vernonnet fut alors supprimé ; mais, en 1780, le mauvais état du pont ayant nécessité l'interdiction de la circulation des voitures, l'intendant dut ordonner l'établissement d'un

Digitized by Google

bac destiné à leur transport, pendant la durée des travaux. Le pont fut rendu à la circulation le 21 décembre 1784, et le bac supprimé définitivement.

Le bac de Fourneaux avait probablement disparu vers 1762, comme celui de Vernonnet. En 1780, le duc de Penthièvre se proposait de le rétablir, pour se rendre directement de Bizi à la fontaine de Tilli.

Le bac, les deux flettes et le petit bateau servant au passage de Vernon à Vernonnet, avec le bac et le batelet de Fourneaux, furent estimés 2,500 livres, en 1730. (*h*)

Le seul bac existant aujourd'hui est celui de Pressagni-l'Orgueilleux, qui dessert Saint-Pierre-d'Autils. Son établissement doit remonter à une date fort ancienne; il est mentionné dans le terrier de Vernon de 1587. A cette époque, chaque feu des deux villages devait par an, pour le passage, un pot de vin, mesure du roi, aux vendanges, et un pain de 4 au boisseau, tels qu'on les mangeait à Noël. Les passants étrangers à ces deux localités payaient les droits fixés par le tarif. Les officiers du roi et du seigneur de Vernon avaient seuls droit au passage gratuit. Au dix-huitième siècle, le revenu annuel de ce bateau était évalué à 400 livres.

Pendant l'interruption des communications, amenée par la destruction du pont de Vernon, en 1870, un service de canots et de batelets, organisé par les mariniers et les pêcheurs, effectua le passage des voyageurs et des voitures et marchandises, entre les deux rives de la Seine. Ces bateaux donnaient aux abords du pont un aspect des plus animés, en sillonnant le fleuve aux heures d'arrivée et de départ des trains du chemin de fer de Gisors.

Depuis la construction du pont de Chambrai, le bac qui existait sur la rivière d'Eure, et faisait le service entre ce village et Fontaine-sous-Joui, a été supprimé.

Le transport des voyageurs et des marchandises par voie de terre se faisait, en 1678, par les Messageries royales, entre Vernon et Paris; le coche, partant de l'hôtellerie de la Rose, dans la Grande-Rue, s'arrêtait à l'hôtel de Montbazon, rue de Béthizy. Le propriétaire de ces voitures de roulage était alors Antoine Allegret, de Paris; en 1693, c'était Mme Blavette, qui loua ce service au sieur Roncerel, moyennant 100 livres par an.

La route nationale n° 181, d'Évreux à Breteuil (Oise), entre dans

Digitized by Google

le canton au hameau de la Sablonnière, qu'elle laisse sur la droite, passe auprès du village de la Heunière et arrive à l'entrée de la forêt de Bizi; elle quitte alors le plateau pour descendre dans la vallée, en décrivant plusieurs lacets; elle passe sous les murs du château, décrit une courbe à droite, puis tourne brusquement à gauche, pour prendre l'avenue des Capucins.

Arrivée à l'extrémité des murs du château, elle emprunte la rectification faite il y a quelques années et arrive, en droite ligne, au passage à niveau du chemin de fer; elle traverse la ville, en suivant les rues de la chaussée de Bizi et d'Albuféra, franchit la Seine sur le nouveau pont et gagne Vernonnet. En face de l'église de ce faubourg, elle tourne à gauche, parcourt Vernonnet dans presque toute sa longueur, et, inclinant à droite, s'engage dans le vallon formé par les collines de Vernonnet et de Fourneaux; elle vient passer ensuite entre la fontaine et la pyramide du Mont-de-Tilli et atteint le plateau du Vexin, en gravissant le vallon de Sausseuse, et laissant successivement, à gauche et à droite, le nouveau château de Sausseuse et l'ancien, construit sur l'emplacement de l'abbaye dont il ne reste plus que quelques vestiges.

Ce fut vers 1737 que le maréchal de Belle-Ile fit ouvrir la route d'Évreux, entre la Heunière et Bizi. Cette route, s'engageant à gauche dans la forêt, descendait, avec une pente très-prononcée, dans le village de Bizi, et venait aboutir à la maison que le maréchal avait fait construire « pour servir de tourne-bride. » Il est présumable qu'avant cette époque elle traversait, en ligne biaise, les terrains du parc et formait le prolongement direct de la rue de l'Auge. Ce ne fut que vers 1833 que l'administration des ponts et chaussées, pour remédier à l'inconvénient résultant de la déclivité trop grande de la vieille route, changea la direction de celle-ci, dans la partie comprise entre l'entrée de la forêt et le château de Bizi.

Du tourne-bride, elle gagnait l'avenue des Capucins, qu'elle suivait dans toute sa longueur pour venir s'embrancher sur la route nationale n° 182. Elle empruntait ensuite une portion de cette dernière jusqu'à la rue du Pont, suivait cette rue et traversait le fleuve sur l'ancien pont, pour arriver à Vernonnet, et suivre ensuite la direction actuelle.

La route nationale n° 182, de Mantes à Rouen, établie presque partout sur un sol plat, est parallèle au cours de la Seine et peu éloignée de ce fleuve. Elle entre dans le canton au hameau du Petit-Val, passe sous le chemin de fer au viaduc de Folle-en-Rue, et arrive

Digitized by Google

à Vernon presque en ligne droite, en longeant le faubourg de Gamilli. Cette route traverse la ville dans toute sa longueur, en suivant la Grande-Rue, vient passer au pied du parc militaire, des abattoirs et de l'usine à gaz, et traverse une seconde fois le chemin de fer en dessus ; elle gagne enfin directement le Goulet, en laissant sur la gauche Saint-Pierre-d'Autils et longeant le hameau de Maîtreville.

La route départementale n° 7, de Vernon aux Andelis, a son origine à l'extrémité de Vernonnet, traverse le hameau des Fourneaux et vient longer les murs du château de la Madeleine, situé sur sa gauche. Parallèle à la Seine, cette route est établie en remblai, à quelques mètres au-dessus des prairies, et bordée à droite par les collines crayeuses de Fourneaux.

Ce chemin fut élargi vers 1737, sur l'ordre du maréchal de Belle-Ile.

La route départementale n° 8, de Vernon à Magni, qui a son origine en face de l'église de Vernonnet, est établie en remblai sur la première partie de son parcours. Elle est bornée à droite par les collines de Vernonnet et surplombe, à gauche, un ravin profond; elle monte, avec une rampe assez prononcée, dans la forêt qu'elle traverse pour atteindre le plateau.

Le chemin de grande communication n° 32, d'Évreux à Vernon, traverse la rivière d'Eure sur le pont de Cocherel, laisse sur la droite les hameaux de la Cailleterie et de Boisset-Hennequin, passe au milieu du village de la Heunière et vient s'embrancher sur la route nationale n° 181, non loin de la forêt de Bizi.

Le chemin de grande communication n° 57, de Vernon à Brai, a son amorce sur la route nationale n° 181, à Vernonnet, un peu au-delà du pont. Il est assis dans la vallée de la Seine, longe les collines de Vernonnet et quitte le canton au hameau d'Heurgival, qu'il laisse sur la gauche.

Le chemin de grande communication n° 68, de Chambrai à Vernon, par Sainte-Colombe, la Chapelle-Réanville et Saint-Marcel, est situé tout entier dans le canton de Vernon et présente une longueur de 15 kil. 532.

Le chemin de grande communication n° 69, de la Chapelle-Réanville au Goulet, passe par Villez-sous-Bailleul.

Le chemin de grande communication n° 72, traversant Houlbec-Cocherel, relie Paci et Gaillon.

Les trois chemins d'intérêt commun sont ceux d'Évreux à Chambrai n° 14, traversant la rivière d'Eure sur le pont de Chambrai ; n° 36,

Digitized by Google

de Saint-Pierre-d'Autils à Mercei, et n° 46, de Vernon à Villiers-en-Dessœuvre. Ce dernier, connu sous le nom de route d'Ivri, fut élargi par ordre du maréchal de Belle-Ile, à la même époque que les chemins d'Évreux, de Sausseuse et de Fourneaux, c'est-à-dire vers 1737. Il est bordé de tilleuls dans la partie comprise entre la ville et la forêt de Bizi.

Enfin, de nombreux chemins communaux relient Vernon et les villages environnants.

Le chemin de fer de Vernon à Rouen fut inauguré vers le milieu de l'année 1843, et un bal fut donné dans la station de Vernon, à cette occasion.

Il est parallèle à la Seine, sur une grande partie de son parcours, et longe la route nationale n° 182, depuis le viaduc de la Croix-Blanche jusqu'au Goulet. Il traverse Gamilli dans une tranchée assez profonde, et arrive à Vernon, après avoir passé sous le pont de l'avevenue de l'Ardèche, et marqué le point de rencontre des rues de l'Auge et de la chaussée de Bizi.

La gare de Vernon, une des plus vieilles et des plus laides de la ligne, est aussi une de celles où le trafic est le plus important et mériterait une sérieuse transformation, au point de vue de l'architecture et de l'aménagement.

Le chemin de fer de Gisors à Dreux est venu, depuis quelques années, accroître les moyens de transport déjà si nombreux que possédait le canton, et cette nouvelle ligne contribuera pour une large part aux progrès industriels de la contrée.

Il se compose de deux tronçons. Le premier, de Gisors à Vernon, dont les études furent commencées vers 1865, se détache du chemin d'intérêt local de Gisors à Pont-de-l'Arche ; il est construit entre la Seine et les collines, tantôt au pied de ces dernières, tantôt dans la prairie, et dessert, en dehors de notre canton, de nombreuses usines, notamment à Dangu et à Brai ; il amène à Vernon leurs produits manufacturés, ainsi que les denrées des riches plaines du Vexin et de la vallée d'Epte. Une station simple et coquette, établie à Vernonnet, servit pendant quelque temps de tête de ligne, en attendant l'achèvement des travaux. Cette gare est appelée à prendre une grande importance, le jour où Vernonnet possédera le port projeté depuis longtemps déjà, et dont la destination est de servir à l'embarquement des pierres extraites des carrières et de la houille amenée de la Belgique.

Digitized by Google

Le chemin de fer traverse la rue du pont, décrit une courbe de 300 mètres de rayon et arrive à la Seine qu'il franchit sur un magnifique pont en fer, composé de plusieurs travées reposant sur des piles tubulaires. Ce pont était à peine achevé qu'il fallut songer à le détruire, pour couper toute communication entre les deux rives: les Prussiens étaient aux portes de la ville, et l'intérêt de la défense exigeait la destruction des ouvrages d'art établis sur la Seine. On le fit sauter et pendant longtemps ses énormes poutres métalliques, tordues par l'explosion, restèrent plongées dans l'eau, en attendant que des circonstances plus favorables permissent de les relever. Ce travail de restauration fut exécuté à la fin de 1871.

Le chemin de fer franchit la route de Rouen sur un pont en maçonnerie, composé de trois arches en plein cintre, et arrive à la ligne de Rouen qu'il traverse en dessus, au moyen d'un pont métallique. Une voie se détache de la ligne principale et pénètre dans la gare de Vernon, où la station se trouve établie près des rues de la Congrégation et de la Gare.

Le deuxième tronçon, de Vernon à Paci, longe, sur quelques centaines de mètres, l'avenue des Capucins, puis il décrit une courbe, traverse la rue de l'Auge et gagne, avec une rampe peu sensible, les hauteurs du Val pour se rendre ensuite à la rue de Normandie, où une halte est établie pour desservir Douains et Blaru. Dans ce parcours, il côtoie la lisière de la forêt et quitte bientôt le territoire de Vernon pour entrer dans le canton de Paci. La première partie de ce chemin d'intérêt local fonctionne depuis quelques années; la deuxième n'a été livrée à la circulation que depuis peu de temps.

Cette ligne, dont le trafic est encore très-faible, acquerra une grande importance dans un avenir peu éloigné, lorsqu'elle se trouvera reliée, d'une part, au Nord et à la Belgique, de l'autre, aux départements du centre.

La Compagnie d'Orléans à Châlons est maintenant propriétaire des chemins de fer de Gisors à Vernon et de Vernon à Dreux qu'elle rattache à son réseau.

(*a*) Ch. de Beaurepaire : *De la vicomté de l'Eau de Rouen.* — (*b*) *Cartulaires de Cernay et de Bonport.* — (*c*) *Neustria pia.* — Léop. Delisle; *Cartulaire normand.* — (*d*) *Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu de Vernon.* — (*e*) Ordonnances des rois de France. — (*f*) *Statistique de l'an XIII.— Renseignements fournis par M. Bourdet.* — (*g*) Comte Beugnot: *Olim*, t. III. — (*h*) *Archives nationales*, P. 2083. — (*i*) *Archives de l'Eure :* Tabellionage de Vernon. — (*j*) *Registre n° 56 de l'État civil de Vernon*, f° 250.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

DE LA CONQUÊTE DES GAULES PAR JULES CÉSAR (50 ANS AVANT J.-C.) A L'ÉTABLISSEMENT DES NORMANDS DANS LA NEUSTRIE (911).

A l'époque où commence notre récit, nous n'avons, pour nous guider dans les ténèbres qui couvrent la Gaule, que la tradition et les Commentaires de César.

Les Commentaires sont complétement muets sur la ville dont nous essayons de retracer l'histoire, mais ils font connaître quelques-uns des événements dont notre province fut alors le théâtre, et, à ce titre, méritent d'être consultés. Le flambeau de la tradition nous dirigera dans cette profonde obscurité, et c'est à ses lueurs incertaines que nous essayerons de percer le voile qui cache l'origine de Vernon.

Lorsque César envahit la Gaule, Vernon existait, sans doute, mais ce n'était alors qu'une simple bourgade gauloise. Sa situation dans une belle vallée, au milieu de vastes forêts, dans lesquelles les druides venaient célébrer leurs mystères et cueillir sur les chênes le gui sacré, au centre d'une contrée dont le sol a conservé quelques vestiges d'une religion disparue, avait dû, de bonne heure, attirer des hommes, amis de la chasse et de la pêche, et les convier à élever, sur les rives du fleuve, les huttes qui furent la première demeure de nos pères.

Portmort possède encore un menhir connu sous le nom de *gravier de Gargantua*, dont la partie supérieure, grossièrement taillée en forme de tribune, servait de chaire aux prêtres de la religion

Digitized by Google

druidique pour haranguer la foule et lui enseigner le culte de Teutatès et d'Hésus.

Le nom de la *pierre percée*, que portait au seizième siècle un triége du hameau du Souci, traversé par le chemin du roi, ne rappellerait-il pas aussi l'existence d'un monument celtique, d'un dolmen, par exemple ?

La *Numismatique gauloise du Nord-Ouest de la France* cite quelques monnaies gauloises, d'une barbarie excessive, en potin blanc coulé, et la pièce de bronze des Véromanduens, trouvées aux environs de Vernon.

Les habitants de notre bourgade, tirés de leur calme existence par l'arrivée inattendue des Romains, concoururent, sans aucun doute, à la lutte acharnée des Gaulois contre les envahisseurs, lutte qui dura dix ans, et à laquelle prirent une glorieuse part les Aulerques-Eburoviques, qui, vaincus par Titurius Sabinus, lieutenant de César, se joignent plus tard à Vercingétorix, dans sa révolte contre les vainqueurs, accourent au secours de Lutèce, menacée par Labienus, et, alliés ensuite aux Véliocasses et aux Bellovaques, participent à la campagne de ces derniers contre les Romains.

La Gaule fut complétement asservie l'an 50 avant Jésus-Christ. En 56, dans sa campagne contre les Bellovaques, César avait occupé Bratuspantium.

Placé sur le chemin qui reliait Évreux (*Mediolanum Aulercorum*) à Breteuil (*Bratuspantium*), Vernon était nécessairement traversé par les Eburoviques allant se joindre aux peuples du Vexin. Pour empêcher cette jonction, César, ou l'un de ses lieutenants, établit au-dessus de Vernonnet le camp dont nous voyons encore aujourd'hui les traces.

Cette station militaire était admirablement choisie : elle commandait le cours de la Seine et le chemin de Rouen à Paris, par les Andelis et Portmort, ainsi que la route d'Évreux à Breteuil ; elle était garantie d'un côté par les collines escarpées de la vallée, au nord par un ravin profond, et était protégée, à l'est, par de larges fossés et d'épais épaulements en terre, percés de portes donnant accès dans son enceinte. Quoique comblés en partie par la couche épaisse formée, depuis des siècles, par les feuilles mortes et par les branches des arbres poussés sur ce terrain, les fossés ont conservé par places une assez grande profondeur et le *vallum* est encore très-apparent.

La légion qui occupait le camp y séjourna sept ans, au dire des

Digitized by Google

habitants de Vernonnet, et c'est à elle, vraisemblablement, qu'il faut attribuer la construction de la voie qui descendait vers la rivière d'Epte, et dont M. E. Gaillard a trouvé des vestiges entre Sainte Geneviève-lès-Gasni et le bois du Buquet, où existait également un camp romain paraissant remonter au Haut-Empire.

L'occupation de ce poste dut être beaucoup plus longue qu'on ne le suppose généralement. M. Cassan entendait évidemment parler d'une époque postérieure, quand il disait que le camp de Vernonnet était occupé par la onzième légion, dont un détachement gardait le Mont-Terrier, près de Saint-Clair sur-Epte [1]. Un puits maintenant comblé existait, dit on, sur cet emplacement.

Si la tradition qui place en cet endroit une ville de Mortagne est vraie, c'est probablement aux légionnaires romains qu'il en faudrait faire remonter la fondation. Cette ville, dont l'histoire ne fait pas mention, était, dit-on, plus importante que ne l'est aujourd'hui Vernon, et dut disparaître dans le bouleversement causé, au quatrième siècle, par l'invasion des Barbares.

Les historiens du département de l'Eure ne parlent pas de la route d'Évreux à Breteuil, par Vernon, qui suivait la direction du chemin vicinal n° 32 et traversait la commune de Douains, où un triége portait, au seizième siècle, le nom de *Chemin chaussé;* M. Rever avait cependant trouvé au Vieil Évreux le commencement d'une voie qui, à son avis, devait tendre vers Bratuspantium.

Ces mêmes historiens relatent l'existence, sur la rive droite de la Seine, d'une grande route reliant Paris et Rouen, et gardent le silence le plus complet sur la voie qui, sur la rive gauche, établissait une communication entre ces mêmes villes. L'existence de cette seconde voie romaine nous paraît cependant hors de doute. Peut-être en retrouverait-on les traces dans le chemin qui passe au pied du camp du Goulet, que les uns font remonter aux Romains, les autres aux Normands, dans les villages de Saint-Pierre, Saint-Marcel et Saint-Just, où des actes du douzième siècle le désignent sous le nom de Chemin royal « Cheminum domini regis, » et dans la route nationale n° 182 qui traverse Vernon et passe à Port-Villez, au pied d'un camp près duquel ont été trouvées des médailles d'Antonin-le-Pieux : ce camp, qui couronne les hauteurs du vallon d'Aconville, faisait face à celui de Vernonnet, placé sur la rive opposée.

[1] Arm. Cassan : *Antiquités gauloises et gallo-romaines de l'arrondissement de Mantes.*

Digitized by Google

Les fouilles faites en 1870, pour la construction d'un égout, ont mis à découvert à Vernon, dans la rue aux Herbes, une ancienne chaussée, dont l'empierrement semblait être composé de gros silex ferrugineux, ou plutôt d'une agglomération de limaille de fer et de calcaire siliceux liés par un ciment.

Les dragages exécutés dans le lit de la Seine, en 1860, pour la construction du pont, ont donné des monnaies en bronze et en cuivre de Trajan et de Vespasien.

En 1844, dans des fouilles faites le long de l'avenue de la Maisonnette, au triége du *Chant-des-Oiseaux*, on trouva, à 2 mètres de profondeur environ, une vingtaine de squelettes dont les yeux étaient couverts de monnaies, la plupart oxidées, mais sur quelques-unes desquelles on put reconnaître les effigies de Trajan, d'Antonin et de Constance, qui régna de 350 à 361. La tête de chaque mort était posée sur des tuiles à rebords ou sur des pavés de pierre de liais. Deux des cercueils renfermaient des fers de lance de 56 centimètres et de 33 centimètres de longueur et tous contenaient des vases de terre cuite et des fioles en verre. La plupart des squelettes étaient dirigés vers le sud-est. Tout annonçait une sépulture gallo-romaine du quatrième siècle environ [1].

M. Moulin trouva, sur ce même emplacement, une hachette en pierre qu'il offrit au musée.

En janvier 1873, un cercueil en plâtre, contenant des ossements, fut découvert dans une sablière de la route de Paris.

Les recueils des sociétés savantes du département ne font mention d'aucune découverte de vestiges de constructions romaines, sur l'emplacement de la ville actuelle. Cette absence complète de traces d'occupation étrangère pourrait faire supposer que la bourgade gauloise, dont nous avons parlé, ne vit jamais les vainqueurs s'établir dans son enceinte, si l'on n'expliquait cette pénurie d'antiquités par l'indifférence des habitants, qui laissent briser ou disperser tous les objets pouvant jeter quelque lumière sur les origines de leur cité.

On ne saurait douter, en effet, de l'occupation de Vernon par les Romains. Les découvertes que nous venons d'énumérer et qui dénoncent l'existence d'un centre de population assez important, les sarcophages en pierre trouvés en 1870 dans la Grand'Rue, en face de la rue Saint-Sauveur, le dépôt de briques et de tuiles à

[1] *La Normandie souterraine*, par M. l'abbé Cochet. — *Journal des savants de Normandie*, 1844.

Digitized by Google

rebords mis à jour au même endroit, et la tradition qui place auprès de l'église Notre-Dame un temple du paganisme, désigné sous le nom de temple d'Isis, tout semble concourir à prouver ce que nous avançons,

Dans un village voisin, celui de Blaru, un triége portait, au seizième siècle, le nom de Mont-Javoult (*Mons Jovis*)).

Le territoire de Vernon, compris dans celui des Eburoviques qui dépendait de la Gaule celtique, fit d'abord partie de la Lyonnaise, à laquelle Auguste réunit les Véliocasses, qui, jusques alors, avaient été englobés dans la Belgique, dont la Seine formait la limite; puis, ensuite, de la deuxième Lyonnaise, sous Dioclétien. Cette contrée avait pour capitale Évreux et pour métropole Rouen.

Après cinq siècles de domination, Rome, livrée aux dissensions et menacée par les barbares, rappelle ses légions et abandonne aux Francs les provinces de la Gaule qu'elle n'est plus assez forte pour protéger. Depuis plus d'un siècle, ces provinces étaient ravagées par les Saxons qui s'étaient établis sur quelques points de la Normandie actuelle, et par les Huns et les Vandales qui détruisirent les villes de Bayeux, Lisieux, Évreux, etc.

Clovis, vainqueur des Romains, s'empare des pays situés entre la Somme et la Loire. A sa mort (511), la Neustrie, dans laquelle se trouve enclavé l'Évrecin, échoit à son fils Clotaire I[er] qui meurt en 561, laissant quatre fils qui se partagent son royaume.

Chilpéric, l'un d'eux, devenu possesseur de la Neustrie, épousa Galswinthe, fille du roi des Visigoths et sœur de Brunehaut, femme de Sigebert, roi d'Austrasie : cette jeune princesse était à peine arrivée à Rouen, que Chilpéric la fit étrangler, à l'instigation de Frédégonde, sa maîtresse. Ce fut le signal d'une guerre entre les deux frères. Sigebert, poursuivant Chilpéric, soumit, en 575, les villes placées entre Paris et Rouen, mais lui-même succomba bientôt sous le fer de deux assassins que Frédégonde avait soudoyés, et Chilpéric, désormais sans inquiétudes de ce côté, gouverna la Neustrie jusqu'au jour où Frédégonde, devenue sa femme, le fit poignarder à Chelles, en 584.

Clotaire II réunit dans ses mains les diverses provinces qui avaient formé le royaume de Clovis.

En même temps que les Francs envahissaient la Gaule, le christianisme s'y implantait et les diocèses de Rouen, Bayeux, Evreux, Lisieux, Avranches, Séez et Coutances se constituaient. Saint Mauxe et saint Vénerand en avaient été les premiers apôtres en

Digitized by Google

Neustrie, arrêtés au port de Notre-Dame-de-la-Garenne par les soldats du proconsul Sabinus, ils avaient eu la tête tranchée à Acquigni [3], et saint Nicaise, venant prêcher la parole du Christ dans le Vexin, avait été martyrisé à Gasni.

Les persécutions contre les chrétiens avaient duré longtemps, mais notre province, administrée par Constance Chlore, avait moins souffert que le reste de l'empire romain, et Constantin, en montant sur le trône, avait proclamé la liberté religieuse.

Le christianisme ne fit pas si bien disparaître le druidisme qu'il ne restât quelques traces de ce culte dans nos contrées. Pendant longtemps, les habitants de Portmort se rendirent en procession au tombeau de saint Ethbin, et, pour se garantir des maux de reins, passaient à genoux sous ce tombeau, qui n'était autre chose qu'un dolmen qui existe encore. Ne pouvant déraciner les pratiques du culte druidique, les prêtres de la nouvelle religion les avaient tolérées, en plaçant sous la protection d'un martyr ou d'un pieux anachorète, l'autel de pierre sur lequel les druides accomplissaient leurs sacrifices.

De nos jours, les habitants de nos campagnes se rendent le soir dans les champs, la veille du dimanche des Brandons, et se promènent sous les arbres avec des fallots, en chantant quelque vieille invocation. Cet usage, remontant au paganisme, est un des derniers vestiges du culte de Cérès, la déesse des moissons, qui chercha sa fille, Proserpine, en Sicile, à la lueur des feux de l'Etna [4].

Sous le règne de Clotaire II, vivait dans le Maine un prêtre du nom de Longis. Saint Longis, qui était abbé de la Boisselière, près Mamers, fut accusé, auprès de Clotaire, d'avoir donné le saint voile de vierge chrétienne à une vertueuse fille, nommée Onoflette, sans avoir consulté ses parents, et d'entretenir avec elle des relations coupables.

Pour se disculper, tous deux vinrent à Paris, et Dieu, dit la chronique, rendit leur justification manifeste, par les miracles authentiques qu'ils firent en présence du roi et de la cour; ils furent renvoyés absous, et leurs calomniateurs ne furent pas les derniers à leur rendre justice.

De retour au monastère, ils vécurent encore quelque temps ensemble, se livrant à des exercices de piété, puis Onoflette fit un voyage à Vernon-sur-Seine, et mourut dans cette ville. Saint

[3] Le Bathclier d'Aviron : *Memorial de la ville et du comté d'Evreux*.
[4] *Origine de quelques usages et de quelques superstitions populaires*, par M. Lecanu.

Digitized by Google

Longis, averti de sa mort, vint chercher son corps et l'inhuma près de son monastère, dans un lieu où l'on bâtit depuis une église paroissiale.

Saint Longis mourut vers 652.

L'Église plaça au nombre de ses saints Onoflette, dont elle célébrait la fête le 1er décembre, sous le nom de sainte Noflette [5].

Nous ne savons si Onoflette était originaire de Vernon, mais ce qui nous importe le plus, dans ce récit, c'est de constater, d'une façon évidente, l'existence de Vernon au septième siècle. Il nous faudra attendre un siècle encore pour voir reparaître le nom de cette ville ; nous le retrouverons alors dans un diplôme de Pépin-le-Bref, de 750, restituant à l'abbaye de Saint-Denis les biens qui lui avaient été enlevés dans un certain nombre de localités, notamment aux environs de Vernon « in pago Tellao [6]. »

Le Vexin « pagus Vilcassinus » était borné par l'Andelle, la Seine, l'Oise et le Beauvaisis. Les limites fixées aux ducs de Normandie le divisèrent en Vexin français, à l'est de la rivière d'Epte, et en Vexin normand, à l'ouest. C'est dans cette dernière contrée qu'étaient situées la plupart des paroisses de la châtellenie de Vernon et, entre autres, Vernonnet. Au huitième siècle, cette province était nommée pays de Telles et empruntait ce nom à la rivière d'Epte que les chroniqueurs appelaient « fluvium Tellas ; » une vaste forêt, située sur les deux rives de la rivière, portait la même dénomination.

Gasni, Surci, Giverni, Mézières sont cités dans des actes remontant aux premiers temps de la monarchie franque.

L'abbaye de Saint-Wandrille possédait à Giverni « Warnacum » des vignes qui lui avaient été données par Childéric, à la prière de la reine Bathilde, sa mère. Ce village est encore cité dans une donation faite à l'abbaye de Saint-Denis, à la fin du septième siècle. Gasni existait au commencement de l'ère chrétienne.

En 729, un acte de Vandemir et d'Ercamberte, pour Saint-Germain-des-Prés, était passé à Pressagni « Prisciniaco ; » Mézières « Macerias » apparaît dans les diplômes de 750 et 775, pour Saint-Denis, et un plaid de Charlemagne, de 781, est relatif à Surci « Sonaciarga villa [7]. » Ces exemples suffisent pour prouver que les environs de Vernon étaient habités à une époque reculée.

[5] *Épitres et évangiles*, Le Mans, 1818. — *Martyrologe universel* de Claude Chastelain.
[6] Dom Félibien : *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*.
[7] Aug. Le Prévost : *Notes pour servir à l'histoire des communes du département de l'Eure*.

Digitized by Google

. « Verno » cité dans les actes de 750 et 775, appartenait alors au pays de Madrie « pagus Madriacensis » et ses dépendances s'étendaient dans le pays de Telles.

Le « pagus Madriacensis », situé presque en entier dans le Mantois, et borné par la Maudre et la forêt Iveline, s'étendait jusqu'au confluent de la Seine et de l'Eure et était séparé de l'Évrecin par cette dernière rivière. Il fut visité, en 802, par l'évêque Magenard et par Madelgaud, envoyés de Charlemagne, « missi dominici. » La charte de Pépin mentionne dans cette contrée un village, « Beranecurte, » qui paraît être Brécourt.

« Cette province eut pour comtes particuliers Romuald, mort en 754; Nebelong Ier, fils de Childebert Ier, qui paraît avoir vécu au-delà de 805 et laissa deux fils. Le premier, Thietbert ou Théodoric, dont la fille Ingeltrude épousa, en 823, Pépin, fils de Louis-le-Débonnaire, eut le titre de *comes Matriacensis*. Le second, le comte Childebrand II, fut père de Nivelon II qui paraît avoir continué les comtes de Madrie et du Vexin. » [8]

En 755, un concile avait été tenu par Pépin « ad palatium Vernis, » et un autre le fut, en 844, « in Verno palatio. » Pendant longtemps, les historiens discutèrent au sujet de l'emplacement de ce palais, que les uns prétendaient fixer à Vernon-sur-Seine, tandis que les autres le plaçaient à Verneuil, dans le Beauvaisis, ou à Vern près Compiègne : l'avis de ces derniers a prévalu, et nous le croyons le seul vrai, mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer la singulière analogie que présente un passage des auteurs de *Gallia christiana*, relatif à l'abbaye de Conches, dans lequel les seigneurs de Vernon, placés au nombre des bienfaiteurs de ce monastère, sont appelés les comtes du palais de Vernon « de palatio Verno. » N'est-il pas permis de supposer que les rois de la première race aient possédé, à Vernon-sur-Seine, une villa royale qu'ils habitaient, lorsqu'ils venaient prendre le plaisir de la chasse dans les forêts qui entouraient cette ville ?

Un autre doute ressort pour nous d'un passage de la *Vie de Louis-le-Débonnaire*, par *l'Anonyme* dit *l'Astronome*. L'auteur de cette chronique, parlant du voyage que fit Charlemagne, en l'an 800, dans les provinces maritimes de son empire, rapporte que ce monarque reçut à Rouen des nouvelles de son fils Louis, roi d'Aquitaine, qui le priait de le venir voir à Chasseneuil.

[8] A. de Dion : *Société archéologique de Rambouillet*, t. I.

Digitized by Google

L'empereur et son fils se rencontrèrent à Tours, puis le prince Louis accompagna son père, à son retour en France, jusqu'à Vernon, où il le quitta pour retourner en Aquitaine.

M. Guizot a traduit par Vernon le mot *Vernum*, dans lequel il faut peut-être voir encore Vern près Compiègne.

Le dernier acte qui fasse mention du pays de Madrie est le diplôme de Charles-le-Simple, du 14 mars 918, par lequel il réunit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés la partie des biens du monastère de la Croix-Saint-Leufroi qui n'avait pas été cédée aux Normands.

Les Normands avaient commencé sous le règne de Charlemagne leurs excursions sur les côtes de France.

En 840, Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, était en guerre avec son frère, Charles-le-Chauve, dont il venait d'envahir les États. Charles prit l'offensive et poursuivit l'armée de Lothaire, mais trouvant les ponts de Paris rompus, il se vit contraint de descendre la rive gauche de la Seine, jusqu'à Rouen ; arrivé dans cette ville, il trouva des navires qui lui permirent de passer le fleuve avec son armée et il remonta immédiatement la rive droite, toujours à la poursuite de l'ennemi.

Cinq ans plus tard, Charles-le-Chauve payait une somme considérable aux Normands qui, sous les ordres de Lodbrok, étaient venus l'assiéger dans Paris.

Ils revinrent, en 856, établirent un camp au Goulet et placèrent leur principale station à Jeufosse, entre Bonnières et Vernon, où ils passèrent l'hiver. Dans cette expédition, ils couvrirent de ruines la Neustrie tout entière. « Les ossements des captifs des Normands, écrivait l'évêque de Meaux, blanchissent dans les îles de la Seine. Dans cette vallée, si belle qu'elle ressemblait à un paradis, tout, à partir de la mer, a été ravagé par le glaive, dévoré par l'incendie. »

On les vit de nouveau revenir en 885 et assiéger Paris, avec 700 barques, après avoir pillé Rouen en passant; ils étaient au nombre de 40,000, disent les chroniqueurs, et ne se retirèrent qu'après dix mois de siége, emportant l'argent que leur avait donné Charles-le-Gros et se préparant à ravager la Bourgogne que ce prince leur abandonnait.

Lassés de ces courses continuelles, les Normands, commandés par Rollon, résolurent de se fixer dans la Neustrie et s'établirent à Rouen, en 896 Peu de temps après, Charles-le-Simple envoya

Digitized by Google

contre eux le duc Ragnold qui fut tué dans le combat qu'il leur livra, au confluent de la Seine et de l'Eure.

Rollon, vers 910, attaqua Paris qu'il ne put prendre et retourna vers Chartres, où il se fit battre. Il se releva rapidement de ce double échec et reprit ses courses que Charles-le-Simple ne put faire cesser qu'au prix de l'abandon de la Neustrie qu'il céda à Rollon, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911). Le chef scandinave tint, à la condition de l'hommage, et sous le nom de duché, cette province, depuis l'Epte jusqu'à la mer; il embrassa le christianisme à Rouen, dans les premiers jours de l'année 912, et un grand nombre de ses compagnons d'armes suivirent son exemple. [9]

[9] Depping : *Histoire de la Normandie.* — Léon Puiseux : *Histoire populaire de la Normandie.*

Digitized by Google

CHAPITRE II

DU TRAITÉ DE SAINT-CLAIR (911) A L'ANNEXION DE LA NORMANDIE A LA FRANCE (1204).

Le territoire cédé à Rollon, par le traité de Saint-Clair, reçut pour limites la rivière d'Epte, sur la rive droite de la Seine, et la rivière d'Eure, sur la rive gauche. Ce fut en 924 que cette limite fut reculée jusqu'à la ligne de démarcation, aujourd'hui fictive, qui sépare la Normandie de l'Ile-de-France, et Vernon se trouva alors compris dans le nouveau duché [1].

Devenu tranquille possesseur de cette belle province, Rollon s'appliqua à réparer les maux qu'il avait faits. Il releva les villes détruites, enrichit les églises, fonda des monastères, établit dans ses États une justice sévère et partagea entre ses compagnons de guerre les terres qu'il avait conquises, avec leur aide.

Placé sur le théâtre de ces événements, Vernon avait dû être exposé aux déprédations des Normands, comme la plupart des villes et des villages situés sur les rives de la Seine. Postérieurement à 924, c'est-à-dire après l'annexion de son territoire à la Normandie, cette ville devint le partage d'Osmond de Centvilles.

Rollon mourut vers 932, à l'âge de quatre-vingts ans, et eut pour successeur son fils, Guillaume. Celui-ci contribua à rétablir sur le trône de France Louis IV d'Outre-mer, fils de Charles-le-Simple, et périt assassiné par le comte de Flandre, qui l'avait perfidement attiré à une entrevue.

La partie du pays de Madrie située entre l'Eure et la Seine fut alors assignée en douaire (943) à la duchesse Leutgarde, veuve de Guillaume [2], et perdit son premier nom pour prendre, de Vernon au Goulet, celui de Longueville; Vernon en devint, sans doute, le chef-lieu, avec le titre de vicomté.

Oubliant les services que lui avait rendus Guillaume Longue-

[1] Deville : *Dissertation sur le territoire concédé à Rollon.*
[2] Aug. Le Prévost : *Notes sur le département de l'Eure.*

Digitized by Google

Épée, Louis IV forma le projet d'expulser les Normands. Profitant de la grande jeunesse de Richard, fils du duc de Normandie, il vint à Rouen, sous prétexte de prendre sa tutelle, en qualité de seigneur suzerain, et l'emmena pour lui faire donner, disait-il, une éducation digne de son rang.

Bientôt, on apprenait à Rouen que le jeune duc était prisonnier à Laon et que le roi de France avait fait alliance avec Hugues-le-Grand, à qui il promettait, en récompense des services qu'il en attendait, une grande partie de la Normandie. La situation était critique, mais le jeune Richard avait auprès de lui, pour gouverneur, un homme d'énergie qui ne l'avait pas quitté et qui faisait partie du conseil de régence institué à la mort de Guillaume Longue-Épée : cet homme était Osmond de Centvilles, vicomte de Vernon. Osmond avait donné à Richard le conseil de feindre une maladie et était ainsi parvenu à éloigner toute idée d'évasion ; profitant, dans un jour de fête, du moment où les gardiens s'étaient momentanément absentés, il plaça son jeune maître dans une botte de fourrage, sortit du château, déguisé en palefrenier, et, sautant sur un cheval, conduisit rapidement Richard au château de Coucy, puis ensuite à Senlis, sous la protection du comte Bernard, son oncle maternel. Les choses changèrent bientôt de face. Les Danois, appelés par Bernard-le-Danois, débarquèrent en Normandie et battirent le roi de France qui fut fait prisonnier (947).

Vers 962, une coalition se forma contre Richard-sans-Peur. Thibaut-le-Tricheur, qui en était l'un des principaux chefs, s'empara d'Évreux et vint assiéger Rouen, mais il fut battu par le duc de Normandie. Les alliés recommencèrent, quelques années plus tard, les hostilités. Richard appela alors à son aide le roi de Danemark, qui lui envoya des auxiliaires.

« Leurs navires remontaient à force de rames le fleuve de la Seine ; ils arrivèrent promptement au fossé de Givold, et après qu'ils eurent jeté les ancres, on tint conseil sur la destruction de la France. Et voilà, tout-à-coup les Païens s'élancent hors de leurs vaisseaux et détruisent par le fer et le feu tout le pays environnant. Les hommes et les femmes sont emmenés, chargés de chaînes, les villages sont pillés, les villes livrées à la désolation, les châteaux renversés, tout le pays changé en un désert. Le deuil devient de plus en plus général, et dans tout le comté de Thibaut, on n'entend plus aboyer un seul chien. Lorsqu'il ne leur reste plus rien à détruire, les Païens envahissent les terres du roi. Tout ce qu'ils enlèvent aux Francs, ils

Digitized by Google

le livrent aux Normands et le leur vendent à vil prix. La terre de Normandie demeure à l'abri du pillage des Païens, mais dans la France, nul ne résiste et toute la population est réduite en captivité [3].

Les alliés, effrayés des ravages des Danois, demandèrent la paix, et Thibaut rendit Évreux au duc de Normandie.

Osmond de Centvilles dut prendre à cette guerre une part assez active, en rapport avec sa haute position à la cour du duc de Normandie et avec la situation de ses domaines, limitrophes de l'Ile-de-France et du pays Chartrain ; aussi, n'hésitons-nous pas à croire que les premières fortifications de Vernon remontent à cette époque.

Le camp de Jeufosse, témoin des exploits des Normands, dans cette nouvelle guerre, était situé sur la limite des domaines d'Osmond, si, comme le suppose M. Stapleton, ces domaines s'étendaient jusqu'à Anet.

Partant de ce fait, rapporté par Guillaume de Jumiéges, que, du mariage d'Osmond de « *Centum Villis* » avec une fille d'Herfast, frère de la comtesse Gonnor, étaient issus le premier Foulques d'Anet « *de Aneio* » et plusieurs filles, dont l'une fut mère du premier Baudouin de Reviers, M. Stapleton cherche les localités qui ont donné leur surnom à Fouques et à Osmond et est amené à considérer la situation respective de Guainville et d'Anet, placés dans le Pincerais, sur la frontière de la Normandie et sur la rive droite de la rivière d'Eure qui formait la limite du diocèse de Chartres.

L'historien anglais cite alors une charte de Simon d'Anet, pour l'abbaye de Saint-Père, relative à un moulin construit près du château d'Anet, et dans laquelle intervint Gilduin de « *Cotenvillari.* » Une mauvaise leçon changea vraisemblablement en *Centum Villis* ce nom de « *Cotenvillari,* » qui devint enfin le village de « *Guenvillari.* »

Nous admettons d'autant mieux l'opinion de M. Stapleton, que les paroisses de Port-Villez et de Blaru dépendaient autrefois du doyenné de Vernon, et qu'ainsi cette ville était placée au centre des domaines qui furent l'apanage de Leutgarde, fille du comte de Chartres. Il n'est donc pas étonnant que l'administration de la vicomté de Vernon ait été confiée à Osmond de Centvilles, qui, vassal de la comtesse Leutgarde, l'avait sans doute accompa-

[3] Guillaume de Jumiéges : *Collection Guizot.*

Digitized by Google

gnée en Normandie, lors de son mariage avec Guillaume Longue-Épée.

En 968, Richard Ier confirma à l'abbaye de Saint-Denis la terre de Berneval, avec l'assentiment de Hugues Capet et de l'avis de ses fidèles barons, Raoul et Osmond [4].

A dater de cette époque, Osmond de Centvilles disparaît. Il mourut probablement peu de temps après, et son maître le suivit bientôt dans la tombe.

Richard Ier laissait un fils légitime qui lui succéda, sous le nom de Richard II, et deux enfants naturels, Guillaume et Godefroy.

Richard Ier avait donné Brionne et Eu à Godefroy. A la mort de ce dernier, survenue dans les premières années du onzième siècle, le comté d'Eu fut aliéné à son frère Guillaume qui avait été dépossédé du domaine d'Exmes, à la suite d'une révolte contre Richard II[5]. Brionne revint, vers l'an 1020, à Gilbert, fils de Godefroy, qui, jusqu'alors, était resté sous la tutelle de son oncle Guillaume.

Richard II mourut vers 1027; Richard III lui succéda, puis Robert Ier monta sur le trône, en 1028.

Gilbert, comte de Brionne, cousin germain de Richard III et de Robert Ier, était un des plus grands barons normands et possédait les nombreux domaines du Sap, Meules, Bienfaite, Orbec et Neuville-sur-Touque et peut-être aussi Vernon. Il fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye du Bec-Hellouin, qui jeta un si vif éclat sur la Normandie, au moyen âge.

Herluin ou Hellouin avait été élevé près de Gilbert, qui lui portait une vive affection; il descendait d'une noble famille danoise. Vers l'année 1034, il accompagna Gilbert de Brionne qui entreprenait avec 3,000 hommes, contre le comte de Ponthieu, une campagne dans laquelle il fut battu. Vivement poursuivi par les vainqueurs, Herluin fit vœu, s'il leur échappait, de se consacrer à Dieu, et il abandonna la vie des camps pour le silence du cloître. Il fonda près de Brionne, avec l'assentiment de Gilbert, le monastère du Bec qu'il dota de nombreux biens, et, entre autres, du village de Surci, dans le Vexin [6].

Robert Ier, dit le Diable, étant mort, à Nicée, en 1035, la tutelle de son fils Guillaume fut confiée au comte Gilbert, mais ce dernier

[4] *Historiens des Gaules et de la France*, t. IX, p. 731.
[5] Guillaume de Jumièges, L. V, *Collection Guizot*.
[6] Guillaume de Jumièges, L. VI, *Collection Guizot*. — *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 35. — Orderic Vital : *Historiens de France*, t. XI p. 223.

Digitized by Google

ne remplit pas longtemps sa charge de gouverneur. Il fut assassiné peu de temps après, à l'instigation de Raoul de Gacé, par les fils de Giroie qu'il avait tenté de dépouiller de leurs biens, en profitant de leur grande jeunesse [1].

Devenu tout puissant, Raoul de Gacé, qui avait remplacé le comte de Brionne auprès du jeune duc de Normandie, poursuivit de sa haine Richard et Baudouin, fils de Gilbert, qui, pour se soustraire à sa vengeance, furent contraints de se réfugier en Flandre, auprès de leur cousin, le comte Baudouin

Leurs biens furent alors confisqués, une partie fut réunie au duché et le surplus fut distribué entre quelques barons. Ce dut être à ce moment que Brionne et Vernon passèrent dans les mains de Guy de Bourgogne.

L'histoire de cette époque agitée est tout entière dans le récit des révoltes des grands vassaux, dans leurs tentatives de rébellion contre l'autorité ducale ou dans leurs luttes privées.

Ces hommes de fer avaient conscience de leur force et ne connaissaient d'autre droit que celui de leur épée; ils se souvenaient qu'ils étaient presque les égaux du prince qui devait, en partie, à leurs ancêtres, la possession d'une des plus belles provinces de la France, et tentaient souvent de se rendre indépendants.

Guy, fils de Renaud, comte de Bourgogne, et d'Alix, fille de Richard II, était cousin de Guillaume et avait été élevé à la cour de Normandie, avec le jeune duc, dont il avait partagé les jeux. Il semblait donc que les deux jeunes gens, parvenus à l'adolescence, devaient resserrer plus vivement les liens qui les unissaient dans leur enfance. Mais Guy était ambitieux, il prétendait avoir sur le duché des droits plus réels que ceux de Guillaume, fils naturel de Robert Ier et d'Harlette, et il forma le projet de s'emparer de la couronne. Ralliant à sa cause quelques seigneurs du Cotentin, notamment Néel de Saint-Sauveur, gouverneur de Coutances, et Ranulphe de Bayeux, il leva l'étendard de la révolte, après avoir préalablement fortifié ses châteaux.

Dans cette occurrence, Guillaume-le-Bâtard rassembla les seigneurs qui lui étaient restés fidèles et demanda des secours au roi de France, puis il marcha contre les révoltés. Les deux armées se rencontrèrent au Val-des-Dunes : les insurgés furent complétement

[1] Guillaume de Jumiéges, L. VII.

Digitized by Google

battus ; un grand nombre de rebelles se noyèrent dans l'Orne, et le reste prit la fuite.

Guy avait gagné Brionne avec les chevaliers qui avaient échappé au désastre. Il s'y trouva bloqué par Guillaume qui se contenta de le surveiller et de le réduire par la famine.

Après trois années de siége, Guy rendit Brionne et Vernon au duc de Normandie et obtint la vie sauve, mais ses biens furent séquestrés et il dut se retirer en Bourgogne [8].

La Société des Antiquaires de Normandie a fait élever, en 1841, sur le lieu du combat, une colonne commémorative, avec cette inscription :

AU SOUVENIR DE LA BATAILLE DU VAL-ÈS-DUNES.
PRÈS D'ICI, VERS LE SUD-OUEST, AU LIEU DIT LE VAL-ÈS-DUNES, FUT LIVRÉE
LA BATAILLE GAGNÉE PAR LE DUC GUILLAUME SUR LES BARONS NORMANDS
RÉVOLTÉS CONTRE LUI, LE 10 AOUT 1047.
LE DUC PASSA LA MUANCE AU GUÉ BÉRENGER, PRÈS D'ARGENCES,
OPÉRA SA JONCTION A VALMERAY AVEC SON ALLIÉ HENRI Ier, ROI DE FRANCE,
ET DE CONCERT AVEC LUI ATTAQUA LES INSURGÉS
DANS LA PLAINE DU VAL-ÈS-DUNES :
CEUX-CI FURENT DÉFAITS, APRÈS AVOIR SOUTENU PENDANT QUELQUE TEMPS,
AVEC COURAGE, L'ATTAQUE DES DEUX ARMÉES,
ET PRIRENT LA FUITE DANS LE PLUS GRAND DÉSORDRE

Après cette défaite, Vernon était rentré dans le domaine ducal. Guillaume-le-Bâtard en disposa bientôt en faveur des descendants du comte Gilbert.

Baudouin et Richard étaient, depuis peu de temps, rentrés en grâce auprès du duc de Normandie, à la prière du comte de Flandre, dont il venait d'épouser la fille. Se souvenant des services du père, Guillaume avait rendu aux fils la plupart de leurs seigneuries : à Baudouin, Meules et le Sap, avec Nehou, confisqué sur Néel de Saint-Sauveur ; à Richard, Bienfaite et Orbec [9].

Presque toutes ces localités sont situées dans les départements de l'Orne et du Calvados. A cette famille appartenait encore la terre de Reviers, dans le Bessin, et nous allons voir apparaître les seigneurs de Vernon de la maison de Reviers.

Vers l'an 1052, Hugues de Reviers, à la prière de Landri, abbé

[8] Guillaume de Poitiers : *Historiens des Gaules et de la France*, t. XI, p. 76. — Guillaume de Malmesbury : *Hist. de France*, t. XI, p. 177.
[9] Orderic Vital. — M. de Gerville : *Châteaux de la Manche*.


Digitized by Google

de Saint-Père de Chartres, accorda à cette abbaye la liberté de passage, par eau et par terre, dans son domaine de Vernon, de toutes les denrées nécessaires aux besoins des religieux, ainsi qu'au monastère de Jusiers, près de Meulan. En retour de cette concession, les religieux de Saint-Père firent don d'un beau cheval au seigneur de Vernon et s'engagèrent à dire des prières pour lui et ses successeurs [10].

Hugues avait embrassé la vie monastique, dans l'abbaye de Saint-Wandrille, et est surnommé le Moine dans cet acte, où figure son fils Guillaume, encore enfant, « adhuc puerulo. » Il est mentionné dans la charte de confirmation des biens du monastère de Fontenelle, depuis Saint-Wandrille, charte que délivra Robert Ier, antérieurement à 1035, à la prière de l'abbé Gradulphe. Le duc de Normandie y rappelait, notamment, qu'à la demande de Hugues de Vernon, qui le tenait de lui, il avait aumôné à l'abbaye le village de Sierville, avec son église et ses dépendances [11].

En 1053, Guillaume de Vernon, devenu majeur, se rendit avec son père au couvent de la Trinité du Mont, près de Rouen, et y passa un acte par lequel il vendit, à l'abbé Rainier, la moitié du village de Martinville, qui lui appartenait par droit d'héritage ; le père et le fils abandonnèrent également à cette abbaye, pour une somme de 30 livres, les biens qu'ils possédaient en commun et les redevances qui leur étaient dues par leurs vassaux. Richard, fils du comte Gilbert de Brionne, figure parmi les témoins de cette vente.

Dix ans plus tard, Guillaume, châtelain de Vernon, donna son assentiment à la vente d'un jardin sis à Martinville, faite à Sainte-Catherine de Rouen, par un chevalier nommé Hugues de Francheville.

Il accorda à ce monastère les mêmes priviléges qu'à Saint-Père de Chartres, pour l'affranchissement du péage dans l'étendue de sa châtellenie. Cet acte, passé dans l'intérieur du château de Vernon, postérieurement à l'année 1066, eut pour témoins le roi Guillaume Ier; Emma [12], épouse de Guillaume de Vernon; Ansered, fils de Géraume; Gautier, fils de Richard; Letard, préposé au tonlieu, etc.

Le *Cartulaire de la Sainte-Trinité-du-Mont* contient encore une donation faite en 1044, par Huelin ou Hugelin de Francheville, de la dîme de ses terres de Francheville et de Belbeuf, avec l'assenti-

[10] *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, publié par M. Guérard, t. I, p. 178.
[11] *Magni rotuli scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ*, Opera Thomæ Stapleton, 1844, t. II.
[12] La Roque : *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 173.

Digitized by Google

ment de son seigneur, Guillaume de Vernon. Or, ce dernier était mineur, à cette époque, et ne peut avoir sanctionné cette charte, dont la date est probablement erronée et doit être plutôt de l'an 1054 [13].

Le domaine de Gouberville, près de Coutances, appartenait à la famille de Reviers. A la fin de l'année 1059, quelques chevaliers étaient réunis autour d'un lit de mort, dans le château de Thimer; le duc de Normandie était en guerre avec le roi de France et avait confié la garde de cette place forte à quelques-uns de ses barons. Un chevalier, nommé Richard, appartenant à une illustre famille, « claro genere, » y tomba gravement malade. Il savait que le château de Thimer et ses habitants étaient alors sous le coup d'une excommunication, et, craignant pour le salut de son âme, il fit appeler Néel, son beau-frère, et ses amis, et les pria d'envoyer vers l'évêque de Chartres un moine de l'abbaye de Saint-Père, qui par hasard se trouvait là, pour en rapporter une absolution et le droit de sépulture dans ce monastère. Il donnait à l'abbaye de Saint-Père, à dater de ce jour, la troisième partie de Gouberville et tout ce qu'il y possédait, en maisons, en terres, eaux, église et bœufs. Richard mourut et fut inhumé à Chartres. Sa donation, autorisée par Guillaume-le-Bâtard, fut sanctionnée par Guillaume et Baudouin, frères du donateur.

La charte du duc de Normandie, qui confirmait cette concession, fut souscrite à Courdemanche, près de Dreux, en présence des parents et des amis du défunt : Guillaume, fils d'Osbert; Gautier Giffard, Fouques d'Anet, Hubert de Roie, Robert Bertrand, Guillaume Marmion, etc.; Bencelin d'Ecos, Raher et Guillaume de Vernon, Hugues, fils de Géraume.

Un siècle plus tard, une nouvelle concession de 4 acres de terre, à Gouberville, d'un cens annuel de 4 quartauts de blé et d'un hôte chargé d'acquitter cette redevance, fut faite par un Richard de Reviers qui avait tué un religieux de Saint-Père et qui obtint, à cette condition, la paix des moines [14].

Si nous jetons un coup-d'œil sur les environs de Vernon, à l'époque où vivaient Hugues de Reviers et Guillaume de Vernon, nous les verrons déjà peuplés et couverts de monastères.

Saint-Pierre d'Autils possédait, depuis un siècle au moins, un

[13] *Cartulaire de la Sainte Trinité du Mont de Rouen*, publié par M. Deville.
[14] *Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, ch. XXVII, p. 152 et t. II, p. 612.

Digitized by Google

prieuré que les moines de Bourgueil avaient cédé, en 1012, aux religieux de Jumiéges.

Blaru avait été doté, en 1052, d'un monastère placé sous le vocable de saint Hilaire. Sa fondation était attribuée à Pierre de Vernon, d'après Théroude; la *Gallia christiana* désigne seulement sous le nom de « Petri, militis Vernonensis, » le fondateur qui donna ce prieuré à l'abbaye de Coulombs, dans le diocèse de Chartres.

Vernonnet était assez important pour avoir une église. Yves, curé de « Vernoinel, » signa, vers 1060, une charte par laquelle Godefroi le Coq ou le Queux, « Godefredus, officio coquus, » et sa femme donnèrent à Sainte-Catherine de Rouen, d'abord une rente d'un muid de vin, sur une vigne qu'ils cultivaient eux-mêmes; ensuite, à la mort de l'un d'eux, la moitié de cette vigne, et enfin, le tout, après le décès du dernier survivant. Les autres témoins de cet acte furent Warenger Tinel, Adam de Pressagni, Hugues de Malteville, Richard, sénéchal, et Osmond, maréchal. La chapelle de Saint-Michel existaît déjà; elle appartenait au monastère de Saint-Wandrille, auquel elle avait peut-être été aumônée par Hugues de Vernon.

Enfin, ce fut également dans le courant de ce siècle que s'éleva le prieuré de Sainte-Catherine de Bizi.

En 1077, Guillaume de Vernon octroya à l'abbaye du Bec toute liberté de passage dans l'intérieur de sa châtellenie.

Suivant le mouvement religieux qui s'était manifesté de toutes parts par des fondations pieuses, il avait entrepris, dans la seconde moitié du onzième siècle, l'édification d'une église, en remplacement, sans doute, d'un temple chrétien devenu trop petit ou tombé en décadence. Gilbert, évêque d'Évreux, en vint faire la dédicace en 1099, et la plaça sous la protection de la Vierge Marie; quant au seigneur de Vernon, il pourvut, par une riche dotation, aux besoins du clergé chargé d'y célébrer le service divin.

Guillaume Ier de Vernon assista, en 1106, comme témoin, à une charte de Henri Ier, duc de Normandie, pour la ville de Rouen. Il mourut vers cette époque, ne laissant pas d'héritiers directs, et Vernon passa dans une branche collatérale représentée par Jean de Vernon.

Jean de Vernon, dont l'existence ne nous a été révélée que par l'archevêque de Rouen, Hugues, qui écrivit la *Vie* de saint Adjutor, mourut vers 1094, d'après Théroude. Il laissait de son mariage avec Rosamonde, fille de Guillaume de Blaru, trois fils : Richard de

Digitized by Google

Vernon, qui prit part à la conquête de l'Angleterre, et Mathieu et Adjutor qui recueillirent l'héritage de Guillaume.

Adjutor de Vernon avait été élevé par saint Bernard, abbé de Tiron, et avait puisé, dans la fréquentation de ce maître, des principes de religion qu'il devait conserver jusqu'à sa mort. Rentré à la maison paternelle, il s'était fait construire un pavillon, dans un site ravissant, et partageait son temps entre la chasse et la prière. Quelques années s'étaient à peine écoulées pour lui, dans cette retraite, quand l'écho affaibli des prédications de Pierre-l'Ermite arriva jusqu'à ses oreilles.

Adjutor était plus apte que tout autre à comprendre la parole ardente de ce moine qui parcourait l'Europe, en prêchant la croisade contre les infidèles, et ne pouvait rester calme au milieu de l'enthousiasme général. Il prit la croix en 1095, enrôla 200 hommes d'armes et partit pour les Lieux Saints.

Il parcourut la Palestine, priant et combattant tour à tour. Tombé dans une embuscade, aux environs de Tambire, il parvint à se faire jour au milieu des Sarrasins qui laissèrent mille des leurs sur la place. Ses compagnons de guerre étaient Héliodore de Blaru, Eudes de Portmort, Jean de Bréval, Anselme de Chantemerle, Gui de Chaumont, Pierre de Courtigni, Richard de Haricourt et Henri de Préaux.

Après dix-sept ans de combats, il fut fait prisonnier et enfermé à Jérusalem. Une nuit qu'il dormait, il vit apparaître, à sa droite, sainte Madeleine, et à sa gauche saint Bernard de Tiron, qu'il avait implorés; ils l'enlevèrent et le transportèrent, dans la même nuit, de Jérusalem en sa maison, près de Vernon, puis ils le quittèrent, en lui disant : « C'est ici le lieu de ton repos que nous avons choisi. »

Pieuse et naïve légende, qui montre l'étonnement que causa le retour des croisés que l'on croyait ne jamais revoir [15].

[15] Les habitants de Blaru racontent que saint Adjutor, transporté dans les bois de la Madeleine, appela un jeune pâtre qui gardait un troupeau, non loin de là, et lui ordonna de se rendre au château de Blaru, où se trouvait alors sa mère, pour annoncer à celle-ci le retour de son fils.

Ce retour était tellement inespéré que l'on refusa d'y croire et que le pâtre dut revenir, sans avoir pu convaincre personne. Adjutor lui ordonna de retourner à Blaru et d'y annoncer, pour témoigner de la véracité de son récit, que les trois cloches de l'église allaient sonner d'elles-mêmes; elles se mirent effectivement en branle, mais on était trop incrédule pour se rendre à ce prodige, on prétendit que des gens avaient été apostés pour faire sonner les cloches et le pâtre revint une seconde fois vers saint Adjutor. Celui-ci le renvoya de nouveau · « Tu annonceras encore mon retour, dit-il, et si l'on n'y veut pas croire, le coq qui est à la broche, dans la cuisine du château, chantera trois fois » En effet le coq chanta. Rosamonde de Blaru, convaincue par ce dernier miracle, se rendit à la Madeleine, pour y embrasser son fils, mais il était trop tard : Adjutor était mort.

C'est ainsi que la légende populaire embellissait encore, par de nouvelles fictions, les aventures fabuleuses des croisés revenus de Palestine

Digitized by Google

Pour accomplir le vœu qu'il avait fait à Tambire de fonder, sous la consécration de sainte Madeleine, une chapelle près de son château, s'il remportait la victoire, Adjutor édifia le prieuré de la Madeleine, où il se retira après avoir embrassé la vie monastique, sous la règle de saint Benoît. En présence de l'archevêque de Rouen et de l'abbé de Tiron, il fit don de tous ses biens aux moines de Tiron et se livra aux austérités du cloître avec une ardeur que l'archevêque crut devoir modérer.

Bientôt les habitants de Vernon et des contrées voisines lui attribuèrent de nombreux miracles que Théroude, curé de Vernon, au dix-septième siècle, rappelait avec une naïve admiration.

Le fondateur du prieuré de la Madeleine mourut le 30 avril 1131, et l'archevêque de Rouen et l'abbé de Tiron, qu'il avait fait appeler, recueillirent ses dernières volontés [16]. Il fut inhumé dans la chapelle, au-dessus de la porte de laquelle on lit, sur une plaque de marbre noir :

HAC IN CRYPTA RECONDITUR
B. ADJUTOR.
PCEPS ET PATNUS VERNONIS.
in domino quievit 30 *Ap.* 1131.

Au fond de l'abside, au-dessous d'un blason portant deux flûtes en sautoir, on remarque l'inscription suivante :

DE SANCTO ADIVTORE.
HAC IACET ADIVTOR, PRINCEPS VERNONIS, IN ARA,
QVI CHRISTI MILES, PLVRA PERICLA TVLIT
MOX SIRIA HIC POSITVS BENEDICTI IN LEGE REPEDENS
INNVMERAS GRATES PRŒMIA MORTE SUBIT
QVI FVIT, ADIVTOR VIVENS, POST FVNERA TALIS
ORANTES, VT ANNOS, NOS PATRIAMQZ IVVET
OBIIT ANNO 1131 APRILIS VLTIMA DIE.

Rosamonde de Blaru avait pris le voile et s'était également retirée à la Madeleine. Elle fut enterrée près de son fils, dont le renom de sainteté s'était répandu dans les diocèses de Rouen, d'Évreux et de Chartres, où il était honoré sous le nom de saint Adjuteur, saint Ajoutre et saint Ustre.

[16] *Vita sancti Adjutoris, monachi tironensis, auctore Hugone, archiepiscopo Rotomagensi hujus nominis tertio, ipsi Adjutori coœvo,* apud D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. V.

Digitized by Google

Parmi les miracles arrivés après sa mort, Théroude raconte la guérison de Jean et d'André de Tourni, de Pierre de Pressagni, aveugle, de Gui de Bacqueville, hydropique, et de Jean d'Andeli, « tout contrefait, qui fut remis en sa posture naturelle. » Il rapporte, en outre, le récit d'une expédition lointaine « au-delà de la Prusse, » dans laquelle les chevaliers normands invoquèrent, dans une bataille, la protection de sainte Madeleine et de saint Adjutor, et remportèrent la victoire. Nous ne relatons ce récit que parce qu'il s'agit sans doute là d'une de ces expéditions aventureuses entreprises si souvent, au moyen âge, par la noblesse, et surtout parce que nous y voyons figurer un Richard de Vernon.

Guillaume de Flandre, Robert de Bar, Pierre de Clermont, Anselme de la Roche-Guyon, Dreux d'Ivri, Guillaume de Bacqueville, Pierre de Blaru, André de Garencières, Simon de Sacquanville, et nombre d'autres chevaliers normands affirmèrent devant Eudes, 58[me] archevêque de Rouen, la véracité de ce fait.

Théroude ajoute qu'ils ne se contentèrent pas de rendre leurs vœux à la chapelle de la Madeleine « comme ils s'estoient obligez. Mais voyans qu'il n'y avoit pas assez de revenu pour l'entretien du divin service, ils y aumosnèrent largement de leurs biens, et par la permission du Supérieur ecclésiastique, y establirent une dévote confrairie qui s'y voit encore à présent. »

Après la mort de saint Adjutor, les moines de Tiron remirent le quart de la forêt à Mathieu de Vernon, qui leur accorda en échange de nombreux priviléges par une charte datée du mois d'avril 1132, dans laquelle il prenait le titre de seigneur de Vernon et de Tourni, et que souscrivirent Guiscard de Bacqueville, Eudes et André de Portmort, Eudes de Pressagni, Godefroi de Baudemont, Robert de Blaru, etc.

Il mentionne, dans cet acte important, les nombreuses redevances seigneuriales dont les religieux seront exemptés à l'avenir : « des péages, des travaux, des entrées des portes, de ce que l'on doit pour passer sur les ponts, des corvées, des tailles, du mesurage, des droits des marchés, de ce que l'on doit pour vendre vin, des étalages des places publiques, de ce que l'on doit aux exécuteurs de la justice, des droits de pressoir, des moulins, des fours et de toute autre sorte de redevance, des réparations des fours, des ponts, des chemins, des villes, châteaux, de leur garde, des guets de nuit, etc. » Cette énumération indique bien toutes les charges qui grevaient la société à cette époque.

Digitized by Google

Mathieu de Vernon donna aux religieux de Tiron, dans son village de Tourni, deux charrues de terre, sur lesquelles étaient déjà édifiées des maisons qui appartenaient à cette abbaye, et un petit bois, appelé le Tronchet, ainsi que le moulin de Mauve, « de Malvâ, » à Pressagni; il y ajouta le droit de pâturage des bestiaux, en bois et en plaine.

Cette donation, faite à Rouen, en présence de l'archevêque, et avec l'assentiment de Richard, frère de Mathieu de Vernon, de Geoffroy, Mathieu et Béranger de Clère, eut pour témoins Guillaume et Simon Harenc; Jean de Portmort et son fils; Hugues Godart, de Pressagni; Gilbert Trehout et Robert Primart, son frère; Eudes Guillaume, fils de Richard de Quercet.

Simon de Portmort et Guillaume Harenc, son frère, suivirent l'exemple que leur donnait Mathieu de Vernon et cédèrent les dîmes de leurs terres de Tourni, en même temps que le curé de cette paroisse abandonnait également les dîmes auxquelles il avait droit, toujours avec le consentement de Mathieu, dans le fief duquel ces biens étaient situés.

Ces différentes chartes sont relatives au prieuré de la Théroudière, à Tourni, qui dépendait de l'abbaye de Tiron. Le prieur, M. Joysel, communiqua à Théroude la copie de la charte du mois d'avril 1132, dont le cartulaire de la Bibliothèque nationale ne contient pas de traces.

Lors de ses premières concessions, Mathieu de Vernon n'était pas marié. Plus tard, il confirma ces aumônes par un acte qu'il fit approuver par Isabelle, sa femme [17].

Les rôles de l'Échiquier de 1131 portent qu'il devait cent muids de vin au domaine, parce que son frère avait transigé au sujet d'un duel judiciaire. Ce frère était sans doute Richard, car Adjutor, enfermé dans un cloître, ne devait plus s'occuper des choses de ce monde.

Mathieu de Vernon mourut sans postérité, et sa succession échut à Guillaume II de Vernon, fils de Richard II de Reviers.

Il nous faut, maintenant, revenir sur nos pas, pour examiner les événements importants qui, depuis soixante ans, s'étaient accomplis en Normandie.

L'ardeur aventureuse des Normands s'était réveillée. Guillaume-le-Bâtard avait rêvé la conquête de l'Angleterre et avait convoqué à

[17] *Cartulaire de Tiron*, Bibliothèque Nationale, fonds latin 10107.

Digitized by Google

Lillebonne tous ses grands vassaux. Il passa la mer avec une nombreuse armée et vainquit, en 1066, près d'Hastings, les Anglo-Saxons commandés par Harold.

Huard, Gautier et Richard de Vernon, Baudouin et Richard de Reviers, qui avaient pris une glorieuse part à la bataille, reçurent du vainqueur de nombreux domaines dans le pays conquis.

Huard de Vernon eut des terres dans le comté de Suffolk. Richard et Gautier s'établirent dans les comtés de Norfolk et de Chester. Richard de Reviers fut mis en possession de deux manoirs dans le Hundred et le Dorsetshire [18].

Baudouin et Richard, fils du comte Gilbert, avaient été largement dotés, en récompense des services importants qu'ils avaient rendus.

Richard, qui avait épousé Rohais, fille de Gautier Giffard, reçut pour sa part le château de Tonbridge et le comté de Clare et devint la tige des seigneurs de ce nom.

Baudouin, qui avait accompagné, en 1068, Guillaume-le-Conquérant devant Exeter, où s'étaient réfugiés les Saxons vaincus à Hastings et la mère d'Harold, fut investi, après la prise de cette ville, de la garde du château-fort que Guillaume avait fait construire pour contenir la population, et reçut le titre de vicomte du Devonshire. Il se trouvait alors propriétaire de cent cinquante-neuf manoirs dans cette province et de vingt maisons dans Exeter [19].

Orderic Vital cite Richard et Baudouin parmi les grands barons qui jouissaient alors d'une légitime influence par leur mérite et la sagesse de leurs conseils.

Baudouin, qui porta tour-à-tour les surnoms de Meules, du Sap, d'Exeter, avait épousé Alberède, fille de Richard Goz, comte d'Avranches, et d'Emma, sœur de Guillaume-le-Conquérant, disent les uns, fille de sa tante, disent les autres, ce qui est plus probable.

Il figura en 1082, comme témoin, à la charte de fondation de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, donna à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen la moitié de l'église et des dîmes de Meules, et fut encore un des bienfaiteurs des monastères de la Forêt-aux-Dames et du Bec.

Il mourut antérieurement à 1091, laissant trois filles, Alice, Adèle et Emma, mariée d'abord à Guillaume Avenel et, en secondes noces, à Guillaume d'Avranches, et quatre fils : Richard de Reviers, comte

[18] Sir Henry Ellis : *A general Introduction to Domesday-Book,* 1833.
[19] Aug. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*

Digitized by Google

de Devon, Guillaume de Reviers, Robert de Meules et Wiger, moine du Bec.

Guillaume de Reviers souscrivit, en 1082, à une charte de Guillaume, évêque de Durham ; Robert figura, en 1081, parmi les témoins d'une charte donnée par le duc de Normandie et passa en Palestine en l'an 1106, avec Boémond, prince d'Antioche.

Lui et Richard, son frère, donnèrent leur assentiment à la donation faite à l'abbaye du Bec, par leur mère, de la terre de Bradeford et de l'église de Saint-Michel d'Ermentonne [20].

Guillaume-le-Conquérant était revenu en Normandie, laissant en Angleterre, avec le titre de grands justiciers, Guillaume de Varenne et Richard de Bienfaite ou de Clare.

Ses deux fils, Robert Courte-Heuse et Henri, vinrent visiter un jour Philippe Ier, roi de France, qui se trouvait alors à Conflans-Sainte-Honorine. A la suite d'une querelle de jeu survenue entre Louis, fils de Philippe, et Henri de Normandie, ce dernier frappa avec son échiquier son partner qui, dans un moment de colère, lui avait jeté les échecs au visage, en l'appelant fils de bâtard.

Philippe ordonna aussitôt de poursuivre les Normands qui s'étaient empressés de quitter Conflans et auraient peut-être été rejoints avant d'avoir pu gagner Pontoise, si Baudouin d'Harcourt et Fouques, comte de Beaumont-sur-Oise, avertis par un messager, n'étaient sortis de cette ville, à la tête de la garnison, et n'avaient à leur tour poursuivi les Français jusqu'à Conflans, qu'ils brûlèrent.

Le roi de France se mit aussitôt en campagne et marcha sur Vernon, mais le comte Fouques avait eu le temps de se jeter avec 400 hommes dans la place, et Philippe ne put s'emparer du château. La ville seule tomba en son pouvoir.

Les Normands, pendant ce temps, s'étaient jetés en Picardie et avaient pris Beauvais. L'évêque de ce diocèse intervint ; sur ses instances, la paix se conclut et les villes de Vernon et de Beauvais rentrèrent dans les mains de leurs anciens possesseurs [21].

Ces événements, racontés par Gabriel Du Moulin, dans son *Histoire de Normandie*, et placés en l'année 1086, ne sont rapportés par aucun historien contemporain.

M. Gaillard en a entrepris la réfutation dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Mézeray ne pouvait admettre

[20] P. Anselme : *Histoire des grands officiers de la couronne*, t. II, p. 492.
[21] Todière : *Guillaume le Conquérant*.

Digitized by Google

la vraisemblance de cette querelle, dont il n'avait trouvé le récit que dans les œuvres de Du Haillan et de Serres, qui paraissaient l'avoir emprunté de quelques chroniqueurs normands du seizième siècle; il croyait en retrouver l'origine dans le roman des Quatre fils Aymon, où une scène du même genre a lieu entre Regnault, fils d'Aymon, et Berthelot, neveu de Charlemagne; Berthelot fut tué par son adversaire qui le frappa avec un échiquier massif.

M. Gaillard adopte l'opinion de Mézeray. Il ne voit dans ce fait qu'une réminiscence d'un roman de chevalerie célèbre et, à l'appui de sa thèse, il donne une raison qui paraît péremptoire : c'est que Henri de Normandie n'était âgé que de dix-sept ans, que Louis en comptait à peine dix, et qu'il est difficile d'admettre qu'un désaccord entre deux princes aussi jeunes ait pu amener une guerre aussi sérieuse.

La véritable cause des guerres de Philippe Ier et de Guillaume-le-Conquérant, aussi bien que de leurs successeurs, fut presque toujours le voisinage d'un vassal trop puissant qui inquiétait sans cesse le roi de France.

Les bourgeois de Mantes, disent certains historiens, franchissaient depuis quelque temps la frontière de la Normandie et, poussant des incursions dans le diocèse d'Évreux, enlevaient les bestiaux et faisaient de nombreux prisonniers; de plus, Philippe avait fait quelques plaisanteries sur l'obésité de Guillaume, qui était malade à Rouen, en demandant à quelle époque il accoucherait. Le duc de Normandie, furieux, répondit qu'il irait faire ses relevailles en France, avec 10,000 lances, et donna l'ordre à Asselin Goel d'entrer dans l'Ile de France et d'en détruire les moissons et les vignes; puis, lui-même se mit en campagne et s'empara de Mantes qu'il brûla. Mais, au milieu de l'incendie qui dévorait cette ville, son cheval s'abattit et le blessa grièvement.

Transporté dans le monastère de Saint-Gervais, à Rouen, il y mourut au bout de six semaines (1087).

Guillaume-le-Conquérant était à peine décédé, que Hugues de Reviers retirait aux religieuses de Caen cinq muids de vin de rente, que le duc de Normandie leur avait aumônés à Vernon.

L'abbaye de la Sainte-Trinité, de Caen, avait été fondée, vers 1082, par la reine Mathilde. Cette princesse l'avait richement dotée et avait confirmé les donations faites à ce monastère et, entre autres, celles de « Billetheldis », fille de Roger, qui avait cédé ce que son père lui avait assigné à Vernon pour dot.

Digitized by Google

« Godelef » et sa sœur avaient embrassé la vie religieuse dans ce couvent et lui avaient donné, à Vernon, une maison et trois arpents de vigne dont Hugues de Reviers dépouilla le monastère [22].

Hugues de Reviers ou de Vernon, un des fils de Richard Ier de Reviers, était devant la ville d'Eu, en 1089, et assista à une charte du duc Robert, en faveur de l'église Notre-Dame de Bayeux. En 1093, il figure de nouveau dans une donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen et nous le retrouvons, en 1096, à Rouen, où il signe une charte de Robert Courte-Heuse pour les chanoines de la cathédrale.

Hugues de Vernon donna son consentement à la cession faite, vers cette époque, par Ranulphe-le-Veneur, au monastère de Sainte-Werburge, en Angleterre, de la terre de Bradeford et d'une saline à Portwich. Ces biens, dépendant du fief d'Hugues de Vernon, étaient situés dans le comté de Chester.

Gautier, fils de Richard de Vernon, fut témoin, en 1119, d'une charte de Richard, comte de Chester, pour ce même monastère.

Après la conquête, il avait reçu, comme dotation, des domaines dans le comté de Buckingham et il peut être regardé comme un des bienfaiteurs de Sainte-Werburge.

Richard de Vernon avait été témoin, en 1093, d'une donation faite à ce prieuré par le comte Hugues de Chester. Gautier donna aux religieux de Sainte-Werburge la dîme de ses chevaux et Wascelin, son neveu, leur fit également de nombreuses aumônes en terres et en revenus.

Richard et Gautier avaient donné à l'église Sainte-Marie de Thame, dans le Buckinghamshire, deux hides de terre à Sidenham.

Nous avions déjà vu Gautier apposer son nom dans la charte de Guillaume de Vernon pour la Sainte-Trinité de Rouen; à la même époque, il assista à la fondation de Saint-Sauveur d'Évreux, avec Richard de Reviers, et il reparaît, en 1106 et en 1128, dans des actes relatifs à Saint-Taurin d'Évreux et à l'abbaye de Saint-Évroult.

Quelques autres membres de la famille Vernon apparaissent dans des actes de cette époque.

Guérin et Guillaume de Vernon sont témoins de chartes de Ranulphe, comte de Chester, pour l'abbaye de Dieulaccroit (?) dans le pays de Chester. Jean de Vernon souscrit une concession d'Onfroy de Bohun, comte d'Hertford.

[22] P. Arthur du Moustier, *Neustria pia*.

Digitized by Google

A la mort de Guillaume-le-Conquérant, son fils, Guillaume-le-Roux, était devenu roi d'Angleterre, la Normandie avait été assignée en partage à Robert et tous deux avaient été chargés, par leur père, de payer une rente assez forte à leur frère, Henri Beau-Clerc.

Robert Courte-Heuse signa, en 1089, au château de Vernon, une charte en faveur de l'église Sainte-Marie de Bayeux; il était alors à la veille d'une guerre avec la France, car cet acte porte : « *Iturus in expeditionem in Franciam* ».

Robert était l'aîné des fils de Guillaume et n'avait pas vu sans regret son père disposer du royaume d'Angleterre en faveur de son second fils; il se disposa à y porter la guerre, mais l'état de ses finances ne lui permettait pas d'entreprendre la lutte et il dut avoir recours à son frère, Henri, auquel il céda le Cotentin en échange.

Henri Beau-Clerc avait remarqué, à la cour du duc de Normandie, et avait pris en affection Richard Ier de Reviers. Désirant l'attacher à sa personne, il pria Robert Courte-Heuse de dispenser Richard de ses devoirs de vassal envers la couronne ducale, obtint cette faveur et retint près de lui le fils de Baudouin qui, depuis ce jour, fut un de ses plus fidèles conseillers.

Henri n'était alors qu'un grand seigneur, mais bientôt les circonstances le mirent à la tête de l'Angleterre et de la Normandie : de la première de ces provinces, par la mort de Guillaume-le-Roux, survenue en 1100, pendant l'absence de Robert Courte-Heuse, qui se trouvait alors en Terre-Sainte, absence dont profita Henri pour se faire sacrer à Westminster et reconnaître par les seigneurs normands; de la seconde, par la bataille de Tinchebray, où il fit prisonnier, en 1106, Robert qui était revenu de Palestine et lui disputait sa nouvelle couronne.

Cette guerre, qui durait depuis quelques années déjà, avait mis en pleine lumière les talents diplomatiques de Richard de Reviers.

Lorsque Robert avait débarqué en 1102 sur les côtes d'Angleterre, il avait été rejoint par un assez grand nombre de seigneurs anglais qui avaient abandonné le parti de Henri Ier, et cette défection avait mis le roi d'Angleterre dans une situation assez critique. Robert de Meulan et Richard de Reviers surent conjurer le danger. Par leurs conseils, le roi d'Angleterre promit aux mécontents de satisfaire à leurs plus exigeantes demandes et parvint ainsi à les détacher de la cause de son frère; pendant ce temps, Robert et Richard préparaient secrètement une entrevue des deux princes qui aboutit à une paix dont les conditions furent l'abandon, par Robert Courte-Heuse, de

Digitized by Google

toute prétention sur l'Angleterre, moyennant une rente annuelle de 3,000 l. sterl. et contre la cession du Cotentin et de la plupart des places que Henri possédait en Normandie.

Robert de Meulan et Richard de Reviers venaient de rendre un immense service au roi d'Angleterre. Henri Ier ne fut pas ingrat, il joignit au comté de Devon et à la baronnie d'Okampton, que Richard possédait déjà du chef de son père, les fiefs de Tiverton et de Plimpton et l'île de Wigth [23].

L'île de Wigth avait été conquise, en 1066, par Guillaume, fils d'Osberne, comte d'Hereford, maréchal de Guillaume-le-Conquérant. Guillaume Fitz-Osbern était mort en Flandre en 1072, laissant deux fils qui s'étaient partagé son héritage. L'un, Guillaume, était devenu comte de Breteuil en Normandie; l'autre, Roger, était entré en possession du comté d'Hereford. Roger s'étant révolté contre l'autorité royale, ses biens avaient été confisqués, l'île de Wight avait fait retour à la couronne, et c'est ainsi que Henri Ier put en disposer en faveur de Richard de Reviers, qui était neveu de Guillaume Fitz-Osbern. Richard fit construire dans cette île le château de Carisbrooke.

Richard Ier de Reviers mourut en 1107 et fut inhumé à Montebourg. Il laissait deux fils : Hugues, dont nous avons déjà parlé, et Richard.

Richard Ier avait donné à l'abbaye de la Sainte-Trinité du Mont-de-Rouen l'église et la dîme du village d'Openes « Opimensis » qui devint plus tard Bourg-Baudouin. Il reçut en échange quinze livres de l'abbé Gautier et des frères [24].

« En 1131, dit l'*Histoire manuscrite du Bec*, l'abbé Boson changea ce qu'il possédait à *Opignie* de la libéralité de Richard de Reviers, de Hugues, son frère, de Guillaume de Reviers ou de Vernon, fils de ce même Richard, moyennant 2 s. de rente qui devait être reçue par le camérier du monastère, à prendre sur le tonlieu de Vernon. En cette occasion, Guillaume de Vernon confirma les biens que les religieux avaient à Vernon et spécialement une donation de Girard Bard. » [25].

Robert Courte-Heuse avait laissé un fils, nommé Guillaume Cliton, qui éleva des prétentions au duché de Normandie et fut soutenu, en cette occasion, par le roi de France.

[23] Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, Guillaume de Malmesbury : *Historiens de France*, t. XI, p. 55 240; XII, p. 704 D; XIII, p. 10.
[24] *Cartulaire de la Sainte-Trinité-du-Mont.*
[25] M. Charpillon, *Bourg-Baudouin.*

Digitized by Google

Henri Ier avait refusé de faire hommage à Louis-le-Gros, pour la Normandie; ce fut le prétexte que l'on attendait. Le roi de France donna l'investiture du duché à Guillaume Cliton, puis il entra en Normandie, mais il fut battu à Brémule, dans le Vexin, en 1119, et contraint de faire la paix.

Déjà muni de fortifications importantes, et défendu par une nombreuse et fidèle garnison, Vernon avait défié les attaques des Français dans ces différentes guerres et se trouvait au nombre des places du duc de Normandie qui, au rapport d'Orderic Vital, « ne souffraient pas que, par de fallacieuses paroles, on les détachât de sa juste domination. » [26].

Henri Ier perdit ses fils, vers 1120, dans le naufrage de la *Blanche-Nef*. Les barons normands se rapprochèrent alors de Guillaume Cliton et formèrent une ligue, à la Croix Saint-Leufroi, en septembre 1123, mais ils furent battus. Ce fut, sans doute, en prévision de cette révolte et pour mettre Vernon à l'abri d'un coup de main, que le duc de Normandie fit construire, en cette même année, le donjon du château [27].

Ce prince étant à Vernon, en 1130, avec le comte Thibaut, son neveu, y reçut la visite d'Eudes de Montreuil, moine de l'abbaye d'Ouche, qui, au nom de la communauté, venait le prier d'aider l'abbaye à rentrer en possession des reliques de Saint Évroult, déposées à Rebais, et que l'abbé de ce monastère refusait de rendre sans l'autorisation du comte Thibaut. Il n'est pas besoin d'ajouter que les requérants obtinrent gain de cause [28].

Richard II de Reviers avait épousé Alice, fille de Guillaume Peuvrel de Nottingham, qui lui avait apporté en mariage le fief d'Ouveley. Il mourut en 1136, laissant trois fils : Baudouin de Reviers, Guillaume de Vernon et Robert de Sainte-Mère-Église. Alice lui survécut et, avec le consentement de ses fils, de son frère, Guillaume Peuvrel, et de ses petits-fils, Richard de Reviers, Henri et Guillaume, elle donna à l'abbaye de Montebourg le manoir d'Ouveley, situé dans le diocèse de Salisbury. Étienne de Mandeville, Guillaume Le Moine et Guillaume Avenel furent témoins de cette donation [29].

[26] *Historiens de France*, t. XII, p. 719.

[27] *Historiens de France*, t. XIII, p. 285. — *Ex Roberti de Monte appendice ad Sigebertum.*

[28] Orderic Vital, l. VI.

[29] En faisant descendre de Baudouin de Meules, comte d'Exeter, fils de Gilbert de Brionne, les seigneurs de Reviers, nous nous sommes conformé à l'opinion de la plupart des historiens normands et anglais, mais nous n'ignorons pas que cette opinion a été combattue par le P. Anselme, dans son *Histoire des grands officiers de la couronne*, et, tout récemment, par M Stapleton, et nous croyons nécessaire d'entrer dans quelques détails au sujet de cette controverse.

Le P. Anselme s'appuie sur l'historien de l'Abbaye de Ford, qui rapporte que Richard, fils de Baudouin,

Digitized by Google

Henri Ier avait donné en mariage, à Geoffroy Plantagenet, sa fille, Mathilde, veuve de Henri V, empereur d'Allemagne, et, à son lit de mort, il avait fait jurer fidélité à son petit-fils et à Mathilde par les grands feudataires, mais il était à peine descendu dans la tombe, que son neveu, Étienne de Blois, venait se faire sacrer en Angleterre, le 15 décembre 1135, et ralliait à sa cause un grand nombre de barons.

Étienne était petit-fils du Conquérant par Adèle, sa fille, mariée au comte de Boulogne.

Fidèle au serment qu'il avait prêté, Baudouin II de Reviers, comte de Devon, refusa de reconnaître l'autorité du nouveau roi et se déclara pour Mathilde. Étienne de Blois vint l'assiéger dans Exeter, lui enleva cette ville, l'île de Wight et ses autres domaines et le contraignit de quitter l'Angleterre (1136) [30].

L'année suivante, Étienne, débarquant en Normandie pour arrêter les progrès de Geoffroy Plantagenet, y retrouva Baudouin de Reviers qui, en compagnie de Renaud de Dunstanville et d'Étienne de Mandeville, parcourait le Cotentin qu'il avait soulevé. Baudouin fut fait

mourut sans postérité et que sa sœur, Adèle, lui succéda dans tous ses biens. « Adèle de Brionne succéda à Richard, son frère, en la baronnie d'Orchampton, de même qu'au gouvernement d'Exester et vicomté de Devon. Ce fut elle qui, voyant que les religieux de Cisteaux abandonnaient l'abbaye de Brightley, fondée par feu son frère, parce qu'ils trouvaient le lieu trop stérile, leur donna pour demeure son château de Thorncomb, qui fut alors nommé *Forde* et depuis *Wetford*, et étant morte le 24 août 1142, fut enterrée dans ce nouveau monastère, où les os de leur fondateur et ceux de leur premier abbé avaient été transférés » « Adèle laissa une fille qui épousa Landolf d'Avenel. » On lit également, dans les *Historiens des Gaules et de la France*, tome XII, p. 801, qu'Adèle ou Alice la Vicomtesse, sœur de Richard, morte le 9 des calendes de septembre 1142, eut pour fille et héritière Alice, qui épousa Randolf Avenel et lui apporta la baronnie d'Okampton, le château d'Exeter et la garde du comté de Devon, etc.

Nous ne pouvions nous ranger à l'avis du P. Anselme, car la possession du comté de Devon par Baudouin de Reviers, en 1137, époque à laquelle il en fut dépouillé par Etienne de Blois, ainsi que nous le verrons bientôt, et la reprise de possession par ce même Baudouin, à l'avénement de Henri II, détruisent complétement le récit de l'historien de l'abbaye de Ford, et prouvent surabondamment qu'Alice, sœur de Richard, n'avait pu hériter d'Exeter, à la mort de son frère. Tout au plus peut on supposer qu'Alice, mariée peut-être à un partisan d'Etienne de Blois, reçut de ce dernier la jouissance du comté de Devon, pendant l'exil du comte Baudouin. Quant à la transmission d ucomté de Devon, dans la maison de Courtenay, par le mariage de la petite-fille de Randolf Avenel, rapportée par le même historien, elle est complétement inexacte, puisque les seigneurs de Courtenay ne devinrent comtes de Devon que postérieurement à 1262, après la mort de Baudouin VI de Reviers.

Le P. Anselme dit que la veuve de Baudouin de Brionne donna à l'abbaye du Bec la terre de Bradeford, avec l'assentiment de ses fils Robert et Richard. Nous voyons dans ce fait une preuve de la parenté des Reviers avec Baudouin, fils de Gilbert, puisque Hugues de Vernon, fils de Richard Ier de Reviers, était seigneur de Bradeford au commencement du douzième siècle.

Quelques historiens disent que Richard Ier de Reviers était comte de Devon. M. Stapleton pense, au contraire, que Baudouin, fils de Richard, fut le premier comte de Devon de la maison de Reviers.

En présence de ces contradictions, il était difficile de se prononcer d'une façon affirmative, mais nous avons cru devoir adopter l'avis du plus grand nombre, et nous l'avons fait après une étude sérieuse des titres les plus authentiques et des ouvrages dont nous donnons ci-dessous l'indication :

Historiens des Gaules et de la France. — *Monuments historiques*, publiés par M J Tardif, nos 417, 544, 545, 546. — *Grande chronique de Matthieu Paris*, t IX. Sir Richard Worsley — *The History of the isle of Wigth*. W. Dugdale — *The baronage of England*, t. I, p. 254. Sir Henry Ellis — *A general Introduction to Domesday-Book*. M. Stapleton — *Grands rôles de l'Échiquier de Normandie. Historiens anglais*, Guillaume Camden. La Roque. — *Histoire de la maison d'Harcourt*, t I, p. 173; IV, p. 19 (addit.). La Chesnaye des Bois — *Dictionnaire de la noblesse*, t. V, p. 368; VII, p. 729; VIII, p. 89; X, p. 107; XI, p. 93 et s; XII, p. 77. — *Neustria pia*, p. 80, 166, 218, 492, 660, 673, 779, 842, 865. — *Monasticon anglicanum*, t. I, p. 44, 49, 201, 202, 231, 411, 430, 468, 570, 621, 684, 761, 787, 1026; II, p. 7, 8, 179, 180, 181, 201, 286, 439, 440, 905, 972; III, p. 45, 63, 231. M. de Gerville — *Recherches sur les châteaux de la Manche*.

[30] *Ex Henrici Huntindoniensis historiarum*, l. VIII.

Digitized by Google

prisonnier, en 1138, près d'Argentan, dans un combat que lui livra Enguerrand de Sai [31].

La lutte se poursuivit pendant plusieurs années entre les deux compétiteurs, avec des alternatives égales de succès et de revers.

Étienne ayant été fait prisonnier à Lincoln, sa femme continua la guerre, et Mathilde passa en Angleterre, en 1143, pour y recruter des partisans.

Pendant ce temps, Plantagenet continuait ses conquêtes en Normandie et s'emparait des villes les unes après les autres. Guillaume II de Vernon, frère de Baudouin de Reviers, avait mis, comme ce dernier, son épée au service de la cause du petit-fils de Henri Ier et avait ouvert les portes de ses forteresses aux soldats de Mathilde.

En 1144, Geoffroy, rassemblant une armée nombreuse sur la rive gauche de la Seine, vint passer ce fleuve à Vernon, pour se rendre devant Rouen, et s'empara de cette ville quelques jours après [32].

Pendant cette lutte des deux prétendants, le roi de France avait pris parti tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, selon qu'il espérait tirer un meilleur profit des événements politiques.

Au mois d'août 1152, il soutenait Eustache, fils d'Étienne de Blois, et marcha sur Verneuil; mais il fut arrêté en chemin par le duc de Normandie, qui s'était porté au secours de la place menacée, en traversant la Seine à Vernon, avec ses troupes [33].

Peu de temps après, Geoffroy d'Anjou et son fils vinrent trouver le roi de France pour lui demander son appui. Louis VII, abandonnant alors ceux qu'il soutenait naguère, s'empara du Vexin et l'inféoda à Henri, fils de Mathilde, à la condition de l'hommage lige. Tourni, la Bucaille, Baudemont, comptaient alors au nombre des forteresses de cette contrée.

Tout alla bien, pendant quelque temps, mais lorsque le roi Etienne, ayant perdu son fils, eut désigné son jeune compétiteur pour lui succéder, la situation changea complétement. Étienne mourut, Henri d'Anjou fut couronné roi d'Angleterre et ajouta bientôt à ses domaines, déjà si grands, la Guyenne, que lui apporta en dot Éléonore, répudiée par Louis VII.

Devenu tout-puissant, le nouveau roi d'Angleterre refusa de reconnaître pour la Normandie la suzeraineté du roi de France, et la guerre se ralluma.

[31] Orderic Vital.
[32] *Historiens des Gaules et de la France*, t. XIII, p. 290.
[33] *Id*, t. XIII, p. 291.

Digitized by Google

La cause de cette nouvelle guerre était certes plus sérieuse que celle que met en avant Robert du Mont, lorsqu'il dit que l'entrée de Louis le Jeune en Normandie fut motivée par la conduite de Richard de Vernon qui s'était permis, au mépris des trêves, de dépouiller des marchands voyageant avec un sauf-conduit royal. Vraie ou fausse, cette accusation n'était qu'un prétexte pour commencer les hostilités.

Dans une première expédition, faite dans l'octave de Pâques 1153, Louis le Jeune assiégea Vernon avec une armée considérable, en compagnie de Thierry, comte de Flandre, mais la place était bonne, vaillamment défendue, et, après quinze jours d'assauts réitérés sans succès, après avoir battu en brèche les murailles avec de nombreuses machines de guerre, les assiégeants durent se retirer, obtenant, pour tout avantage, que la bannière de France serait arborée sur le donjon et que le commandement du château serait confié à Goël de Baudemont, fils de Baudri, qui était en même temps vassal de Richard de Vernon et de Louis le Jeune. Ce dernier avait incendié, pendant le siége, les faubourgs de la ville et le village de Longueville [34].

Un autre historien paraît faire allusion à cette convention tacite dans les lignes suivantes, où il cache en partie la défaite du roi de France : « *Post spatium verò unius mensis exercitum illic agitantes, quæque opulenta patriæ lacrymabiliter depopulantes, demùm ad quoddam firmissimum castrum Vernona nomine nuncupatum exercitum applicantes, illud prœliando expugnantes, pace tandem cum illis datâ et firmatâ, et ab illis vadibus acceptis securitatis, Rex cum suis alacriter regressus est a Normannia* [35]. »

Louis VII avait hâte de prendre sa revanche; il revint bientôt avec de nombreuses troupes, assiégea de nouveau Vernon et s'en rendit maître, au bout de quelques jours, « par l'effort de son courage. »

Le duc de Normandie s'humilia alors; il demanda la paix, et Robert du Mont rapporte qu'au mois d'août 1154 il signa un traité par lequel le roi de France lui rendit Vernon et Neufmarché, contre remboursement de deux mille marcs d'argent dépensés par le vainqueur pour le siége de ces deux places, ainsi que pour les fortifier et y tenir garnison. Il semble cependant que ce traité ne reçut pas d'exécution immédiate, car Louis VII et Henri II se réunirent de nouveau, en 1156, sur les bords de l'Epte, vers la fête de la Purifi-

[34] *Historiens de France*, t. XIII, p. 295.
[35] *Ex Lamberti Waterlosii chronico Cameracensi Autbertino* — *Historiens de France*, t. XIII, p. 509.

Digitized by Google

cation, et, à cette occasion, Jean de Salisbury, écrivant à l'évêque de Norwich pour lui raconter les événements de l'année, qui ne s'étaient pas toujours accomplis aussi heureusement qu'on l'avait espéré, se réjouissait de ce que la fortune avait permis que Vernon fût restitué au duc de Normandie [36].

« L'an 1137, dit Théroude, le règne de Louis le Jeune commença, pendant lequel la ville de Vernon-sur-Seine fut augmentée. »

Examinons comment dut se produire cette extension et cherchons d'abord quel fut le berceau de la cité.

Des maisons s'élevèrent, à une époque reculée, dans le rayon de défense du château-fort, pour se soustraire aux dangers continuels suscités, au moyen âge, par des guerres sans trêve ni merci. Le faubourg de Chanteraine remonte au moins au dixième siècle et existait certainement quand mourut Osmond de Centvilles, mais faut-il induire de là qu'il fut le noyau de la ville? Non, évidemment, car, s'il en avait été ainsi, pourquoi les quartiers créés à une date postérieure ne se seraient-ils pas étendus du côté de Rouen, aussi bien qu'ils l'ont fait vers Paris? Le pont aurait alors été placé en dehors de l'enceinte fortifiée, ce que l'on ne peut admettre, car ses approches devaient être vigoureusement défendues, et on ne pouvait y accéder, en arrivant d'Évreux, que par l'entrée connue sous le nom de Fausse-Porte, en suivant la rue Allais et la Grande-Rue. La partie comprise entre la Seine, la rue Sainte-Geneviève et la ruelle des Pontonniers devait être habitée quand le pont fut édifié.

La construction en pierre de taille de cet important ouvrage d'art remontait probablement au règne de Henri Iᵉʳ, mais, bien avant cette époque, le passage était assuré au moyen de travées en bois établies sur des palées ou sur des piles en maçonnerie.

Pourquoi le fondateur du château avait-il choisi, pour son emplacement, l'angle formé par les routes de Paris à Rouen et d'Évreux à Breteuil? C'était assurément pour commander les deux voies et pour protéger le passage sur la Seine; le but principal des seigneurs de Vernon était donc de pouvoir empêcher l'accès du pont, en temps de guerre, en l'enclavant dans la ville, et cela est si vrai que Henri Iᵉʳ avait fait construire la grande tour dans l'axe de ce pont.

La sécurité des Vernonnais était assurée et leurs relations avec les populations de la rive droite de la Seine étaient protégées, dès les premières années du douzième siècle, par l'établissement

[36] *Historiens des Gaules et de la France, ap. Dom Brial*, t. XVI, p. 490.

Digitized by Google

d'un château et d'un pont. Mais cela ne suffisait pas : si la vie et la propriété des habitants étaient sauvegardées dans la limite du possible, les besoins moraux n'étaient pas satisfaits, et toute agglomération de citoyens exigeait un temple pour l'exercice du culte divin.

Ce temple, où l'aurait-on placé, dans cet étroit espace que l'on appelle le quartier de la porte Chanteraine? Il fallait choisir, pour l'édifier, un autre emplacement plus convenable, et ce fut dans le bourg qu'on jeta, vers 1052, les fondements d'une église.

Vernon était donc en possession des monuments indispensables à sa vie civile, militaire et religieuse, au commencement du douzième siècle, et, dès cette époque, existaient le bourg de Vernon et le faubourg de Chanteraine qui ne paraissent avoir été séparés que par une ligne fictive, car les travaux exécutés en 1870, pour la construction d'un égout, n'ont fait découvrir aucun vestige de murailles entre la porte de Gamilli et celle de Rouen; on a seulement rencontré, vis-à-vis de la rue Hachette, la cuvette d'un large fossé qui faisait partie du système de défense du château.

La porte de Gamilli, dont nous venons de parler, était située au carrefour formé par la route de Mantes, la rue de la Gravelle ou des Pontonniers et la rue aux Herbes. L'enceinte était fermée par des murailles qui s'étendaient, d'une part, en ligne droite, dans l'espace compris entre les maisons actuelles de la Grande-Rue et de la rue Sainte-Geneviève, et se soudaient au château; d'autre part, par les murs qui bordent les fossés Bourdon ou la Mare à crapauds, enfin, par une ligne parallèle au cours de la Seine.

Dans cette enceinte était enclavé le moulin Quincampoix qui assurait la subsistance des habitants en temps de siége.

Si la ville s'agrandit vers le milieu du douzième siècle, ce fut en se reportant vers Bizi et vers Gamilli, dans l'espace circonscrit maintenant par le Grand-Cours et le cours de l'Éperon. Une muraille perpendiculaire au cours de la Seine, et partant de la grande tour du château, s'étendit jusqu'à l'Éperon; de là, faisant un coude presque à angle droit, elle vint aboutir à la promenade actuelle du Bassin-Vert, en coupant la route d'Evreux; l'enceinte s'étendit ensuite derrière la rue Gloriette et vint rejoindre la route de Mantes, où l'on construisit une nouvelle porte de ville; enfin, la partie comprise entre cette porte et la ruelle des Pontonniers fut close par des murs dont on retrouve encore quelques vestiges dans les jardins situés entre la Grande-Rue et la rue de la Plâtrerie.

Digitized by Google

Cette enceinte ne varia plus, et, en 1789, elle était la même qu'en 1150. Les maisons se serrèrent de plus en plus les unes contre les autres, se disputant le terrain; ce fut une véritable ville de guerre, où l'air et la lumière furent sacrifiés aux besoins de la défense.

Le duc de Normandie avait fondé, vers 1090, l'abbaye de Montebourg, près de Valognes, et l'avait dotée en lui concédant les foires, le marché, les moulins et le village de Montebourg. Henri Ier ayant repris ces biens, les donna à Richard de Reviers, mais celui-ci les abandonna à l'abbaye et lui aumôna en outre le manoir de Lodres, dans le comté de Dorset, quelques domaines dans l'île de Wigth et dans le comté de Devon, la dîme des moulins de Reviers, de Gonneville et de Nehou en Normandie, les terres qui avaient appartenu à Guillaume de Reviers et d'autres biens.

Les Reviers-Vernon n'étaient que les bienfaiteurs de l'abbaye de Montebourg, mais ils la dotèrent si richement qu'ils en ont été regardés quelquefois comme les fondateurs [37].

Guillaume II de Vernon, fils de Richard II de Reviers, fut témoin en 1147, avec Robert de Vernon, d'une charte de Geoffroy Plantagenet pour Mortemer en Lyons et d'un acte de confirmation des coutumes par terre et par eau de l'abbaye de Saint-Ouen.

En 1152, lors de la consécration de l'église de Montebourg par Hugues, archevêque de Rouen, il confirma les nombreuses aumônes de ses ancêtres et les donations faites par ses barons: Guillaume de Reviers et Richard, son fils, Richard de Wauville, Richard d'Angerville, Robert de Saucey, Richard d'Ussey, Asceline d'Urville, etc. Parmi les témoins de cet acte important figura Guillaume de Reviers, fils d'un Robert qui était peut-être Robert de Vernon ou de Sainte-Mère-Église, dont nous avons parlé précédemment.

Guillaume de Vernon fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Montebourg. Il lui aumôna la dîme de ses vins de Vernon et une masure à Gamilli, par une charte qui eut pour témoins Roger de Tosni, Guillaume de Paci, Richard de Reviers et Guillaume de Villers, et il approuva également les libéralités faites, à Vernon et à Nehou, par ses parents, ses amis et ses serviteurs.

A Nehou, en janvier 1165, Guillaume et Richard de Vernon confirmèrent la donation de la dîme de leurs vins, excepté celle de leurs

[37] *Cartulaire de Montebourg*, Bibliothèque Nationale, fonds latin 10087. — *Gallia Christiana*, t. XI. — *Historiens de France*, t. XIV, p. 381, *Ex actis sanctorum et illustrium virorum gestis.*

Digitized by Google

clos, de la masure de Gamilli, de la maison de Guillaume Roussel, près du pont, d'une autre à la sortie de la ville, de la chapelle de Saint-Michel, de la terre de Roger de Cœur, à Vernonnet, des biens de Gilbert Payen, au vieux Pressagni, du champ de la Ronce, de la dîme de leurs noix, de la maison d'Hubert du Mesnil-Renard, d'une vigne de leur clos de Vernonnet et de toutes les propriétés de l'abbaye dans le Cotentin [38].

Richard, à la même époque et sur ses biens propres, concéda plusieurs muids de vin à prendre, aux vendanges, dans son cellier de Longueville, et quelques biens à Orglandes. Parmi ceux qui apposèrent leur croix au bas de cet acte, nous remarquons le père de Richard et un autre Guillaume de Vernon qui nous apparaît pour la première fois et qui était fils de Baudouin II de Reviers, comte de Devon.

Guillaume II de Vernon avait épousé Lucie, fille de Guillaume de Tancarville. Elle mourut avant le 14 janvier 1165, d'après M. Stapleton, et fut inhumée à Saint-Georges de Boscherville.

Lucie, qui prend dans une charte le titre de Saint-Floscel, donna à l'abbaye de Montebourg la quatrième partie de l'église de Tordeville, située dans le fief de son père, et une terre à la sortie de Montebourg. Cette aumône était faite pour le salut de l'âme de son fils Baudouin.

Richard de Vernon, son fils, confirma cette donation et la concession des dîmes de Waldinville et de la propriété des églises de Saint-Floscel et d'Estouteville, faite par Lucie aux abbayes de Montebourg et de Saint-Georges de Boscherville. Le cartulaire de Saint-Georges renferme une de ces erreurs qui empêchent si souvent de se rendre facilement compte de la filiation des familles nobles, au onzième et au douzième siècle. On y lit que Lucie était mariée à Richard de Vernon et que Richard, gendre du fondateur de l'abbaye, aumôna une rente de 44 s. et la dîme des moulins de Waldinville [39].

Guillaume II de Vernon et son fils donnèrent, en 1154, leur assentiment à la fondation de l'abbaye de Blanchelande, au diocèse de Coutances, faite par Richard de la Haie, sénéchal du duc de Normandie, et par Mathilde de Vernon, son épouse. Le nom de Guillaume se retrouve encore dans une charte de Henri II pour Saint-

[38] *Cartulaire de Vernon*, Archives de la Manche. — Communication de M. Dubosc, archiviste.
[39] Bibliothèque nationale, fonds latin 5123 A.


Digitized by Google

[illegible] en 1150. Il mourut quelques mois après, [illegible] et fut inhumé dans la m[illegible] [illegible] remarquer, toutefois, qu'une de ses [illegible] démenti à la date de son décès [illegible]

[illegible] Julienne, lors de son mariage [illegible]

[illegible] dénombrement qu'il devait, en temps [illegible] pour la baronnie de Néhou [illegible] du Cotentin, de cinq chevaliers [illegible] douze chevaliers pour la garde [illegible] place au nombre des [illegible] puissants.

[illegible] part active aux affaires militaires du duché. Louis [illegible] Verneuil, en 11[illegible], le roi d'Angleterre vola au secours [illegible] avec [illegible] qui tailla en pièces l'arrière-garde [illegible] étaient commandées par Richard [illegible]

[illegible] laquelle Guillaume, son père [illegible] à l'abbaye de Jumièges [illegible] révèle l'existence d'un frère [illegible] Hugues de Vernon, qui figure au troisième [illegible] témoins, après Roger de Vernai et Guillaume de [illegible]

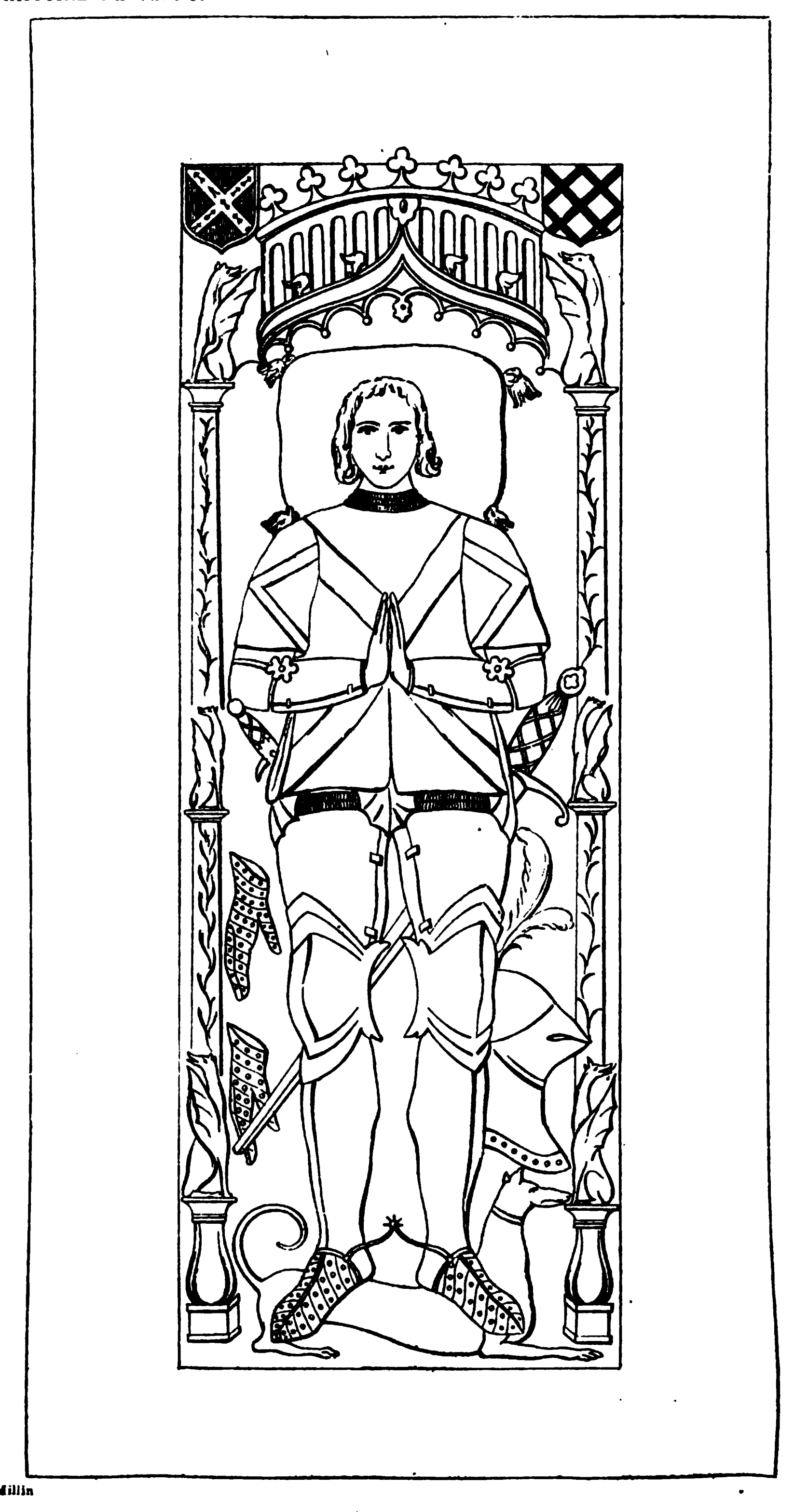
Richard de Vernon [illegible] les mêmes privilèges aux monastères de Bonport et de [illegible] Wandrille.

[illegible] étaient exempts de payer la coutume [illegible] denrées nécessaires à leurs besoins, mais il [illegible] de jouer de la flûte et de dire à haute [illegible] » De là était venu l'adage commun [illegible] en être quitte, comme les moines [illegible] flageolet. »

[illegible] à Louis le Jeune, en 1150. [illegible] comte de Toulouse ayant imploré son [illegible] qui venait de pénétrer dans ses [illegible] Philipp[illegible], entra dans le Berri et s'empara [illegible] châteaux [illegible]

[illegible] XIII, p. 1[illegible].
[illegible] de Jumièges.

Digitized by Google



Millin

TOMBEAU DE GUILLAUME Ier DE VERNON

Digitized by Google

Étienne de Fontenay, en 1160. Il mourut quelques mois après, suivant l'épitaphe gravée sur son tombeau, et fut inhumé dans la nef de la collégiale. Nous devons remarquer, toutefois, qu'une de ses chartes, souscrite en 1165, donne un démenti à la date de son décès telle que la relate son épitaphe.

Richard de Vernon dota sa sœur, Julienne, lors de son mariage avec Guillaume de Venois.

Les rôles de l'Échiquier de 1172 mentionnent qu'il devait, en temps de guerre, le service de dix chevaliers pour la baronnie de Nehou, de trente chevaliers pour ses domaines du Cotentin, de cinq chevaliers dans le comté de Mortain et de seize chevaliers pour la garde du château de Vernon. Cette énumération le place au nombre des bannerets normands les plus puissants.

Il prit une part active aux affaires militaires du duché. Louis VII ayant assiégé Verneuil, en 1173, le roi d'Angleterre vola au secours de cette ville avec une armée qui tailla en pièces l'arrière-garde française, et dont deux corps étaient commandés par Richard du Hommet et par Richard de Vernon.

Richard assista au siége de Beteuil [10].

En 1174, il confirma la charte par laquelle Guillaume, son père, et Hugues de Vernon avaient accordé à l'abbaye de Jumiéges liberté de passage à Vernon. Cet acte nous révèle l'existence d'un frère de Richard, nommé Hugues de Vernon, qui figure au troisième rang parmi les témoins, après Roger de Vernai et Guillaume d'Argences [11].

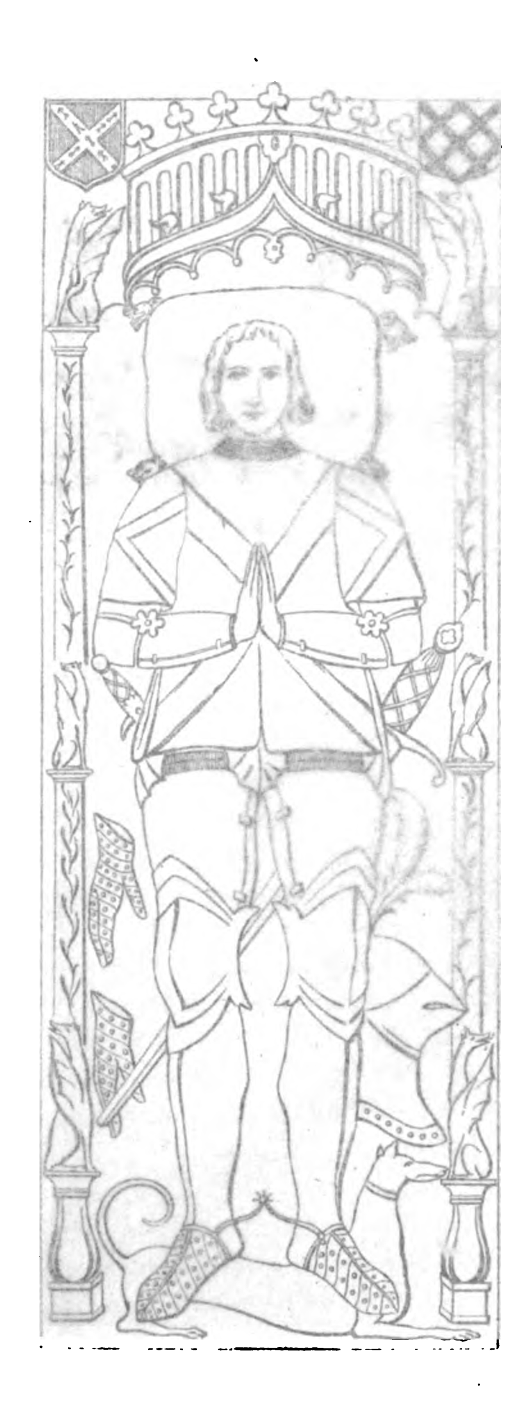
Richard de Vernon accorda les mêmes priviléges aux monastères de Bonport et de Saint-Wandrille.

Les moines de Saint-Wandrille étaient exempts de payer la coutume, en Normandie, pour les denrées nécessaires à leurs besoins, mais ils étaient tenus, en échange, de jouer de la flûte et de dire à haute voix : « C'est pour Fontenelle ! » De là était venu l'adage commun dans la province : « Tu penses en être quitte, comme les moines de Saint-Wandrille, en jouant du flageolet. »

Philippe-Auguste avait succédé à Louis le Jeune, en 1180. Huit ans après son avénement, le comte de Toulouse ayant imploré son secours contre Richard Cœur de lion, qui venait de pénétrer dans ses Etats, Philippe, pour faire diversion, entra dans le Berri et s'empara de Châteauroux et de Vendôme.

10 Benoît de Péterborough, *Historiens de France*, t. XIII, p. 154.
11 Bibliothèque Nationale, fonds latin 5424, *Cartulaire de Jumiéges*.

Digitized by Google



GUILLAUME ... VERNON

Digitized by Google

... 1169. Il mourut quelques mois après, ... sur son ... et fut inhumé dans la ... remarquer, toutefois, qu'une de ses ... un démenti à la date de son décès

... Julienne, lors de son mariage

... mentionnent qu'il devait, ... pour la baronnie de ... du Cotentin, de cinq ... chevaliers pour la ... le place au nombre des ...

... aux affaires militaires du duché. Louis ... 1173, le roi d'Angleterre vola au secours ... qui tailla en pièces l'arrière-garde ... étaient commandés par Richard ...

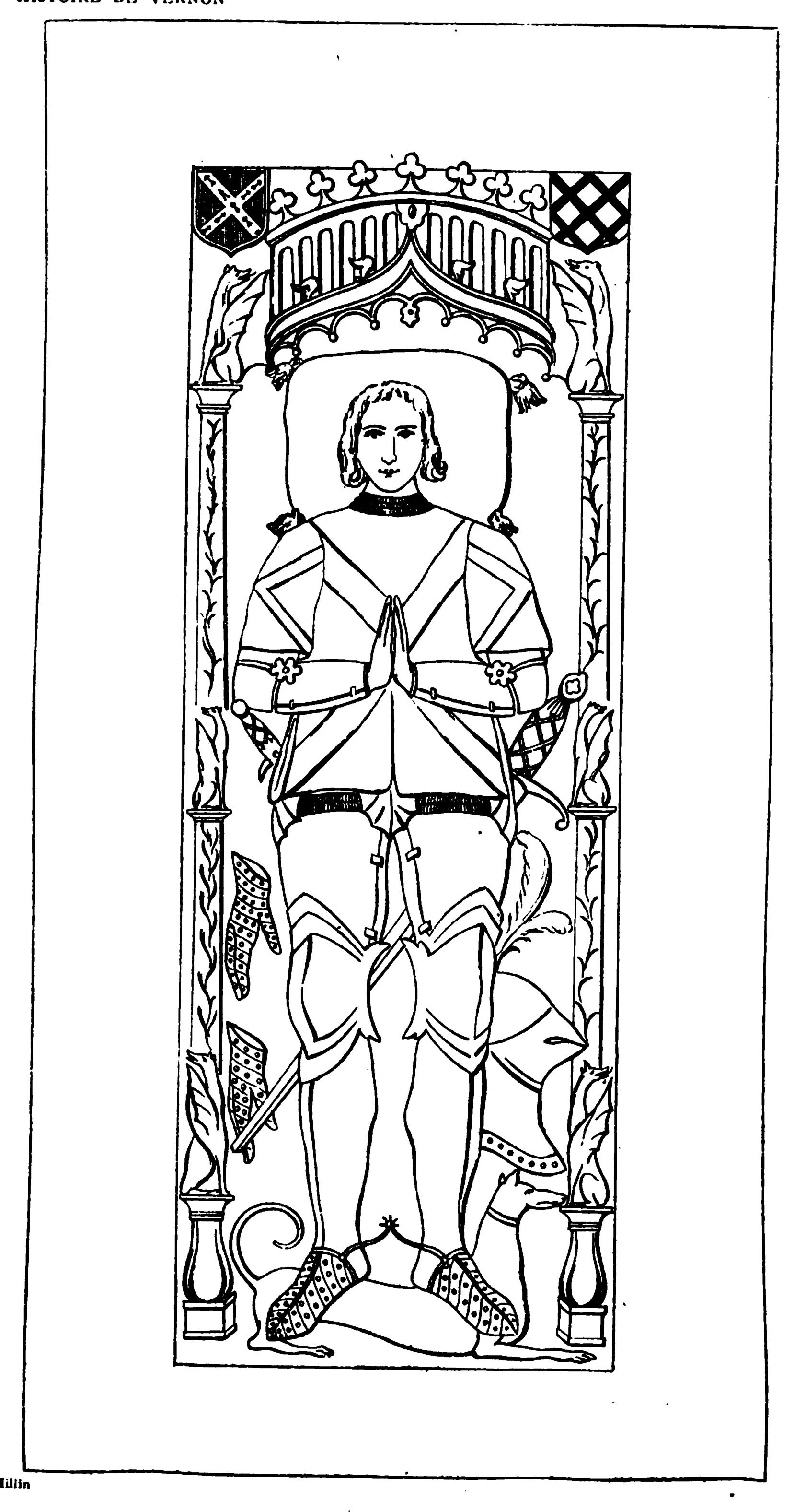
... lequelle Guillaume, son père, ... à l'abbaye de Jumiéges ... révèle l'existence d'un frère de ... de Vernon, qui figure au troisième rang ... témoins, après Roger de Vernai et Guillaume ...

... Richard de Vernon accorda les mêmes priviléges aux monastères ... -Wandrille.

... Wandrille étaient exempts de payer la coutume ... denrées nécessaires à leurs besoins, mais ils ... jouer de la flûte et de dire à haute ... » De là était venu l'adage commun ... en être quitte, comme les moines ... flageolet. »

... à Louis le Jeune, en 1180. Huit ... de Toulouse ayant imploré son ... qui venait de pénétrer dans ses ... entra dans le Berri et s'empara

... t. XIII, p. 1?4.
... de Jumiéges



Millin

TOMBEAU DE GUILLAUME Ier DE VERNON

Digitized by Google

Le roi d'Angleterre, Henri II, lui fit alors demander une entrevue qui eut lieu sous l'orme de Gisors.

Les négociations, commencées depuis deux jours, n'avaient encore abouti à aucun résultat, quand les Français, exposés aux ardeurs d'un soleil torride et irrités des railleries des Anglais qui se trouvaient abrités par le feuillage de l'orme, dont les branches couvraient de leur ombre une grande surface, se précipitèrent sur leurs adversaires, les battirent et les firent rentrer, en pleine déroute, dans les murs de Gisors.

Philippe-Auguste prit ensuite la route de Chaumont, pendant que l'armée anglaise se retirait, le jour même, à Vernon.

Le lendemain, Henri II et Richard pénétraient dans l'Ile-de-France, lançaient leurs routiers dans la campagne, pour détruire les moissons, et brûlaient les villages de Chaufour, Boissi-Mauvoisin, Neauflette, Bréval, Lommoye et Blaru, dont les habitants étaient emmenés prisonniers.

Ce fut aux lueurs de cet immense incendie qu'ils parurent devant Mantes, mais l'arrivée inattendue de Philippe-Auguste les fit rétrograder jusqu'à Ivri [42].

Henri II mourut l'année suivante, et un historien contemporain rapporte, à ce sujet, un fait assez curieux.

Au commencement de l'année 1189, un grand nombre de personnes se trouvèrent enlevées par une épidémie qui sévit avec violence. Richard de Reviers, cousin-germain du roi, se trouvait alors dans la ville du Mans. Atteint par la fièvre, il tomba bientôt dans une prostration complète, et il ne resta plus aucun espoir de le sauver.

L'archevêque de Cantorbéry venait de se rendre auprès du malade, lorsque, tout à coup, Richard, se dressant brusquement sur son séant, s'écria : « Où sont mes hommes ? Que l'on coure immédiatement trouver le roi pour l'avertir de pourvoir sans retard à son salut, car ses jours sont comptés et il descendra dans la tombe deux mois après moi ! » A cette sinistre prédiction, les chevaliers qui se trouvaient autour du lit du moribond se regardent effrayés, mais personne ne bouge, car on attribue ces paroles à un accès de délire, et l'on n'était pas encore remis de la stupeur causée par cette apostrophe, lorsque Richard de Reviers, se soulevant de nouveau et interpellant, cette fois, le médecin Guillaume Gacelin, lui prédit qu'il mourrait quinze jours après le roi.

[42] Guillaume-le-Breton, *Philippide*, L. III.— *Historiens de France*, t. XVII, p. 149.— *De Gestis Philippi Augusti*. — *Historiens de France*, t. XVII, p. 69. — Raoul de Dicet, t. XVII, p. 631.

Digitized by Google

Le chroniqueur, qui accompagnait l'archevêque, raconte que cette prédiction fut accueillie avec incrédulité par quelques-uns, qui n'y virent qu'une hallucination produite par la fièvre et ne méritant aucune attention, tandis que d'autres la considérèrent comme un avertissement du Ciel qui ne devait pas être rejeté. L'événement donna raison à ces derniers [43].

Henri II eut pour successeur Richard Cœur-de-Lion.

Richard était à peine monté sur le trône, que Guillaume de Tyr, arrivant de la Terre sainte, venait prêcher la guerre contre les Musulmans et enrôlait, sous l'étendard de la croix, les ennemis de la veille, le roi de France et le roi d'Angleterre.

Les deux jeunes souverains débarquèrent sur le sol de l'Orient et assiégèrent Saint-Jean-d'Acre. Mais bientôt Philippe-Auguste se fatigua d'une lutte dont on ne pouvait prévoir la fin, et il s'embarqua le 31 juillet 1191 pour revenir en France.

Richard, resté en Palestine, continua d'y guerroyer avec ses vaillants barons, parmi lesquels se trouvaient les deux Richard de Vernon qui l'avaient rejoint devant Saint-Jean-d'Acre, avec Hugues de Gournai et d'autres seigneurs normands [44]. Puis il se lassa aussi, et, après deux ans de combats glorieux, mais sans résultat, il conclut un traité avec Saladin et s'achemina vers l'Europe, mais il fut retenu prisonnier par l'empereur Henri VI, auquel il avait été livré par le duc d'Autriche, qu'il avait insulté en Palestine.

Philippe-Auguste profita de la captivité de son rival pour envahir le Vexin et s'emparer d'Ivri et de Paci. Richard, rendu à la liberté, arriva sur ces entrefaites; on se battit quelque temps encore, puis une trêve fut conclue le 23 juillet, mais elle fut bientôt rompue par le roi de France.

Les hostilités recommencèrent en Normandie et se continuèrent dans le Berry. Issoudun venait d'être pris par les Français : Richard accourut au secours du château, qui résistait encore, et Philippe, effrayé, demanda, pour traiter de la paix, une conférence qui fut fixée à Louviers.

Le 15 janvier 1196, les deux rois, réunis entre Gaillon et le Vaudreuil, signèrent un traité qui abandonnait à la France Gisors, Neaufles et le Vexin normand, Vernon, Ivri, Gaillon, Nonancourt et

[43] *Ex Silvestri Giraldi Cambrensis. — De instructione principis. Dist. III. — Hist. des Gaules et de la France*. t. XVIII, p. 151.

[44] *Itinerarium regis Anglorum Richardi et aliorum in terram Hierosolymorum, auctore Gaufrido Vinisauf*

Digitized by Google

enfin l'Auvergne. En échange, le duc de Normandie recouvrait Eu, Aumale et quelques autres places fortes.

Une clause stipulait que les biens que Hugues de Gournai possédait en Angleterre et en Normandie seraient cédés à Richard de Vernon, par suite de l'échange du château de Vernon que Richard devait faire avec le roi de France contre un revenu annuel de 800 livres. Il était entendu que si ces biens ne valaient pas 800 livres de rente, Philippe fournirait le surplus sur ses propres domaines. Richard de Vernon et son fils abandonnèrent alors à la France, sur l'ordre du roi d'Angleterre, Vernon et sa châtellenie, et prêtèrent serment à leur nouveau seigneur [45].

La ville ayant été cédée par un article distinct, il ne peut s'agir ici que du fief patrimonial de Richard de Vernon.

Mais en cédant Gisors, Vernon et Gaillon au roi de France, le duc de Normandie se mettait complétement à découvert; il sentit la nécessité de fortifier sa nouvelle frontière et, au mépris de l'article 18 du traité, qui portait que les Andelis ne pourraient être fortifiés, il fit construire le Château-Gaillard. La guerre recommença.

En septembre 1198, Philippe-Auguste entra en Normandie, à la tête de nombreuses troupes. Richard, qui avait dispersé les siennes, se trouva pris au dépourvu; il rassembla rapidement une soixantaine de chevaliers et suivit à distance le roi de France, en attendant les renforts qu'il avait demandés. Les Français, s'apercevant qu'ils étaient épiés, hâtèrent leur marche, en incendiant, sur leur passage, les villages du Vexin, mais ils ne purent échapper à Richard, qui les attaqua par derrière, avec les deux cents chevaliers qu'il avait réunis, pendant que Mercadier les prenait en flanc avec ses routiers.

Les Français perdirent, en cette rencontre, soixante chevaliers, une quarantaine de sergents d'armes, une centaine de chevaux et environ trente cavaliers et fantassins, faits prisonniers par Mercadier. Ils étaient venus par le gué de Dangu et se dirigeaient vers Gamaches, la peur leur fit prendre un autre chemin, et ils se rabattirent en pleine déroute sur Vernon, poursuivis par Richard jusqu'aux portes de cette ville.

Philippe-Auguste les y avait précédés, accompagné seulement de trois ou quatre chevaliers et d'un sergent [46].

Une fois entré dans Vernon, Philippe-Auguste pouvait défier facilement, derrière de solides remparts, les attaques de l'ennemi.

[45] Rigord, Guillaume de Neubrige, *Historiens de France*, t. XVII, p. 43; XVIII, p. 50. Depping.
[46] Roger de Hoveden, *Historiens de France*, t. XVII, p. 588,589.

Digitized by Google

Les populations des villes n'étaient pas les plus malheureuses, dans ces guerres d'escarmouches, mais il n'en était pas de même des campagnes, exposées sans cesse aux représailles des deux partis, aussi désirait-on ardemment la paix.

Une entrevue des deux rois, préparée par Pierre de Capoue, légat du pape Innocent III, eut lieu au mois de janvier 1199, le jour de Saint-Hilaire, entre Gaillon et Vernon. Richard et Philippe se rencontrèrent au Goulet, mais ils s'inspiraient mutuellement si peu de confiance, que l'un resta à cheval sur la rive et que l'autre se tint dans un bateau, sur la Seine. Ils ne purent s'entendre, et le légat obtint seulement une trêve qui fut promptement violée [47].

Richard Cœur-de-Lion fut tué, peu après, devant le château de Chalus-Chabrol et eut pour successeur son frère Jean-sans-Terre.

De nouvelles négociations s'ouvrirent au Goulet, le lundi de l'Assomption 1199, entre le roi de France et le roi d'Angleterre.

Philippe réclama, pour Arthur de Bretagne, l'Anjou et le Poitou, et demanda la restitution du Vexin à la France. Jean-sans-Terre refusa et les hostilités recommencèrent. Une nouvelle trêve fut décidée et les deux souverains se retrouvèrent au Goulet, au mois de mai 1200.

On y confirma le traité de 1196; les nouvelles frontières furent fixées entre Évreux et le Neubourg, et il fut arrêté que le roi de France ne pourrait élever de forts ni au delà de Gamaches, ni au delà des limites de la forêt de Vernon. L'Évrecin avec tous ses fiefs, Quillebeuf et le Vexin normand, à l'exception des domaines de l'archevêque de Rouen, furent cédés par Jean, qui conserva quelques villes de l'Évrecin, vers le Neubourg et Tillières.

On arrêta, dans cette conférence, les conditions du mariage de Louis, fils de Philippe-Auguste, avec Blanche, fille d'Alphonse de Castille et nièce de Jean-sans-Terre.

Le roi d'Angleterre assigna pour dot, à la jeune princesse, Issoudun, Graçay et les fiefs du Berry, qu'André de Chavigny tenait de lui, et renonça à toutes prétentions sur Vernon, Paci, Ivri et Nonancourt, compris également dans le douaire, mais il fut convenu que ces places seraient gardées par le roi de France jusqu'à la consommation du mariage.

La châtellenie de Vernon étant alors comprise dans le royaume de France, sur lequel pesait l'interdit lancé au sujet du divorce de

[47] Rigord, Roger de Hoveden, Depping.

Digitized by Google

Philippe-Auguste et de la reine Ingeburge, les fiançailles de Louis et de Blanche de Castille furent célébrées le 23 mai à Portmort, situé sur la terre normande.

Il avait été stipulé, en outre, que Jean donnerait à Philippe vingt mille livres sterling pour les fiefs de Bretagne et de Touraine, que l'on rendait à Arthur de Bretagne, qui devait se reconnaître l'homme lige du roi d'Angleterre. Les comtes de Flandre et de Boulogne devaient faire hommage au roi de France. Le traité fut garanti par Baudouin d'Aumale, Guillaume Maréchal, Hugues de Gournai, Guillaume du Hommet, Jean de Préaux, Roger de Tosni, Robert de Dreux, Guillaume de Garlande, le comte du Perche et d'autres grands feudataires des deux souverains.

Le lendemain, à Vernon, Arthur prêta serment de vassalité à Jean-sans-Terre [48].

Deux ans après ce traité, le roi d'Angleterre s'étant rendu odieux par ses violences en Aquitaine et en Normandie, vit se soulever contre lui la noblesse, qui invoqua l'arbitre de Philippe-Auguste.

Sommé par le roi de France de paraître devant la cour des pairs, Jean sans Terre ne comparut pas. Philippe, entrant alors en campagne, s'empara des châteaux de Tillières et de Boutavant qu'il rasa. Il lança sur le centre de la France Arthur de Bretagne, en lui donnant quelques troupes pour recouvrer son duché, que Jean avait usurpé et qui devait lui revenir aux droits de son père, Geoffroy, frère de Richard Cœur-de-Lion. Fait prisonnier à Mirebeau, Arthur fut enfermé par son oncle dans le château de Rouen, mais il gênait encore celui-ci, et bientôt la France apprenait qu'il avait été lâchement assassiné par Jean.

A la nouvelle de ce meurtre, la Bretagne et la Normandie se soulevèrent. Profitant de ces circonstances, Philippe-Auguste assiégea le Château-Gaillard et Rouen, s'empara de ces deux places et réunit à la France le duché de Normandie (1204).

Jean-sans-Terre, prince sans énergie et détesté de ses sujets, avait vu, pendant cette guerre, la plupart de ses vassaux l'abandonner pour se rallier au roi de France. Il avait eu recours, dit un historien, à tous les expédients pour se procurer de l'argent. C'est ainsi que « Robert du Tilleul donna cent livres, pour avoir la fille de Pierre de Reviers, avec son héritage. En conséquence, Jean donna ordre au sénéchal de Normandie, Garin de Glapion, de mettre le demandeur

[48] Raoul Coggeshale, Roger de Hoveden, Rigord, Raoul de Dicet.

Digitized by Google

en possession de la jeune fille, en faisant défense à la mère, ou aux parents, de la cacher; et Richard de Reviers donna sept cents livres pour avoir en mariage Ada du Port; mais il paraît qu'il ne fut pas longtemps heureux, car, dans la même année, Roger de Plans offrit au roi six cents livres pour avoir la veuve [49]. »

Il essayait de rallier à sa cause les seigneurs normands, en augmentant leurs domaines, et se créait de nouveaux partisans en leur délivrant les terres confisquées sur ceux des barons qui s'étaient ralliés à son adversaire. Le 23 mai 1203, il ordonnait à Guillaume de Mortemer de délivrer à Guillaume de Vernon le fief de Ruvetot, dépendant du domaine royal, et, quelques mois après, il concéda à Thomas du Hommet les fiefs que Richard de Vernon possédait dans le diocèse de Coutances [50].

En échange de Vernon, de Longueville et de ses dépendances, Richard II de Vernon avait reçu, en 1196, les seigneuries de Montméliant, Plailli, Gouvis, Auvers, Roberval, Louvres et 15 l. 15 s. de rente sur la prévôté de Pontoise. Il devait tenir ces terres selon les coutumes de France et rendre au roi le service de cinq chevaliers.

Les sceaux de Richard de Vernon et de son fils sont appendus à cet acte, qui existe encore aux Archives nationales. Le premier représente un chevalier à cheval, armé de toutes pièces, et porte, pour légende : *Sigillum Ricardi de Vernone*. Le second porte un sautoir brisé d'un lambel qu'on pourrait, dit M. Douët d'Arcq, appeler *chevelu*, à cause de la multitude de ses pendants. C'est un signe d'antiquité. Ce sceau a pour légende : *Sigillum Ricardi de Vernun* [51].

A sa mort, Richard II fut inhumé dans l'abbaye des Vaux-de-Cernai, dont il avait été l'un des bienfaiteurs et à laquelle il avait donné, en 1185, sa maison seigneuriale de Vernon.

Richard III de Vernon, son fils, suivit la fortune de la France. Le 8 novembre 1226, il se trouvait, avec les archevêques et évêques de Bourges, Sens, Chartres, Noyon, etc., le comte de Boulogne, le comte de Blois, en un mot avec les grands dignitaires, auprès du lit de mort de Louis VIII, malade à Montpensier, au retour de la campagne contre les Albigeois, et il jura de reconnaître pour roi le fils du mourant. Il était connétable de Normandie et assista, en cette qualité, au couronnement de Louis IX [52].

49 Depping, *Histoire de la Normandie*.
50 *Grands rôles de l'Échiquier de Normandie*, publiés par M. Lechaudé d'Anisy.
51 Archives nationales, J. 216. Douët d'Arcq, *Collection de sceaux*, nos 3,862, 3,863.
52 De Bréquigny, *Diplômes, chartes*, etc., t. V. Archives nationales, J. 363.

Digitized by Google

En 1229, il donna à l'abbaye de Montebourg la dîme des ventes de ses forêts du Cotentin, avec l'assentiment de ses fils, Jean et Guillaume. Il avait épousé Lucie du Hommet, qui lui survécut et qui octroya, en 1235, à l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville, une rente de 10 s. sur les foires de Saint-Floscel, pour le repos de son mari et de ses fils, Jean et Pierre de Vernon [53].

Jean de Vernon, châtelain de Montméliant, avait fait une donation, en 1229, à l'abbaye d'Hérivaux et une autre à Saint-Martin-des-Champs, en avril 1231. Le sceau de sa femme, Isabelle, appendu à ce dernier acte, porte pour légende : *Domine de Nomeliatis* [54].

Guillaume, son fils, donna quelques biens à l'abbaye de Royaumont, en 1235; son sceau est équestre et représente un chevalier avec casque carré et cotte d'armes flottante sur l'armure; le contre-sceau porte un écu au sautoir. En 1254, il souscrivit une charte pour l'abbaye d'Hérivaux.

La cour du Parlement rendit, le 15 septembre 1261, un arrêt qui condamnait l'abbé de Royaumont à réparer les dommages causés par ses troupeaux dans les prés du sire de Vernon. Cette sentence lui accordait le droit de poursuivre les hommes de Guillaume de Vernon qui avaient commis, à Gouvis, des violences contre des moines et des serviteurs de l'abbaye.

Un autre arrêt du 9 février 1264 ordonna au bailli du Cotentin de faire une enquête sur l'affermage, par Guillaume de Vernon, d'un droit d'usage dans une forêt royale. Comme baron châtelain de Nehou, il fit, de 1234 à 1275, diverses concessions à l'abbaye de Montebourg. En 1273, Jean d'Auvers, chevalier, lui vendit quelques biens.

Les rôles de l'arrière-ban de 1242, 1271 et 1272 contiennent les noms des cinq chevaliers qui comparurent à Chinon et à Tours, pour monseigneur Guillaume de Vernon, chevalier.

Le nom de Guillaume de Vernon se retrouve encore dans un arrêt de l'Échiquier tenu à Conches, en 1277, et dans une enquête des coutumes d'Andeli. Il mourut vers 1280.

Alice de Meulan, sa veuve, reconnaissait, vers cette époque, avoir reçu de Guillaume de Caillerot, chevalier, alors châtelain de Montméliant, aux droits de sa femme, Marie de Vernon, fille de Guillaume, la portion de douaire qui appartenait à ce dernier,

[53] Cartulaires de Montebourg et de Boscherville.

[54] Cartulaire de Cernay. Archives nationales, *Collection de sceaux*, *publiée par M. Douët d'Arcq*, nº 3861.

Digitized by Google

tant en ses terres d'Auvers et du Vexin français, près Pontoise, qu'en la place de Gouvis, justice, tenements et champarts.

Le sceau d'Alice de Meulan, dame de Gonneville, « jadis fame mon segneur Guillaume de Vernon, chevalier, chastelain de Montmeliant, » apposé à une charte de 1284, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, représente, dans une niche gothique, la Vierge de face, assise avec l'Enfant Jésus. Sous une voûte inférieure, une femme à genoux et les mains jointes, de profil à droite, ayant devant elle un écu au lion rampant, à la queue fourchée, et, derrière elle, un autre écu chargé d'un sautoir. Le lion fait partie des armes de la maison de Meulan [55].

Guillaume III de Vernon n'avait laissé que des filles qui se partagèrent la baronnie de Nehou.

En l'année 1329, Guillaume Avenel, baron des Biars et d'Amfreville, dans l'arrondissement de Valognes, tenait cette dernière seigneurie de son mariage avec la fille de Guillaume de Caillerot et de Marie de Vernon.

Au commencement du treizième siècle, un Guillaume de Vernon avait épousé la fille de Guillaume Avenel, sénéchal du comté de Mortain.

La Roque parle d'un arrêt de l'Échiquier de Normandie, rendu en 1390 contre Jean de Vernon, à la requête de Pierre de Neubourg, fils de Robert de Neubourg, baron de Livarot, qui avait épousé Alix de Vernon.

La réunion de la Normandie à la France avait eu pour résultat indirect d'atteindre les Vernon d'Angleterre, car le 1er juin 1204, Philippe-Auguste, terminant sa conquête, réunissait à la couronne les biens de Robert IV, comte de Meulan, qui, le 1er mai précédent, s'était démis de ses propriétés de France et d'Angleterre, en faveur de Mabire, sa fille aînée, mariée à Guillaume de Vernon, seigneur de l'île de Wight.

Baudouin II de Reviers, frère de Guillaume II de Vernon, avait fait don, vers 1150, au prieuré de Saint-Martin des Champs, pour le repos de Richard, son père, d'une terre et d'une chapelle près d'Exeter. Les témoins de cette concession avaient été Richard son fils, Étienne de Mandeville, Robert d'Écos, Robert de Giverni, etc.

A la même époque, et toujours avec l'assentiment de son fils, il

[55] Archives nationales, S. 4198. *Olim*, I fol. 24 v. 137 r. Cartul. de Montebourg. La Roque. — *Traité de la noblesse. Collection de sceaux*, n° 2828. Antiquaires de Normandie, 1851, p. 81.

Digitized by Google

donna au prieuré de Saint-Jacques d'Exeter, dépendant de Saint-Martin des Champs, l'église de Tiverton, à la prière de Richard de Totton, son parent [56].

Il mourut le 2 juin 1155, laissant deux filles et quatre fils : Brien; Henri, mort jeune ; Richard, comte de Devon et Guillaume de Vernon, seigneur de l'île de Wight.

Richard III de Reviers confirma les donations de son père à l'abbaye de Savigny, entre autres la cession de la chapelle Saint-Nicolas du château de Carisbrook, et le don d'Hugues de Vernon de la terre de « Shaldeflete. » Il donna à l'abbaye de Sainte-Marie de « Quarrara » quelques terres dans l'étendue de son manoir de Wroxale, en présence de Richard, prieur de Plimpton, d'Henri de Reviers et de Guillaume de Vernon, ses frères, et d'Hadwise, sa sœur.

Hadwise de Reviers épousa Guillaume de Roumare, comte de Lincoln.

Richard III mourut en 1162, laissant de Denise, fille de Renaud, comte de Cornouailles, deux fils, Baudouin et Richard.

En l'année 1177, le roi d'Angleterre s'empara de Châteauroux et marcha contre le seigneur de la Châtre, pour le châtier d'avoir enlevé et retenu prisonnière la fille de Raoul de Dol. Le seigneur de la Châtre s'empressa de traiter et rendit sa captive au roi, qui la donna en mariage à Baudouin III de Reviers, qu'il gratifia de la baronnie de Châteauroux, dont il ne jouit que quelques années.

Richard Cœur-de-Lion disposa, en 1189, de cette seigneurie en faveur d'André de Chavigny, qui avait épousé la veuve de Baudouin.

Baudouin III était mort sans laisser d'enfants et le comté de Devon était revenu à son frère Richard IV, qui mourut lui-même sans héritiers directs, en 1184.

Guillaume de Reviers, frère de Richard III, connu plus particulièrement sous le surnom de Vernon, parce qu'il avait suivi les écoles dans cette ville, recueillit la succession de ses neveux au comté de Devon.

Guillaume de Vernon se trouvait en 1194, le jour de Pâques, à Nottingham, où il accompagnait Richard Cœur-de-Lion. Il fonda l'hô-

[56] Monuments historiques, publiés par M. J. Tardif, nos 544, 545. Dom Marrier, *Histoire de Saint-Martin des Champs*, p. 414.

pital d'Eremne et fit de nombreuses aumônes à Sainte-Marie de Carisbrook. Il confirma à cette dernière église la rente de deux marcs d'argent concédée par son neveu Richard, sur le tonlieu de l'île de Wight, et accorda à l'abbaye de Lire, en Normandie, une charte de concession de ses propriétés dans cette île.

Guillaume de Vernon avait épousé Mabille ou Mabire de Meulan et laissa un fils nommé Baudouin et deux filles : Jeanne, mariée à Guillaume Brewer, et Marie, qui épousa Robert de Courtenay.

Baudouin IV mourut avant son père, laissant un fils tout jeune, du nom de Baudouin.

Sa veuve, Marguerite, fille de Guérin Fitz-Gérold, fut remariée de force, par Jean-sans-Terre, à Fouques de Brantes, qui obtint la garde noble du jeune Baudouin.

Baudouin V, comte de Devon, décédé en 1245, avait un fils dont la tutelle fut confiée à Pierre de Savoie. Baudouin VI, qui épousa, en 1257, une parente de la reine Éléonore, de laquelle il eut un fils mort en bas âge, périt empoisonné, en 1268, et ses vastes domaines passèrent à sa sœur Isabelle, qui les transmit à son mari, le comte d'Albemarle.

Isabelle ne laissa qu'une fille qui mourut sans postérité, et le comté de Devon revint à Hugues, descendant de Robert de Courtenay [57].

Les aînés de la maison de Vernon portaient : *d'or à un sautoir d'azur;* les puînés, *de gueules à un sautoir d'or.*

« Les archives de l'abbaye de Montebourg parlent des armes ci-dessus que portait Richard de Vernon, baron de Biars et de Nehou, bienfaiteur de cette abbaye. Les mêmes armes se remarquent pareillement en l'église collégiale Notre-Dame de Vernon ; on attribue ces armes à saint Adjutor. »

« L'écu fretté de sable est de Vernon. Les autres sortes d'armes que portaient ceux de Vernon, tant en Normandie qu'en Angleterre, étaient d'or au sautoir d'azur, d'or à la fasce d'azur, quelquefois chargée et brisée de trois herses d'or ou d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de trois brosses d'argent ou pallé d'or et d'azur [58]. »

[57] Robert du Mont, *Historiens de France*, t. XIII, p. 298, 307. Benoît de Péterborough, *Historiens de France*, t. XIII, p. 172; XVII, p. 492. Roger de Hoveden, t. XVII, p. 567. Matthieu Pâris. — *Monasticon anglicanum*.

[58] La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 186; t. II, p. 2036-2056.


Digitized by Google

Le nom de Vernon s'est perpétué en Angleterre, dans les descendants de Richard.

Lord Vernon est le président de la *Société anglaise de secours en semences aux paysans français*, qui s'est acquis une éternelle reconnaissance dans nos campagnes, par ses envois généreux de graines de toutes sortes, après la funeste guerre de 1870.

La Société d'agriculture de l'Eure a offert le titre de membre d'honneur à lord Vernon, dans sa séance du 4 juin 1871.

Digitized by Google

CHAPITRE III

DE PHILIPPE-AUGUSTE A CHARLES VII

Quelques années après l'annexion de Vernon au royaume de France, Philippe-Auguste fit constater par enquête les coutumes de la châtellenie et les droits seigneuriaux des sires de Vernon.

Ceux qui procédèrent à cette enquête furent les bourgeois les plus notables et les chevaliers possédant des fiefs dans l'étendue du domaine.

Philippe de Blaru, Pierre de la Ronce, Richard et Gautier Postel, Nicolas de Frêne, Eudes et Gautier de Fleuri, Guillaume et Eudes Havart, Robert de Porte, Géraume du Bois, Pierre du Fai, Robert de Beauchêne, Godefroi Le Blanc, Guillaume du Moutier, Reginald de Fontenai, dit Brisebarre, Geoffroi de Sainte-Colombe, Richard Mauvoisin, Raoul de Crèvecœur, Simon de Saint-Gilles, Hardouin de la Garenne, Ranulphe de Beveron, chevaliers, qui avaient suivi l'exemple de Richard de Vernon, leur seigneur suzerain, et prêté serment au roi de France, déclarèrent, avec les représentants de la bourgeoisie, que le seigneur de Vernon avait droit d'ordonner le duel dans sa cour de justice et jugeait les voleurs arrêtés dans l'étendue de la châtellenie; son pouvoir n'allait pas au delà, les coupables étant justiciables du duc de Normandie, en dehors de ces limites.

Le seigneur de Vernon avait la justice dans son domaine, sauf le plaid de l'épée, c'est-à-dire la haute justice, dont les ducs de Normandie s'étaient rarement dessaisis.

Chaque chevalier tenant librement son fief du seigneur de Vernon, ou de ses pairs, prélevait l'amende quand le duel était autorisé dans sa cour de justice. Ces usages nous reportent bien en plein moyen âge, à l'époque où l'on ne connaissait de meilleure manière de vider un procès sérieux que de mettre les adversaires en présence, dans un champ clos; la victoire appartenait nécessairement au plus fort ou au plus habile, et les juges du combat, se croyant suffisam-

Digitized by Google

ment éclairés, déclaraient le vaincu coupable. Saint Louis devait heureusement mettre bientôt un terme à cette barbare coutume, en publiant ses *Établissements*.

Dans tous les cas où le duel n'avait pas lieu, les amendes ou les confiscations prononcées par les juridictions appartenaient au seigneur de Vernon, qui exerçait toute la justice et prenait toutes les vêntes, c'est-à-dire les droits de mutation des biens, maisons, vignes ou terres, sur lesquels il possédait des redevances. Mais partout où ce droit, appelé la muaison, *capitales modiationes*, appartenait à un autre que le seigneur de Vernon, cet autre, noble ou bourgeois, devenait propriétaire de la justice et des biens confisqués. Nous reparlerons de cet usage en traitant l'histoire communale et la topographie.

L'abbé du Bec, dont les propriétés étaient importantes, n'avait ni justice, ni droit de saisie sur les biens dont la muaison ne lui appartenait pas et en appelait au seigneur de Vernon, quand on refusait de payer les rentes dues à l'abbaye.

L'aide de chevalerie était exigible par le seigneur de Vernon dans plusieurs cas : le jour où son fils aîné était armé chevalier, lors du mariage de sa fille aînée et enfin pour le payement de sa rançon, quand il était fait prisonnier, pour la première fois, sur un champ de bataille.

Lorsque le duc de Normandie entrait en campagne, il convoquait le seigneur de Vernon et arrêtait lui-même le chiffre de l'aide que ce dernier devait prélever sur ses vassaux.

Les biens confisqués de tout individu condamné à mort ou chassé de la province appartenaient, pendant un an, au duc de Normandie ; ils revenaient ensuite au propriétaire du fief dans lequel ils étaient situés. Le seigneur de Vernon prélevait l'aide de haubert sur tous les fiefs relevant de son château.

Le seigneur de Fontaine avait droit à une rente de cinq muids de vin sur le domaine de Vernon.

Les jurés déclarèrent enfin que jamais, avant l'échange effectué entre le roi et Richard de Vernon, ni pendant les cinq ans qui le suivirent, ils n'avaient vu les moines de Montebourg percevoir la dîme du canage (?) qui, depuis cet échange, avait été comprise dans la recette de la prévôté [1].

[1] *Olim*, t. I, p. 970. Nous devons à l'obligeance de M. Léopold Delisle la connaissance d'une copie de cette enquête, contenue dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds latin 4650.

Digitized by Google

« Dans ce qu'on appelait le *canage* de Vernon, dit M. L. Delisle, nous sommes porté à voir une pêcherie formée de pieux; mais peut-être n'était-elle pas encore organisée quand le roi Henri I[er] possédait le port de Vernon [2] : car dans le pays, au treizième siècle, on en attribuait la fondation à un prévôt de Philippe-Auguste. Mais c'est une erreur; car Richard de Vernon, le même qui céda ses droits à ce roi, en 1195, avait antérieurement donné la dîme du canage de l'eau de Vernon aux moines de Montebourg, qui l'abandonnèrent à Louis VIII en 1224 [3]. »

Nous avons déjà dit (p. 60) ce que nous pensons de ce droit et nous ne nous y arrêterons pas davantage. Le glossaire de basse latinité de Du Cange ne contient pas le mot *canagium*, particulier sans doute à notre contrée, et l'on ne peut que faire des conjectures à propos de cet usage. Nous nous demandons, toutefois, s'il s'agit bien du canage dans l'enquête précitée, où l'on emploie le terme de dîme « channarii *vel* channarum, » lorsque la cession faite plus tard à Louis VIII porte « decimam totius canagii de aqua. » Il nous paraît d'autant plus difficile d'admettre ce rapprochement, que trois des jurés, Raoul Postel, Gautier et Philippe de Blaru, avaient signé la charte de Richard de Vernon pour Montebourg, et qu'il est difficile de supposer qu'ils aient pu nier, en 1200, aux religieux, un droit qu'ils leur savaient acquis.

A cette époque, si nous nous en rapportons aux comptes de la prévôté, le domaine de Vernon était un des plus importants de la couronne. La recette du deuxième terme de l'année 1202, montant à 566 livres, était supérieure à celle des prévôtés de Meulan, d'Étampes, d'Orléans; quelquefois, elle était beaucoup plus considérable, comme en mai 1203, où elle atteignit 6,300 livres, mais alors il ne s'agissait plus seulement des revenus de la châtellenie; cette augmentation provenait de fonds versés par le trésor royal du Temple entre les mains du prévôt, pour les employer en travaux de fortification et d'utilité publique, en solde de gens de guerre, etc. [4].

En l'année 1196, Baudouin VI, comte de Flandre, avait prêté serment de fidélité à Philippe-Auguste, à Vernon, mais les Flamands s'étant opposés à l'accomplissement de l'acte d'hommage, fait contre leur gré, une nouvelle entrevue de Philippe et de Baudouin eut lieu

Henri I[er] avait donné aux chanoines d'Évreux la dîme du port de Vernon, que Guillaume II de Vernon leur confirma.
[3] L. Delisle, *Des revenus publics en Normandie au douzième siècle*.
[4] Brussel, *Usage des fiefs*.

à Compiègne, à ce sujet, et le comte de Flandre y renouvela son hommage.

Le 1er septembre 1198, à Vernon, Thibaut III, comte de Troyes, prêta serment de fidélité au roi de France, au nom du comte de Blois.

En l'année 1204, Henri Ier, duc de Lorraine, et Réginald, comte de Boulogne, qui se trouvaient à Vernon avec le roi, passèrent un traité portant en substance que Henri cédait à Réginald le comté de Boulogne et tout ce qu'il possédait, aux droits de sa femme, sur le continent « citra mare Anglie, » contre une rente annuelle de 600 l. par, payable à Calais [5].

Philippe-Auguste, en novembre 1215, donna à son veilleur, nommé Pierre, 26 setiers de blé sur le moulin de Guillaume de Flamenville et de Baudouin, neveu d'Hugues le Grand, 1 muid de blé sur le moulin d'Amauri Cospel, 27 setiers et 1 mine sur le moulin de Raoul de Campegni, à Vernon, 3 muids de vin que lui devaient les moines de Mortemer, pour leurs vendanges à Gamilli, et 3 muids et 1 baril de vin dus également par Clément, de Gamilli, et par Pierre Le Febvre. Ces donations étaient faites à la condition, pour le veilleur et pour ses descendants, de faire leur service auprès du roi et de ses héritiers, tant que l'âge ou les infirmités ne les en empêcheraient pas, et de payer chaque année une rente d'un besant, à la fête de Saint-Denis [6].

Le roi donna également à un autre veilleur, du nom de Guillaume, 2 muids de blé sur le moulin de la Maison-Dieu de Vernon, un demi-muid sur le moulin d'Hugues, fils de Bartholomée, 2 setiers sur celui d'Osmond Crouard, 27 setiers et 1 mine sur le moulin de Raoul de Campegni, 5 muids de vin dus au domaine par les religieux du Breuil-Benoît, sur leurs vignes de Gamilli, et 1 muid dû par Pierre Le Febvre. Les charges de la concession étaient les mêmes que les précédentes.

Philippe-Auguste avait fait à Vernon de nombreuses apparitions.

En 1196, il y avait passé un acte avec le prieur de Saint-Mellon de Pontoise. En 1199, il y rendit, au sujet d'un désaccord survenu entre Mathieu de Beaumont et Henri de Saint-Denis, une décision se terminant ainsi : Donné à Vernon, dans notre palais, en présence

[5] Teulet, *Layettes du Trésor des chartes*, nos 749, 750.

[6] Le besant était une monnaie de Constantinople. Le mot *bisancium*, écrit dans les deux chartes précitées, ne se trouve pas dans Du Cange, avec cette orthographe, mais nous avons cru pouvoir le traduire par besant, parce que ce savant auteur cite quelques exemples de redevances acquittées, au treizième siècle, en monnaie de cette espèce. Vo *Byzantius, Byzantium*.

Digitized by Google

de, etc. « Actum Vernone... astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt... »

En 1201, il délivra des chartes pour les abbayes du Bec et de Saint-Taurin d'Évreux; en 1202, il confirma une donation faite à l'abbaye de Saint-Denis par Thibaut de Mondétour. Il y revint encore en 1205, 1207, 1219 et 1222 : en cette dernière année, il accorda une charte de commune à Chambli.

La succession du comté de Beaumont-sur-Oise était devenue vacante par la mort du comte Jean, décédé sans postérité, et se trouvait indécise entre les sept membres d'une ligne collatérale. L'un de ces prétendants, Thibaut d'Ully, était petit-fils d'Hugues de Beaumont, second fils du comte Mathieu Ier; les autres en descendaient par les femmes.

On en appela au jugement de la cour du roi. Cette cour se tint à Vernon, en présence du roi lui-même. Elle fut composée de l'archevêque de Tours, des évêques d'Angers et de Senlis, des fils du roi, Louis et Philippe, de Barthélemy de Roie, chambellan de France, de Mathieu de Montmorency, connétable, d'Enguerrand de Coucy, d'Archambaud de Bourbon, de Guy, comte de Saint-Paul, de Dreux de Mello, de Raoul, vicomte de Beaumont et de Sainte-Suzanne, de Guillaume de Dampierre, de Gaucher de Nanteuil, d'Aubert de Hangest, de Jean de Rouvray, de Thibaut Le Maigre, de Henri, trésorier de l'église de Beauvais, de Robert Le Bègue, Jacques de Dinant et Milon de Créci, clercs, de Robert de Bove, Gilbert Louet, Milon de Luynes, Ursion le Chambellan, Pierre Baron et plusieurs autres personnages.

Il y fut jugé que le comté de Beaumont, avec toutes ses appartenances, devait revenir à Thibaut d'Ully, comme fils de mâle, et que les censives et les terres tenues en villenage seraient partagées entre les sept prétendants [7].

Ce jugement fut rendu dans les premiers jours d'avril 1223. Philippe-Auguste mourut quelques mois après.

Le règne de son successeur n'offre rien de remarquable pour l'histoire de Vernon.

La première moitié du treizième siècle vit se former les noms de famille, empruntés à la nationalité, à la localité, à la profession, à un office, à une qualité ou à un défaut. Mais cette transformation ne devint à peu près complète que vers la fin de ce siècle.

[7] Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, p. CCCI. — *Antiquaires de Picardie*, t. IV.

Digitized by Google

A l'origine, le prénom seul servait à désigner l'individu. Ainsi, dans la charte de Gozlin pour le prieuré de Sainte-Catherine de Bizi, figurent Helton, fils de Gilbert; Walbert, frère d'Helton, et Guillaume. Les coutumes de Vernon, rédigées vers 1205, citent, parmi les usagers des bois de Gamilli, « Pierre le fils Richard le fils Amaury, » ou Pierre, fils de Richard, petit-fils d'Amaury, et « Eudes le fils Andrieu. » Marguerite, fille d'Eudes, fils d'André, figure dans une charte de 1190, pour Cernay.

Les classes nobles prirent pour nom de famille la désignation d'un fief, et la confusion causée dans une même lignée par des individus portant le même prénom devint alors moins grande; mais un personnage venant à prendre indifféremment le titre de telle ou telle terre, selon son bon plaisir, ce fut une nouvelle cause d'embarras, et nous ne croyons pas que l'on puisse en trouver une preuve plus évidente que dans la famille de Vernon.

Dans les premières chartes, on voit figurer, comme donateurs ou comme témoins, Geoffroy et Gilbert; Richard et Baudouin, fils de Gilbert; Richard, fils de Richard; Richard, fils de Baudouin; Baudouin, fils de Richard, etc., et l'on comprend combien il est difficile de porter la lumière dans ce dédale, à une époque où l'on ne trouve, dans les monuments écrits, aucune date précise pouvant servir de point de repère. Bientôt cette désignation incommode est complétée par des noms de seigneuries, et alors apparaissent Baudouin et Richard de Reviers, mais ce même Richard de Reviers prend le surnom de Vernon, qu'il échange contre celui de Meules, remplacé à son tour par des titres empruntés à des domaines en Angleterre : Devon, Exeter. Il reprend enfin, dans de nouvelles chartes, le nom de Vernon ou de Reviers, et cela se reproduit pendant cent cinquante ans, avec Guillaume, Robert et Richard de Vernon. Aussi ne peut-on affirmer, antérieurement au treizième siècle, l'exactitude des filiations, basées, le plus souvent, sur des probabilités.

L'usage exclusif des prénoms subsista bien plus longtemps pour les femmes, et les registres de l'état civil de Vernon, qui remontent à l'année 1550, renferment de nombreux actes dans lesquels les prêtres, qui rédigeaient alors les déclarations de naissance ou de mariage, n'ont pas jugé nécessaire d'indiquer le nom de famille de la fiancée ou de la mère.

Il est fort peu de chartes du moyen âge où le nom de baptême de la femme soit suivi d'un nom de famille, lors même qu'elle appartenait à la noblesse. Dans quelques documents, la désinence féminine

Digitized by Google

est donnée au nom du mari ou du père, pour désigner la femme. Agnès la Bequette et Hilaire la Bernarde figurent dans des actes du treizième siècle. L'usage de désigner ainsi les femmes s'est perpétué dans nos campagnes, où les sobriquets sont encore fréquemment employés.

L'Angleterre, le Danemark et les pays du Nord, la Bretagne, l'Anjou, etc., avaient contribué à la formation des noms de famille.

Le Danois est un nom très-commun dans nos contrées et celui de Normand est aussi très-répandu. En 1261, Eudes de Chauvincourt céda à l'abbaye du Bec une pièce de vigne située entre les vignes de la Madeleine de Rouen et de Roger l'Albigeois. Thomas des Alves et Typhaine, sa femme, vendirent en 1262 à l'abbaye de Cernay une rente sur une vigne au Val-Goye, près de Bertaud le Normand. Robert de Surci, écuyer, donna en 1192 à l'abbaye du Bec, en pure et perpétuelle aumône, trois quartiers de vigne que Henri l'Anglais, « Anglicus, » tenait de lui, à Vernon, sur le chemin de Paris. C'est probablement de Henri l'Anglais que descend la famille Langlois, l'une des plus vieilles de Gamilli.

Une propriété sise à Bizi est indiquée, en 1263, comme située entre les masures ou les jardins de Jean de Maleseres et de Gilbert de Saint-Vincent. Ce sont des noms de terres accolés à des noms de baptême, et l'usage de désigner ainsi un individu par le lieu dans lequel il résidait était alors très-commun.

En 1205, Godefroi de Bizi est nommé dans les coutumes de Vernon. Roger de Douans et Eudes de Bizi, en 1227, Jean de Saint-Vincent, Richard de Sainte-Geneviève, Guillaume de Vernonnet, Eremburge de la Harelle, Simon de Bétisy, Roger du Châtel, Jean de Clermont, Jean du Pont-Saint-Pierre, Nicolas de Fourneaux et Guillaume de Poissy sont des roturiers, des vignerons, des bourgeois, des journaliers du treizième siècle qui ont été ainsi baptisés par leurs compatriotes, et si l'on voit de suite qu'aucun noble ne figure dans cette liste, c'est que le surnom n'est jamais suivi du titre de chevalier ou d'écuyer, que les scribes ne manquent pas d'ajouter, lorsqu'il s'agit d'un membre de la noblesse. Si parfois ce titre n'est pas mentionné, c'est que l'acte ne laisse aucun doute sur l'état des personnages qui y figurent.

Quelques-unes des illustrations vernonnaises sont connues sous le nom de leur patrie, et nous citerons notamment Thibaut, Fidèle et Jean-Marie de Vernon. Mais les hommes remarquables n'étaient pas les seuls qu'on désignât par le nom de la ville qui les avait vus

Digitized by Google

naître; des bourgeois et des artisans ajoutaient également à leur nom de baptême celui de la localité.

L'exemple le plus évident de ce fait nous est fourni par une charte de 1221, dans laquelle figure Nicolas de Vernon, clerc, fils d'Heuduin le Borgne. Le compte de la prévôté de Vernon de l'année 1227 fut rendu par Étienne de Vernon, qui devait être l'un des deux personnages désignés, dans des documents de cette époque, sous le surnom de le Blanc, « Albus, » ou de Barbette.

Renaud de Vernon était arbalétrier, en 1256, et Gautier de Vernon faisait partie, en 1267, de la milice de Philippe, fils de saint Louis.

Du Cange, au mot *Pastillaria*, cite un extrait de compte de dépenses de la cour de Philippe le Bel, dans lequel on lit : « Item Jehan de Vernon fera le pain de bouche, les pastez et les oublées et fera l'en à lui marchié du pain et de la pastaierie faire. » Un Robert de Vernon était tabletier en 1318.

M. Floquet, dans son *Histoire du privilége de la fierte de Saint-Romain*, t. I, p. 168 et s., parle d'un nommé Vincent de Vernon, accusé du crime de lèse-majesté, qui, s'étant retiré dans l'église Saint-Godard, en fut enlevé par ordre de Talbot, malgré les franchises ecclésiastiques, et jeté dans la grosse tour du château de Rouen, en 1444. Le chapitre essaya en vain de lui accorder le bénéfice de la fierte, les Anglais refusèrent toujours d'en laisser profiter Vincent de Vernon, qui avait attaqué le pouvoir royal en la personne de Henri VI.

Que les différents individus que nous venons de citer aient encore de nos jours des descendants, on ne saurait certainement empêcher ceux-ci de porter un nom qui fut celui de leurs ancêtres et on ne pourrait les accuser d'usurpation de titres nobiliaires; ils passeraient pour les représentants d'une famille ayant appartenu à la noblesse, et cependant il n'en serait pas ainsi, puisque les exemples que nous donnons ne concernent que des roturiers. Il ne faut donc pas accorder à la particule *de* une valeur plus grande que celle qu'elle comporte réellement. Cette particule ne fit jamais preuve de noblesse et, dans les anciens actes de l'état civil et du notariat, on l'accolait quelquefois au nom d'un paysan ou d'un bourgeois, sans y attacher la moindre importance, aussi bien qu'on négligeait de l'écrire devant le nom d'une personne de la caste privilégiée. Mais on n'omettait pas d'inscrire le titre d'écuyer ou d'énumérer les fiefs, à la suite du nom d'un noble, ou bien encore, on faisait précéder ce nom de la qualification de noble homme ou de haut et puissant seigneur,

Digitized by Google

La qualification de honorable homme était réservée à la bourgeoisie et celle de sage et discrète personne aux membres du clergé.

Les surnoms de profession apparaissent dans les actes du douzième et du treizième siècle.

Le fief de Chanteraine appartenait, sous Philippe-Auguste, à la famille le Plâtrier ou Plastraz, « Plastrarius. »

Roger le Monnayeur et Philippe le Verrier figurent dans des chartes de 1217, 1225 et 1265 concernant cette famille.

Quelques titres de la fin du douzième siècle signalent l'existence d'une famille le Forestier, « Forestarius, » qui fut la tige des seigneurs de Montigni, de ce nom, au seizième siècle. De là est venu aussi, par contraction, le nom de Fortier.

Les *Coutumes de Vernon* mentionnent les droits de Baudouin le Saunier et de la famille des Vaniers. Richard « Tallator, » le Tailleur, ou bien encore le percepteur de la taille, et Pierre « Mediator, » le Métayer, font partie des commissaires enquêteurs.

Une charte de Philippe-Auguste, de 1215, parle d'une redevance due par Pierre le Febvre, « Faber, » l'ouvrier en fer, le forgeron; une rente est donnée en 1227 aux chanoines de Notre-Dame de Vernon, sur une propriété située derrière la maison de Michel le Cordonnier, « Cordoenarius, » ouvrier travaillant le cuir appelé Cordouan. Le mot *sutor*, cordonnier, a donné naissance au nom de Le Sueur.

La famille Le Bigre, dont il existe peut-être encore des représentants à Saint-Marcel, tire son origine d'un gardien ou d'un éleveur d'abeilles, « Biger » ou « Bigrus. »

Dans la charte par laquelle saint Louis confirma les donations d'Agnès Barbette, il était fait mention d'Étienne le Meunier, de Louis le Maçon, « Cementarius, » de Pierre le Sergent, de Béatrix la Barbière, de Guillaume le Sellier et de Raoul le Vacher. Robert l'Épicier fut témoin d'un acte passé en 1275 en faveur de l'abbaye de Cernay, qui rentra en possession, en 1313, de la maison de Jeanne l'Épicière, qu'elle échangea contre une redevance sur la demeure de Richard l'Huilier.

Jean le Tonnelier préparait ses futailles dans une maison devant Sainte-Geneviève, et Amaury le Pelletier, « Pelliparius, » possédait, en 1250, une vigne au triége de Boussart.

En 1272, Roger le Charron; en 1282, Adam le Cervoisier; en 1294, Michel le Mégissier; en 1289, Baudri l'Huilier; en 1301, Hélie le Verdier; en 1260, Réginald le Serrurier; en 1264, Jean le Charpen-

Digitized by Google

tier; en 1265, Ausende le Pâtissier, « Pastillarie; » en 1266, Nicolas l'Écrivain, « Scriptor; » en 1237, Réginald « Cambitor, » le Changeur ou bien le Brasseur, le Cervoisier; en 1262, Éremburge « la Soumenelière, » c'est-à-dire la boulangère vendant des petits pains ou des échaudés appelés simenels ou simonneaux, pris au hasard, parmi cent autres, viennent confirmer ce que nous avons dit sur les noms de famille dérivés de différents genres d'industrie.

Guillaume le Tellier, « Textor, » le tisserand, demeurait, en 1284, sur la chaussée de Bizi, près de Jeanne la Couturière. Nous avons retrouvé ce surnom de *Textor*, d'où est venu celui de Tellier, si répandu dans notre canton, dans un aveu rendu en 1602 à Diane de Vivonne, dame de Champenard, par Thomas, fils de Jean le Tellier, dit Textor. Ce n'était plus alors qu'un pléonasme, puisque le nom et le surnom ont la même signification.

Les sobriquets provenant d'une qualité ou d'un défaut de l'individu et d'une infirmité quelconque sont nombreux, ainsi que les surnoms burlesques devenus le nom de famille.

Hugues le Grand, « Magnus, » fut récompensé de ses services par Philippe-Auguste, en 1210. Nicolas « Strabo, » le Borgne ou le Louche, était chanoine de Notre-Dame, en 1221. Hubert Quatre-hommes était un vigneron de Gamilli qui vivait en 1265; une masure de ce faubourg appartenait, en 1225, à Raoul le Loup, « Lupus, » le Leu, dans le patois normand. L'abbaye de Cernay avait une rente sur la vigne de Nicolas Tue-veau, au triége de Caumont. Robert Notre Ami, « Noster Amicus, » figure comme témoin dans une charte de 1272. Isabelle, veuve de Pierre de Haricourt, vendit en 1277, à Raoul Teroude, une acre de terre à Tilli, à charge de payer une rente de 4 s. et un chapon à Hellouin, dit Saillenbien, de Vernon, « Saliens in bonum. » Ce nom n'était pas particulier à notre localité ou à ses environs; on le retrouvait à Paris, où une rue située près de l'église Saint-Séverin portait, au treizième siècle, la dénomination de rue Saille-en-Bien.

Robert Tue-veau, « Tueveel, » reparaît comme témoin, en 1269, d'une vente faite par Garnier Cœur-de-blé. L'une des dénominations les plus singulières que nous ayons trouvées est celle de « magister de Sarcophagis. »

Nous citerons, pour terminer, les noms de quelques-uns des bourgeois de Vernon les plus notables qui figurèrent, en 1308, dans un acte dont nous parlerons plus tard :

Guichart et Guillaume de Tilli, Guillaume du Pré, Jean le Cer-

Digitized by Google

voisier, Guillaume le Moutardier, Guiart le Tonnelier, Jacques d'Andeli, Jean le Chandellier, Guillaume de Verclives, Martin le Havageur, Lambert et Jean de Brécourt, Pierre de la Prévôté.

Nous retrouvons dans cette liste une application des exemples précédents.

A la mort de Louis VIII, la reine Blanche était devenue régente du royaume.

Elle aimait cette petite ville de Vernon, où elle était venue toute jeune, pour être fiancée au fils de Philippe-Auguste ; elle y revint souvent et il est probable qu'elle y amena plus d'une fois son fils, et que ce fut alors que commença l'affection que Louis IX ne cessa depuis de porter à notre ville.

« Saint Louis, dit un de ses historiens, s'arrêta quelque temps dans une ville de son royaume qui, quoiqu'elle ne soit pas des plus amples, ne laisse pas d'être des plus gratifiées : c'est à quinze lieues de Paris et à Vernon-sur-Seine, où saint Louis a témoigné tant d'agrément dans sa vie qu'après sa mort sa mémoire y est toute vive et toute récente. . . . .

« Tout le christianisme lui est obligé, mais principalement Vernon lui a toutes les obligations imaginables. De dire que la beauté de sa situation, la disposition de la rivière de Seine, la température de l'air, l'abondance des commodités de la vie avec les occasions fréquentes du divertissement de la chasse qui se trouvent en ce pays-là, plus qu'en tout autre, y attirassent notre monarque, quelle apparence? On le pourrait dire d'un prince qui n'a que les pensées de la terre, mais de celui qui ne pense qu'au ciel et à l'administration sérieuse des affaires de la monarchie, cela n'est ni juste, ni raisonnable.

« Disons donc que, bien qu'il y eût là un chasteau capable de le loger commodément avec toute sa cour, bien que toutes les autres circonstances qui contribuent à la subsistance d'un grand nombre de princes et de seigneurs se rencontrent en ce séjour, il lui était néantmoins seulement agréable à cause des lieux de dévotion, tant de ceux qu'on y avait déjà establis avant son règne, que des autres qu'il y avait procurez par ses aumosnes.

« Devant lui et du temps de Louis VI, dit le Gros, roy de France, l'an 1118, le vénérable Richard, que nous pouvons juger avoir esté de l'illustre lignée des princes de cette ville, dont il portait le nom, institua une communauté de chanoines réguliers au village de Tilly, dont il était seigneur, à une lieue de Vernon, lieu de sa naissance et

Digitized by Google

l'origine de toute sa famille. Ce personnage, beaucoup plus recommandable pour la grandeur de ses vertus que pour celle de son extraction, se fit volontiers curé de sa paroisse de Tilly, pour le service de Dieu et de ses vassaux. Sa réputation lui associa plusieurs excellents ecclésiastiques, auxquels il conseilla de prendre avec lui l'habit de chanoines réguliers de saint Augustin. Ils demeurèrent vingt-un ans à Tilly, puis ils passèrent à Saulceuse, où la fondation fut transportée l'an 1139.

« Après avoir vécu saintement et gouverné avec beaucoup d'édification ses confrères en ces deux diverses résidences, l'espace de quarante ans, Richard sortit de ce monde l'an 1160, le 22e de septembre, laissant un si sensible regret de sa mort et de sa sainteté, que son propre père, nommé Sornicque, s'était mis au nombre de ses enfants spirituels, en qualité de simple religieux dans son monastère. Pour moi, je n'ai pas de difficulté à croire qu'il ne soit ce Richard de Vernon qui est enterré dans l'église de Saulceuse.

« Il était parent, à mon avis, de saint Adjuteur et de la même race, quoique dans une ligne collatérale; aussi s'efforçait-il d'imiter son exemple, et j'en ai parlé afin d'avoir occasion de discourir de saint Adjuteur, son ancêtre, dont les perfections et les miracles ont rendu les lieux de sa naissance et de sa demeure fort considérables.

« Il était fils de Jean de Vernon et de Rosemonde de Blaru, auxquels Hugues, archevêque de Rouen, donne d'excellents éloges pour leur probité singulière. . . . .

« Saint Louis estimait entre les autres l'histoire des personnes puissantes qui avaient employé leur pouvoir à fonder des monastères, à décorer les églises, à secourir les pauvres. C'est de quoi on le divertissait, quand il était à Vernon, où les princes prédécesseurs avaient donné tant de sujet par leurs largesses, particulièrement saint Adjuteur, qui joignait la plénitude des libéralités avec la pureté des secours. Dès son âge le plus tendre, il s'adonnait à de continuelles prières... Ses nombreux miracles, pendant sa vie et après sa mort, ont rendu vénérables son sépulchre et pour ainsi dire le territoire où son corps repose et y attiraient saint Louis.

« Ce monarque savait que le monastère de Saulceuse avait été habité autrefois par saint Fiacre, et que saint Thomas de Cantorbie (*Cantorbéry*) l'avait honoré de sa présence ; que, non loin de là, au village de Quehagne (*Cahaignes*), saint Ausbert, archevêque de Rouen, avait pris naissance, dont les chanoines de Vernon font l'office le jour de sa fête et dont ils gardent des reliques dans un vase

Digitized by Google

de cristal; qu'à une bonne lieue de Vernon, dans Gani, est une ancienne église où saint Nicaise, premier archevêque de Rouen, saint Quirin, saint Scubicule ont été enterrés par sainte Pience, dame illustre du pays, qui depuis y souffrit le martyre et y fut inhumée.

« La réputation de sainte Domane de Gani, près Vernon, femme de saint Germer, prince du sang de France, et de saint Amalbert, leur fils, dont le corps fut transporté près de Vernon, qui était sa patrie; le transport admirable fait à Vernon, en 1180, des reliques de saint Maxime, évêque de Riez en Provence; la dévotion que cette ville porte à ce grand évêque dont elle garde le bras et l'a excitée à le choisir pour son patron et à célébrer sa fête tous les ans, sous le titre que le peuple lui donne de saint Mauxe, étaient-ils pas pour notre pieux monarque autant de motifs pour estimer et chérir le séjour de Vernon? Dans un bois assez proche, se voit une chapelle bastie à l'honneur du bienheureux saint Mauxe, en considération d'un miracle qui arriva lorsque son bras ayant été dérobé, on le trouva en cet endroit, d'une façon miraculeuse.

« J'obmets la créance commune du pays, qui se tient avoir été quelquefois honoré des visites et de la résidence de sainte Geneviefve et de sainte Radegonde, reine de France, au tems de nos rois de la première race, pour vénérer une terre teinte du sang des martyrs. Près de là est aussi l'église Notre-Dame de Grâce, où les pélerins viennent de divers endroits fort éloignés recommander leurs affaires à la Reine des anges.

« N'estaient pas là, à vostre advis, de puissantes considérations pour attirer saint Louis dans cette bienheureuse contrée, dont il a augmenté la sainteté par la sienne propre et par les fondations qu'il y a faites? Dès qu'il commença de s'y plaire, il se disposa une retraite dans un lieu solitaire près de Vernon, faisant creuser une grotte où il pratiqua une chapelle dédiée à sainte Catherine, et qui lui servait d'oratoire. On croit pieusement que, dès lors, il y establit des Pères du troisième ordre de saint François, qui vivaient desjà en communauté. La fondation des Cordeliers de Vernon lui est aussi attribuée avec justice.

« Une véritable fondation de saint Louis fut celle de l'abbaye du Trésor Notre-Dame, l'an 1227; il la dota de grands biens et rentes, entre autres de cinq sols parisis à prendre chaque jour sur le domaine de Vernon, de trois chartées de bois chaque semaine dans la forêt de Vernon, et la nourriture de soixante bêtes dans ladite forêt ou dans celles d'Andely ou de Lions.

Digitized by Google

« Mais ne différons pas davantage à parler du célèbre Hostel-Dieu que saint Louis a fondé et basty entièrement dans la ville de Vernon. C'est un des plus beaux monuments que puisse laisser un prince chrestien pour la conservation de sa mémoire. Il ne manquait plus rien pour lui faire agréer parfaitement cette demeure que d'y voir les pauvres traitez et secourus. C'est ce qu'il fait lui-même dans la maison qu'il leur a préparée. J'ai leu exactement tous les originaux de cette fondation. Elle fut faite l'an 1260, au mois de may. Les termes des premières lettres dattées à Paris de cette manière-là sont dignes de remarque. Il déclare que, pour l'amour de Dieu, le salut de son âme, de celle de Louis VIII, son père, et de la reine Blanche, sa mère, et de ses autres prédécesseurs, il a fait bastir l'Hostel-Dieu de Vernon, tant pour la commodité des pauvres que des personnes qui les servent. Il n'a pas seulement eu esgard à y mettre à ses despens tous les bastimens dans leur perfection : de plus, il y a d'abord estably un fond des plus considérables; il donna en pure et perpétuelle aumosne toute sa terre d'Espinay proche de Gaillard, avec toutes ses dépendances, sans aucune réserve, sinon ce qu'il appelle lui-même *placitum ensis*, le bon plaisir ou le droit de son espée, c'est-à-dire la haute justice. Il céda aussi en faveur des pauvres, des chapelains et des religieuses qui en ont soin, vingt muids de vin blanc et nonante muids d'autre sorte qu'il avait à prendre tous les ans, au temps des vendanges, dans sa seigneurie de Vernon, avec cent cinquante livres parisis qui lui venaient annuellement de cette part, et une grande prairie située sur le bord de la rivière de Seine, près de cette ville. Par les mêmes patentes, il leur fit don de vingt muids de bled qu'il recevait tous les ans, au terme de Saint-Rémy, des moulins de Pacy, ordonnant absolument que tout cela fût payé sans délay ni difficulté, ni diminution aucune.

« Le curé de Nostre-Dame de Vernon remontrant que cette fondation estait préjudiciable à ses droits et à ceux de l'église paroissiale, s'ils n'estaient conservés ou qu'on n'y suppléast par quelqu'autre voye, le roy escouta volontiers sa remontrance. La collation de la sacristie de Nostre-Dame lui appartenant, il la donna au pasteur pour en jouir à perpétuité, à condition que le curé, pour lui et pour ses successeurs, promettrait de ne jamais rien demander des droits pastoraux à l'Hostel-Dieu. Tout cela se fit avec le consentement de l'évesque d'Évreux, et le roy en fit expédier à Vernon un acte solennel muny de son sceau, l'an 1266, au mois d'octobre. Dans la même année, quelques jours après la transaction faite avec le

Digitized by Google

curé, savoir un vendredy devant la fête de tous les Saints, il y fit consentir Raoul, évesque d'Évreux, qui en donna la déclaration par une pièce authentique.

« Saint Louis a donc laissé d'excellents monuments de sa religion et de son zèle dans cette ville de Vernon, qu'il a préservée entièrement, par ses intercessions, des venins de l'hérésie, et à laquelle il procura, par ses prières, de nouveaux défenseurs, lorsque les religieux du tiers-ordre de saint François, qui sont les possesseurs de son ancienne grotte, après y avoir résidé quelque temps, ont establi leur communauté au bas de la montagne, pour rendre plus de services au public par leur plus grande proximité. Ils n'ont pas, certes, abandonné la retraite de Sainte Catherine, ce rocher, sanctifié par les méditations ferventes de saint Louis, leur est trop vénérable pour le quitter; ils en ont toujours soin, et plusieurs d'entre eux s'y retirent quelquefois par dévotion.

« Le couvent des révérends pères Capucins, situé de l'autre côté de la rivière de Seine, est encore un excellent effet des intercessions de saint Louis, qui, ayant aimé cette contrée durant qu'il vivait, lui obtint après sa mort des secours spirituels et de puissans amis auprès de Dieu. Qu'on ne se plaigne point que la multitude des mendians charge les villes : les gens de bien ne sont jamais onéreux par leur nombre, puisque, par leurs salutaires instructions et par leur bon exemple, ils rendent au centuple ce qu'on leur donne.

« Saint Louis avait en horreur les murmures qu'on faisait contre la multiplication des serviteurs de Dieu, quoy qu'en leur donnant et bastissant des couvents, il ne prétendit rien d'eux, sinon qu'ils chantassent les louanges de Nostre Seigneur : ce sont néantmoins autant de bouches éloquentes qui publient ses grandeurs et éternisent sa mémoire[8]. »

L'auteur de cette Vie de saint Louis, descendant d'une des meilleures familles vernonnaises, appartenait lui-même à l'ordre des Pénitents, et l'on comprend sans peine qu'il loue sans restriction Louis IX d'avoir doté Vernon d'un monastère de religieux vivant sous la règle de saint François d'Assise et qu'il exalte les bienfaits des ordres de frères mendiants, mais l'opinion publique s'est depuis longtemps prononcée contre l'utilité de ces fondations, qui furent une des plaies de la société d'autrefois, et les dernières paroles de Jean-Marie de Vernon prouvent qu'au temps où il vivait, le peuple n'acceptait pas sans murmurer un surcroît de charges inutiles.

[8] Jean Marie de Vernon, *Le Roy très chrestien ou Vie de Saint Louis*, Paris, 1662, 1 v. in 4°.

Digitized by Google

Saint Adjutor, que la noblesse normande avait pris pour modèle, n'était plus le seul patron de la cité. Vernon s'était placé également sous la protection de sainte Madeleine et de saint Maxime.

Saint Maxime, né vers l'an 388, au château de Comer ou de Decomer, en Provence, connu plus tard sous le nom de Château-Redon, avait embrassé la vie monastique dans le couvent de Lérins et avait été élu abbé en 426. Il quitta ce monastère en 433, pour occuper le siége épiscopal de Riez, assista à différents conciles et mourut antérieurement à 462; il fut inhumé dans la cathédrale de Riez.

Rostaing de Sabran, devenu évêque de Riez, fit enfermer les reliques de saint Maxime dans deux châsses d'argent et les fit porter en procession dans les rues de sa ville épiscopale, le 21 mai 1230.

« Un étranger, nommé Letardus, témoin des miracles qui s'opérèrent en cette occasion, fut désireux d'emporter quelques reliques du saint pontife. Pensant avec raison qu'il ne pourrait en obtenir, il eut recours à la ruse pour se satisfaire et, se cachant dans l'église, il enfonça, dès qu'il fut seul, le coffre où les ossements étaient déposés et enleva un os du bras de saint Mauxe. Lorsque le vol fut constaté, Letardus était déjà loin de la ville. Il put donc continuer paisiblement son voyage; mais, arrivé à Vernon, il éprouva un tremblement extraordinaire et vit le précieux dépôt s'agiter dans son havre-sac. Effrayé alors et tourmenté par les remords de sa conscience, il avoua à son hôte le vol qu'il avait commis à Riez et lui raconta les prodiges dont il avait été le témoin. L'hôte se hâta de rapporter cette confidence au chapitre de Vernon, qui, après des informations sévères, reçut des mains du ravisseur le précieux ossement et le déposa avec respect dans la sacristie de la collégiale. Mais, pour mieux s'assurer de l'authenticité de la relique, le chapitre, du consentement de l'évêque d'Évreux, délégua auprès de l'évêque et du clergé de Riez trois de ses membres pour prendre de nouvelles informations, solliciter une plus grande portion des saints ossements et contracter alliance et société entre les deux églises. Ce fut à cette occasion qu'on dressa, le 7 mai 1232, un acte qui unissait la cathédrale de Riez à la collégiale de Vernon; en sorte que ces deux églises vénéraient le même saint pour leur patron respectif, récitaient le même office et accordaient aux chanoines et dignitaires de l'un et l'autre chapitre les mêmes droits, honneurs et prérogatives, lorsqu'ils se visitaient [9]. »

[9] Th. Michel, *Histoire de Vernon*, p. 57.

Digitized by Google

Cette alliance fut renouvelée le 5 mars 1632, pendant l'épiscopat de Louis Dony d'Attichi, par Nicolas de Croismare, chanoine de Notre-Dame de Vernon, qui profita, pour visiter le chapitre de Riez, d'un voyage qu'il faisait à Rome, en compagnie de Jean Théroude.

Théroude « meü de dévotion envers saint Maxime, premier evesque de Riez, se proposa de passer par cette ville et visiter les saincts lieux de l'île de Lerins, en Provence. Là, ayant acquis les bonnes grâces de la femme du premier président d'Aiz, cette dame obtint des chanoines de l'église métropolitaine de Saint-Sauveur une partie de la mitre de saint Maxime, disciple de Nostre Seigneur, qu'ils ont en grande vénération dans leur thrésor, et encore plusieurs pierres du lieu appelé Sainte-Baume, où saincte Magdeleine, apostre de Jésus-Christ, a faict trente-trois ans de pénitence et en fit présent au sieur Théroulde qui les envoya aux doyen et chanoines de Vernon dans une châsse d'argent, avec une lampe de terre que les anciens chrestiens avoient coustume de mettre par honeur dans les sépulchres des martyrs. »

« Le chapitre d'Ypres, ayant attribué à une dévotion particulière les lettres que le sieur Théroulde, lors chanoine, thrésorier et curé de l'église de Nostre-Dame de Vernon, leur avoit escrittes en l'an 1635, pour asseurer les sieurs doyen et chanoines des cordiales affections de ceux de Vernon, et afin de se conserver et maintenir en leur alliance et confraternité, députa François de Mancs, un de leurs chanoines, docteur en théologie et protonotaire apostolique, qui, de vive voix, asseura les doyen et chanoines de Vernon de sa députation qui estoit de leur témoigner que ses frères tenoient à honeur l'union et alliance de longtemps contractée entr'eux par droit d'hospitalité dont il les pria avoir agréable la rénovation. Et pour asseurance de leur amitié et continuation de leurs bonnes volontés, ceux de Vernon rendirent au sieur de Mancs les honneurs de prescéance et distributions ordinaires de leur collégiale tout le temps qu'il séjourna avec eux [10]. »

La confusion produite par la similitude des prénoms, que nous avons signalée en parlant de l'origine des noms de famille, a été, à l'égard de saint Mauxe, la cause d'une erreur dans laquelle sont tombés la plupart des hagiographes, et Théroude en particulier.

L'origine des reliques possédées par l'église de Vernon a été rapportée par Bartel, dans son *Histoire des évêques de Riez*, et est suffi-

[10] Le Batholier d'Aviron, *Mémorial de la ville et du comté d'Évreux*

Digitized by Google

samment prouvée par les bulles insérées dans l'ouvrage de cet auteur. L'alliance conclue par les deux chapitres de Vernon et de Riez avait sa raison d'être, puisque les deux églises honoraient le même saint, mais le bienheureux auquel le clergé de la ville d'Ypres adressait ses prières, et dont il célébrait la fête le 27 novembre, n'avait rien de commun avec l'évêque de Riez.

L'église de Thérouane avait pris pour patron saint Maxime de Vime en Artois, honoré à Abbeville et à Boulogne-sur-Mer sous les noms de saint Mans et de saint Masse. Les reliques de ce saint avaient été découvertes en 954 et la translation en avait été faite en 1165, en présence des évêques de Thérouane, de Noyon et d'Amiens. La ville de Thérouane ayant été ruinée par Charles-Quint, la châsse de saint Maxime fut conservée à Ypres en Flandre, où l'on créa un évêché destiné à remplacer celui qui avait son siége dans la ville détruite.

L'erreur que partageaient les chanoines de Vernon et d'Ypres, en confondant saint Maxime de Riez et saint Maxime de Vime, et qui résultait de la ressemblance des prénoms, existait également pour sainte Madeleine.

Marie Magdeleine était Galiléenne et s'était attachée aux pas de Jésus-Christ, qu'elle suivit jusqu'au Calvaire. On croit qu'elle mourut à Éphèse et qu'elle y fut enterrée; l'empereur Léon le Philosophe fit transférer ses restes à Constantinople, vers 890, et les Romains prétendent les posséder maintenant.

Mais les Provençaux croyaient être en possession de ces restes, que l'église de Vézelay en Bourgogne revendiquait également, et pour éclaircir le doute résultant de ces diverses prétentions, quelques auteurs durent chercher si Marie-Magdeleine n'avait pas été confondue avec Marie de Béthanie, sœur de Lazare, que Jésus ressuscita.

On suppose qu'après la mort du Christ, Lazare et ses sœurs, Marthe et Marie, furent contraints de s'embarquer pour se soustraire à la haine des Juifs et qu'ils vinrent aborder à Marseille, où ils fondèrent une église dont Lazare fut le premier évêque. Les restes de Marie furent retrouvés près de Saint-Maximin, où un couvent de Dominicains avait été bâti sur un rocher appelé la Sainte-Baume. Les Provençaux confondaient la sœur de Lazare avec Marie-Magdeleine, qui, d'après eux, était arrivée de Palestine avec saint Maximin, l'un des soixante-douze disciples du Sauveur, et avait été inhumée près d'Aix. Ce problème ne nous intéresse pas assez pour que nous cherchions à le résoudre, mais nous avons lieu de croire que l'église

Digitized by Google

Notre-Dame de Vernon a toujours vénéré Mario de Béthonie, sous le nom de Marie-Magdeleine, et qu'elle a commis, à cet égard, la même erreur que l'église d'Ypres au sujet de saint Maxime de Riez [11].

Quelques années après la translation des reliques de saint Mauxe à Vernon, l'évêque d'Évreux, Raoul de Cierrey, confirma des lettres de Luc, son prédécesseur, datées du 4 septembre 1217, qui accordaient aux chanoines de Vernon divers priviléges : le droit d'envoyer au synode diocésain l'un d'eux ou de leurs vicaires; la remise, pour l'avenir, aux chanoines de Notre-Dame et aux vicaires de Sainte-Geneviève et de Saint-Jacques, des aides synodaux dus à l'évêque, en cas de droit; la remise de la procuration due pour la visite de l'église collégiale et des chapelles; le droit de nommer les vicaires, après présentation à l'évêque chargé de constater, par lettre ou par témoins, la légitime ordination des candidats, et le droit de juger des causes pécuniaires et des injures, soit entre eux, soit entre leurs vicaires, et de condamner à une amende jusqu'à concurrence de dix livres, à l'enlèvement des bénéfices et à interdire l'accès du chœur Ces concessions étaient faites au chapitre à charge de payer chaque année à l'évêque une redevance de sept muids et demi de vin, en remplacement des secours synodaux et de la procuration [12].

En 1160, d'après le *Gallia christiana*, les chanoines avaient déjà obtenu la juridiction temporelle du clergé de la ville.

En l'année 1227, pendant la régence de Blanche de Castille, un différend assez grave s'était élevé entre le pouvoir royal et le pouvoir ecclésiastique, au sujet d'un privilége dont jouissaient les archevêques de Rouen.

Thibaut d'Amiens, qui occupait alors le trône archiépiscopal, avait donné l'ordre à ses officiers de transporter à Rouen du bois coupé dans la forêt de Louviers. Les archevêques de Rouen n'avaient droit à l'usage de ces bois que pour leur manoir seigneurial de Louviers et ne pouvaient en disposer autrement, aussi le bailli du Vaudreuil, qui était chargé de sauvegarder les intérêts de la couronne, s'opposa-t-il à l'exécution des ordres de Thibaut.

L'archevêque, irrité contre le bailli, se plaignit à l'évêque d'Évreux qui excommunia cet officier.

[11] *Historica et chronologica præsulum sanctæ Regiensis Ecclesiæ nomenclatura. Authore D. Simone Bartel, presbytero Regiensi theologo.* Aquis-Sextiis, 1636. — *Les saints tutélaires de l'église de Riez*, par M. l'abbé Feraud; Digne, 1850, 8°. — *Vies des saints :* Butler, traduction de Godescard. Baillet ; 27 novembre. — *Mercure de France*, 1729, p. 1123-1268.

[12] Archives de l'Eure, série G, *Église collégiale de Vernon.*

Digitized by Google

« Le roy cita l'archevesque en sa cour à Vernon, tant pour ce sujet que parce qu'il avoit pris à Louviers un droit (*fragium*) que le roy prétendoit luy appartenir, parce qu'il avoit excommunié le doyen et quelques chanoines de Gournay qui estoient du patronat et sous la protection du roy; et parce qu'il ne répondoit point devant l'échiquier, qui estoit la justice de Normandie, comme faisoient les barons et les autres évesques du même pays. L'archevesque vint à Vernon trouver le roy qui y estoit, ce semble, cette année au mois de juillet; mais il prétendit n'estre point obligé à répondre devant sa cour sur les chefs pour lesquels il estoit cité, parce qu'il y en avoit de purement spirituels et qu'il ne tenoit rien du roy en fief.

« Le roy et la reine furent fort offensez de cette réponse et l'archevesque se retira sans les satisfaire. »

Sur un nouveau refus de Thibaut de reconnaître la compétence du conseil royal, on ordonna la saisie de tous ses biens. Thibaut mit alors la Normandie en interdit et en appela au pape, qui chargea son légat d'examiner la contestation. Ce dernier s'acquitta si bien de sa mission que l'archevêque obtint gain de cause et rentra en possession des terres confisquées et du bois saisi par le bailli [13].

A la même époque, la régente, pour indemniser Robert, comte de Dreux, de la perte des seigneuries qui lui appartenaient en Angleterre et que le roi d'Angleterre avait saisies, lui fit don de quelques terres situées en Normandie et pour lesquelles Robert fit hommage à Louis IX, par acte daté de Vernon.

Le compte de la prévôté de Vernon du mois de mai 1227 porte en dépense 14 muids 10 setiers de vin pour le roi et l'échiquier; le comte de Boulogne et le comte de Dreux figurent sur ce rôle pour 10 setiers et demi.

L'année 1239 dut ramener Louis IX à Vernon, avec de puissants personnages, car les comptes du prévôt mentionnent, à la date du 3 juillet, un don de 40 s. fait par Mᵉ Bartholomé, clerc de l'empereur Baudouin, en présence de Mᵉ Eudes de Saint-Denis. Ce compte contient une aumône de 100 s. en faveur des pauvres de Vernon, et une somme de 40 s. pour un charpentier qui avait eu le pied coupé [14].

Blanche de Castille vint encore à Vernon le 16 décembre 1248 et le 8 avril 1252. Sa mort, survenue à la fin de cette dernière année, rappela en France Louis IX, qui était en Palestine. La nouvelle croi-

[13] *Gallia christiana*. — Le Nain de Tillemont, *Histoire de saint Louis*. — P. Goujon, *Histoire de la châtellenie du Vaudreuil*.
[14] *Historiens de France*, t. XXII.

Digitized by Google

sade entreprise contre les Musulmans n'avait pas été heureuse : le roi avait été fait prisonnier à la suite de revers dont la série avait été ouverte au combat de Mansourah, que Joinville raconte longuement dans sa chronique. Joinville dit que lui et ses chevaliers allèrent « rescourre Monseigneur Raoul Wanon, » qui avait été désarçonné. Plus tard, il partagea la captivité de ce dernier, qui avait eu le jarret coupé à la grande bataille du « quaresme prenant; » il ne pouvait marcher et « un vieil Sarrazin chevalier qui estoit en la galie le portoit aus chambres privées à son col. » Raoul de Wanon est nommé Raoul de Vernon dans une copie de la Chronique du sénéchal de Champagne, désignée sous le titre de Manuscrit de Lucques.

Saint Louis, qui joignait à une piété sincère la plus grande équité, entreprit la réforme de nombreux abus qui s'étaient introduits dans l'administration du royaume, et fut puissamment aidé, dans la tâche qu'il s'était imposée, par un austère prélat qui occupa longtemps avec distinction le siége archiépiscopal de Rouen : nous voulons parler d'Eudes Rigaud, qui a laissé le manuscrit de ses visites pastorales.

Sous les prédécesseurs de Louis IX, la discipline ecclésiastique s'était excessivement relâchée, et l'archevêque essaya de réprimer les scandales dont le clergé donnait de trop nombreux exemples.

Dans un grand nombre de paroisses, les desservants vivaient publiquement avec des concubines et élevaient leurs enfants dans le presbytère même ; beaucoup d'entre eux se livraient à la boisson avec excès et, sans souci de leur caractère sacré, engageaient des rixes avec leurs paroissiens ; parmi ceux-là on pouvait ranger le curé de Vernonnet, prêtre des plus turbulents, aux mœurs légères, qui avait frappé le prévôt de cette paroisse et s'était plusieurs fois battu avec ses ouailles.

Les habits mondains que les prêtres revêtaient, malgré les défenses de l'Eglise, les habitudes de commerce contractées par le clergé, qui faisait trafic de denrées, de blé, de cidre, de vin et prêtait de l'argent à intérêts, furent de la part de l'archevêque l'objet de nombreuses réprimandes, mais ce fut surtout au moyen d'amendes et par la dépossession des bénéfices, en cas de récidive, qu'Eudes Rigaud tenta de supprimer tous ces abus.

Le 17 juin 1250, il fut reçu à Vernon par le clergé, qui le conduisit processionnellement à la maison des évêques d'Evreux, connue

Digitized by Google

sous le nom du Vivier, et située près de la ville. Le lendemain, il visita le chapitre et y trouva neuf chanoines, dont trois seulement résidaient près de l'église.

Lorsqu'il y revint, en 1255, il n'y trouva que les vicaires. Les chanoines n'y résidaient pas; les neuf vicaires, dont cinq étaient prêtres, deux diacres et deux sous-diacres, avaient leur demeure près de l'église.

Chaque jour, deux messes étaient célébrées par les vicaires : la grande messe et celle de la Vierge. Le curé de la paroisse disait la messe paroissiale.

L'archevêque fut conduit par le chapitre à la résidence de l'évêque d'Évreux.

Le 13 novembre 1257 et en novembre 1258, nous le revoyons à Vernon, et nous l'y retrouvons avec saint Louis en septembre 1259. Il y séjourna plusieurs jours dans le mois d'août 1261, en 1262 et en 1263, avec le roi.

Le 4 des calendes de février 1264, Eudes Rigaud tint un concile provincial dans le couvent des Frères Mineurs, fondé en 1248 par saint Louis.

Après la messe du Saint-Esprit, célébrée en habits pontificaux, avec diacre et sous-diacre, Eudes Rigaud prit place près de l'autel, avec ses suffragants, sur un échafaud construit, suivant l'usage, près de la porte de l'église.

L'archevêque, placé à la droite de l'autel, avait auprès de lui l'évêque de Bayeux, derrière lequel se tenaient les évêques d'Évreux et de Lisieux. A gauche, l'évêque d'Avranches occupait le premier rang et les évêques de Séez et de Coutances venaient ensuite en deuxième et en troisième ligne, tous en chapes blanches.

Le diacre qui avait assisté à la messe lut l'évangile *Designavit Jesus, etc.*, puis Eudes Rigaud entonna l'hymne *Veni creator spiritus* et récita ensuite un *Pater* et l'oraison *Assumus*.

Après le sermon, on fit lecture des lettres de convocation et de procuration des chapitres. Les chanoines de Rouen avaient délégué maître Guillaume de Saane, leur trésorier, et les chapitres de Bayeux, Évreux, Lisieux, Avranches, Séez et Coutances avaient envoyé, pour les représenter, maître Jean de Chermont, maître Th. de Saint-Veran et Nicolas Hurtaud, maître Nicolas, archidiacre de Pont-Audemer en l'église de Lisieux, Jean de Fontenet, Michel Estancian et Guillaume de Porte.

Digitized by Google

L'assemblée s'occupa des affaires ecclésiastiques de la province, puis on termina le concile par le *Te Deum laudamus* [15].

Deux ans plus tard, l'archevêque, les évêques, les abbés et prieurs de Normandie, les délégués du clergé et le légat de France étaient de nouveau réunis dans le monastère des Cordeliers. Il ne s'agissait plus, cette fois, des affaires religieuses de la province, mais bien d'un sujet plus important : de la couronne de Sicile que le pape avait offerte à Charles d'Anjou, comte de Provence et frère de Louis IX. Charles d'Anjou avait accepté et enlevé à Manfred, fils de l'empereur Frédéric II, le royaume de Naples, mais il trouvait dans Conradin un adversaire sérieux, la lutte se prolongeait, et le clergé de France, qui avait fait les frais de la conquête, se réunissait pour fournir au duc d'Anjou de nouveaux subsides.

Eudes Rigaud visita encore les Cordeliers le 9 des calendes de janvier 1268 [16].

Saint Louis vint à Vernon en juin et août 1256; en 1257, il y délivra une charte pour l'abbaye de Royaumont. Il y revint en juin et août 1261, en mai 1268 et en août 1269.

Il avait fondé ou plutôt relevé l'Hôtel-Dieu, et ce dut être une belle fête à Vernon, lorsque, le jour de la dédicace de cet établissement de bienfaisance, saint Louis fit exposer à la vénération des fidèles, accourus de tous les points de la province, les reliques de saint Jacques, apôtre, de saint Jacques Mineur, de saint Jean-Baptiste et de saint Christophe, qu'il avait rapportées d'Orient. Le roi était là avec toute sa cour; l'archevêque de Rouen, qui l'accompagnait toujours, présidait sans doute cette pieuse cérémonie, assisté des prélats normands, et les pèlerins s'entassaient dans les rues pour admirer le cortége royal et se prosterner devant les saintes reliques.

L'Hôtel-Dieu de Vernon a perpétué dans notre ville le nom de saint Louis et son souvenir y restera éternellement vivace. Le peuple, qui conserve religieusement le nom de ses bienfaiteurs, vénérera toujours la mémoire d'un roi qui s'était fait aimer de ses sujets, qui essaya de rendre sa conduite conforme aux divins préceptes du Christ, en faisant justice aux humbles comme aux puissants, et qui donna à ses successeurs un exemple dont ils surent rarement profiter.

Par son testament, Louis IX fit don à la Maison-Dieu de 60 livres

[15] Bibliothèque Nationale, 1re armoire de Baluze, t. VIII, p. 222.
[16] *Registre des visites d'Eudes Rigaud*, édité par M. Bonnin.

Digitized by Google

pour les pauvres. Son fils, Philippe le Hardi, suivit cet exemple et légua à l'hôpital une rente de 60 livres tournois. Ce prince confirma, en 1275, les donations de Guillaume de Vernon pour le chapitre et accorda aux chanoines une rente de 14 livres parisis sur le domaine, en compensation des dommages qu'avaient pu leur faire éprouver les coupes de bois faites dans la forêt, par ordre de Louis IX [17]. Philippe le Hardi était à Vernon en juin 1278.

La reine Marguerite, dame de Vernon, mourut le 21 décembre 1295. Fille aînée de Raymond-Bérenger IV, comte de Provence, et de Béatrix de Savoie, elle avait été fiancée à Louis IX en 1234, à l'âge de treize ans. Elle subit toujours l'ascendant de sa belle-mère, dont on connaît l'étrange jalousie, et souffrit longtemps de l'isolement auquel la contraignait Blanche de Castille, qui l'éloignait constamment du roi son époux.

En 1260, Louis IX lui assigna pour douaire Corbeil, Poissi, Vernon, Pontoise, Meulan, Étampes, Dourdan et la Ferté-Alais, mais il se réserva le droit d'aliéner sur ces terres ce qui lui plairait, en faveur des églises ou des particuliers [18].

Marguerite suivit son mari en Palestine et partagea courageusement sa captivité. Après la mort du roi, elle se retira, en 1270, dans le faubourg Saint-Marcel de Paris, au couvent des Cordelières, qu'elle avait fondé, et elle y passa les dernières années de sa vie avec sa fille, Blanche, veuve du prince de Castille. Elle partageait son temps entre les œuvres de piété et de rares apparitions à la cour.

Peu d'années avant sa mort, elle avait fondé une chapelle à Notre-Dame de Vernon.

Une difficulté ayant surgi, dans les dernières années du treizième siècle, entre le roi et l'évêque d'Évreux, au sujet du droit de patronage de l'église Notre-Dame de Vernon, le parlement de Paris rendit, en 1295, un arrêt en faveur de Philippe le Bel. Ce prince fit don à l'abbaye de Poissi, en juillet 1304, de 100 livres parisis à prendre, chaque année, sur les prévôtés de Vernon et d'Andeli [19].

En mars 1306, il se trouvait à Vernon avec Enguerrand de Marigny, seigneur d'Écouis.

Dans la nuit du 12 au 13 octobre 1307, Philippe le Bel fit arrêter les Templiers, dont les richesses et la puissance portaient ombrage au pouvoir royal, puis il convoqua, pour les juger, des états géné-

[17] Archives de l'Eure, série G.
[18] *Cartulaire normand*, n° 1049 n.
[19] Boutaric, *Actes du parlement de Paris*, n° 889.

Digitized by Google

raux qui s'assemblèrent à Tours, en 1308, et auxquels Vernon fut représenté par quelques délégués choisis par les habitants, en présence du prévôt.

Le procès-verbal de cette élection est assez curieux pour que nous le reproduisions en entier :

« A touz ceus qui ces letres verront, Jacques du port, garde du scel de la prévosté de Vernon, salut. Sachent touz comme du quemandement nostre sire le Rey, Giffroy Danois, ballif de Gissors, eust mandé à la quemunauté de la ville de Vernon que il esleussent deux persones des plus fervenz en la foy pour estre à Tours en la compaignie nostre sire le Rey aus trois semaines de Pasques dernièrement passées pour aucunes besoignes touchanz le fet des Templiers, pour ce furent présenz par devant nous Guillaume Desponville, Symon Depulle, Guichart de Tilly, Guillaume de Tilly, Guillaume du prey, Jehan le Cervoisier, Nich. de la Ruele, boulengier, Guillaume Daguet, Nich. de la Ruele, Guillaume le Mostardier, Guillaume Blanchart, Guyart le Tonnelier, Jaques Dandely, Jehan Du Grey, Roger Malet, Robert Coupequesne, Jehan le Chandelier le Viel, Guillaume Pennerie, Felippe Buscalle, Guillaume de Valclive, Guillaume Colboc, Martin le Havageur, Jehan de la Huarde, Estienne Pignet, Lambert de Breucourt, Guillaume Postel, Jehan de Breucourt, Estienne Baudouin, Gyllot Barbete, Robert le Forbeeur, Pierre de la Prévosté, Lyenart de May, Pernot le Fortier et Gylles Lorme, touz bourgois de greigneur renon et de value de ladite ville, firent, establirent et eslurent pour eus et en leur nom et en nom de la quemunauté de ladite ville Rogier Loubleer et Jehan du port, porteurs de ces letres, bourgois de ladite ville, pour fere ledit voiage à ladite ville de Tours. Et pour fere et acorder ce que sera fet, ordené et enjoint dudit nostre sire le Rey ou de son conseil.

« Et promistrent les diz bourgois de la quemunauté de ladite ville touz ensemble et chascun pour soy à tenir ferme et estable ce que sera fet, procuré ou acordé par lesdiz Rogier et Jehan, touchant le fet du voiage et la cause pour quoi l'en est semons.

« En tesmoing de ceu, à la requeste des dessus nommez nous avons ces letres scellées du scel de la prévosté de Vernon, l'an de grâce mil trois cenz et huit, le dimanche après la feste saint Marc évangéliste [20]. »

Si Philippe le Bel convoquait ainsi les bourgeois de ses bonnes

[20] Archives nationales, J. 415, n° 56.

Digitized by Google

villes, ce n'était pas tant pour prendre leurs conseils que pour donner à ses décisions une sorte de sanction, car en lisant la teneur de la procuration qui précède, il est facile de se convaincre que nul des députés n'oserait donner un avis contraire à celui du roi : il ne s'agissait pour eux que d'approuver l'arrêt du conseil, quel qu'il fût.

Déjà, dans son différend avec le pape Boniface, Philippe le Bel avait inauguré le système des Etats Généraux; chaque ville avait été invitée d'envoyer à Paris, le dimanche avant les Rameaux 1302, deux ou trois citoyens des plus riches.

Les dernières années de son règne furent troublées par des scandales domestiques qui eurent la cour pour théâtre.

Le jeudi après la fête de saint Mathieu l'apôtre, 1305, Louis, fils aîné de Philippe le Bel, avait épousé, à Vernon, Marguerite de Bourgogne.

Jeune et belle, enivrée de plaisirs et d'adulations, dans une cour brillante où se pressaient les nombreux courtisans qu'avait attirés le triple mariage des fils du roi, Marguerite, dont le caractère sympathisait peu, sans doute, avec celui de son mari, qui a gardé dans l'histoire le surnom de Hutin, Marguerite oublia facilement ses devoirs et, de concert avec ses belles-sœurs, entretint des relations criminelles avec de jeunes seigneurs.

Les trois princesses s'étaient endormies au sein de ces plaisirs coupables, un coup de foudre les réveilla brusquement.

Arrêtées toutes trois le même jour, par ordre du roi, dans l'abbaye de Maubuisson, Blanche et Marguerite furent enfermées dans le Château-Gaillard, pendant que leurs amants, Philippe et Gautier d'Aulnay, expiaient leur faute dans les plus horribles supplices.

Jeanne de Bourgogne, détenue d'abord à Dourdan, fut acquittée, et Blanche le fut également à l'avénement de Charles IV, son mari, mais son mariage fut cassé et elle se retira à Maubuisson, où elle mourut en 1328.

Moins heureuse, Marguerite de Bourgogne fut étouffée dans sa prison, entre deux matelas, ou étranglée, dit-on, avec ses cheveux, en avril 1315. Cette mort violente, qui venait au moment propice favoriser les projets de mariage de Louis le Hutin avec Clémence de Hongrie, n'a rien d'invraisemblable, mais les historiens français contemporains se taisent à cet égard et il faut chercher les détails tragiques de cette mort dans les chroniqueurs de notre époque ou dans la tradition, qui, dénaturant les faits, a brodé un canevas qui a permis aux faiseurs de romans d'illustrer la tour de Nesle, dont ils

Digitized by Google

ont fait le théâtre d'événements plus ou moins vrais, dans lesquels ils ont introduit des personnages, tels que Buridan, que la critique historique rejette absolument.

M. de Ruville, dans son *Histoire des Andelis*, cite les chroniqueurs italiens Villani et Fociglioni, contemporains de Louis X, qui accusent ce prince d'avoir fait assassiner Marguerite.

Avant de mourir, elle avait manifesté le désir d'être inhumée chez les Cordeliers de Vernon, près de ce château dans lequel s'étaient probablement écoulées ses plus belles années, et son vœu fut exaucé [21].

N'oublions pas les vers de M. Duverger :

Vernon, dans ta mantille noire,
Page de notre belle histoire,
Que tu caches de souvenirs,
De prouesses et de plaisirs!
N'as-tu pas vu dans ton enceinte
Marguerite, alors belle et sainte,
A son fiancé, fils de roi,
Marguerite engager sa foi!
Marguerite, ah! ce nom, pur alors et sans tache,
A ton temple sacré, l'histoire le rattache;
Pour toi seul il fut pur, sois en fier, ô Vernon!
. . . .

De son mariage avec Louis X, Marguerite de Bourgogne avait eu une fille qui épousa Philippe d'Évreux et qui fut mère de Charles le Mauvais, que nous verrons bientôt entrer en scène.

Philippe V, dit le Long, signa à Vernon, le lendemain de Noël 1317, une ordonnance pour réduire le nombre des sergents au Châtelet.

La corporation des tailleurs fonda, en 1319, la confrérie de la Charité, dont le but était d'accompagner les morts à leur dernière demeure. Quelques années après, en 1332, « Jean du Pray, évêque d'Évreux, reçut et régla une transaction terminant une contestation qui s'était élevée entre le chapitre, d'une part, et les chapelains et les marguilliers, de l'autre [22]. »

La France était alors assez tranquille, mais l'horizon ne tarda pas à s'assombrir, et on put bientôt pressentir l'orage qui allait éclater. La guerre commença dans la Flandre, qui s'était alliée à l'Angleterre. Des subsides furent levés, pour cette guerre, par Philippe VI,

[21] Guillaume de Nangis, Girard de Frachet, *Hist. des Gaules et de la France*, t. XX.
[22] Th. Michel, *Histoire de Vernon*.

Digitized by Google

en 1328. Ils montèrent à 6,805 livres pour le grand bailliage de Gisors, c'est-à-dire pour les quatre châtellenies d'Andeli, Gisors, Lions et Vernon, qui comptaient alors 61,981 feux [23].

Le 23 mars 1339, les Normands offrirent au roi d'entreprendre, à leurs frais, la conquête de l'Angleterre et de fournir 4,000 hommes d'armes et 20,000 hommes de pied, parmi lesquels 5,000 arbalétriers pris dans la province. Le vieux sang normand bouillait dans leurs veines. Ils espéraient s'emparer, comme l'avaient fait leurs ancêtres, de la Grande-Bretagne, dont la couronne appartiendrait au duc de Normandie et, après sa mort, au roi de France.

Philippe VI accepta. Les Normands prirent la mer, descendirent à Southampton, pendant que les habitants étaient à la messe, pillèrent la ville, tuèrent un assez grand nombre d'Anglais et revinrent décharger à Dieppe le butin dont ils s'étaient emparés [24].

Là s'arrêtèrent leurs succès. La flotte française fut battue au combat de l'Écluse. Édouard III, après quelques années de guerre, vint débarquer à la Hogue-Saint-Vaast, le 12 juillet 1346, et, selon le témoignage de Hume, permit à ses troupes de piller, dévaster et brûler toutes les villes dont elles pourraient s'emparer.

La Normandie allait apprendre, à ses dépens, combien il en coûte d'avoir l'étranger chez soi. Elle ne devait voir les Anglais quitter son sol que cent ans plus tard, après avoir ruiné pour longtemps ces belles provinces que Froissart disait si riches et si plantureuses.

Le roi de France offrit la bataille au roi d'Angleterre au Pont-de-l'Arche, mais il la refusa, « disant qu'il ne se battroit contre le roi de France que devant Paris. Cela ouï, Philippe s'en retourna à Paris et s'alla mettre et loger à Saint-Germain des Prés en l'abbaye. Comme le roi d'Angleterre approchoit de Paris, il vint à Vernon et pensa le prendre, mais on y remédia vigoureusement. Lors s'en partirent les Anglois et incendièrent quelques-uns des faubourgs et de là s'en vinrent à Mantes [25]. »

« Point ne tournèrent les Anglois vers Rouen, dit un autre historien, mais ils allèrent à Vernon, où il y a un bon châtel et fort : si ardirent (incendièrent) la ville, mais au châtel ne portèrent-ils point de dommage [26]. »

On avait rompu les ponts sur la Seine, entre Paris et Rouen, et les

[23] *Document statistique inédit*, publié par M. Dureau de la Malle, bibl. de l'Ecole des Chartes, t. II.
[24] *Chronique de Jean Froissart*, édition Buchon, 1824, 1er vol., p. 225.
[25] *Collection Michaud et Poujoulat*, t. II, p. 187.
[26] *Collection Buchon*, 2e vol, p. 323.

Digitized by Google

Anglais remontèrent jusqu'à Poissi, où ils traversèrent le fleuve, en jetant un tablier sur les piles restées debout. Les Français qui gardaient la rive droite ne surent pas empêcher ce passage.

Quelques jours après, les deux armées étaient en présence à Crécy. Édouard battit le roi de France, s'empara ensuite de Calais, et cette désastreuse campagne se termina par une trêve de dix mois, signée le 28 septembre 1347.

L'année 1349 fut marquée par une terrible épidémie, la peste noire, qui emporta les deux tiers de la population, en Europe, et frappa surtout les classes pauvres. « Le nombre des personnes ensevelies fut plus grand que le nombre même des vivants; les villes sont dépeuplées, mille maisons sont fermées à clef, mille ont leurs portes ouvertes, et, vides d'habitants, sont remplies de pourriture [27]. »

Philippe de Valois mourut le 22 août 1350 et eut pour successeur Jean le Bon, prince brave, mais téméraire et surtout fort mauvais administrateur. Son premier acte fut de faire décapiter le comte d'Eu, qui, chargé de défendre Caen, en 1346, avait livré cette ville aux Anglais, presque sans combat, et facilité ainsi leur marche. Le trésor était vide, et, pour se procurer l'argent dont il avait besoin et qu'il dépensait ensuite avec une folle prodigalité, Jean eut recours à une foule d'expédients regrettables : changements dans les monnaies, taxes et impôts de toutes sortes.

Des états furent convoqués par lui à Pont-Audemer, le 22 mars 1351, pour voter des subsides. Eudes Godart et Guillaume Amaury, bourgeois de Vernon, y assistèrent pour le tiers état de cette ville [28].

Le 23 août 1353, le roi de France rendit à Vernon une ordonnance sur les monnaies.

Vers 1356, le roi Jean, avec l'avis de son conseil, mit « aucune gabelle sur le sel » pour payer ses troupes. Il en résulta des troubles en Picardie.

Mais ce fut pis en Normandie : « le pays en fut moult émerveillé, car ils n'avoient point appris de payer telle chose. »

Le roi de Navarre, à Évreux, le comte d'Harcourt, à Rouen, Jean de Graville et quelques autres grands seigneurs s'opposèrent à la levée de cet impôt. La nouvelle en parvint au roi, « qui était léger à informer et dur à ôter d'une opinion puis qu'il y étoit arrêté, » et qui

[27] Bibl. de l'École des Chartes, t. II, p. 201, Opuscule composé par un contemporain et publié par M. Littré.
[28] Secousse, *Ordonnances des rois de France*, t. II, p. 404.

Digitized by Google

jura de s'en venger. On lui assurait de plus que ces seigneurs avaient fait alliance avec le roi d'Angleterre, pour mettre la couronne de France sur la tête du roi de Navarre qui devait céder aux Anglais, en échange, la Gascogne et la Normandie.

Quelques jours après, le roi de Navarre et quelques-uns des rebelles furent arrêtés à Rouen, dans un dîner chez le dauphin, et le roi fit immédiatement décapiter derrière le château, sans jugement, Jean d'Harcourt, Jean de Graville et Mre Maubué de Mainemare. Colinet Doublet, écuyer de Charles le Mauvais, qui avait voulu poignarder Jean, au moment où celui-ci entrait dans la salle, reçut permission de se confesser avant de mourir, ce qui avait été refusé aux autres victimes.

Dans des lettres du 14 mai, Edouard III défendit le roi de Navarre et ses amis du reproche de trahison qui pesait sur eux, en niant qu'il eût jamais fait alliance avec ces seigneurs contre la France.

Jean le Bon était encore à Rouen quand il reçut des lettres de défi de Philippe de Navarre, frère de Charles le Mauvais. Dans ces lettres, datées de Conches, le 17 avril 1356, Philippe reprochait au roi sa perfidie, lui rappelait la mort du comte d'Eu et de Guines, dont il convoitait les biens, et lui jurait une guerre acharnée que lui déclarèrent également Louis de Navarre, Godefroy d'Harcourt, Guillaume, fils aîné du comte d'Harcourt, décapité, Graville, Pierre de Saquainville et vingt autres chevaliers.

Les révoltés fortifièrent leurs villes et leurs châteaux, puis firent, le 4 septembre, un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre.

Cette fois, c'était la guerre civile qui allait se déchaîner sur la Normandie, avec toutes ses fureurs.

Le duc de Lancastre, qui se trouvait alors en Bretagne, reçut d'Édouard III l'ordre d'entrer en Normandie et se mit en route avec 500 lances et 1,000 archers; il rejoignit les Anglais, commandés par les sires de Roos et de Neville, et tous se rendirent à Évreux, où ils arrivèrent au nombre de 1,200 lances et 18,000 hommes de pied.

« Si se départirent ces gens d'armes d'Évreux, en grand'ordonnance et bon arroi, bannières et pennons déployés, et chevauchèrent devers Vernon. Si passèrent à Acquigny et puis à Passy et commencèrent à piller, à rober et à ardoir tout le pays par devant eux et à faire le plus grand essil (ravage) et la plus forte guerre du monde. .

. . . .

« Le duc de Lancastre et les Navarrois qui chevauchoient en grand'route (troupe) et qui ardoient tout le plat pays, s'en vinrent à

Vernon qui étoit bonne ville et grosse : si fut toute arse (brûlée) et toute robée (pillée); oncques rien n'y demeura que le château [29]. »

Ils marchèrent ensuite sur Verneuil, qu'ils brûlèrent, puis sur Rouen, dont ils incendièrent les faubourgs.

A ces nouvelles, le roi de France vint à Mantes et se rendit à Rouen, où il réunit une nombreuse armée (40,000 chevaux environ); n'ayant pu atteindre les Navarrais, il se porta sur Évreux, dont il s'empara.

A quelque temps de là, il livra bataille, près de Poitiers, au prince de Galles, qui commandait 12,000 Anglais. Jean le Bon était à la tête de 60,000 hommes environ, mais abandonné, dès le commencement de l'action, par deux corps de 20,000 hommes chacun qui quittèrent le champ de bataille sans avoir combattu, il fut fait prisonnier, malgré des prodiges de valeur.

Il est très probable, que dans cette guerre, les faubourgs de Vernon furent seuls incendiés et que la ville, protégée par ses remparts, souffrit fort peu, car en cette même année 1356, Robert de Brucourt, évêque d'Évreux, chassé de cette ville par l'incendie de sa cathédrale, vint se réfugier à Vernon avec son chapitre et y célébra, pendant un an, l'office divin dans l'église Notre-Dame, en compagnie des chanoines de la collégiale [30].

Conduit en Angleterre, après la défaite de Poitiers, le roi Jean se lassa d'une captivité dont il ne prévoyait pas le terme et fit avec Édouard III, dans les premiers jours de 1359, un traité par lequel il lui cédait plusieurs provinces du royaume, et notamment la Normandie. « La ville et le chastel de Vernon et le chastel du Goulet » étaient compris dans cette cession, que les états généraux, convoqués à Paris par le dauphin, refusèrent de ratifier [31].

Cependant les Anglais étant rentrés en France, de nouvelles négociations s'ouvrirent à Brétigny, le 1er mai 1360, et l'on y fixa à 3,000,000 d'écus d'or, qui équivaudraient aujourd'hui à 247,000,000 de francs, la rançon du roi de France, qui put enfin quitter l'Angleterre. Mais, au bout de quelques mois, ce prince ayant appris la fuite de l'un des otages donnés pour garantie du traité, retourna se constituer prisonnier à Londres, où il mourut le 8 avril 1364.

Vernon avait été donné en douaire à la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois, le 21 août 1359, par le dauphin. Le roi confirma cette cession, en janvier 1361.

. . . .

[29] *Chronique de Jean Froissart*, édition Buchon, 1824, 3e vol., p 130 et s.
[30] *Gallia christiana*, t. XI, p. 597.
[31] Canel, *Lettres sur la Normandie*..

Digitized by Google

Le 10 septembre 1362, à Vernon, Blanche donna quittance de 152 francs d'or et de 64 livres parisis reçus par les gens de son hôtel sur les subsides levés pour la rançon de Jean le Bon dans les châtellenies de Vernon et Andeli.

Des impôts avaient été répartis sur tout le royaume pour le payement de cette dette. Le roi, étant à Paris le 16 mai 1362, reconnaissait que la reine Blanche, d'accord avec le régent, avait fait lever, pour cet objet, des aides pendant une année sur sa terre et sur ses sujets, savoir le treizième sur le vin, le tiers sur le sel et 12 deniers par livre sur toutes les denrées et marchandises.

Pour remercier la reine de ses efforts et la dédommager des pertes qu'elle avait subies pendant la guerre et des dépenses qu'il lui avait fallu faire pour soutenir son état, Jean ordonna qu'il lui fût assigné, pendant un an, une somme de 4,000 francs d'or sur les aides de ses quatre châtellenies : Vernon, Andeli, Lions et Gisors.

Puis, le 22 août, une nouvelle ordonnance attribua à la reine douairière, pour provision, une somme de 9,000 livres parisis sur les aides de ses seigneuries, en compensation de pareil revenu qui lui avait été assigné à l'origine sur les aides du pays de Rouergue, que Jean le Bon venait de céder au roi d'Angleterre.

Le 25 novembre 1363, la reine Blanche donna quittance, à Vernon, des sommes versées entre ses mains par Richard Malart, et montant à 3,054 livres, sur les 12,000 livres qui lui avaient été accordées pour la garde de ses châteaux, pendant trois ans [32].

Le Régent, depuis quelques années, était en guerre avec Charles le Mauvais, prince remuant et ambitieux que ses grands fiefs rendaient redoutable. En 1359, le dauphin avait réuni 3,000 lances et mis le siége devant Melun.

Le roi de Navarre se tenait à Évreux et rassemblait promptement des troupes.

Les cardinaux de Périgord et d'Urgel, qui étaient alors en France, s'entremirent entre les deux princes. « Si fut tant allé de l'un à l'autre et pourparlé que la journée de paix fut assignée à être à Vernon et là furent le duc de Normandie et son conseil et, d'autre part, le roi de Navarre et messire Philippe de Navarre, son frère ; et se porta si bien la journée que paix fut faite et devint le roi de Navarre bon Français et le jura à être, et mit en sa paix jusques à quatre cents chevaliers et écuyers auxquels le duc de Normandie pardonna

[32] Archives nationales, K. 48, nos 21^3, 24^2, 25^3, 35^2

tous ses mautalens (mécontentements) : si en excepta-t-il aucuns autres à qui il ne voulut mie pardonner leurs méfaits. »

D'après Secousse, ce fut à Pontoise que l'on mit la dernière main à ce traité, et Froissart s'est trompé en disant qu'il fut terminé à Vernon [33].

Sur le rôle des nobles qui avaient suivi le parti du roi de Navarre et auxquels le dauphin accorda des lettres de rémission, nous relevons quelques noms qui se rattachent à l'histoire de Vernon, et entre autres ceux de Henri de Troussauville Jean de Crèvecœur, Robin Postel, Guyot, Laurent et Simon de Menilles, Robert de Thibouville qui se rallia franchement au roi de France et fut nommé quelques années après gouverneur de Vernon, et Pierre de Saquainville, qui resta fidèle à Charles le Mauvais et paya bientôt de sa tête son dévouement à ce prince.

Les seigneuries de Blaru et de Premont appartenaient à une branche de la famille de Saquainville qui fournit au roi de France quelques-uns de ses plus dévoués serviteurs.

Guillaume de Saquainville, seigneur de Blaru, obtint du régent, en 1359, des lettres de lieutenant du roi dans le bailliage de Gisors, le Vexin français et le Vexin normand [34].

Le 1er décembre 1359, le dauphin donna l'ordre au garde du « Clos des galées, » à Rouen, de délivrer immédiatement à la reine Blanche vingt milliers de traits destinés à la garnison de la ville et du château de Vernon et, dans le mois d'avril suivant, le garde du Clos des galées, Richard de Brumare, expédiait la moitié de cette fourniture [35].

Quoique Vernon appartînt à la reine douairière, il était toujours soumis, au point de vue militaire, à l'autorité royale. Le régent veillait à l'approvisionnement du château, et il faisait bien, car le roi de Navarre convoitait ardemment cette place, dans laquelle il avait des intelligences et, en première ligne, celle de Blanche, qui la lui eût peut-être livrée, si elle eût pu disposer de la garnison.

Le dauphin était au Goulet, près de Vernon, quand il apprit la mort de son père, dont la nouvelle lui fut transmise en toute hâte par les ducs d'Orléans et de Berri : il prit dès lors le nom de Charles V. La première année de son règne fut illustrée par la vic-

[33] *Chronique de Froissart.* — Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II, roi de Navarre.*
[34] Canel, *Lettres sur la Normandie.*
[35] Bibliothèque nationale, Ms. fonds français 20410.

Digitized by Google

toire de Cocherel, remportée par Du Guesclin sur les Anglais et sur les Navarrais.

Dès qu'il avait eu connaissance de la maladie de Jean le Bon, le roi de Navarre avait fait appeler à Évreux Jean de Grailly, captal de Buch, qui était alors en Navarre, et lui avait donné l'ordre d'envahir les terres du roi de France.

Charles V, de son côté, avait mis en campagne des troupes qui s'emparèrent de Mantes et de Rolleboise.

La *Chronique de Flandre* dit que le captal; Saquainville, Jouel, Robin Scott, le bâtard de Mareuil et d'autres capitaines, partis d'Évreux avec trois mille combattants environ, s'étaient dirigés sur Vernon, qu'un bourgeois nommé Jean Flourens avait promis de leur livrer, moyennant une somme d'argent. Le projet du captal paraissait être de gagner l'Ile-de-France ou le Vexin.

Du Guesclin, qui s'en doutait probablement, partit de Rouen, vint coucher à la Croix-Saint-Leufroi, et remonta la rivière d'Eure, avec l'espoir de rencontrer les Navarrais à Paci ou à Cocherel; ce fut, en effet, en ce dernier endroit qu'il trouva l'ennemi, le 14 mai. Il traversa la rivière et vint s'établir dans la plaine, en face du captal.

« Du Guesclin passa le pont de Cocherel et se posta dans la plaine; il avait derrière luy la rivière d'Eure, sur laquelle il y avait le pont proche le village de Cocherel, duquel il s'estoit rendu maistre et que le captal n'avait pas voulu occuper, afin de laisser le passage libre à son ennemy qu'il désirait combattre.

« Du Guesclin estant passé, mit ses troupes en trois corps; il commandait le premier, composé de Bretons seulement. Le second corps de l'armée estoit commandé par le comte d'Auxerre, avec tous les seigneurs français, normands, picards et bourguignons, et le troisième estoit composé de Gascons commandés par Guillaume Bouestel, capitaine breton, en l'absence du sire d'Albret, qui était au sacre du roi.

« Ces trois corps étaient rangés sur deux lignes; Du Guesclin donna ordre aux seigneurs gascons de faire une arrière-garde. Quand il s'agit de prendre un cri de ralliement, le comte d'Auxerre refusa de donner le sien, se retranchant derrière sa trop grande jeunesse et son inexpérience. On décida alors que le cri serait Notre-Dame-Guesclin! Bertrand voulait qu'il en fust pris un autre et proposa celuy du Maistre des Arbalestriers, » mais cette proposition ayant été rejetée, on en resta au cri adopté. « Bertrand envoya un héraut au captal pour luy demander bataille et luy dire que pour cela il l'atten-

Digitized by Google

doit dans la plaine. Que si Jean Jouel ou Saquainville ou quelqu'autre de leurs capitaines vouloient descendre pour faire un coup de lance, ils trouveraient des chevaliers qui les recevraient. Le captal fit répondre au héraut qu'il connoissait l'intention des Français, que grâces à Dieu il sçavait son mestier et qu'il ferait ce qui serait nécessaire, que quant aux combats particuliers, il n'estoit pas temps d'y songer, lorsque l'on pensait à une bataille générale. »

« Sur la fin du jour, les fourrageurs de Du Guesclin qui avaient coupé des fourrages dans la prairie estoient attentifs à faire leurs trousses; les Navarrais les surprennent, se jettent sur eux et en tuent quelques-uns; mais les autres fourrageurs de l'armée française s'estant assemblez pour venir au secours de leurs camarades et venger la mort de ceux qui avaient esté tuez, chargèrent si vertement leurs ennemis qu'ils en tuèrent la plus grande partie, chassèrent le reste et emmenèrent plusieurs de leurs chevaux. Nos gens se tenoient prests pour commencer le combat, pensant que le captal envoyerait des troupes pour dégager les valets de son armée, mais il demeura ferme, ce qui fit croire qu'asseurément il ne sortirait pas du lieu qu'il avait choisi. Les affaires estoient en cette conjoncture quand Enguerrand de Hesdin, chevalier de grande estime et de grande qualité, arriva à l'armée; il estoit seul, sans aucune suite et il estoit mouillé comme un homme qui sort de la rivière. Son avanture estoit que s'estant joint à plusieurs gentilshommes picards ses voisins, pour se trouver à la bataille, ils logèrent à Vernon-sur-Seyne où estoit Blanche, reine douairière de France, sœur du Roy de Navarre; cette princesse ayant sceu qu'il y avoit dans la ville des chevaliers français qui faisaient dessein de se rendre à l'armée de Du Guesclin, fit fermer les portes pour les empêcher de sortir, voulant autant qu'il luy serait possible favoriser les armes du Roy son frère; mais Enguerrand de Hesdin estant monté sur un excellent coursier et faisant feinte de n'avoir autre dessein que celuy de se promener sur le pont en obtint la permission des gardes qui estoient à la porte, lesquels furent bien surpris quand ils virent que ce chevalier avec son cheval franchit les garde-fols et qu'il se jetta dans le milieu de la Seyne dont les bords estoient si hauts et l'eau si grande et si rapide en cet endroit qu'il n'y avait aucune apparence qu'il songeast à y passer; mais ce brave et intrépide avanturier, faisant prendre le fil de l'eau à son cheval, le laissa nager en descendant la rivière jusques à ce qu'il eust trouvé un lieu commode pour en sortir. Cette action donna de l'estonnement aux

Digitized by Google

spectateurs et fit dire à la Reyne que si tous les serviteurs du Roy estoient aussi résolus que ce chevalier, elle désespérait de la victoire pour le captal et pour les troupes navarraises.

« Les armées furent tout ce jour-là en présence et, le lendemain, à soleil levant, elles se remirent en bataille dans le mesme ordre et aux mesmes lieux. Du Guesclin manquait de vivres, de quoy le captal estoit bien averty par ses espions; de façon qu'il voulait matter les nostres par la faim, jugeant que l'imprudence et le courage des Français, qui ne voudraient jamais se séparer sans rien exécuter, les ferait venir au combat et que l'avantage du lieu luy donnerait un moyen asseuré de les défaire.

« Il y avait un profond silence dans les deux armées qui s'observaient sans entreprendre aucune chose, quand sur les neuf heures un chevalier anglais, dont l'histoire a caché le nom, descendit dans la prairie, d'où il envoya un escuyer qui le suivait pour demander de sa part à faire un coup de lance contre le plus brave des Français; chacun des nostres vouloit accepter ce deffy; mais Du Guesclin donna permission de contenter cet ennemy à Roland du Bois, gentilhomme breton, de qui la valeur avait esté souvent éprouvée et qu'il estima digne de soustenir l'honneur des armes du Roy en cette occasion. Du Bois sort des rangs et à la veue des deux armées renverse l'Anglais d'un coup de lance qui le perçait d'outre en outre, et ayant pris les resnes de son cheval, commençait à le mener vers les nostres, lorsque six chevaliers anglais vinrent à toute bride pour l'en empescher et retirer le corps du mort; pareil nombre de Bretons se détache à mesme temps et il se fit une petite bataille entre ces douze hommes, laquelle on croyait devoir estre le commencement d'une plus grande, mais le captal ne bransla pas, et au contraire défendit que personne ne quittast sa place. Deux de ces six Anglais ayant esté tuez et deux faits prisonniers, les autres regagnèrent leur armée. Ces petits exploits firent voir clairement que les Navarrais ne voulaient point descendre dans la plaine, de mesme que Du Guesclin ne voulait point monter la montagne, ainsi les uns et les autres estant demeurez encore une heure ou environ dans cette situation, Du Guesclin assembla les principaux seigneurs à la teste de l'armée, ausquels il dit : Nous ferions une chose imprudente si nous attaquions les ennemis dans le lieu où nous les voyons, il faut donc les en faire déloger, et pour cela, il est, ce me semble, à propos que les bagages repassent la rivière et qu'ensuite les troupes défilent. Si les Navarrais ne bougent du lieu où nous les voyons, toute nostre ar-

Digitized by Google

mée repassera le pont et nous chercherons une autre occasion pour les combatire; que si en nous voyant marcher de la sorte, ils descendent dans la plaine pour nous charger en queue, nous reviendrons à eux et nous combattrons avant qu'ils ayent eu le loisir de remonter; car il est à croire qu'ils viendront en assez grand nombre pour faire quelque effort considérable sur ceux de nos gens qui défileront les derniers, et en ce cas-là, ils n'attendront pas que nous soyons tous passez, et cependant que les nostres qui n'auront pas encore marché vers le pont, engageront au combat les Navarrais qui seront descendus de la montagne, les autres descendront pour soustenir leurs gens; et alors de nostre part, ceux qui seront de l'autre costé de l'eau repasseront en deçà et reprendront leurs places; ainsi il ne sera pas possible au captal d'éviter la bataille dans la plaine, ou bien nous ne combattrons point; j'estime que cet avis se peut exécuter sans péril, puisque nous n'y courons aucun risque, et la chose s'y fera sans honte, puisqu'il est arresté qu'il n'y aura point de bataille, si les Navarrais ne viennent à nous dans le milieu de la prairie.

« Tous les seigneurs applaudirent à cette ouverture. Après ce petit conseil, les seigneurs se séparèrent, et de main en main l'ordre de marcher fut donné partout; le bagage commence à défiler et passe le pont, les Gascons marchent et se rendent de l'autre costé de la rivière d'Eure et déjà le second corps, qui estoit commandé par le comte d'Auxerre, commençait à quitter. Les ennemis ayant pris garde à ce que faisaient les nostres, tiennent conseil; Jean Jouel, Anglais, maintient que Du Guesclin s'échappe et qu'on perd une belle occasion de le défaire et de rendre un service important au Roy de Navarre. Le captal, au contraire, le Basque de Mareuil et Saquainville soustiennent que c'est une ruse, ajoustant qu'ils ont affaire contre des gens qui ne connoissent point la peur et qui estoient trop experts dans le mestier pour ne rien faire que bien sagement. Sur cela Jouel revient à ses Anglais et se plaint de la mauvaise conduite du captal qui manquait à charger une armée qui défilait devant la sienne en bataille et beaucoup plus forte, et prenant tout-à-coup sa résolution, met l'épée à la main et pousse son cheval en criant: Saint-Georges! qui estoit le cry d'Angleterre, et fit marcher droit à nos gens. Le captal et Saquainville furent obligez de le suivre, ainsi que l'avoit préveu Du Guesclin. Le comte d'Auxerre, comme il avoit esté arresté, revient en mesme temps sur ses pas se remettre en bataille, ce que firent Bouestel et les Gascons qui avoient passé le pont; de

Digitized by Google

sorte que voilà les deux armées en présence dans la prairie à la portée du trait. Les trompettes de Du Guesclin sonnent la charge. Le captal et ses capitaines, voyant qu'ils avaient esté trompez, et que l'inconsidération de Jouel les avait engagez plus avant qu'ils ne le souhaitaient, eussent esté bien aises de s'en dédire et de remettre la partie, mais il estoit trop tard. L'armée navarraise se range autrement qu'elle n'estoit sur la colline, et prend une forme de bataille pareille à celle de l'armée française.

« Le captal sur cela envoie un héraut à Du Guesclin et luy mande que s'il voulait, ils luy fourniraient des vivres avec liberté de retirer ses troupes où il luy plairait sans les charger et le héraut ajoutait comme de son mouvement que ce serait un grand bien si on pouvait empescher la bataille qui allait couster la vie à tant de braves gens. Du Guesclin répondit au héraut : « Vous estes fort bon orateur et « parce que vous scavez bien prescher, je vous donne un coursier « et cent florins d'or; mais dites à ceux qui vous ont envoyé que je « vous suy pour les combattre; quant aux vivres dont vous me « parlez, il est inutile de me les offrir, tous ceux qui sont dans l'ar- « mée des Navarrais seront à nous avant qu'il soit nuit, je prétens « souper dans le quartier du captal et dites aux officiers de cuisine « qu'ils tiennent les viandes prestes et que je veux trouver le cou- « vert mis. » Là-dessus le héraut part et Du Guesclin le suit avec toute son armée. On ne sçauroit bien dire quelle en estoit l'allegresse, les soldats semblaient aller à la gloire plus tost qu'au combat.

« Les Navarrais marchent à la rencontre des nostres et après que les archers eurent tiré toutes leurs flesches qui firent un assez grand effet d'un et d'autre costé, les gendarmes se joignirent; ce fut alors que le combat fut épouvantable et ces vaillants hommes faisoient des actions si merveilleuses de part et d'autre qu'elles passent toute croyance.

« Thibaut du Pont, chevalier breton, y combattait d'une épée longue de six pieds et pesante de douze livres avec laquelle il faisait voler les bras de ceux qu'il atteignait et comme après plusieurs exploits il eut rompu cette formidable épée, il prit une grande hache dont il abatit la teste de trois ennemis des trois premiers coups. Du Guesclin entre les autres faisait devoir de soldat, car il n'y avait pas un si vaillant homme sur la terre, mais de plus, il faisait devoir de capitaine ayant l'œil partout et fortifiait par sa présence et par son secours les lieux où il voyait que les siens estoient les plus faibles. Il criait à ses soldats : « Courage, mes compagnons, la victoire est à

Digitized by Google

« nous, souvenez-vous que nous avons un nouveau roy et que c'est « icy la première bataille qui sera donnée sous ses auspices. » Jamais combat ne fut plus sanglant ny plus opiniastre. Le Basque de Mareuil, brave au dernier point, rencontra Du Guesclin dans la meslée, il luy cria : « A moy, Bertrand, à moy. » Bertrand se tourne vers ce fier ennemy qui le défiait avec tant d'audace et son Histoire dit qu'il s'eslança contre luy de mesme qu'un lion en fureur et que l'ayant atteint d'un coup si pesant qu'il le fit tomber comme accablé, il allait luy couper la teste sans que le Basque fut secouru des Anglais, mais il fut relevé et la meslée devint effroyable autour de ces deux guerriers. Là mourut le vicomte de Beaumont chargé de mille playes et le Basque tua de sa main Baudouin d'Annequin, Maistre des Arbalestriers, sans toutesfois qu'il jouit longtemps du grand exploit qu'il venait de faire, car le comte d'Auxerre le tua d'un coup de hache par la teste. Jean Jouel qui avait commencé le combat et qui en avoit donné le mouvement se mesla si avant parmy les Français qu'il demeura pour mort sur la place. La victoire estoit tellement balancée que l'on ne pouvait dire de quel costé inclinerait la bonne fortune, car encore que les Anglais eussent perdu la plus part de leurs capitaines, entre lesquels il y avait trois neveux du fameux Jean Chandós, connestable de Guyenne, ils ne laissaient pas de se maintenir en ordre de bataille et de se défendre courageusement. Sur quoy Du Guesclin commanda à Eustache de la Houssaye, Breton, de prendre deux cents lances, de faire le tour par derrière le bois qui estoit à la droite des ennemis, et de là venir au galop les charger en queue, ce qui fut exécuté si heureusement que ce fut l'entière défaite des Anglais, car la Houssaye les faisait tuer à loisir sans qu'ils osassent tourner teste, attendu qu'ils en estoient empeschez par Du Guesclin qui les pressait par devant et qui leur donnait assez d'affaires. Le corps de réserve ou bien cette arrière-garde qu'avaient fait les Gascons avait défait l'arrière-garde dés Navarrais, de façon qu'en mesme temps que la Houssaye commençait à charger les ennemis par derrière, ils se trouvèrent en estat de rendre service. Ils avaient donné avis à Du Guesclin qu'ils avaient deffait les ennemis qui leur estoient opposez et il leur manda qu'ils se tinssent prests et attendissent l'ordre, lequel ne tarda guère à leur estre envoyé : car la Houssaye ayant mis les ennemis en grand désordre, Du Guesclin fit dire aux braves Gascons qu'ils donnassent quand ils le jugeraient à propos. Après ce commandement, ils prirent les ennemis par les flancs et les enfoncèrent, ce qui acheva la victoire.

Digitized by Google

Thibaut du Pont, dont nous avons parlé au commencement de la bataille, joignit le captal et le saisit par le haut de son casque, et comme ce gentilhomme estoit fort, le captal ne se pouvait débarrasser de ses mains, quoy qu'avec une valeur incroyable, il se deffendît d'une dague qu'il tenoit. Il fut accablé des Français en foule qui le chargèrent de tant de coups qu'il en fut en un extrême péril. Du Pont luy cria qu'il se rendist ou qu'il le tuerait. Bertrand s'avançant fut reconnu du captal et il luy tendit la main. « Il faut céder, dit-il, à la vertu de ce brave général, je me rends à luy ». Du Guesclin reçut sa foy et le laissa en garde à Du Pont; le seigneur de Saquainville fut pareillement fait prisonnier. Après la prise de ces deux chefs, le reste des Navarrais fut soumis aux loix du victorieux et tout ce qu'il y avait d'ennemis fut tué ou mis à rançon. A peine le carnage estoit-il cessé, que l'on rapporta à Du Guesclin qu'il paraissait sept vingt lances qui venaient au secours des Anglais; on commande quelque cavalerie pour les charger, leur résistance ne fut pas longue, si peu de gens ne pouvant tenir contre une armée victorieuse, de sorte que ces sept vingt lances furent tuez sur la place ou se rendirent; celuy qui les conduisait se sauva et fit sçavoir la défaite au capitaine du chasteau de Nonencourt, qui estoit proche du lieu ou l'affaire s'estoit passée.

« Telle fut l'issue de cette bataille de Cocherel qui dura depuis une heure après midy jusques au soir du jeudy après la Pentecoste vingt-troisième may[36] mil trois cent soixante-quatre. Enfin la victoire demeura à Du Guesclin avec toutes les marques les plus entières, comme le champ de bataille, les chefs prisonniers, les drapeaux, les dépouilles des morts et tout le bagage. Jean Jouel fut trouvé parmy les morts, mais il n'estoit pas encore expiré, on le fit porter à Vernon où il mourut un jour après. L'armée victorieuse se rendit le lendemain à Vernon, les portes en furent ouvertes, la Reyne Blanche n'osant en refuser l'entrée; les prisonniers y furent conduits et de là envoyez à Paris, le butin y fut partagé à toute l'armée. Un courrier fut dépesché au nouveau Roy pour luy porter la nouvelle de cette grande victoire, laquelle il receut au moment qu'il entrait dans l'église de Rheims pour y estre sacré[37]. »

La victoire de Cocherel eut une grande importance. Elle détruisit les projets du roi de Navarre et affermit l'autorité de Charles V. Elle

[36] La bataille eut lieu le 16 mai.
[37] *Histoire de Bertrand Du Guesclin, connestable de France*, par messire P. H., seigneur D. C.

Digitized by Google

fut annoncée au roi par Enguerrand de Hesdin, qui partit immédiatement après le combat, quoiqu'il y eût été blessé. Ce sire de Hesdin, qui prit part à tous les événements militaires importants du quatorzième siècle et dont un chroniqueur nous a transmis le trait de bravoure aventureuse qui signala son passage à Vernon, est l'un des types les plus remarquables des chevaliers du moyen âge, type qui tendait alors à disparaître et à être remplacé par une noblesse efféminée et élégante qui, déjà, avait lâchement abandonné Jean le Bon, à Poitiers, et dont les fils devaient, cinquante ans plus tard, suivre l'exemple à Azincourt.

On remarquait dans l'armée française, à Cocherel, Jean de Châlons, dit le Chevalier Vert, frère du comte d'Auxerre, Pierre de Vilaines, dit le Bègue, Odart de Renty, le sire de Beaujeu, le sire de Vienne, Aimard de Poitiers, Petiton de Curton, le Souldiche de l'Estrade, Aymon de Pommiers, le sire d'Albret, Olivier Du Guesclin, Olivier de Mauny, les sires de Sempy et de Rambures, qui tous firent des prodiges de valeur.

Parmi les chevaliers les plus braves, les Français perdirent dans cette affaire le sire de Béthencourt, Regnault de Bournonville, Jean de Senarpont, Jean de Cayeux et Pierre de l'Épine, le vicomte de Beaumont et le grand maître des arbalétriers.

Un extrait du Mémorial de la chambre des comptes dit que la reine Blanche refusa de faire ouvrir les portes de Vernon aux soldats revenant de Cocherel et qu'elle ne laissa entrer que l'écuyer du maître des arbalétriers ramenant le corps de son seigneur pour l'inhumer lui-même [38]. Mais il est probable que le corps du maréchal avait été apporté pendant l'action, alors qu'on n'en connaissait pas encore le résultat, et que lorsque l'armée française revint victorieuse, la reine n'osa pas lui refuser l'entrée de la ville, comme elle l'avait fait pour quelques troupes isolées. Elle n'aurait pu, au reste, s'y opposer, car le château était occupé par une garnison fidèle au roi de de France.

Au mois d'avril précédent, en effet, Charles V avait donné au sire de Blainville l'ordre de lever tel nombre de gens d'armes qu'il serait nécessaire, pour la défense du diocèse de Rouen et pour la garnison des villes de Vernon et de Pont-de-l'Arche, dont la garde lui avait été baillée par provision. On lui avait attribué pour cela 200 l. par mois.

[38] Bibliothèque nationale, Ms, fonds Moreau, n° 341.

Digitized by Google



DU GUESCLIN A COCHEREL

Digitized by Google

qui partit immedia-
... Ce sire de Hes-
... importants de
... a transmis le trait
... à Vernon, est l'un
... moyen âge, type
... par une noblesse
... avait abandonné Jean le
... quante ans plus tard,

... Cuverel, Jean de Châ-
... d'Auxerre, Pierre de
... de Beaujeu, le sire de
... ton, le Soudiche de l'Es-
... et, Olivier Du Guesclin,
... Rambures, qui tous firent

... Français perdirent dans
... de Bournonville, Jean
... l'Épine, le vicomte de

... la chambre des comptes dit que la
... de faire ouvrir les ... Vernon aux soldats
... Cuverel et qu'elle ne ... entrer que l'écuyer du
... destriers ... de son seigneur pour
... le corps du maréchal
... connaissait pas
... revint victorieuse,
... la ville, comme elle l'avait
... n'aurait pu, au reste, s'y
... garnison fidèle au roi de

... Charles V avait donné au sire
... gens d'armes qu'il serait
... de Rouen et pour la garnison
... dont la garde lui avait
... attribué pour cela 200 l. par



Larivière. pinx — Ad. Meyer. del.

DUGUESCLIN À COCHEREL

Digitized by Google

Digitized by Google

Le 20 juin suivant, le roi ordonnait à Aimar Bourgoise, son trésorier, et à Jean d'Orléans, son conseiller, de délivrer immédiatement une somme de 300 l. p., pour le mois de juin, à son chambellan, Jean de la Rivière, à qui il avait donné l'ordre d'entretenir vingt-cinq hommes d'armes pour la garde du château de Vernon, et le 4 juillet de nouvelles lettres ordonnèrent de verser à Jean de la Rivière 2,000 francs d'or pour le payement des gens d'armes préposés à la garde de la ville et du château [39].

Aussitôt après la bataille, Du Guesclin avait fait monter à cheval ses prisonniers, le captal, Guillaume de Gauville, Pierre de Saquainville, Jean Davy et autres, et les avait conduits à Vernon [40].

Jean de Grailly avait été fait prisonnier par un écuyer du nom de Roland Bodin, qui le céda plus tard au roi de France; il fut mis en liberté quelques années après. Moins heureux, le sire de Saquainville fut décapité à Rouen, par ordre de Charles V.

Du Guesclin, en récompense de ses services, reçut le comté de Longueville.

La bataille de Cocherel a été diversement rapportés par les historiens.

La relation que nous avons adoptée de préférence est conforme au récit de Le Febvre, auquel elle a été évidemment empruntée, et Le Febvre, dans l'avertissement de ses mémoires, dit que sa chronique contient une foule de détails importants qu'il a tirés « d'un vieux manuscrit composé par le S^r d'Estouteville, en 1387. »

Estouteville, capitaine de Vernon, avait fait mettre en prose un poëme sur la vie de Du Guesclin, intitulé : *Le Roumant de Bertrand Du Glaicquin, jadis chevalier et connétable de France, en vers, par Trueller.*

M. Fevret de Fontette, qui parle de cette chronique dans la nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France,* pense que l'ouvrage intitulé : *Faiz de Mre Bertrand Du Guesclin,* dont il vit le manuscrit indiqué dans le catalogue de M. le maréchal d'Estrées, était une traduction du roman de Trueller.

La traduction faite, en 1387, par ordre de d'Estouteville, a été pu-

39 Archives nationales, K. 48, n°s 40, 41, 42.

40 Les prisonniers et leur escorte arrivèrent à Vernon vers le soir. « Et moult avoient grand fin tous les mieux vanez Et entretandiz qee nos gens entroient en ladite ville, ledit Jehan Jouel mourut. Si le firent mettre en terre, puis s'en alèrent en la ville de Rouen. » (Cl. Menard.)

Charles V attachait une assez grande importance à la capture des principaux conseillers du roi de Navarre. Le 27 mai, Du Guesclin s'engage à lui remettre avant un délai de quinze jours, à Paris, le captal de Buch, messire Baudouin de Beauloz, capitaine d'Anet, Jean Gansel, Pierre d'Aigremont, de Saint-Julien et Saquainville et un nommé Malsergent qui avait dû également être pris à Cocherel. (*Archives nationales,* J. 381, n°3.)

bliée en 1618 par Claude Ménard, Paris, in-4°. Elle a pour titre : *Histoire de messire Bertrand Du Guesclin, connestable de France, duc de Molines, comte de Longueville et de Burgos, contenant les guerres, batailles et conquestes faites sur les Anglois, Espagnols et autres, durant les règnes des rois Jean et Charles V; escrite en prose à la requeste de Jean d'Estouteville, capitaine de Vernon-sur-Seine, et nouvellement mise en lumière par Claude Ménard, conseiller du roy et lieutenant de la prévosté d'Angers.*

Le manuscrit portait cette inscription :

En un temps qui a yver nom,
Du chastel roial de Vernon,
Qui yst aux champs et à la ville,
Fit Jehannet d'Estouteville,
Du dit chastel lors capitaine,
Aussi de Vernonnet-sur-Sayne,
Et du Roy escuyer de corps,
Mettre en prose, bien m'en recors,
Ce livre cy extrait de ryme,
Complet en mars dixneufyme :
Qui de l'an la date ne scet,
Mil trois cens quatre vingts et sept.

Il est évident que Jeannet d'Estouteville, qui était gouverneur de Vernon dès 1375, dix ans après la bataille de Cocherel, était mieux placé que tout autre pour recueillir des renseignements exacts sur cette affaire et que son récit doit être le plus vraisemblable.

Les détails abondent dans le manuscrit dont s'est servi Claude Ménard. On y lit que, lorsque Du Guesclin eut vu réussir le stratagème de sa feinte retraite, il se tourna vers Thibaut du Pont et lui dit, en riant : « Nous avons tendu les rets, voici les oiseaux pris, » tandis que Saquainville, qui ne voulait pas descendre, parce qu'il connaissait trop bien le rusé Breton, disait à ses compagnons : « Bertrand nous a donné du lard. »

La chronique ajoute que, pendant le dernier acte du combat, au moment où l'on enveloppait le renfort arrivé trop tard de Nonancourt, les paysans des environs s'étaient abattus sur la plaine pour dépouiller les morts. Surpris par le retour rapide des Français, ils eurent à peine le temps de s'enfuir, et quelques-uns d'entre eux furent tués.

Les conditions d'un traité de paix avaient été débattues, à la suite de ces événements, par les conseillers du roi de France et par ceux du roi de Navarre, dans plusieurs conférences tenues en présence des

Digitized by Google

reines Jeanne et Blanche ; elles furent sanctionnées à Pampelune, en mai 1365, par Charles le Mauvais, à qui le traité avait été porté par le captal de Buch. Les conservateurs des trêves, dans les diocèses de Rouen, Evreux, Lisieux et Séez, étaient au nombre de six, parmi lesquels Saquet de Blaru et les deux maréchaux de Normandie, Jean, seigneur de la Ferté, et Claudin de Harenvillers.

Par ce traité, Mantes, Meulan et le comté de Longueville demeuraient au roi de France, qui laissait à son cousin le comté d'Evreux et les places qu'il possédait en Normandie. Charles le Mauvais renonçait à ses prétentions sur la Champagne et la Brie et sur le duché de Bourgogne ; il reçut en dédommagement Montpellier et ses dépendances.

Les hostilités recommencèrent bientôt et aboutirent à un nouveau traité signé à Vernon.

« Dans le mois de mars, disent les Chroniques de Saint-Denys, Charles V se rendit à Vernon où le roi de Navarre devait venir le trouver, *si comme paravant avait été parlé par longtemps*, car Charles V avait plusieurs fois envoyé des *messagers* notables au roi de Navarre, à Cherbourg et à Evreux : celui-ci avoit aussi souvent envoyé de ses gens à Charles V, et ce traité (cette négociation) avoit duré deux ans. Enfin le mardi 25 de mars, *par conclusion du traité*, le connétable Du Guesclin, accompagné de 300 hommes d'armes, partit de Vernon pour mener au roi de Navarre, qui étoit à Evreux, les otages qu'il devoit avoir avant qu'il en partît pour aller trouver le Roi. Ces otages étaient Guillaume de Melun, archevêque de Sens, l'évêque de Laon, le sire de Montmorency, le comte de Ponthieu, le sire de Garencières, Guillaume de Dormans, le seigneur de Blainville, maréchal de France, le sire de Blaru, Robert de Châtillon, Robert, fils du comte de Saint-Pol, Jehan de Vienne, Claudin de Harenvillers, chevalier, huit bourgeois de Paris et quatre de Rouen.

« Le roi de Navarre reçut ces otages fort honorablement et les fit tous loger dans le château. Il partit ensuite avec le connétable et arriva à Vernon au soleil couchant, et alla avec le comte d'Etampes, son cousin, trouver le roi qui étoit dans un jardin. Dès qu'il le vit, il s'inclina et mit son genouil près de terre, et s'étant approché de lui, il s'agenouilla. Le roi alla à sa rencontre, le prit par le bras en lui disant qu'il étoit le bien venu ; mais il ne le baisa point. On apporta des torches, du vin et des épices.

« Lorsqu'ils eurent bu et mangé, le roi le prit par la main et le

Digitized by Google

mena dans sa chambre où la table étoit mise pour souper; mais comme le roi de Navarre ne soupait point ce jour-là, il se retira avec le comte d'Etampes dans la chambre qui lui avoit été préparée. Après le souper du roi, il vint le trouver et ils furent très-longtemps ensemble seuls. Pendant leur conversation, le roi de Navarre s'agenouilla plusieurs fois, et ceux qui le voyaient ne savoient pourquoi il se mettait dans cette posture.

« Le mercredi et les deux jours suivants, les deux rois mangèrent et burent ensemble et ils eurent de longues conversations en particulier. Le lundi suivant, 29 de mars, le roi de Navarre rendit à Charles V hommage pour toutes les terres qu'il possédait dans le royaume et lui promit foi, loyauté et obéissance envers tous et contre tous, en l'assurant qu'avec lui vouloit vivre et mourir. Le roi de Navarre n'avait point encore fait hommage à Charles V, depuis que celui-ci était monté sur le trône. L'hommage qu'il lui rendit alors fit grand plaisir à toute la France, car on craignoit beaucoup qu'il ne se déclarât ennemi du roi et du royaume. Le même jour, le roi de Navarre partit de Vernon et le connétable l'escorta, comme il avoit fait lorsque ce prince y étoit venu, et ramena les otages qui étoient restés à Evreux » (1371).

« L'auteur du *Roman de Du Guesclin* a aussi parlé de ce traité. Il fut arrêté, dit-il, que les rois de France et de Navarre se verroient à Vernon. Le roi de Navarre s'y rendit : la paix y fut conclue et on lui donna *récompensation* raisonnable. Il fit présent à Charles V d'un cœur d'or fin pour marque de l'amour et de la loyauté qu'il devait lui porter. Cette paix fut faite et jurée sur la croix, en présence d'un grand nombre de chevaliers et de nobles bourgeois. Du Guesclin y étoit et il jura que si le roi de Navarre la violait, il auroit lieu de s'en repentir [41]. »

En juin 1371, Charles V et Charles le Mauvais, réunis à Paris, confirmèrent le traité de Vernon qui ne faisait que renouveler celui de 1365.

Toutes ces guerres avaient obéré le trésor royal et Charles le Sage avait dû défendre aux receveurs des aides de délivrer aucune somme sur leurs recettes, à quelque personne que ce fût, même de son lignage, jusqu'à la Toussaint 1371.

Les receveurs, ayant cru que la reine Blanche se trouvait comprise dans cette interdiction, refusèrent de payer la rente de son

[41] Secousse, t. I, 2e partie, p. 132 et s.

Digitized by Google

douaire. La reine s'en plaignit et, le 15 juillet, Charles V écrivit à ses conseillers, pour leur déclarer que sa défense n'était pas applicable à cette princesse [42].

Vers le mois de mars 1377, des bruits de complot commencèrent à circuler. On arrêta Jacques de Rue, chambellan de Charles le Mauvais, et on le trouva nanti de pièces compromettantes.

De Rue entra dans la voie des aveux et parla d'un traité par lequel le roi de Navarre devait céder au roi d'Angleterre plusieurs places de Normandie.

Charles V était las des révoltes de Charles le Mauvais; il résolut d'en finir et, en même temps que le duc d'Anjou s'emparait de Montpellier et que le roi de Castille pénétrait en Navarre, le duc de Bourgogne et Du Guesclin recevaient l'ordre d'entrer en Normandie. Le moment était arrivé où le connétable Bertrand allait tenir sa parole et faire repentir le roi de Navarre de sa conduite.

Le 10 avril 1377, le sire de Garencières, Gui le Baveux [43], L'Étendart de Benne, Olivier Ferron et autres capitaines partirent de Vernon pour aller mettre le siége devant Breteuil, qui fut pris au commencement de mai.

Sauvage de Villers et les sires de la Ferté, de Beaumesnil, de Clère et de Boissay avaient également reçu l'ordre d'être à Vernon le samedi 10 avril, avec 120 lances. Ils avaient mission de s'emparer de Beaumont et réduisirent cette place en quelques jours [44].

Charles V s'était rendu à Rouen et y rassembla des troupes dont il confia le commandement aux sires de Coucy et de la Rivière, qui allèrent assiéger Bayeux [45].

Du Guesclin était devant Cherbourg. Le 15 juin 1378, il donna l'ordre à Jean de la Héruppe, capitaine du Pont-de-l'Arche, de faire immédiatement construire dans cette ville et dans celles de Louviers et de Vernon trois grands engins de guerre destinés à une entreprise que le roi voulait faire contre ses ennemis.

Ces engins, avec leurs apparaux, devaient être terminés à la fin du mois et la dépense en devait être payée au moyen d'aides imposées sur les habitants de ces trois villes [46].

La construction de ces machines dura sans doute plus longtemps

[42] Archives nationales, K. 49, nº 55.

[43] Charles V avait donné à Gui le Baveux, seigneur de Longueville, le château de Tilliè.es, pour le récompenser d'avoir fait prisonnier, à Cocherel, Guillaume de Gauville, « ennemi du roi ».

[44] Bibliothèque nationale, Ms. fonds français 20616.

[45] *Mémoires de Secousse*.

[46] Archives nationales, K. 51, nᵒˢ 32 et 38.

qu'on ne l'avait supposé. Le bailli de Rouen ordonna, le 15 octobre, de faire partir deux de ces engins, avec 6 voitures à 4 chevaux, 2 chariots à 6 chevaux, et 16 charpentiers, 18 maçons, 80 ouvriers de bras et 2 cordiers dont le salaire était fixé par le bailli. Ces machines étaient probablement des forteresses roulantes, en bois, que l'on employait fréquemment dans les siéges, et que l'on appelait des chats ou des bastides.

Cherbourg avait été livré aux Anglais par Charles le Mauvais et ne fut restitué à la France qu'en 1393. Charles V n'en devait pas voir la reddition. Il mourut le 16 septembre 1380.

Ce prince avait fait de fréquents voyages à Vernon. Le 9 août 1359, il y avait rendu une ordonnance mettant un impôt sur le sel. En 1370, le 24 mars, il y délivra des lettres pour les habitants de Mantes.

Charles VI lui succéda. Le 28 février 1388, il signa, à Vernon, une ordonnance instituant six généraux des finances et réglant leurs attributions. A la même date, il ordonna une enquête sur les malversations commises par plusieurs officiers royaux sur les aides, les gabelles, la démolition des châteaux du roi de Navarre, etc. Les commissaires nommés à cet effet furent l'évêque d'Auxerre, Saquet de Blaru et les présidents de la chambre des comptes, du parlement et des requêtes.

Le 1er mars, le roi signa, dans la même ville, deux autres ordonnances : l'une portant règlement sur le domaine et sur les fonctions des gens des comptes, des trésoriers, des conseillers généraux sur le fait des aides, des généraux maîtres des monnaies, des maîtres des eaux et forêts, etc.; l'autre relative aux attributions du prévôt de Paris, en matière de voirie [47].

Charles VI se trouvait alors à Vernon avec tout son conseil : les ducs de Touraine et de Bourbon, le connétable, le comte de Saint-Pol, l'évêque de Noyon, le vicomte de Melun, Guillaume des Bordes, Jean Le Mercier, Oudart de Moulins, etc.

Vers 1199, Jean sans Terre avait accordé aux bourgeois de Bre-

[47] *Ordonnances des rois de France*, t. III, VII, XII. — Des ordonnances de Charles, dauphin de France, du 12 mars 1356 et du 7 mai 1357, sont contresignées, pour le roi, par Pierre de Vernon. Dans une liste faisant suite au réglement de Jean II pour les notaires du roi (7 décembre 1361), Pierre de Vernon est porté comme décédé.

Jean de Vernon apparaît alors et signe, pour le roi, *per regem* ou *in requestis hospicii*, des ordonnances nombreuses, de 1360 à 1376. Il figure dans la liste des notaires désignés par le roi pour le parlement, les requêtes de l'Hôtel, le Grand Conseil, etc.

Charles V s'était entouré de légistes d'un mérite reconnu et les deux notaires du roi dont nous venons de parler faisaient partie de cette phalange. Ils appartenaient probablement à une famille d'origine vernonnaise.

Digitized by Google

teuil quelques priviléges, parmi lesquels la liberté de passage pour leurs marchandises dans le Poitou, l'Anjou, le Maine et la Normandie, à l'exception du comté d'Évreux, du Vexin normand, de Paci, de Vernon et des terres ayant appartenu à Hugues de Gournai. Philippe-Auguste, en 1204, avait accordé aux habitants de Nonancourt le même droit, avec les mêmes restrictions, et ces priviléges avaient été approuvés en 1223 par Louis VIII. Charles VI les confirma de nouveau, en novembre 1395.

La reine Blanche de Navarre mourut en 1398. Louis de Vernon, religieux chez les carmes de la place Maubert, avait été témoin de la donation d'un clou de la croix faite à ce couvent, par la reine, peu de temps avant sa mort.

Des lettres patentes du 18 novembre remirent toutes les terres du douaire « en leur premier état, pour retourner à leur ressort ordinaire et les recettes d'icelles être remises et rejointes aux recettes et vicomtés auxquelles elles étaient jointes anciennement, » mais elles ne restèrent pas longtemps unies à la couronne. La reine Isabeau, à laquelle on avait assigné, en 1389, un revenu de 25,000 l. de rente sur des seigneuries situées en Champagne, dans la Brie et dans le Dauphiné, demanda que ces terres fussent échangées avec la seigneurie de Vernon et avec les biens que possédait la feue reine en Normandie. Le roi y consentit et lui donna, le 3 mai 1403, les châtellenies de Vernon, Gisors, Lions, Pontoise, etc., avec tous leurs droits [48].

Saint Adjutor avait été peu à peu oublié de ses compatriotes et les mariniers seuls avaient conservé pour lui leur vénération. La chapelle était tombée en ruines et l'ermitage de la Madeleine se trouvait abandonné en l'année 1404, quand Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, averti de cet état de choses, résolut d'y remédier. Il invita l'abbé de Tiron à se transporter à la Madeleine, nanti des titres de fondation du prieuré, et s'y rendit lui-même, accompagné d'une foule de Vernonnais. Les lettres de création furent lues devant le peuple, une copie avec traduction en français fut déposée en la chapelle qui avait été réédifiée, grâce aux libéralités de quelques personnes, et notamment du comte de Tancarville; l'archevêque fit, le 22 juillet 1406, la dédicace de deux autels, en l'honneur de sainte Madeleine et de saint Adjutor [49].

[48] Bibliothèque nationale, Ms. fonds Moreau, nº 341. — Archives nationales, J. 364, nº 4.
[49] Th. Michel, *Histoire de Vernon*, p. 82.

Digitized by Google

A cette époque, la France était en proie à l'anarchie : Charles VI avait été frappé de démence en 1392, dans une expédition contre le duc de Bretagne, et les ducs de Berri, d'Anjou et de Bourgogne, ses oncles, avaient repris en main la direction du royaume, qu'ils avaient déjà gouverné pendant la minorité de leur neveu.

L'un d'eux, le duc de Bourgogne, mourut en 1404. Son fils, Jean sans Peur, voulut le remplacer dans le conseil; il s'y trouva en opposition avec le duc d'Orléans et le fit assassiner, le 23 novembre 1407, près de la porte Barbette, à Paris. Deux partis se formèrent aussitôt : celui des Armagnacs, ayant à sa tête le comte d'Armagnac, beau-père d'un fils du duc d'Orléans, et celui des Bourguignons, et la France se trouva déchirée par ces deux factions.

Cinq ans après le meurtre de la rue Barbette, le roi, accompagné du duc de Guyenne, dauphin, du duc de Bourgogne, du duc de Lorraine et de Louis, roi de Sicile, alla mettre le siége devant Bourges, où s'étaient retirés les ducs d'Orléans, de Berri et de Bourbon, qui furent obligés de capituler.

« Environ le temps que le Roy alla pour assiéger Bourges, » le comte de Saint-Pol, connétable, fut chargé de ramener le comte d'Alençon en l'obéissance royale.

Le connétable convoqua les gens de guerre à Vernon et y rassembla environ 2,000 bassinets, dont la solde fut assurée par une taille imposée sur tout le royaume, puis il partit de Paris, vers la semaine sainte, et arriva à Vernon, où il passa la revue de ses troupes.

Vers la fin d'avril 1412, il reçut du roi l'ordre d'aller mettre le siége devant Domfront, avec Jean de Luxembourg, le Borgne de la Heuse et autres capitaines. Le 20 avril, le roi de Sicile avait quitté Paris et s'était acheminé vers le Maine, pour le protéger contre les attaques des comtes d'Alençon et de Richemont, en même temps qu'Antoine de Craon était envoyé par le roi de France dans le comté d'Alençon, pour le soumettre.

Quand le connétable de Saint-Pol arriva, la ville de Domfront venait de tomber aux mains d'Antoine de Craon, mais le château résistait et ses défenseurs avaient fait connaître leur position au comte d'Alençon qui leur avait promis du secours. Les assiégeants l'attendirent pour le combattre, mais il ne vint pas. On laissa alors quelques troupes devant le château, pour le réduire, puis on alla mettre le siége devant Saint-Rémy.

Le connétable envoya aussitôt à Vernon messire Antoine de Craon chercher les bombardes, les canons et les engins de guerre qui s'y

Digitized by Google

trouvaient, puis, dès que ce matériel fut arrivé, on poussa vivement le siége de Saint-Rémy. Pendant ce temps, les capitaines tenant le parti du duc d'Orléans et du comte d'Alençon avaient rassemblé des forces; ils arrivèrent devant la ville dans la nuit du 10 mai, mais le connétable était sur ses gardes, il les battit et leur fit subir de grandes pertes. Le château se rendit le jour même [50].

Le duc de Guyenne, fils aîné du roi, et les principaux bourgeois de Paris faisaient tous leurs efforts pour réconcilier les deux partis et amener une paix qui procurât quelque repos au pays, mais ils étaient dominés par les Cabochiens qui menaçaient de se venger, si la paix venait à se conclure, et qui s'efforçaient d'accroître la discorde et d'entraîner dans leur querelle les villes de Picardie, auxquelles ils adressaient des lettres arrachées au malheureux Charles VI, rédigées par eux-mêmes, et excitant à la haine des princes du parti d'Orléans.

« Les ennemis de la tranquillité publique ne purent empêcher le roi d'acquiescer avec empressement aux requêtes des princes du sang. Il leur fit dire par messire d'Offemont, chevalier renommé pour son éloquence, de se rendre à Vernon et d'y attendre les illustres ducs de Berri et de Bourgogne qu'il enverrait jusqu'à Pontoise Il chargea le même personnage de leur annoncer qu'il ratifierait et approuverait tout ce qu'ils auraient décidé dans l'intérêt du royaume, pour son honneur et pour l'affermissement de la concorde. Jusque-là, les gens sages avaient cru que la guerre allait devenir plus sanglante que jamais. Mais quand ils apprirent qu'il devait y avoir une entrevue entre de si grands princes, tous issus de l'illustre maison de France, ils rendirent grâces au Seigneur, comme s'ils eussent eu des gages assurés de la paix. Afin même d'en hâter la conclusion, le clergé invoqua le Tout-Puissant par de pieuses litanies et des messes solennelles. Le roi, voulant que les ducs pussent s'éclairer par d'utiles avis dans cette affaire et mener à bonne fin les négociations, leur avait adjoint huit des principaux bourgeois qu'il avait coutume d'admettre à ses conseils secrets. Ces députés passèrent par Saint-Denis le 21 juillet, et après avoir recommandé pieusement le succès de leur mission au glorieux martyr, ils se rendirent à Vernon. Une contagion cruelle, qui décimait la population de cette ville, engagea les princes à presser les négociations pour la paix. Aussi, dès le

[50] *Mémoires de Pierre de Fenin*, collection Petitot, t. VII, p. 252 et s. — *Chronique de Monstrelet*, édition Buchon, in-8°, t. II, p. 320, 333 et s.

Digitized by Google

lendemain, ils députèrent de Vernon vers les envoyés du roi une ambassade composée de personnages non moins recommandables par leur sagesse que par leur probité et dont je crois devoir citer les noms : c'étaient Me Guillaume Saignet, qui était chargé de porter la parole, et Me Jean de Cussé, tous deux représentants du roi de Sicile, Louis. Les illustres ducs d'Orléans et de Bourbon leur avaient adjoint Guillaume de Braquemont, chevalier, Pierre de Précy, conseiller, et Me Hugues Périer, secrétaire, qui avaient avec eux le chancelier du comte d'Alençon, Jean le Veleur, Me Drogon d'Anières, son chambellan, et Thomas Bonassez, son secrétaire, ainsi que Me Pierre de Beauvoir et Imbert de Groslée, maître d'hôtel de monseigneur le comte d'Eu. » Ces ambassadeurs ayant été introduits devant les princes, Guillaume Saignet prit pour texte de son discours les mots *Oculi mei semper ad Dominum*, tirés des psaumes, et fit une longue harangue, dans le style diffus de l'époque, parsemée de citations et de comparaisons empruntées à Platon, à Cicéron et aux prophètes, parla longuement de la triste situation du royaume et termina en ajoutant « qu'il avait mis par écrit certains points, sur lesquels ses collègues et lui étaient chargés d'insister particulièrement et qu'il leur paraissait convenable que l'on désignât des commissaires pour en délibérer. »

Les négociations durèrent quatre jours et l'on rédigea des articles de paix que le duc de Berri approuva. Aussitôt que les ducs de Bourbon et d'Orléans apprirent ce résultat, ils partirent de Vernon pour se rendre à Saint-Denis, où ils arrivèrent le 31 juillet. Ils allèrent ensuite à Paris trouver le roi qui ratifia ce qui avait été fait et qui fit publier les articles de la paix le 8 août 1413, dans la capitale. Il défendit d'employer désormais les épithètes de Bourguignon ou d'Armagnac, considérées comme injurieuses [51].

Les conditions du traité ne plurent pas à Jean sans Peur. Il refusa de les accepter et se réfugia en Flandre, où il fut poursuivi par les Armagnacs qui le forcèrent de traiter et lui firent promettre de ne pas rentrer à Paris (Arras, septembre 1414) [52].

Le 9 avril 1415, après Pâques, et les jours suivants, les rues de

[51] *Chronique du religieux de Saint-Denys contenant le règne de Charles VI, de* 1380 *à* 1422.

[52] Une somme de 20,000 liv. fut imposée sur l'élection d'Evreux par des lettres du roi du 28 mars 1414, pour subvenir aux frais de la guerre avec Jean de Bourgogne. Cette taille fut ainsi répartie sur quelques-unes des paroisses de la châtellenie de Vernon :

Cocherel, 15 liv. t.; la Heunière, 12 liv.; Douains, 16 liv.; Saint-Vincent, 13 liv.; Rouvrai, 4 liv.; Brécourt, 12 liv.; Saint-Pierre-d'Autils, 150 liv ; Notre Dame-de-la-Garenne, 30 s.; Réanville, 15 liv.; Saint-Étienne-sous-Bailleul, 24 liv.; Mercei, 7 liv.; Villez-sous-Bailleul, 30 liv.; Saint-Pierre-de-la-Garenne, 30 liv ; Baileul, 30 liv.; Genevrai, 20 liv.; Venables, 65 liv.; Saint-Marcel, 40 liv.; Saint-Just, 45 liv.; Bizi, 60 liv ; Val-d'Aconville, 15 liv. (Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, 21421.)

Digitized by Google

Vernon offraient le spectacle le plus animé et le plus pittoresque. Il s'agissait de prêter le serment de garder la paix d'Arras, que le roi réclamait de ses sujets, et tous, nobles, bourgeois et paysans, affluaient de tous les points de la châtellenie, et se rendaient à l'appel du bailli.

Les uns venaient à cheval, escortés par de nombreux seigneurs et varlets : c'étaient les chevaliers et les écuyers; les autres, les bourgeois, quittaient leur demeure et s'acheminaient vers la *cohue*, revêtus de leurs plus riches vêtements; les derniers, enfin, plus modestement vêtus, arrivaient à pied ou dans des charrettes et se dirigeaient vers les hôtelleries.

Noble homme messire Robert Le Maître, écuyer d'écurie du roi et bailli de Gisors et de ses anciens ressorts, se tenait dans l'auditoire royal et avait fait disposer devant lui la croix et les saints évangiles, sur lesquels on allait prêter serment.

Chacun, alors, pénétré de l'importance de l'acte qu'il allait accomplir, vint s'agenouiller devant le bailli et jurer entre ses mains d'observer et de respecter les conventions des lettres données à Paris le 2 février, après en avoir préalablement entendu la lecture.

Les campagnes étaient représentées par Guillaume Agombert et Jean Fermelhuis, pour la paroisse de Saint-Pierre de la Garenne; Pasquet Thonin et Colin Chéruel, pour Notre-Dame de la Garenne; Jean Havart et Jean Hullot, de Fours, et par bien d'autres dont le serment a été perdu.

La bourgeoisie de Vernon se présentait en la personne de Jehan Gillot, Gilles Guichart, Robin le Tailleur et autres.

Les nobles s'étaient rendus en grand nombre à la convocation que leur avait adressée Jehan de Vaudichon, « sergent du roi pour ajourner les chevaliers pour venir aux assises de Vernon. » On retrouvait là Robin de Villers, dit Gallot, de Cahaignes, prévôt de Jean de Nojon, écuyer, seigneur du lieu; Hervé Le Cornu, chevalier, seigneur de Launai; Robert Postel, bailli de Garencières et de Baudemont, pour messire Guillaume de Montenay, chevalier; Colin de la Prévosté, lieutenant de « noble homme M. du Tret, chevallier, cappitaine de la ville de Vernon; » Jehan de Mésières, écuyer; Jacquet le Fèvre, écuyer; Robin Baudouin, écuyer; Colin de Villers, écuyer; Pierre du Mesnil, écuyer; Jean de Mercei, écuyer; Roger de Boisset dit Claudin; Jean du Bus, écuyer; Jean de la Bruyère, écuyer; Perdiccas du Grumesnil, écuyer; Ymottin du Bus, écuyer; Pierre de Giencourt, chevalier, seigneur de Heubecourt, chambellan du roi et

Digitized by Google

capitaine du Goulet; Regnault du Bois-Gautier, écuyer; Pierre de Giencourt, écuyer; Robert Morant, écuyer; Guillaume de Limoges, écuyer; Jehan Suhart, écuyer; Robert le Brument, écuyer; Jehan de Nojon; Henri de Fours, chevalier, seigneur de Fours; Saquet de Blaru, chevalier, seigneur du Trait, chambellan du roi et de M. de Guyenne.

Les gens de justice se trouvaient également en la cohue.

Les sergents, au complet : Limpart Heudebert, Colin le Sueur, Denis Brigot, Jacques le Roux, Noël le Charpentier, Pierre le Couraier, Jean Hébert ;

Les avocats : Jean Delouraille ; Guillaume le Coq ; Jean le Bas, de Guiseniers ;

Les procureurs du roi aux différents tribunaux : Jean Sauvale, Isambart le Couraier, Raoul Clément ;

Jean Le Roy, vicomte ; Jean de la Prévosté, prévôt ; Robert le Sac, tabellion juré à Vernon, et Jean Taillebois, son commis à Tourni.

Les prêtres et les religieux de tous ordres n'étaient pas exempts de cette formalité. Guillaume Duredent, Guillaume Morant, Roger Martin, Jean Rouxel, Jean le Grant, prêtres de l'Hôtel-Dieu ; Ponce Derpy, maître ès arts et licencié en décret, curé de Notre-Dame de Vernon ; Amaury de Gerville, curé de Haricourt ; frère Thomas de la Queue d'Haie, prieur de Sausseuse ; Guillaume Duval, curé de Saint-Sulpice, de Bois-Jérôme ; Guillaume Adam, chapelain de Saint-Nicolas de Vernonnet ; Jean de Favecourt, chapelain de Corbie ; Thomas le Coq, doyen de Vernon ; Simon le Vacher, chapelain de Mésières ; Jacquet Gueffet, chapelain de la cure de Vénables ; Robert le Chandelier, prieur de Vénables ; Laurent le Riche, chapelain de Notre-Dame de l'Ile ; Jean de Raimbeviller, curé de Notre-Dame de la Garenne ; Roger de Cuissy, chapelain de Notre-Dame de Grâce ; Pierre de Plainschamps, chapelain de Réanville ; Nicole de Gohengne, curé de Nesai ; dom Michel le Lieure, compagnon de dom Simon Changart, prieur de Pressagni-l'Orgueilleux ; Pierre le Fèvre, prieur de Saint-Eustache de Montigni ; Jean le Jongleur, curé de Pressagni-l'Orgueilleux ; Nicole Fleury, prieur de Sainte-Catherine de Bizi ; Jean Laurent, curé de Saint-Marcel ; Guillaume de la Haye, curé de Fours ; Guillaume Gondel, curé de Panilleuse ; Regnault du Bois, curé de Heubecourt ; Simon de Pasche, curé de la Chapelle-Saint-Ouen ; Jean Dubec, curé de Sainte-Radegonde de Giverni ; Richard Ourry, chapelain de Sainte-Geneviève-lès-Gasni ; Jean le Grant,

Digitized by Google

chapelain de la cure de Gasni; Jean le Foullon, curé de Saint-André de Cahaignes; Jean le Comte, curé de Saint-Étienne de Bailleul.

Robert Le Maître reçut dans l'église Notre-Dame le serment des prêtres et des religieux dont les noms suivent, dérogeant ainsi au cérémonial qu'il avait observé pour tous indistinctement :

Jean de Riberpré, chapelain de Tourni; frère Jean de Montfort, dit Longue-Épée, prieur de Cernai; frère Guillaume Galon, prieur de la Théroudière; Guillaume Mathieu, maître ès arts, recteur des écoles de Vernon; Pierre de Conteville, prêtre; Jean Hubert, Olivier de la Carrière; Guillaume Mansion; Louis Hubert, curé de Sainte-Geneviève de Vernon; Jean Asire; Robert Leconte; Simon Leroy; Pierre Boysmart, Guillaume Mouchet, Jean de Lu, André des Iles, Pierre Rebours, Guillaume Amourettes et Gui Gasse, vicaires et chapelains de Notre-Dame de Vernon [53].

Profitant de ces luttes intestines, le roi d'Angleterre descendit en France et mit le siége devant Harfleur, le 14 août 1415.

Cette ville, vaillamment défendue par la noblesse normande et par ses habitants, résista bravement, attendant avec confiance les secours que le roi de France ne pouvait manquer d'envoyer.

Charles VI était depuis longtemps prévenu des projets de descente de son ennemi et, dès le mois d'avril, il avait nommé le duc de Guyenne, son fils aîné, lieutenant général du royaume et l'avait chargé de prendre les mesures nécessaires pour repousser l'invasion et fortifier les villes de guerre, mais le dauphin était jeune et efféminé, les officiers qui pouvaient agir en son nom manquaient d'énergie, le roi était malade et tout se borna à une puérile démonstration.

Le 10 septembre, Charles VI alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis et s'achemina ensuite vers la Normandie. Le duc de Guyenne était à Vernon depuis le 3 du même mois et y attendit l'arrivée des autres princes.

Les assiégés lui envoyèrent à plusieurs reprises des députés pour hâter l'arrivée des secours. « Mais ce fut toujours à grand'peine que ces députés parvinrent à être admis auprès du duc et, lorsqu'ils eurent exposé, en pleurant et en sanglotant, le triste tableau de leurs misères, de leurs souffrances et de leurs privations, ceux qui étaient attachés le plus particulièrement à la personne du prince leur répondirent :

« Dites aux assiégés de se rassurer et de tenir toujours pour cer-

[53] Archives nationales, série J, 918.

Digitized by Google

« tain que notre sire le roi pourvoira sans faute à toutes choses en « temps opportun. »

Le roi arriva à Vernon, précédant un grand nombre de gens de guerre, mais il pourvut si peu au salut des habitants d'Harfleur que ceux-ci, après avoir demandé aux Anglais une trêve qui devait expirer le 18 septembre, s'ils n'étaient pas secourus avant ce délai, et après avoir fait connaître cette suspension d'hostilités aux principaux capitaines de l'armée française, qui restèrent dans la plus honteuse et la plus inexplicable inaction, se rendirent au jour dit, mais après une lutte acharnée de trois heures.

Le religieux de Saint-Denis, peu suspect de partialité, flétrit la conduite de la noblesse française qui devint, dit-il, la fable et la risée des étrangers et qui fut raillée, dans des chansons injurieuses, pour avoir laissé prendre, sans tenter de le défendre, l'un des ports les plus importants et les plus fameux du royaume de France [54].

Les sires de Gaucourt, d'Estouteville et les seigneurs normands renfermés dans la ville assiégée avaient fait leur devoir et sauvé l'honneur de la province.

Thomas Basin raconte que ses parents, fuyant devant l'invasion, se réfugièrent à Rouen, mais la peste qui sévissait dans cette ville les força bientôt de la quitter. Ils se retirèrent alors à Vernon, qui leur paraissait le lieu de refuge le plus sûr; ils y séjournèrent plusieurs mois et retournèrent plus tard à Rouen. Thomas Basin avait alors quatre ou cinq ans; il revint à Vernon après 1447, alors qu'il était évêque de Lisieux.

Après la funeste bataille d'Azincourt, Henri V était retourné en Angleterre. Il en revint en 1417 et obtint la neutralité de Jean sans Peur, qui s'efforçait de renverser le parti des Armagnacs, maîtres de Paris. Jean sans Peur avait su se rendre populaire; « ès villes qui s'estoient mises en son obéissance, il fit cheoir les aydes et ne payoit-on aucuns subsides et crioit-on fort : « Vive Bourgongne. » Et vivoient ses gens sur les champs, des biens de ceux des bonnes villes qu'on appeloit Armagnacs, qui estoient communément les plus riches et mieux meublez [55]. »

Le roi de France, effrayé, réclama, le 4 août, le serment de fidélité de tous ses sujets contre ses ennemis, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. Mais les bourgeois d'un grand nombre de villes

[54] *Chronique du religieux de Saint-Denys*, t. V, p. 541.
[55] *Histoire de Charles VI, roy de France*, par Jean Juvénal des Ursins

Digitized by Google

méconnaissaient son autorité, ou plutôt celle du comte d'Armagnac, et préféraient se rallier au parti bourguignon, « car pour la faveur du duc de Bourgongne et l'affection que l'on avoit en lui, ils se vouloient aller mettre en son obéissance et si n'en sçavoit riens. En celluy temps, au moys d'avril, se rendirent en icelle obéissance les villes de Ponthoise, de Vernon, d'Évreux, de Louviers, aux mains des seigneurs de l'Isle-Adam, de messire Loys de Bar, et de Guillaume de Craves qui les recueillirent et faisoient guerre aux autres forteresses qui liègement tenoient de la partie du Roy de France, et en espécial, du duc d'Orléans. »

Le comte d'Armagnac était alors à Paris, mais la plus grande partie de la population lui était hostile et ne laissait pas que de l'inquiéter. Il tenta alors de se rendre complétement maître de la capitale, en faisant enlever pendant la nuit les chaînes tendues dans les rues. « De quoy ceulx de la ville ne furent pas contens. Pourquoy adonc y mirent merveilleux remède. Et pour cette cause, aucuns appointèrent à messire Loys de Bar, lors baillif d'Aussois, qui estoit adonc dedens la ville de Mantes, au sire de Chastellus qui estoit dedens la ville de Vernon et à Guillaume de Cranes lors baillif d'Évreux et au sire de l'Isle-Adam pour entrer dedens Paris. » Ils leur livrèrent les portes dans la nuit du 29 mai 1418 [56].

Le roi d'Angleterre poursuivait son œuvre de conquête et avait mis le siége devant la métropole de la Normandie. Les villes de la province se mettaient rapidement en état de défense, afin d'arrêter les progrès de l'ennemi qui tendait à décrire autour de Rouen un cercle d'investissement, en s'emparant des forteresses situées dans un rayon de quelques lieues.

Les Vernonnais ne demeuraient pas inactifs, la fièvre de la résistance faisait battre leurs artères et ils s'organisaient promptement. Le 6 juin 1418, Guillaume le Coq, procureur des habitants de Vernon, et Guillaume Lalemant, lieutenant du vicomte, comparurent devant Gui de Bar, garde de la prévôté de Paris, et s'engagèrent, par acte passé devant Furebout et Legras, notaires au Châtelet, à payer à Nicolas de Monteville, maître de l'artillerie, une somme de 931 livres tournois, pour la fourniture des « artilleries » déjà livrées aux habitants par ce dernier, savoir : 740 livres de poudre à canon, 2,500 grosses dondaines, 3,750 demi-dondaines, 25 milliers de traits, 200 fusées « à getter feu, » deux canons à rompre « habillemens, »

[56] *Chronique de Berry, hérault d'armes de France*, Bibliothèque nationale, Ms. fonds français 14547.

Digitized by Google

trois autres canons, douze baudriers, huit milliers de chausse-trapes, etc., pour le cas où le roi ne payerait pas directement Nicolas de Monteville. Les bourgeois, en garantie de ce payement, engageaient leurs biens meubles et immeubles [57].

Tel était le caractère de ces guerres de partis que, tout en se jetant dans les bras d'un prince dont on attendait le salut, on reconnaissait encore tacitement l'autorité royale, au nom de laquelle parlaient tour à tour le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, selon que la fortune leur souriait et les remettait à la tête du pouvoir.

La reine Isabeau, gardée à Tours par les Armagnacs, avait fait appeler à son aide Jean sans Peur, qui l'avait enlevée et l'avait fait déclarer régente. Le 23 février 1418, elle était à Troyes et chargea Guillaume de Laillier, conseiller du duc de Bourgogne, de percevoir les arrérages des recettes d'aides, tailles, dizièmes imposés sur la Normandie depuis quelques années, et de payer les gages des gens d'armes des garnisons de Rouen, Vernon, Mantes, Caudebec, etc. [58].

Devenu maître de Paris et tout-puissant, après le meurtre du connétable d'Armagnac, Jean sans Peur ne sut pas ou ne voulut pas arrêter les Anglais, et les villes qui l'avaient acclamé, avec l'espoir de trouver en lui un sauveur, reconnurent bientôt qu'il n'y avait pas plus de patriotisme chez le duc de Bourgogne que chez les autres princes du sang et, quand elles apprirent que Rouen venait de se rendre après une lutte héroïque de sept mois, elles comprirent qu'elles ne pourraient empêcher la marche de l'envahisseur et lui ouvrirent leurs portes.

« Tantost après la rendue de Rouen... alla le duc de Clarence, à grant foison de gens, à Vernon et d'illec à Mante; lesquelles se rendirent tantost par composition. Et par la rendue de ces deux villes en telles manières, se rendirent les menues forteresses d'environ, comme Rougny, Blaru et aultres [59]. »

Vernon capitula le 3 février. L'acte de capitulation était conçu en ces termes, d'après Rymer :

« C'est l'Appointment Fait, le Tiers jour de feverer, par entre le Très hault et Très puissant Prince, *Thomas duc de Clarence*, Count d'Aumarle, Grand Séneschal d'Engleterre, Chief Capitaine de l'Avangarde et Constable de l'Ost do Très hault et Très excellent Prince, nostre Soveraine Seigneur, *le Roy d'Engleterre et de France*, d'une

[57] Archives nationales, K 59, n° 21.
[58] Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, n° 22452.
[59] *Chronique de Berry*.

Digitized by Google

part, et les Nobles, Bourgoys, Manans et Habitans en la Ville de Vernon-sur-Sayne, d'autre part,

« Primerement, Accordé est que la dite ville serra *rendue* led. tiers jour après midy, à quelle heure qu'il plairra a très hault et très puissant prince devaundit la demaunder, pour et en nom de très hault et très excellent nostre soveraine seigneur *le Roy d'Engleterre et de France;* et veult leur très hault et puissant prince garder et faire garder le peuple paisiblement, coment en tiel cas appertyent, et se aucune fait le contraire, il serra puny selonc justice et reson.

« Item, *accordé* est, par le dit *appointment*, touz les nobles, bourgoys et habitans de la dite ville, les quelx se sont humblement submys a l'obeissance de nostre soveraine seigneur le Roy dessusdit, auront les héritages et possessions, par nostre soveraine seigneur le Roy à ce present jour nient donez et aultres leurs biens quelconques fraunchement; faisans leur homages et devoirs pour leur héritages et possessions au Roy, et à ceulx qu'il plairra au Roy donner la seigneurie de quoi ils tiennent; pourveu toutes voyes que toutes maneres d'abillemens de guerre, apartenantz a *chastel*, *ville et forteresse* de l'autre partie du pont demourront entierment à nostre soveraine seigneur le Roy dessusdit.

« Et, quant à ceulx qui sont maintenant dehors *la ville* et se veullent mettre en l'obbeissance nostre soveraine seigneur le Roy, soyent ycy presents pour le faire dedens le tresime jour de présent moys.

« Item, *accordé* est que la marchandise aura son corps loialement et joustement avecques les subgez de nostre soveraine seigneur le Roy susdit, et que nul soit si ardy de rien prendre sanz agrément de la partie et que ceulx de la dite ville vendront leurs marchandises à precie acoustumé.

« Item, *accordé* est que toutz maners de prisonniers subgez à nostre soveraine seigneur le Roy, ou tenant sa partie, esteant à present dedens la ditte ville ou que ount esté prisonners et sount ysins par plegge ou seureté sans avoir paié leur finaunce soient par cest appointment toutz frans et quites saunz fraude ou mal-engin.

« Item, s'il y a nuls traiters dedens la dite ville, Engloys, Galoys, Yrois, Grenvoys ou Normans au devant à nostre soveraine seigneur le Roy, jurez soient presentement délivrez à tieulx qu'il plairra à très hault et puissant prince susdit à commettre pour les recevoir.

« En tesmoignage dequel chose a lune partie de cest presentes le dit très hault et puissant prince a fait plakeir son seal et ceulx de

Digitized by Google

la dite ville de l'autre partie pareillement le jour susdit, l'an de grâce mil IIII^c et XVIII (1419 n. s.) [60]. »

Ce traité fut approuvé à Rouen par Henri V, le 17 février. Un de ses articles portait que ceux qui se trouvaient alors dans la ville et dans le château et qui voudraient y demeurer le pourraient faire, en jurant foi et hommage au roi d'Angleterre, et conserveraient leurs biens, dans les mêmes conditions que par le passé.

Beaucoup profitèrent du bénéfice de cette clause, entre autres Pierre Sebire; Raoul Talvende, écuyer; Landri de « Sanecy, » écuyer; Jean le Monnier de « Contreres; » Jean de Recusson, chevalier; Jean de Gal, chevalier; de Grainville, écuyer; Charles de Longueval, chevalier; Jean de Brécourt; Guillaume d'Estouteville, chevalier, seigneur de Torcy et de Blainville; Guillaume de « Billaines, » écuyer; Reginald « Piettres; » Jean de Corbie; Jean de Periers; Typhaine de Villers, veuve de Guillaume de Livarot; Pierre d'Anisy; Robert Pellevillain, écuyer; Jean « Etrogon, » écuyer; Jeanne de « Peres; » Hervé Le Cornu, chevalier; Jeanne, veuve de Jourdain Pré de Huche, de Rouen; Robert Osmont; Pierre de Villers, dit Taupin, écuyer; Jeanne de Dardez, veuve de Denis de Mesnil, écuyer; Marie de Longchamp, veuve de Guillaume Levasseur, dit « Gransounti; » Guillaume de la « Mousche; » Jean de Merey, écuyer; André d'Abancourt, chevalier; Jean de Ver, écuyer; Robert Desfosses, écuyer; Jeanne Doublet, veuve de Roger Blosset, chevalier; Jean Olivier, écuyer; Jean Louvet, écuyer; Jourdain de Tirel, chapelain; Roger Estienne, écuyer; Guillaume de la Motte, écuyer; Jean d'Ymoville, écuyer.

Quant à ceux qui demeurèrent fidèles à leur roi, et le nombre en fut grand, leurs biens furent confisqués par le vainqueur, qui les partagea entre ses capitaines et les seigneurs français qui avaient fait leur soumission. Cette séquestration fut faite par les baillis auxquels un mandement avait été adressé le 9 février, pour saisir immédiatement les terres des ducs, comtes, barons, chevaliers et écuyers rebelles et les terres et rentes des gens d'église coupables de désobéissance envers le roi d'Angleterre.

Guillaume Brigman eut en partage les propriétés de Julien de Cantiers, écuyer, et un de ses fiefs situé à Villers-sur-Andeli, jusqu'à concurrence de 100 écus par an, et à la charge de payer chaque année une ceinture, au château de Vernon, à la Saint-Jean.

[60] Rymer, *Fœdera*, t. IV, 3e partie, p. 88. — *Rôles normands et français tirés des archives de Londres, par Bréquigny.*

Digitized by Google

D'autres, comme redevance, devaient un fer de lance ou une épée, livrables au château.

Le roi donna à Inguerland, écuyer, le domaine d'Aveni, propriété de Jean le Brun, chevalier; à Nicolas Arthur, écuyer, la seigneurie de Mercei, appartenant à Lancelot de Haranvillers, chevalier, absent; des lettres du 12 avril concédèrent à Guillaume Hoton, écuyer, les terres de Lancelot de Haranvillers, défunt, appartenant alors à Pierre d'Amfreville, rebelle.

Jean de Chartres obtint la seigneurie de Tourni, et Hervé Le Cornu fut récompensé de sa soumission par le don des biens d'Hervé de Guéaville, de la terre du Moulin Basselin et des seigneuries de Brécourt et d'Haricourt; Henry Warryn eut le domaine de Tosni, propriété de Brunissant de Leautrait, que le roi donna peu de temps après à Jean Eston. Édouard Russel, écuyer, fut mis en possession du Boulay, dans le bailliage de Saint-Lô; Thomas Boyville, écuyer, eut les biens de Jacques le Brun, chevalier, décédé; Robert Lyn, la seigneurie de Saucey dans l'élection de Coutances, confisquée sur le sire de Gamaches, on l'astreignit à la redevance d'une gerbe de flèches au château de Vernon, à la Toussaint; Robert Stevenys obtint les terres de Guillaume le Veneur, rebelle; Gautier Dymoc, les seigneuries d'Yvonnet de Boisset, écuyer, rebelle; Jean Bayon, les biens d'Hélion Boudart, rebelle; Guillaume Héron, les propriétés de Simon du Mesnil-Simon, pour en jouir jusqu'à concurrence d'un revenu de 500 écus par an, à la charge de l'hommage et de la redevance d'une épée au château de Vernon.

Le 20 avril 1419, le roi d'Angleterre rendit le douaire de Jeanne de Hodenc, veuve de Guillaume de Giencourt, écuyer, pour en jouir jusqu'à sa mort, suivant la coutume de Normandie, ainsi que celui de « Adamia Donneeant, » veuve de Jean de Mesnil, dit le Gallois; il restitua à Isabelle Martel, veuve, l'héritage de Robert de la Chapelle, chevalier, et de Jean de Mellemont, à Jeanne Martel, veuve d'Hugues de Beuseville, chevalier, à Marguerite Martel, veuve de Guillaume Martel, chevalier, et à Marguerite Martel, veuve de Jean Sénéchal d'Eu, les héritages de leurs époux.

A la date du 17 mai, il rendit également à Raoul Godard, écuyer, ses biens qui avaient été séquestrés, et il fit rentrer Guillaume Chalenge l'aîné, Jean Suhart et Jean de Tourville en possession de leurs biens.

Le 28 mars 1420, Henri V ordonna la restitution des biens de Guillelme de Beauchamp, veuve; de Jeanne de Gaillonville, veuve

Digitized by Google

de Pierre de « Hellenville, » chevalier; de Guillaume de Bailleul; Guillaume Murdrac; Pierre « Mussi, » écuyer, et Guillelmine Murdrac, sa femme; Guillaume Desterlen ou le Poulain, chevalier; Roger Bardoul, écuyer; Pierre de Giencourt; Richard le Moine, écuyer.

Le 12 avril, à Vernon, il donna à Robert Wyntringham, écuyer, les biens de Léon Boudart, rebelle, situés à Verclives et ailleurs, pour en jouir jusqu'à la valeur de 500 francs par an, en l'obligeant à la redevance d'un fer de lance au château de Vernon, chaque année, à la Saint-Michel, à la garde du château et de la ville, avec ses gens, toutes les fois qu'il en serait requis, et à la charge de fournir, pendant la présente guerre, un homme d'armes et trois arbalétriers, pour accompagner le roi, à cheval. Il lui concéda également les seigneuries de Perceval de Gaillarbois, bâtard, rebelle [61].

Le 7 février 1419, le roi d'Angleterre avait quitté Rouen et s'était rendu à Évreux, où il avait fixé au dauphin un rendez-vous. « Et pour ce que le Daulphin se fust excusé par l'archevesque de Rains, il alla à Vernon, où il séjourna tant que fut passé le jour des Rounoisons (*Rogations*) et lendemain se partit et alla à Mante [62]. »

Une trêve avait été décidée par Charles VI et par Henri V. Ce dernier fit savoir, le 16 février, à Guillaume Portier, chevalier, capitaine de Vernon depuis la reddition de cette ville, que la trêve s'appliquait aux pays situés entre la Seine et la Loire, et le chargea de l'assurer dans son gouvernement.

Les ambassadeurs nommés pour régler les conditions de la paix furent, pour le roi d'Angleterre, le comte de Warwick, Jean de Gray, Gilbert d'Amfreville, Guillaume Portier, Me Jean « Kempe, » garde des sceaux, et Me Jean Staffort, docteur ès lois. Réunis aux délégués du roi de France, Henri de Chauffour, Gui de « Gelmeris » ou « Geluner, » maître des requêtes de l'hôtel, et Jean de Rinel, secrétaire, ils signèrent, à Vernon, un armistice qui devait permettre aux deux rois de se voir entre Mantes et Pontoise. Henri V accepta le 22 avril cette suspension d'hostilités et donna pouvoir à ses députés de négocier son mariage avec la fille de Charles VI.

Le 7 mai, il reçut, au château de Vernon, Antoine de Toulonjeon et Guillaume de Digny, chevaliers, et Me Gui Geluner, qui venaient demander une prolongation de la trêve; il désigna, le 24 mai, des commissaires pour prendre les dispositions nécessaire à son en-

[61] *Rôles normands et français.* — Th. Carte, *Catalogue des rôles gascons, normands et français.* — Bibliothèque nationale, fonds Moreau, Ms 341.
[62] *Chronique de Berry*, p. 152.

Digitized by Google

trevue avec le roi de France, telles qu'établissement de tentes et de pavillons, puis il quitta Vernon pour se rendre à Mantes [63].

La fortune prodiguait ses faveurs à Henri V. Les villes lui ouvraient leurs portes, les unes après les autres, la Normandie tout entière était en son pouvoir, il pouvait tout oser. Il demanda la main de Catherine de France, et pour dot, la Guienne, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine et la Normandie. Le duc de Bourgogne, qui jusqu'alors avait joué un rôle si équivoque, recula devant ces prétentions exorbitantes et se rapprocha des Armagnacs, puis il revint de nouveau aux Anglais, mais ces hésitations lui furent fatales et les partisans du dauphin, irrités de son attitude incertaine en face de l'ennemi, le tuèrent sur le pont de Montereau. Le meurtre de Jean sans Peur n'améliora pas la situation : il ne fit que l'aggraver, car Philippe le Bon, fils de la victime, et Isabeau de Bavière signèrent à Troyes, le 21 mai 1420, un traité qui livrait la France aux Anglais.

La noblesse française se serra alors autour du dauphin, déshérité par ce honteux traité, et la lutte redevint plus vive qu'elle n'avait jamais été.

Henri V était retourné en Angleterre, où vint le surprendre la nouvelle de la défaite et de la mort de son frère, le duc de Clarence, tué à Baugé en Anjou, le 23 mars 1421. Il descendit aussitôt à Calais, avec une assez nombreuse armée, puis, gagnant rapidement Abbeville et Rouen, vint passer à Vernon. Dès qu'il eut quitté cette ville, il donna avis de sa marche à Philippe le Bon, qui se mit en route par Beauvais et Magni, pour le rejoindre, mais les dauphinois s'étaient déjà retirés et le roi d'Angleterre en avertit le duc de Bourgogne qui rentra en Picardie [64].

Henri V, le 12 avril, nomma le bailli de Gisors capitaine de Vernon, pendant l'absence de Guillaume Portier qui l'accompagnait alors.

Charles VI mourut le 10 novembre 1422.

Laurent Vernon, Écossais, qui combattait à Baugé dans les rangs français, avait fait prisonnier le comte de Sommerset et l'avait cédé au dauphin, pour l'échanger avec le comte d'Eu, captif depuis Azincourt. Devenu roi de France, Charles VII fit don de la seigneurie de Montreuil-Bonnin, en Poitou, à Laurent Vernon, pour le récompenser de ses services [65].

[63] Rymer, t. IV, 3e partie, p. 93, 103 et 110.
[64] *Mémoires de Pierre de Fenin*, collection Petitot, t. VII, p. 340.
[65] Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*.



La descendance de Laurent ne forma que trois degrés et s'éteignit en 1516, par la mort de Raoul Vernon, grand fauconnier de France. Cette maison était une branche des Vernon d'Angleterre, originaire d'Ecosse. Ses armes étaient *d'argent à trois têtes d'ours arrachées de sable, emmuselées d'or.*

Le roi d'Angleterre était mort le 31 août 1422.

Il avait institué, pour ses exécuteurs testamentaires, le duc d'Exeter, son cousin, le seigneur de Bourgchier, Gautier Hungerford, Guillaume Portier et Fitz Hugh, et avait fait quelques legs aux églises de Saint-Denis, Mantes, Vernon, Rouen, Auffai, Arques, Hesdin et « Tirewyn [66]. »

Dès les premiers mois de l'occupation anglaise, Henri V avait reçu le serment de fidélité de Jacques le Gras, prieur de Longueville, et d'Eudeline du Buisson, prieure de la Maison-Dieu de Vernon, de l'abbesse du Trésor et du prieur de Sausseuse, et leur avait restitué leurs biens, momentanément séquestrés. Le 26 février et le 1er mars 1421, il avait confirmé la charte de Richard de Vernon pour la collégiale et les priviléges de l'Hôtel-Dieu. Le 12 mai 1422, il ordonna la restitution des propriétés du prieuré de la Madeleine.

Un grand nombre d'ordonnances du roi d'Angleterre furent rendues à Vernon. Le 13 avril 1419, il avait accordé à la ville de Rouen une aide pour la réparation de ses fortifications et le payement de sa garnison; il avait fait, le 7 avril, une donation à David Douglas de biens près de Caen, et, le 18 avril, une concession à Jean Selby, écuyer, de terres dans le bailliage de Caux; en mai 1419, il avait nommé capitaine de Pontorson Jean Arundell de Mautravers, qui fut remplacé le 12 juin par le comte de Suffolk.

Nomination d'un trésorier général de Normandie; octroi accordé à la ville de Caen, pour ses fortifications; adjudication de la ferme des aides par Gautier de Beauchamp, bailli de Rouen; ordonnance pour le cours des monnaies; concessions de seigneuries à ses partisans; dons d'offices et délivrance de saufs-conduits, tels furent les actes signés par Henri, à Vernon, en 1419 et 1420 [67].

Le 18 décembre 1423, on assigna pour douaire à sa veuve, Catherine de France, les seigneuries de Vernon, Gisors, Pontoise, Gournai et Neufchâtel, dont le revenu était estimé à 12,000 livres; le

[66] « *Item, apud Vernon, unum vestimentum ejusdem Panni Viridis Aurei.* » Le 28 juin 1425, à Westminster, Henri VI reconnaissait que Me Robert Gilbert, chapelain du feu roi, avait accompli ses dernières volontés (Rymer, IV, 3e partie, p. 116.)

[67] *Rôles normands et français*, publiés par Bréquigny.

Digitized by Google

douaire étant fixé à 22,500 livres, la différence entre ces deux sommes devait être prise sur les aides de ces domaines [68].

A la mort du roi, le duc de Bedford avait été nommé régent et avait été chargé de la direction des affaires. Le 14 décembre 1422, quittance de 91 l. t. était donnée à Vernon par trois marchands, pour 13 queues de vin fournies pour la dépense de l'hôtel du régent, par ordre du lieutenant de Nicolas Bourdet, écuyer, grand bouteiller de Normandie. Jean de Bordeaux avait été désigné pour acheter des vins entre Mantes et Pont-de-l'Arche. Ces acquisitions étaient motivées par la présence d'une nombreuse cour qu'il fallait héberger. La noblesse anglaise et la noblesse bourguignonne s'étaient donné rendez-vous à Vernon, où Bedford et Philippe le Bon signèrent, le 12 décembre, les articles du contrat de mariage d'Anne, sœur du duc de Bourgogne, avec le régent. Philippe donna en dot à sa sœur 50,000 écus d'or et Bedford lui assigna pour douaire une rente annuelle de 10.000 livres à la couronne [69]. Les fiançailles furent célébrées avec pompe, des fêtes brillantes furent offertes par le régent à ses nombreux hôtes, et l'on oublia pendant quelques heures les périls d'une situation qui devenait de plus en plus menaçante pour les étrangers, mais il fallut bientôt revenir à la réalité et, après avoir tenu conseil avec les plus grands seigneurs et avec les plus notables bourgeois de Rouen, Bedford dut songer à quitter Vernon pour se rendre où l'appelaient les devoirs de sa position et sauvegarder les intérêts compromis de son royal pupille [70].

[68] Ch. de Beaurepaire, *De l'administration anglaise en Normandie au quinzième siècle.*

[69] Dom Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne,* t. III, p. 553. — *Chronique de Pierre Cochon,* publiée par M. Vallet de Viriville. — Archives de l'Eure, série B, 136.

[70] C'est probablement dans cette réunion qu'il fut décidé que l'official de Valognes serait chargé de faire une enquête, pour constater les pertes essuyées par l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte pendant la guerre. Cette hypothèse permet de concilier avec les doutes émis par M. de Beaurepaire les assertions de dom Bessin, qui parle d'un concile tenu à Vernon, à la fin de janvier ou au commencement de février 1422 et d'une mission de deux religieux de Fécamp, et de M. de Gerville qui rapporte la décision prise par les états, sur les plaintes des religieux de Saint-Sauveur.

M. de Beaurepaire s'exprime ainsi à cet égard : « D. Bessin, en effet, nous apprend dans sa note que les deux religieux de Fécamp prêtèrent serment de fidélité, d'après l'ordre de Bedford; dans le récit de M. de Gerville, c'est aussi d'après l'ordre de Bedford qu'auraient été convoqués les états de Vernon : d'où il faut conclure que l'assemblée à laquelle il est fait allusion a suivi la mort de Henri V, et ne peut être par conséquent du mois de février 1422. Ce serment de fidélité annonce que la couronne était passée sur une autre tête; d'ailleurs Bedford n'aurait pas de son autorité privée convoqué les états de Normandie dans un moment où ses fonctions de régent le retenaient en Angleterre, et lorsqu'Henri V se trouvait en France. »

La supposition que nous émettons tranche toute difficulté, puisqu'à cette époque Henri V était mort et Bedford gouvernait, et nous pouvons la croire d'autant plus fondée que M. de Beaurepaire lui-même a publié, dans son ouvrage intitulé *État des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen-âge*, la note suivante qui pourrait bien se rapporter aux deux moines de Fécamp dont parle D. Bessin :

« Jean de Saint-Riquier, religieux de Fécamp, soupe à Vernon le jeudi 3 décembre 1422, 12 s.; le lendemain il se rend aux Andelys, avec deux compagnons, dans un bateau, 16 s.; son déjeuner à Vernon lui coûte 6 s. 10 d. Peu de temps après, nouveau voyage des mêmes à Vernon, où se trouvait Bedford. Ils partent à trois le samedi 12 décembre; dîner à Vernon, 7 s. 6 d.; souper, 10 s. Leur principale dépense fut pour les cadeaux qu'ils durent faire aux personnes dont ils recherchaient la faveur. Ils présentèrent du

Digitized by Google

Henri V, au moment de la conquête, avait fait bien des promesses à ses nouveaux sujets; il devait les protéger, assurer la sécurité des relations commerciales et accroître la prospérité des villes conquises, mais depuis la bataille de Baugé, la face des affaires avait changé. Les envahisseurs avaient été arrêtés dans leur marche et la guerre menaçait de prendre des proportions inquiétantes. L'entretien des troupes anglaises exigeait une dépense considérable, et il fallut songer à imposer des tailles sur la Normandie pour subvenir aux frais de l'invasion.

« La seconde réunion des États de Normandie fut postérieure de quelques mois à la mort de Henri V. Dans les premiers jours de février 1423, les députés furent convoqués à Vernon, où le besoin de se rapprocher du théâtre de la guerre avait amené, depuis quelque temps déjà, Bedford et les gens du conseil. Robert Jolivet, abbé du Mont Saint-Michel, passa dix jours à Vernon, comme commissaire du roi.

« Les Etats se tinrent entre le 12 et le 24 février, et on y vota une aide de 50,000 livres qui fut levée en vertu de lettres datées de Paris du 14 juin et d'un mandement de Richard de Wydeville, trésorier général, du 8 juillet 1423.

« Les États furent convoqués deux fois encore dans le courant de cette même année. En juillet, à Vernon, ils votèrent 60,000 livres « *pour le paiement des souldoyers ordonnez pour la garde, sceurté et deffence du païs et duchié de Normandie et pour le recouvrement des places d'Ivry, le Mont Saint-Michel, Dreux et autres voisines du dit païs* [71]. »

Le 16 avril 1424, les Français s'emparèrent de Gaillon par surprise. Les capitaines des forteresses voisines furent immédiatement invités à faire bonne garde, et des troupes furent dirigées vers cette ville pour en opérer le recouvrement. Roger Inguerland, lieutenant et gouverneur des gens d'armes de la garnison de Vernon, s'y rendit avec 10 hommes d'armes et 36 archers, et Édouard Roussel, autre lieutenant, y conduisit également 10 hommes d'armes et 40 archers.

Gaillon, assiégé par 200 hommes d'armes et 600 archers, se rendit vers le mois de juillet [72].

vin et de la viande à Monsieur Raoul Lesage, membre du conseil du roi, 70 s.; des chapons et des connins (*lapins*), chez les secrétaires du roi, 45 s ; ils offrirent à dîner à l'un d'eux, 40 s.; à un des chambellans du prince, 25 s. Le jeudi 20, retour de Vernon à Andely par eau, 15 s »

[71] Ch. de Beaurepaire, *Les États de Normandie sous la domination anglaise.*

[72] *Extraits des comptes de Pierre Surreau, receveur général des finances en Normandie pour le duc e Bedfort.* · Bibliothèque nationale, fonds français, 14546.

Digitized by Google

Bedford était alors à Vernon. Le 24 juin, il avait donné l'ordre au bailli de Rouen de convoquer sans délai les comtes, barons, chevaliers et possesseurs de fiefs et arrière-fiefs en Normandie, pour se rendre à Vernon, bien armés et équipés, le 3 juillet suivant, afin d'empêcher les Français de faire lever le siége d'Ivri [73].

Ces graves événements motivèrent de nombreux voyages des magistrats et des membres du clergé normand les plus influents. Aussi voyons-nous venir à Vernon, dans les mois de janvier, juillet et août de cette année 1424, Raoul Roussel, Gilles de Clamecy, Raoul Le Sage et Robert Jolivet, abbé du Mont Saint-Michel. Ces deux derniers, membres du conseil du roi d'Angleterre, furent envoyés par Bedford en mission en Picardie.

Raoul Roussel, qui devint archevêque de Rouen, avait été curé de Vernonnet et assista comme témoin, en 1443, à une information faite par Jean de Neubourg, prieur de Gamaches, au sujet d'une requête présentée par Jean de Bordeaux l'aîné et Jeanne Le Boucher, sa femme, Jean de Bordeaux le jeune, leur fils, et Isabelle Chalenge, sa femme, qui demandaient à doter de biens et d'ornements la chapelle de Sainte-Marguerite.

Raoul Roussel revint encore à Vernon, avec Mᵉ Quentin Massue et Durand de Thieuville, pour s'informer de la manière dont se comportaient les officiers de guerre et de justice et recevoir les plaintes que les justiciables pouvaient avoir à formuler. On avait à tâche de ne pas mécontenter les populations, afin de les attacher à la cause anglaise.

Vers la fin de l'année 1426, le roi d'Angleterre rappela au trésorier général qu'au mois d'août précédent il lui avait été ordonné, par le chancelier et le conseil, assemblés à Vernon, de payer le 6 septembre suivant les gages des capitaines de l'armée anglaise.

John Burgh, chargé, pendant l'absence de William Porter, d'un provisoire devenu définitif, était toujours gouverneur de Vernon. La garnison du château, qui se composait, en 1424, de 10 hommes d'armes à cheval, 8 à pied, et 54 archers, n'était plus, l'année suivante, que de 5 hommes d'armes à cheval, 5 à pied et 30 archers. Le 28 août 1428, il fit la revue, à Vernon, de la retenue du comte de Suffolk faisant partie de l'armée du comte de Salisbury [74]. A chaque instant les troupes des garnisons étaient dirigées par détachements

[73] Archives nationales, K 62, nº 12.
[74] Archives de l'Eure, série B, 137.

Digitized by Google

vers les points les plus menacés, et le chiffre en variait à l'infini.

Salisbury vint mettre, au mois d'octobre, le siége devant Orléans. Il n'en devait pas revenir. Sa mort et la défaite de son armée furent le signal d'une série de revers qui ne laissèrent bientôt plus à Bedford l'espoir de conserver les provinces conquises.

Le 12 février 1429, Thomas Blount, trésorier général de Normandie, ordonna à Jean Le Sac, grenetier de Vernon, de payer à messire Richard Mirbury, chevalier, capitaine de Vernon et de Vernonnet, la somme de 82 l. t., dont décharge avait été donnée par Pierre Surreau, receveur général, à Hugues Maupin, ancien contrôleur du grenier à sel [75].

Bedford était à Vernon, dont il semblait faire son quartier général dans les moments critiques; il avait ordonné la convocation dans cette ville, pour le 24 mars, des nobles du duché qu'il se proposait d'envoyer à Orléans.

Jean Popham et Guillaume Le Bouteiller, commissaires du roi, les y passèrent en revue, le 4 avril. Edouard Roussel et Yves de Garencières avaient amené, pour le bailliage de Gisors, 13 lances et 15 archers [76].

Mais Jeanne Darc ayant fait lever le siége d'Orléans par les Anglais, le 8 mai, les événements se précipitèrent. Le 23 août, la Pucelle parut devant Saint-Denis.

En apprenant son arrivée, Bedford laissa le commandement de Paris à Philippe le Bon et gagna immédiatement la Normandie, pour y prendre toutes les mesures défensives exigées par l'approche de l'armée française. Il arriva à Vernon le 27 août, et donna l'ordre à Richard Cordon, conseiller, Raoul Parker, secrétaire, et Pierre Baille, trésorier, d'enjoindre à tous les gens d'armes et de trait, tant Anglais que Normands, de se rendre près des baillis chargés de faire la revue de toutes ces troupes, et de les amener ensuite vers le régent. « Le gouvernement anglais, à court de finances, fit main basse, pour payer ces dépenses de guerre, sur les dépôts civils conservés dans les greffes du Parlement » [77].

Vernon avait été mis en état de défense. Raoul Le Sage, accompagné de l'abbé du Mont-Saint-Michel, avait fait, en juillet, l'inspection

[75] Archives de l'Eure, carton Vernon.
[76] Bibliothèque nationale, fonds français, 14546.
[77] *Monuments historiques*, publiés par M. J. Tardif, n° 2026. — Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*.

Digitized by Google

de la place. Tous deux quittèrent cette ville pour continuer leur mission, puis ils y revinrent au mois d'août, en compagnie du cardinal d'Angleterre et du receveur général, trouver le régent.

Henri VI manda, le 11 octobre 1430, à son receveur général, de payer les gages de Jean de Beauchamp, chevalier, capitaine de Vernon, et des 40 hommes d'armes et 120 archers à pied et à cheval formant la garnison.

Cette garnison était établie par la reine Catherine, qui devait entretenir dans les places de son apanage le nombre d'hommes nécessaires à leur sauvegarde ; elle était soumise, comme les autres garnisons, à l'inspection des officiers du roi [78]. L'aliénation faite au profit de la reine en 1423 ne devait être que de deux ans, mais le terme en avait été prorogé par des lettres de son fils, Henri VI, du 5 décembre 1424 et du 8 octobre 1426.

Catherine de France avait tout intérêt à empêcher les empiétements des seigneurs voisins des domaines qui lui avaient été assignés pour douaire et dont les revenus croissaient ou diminuaient en raison des circonstances. Guillaume Daguenet, son avocat, adressa en 1434, à M. Jean Pelham, chambellan, une requête pour obtenir le payement des frais que lui avait occasionnés une mission dont il avait été chargé pour s'opposer, par ordre de la reine, aux projets de Gui Le Bouteiller, seigneur de la Roche-Guyon, qui voulait créer en cette ville un marché public.

La reine prétendait que cette entreprise causerait un vif préjudice « au peuple de ses bonnes villes de Gisors, Andely, Vernon et Pontoise. »

Le chambellan examina la demande de Daguenet en conseil d'administration où se trouvaient Jean Le Sac, Guillaume Lalemant et autres conseillers, et la renvoya, le 31 octobre, au bailli de Gisors, pour y faire droit [79].

Dans les premiers jours de mars 1431, Ricarville, par un hardi coup de main, s'était emparé du château de Rouen. Cet acte audacieux avait un instant atterré les Anglais, mais, revenus de leur surprise, ils bloquèrent rigoureusement le château, pour s'emparer des Français qui s'y étaient enfermés, et Bedford écrivit aussitôt au comte d'Arondel pour l'inviter à faire bonne garde dans les villes dont le commandement lui était confié. « Vous mandons en oultre, disait-il,

[78] Ch. de Beaurepaire, *De l'administration anglaise.*
[79] Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, 23189.

Digitized by Google

et commandons de par lui *(Henri VI)* et de par nous, que, tant audit lieu de Rouen, comme à Verneuil et Vernon, vous mettiez tieulx et si seurs et diligens lieutenans pour vous, amans le bien de mon dit seigneur et de nous et leur honneur, que aucun inconvénient n'en adviengne et que aiez par tous les lieux que avez en garde le nombre de gens d'armes et de trait que avoir devez, autrement se pourrait ensuir la perdition d'icelles places, qui redonderait à la totalle perdition de tout le païs. Car attendues les malices, cauteles et diligences continuelles que font en grand effort les diz ennemiz, il est expédient que les bons et vaillans vassaux, serviteurs et subgets de mon dit seigneur, et ceulx qui ayment notre honneur prengnent plus grant paine et diligence de résister aux entreprinses des dits ennemis que oncques mais [80]. »

Il fallait veiller, en effet, et veiller nuit et jour, car les Français devenaient audacieux. Etienne de Vignolles, dit La Hire, s'était emparé de Louviers, en janvier 1430, et faisait chaque jour de hardies excursions jusqu'aux portes de Rouen. La garnison de Vernon fut alors augmentée, pour tenir en respect les garnisons françaises de Louviers et de Bons-Moulins et s'opposer à leur approvisionnement.

Henri VI ne pouvait laisser les Français s'établir impunément à quelques lieues de la métropole normande, pour laquelle ce voisinage était une perpétuelle menace; il donna l'ordre, le 2 juin 1431, de faire exécuter des machines de guerre pour le siége de Louviers, commencé depuis quelques mois.

Le siége dura plus longtemps qu'on ne l'avait prévu; les assiégeants n'étaient pas assez nombreux, et il fallut envoyer des renforts. Le roi d'Angleterre écrivit de nouveau à son trésorier général, à la fin du mois d'août, au sujet des engins nécessaires :

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et d'Angleterre, à nostre amé et féal Thomas Blount, chevalier, trésorier et général gouverneur de nos finances en Normandie, salut et dilection. Nous, par l'advis et deslibération des gens de nostre grant Conseil estant par devers nous, voulons et vous mandons que par nostre bien amé Jehan Le Sac, grenetier de Vernon, soyt en toute diligence fait traire de la carrière de Vernon jusques à deux cens pierres, pour faire pierres de canon qui aient chacune vint six poulces de hault, et les

80 *Revue rétrospective normande*, 1837.

Digitized by Google

face esbochier et envoier très hastivement au siége de Louviers, auquel lieu nous les ferons parfaire et arrondir, en paiant les ouvriers qui en ce seront emploiez : et par rapportant ces présentes et quittances des dits ouvriers, tout ce que paié aura esté par le dit Jehan Sac à la cause dessus dicte, voulons estre alloué en ses comptes et rabattu de sa recepte par nos amés et féaulx gens de nos comptes à Paris, ausquels nous mandons et commandons que ainsi le facent sans contredit. Donné en nostre ville de Rouen le XXVIII[e] jour d'aoust, l'an de grâce mil IIII[c]XXXI, et de nostre règne le neufviesme.

« Par le Roy, à la relation du grant Conseil

« *Signé* : SELMEL »[81].

Louviers fut repris le 25 octobre, sans que les boulets de pierre commandés aux carriers eussent été employés. Guillaume Lalemant, vicomte de Gisors, certifiait en effet, le 28 octobre, que lorsqu'il était au siége de Louviers, au mois d'août, M[e] Philibert de Morlens, commis par le roi au fait des ordonnances des canons, habillements, etc., dudit siége, ordonna à Pierre Faucon, tailleur de pierre et carrier, de faire tirer des carrières de Vernon, immédiatement, cent pierres pour faire « pierres à canon » et les faire arrondir sur 26 pouces, selon le calibre qui lui serait donné, au lieu de 200 qui lui avaient été demandées et qu'il avait fait ébaucher, marchandées alors à 20 sols l'une. Peu après, dans l'espoir de voir Louviers pris par assaut ou rendu, Ph. de Morlens écrivit à Jean Le Sac de ne faire ébaucher que cent pierres, qui devaient ensuite être mises en dépôt dans la « court de lescuirie près la rivière de Sayne » pour être employées à Louviers ou ailleurs. Elles se trouvaient dans cette cour à la fin d'octobre[82].

Cette lutte incessante des deux armées nécessitait des impositions de plus en plus lourdes pour la Normandie. Une nouvelle aide de 200,000 l. t. fut votée en 1432. Les députés de la province avaient été convoqués à Vernon, pour le 15 novembre, par Bedford, qui avait adressé de Paris, le 6 octobre, aux vicomtes, l'ordre de se rendre à Vernon et d'y amener un chevalier ou un écuyer notable de la vicomté, chargé de représenter la noblesse aux Etats. Ils y attendirent le régent et se rendirent avec lui à Mantes, où les Etats furent tenus[83].

[81] *Cabinet historique*, t. I, p. 93.
[82] Archives nationales, K 63, n° 13 [27].
[83] Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, 23189. — Ch. de Beaurepaire, *Etats de Normandie*.

Une nouvelle assemblée, présidée par Bedford, eut lieu à Vernon, le 20 septembre 1434.

« Le régent fit exposer aux députés les charges qu'il avait eues à supporter pendant l'année précédente. Les fonds absorbés par le payement des capitaines des *garnisons gisans* s'élevaient à plus de 250,000 l. t. En outre, il avait fallu payer les gens d'armes et de trait envoyés contre les Français du Mont-Saint-Michel, à la journée de Sillé-le-Guillaume, aux siéges de Beaumont-le-Vicomte, Cauvay (?), Montfort-l'Amaury, Baynes, Houdan, Nogent-le-Roi, Beaumont-sur-Oise, Monceaux, Saint-Valery, Jouy et autres places aux environs de Mantes et de Chartres, et dans le pays de Caux, du Vexin et du Vimeu. Il n'y avait plus moyen de le nier, les embarras croissaient de jour en jour; les Français avaient repris le dessus depuis qu'ils avaient à leur tête le duc de Richemont, le bâtard d'Orléans, et autres capitaines renommés. Encore s'il ne se fût agi que de repousser l'ennemi en dehors des frontières! mais il fallait en même temps organiser des forces imposantes pour la répression à l'intérieur, et payer cette armée que le comte d'Arondel avait levée pour réprimer le soulèvement des communes de la basse Normandie.

« A ces États on vota une aide de 344,000 l. t., sacrifice bien onéreux, et qui prouve la triste situation des affaires de l'Angleterre à ce moment. Cette aide fut payée en quatre parties; le dernier payement fut de 86,000 l. On voit par les lettres du roi, du dernier août 1435, qui en ordonnèrent la levée, qu'indépendamment des *garnisons gisans*, dont l'importance numérique nous est inconnue, il y avait à payer « 400 lances et 1,200 archers à cheval, ordonnés « en aucunes d'icelles garnisons sur les frontières pour mettre siége « et tenir les champs [84]. »

Les gouverneurs se succédaient rapidement dans la capitainerie de Vernon. A chaque instant nous rencontrons un nom nouveau. Henri Redford donna quittance de 945 l. 7 s. 9 d. le 14 février 1436, pour ses gages et ceux de 8 lances à cheval, 17 à pied et 50 archers. Il fut remplacé par Guillaume de Neufville, seigneur de Faucomberge, qui prit possession de son commandement le 24 novembre suivant [85].

La Normandie était épuisée. Ses députés allèrent trouver Henri VI

[84] Ch. de Beaurepaire, *Les États de Normandie sous la domination anglaise.*
[85] Archives de l'Eure.

Digitized by Google

en Angleterre, lui exposèrent la misère du peuple, les vœux que l'on faisait pour la paix, et lui demandèrent de faire démolir un certain nombre de forteresses plus dangereuses qu'utiles « parce que les ennemis s'en emparaient aisément et ne pouvaient en être délogés qu'avec peine. »

Richard Mirbury ordonna la démolition du château de Baudemont. Elle fut effectuée en 1437 par Roger Inguerland, qui commandait toujours en second la garnison de Vernon, et Lalemant, vicomte de Vernon, Daguenet, avocat au bailliage, et Henri Hellebout, procureur du roi, rendirent compte à Jean Virely de cette destruction, en attestant que « ledit château avait été abattu en telle manière que les ennemis ne pourraient plus s'en servir comme de refuge et qu'il n'était plus *remparable* se n'estoit par puissance de prince [86]. »

Les Anglais s'emparèrent dans cette même année de Château-sur-Epte, Ambleville, et de quelques autres places peu importantes du Vexin, mais ces petits succès n'améliorèrent pas leur situation.

Vernon avait payé, peu de temps auparavant, sa part d'imposition dans l'aide levée pour le siége de Meulan.

Des lettres du 19 mars 1439 accordèrent une somme de 3,510 l. à Foulques Eyton, « tant à titre d'indemnité qu'en récompense du service signalé qu'il avait rendu au pays par la prise de Lillebonne [87]. » Eyton était écuyer de la reine Catherine, et, dans une lettre sans date, cette princesse invitait Jean Le Sac, receveur géneral de ses finances en France et en Normandie, à verser 30 l. sterling à son écuyer « pour certaines causes. »

Catherine de France avait adressé de Vernon au vicomte de Gisors, le 31 octobre 1434, un mandement au sujet de la sergenterie d'Andeli, et avait ordonné, le même jour, de délivrer au bailli de Gisors, Richard Mirbury, 60 l. t. pour le remboursement de ses frais d'enquête et de poursuite contre Pierre Larchevesque, lieutenant des exemptions, à Gisors, du bailli de Rouen, accusé d'avoir commis des abus dans l'exercice de sa charge.

Cette somme de 60 l. était à prendre sur les deniers du procès jugé, aux assises de Vernon, entre le procureur de la reine et Jean Michel, fermier du travers d'Andeli.

Le conseil d'administration de la reine se composait de M[re] Jean Pelham, chevalier, son chambellan ; de Jean Le Sac, son receveur ;

[86] Aug. Le Prévost, *Notes sur le département de l'Eure.*
[87] Ch. de Beaurepaire.

Digitized by Google

de Guillaume Lalemant, vicomte; de Robert Noyer, lieutenant au bailliage, et de Guillaume Daguenet [88].

Le 3 novembre 1437, une femme, Perette Pomlappel, messagère à pied, demeurant à Vernon, donna quittance d'une somme de 24 s. p. qu'elle avait reçue pour un voyage de Vernon à Longni, au Perche, où elle avait porté des lettres closes [89]. On employait assez fréquemment des femmes pour effectuer l'échange de dépêches importantes que l'on n'osait pas toujours confier à des courriers, exposés à être attaqués à chaque pas par les soldats ou les routiers dont les chemins étaient couverts.

Terrière, poursuivant d'armes, reçut en 1439 une somme de 50 s. t. « pour avoir chevauché hâtivement jour et nuit de Rouen à Vernon-sur-Seine, pour porter lettres closes des gouverneurs de Normandie à Richard Mirbury, capitaine de Vernon, faisant mention d'aucunes choses secrètes touchant grandement le bien du roi [90]. » Peut-être s'agissait-il, dans ces instructions, de la ville de Louviers, reprise une seconde fois par les Français.

Thomas Haliday passa en revue, à Vernon, les hommes d'armes de la garnison, « faisant partie des troupes sous les ordres de MM. de Talbot,de Fauquemberg et de Scales,convoquées pour *servir le roi sur les champs à l'encontre des ennemis étant à Louviers et à Conches.* »

Le 19 décembre 1440, une taille destinée aux travaux de fortification de l'île d'Elbeuf et à assurer la sécurité de la navigation de la Seine, fut imposée par le roi sur les vicomtés de Rouen, Pont-de-l'Arche, Gisors, Vernon, etc.

L'armée française mit le siége devant Pontoise. En même temps que l'on y échangeait des coups de lance on faisait assaut de plaisanteries et de chansons, et dans une ballade de cette époque, les Français disaient aux assiégés :

Vous dites que commencement
N'est pas fusée, ce n'est mon.
Icy serez premièrement
Tuez, puis après à Vernon.

Craignant peut-être de voir la menace des assiégeants de Pontoise se réaliser, les Anglais prirent des mesures pour fortifier leurs places fortes et les ravitailler.

[88] Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, 20416.
[89] Alexis Monteil, *Histoire des Français des divers états.*
[90] *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault.*

Digitized by Google

Le 30 mars 1442, les trésoriers généraux, gouverneurs des finances de Normandie, apprirent par Richard Mirbury, lieutenant de Vernon pour le comte d'Eu, que les châteaux de Vernon et de Vernonnet étaient dépourvus de vivres et qu'il était urgent de les approvisionner pour les sauvegarder. Ordre fut aussitôt donné à Gui Rabaschier, vicomte de Gisors et Vernon, et à Jean Virely, contrôleur au grenier à sel, de faire l'inventaire des provisions restant dans ces deux places, de vendre celles qui seraient avariées et d'acheter, avec l'argent provenant de cette vente, d'autres approvisionnements ; ces deux officiers devaient également rechercher ce qu'étaient devenus les vivres qui avaient été emmagasinés et dresser l'état des personnes qui les avaient pris, afin d'en pouvoir opérer le recouvrement. Les trésoriers ordonnaient en outre de déposer en lieu sûr deux muids de blé et deux muids d'orge, deux queues de vin et quatre de cidre, dix « lars » et deux setiers de sel pris au grenier, pour le château de Vernon. On devait approvisionner, à Vernonnet, un muid de blé, un demi-muid d'orge, une queue de vin et deux queues de cidre, cinq lards et un setier de sel ; le sel était à prendre sur le droit de gabelle appartenant au roi, et le blé, l'orge et les autres provisions devaient être payés avec l'argent de la recette du grenier à sel ; dans le cas où la recette du grenier ne pourrait suffire, le surplus des dépenses était à prélever sur les revenus appartenant aux gens d'église rebelles, dont on régulariserait plus tard la situation, en restituant les sommes prélevées. Le vicomte et le contrôleur, chargés de ces aménagements, devaient conserver les clefs des magasins et dresser l'état des provisions des deux forteresses et des quittances des marchands [91].

Cette disparition complète de vivres, dans une place aussi importante que Vernon, n'était peut-être pas tout à fait l'œuvre du hasard, et il est permis de supposer que des habitants y avaient aidé sciemment, afin de faciliter la tâche des troupes de Charles VII. Les Français avaient tenté de s'emparer de la ville, vers cette époque, non pas ouvertement, mais par surprise, ainsi que cela résulte de la pièce suivante :

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et d'Angleterre, à notre amé et féal Osberne Mundeford, escuier, trésorier et général gouverneur de toutes noz finances en France et Normandie, salut et dilection. Humble supplication de Marguerite de Carville, veufve

[91] Archives de l'Eure, carton Vernon.

Digitized by Google

de feu Guillaume Lalemant, en son vivant vicomte de Gisors et Vernon, et Katerine Lalemant, fille soubsâgée dud. deffunct, avons reçeue contenant come icelui feu Guillaume Lalemant, pour résister aux entreprinses de noz ennemis et adversaires et préserver de inconvénient la ville du dit lieu de Vernon sur laquelle iceulx noz adversaires avoient faicte conspiracion et la vouloient prendre par emblée et traison, eust pieça esté prins prisonnier par iceulx noz adversaires et mené à Dreux où il paia si grant et excessive finance et rençon que il lui en convint vendre les biens meubles et héritages de lui et de la dite Marguerite, sa femme, et avec ce lui convinst depuis paier de ses propres deniers à Loys Oursel, piéça capitaine de la tour et forteresse de Vernonnel, la somme de 100 livres tournois par composition et appoinctement faict avecques lui, afin que iceulx noz adversaires ne venissent à leur entente. De laquelle somme de cent livres tournois icelui deffunct n'a eu aucun paiement et restitucion. Et combien que par la fin de ses comptes soit deu aus dites suppliantes la somme de six cens cinquante quatre livres six den. ob. parisis, ce non obstant, icelle Marguerite a esté contrainte en paier plusieurs sommes de deniers, telement que elle et la dicte Katerine, sa fille, nont plus de quoy vivre et maintenir leur estat, se sur ce ne leur est par nous pourveu de notre grâce, si, comme ilz dient très humblement requérans............ Est-il que ces choses considérées, après ce que dicelles avons esté par nos amez et féaulx les gens de noz comptes à Rouen deuement advertiz, que voulans les dites supliantes estre aucunement récompensées de ce qui loiaument leur est deu, ainsi que dessus est dit, Nous, par l'advis et délibéracion de nostre très cher et très amé cousin le duc de Somerset, nostre lieutenant général et gouverneur de par nous de noz royaume de France et duchié de Normandie, vous mandons et expressément enjoignons que par notre vicomte du dit lieu de Gisors et des deniers de sa recepte, vous faictes paier, bailler et délivrer ausdites supliantes ou à leur certain commandement, à deux paiemens égaulx, cest assavoir de Pasques et Saint Michiel prouchain venant, la somme de deux cens livres tournois sur ce qui leur est deu à la cause devant dite. Et par rapportant ces présentes et quitance sur ce souffisantes seulement, nous voulons icelle somme de deux cens livres tournois estre allouée ès comptes et rabatue de la recepte dudit viconte où il appartiendra par iceulx gens de noz comptes ausquels nous mandons et commandons que ainsi le facent sans contredit ou difficulté.

« Donné à Rouen, le vint deuxième jour de novembre l'an de

Digitized by Google

grâce mil cccc quarante huit et de nostre règne le vingt septième » [92].

Il ressort de ce document, d'abord que la tour de Vernonnet devait être livrée aux Français et que cette tentative n'échoua que parce que le capitaine qui y commandait se vendit aux Anglais, pour un prix plus élevé que celui que les Français avaient pu lui offrir, et ensuite que les finances étaient tellement obérées que six ou huit ans après la mort de son mari, Marguerite de Carville n'avait pu encore obtenir le paiement d'un reliquat qui lui était légitimement dû sur les comptes de la vicomté.

Nous avons vu que Gui Rabaschies était déjà vicomte de Vernon en 1442 ; il avait sans doute succédé à Guillaume Lalemant.

Les intentions du roi d'Angleterre étaient excellentes, mais elles ne se réalisèrent pas, car les événements se précipitèrent si rapidement que Marguerite et sa fille ne purent être remboursées et leur situation dut devenir bien précaire, le jour où les Français recouvrèrent Vernon. Elles se trouvèrent alors probablement exposées à la haine de ceux de leurs concitoyens dont Guillaume Lalemant avait déjoué les projets.

Colin Robert avait représenté Vernon aux États tenus à Pont-de-l'Arche, en 1439. Guillaume Daguenet avait été désigné par les habitants pour prendre part aux États de Rouen, en 1442 et 1444. On l'y délégua encore en 1446, avec Gui Rabaschier, puis, l'année suivante, Vernon envoya à Rouen, au mois de septembre, deux députés nouveaux : Bertrand Guillas et Jean de Dessus-le-pont [93].

Des trêves avaient été conclues en 1444, entre les deux partis. On croyait que la paix en sortirait ; la confiance commença à renaître et le commerce devint un peu plus florissant qu'il n'était depuis bien longtemps. De plus, dit Mathieu de Coussy, quelques personnes espérèrent qu'à la faveur de ces relations des intelligences s'établi-

[92] Archives nationales, K 68, n° 29 [13].

[93] Ch. de Beaurepaire, *États de Normandie*.

Le roi d'Angleterre fixa à 30 s. t par jour, pendant vingt-trois jours, les frais de voyage de Gui Rabaschier et de Guillaume Daguenet, procureurs des habitants de Vernon aux États de Rouen, tant pour aller dans cette ville que pour revenir à Vernon ; il ordonna à l'élu sur le fait des aides de faire payer ces vacations sur l'imposition assise par les États sur les châtellenies de Vernon et Andeli. (Archives nationales, K 68, n° 12 [3]).

16 avril 1447. — Devant Simon Duhamel, lieutenant-général de Richard Mirbury, bailli de Gisors et des anciens ressorts, comparaissent : « Guy Rabaschier, vicomte, et Guillaume Daguenet, avocat, Michiel Daniel, Jehan Dessus-le-Pont, Jehan de Bordeaux, Jehan le Bouchier, Colin Robert, Hesbert de Sallois, Jehan le Vanier, Guillaume le Coq, Henry Hellebout, Robin le Courayer, Jehan Droulin, Jehan Cornu, Regnault de Bordeaux, Jehan Poulie, Robin du Jardin, Thomas Boudeville, Guillaume Lasnier, Jehan Lefèvre, Colin Delabarre, François Heudouin, Colin Vedie, Etienne le Mettier, Philippot le Mollier et Jehan Guillebert, tous bourgeois et demourant à Vernon, » qui nomment Bertran Guillas, bourgeois, pour les représenter aux États de Rouen, le 20 avril et jours suivants. (Archives nationales, K 68, n° 27 [4].)


Digitized by Google

raient entre la France et les villes de Normandie et faciliteraient la conquête, si la guerre recommençait.

Ce qu'on prévoyait alors paraît s'être réalisé plus tard, car lorsque les hostilités reprirent, un grand nombre de villes contraignirent leurs garnisons de se rendre, dès que les Français parurent devant leurs murs.

Les États tenus dans la province, pendant cette période de calme, votèrent les sommes nécessaires à l'entretien des troupes anglo-normandes, aux frais de voyages des ambassadeurs chargés d'établir les bases de la paix, etc.

Lo trêve dura cinq ans. François de Surienne la viola en s'emparant de la ville de Fougères et la pillant, au mépris du droit des gens ; il était de connivence avec les Anglais, et Charles VII, profitant de l'occasion que lui offraient ses ennemis de reprendre le cours de ses succès, mieux préparé du reste par une réorganisation de son armée, que cette longue suspension d'armes lui avait permis d'accomplir, entra aussitôt en campagne et s'empara rapidement de Pont-de-l'Arche, Gerberoi et Verneuil. Ses troupes parurent devant Vernon le 28 août 1449.

La veille, la ville avait été sommée de se rendre par Robert de Flocques, bailli d'Évreux, qui commandait l'avant-garde de l'armée royale.

« Ce dit vingt septiesme jour du dit mois d'aoust fut envoyé devant Vernon le poursuivant de Robert de Flocques, dit Floquet, bailly d'Évreux, et cappitaine de certain nombre de gens de guerre, sommer les Anglois et aultres habitans de la dite ville de Vernon, pour icelle rendre et mectre en l'obéissance du roy, en luy baillant les clefs des portes d'icelle ville. A quoy fut respondu par Jean d'Ormont, escuyer, fils du comte d'Ormont, en Irlande, cappitaine et gouverneur du lieu, que très voulentiers le feroit. Et pour ce, en signe de dérision et de mocquerie, ala cheux les serruriers amasser toutes les vielles clefs qu'il peut trouver, dont et desquelles il envoya faire présent à ce poursuivant. Lequel respondit qu'elles estoient bien vielles et trop gastées pour servir à la fermeture d'une telle ville. Et estant départi pour venir faire sa relacion aux gens du roy, il le rapporta ainsi au comte de Dunois, général lieutenant du roy, lequel n'estoit guères loing de la dite ville.

« Et le lendemain, vingt huictiesme jour du dit mois d'aoust, au matin, vindrent ce lieutenant et les comtes d'Eu et de Sainct-Pol, ayans avec eulx monseigneur le séneschal de Poictou et plusieurs

Digitized by Google

aultres cappitaines, à grant nombre de gens de guerre, pour mectre le siége devant icelle ville. Et ils arrivèrent du costé devers Rouen; et devant le chastel de Vernonnet vindrent de surcroit monseigneur de Mouy, Guillaume Chenu, ou Chanu, et plusieurs aultres cappitaines, avec grant nombre de francs-archiers, mis et instituez de nouvel en France, qui emportèrent et gaignèrent de prime face une petite île, en laquelle firent poser et assortir plusieurs pièces d'artillerie combien qu'ils ne gectoirent point. Mais fut escarmoché seulement de traict. Et tellement que le pont fut gaigné sur les Anglois; et y fut le lieutenant du cappitaine d'icelle ville percé d'une flesche les deux joues de part en part, qui fort esbaist ceulx du dedens.

« Pourquoy, eulx considérans la grant puissance qui estoit devant eulx et les conquestes antécédentes, et tout bien entendu et advisé, requirent iceulx habitans et Anglois au dit comte de Dunois, général lieutenant, comme dit est, seureté pour quatre ou six personnes, afin d'aller à luy parler, touchant le faict de la dicte sommation à eux faite, ce qui leur fut accordé voulentiers. Cette requeste estant donc venue au comte de Dunois, il la leur accorda libéralement. Et pour ce, par ordonnance du cappitaine et habitans d'icelle ville, furent esleuz et envoyez, c'est à sçavoir : Jean Habaron, Anglois, mareschal des gens de guerre d'icelle ville; maistre Guillaume Daguenet advocat du roy, plus extrême et intéressé en la querelle des Anglois que nul autre; Regnaud de Bourderache, ou Bourdeaux, et certains aultres. Et fut ordonné le dit Daguenet pour porter la parole. Lequel salutacion prinse au susdit lieutenant, luy proposa les paroles qui s'ensuivent, ou en substance : « Monseigneur, vous nous « avez envoyé sommer de par vostre roy luy rendre ceste ville « de Vernon; dites-nous qui vous meut à ce, et que vous nous de « mandez. »

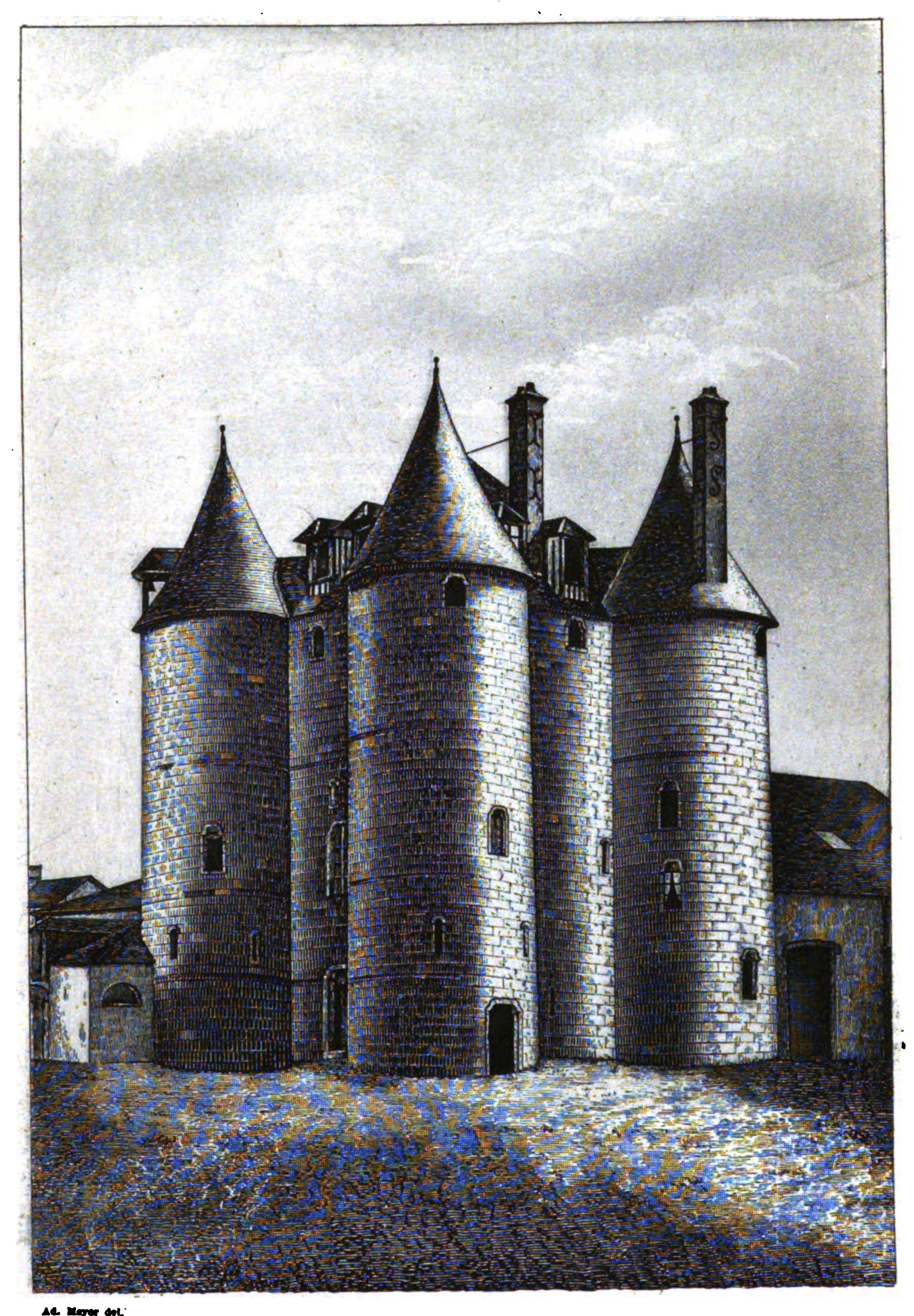
« Adonc, le dit Monseigneur de Dunois, pour le roy, comme froid et attrempé seigneur, leur commença à dire et à exposer en beaulx et haults termes, comme ung des beaulx parleurs françoys qui soit en la langue de France, que la dite ville et le chastel, tant de dedens comme de dehors, compétoient et appartenoient au roy, son souverain seigneur et le leur, par raison de son droict, domaine et héritage, lesquelz avoient esté soubstrais à feu de bonne mémoire son père avecques aultre grant partie de son dit royaulme, et plus par force et violence que par raison, justice ou autrement. Et leur récita en beau stille et aussi prudemment qu'eust quasi sceu faire un docteur

Digitized by Google

qui avoit esté entre le roy
et provenus
que ce seroit
Pour laquelle guerre
paciemment avoit
durant icelle trou-
et que, ce
desordonnée, avoient
au duc de Bretai-
nommé et comprins

raconté toutes les alterca-
rances qui, sur cette matiere,
en la forme et maniere cy-
les raisons de l'entreprinse de
par meure déliberacion de
chevaliers, capitaines,
d'iceulx Anglois,
appartient de son droict,
son lieutenant. Pour-
de rechef vous somme
afin que se par défault de
en vient aucun inconvénient par rebellion ou dés-
que vous ne donnés pas la faulte au roy, vostre
à roy: lequel, de sa bénigne
en cette partie. »
à part les dits Anglois et
matière, et sçavoir qu'ils avoient
grand discord et contro-
et recognoissans le
seigneur, et tout ce que
fondé en raison et équité,
rendre à luy, mais

pas inactif et preparait les voies
Voulant faire « aucunes
réduction et recouvrance de la
Vernon d'environ, » il écrivit, le second
des quatrièmes du vin de la
de payer, sur sa recette, une



Ad. Mayer del.

TOURELLES DE VERNONNET.

Digitized by Google

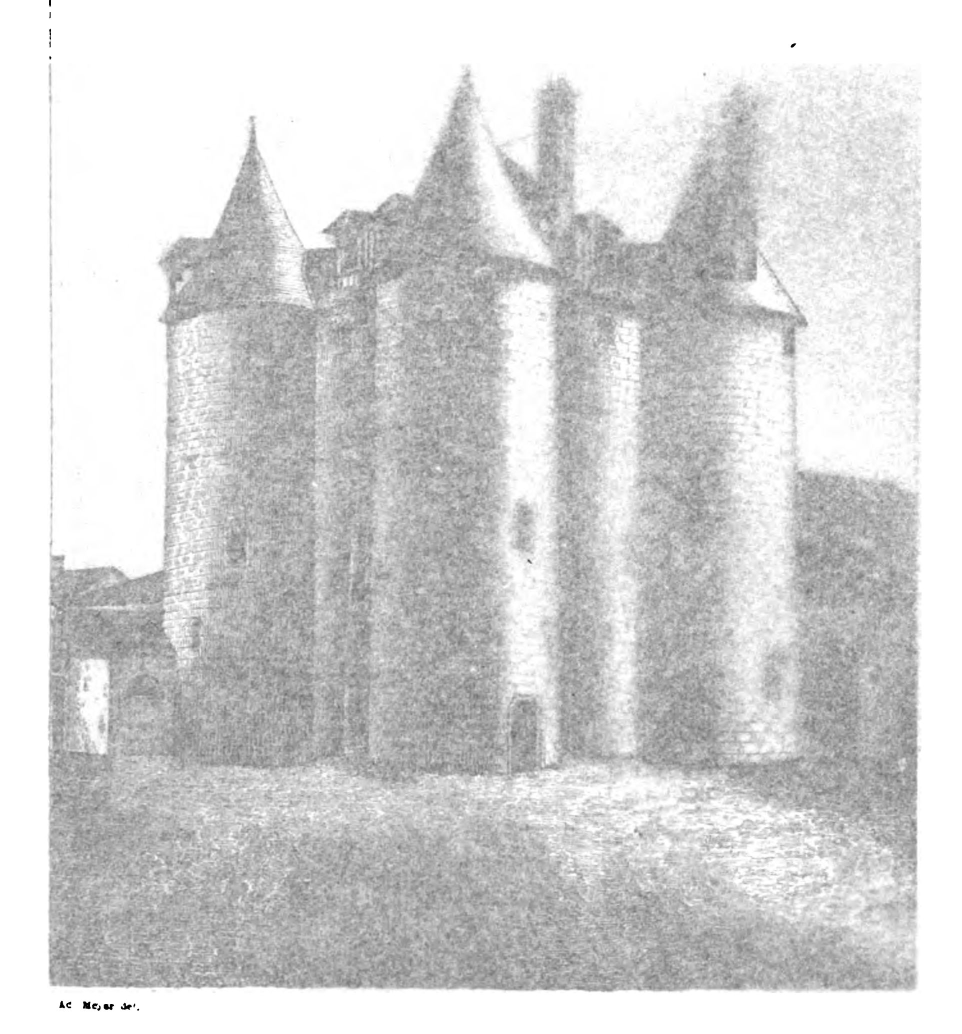
en théologie le faict et l'estat de la guerre qui avoit esté entre le roy de France et celuy d'Angleterre, dont estoient dérivez et provenus maulx innombrables, et tant de grans inconvéniens que ce seroit chose bien longue que de les vouloir réciter. Pour laquelle guerre pacifier et terminer, le roy, meu de grant charité, paciemment avoit voulu, consenti et accordé certaines trêves pour, durant icelles, trouver aucune bonne expédition et manière d'appoinctement, et que, ce nonobstant, les Anglois, de leur voulenté désordonnée, avoient prins d'emblée la ville de Fougères, appartenant au duc de Bretaigne, lequel est parent et subject du roy, et estoit nommé et comprins ès dites trêves.

« Ensuite il leur fut par luy récité et raconté toutes les altercacions, différens, plaintes et remonstrances qui, sur cette matière, avoient esté faites et s'estoient ensuivies en la forme et manière cy-dessus déclarée. Et en leur continuant les raisons de l'entreprinse de ce siége, leur dit : « Ce considéré, le roy, par meure délibéracion de « ses prochains parents et aultres seigneurs, chevaliers, cappitaines, « conseillers et bien veullans, voyant l'infidélité d'iceulx Anglois, a « mis sus son armée pour conquérir ce qui luy appartient de son droict, « domaine et héritage, et à ce faire m'a commis son lieutenant. Pour- « quoy vous ay envoyé sommer, et encores de rechef vous somme « de me rendre la dite place pour le roy, afin que se par défault de « obéir il vous en vient aulcun inconvénient par rebellion ou dés- « obéissance, que vous ne actribuyés pas la faulte au roy, vostre « souverain seigneur et le myen, ne à moy, lequel, de sa bénigne « grâce, m'a cy constitué son lieutenant en cette partie. »

« Après lequel propos finy, se retrahirent à part les dits Anglois et habitans pour parler ensemble de la matière, et sçavoir qu'ils avoient à faire, En traitant de laquelle, vindrent en grand discord et controversion : car d'un costé les habitans, considérans et recognoissans le roy de France estre leur souverain et naturel seigneur, et tout ce que par le dit lieutenant leur avoit esté exposé, fondé en raison et équité, estre bien vray, se vouloient très-voulentiers rendre à luy, mais d'aultre part, les Angloys de la garnison, non. »

Dunois, de son côté, ne demeurait pas inactif et préparait les voies pour assurer le succès de son entreprise. Voulant faire « aucunes diligences secrètes pour le fait de la réduction et recouvrance de la ville de Vernon et d'autres places d'environ, » il écrivit, le second jour de l'investissement, au receveur des quatrièmes du vin de la ville de Mantes, pour lui ordonner de payer, sur sa recette, une

Digitized by Google



Ad. Meyer del.

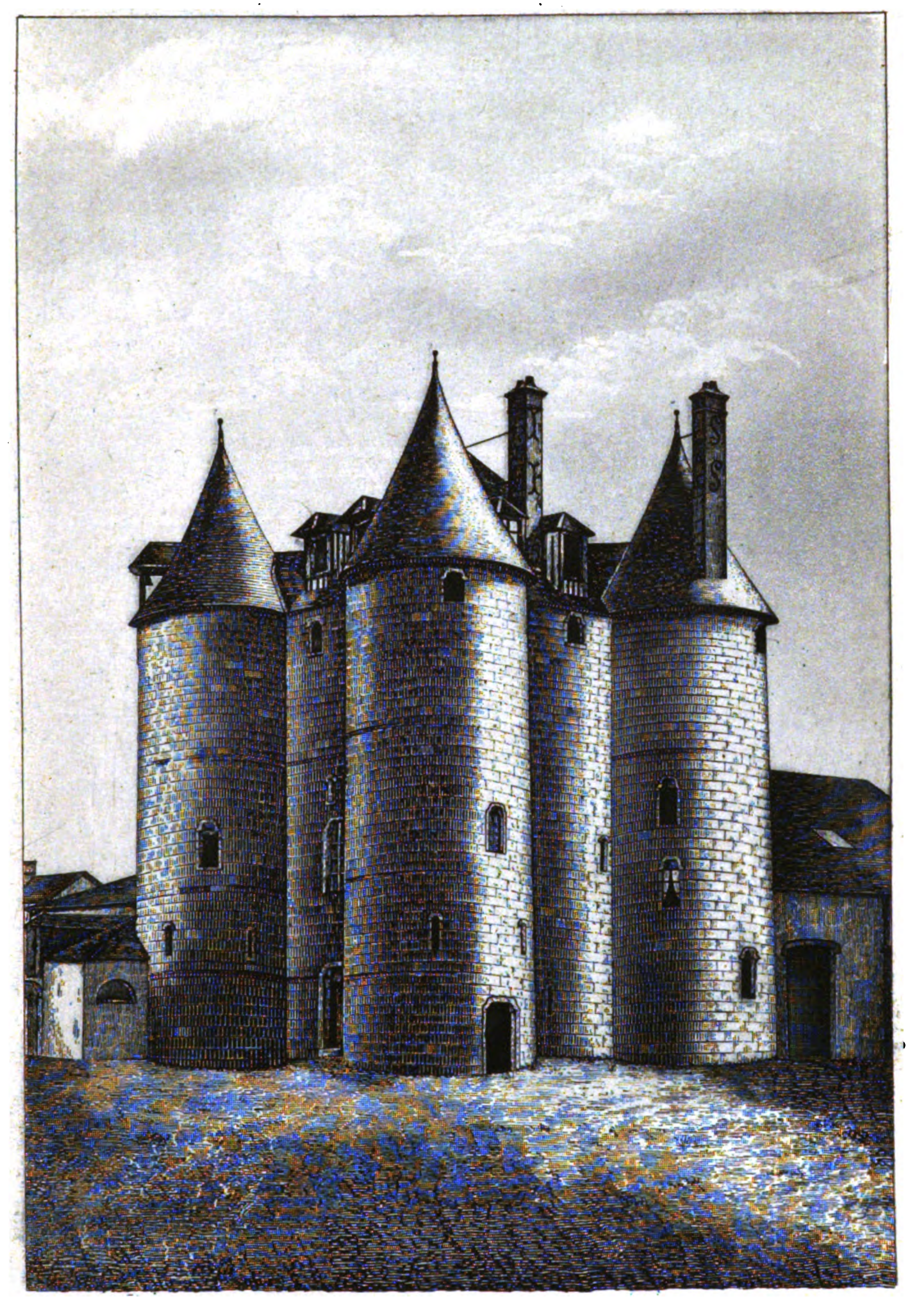
... VERNONNET.

Digitized by Google

qui avoit este entre le roy
déclarez et proverus
inconveniens que ce seroit
Pour laquelle guerre
paciemment avoir
icelles, treu-
et que, ce
désordonnée, avoient
au duc de Bretai-
estoit nommé et comprins

raconté toutes les alterca-
trances qui, sur cette matière,
en la forme et manière ey-
les raisons de l'entreprinse de
par meure délibéracion de
chevaliers, cappitaines,
d'iceulx Anglois, a
appartient de son droict,
son lieutenant. Pour-
encores de rechief vous somme
le roy, afin que se par défault de
en vient aucun inconvénient par rebellion ou dés-
e, que vous ne actre pas la faulte au roy, vostre
seigneur et à moy; lequel, de sa bénigne
en cette partie. »
retraïrent à part les dits Anglois et
matière, et sçavoir qu'ils avoient
grand discord et contro-
érans et recognoissans le
seigneur, et tout ce que
en raison et équité,
rendre à luy, mais

inactif et preparait les voies
Voulant faire « aucunes
réduction et recouvrance de la
vernon environ, » il écrivit, le second
des quatrièmes du vin de la
payer, sur sa recette, une



Ad. Meyer del.

TOURELLES DE VERNONNET.

Digitized by Google

Digitized by Google

somme de 109 livres à des gens de guerre, mariniers et autres[2]. Il se proposait peut-être d'enlever la ville par surprise, mais il n'eut pas besoin d'en venir à cette extrémité, car les habitants, après une discussion probablement fort vive, déclarèrent nettement aux Anglais qu'ils ouvriraient les portes à l'armée française.

« Après plusieurs parolles et altercacions eues entre eulx, fut dit, conclu et ordonné par iceulx habitans qu'ils se rendroient, voulsissent les Anglois ou non, et tascheroient d'obtenir et faire quelque bon traictié pour eux, auquel seroient les Anglois adjoints, se bon leur sembloit. Et adonc iceulx Anglois, voyans non pouvoir résister à l'intencion et résolution d'iceulx habitans, requirent avoir lectres scellées du sceau d'icelle ville, faisant mencion que la dite reddition n'estoit point de leur consentement et volonté, mais qu'ils estoient contraints de l'accepter et y condescendre; ce qui leur fut accordé.

« Et ainsi retournèrent devers Monseigneur de Dunois, avec lequel ils firent et arrestèrent un traictié et appoinctement, par le conseil des seigneurs estans en sa compaignie.

« En faisant lequel traictié et appoinctement, les Angloys vuydèrent leurs mains du chastel de Vernonnet, assis dehors la dite ville, duquel estoit cappitaine ung Anglois nommé Standit, ou Standie, et fut mis en la garde du conte d'Eu pour le roy, en donnant par les Françoys trois escuyers en ostage, c'est à sçavoir ung nommé Jehan de Puysieux, ou Pauseux, ung aultre nommé Ravequin Retono, serviteur du dit conte d'Eu, et ung escuyer nommé Corguilleroy ou Corguilleret, lesquels trois furent baillez ès mains des Anglois. Et réciproquement iceulx cappitaines et habitans de la dite ville baillèrent pour ostaige ès mains des François les susdits mareschal, Daguenet et de Bourdeaux, pour rendre la dite ville au roy, ou à son lieutenant, le samedy prochain ensuivant, heure de midy, au cas qu'ils ne fussent secouruz, et se secourus estoient dans le dit jour, tout se devoit réparer, tant d'une part que d'autre, et l'appoinctement estre déclaré nul et comme non fait.

« Auquel jour ne comparurent aulcuns pour les secourir, car ils n'ozoient partir ny désemparer la ville de Rouen de paour d'aulcune commocion en icelle. Donc à ce jour assigné, toute l'armée des Françoys comparut en bataille et belle ordonnance, lesquels se présentèrent entre Vernon et ung village nommé Longueville. Et adonc se partirent tous les Angloys estans en la dite ville de Vernon, es-

2. Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, 20382.

Digitized by Google

timez à six vingts hommes de guerre, lesquels firent grant diligence dès le lundy et le vendredy pour emporter toutes leurs bagues, ainsi que portoit le traictié, par eaue ou par terre, où bon leur sembleroit, à Rouen ou ailleurs.

« Et le samedy après midy print la possession d'icelle ville mon dit seigneur le conte de Dunois, en déposant tous officiers, jusqu'à ce que le roy yeust aultrement pourveu. Et laissa pour garde et cappitaine, tant de la ville que du chastel, ung chevalier nommé Messire Renaud, ou Rigault, de Fontaines, soubz lequel demourèrent les habitans et ceulx des villages circonvoisins qui s'estoient réfugiez dedans la dite ville, sans ce qu'ils eussent ou endurassent aucun dommage ou empeschement sur leurs corps ne en leurs biens. Et depuis a le roy donné cette ville et ce chastel avecques les appartenances, au dit conte de Dunois, pour les très-grands et recommandables services qu'il luy avoit faits, et avoit encore ferme espérance qu'il luy feroit en la conqueste de son païs de Normandie et ailleurs en ses affaires et nécessitez[95]. »

Un autre chroniqueur a traduit en vers cet épisode de l'histoire de Vernon :

Depuis, les dits seigneurs de France
firent ung poursuivant aller
sommer Vernon a diligence
de se rendre et les clefs bailler.
Et lors ung nommé Jehan d'Ormont,
fils d'un grant seigneur d'Angleterre,
sans soy troubler ne effrayer mont,
respondit qu'il les alloit querre.
De fait, incontinent alla
tout partout sur les serruriers,
amasser deça et delà
grant tas de clefs et ferroniers.
Puis, par farce, les apporta
a icelluy hérault de France
qui à tant d'ilec se osta
et vint dire sa diligence.
Le matin, les contes Dunoys,
de Eu, Sainct-Pol, Brézé, chefs de guerre,
et autres notables Françoys
si y allèrent de grant erre.

[95] *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier.
« Ceux de Vernon promirent de se rendre, à condition qu'ils auraient huict jours de terme pour attendre du secours, lequel ne vint point ; et par ainsi ils livrèrent la place, qui estoit bien forte, aux Français. D'icelle estoit capitaine le fils du comte d'Ormont d'Irlande, lequel avoit en sa compagnie douze vingts combattants, lesquels saufs leurs corps et leurs biens s'en allèrent à Rouen. » (Mathieu de Coussy.)

Digitized by Google

Lors, le dit Vernon assiégèrent
en dressant engins et pavoys,
tellement que sus pie gaignèrent
ung pont contre les ditz Angloys.
Le lieutenant du cappitaine
si eut les joues du traict d'un art,
a la saillie et male estraine,
percées oultre de part en part.
Et dit on que ce fut celluy
qui apporta les clefs et serrures,
de quoy il lui print mal pour luy,
car furent récompenses dures.
Les habitans bien esbais
et effrayés lors se trouvèrent,
requérans pour Dieu estre ouys,
et brief aux gens du Roy parlèrent.
Si eurent entre eulx parlement
et en effect promisdrent rendre
la ville par appointement,
si l'en ne les venoit défendre.
Si eurent jusques au landemain
attendant des Angloys secours,
mais nul n'y misdrent pié ny main,
et se rendirent de ce cours.
Le Roy à Dunoys donna lors
le dit Vernon, gent et notable,
considérant et bien recors
de son grant service louable.
Tels bons seigneurs fait bon servir
qui donnent selon le mérite,
car cela fait cueurs asservir
et tousjours au double prouffite.

(Martial de Paris, *Vigiles de la mort du feu roy Charles septiesme* [96]).

Les Anglais partis, les habitants de Vernon, plus tranquilles, purent s'occuper de rétablir leurs affaires sans doute bien compromises, mais cependant il ne leur était pas permis de s'aventurer bien loin de la ville, car ils se fussent exposés à tomber dans quelque parti ennemi qui les eût rançonnés sans pitié. Les Anglais occupaient encore le Château-Gaillard d'Andeli et leurs coureurs battaient la campagne, aussi les conseillers qui recevaient de Charles VII l'ordre de se rendre auprès de lui, à Louviers, d'où il surveillait le Château-Gaillard, étaient-ils obligés de se faire escorter par des hommes d'armes. On remboursa en 1450, à Nicolas Palmier, une somme de 27 l. t. « pour xviij escuz à lui ordonnez par le Roy pour le restituer de sem-

[96] Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, 14547.

blable somme par lui paiée de l'ordonnance de Monsieur le patriarche conseiller du dit seigneur et président en sa chambre des comptes et de sire Jehan Hardouin, trésorier de France, ou mois de septembre derr. passé à xviij archiers de la garnison de Mante et de Vernon, pour leurs salaires et despens d'un jour et demy esquelz ilz avaient vacqué à accompaigner mond. s[r] le patriarche, led. Hardoin et aucuns officiers dudit seigneur qui vindrent ensemble de Paris à Louviers oud. moys par devers led. seigneur à son mandement, pour les dangiers qui estoient sur les chemins à l'occasion des Anglois qui lors estoient à Gaillard. »

Quelques mois après, les Anglais quittaient pour toujours notre belle province, mais que de ruines, que de deuils ils laissaient derrière eux! Leur première étape sur le sol normand avait été marquée en taches de sang ineffaçables, et Rouen avait payé son héroïque résistance par la mort de quelques-uns de ses plus vaillants défenseurs, que le vainqueur avait exclus du traité de capitulation. Le roi d'Angleterre, en agissant ainsi, en restant inexorable, voulait réduire les populations par la terreur et annihiler tous les courages. Ses successeurs l'imitèrent et, pendant cette longue période de trente années, suivirent ce système d'oppression, toutes les fois au moins que des tentatives de révolte se produisirent, mais ils ne réussirent pas toujours à étouffer le patriotisme de quelques âmes généreuses, et plus d'une fois, sans doute, l'échafaud se dressa sur les places publiques pour les Français qui, victimes de leur dévouement à la patrie, étaient condamnés par l'oppresseur à avoir la tête tranchée par le glaive du bourreau. Combien de drames de ce genre sont restés ignorés, enfouis dans la poussière de nos archives! Les Rouennais ont conservé religieusement le souvenir d'Alain Blanchart, condamné à mort par Henri V; Vernon aussi eut son martyr, et le nom de Gautier Housset doit rester à jamais gravé dans nos cœurs.

Housset était officier au grenier à sel de Vernon. Peu de temps avant la reddition de la ville, il forma le projet d'en expulser les Anglais, et quelques nobles et bourgeois de Vernon et des environs s'associèrent à cette patriotique entreprise, mais malheureusement le complot fut découvert, et Gautier Housset, qui en était l'âme, fut décapité par les Anglais sur une des places de la ville.

Gautier laissait une jeune femme enceinte et deux enfants en bas âge, les Anglais furent sans pitié : ils pillèrent leur demeure, confisquèrent leurs biens et les chassèrent de Vernon. Mais lorsqu'ils eurent été expulsés eux-mêmes de la Normandie, la jeune veuve,

Digitized by Google

qui s'était retirée à Rouen, où des parents l'avaient accueillie, put espérer un meilleur avenir pour ses enfants. Elle exposa sa triste position au roi de France et le supplia de lui accorder une rente qui lui permît de vivre. Charles VII ne fut pas ingrat. Voulant récompenser la fidélité de Gautier Housset et garantir sa veuve et ses enfants de la misère, il leur accorda, par des lettres datées de Jumiéges, le 31 janvier 1450, une rente annuelle de 100 livres tournois sur le grenier à sel de Vernon.

Mais lorsqu'il fut mort, le grenetier de Vernon refusa d'acquitter cette dette sacrée, et la malheureuse veuve dut réclamer auprès de Louis XI, qui confirma, en 1461, la donation de son père [97].

Au moment où Charles VII signait, à Jumiéges, ces lettres de don, Agnès Sorel y mourait.

Agnès appartenait à une famille noble de la Touraine. Elle avait été d'abord attachée, en qualité de demoiselle d'honneur, à la personne d'Isabelle de Lorraine, femme de René d'Anjou, puis elle était venue, vers 1444, à la cour de France. Depuis longtemps déjà, Charles VII l'avait remarquée; il en était devenu éperdument épris et en avait eu, en 1434, une fille du nom de Charlotte.

Placée auprès de la reine, comme dame d'honneur, elle devint la maîtresse attitrée du roi. Charles VII la combla de présents; il lui donna le château de Beauté-sur-Marne, le comté de Penthièvre et les seigneuries de Roquecézière et d'Issoudun. Agnès Sorel, insultée par le dauphin, se retira à Loches, en 1445, mais elle en revint bientôt et elle accompagna le roi dans sa campagne de Normandie.

Peut-être passa-t-elle par Vernon et, séduite par l'aspect de cette ville, « gente et notable, » comme le dit le poëte Martial, la demanda-t-elle à son royal amant. Toujours est-il que Charles VII, qui avait octroyé les revenus de Vernon à Dunois, les lui retira bientôt pour les donner à la belle Agnès, qui n'en devait jouir que quelques mois.

Son cœur fut déposé dans l'abbaye de Jumiéges, où on lisait cette épitaphe :

CY GIST NOBLE DAMOISELLE AGNÈS SURELLE,
EN SON VIVANT
DAME DE ROQUEFERRIÈRE, DE BEAUTÉ, D'ISSOULDUN ET DE VERNON-SUR-SEINE
PITEUSE ENTRE TOUTES GENS
ET QUI LARGEMENT DONNOIT DE SES BIENS AUX ÉGLISES ET AUX PAUVRES
LAQUELLE TRÉPASSA LE IXe JOUR DE FÉVRIER MCCCCXLIX
PRIEZ DIEU POUR L'AME D'ELLE
AMEN

[97] Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, 20585.

Digitized by Google

Vernon rentra-t-il, à la mort d'Agnès, dans le domaine royal, ou bien en fut-il distrait une seconde fois, au profit du bâtard d'Orléans? Nous ne le saurions dire, car les historiens se taisent à cet égard, mais il est constant que, huit ans après ces événements, Dunois percevait encore des rentes sur la vicomté de Vernon, ainsi que cela résulte de l'acte ci-après :

« Nous Jehan, conte de Dunois et de Longueville, grant chambellan de France, confessons avoir eu et reçeu de Girard de (Vauboubon?), grenetier de Vernon-sur-Seyne, la somme de quatre cens livres tourneis que le Roy nous a ordonné prendre par chacun an sur la revenue du grenier à sel du dit Vernon. De laquelle somme de 400 l. t. nous tenons pour content, en quittons le dit grenetier et tous autres. En tesmoing de ce, nous avons signé ces présentes de notre main et fait sceler du scel de noz armes. Donné à Vendosme le siziesme jour de novembre l'an mil cccc cinquante huit.

« LE BASTARD D'ORLÉANS [38]. »

La Normandie jouit de quelque tranquillité pendant les dernières années du règne de Charles VII. La première réunion des États de la province, après la conquête, avait eu lieu à Vernon, en 1452.

Les habitants se plaignirent, en 1454, des chanoines de la collégiale qui vendaient le vin provenant de leurs vignes et refusaient de payer les droits accoutumés. Charles VII répondit à cette plainte en ordonnant aux gens d'église de payer le droit de 16me prélevé depuis longtemps sur les boissons, pour l'entretien de la ville, et en permettant de faire remonter ce payement à l'année 1450 [39].

C'était une grosse question que celle des octrois, à une époque où la ville était accablée de dettes contractées pour maintenir ses fortifications en bon état d'entretien.

Le roi reçut bientôt une nouvelle requête des bourgeois de Vernon qui lui exposaient que leurs ressources ne leur permettaient pas de réparer et de mettre en état les fossés et murailles de la clôture de la ville et les autres édifices tombés en ruines, ni de relever ou reconstruire le talus des fossés, les tourelles et les portes qui s'effondraient. Depuis longtemps, la réparation n'en avait été faite qu'avec des blocs et du plâtre et, pour que la place fût en état de résister,

38 Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, 20382, n° 34.
39 Archives de la mairie de Vernon.

Digitized by Google

dans le cas d'une nouvelle guerre, il était nécessaire de proroger l'octroi précédent. Charles VII y consentit et, visant l'arrêt du parlement de 1299, qui condamnait les habitants de la châtellenie à contribuer à l'entretien des murs de la ville, il octroya aux Vernonnais le droit de percevoir pendant trois ans: sur chaque queue de vin sortant de l'enceinte, 12 den. par.; sur chaque pot vendu dans la ville et dans la châtellenie, la 16me partie, et, sur chaque minot de sel vendu ou distribué au grenier de Vernon, 2 sols par. Considérant, en outre, que le produit des vignes environnantes était quelquefois de peu de valeur, parce que la récolte était mauvaise, il permit de prendre 4 s. p. sur chaque queue de vin vendu en détail dans la ville et provenant d'autres crus que ceux des environs.

Cet octroi devait être exclusivement affecté aux fortifications, et le compte de la recette et de la dépense devait être rendu aux officiers du roi.

Ces lettres d'octroi étaient du 17 septembre 1460[100].

Le 8 février 1461, Charles VII rendit, à Bourges, une ordonnance confirmant le règlement que les habitants de Vernon avaient soumis à son approbation, pour la vente des blés, des vins et de toutes les denrées en général, et pour la tenue des marchés de la ville.

Il mourut le 22 juillet suivant.

[100] Bibliothèque nationale, Ms. fonds français, 20585, n° 37.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

DE LOUIS XI A LA FRONDE (1649)

Louis XI vint à Vernon, au mois d'août 1462, et y signa des lettres de privilége pour le chapitre d'Évreux.

Les premières années de son règne furent troublées par les intrigues des princes du sang. Il avait été contraint, pour des causes diverses, d'augmenter les impôts et il en était résulté quelques révoltes partielles dans les provinces. La noblesse profita de ces circonstances pour secouer le pouvoir royal et, sous prétexte de sauvegarder les intérêts du peuple, forma contre Louis XI une ligue qu'elle baptisa du nom de ligue du *Bien public*, et dont les principaux chefs furent les ducs de Bretagne, de Bourgogne, de Bourbon et de Berri, ce dernier, frère du roi.

Après la bataille de Montlhéri, demeurée sans résultat, les conjurés marchent sur Paris. Le roi quitte cette ville, vient en Normandie et en ramène bientôt 12,000 hommes et de nombreuses munitions de guerre, mais, à la suite de pourparlers, un traité est conclu à Conflans, et Louis XI, contraint d'accepter les conditions qu'on lui impose, cède à chacun des princes une parcelle du royaume.

Charles de Berri avait obtenu ce qu'il désirait : la concession de la Normandie. Il s'achemina vers cette province pour en prendre possession, mais des difficultés sans nombre surgirent. « Outre le mécontentement général d'être séparés de la France, les Bretons et Normands y étaient fort peu d'accord. L'ambition avait gagné tout le monde. Le sire d'Harcourt voulait être maréchal. Le sire de Bueil, capitaine de Rouen ; il y avait encore beaucoup d'autres compétitions. La douairière de Brezé et le patriarche évêque de Bayeux prirent les devants auprès du nouveau duc, à peine arrivé

Digitized by Google

à Vernon, et lui demandèrent les plus hautes positions pour leurs amis [1]. »

Ce n'était pas sans regret que Louis XI avait abandonné la Normandie à son frère. Il s'efforça de reprendre par la ruse ce qu'on lui avait arraché par la force, et il fit si bien qu'il détacha successivement de Charles de Berri ses anciens alliés.

Le duc de Bourbon, qui s'était rapproché du roi, vint à Vernon et s'en fit ouvrir les portes par surprise, dit Thomas Basin, en se présentant au nom du duc de Normandie, qui ignorait sa réconciliation avec Louis XI. Le lendemain, il octroya aux bourgeois la charte dont la teneur suit :

« Aujourd'hui vingt-sixième jour de décembre mil quatre cent soixante cinq, Monseigneur le duc de Bourbon et d'Auvergne, lieutenant général du Roi notre sire, a octroyé aux gens d'église, nobles et habitants de Vernon, et aux francs archers étant en icelle que, en rendant et baillant présentement ladite ville en l'obéissance et possession du Roi, ès mains de mon dit seigneur de Bourbon, iceux gens d'église, nobles, bourgeois et habitants dessus nommés, demeureront en tous leurs biens, meubles et héritages, et en tous leurs priviléges, libertés et franchises, comme ils étaient auparavant la possession prise de ladite ville par Monseigneur Charles, frère du Roi.

« Fait les an et jour susdits et, de ce, leur seront faites lettres par moi, ainsi signé : *Robert, tabellion* [2]. »

A cette époque, les Liégeois étaient révoltés, et cette circonstance, en empêchant le duc de Bourgogne de venir en aide au duc de Berri, avait permis au roi de France de pousser plus vivement le recouvrement de la Normandie.

Louis XI était à Vernon le 22 octobre 1467, et « demeura illec depuis par certains temps, durant lequel vint et arriva devers luy Monseigneur le connestable, lequel trouva moyen que le Roy bailla et donna trêve entre luy et Monseigneur de Charrolois, jusques à six mois lors après ensuivans, sans en ce y compréendre les villes et païs de Liège, qui desjà estoient mis sus et en armes à l'encontre du seigneur de Charrolois, en espérance d'avoir l'aide et secours du Roy, ainsi que promis leur avoit esté, et à ceste cause demourèrent du tout habandonnez. Et puis après ce que dit est ainsi

[1] Urbain Legeay, *Histoire de Louis XI*, t. I, p. 463.
[2] Th. Michel, *Histoire de Vernon*.

Digitized by Google

fait, ledit Monseigneur le connestable s'en retourna par devers le dit monseigneur de Bourgogne luy porter nouvelles des dites trêves,

« Et ce fait, maistre Jehan Balue, cardinal d'Évreulx, maistre Jehan de Ladriesche et maistre Jehan Prévost retournèrent devers le Roy au dit lieu de Vernon, qui estoient alez en Flandres de l'ordonnance du Roy par devers le dit de Bourgogne, et tantost après le dit retour fait, le Roy se partit du dit lieu de Vernon et s'en ala à Chartres[3]».

Le 31 juillet 1470, 95 hommes d'armes et 192 archers de la charge de M. de Bueil furent passés en revue à Vernon..

La paix avait été signée en 1468, à Péronne, par Louis XI et Charles le Téméraire, mais elle fut de peu de durée. La guerre recommença en 1472; elle durait encore en 1475, et les Bourguignons, qui avaient déjà perdu plusieurs places et avaient tout intérêt à empêcher le roi de venir en Picardie, firent courir, vers le mois de mai, le bruit d'une descente des Anglais en Normandie. Louis XI s'y rendit aussitôt avec 500 lances, les nobles et les francs archers de la province, mais la nouvelle était fausse et il rentra à Paris,

Le 6 avril, le roi avait adressé de Vernon, aux habitants de Pont-Audemer, des lettres pour les inviter à lui prêter une somme de 200 l. qui devait être affectée au ravitaillement de la nef la *Siméonne*.

« Le Roy, dit Jean de Troyes, se partit de Paris pour aler à Vernon-sur-Seine, auquel lieu l'attendoient monseigneur l'admiral et les aultres capitaines, pour conclure de la guerre, et ce qui estoit à faire pour la trêve qui failloit le dernier jour du dit mois d'avril, et puis s'en retourna à Paris, où il arriva le vendredy quatorziesme jour du dit mois. »

Au mois de septembre 1474, Louis XI accorda aux bourgeois, manants et habitants de Vernon, la permission de prélever un droit de hanse sur les marchandises transportées par eau, passant sous le pont. Les deniers provenant de cet octroi devaient être employés à « plusieurs grandes fortifications, réparations et entretenements, tant de tours, boulvers, murailles que autrement[4]. »

En 1477, les portes de la grande tour du château se refermèrent sur un prisonnier illustre.

Jacques de Brézé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Nor-

[3] *Chronique de Jean de Troyes*, coll. Michaud et Poujoulat, t. IV.
[4] Archives de l'Hôtel-de-Ville de Vernon.

Digitized by Google

mandie, avait épousé, en 1462, Charlotte de France, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel.

Le 1er juin 1477, en rentrant de la chasse, il se retira avec sa femme dans le château de Rouvres, près Dourdan, pour y passer la nuit.

Il s'en était allé dans sa chambre, mais il n'y resta que peu de temps et se rendit dans l'appartement de sa femme; il savait qu'il y trouverait un de ses veneurs, du nom de Pierre de Lavergne, avec lequel Charlotte entretenait des relations. La porte était fermée; il l'enfonça et surprenant les coupables, avant qu'ils eussent eu le temps de se cacher, il les tua tous deux; puis, le lendemain, il fit inhumer sa femme dans l'abbaye de Coulombs.

Louis XI avait toujours haï Agnès Sorel, mais il portait une vive affection à Charlotte de France, et à la première nouvelle de ce meurtre, il fit arrêter le sénéchal de Normandie, que l'on enferma, à Paris, dans la Conciergerie.

Jacques de Brézé y était depuis quelques mois, quand « le 24 novembre 1477, sur les cinq ou six heures du soir, une barque vint toucher au pied de la tour de la Conciergerie; des hommes armés en descendirent, se firent livrer le prisonnier, et, sans tenir compte de ses réclamations ni de ses protestations, le firent monter avec eux dans leur barque, après lui avoir ôté ses gens et ses serviteurs. Grande dut être alors la peur du Sénéchal, de se voir ainsi brusquement enlevé de nuit par des hommes armés et qui agissaient par ordre du roi. Il crut tout d'abord qu'on voulait le noyer, crainte qui n'était pas déraisonnable avec Louis XI. Cependant, une fois dans la barque, avec ses silencieux gardiens, il descendit rapidement jusqu'à Saint-Cloud. Arrivé là, Brézé fut remis à Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, son mortel ennemi.

« Il fut conduit par d'Estouteville au château de Vernon, qui avait appartenu à la mère de sa femme, et il y fut détenu deux ans et sept mois sans être interrogé et sans savoir ce qu'on ferait de lui. Enfin, Louis XI le fit amener par devers lui, à Nemours, lié et garrotté.

« De Nemours, il fut transporté, toujours lié et garrotté, à Vincennes; il y resta jusqu'au jour des Rois suivant, puis il fut ramené au château de Vernon, pour y être gardé plus étroitement encore que la première fois; on mura ses fenêtres et il n'eut de jour que par la cheminée et quand la porte s'ouvrait. Il paraît, par une lettre mystérieuse de d'Estouteville au roi, qu'on fit alors une tentative pour sa délivrance. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut sans

Digitized by Google

résultat. Brézé restait ainsi étroitement gardé dans le château de Vernon, lorsqu'au mois de juin suivant, le roi y envoya pour l'interroger quelques présidents et quelques conseillers du Parlement qui, n'ayant pas répondu à ce qu'il attendait d'eux, furent bientôt congédiés. Le roi paraissait ne pouvoir pas maîtriser son impatience. Aussi, le mois suivant, c'est-à-dire en juillet, il envoya à Vernon un capitaine de ses gardes, nommé Hervé du Chesnay, chercher son prisonnier, qui fut mené d'abord à Dreux, et de là au château de Laverdin. Ce fut dans ce dernier lieu qu'une commission fut nommée pour lui faire son procès. »

Louis XI s'efforça de lui faire avouer que sa femme était innocente et qu'il l'avait poignardée sur de faux rapports. Menacé de la question, Brézé avoua tout ce qu'on voulut et fut condamné, le 22 septembre 1481, à une amende de 100,000 écus d'or, puis il fut élargi ; mais il ne put satisfaire au payement de cette énorme somme, et on l'emprisonna de nouveau. Pour obtenir sa mise en liberté, il dut faire au roi la cession de tous ses biens, que Louis XI rendit bientôt à Louis de Brézé, fils aîné du sénéchal, et à ses autres enfants. Le père obtint une pension de 2,000 francs sur la baronnie de Mauni.

Après la mort de Louis XI, le grand sénéchal appela du jugement qui l'avait condamné à Charles VIII qui lui accorda des lettres de rémission, en 1486 [5].

La lettre du sire d'Estouteville au roi, dont parle M. Douet d'Arcq, disait qu'un gentilhomme, se faisant nommer Charles La Vache, était venu au port de Neuilli et s'était adressé au maître d'école, en disant qu'il était le comte de Maulevrier et qu'il s'était évadé du château de Vernon, mais qu'il ne voulait pas se montrer avant d'avoir rassemblé ses gens. Puis tous deux s'étaient rendus à Paris, où ils étaient arrivés de nuit et avaient logé dans cinq ou six hôtels, en l'espace de huit jours, pour ne pas être reconnus. Le maître d'école était enfin allé à Nogent, pour y obtenir de l'argent de « madamoiselle la Vidasme » ou de ses officiers. C'est à ce moment que Robert d'Estouteville avait fait arrêter ces deux personnages.

Nous verrions dans ce fait l'œuvre d'un chevalier d'industrie, tentant d'extorquer une certaine somme à la famille du prisonnier, plutôt qu'une tentative sérieuse d'évasion, car Louis XI paraissait attacher une assez grande importance à la conservation de son cap-

[5] M. Douet d'Arcq, *Procès criminel intenté contre Jacques de Brézé, grand sénéchal de Normandie, au sujet du meurtre de sa femme.*



tif pour qu'on puisse supposer que les gardes avaient les ordres les plus sévères, et ceux-ci connaissaient assez le caractère vindicatif du roi pour ne pas ignorer que la plus légère négligence de leur part serait punie sévèrement. Si Charles La Vache avait eu réellement l'intention de sauver le sénéchal, il serait allé trouver directement les parents ou amis de Jacques de Brézé et ne se serait pas affublé du nom de comte de Maulevrier.

Le règne de Charles VIII n'offre rien d'intéressant pour nous. Ce prince confirma, en juin 1484, les priviléges de l'Hôtel-Dieu.

Louis XII lui succéda. Ses guerres en Italie lui occasionnant quelques embarras, il eut recours à des emprunts, et fit, le 7 août 1503, un acte d'emprunt, sous forme de constitution de 50 livres de rente, *sous ombre* de vente, opérée par les habitants de Vernon pour une somme de 500 l. qu'ils se réservèrent d'acquitter *à toujours, par la foi et serment de leur corps*, entre les mains du sieur de Vandrimare, envers lequel Étienne Vaignart, procureur des bourgeois, et quelques autres engagèrent leurs biens privés, indépendamment de ceux de la communauté [6].

Louis XII confirma, en 1506, les droits de hanse concédés aux Vernonnais par ses prédécesseurs. Il mourut en 1515 et eut pour successeur François Ier.

Trois ans après l'avénement de ce prince, les États de Normandie furent réunis à Vernon pour y voter une taille à payer par la province pendant l'année 1518 [7].

Le droit de faire acquitter un prisonnier, en lui faisant porter, le jour de l'Ascension, la fierte ou châsse de saint Romain, était un privilége fort ancien dont jouissait le chapitre de la cathédrale de Rouen et dont les chanoines étaient très-jaloux. Nous en avons déjà parlé, t. Ier, p. 127, et nous aurons encore plusieurs fois occasion d'en voir faire l'application par le chapitre de Rouen, au profit de Vernonnais condamnés par le parlement de Normandie ou bien de personnages mêlés aux faits principaux de notre histoire.

Jean Le Forestier, écuyer, bénéficia de ce droit en 1547.

Il résidait dans la commune de Saint-Marcel et entendit un jour une de ses voisines reprocher à sa femme, qui se trouvait alors en couches, les relations criminelles qu'elle entretenait avec « ung nommé frère Nicolle Baillehache, religieux de Sausseuse. » Le Forestier

[6] A. Barabé, *Recherches historiques sur le tabellionage royal, principalement en Normandie*, p. 111.
[7] Canel, *États de Normandie*.

Digitized by Google

était jeune, il avait trente ans, il était vif et il ne put apprendre sans une violente colère qu'il était déshonoré.

Il saisit son épée et se précipita dans la chambre où sa femme était couchée, en s'écriant : « Par le sang Dieu ! tu m'as faict ung tel déshonneur, tu en mourras à ceste heure, » et, avant qu'on eût eu le temps de s'y opposer, il la frappa dans le côté gauche d'un coup dont elle mourut sur-le-champ.

Jean Le Forestier fut admis à lever la fierte de saint Romain et obtint ainsi son acquittement [8]. Il quitta le pays à la suite de cet événement et embrassa la carrière des armes; il devint gouverneur de Commerci et mourut vers 1579.

Le 25 juillet 1528, François Ier avait cédé les domaines de Chartres, Montargis, Gisors et Vernon, à Renée de France, duchesse de Ferrare, pour s'acquitter envers elle d'une dette de 250,000 écus représentant les droits qu'elle avait sur la succession du roi Louis XII, son père, et de la reine Anne. Plus tard, le 8 février 1566, Vernon fut compris dans l'apanage de François d'Alençon, formé du duché d'Alençon, du comté du Perche et des châtellenies de Château-Thierri, Châtillon, Épernai, Mantes, Meulan, Gisors et Andeli ; mais, en 1569, le roi de France retira à son frère les seigneuries de Vernon, Andeli et Gisors, qu'il rendit à la duchesse de Ferrare, et lui donna en échange le comté d'Évreux et les domaines de Beaumont, Conches, Breteuil, Orbec et Paci. Cette nouvelle dotation était sans doute motivée par les plaintes du duc d'Alençon qui n'avait pu jouir des revenus de son apanage, que Renée de France avait continué de percevoir pendant ces trois années [9].

Renée avait épousé, en 1528, Hercule d'Este, et lui avait apporté en dot les terres de Vernon et autres que lui avait données François Ier, son beau-frère. Hercule, duc de Ferrare, de Modène et de Reggio, était fils d'Alphonse Ier d'Este; il servit contre les Espagnols, en qualité de lieutenant-général dans l'armée française, pour Henri II, et mourut en 1559, laissant cinq enfants, parmi lesquels : Alphonse, qui fut seigneur de Vernon et fit rédiger, en 1587, le terrier de ce domaine; Louis, appelé le cardinal de Ferrare, et Anne, qui hérita de son frère Alphonse, mort sans enfants, et devint dame de Vernon.

Renée de France était une femme d'un grand caractère. Elle était

[8] Floquet, *Histoire du privilége de la fierte de Saint-Romain*, t. II, p. 414.

[9] Bibliothèque nationale, fonds Moreau, Ms. 341, fos 182 et 250. — *Édits et ordonnances*, publiés par Fontanon, t. II, p. 27.

Digitized by Google

protestante et donna souvent asile à ses coreligionnaires, pourchassés comme des bêtes fauves, à une époque où la France était déchirée par les guerres de religion.

Elle mourut à Montargis, le 12 juin 1575, âgée de soixante-cinq ans [10].

Les historiens nous font le récit le plus navrant de la situation de la Normandie à cette époque, et nous retracerons, aussi brièvement que possible, les événements les plus remarquables auxquels se trouvèrent mêlés des personnages appartenant à notre ville ou à ses environs.

Jacques Daniel de Boisdennemets et Robert de Croismare avaient fait partie, en 1540, de la commission qui, par ordre de François Ier, était venue à Bayeux tenir les grands jours, pendant que le Parlement de Rouen, dont ils étaient membres, était suspendu par le roi.

Vers 1553, la doctrine de Calvin, qui s'était rapidement répandue en Normandie, avait fait des prosélytes jusqu'au sein du parlement, et cinq conseillers, parmi lesquels Antoine de Civile, sieur de Bouville, avaient été exclus de la compagnie pour avoir approuvé les idées du réformateur.

Le président de Boisdennemets lui-même était soupçonné d'hérésie.

La haine des catholiques croissait contre les religionnaires, dont le nombre augmentait chaque jour. Un religieux jacobin, prêchant à Notre-Dame de Rouen, avait vomi contre les protestants les injures les plus atroces. Les ministres calvinistes portèrent plainte au parlement et le président de Boidennemets adressa au prédicateur une sévère réprimande. La punition était bien légère, puisqu'il s'agissait d'une excitation à la guerre civile, elle déplut cependant aux catholiques qui, la trouvant excessive, accusèrent le président de connivence avec ceux de la *Religion*.

Sur ces entrefaites eut lieu le massacre de Vassi. Les religionnaires, exaspérés des violences qu'il leur fallait chaque jour subir dans leurs prêches, se soulevèrent et s'emparèrent de Rouen le 16 avril 1562. Cette malheureuse ville fut livrée à la fureur des vainqueurs qui dévastèrent ses plus beaux monuments. Les iconoclastes calvinistes se répandirent dans les églises, brisant les statues, les reliquaires, les orgues, et lacérant les tableaux, et ils ne se retirèrent que lorsque la destruction fut complète.

10 Collection Michaud, t. XIV, p. 55.

Digitized by Google

Le 25 juillet, Charles IX adressa aux villes de Normandie des lettres pour une levée de subsides destinés à payer les troupes royales et dont la plus lourde part devait être supportée par les protestants. Une taille de 58,151 l. t., à asseoir sur l'élection d'Andeli, Vernon et Gisors, fut votée par les états de Normandie, où Robert du Val représenta le tiers-état de Vernon [11].

Montgommeri vint prendre à ce moment le commandement de Rouen. Le 18 septembre, il somma les habitants des villes de Caudebec, Harfleur, Honfleur, Pont-de-l'Arche, Lisieux, Pont-Audemer, Louviers, Andeli et Vernon, occupées par le duc d'Aumale, de se remettre, dans le délai de quinze jours, sous l'obéissance du prince de Condé. Il les menaçait du pillage, en cas de refus, mais toutes lui restèrent fermées, à l'exception du Pont-de-l'Arche qui se rendit.

Le parlement avait quitté le chef-lieu de la province, où il ne pouvait plus rendre la justice, et avait délégué vers le roi deux de ses membres qui rapportèrent des lettres autorisant la translation de cette cour dans telle ville qu'il plairait aux conseillers et validant d'avance tous leurs actes futurs.

Ils hésitèrent quelque temps entre Évreux, Vernon et Louviers, puis ils se décidèrent pour cette dernière ville, plus rapprochée de Rouen. Mais la plupart d'entre eux étaient des catholiques exaltés et ils refusèrent de laisser siéger plus longtemps ceux de leurs collègues dont la foi ne paraissait pas assez pure.

Jacques Daniel, président à mortier, déjà accusé de condescendance pour les huguenots dans l'affaire du jacobin, fut remis en cause. On lui reprocha d'avoir assisté « aux fiançailles et mariage de sa petite-fille avec un religionnaire, fait au prêche; aux fiançailles de son fils, célébrées par un chanoine de Rouen apostat; d'avoir mangé de la viande en ces deux rencontres, quoique ce fût à jours d'abstinence; d'avoir porté faveur aux ministres prédicants, conversé, bu, mangé avec eux; de s'être, dans son office de président, montré favorable aux religionnaires, à ceux même qui étaient mis en jugement pour crime d'hérésie, en distribuant leurs procès à des

[11] Cet impôt fut ainsi réparti sur les paroisses de la châtellenie : Vernon, 978 l.; Bizi, 423 l.; Bailleul, 424 l.; Corbie, 144 l ; Cahaignes, 260 l.; Fours, 228 l.; Gasni, 658 l.; Giverni, 187 l ; Heubecourt, 138 l ; Haricourt, 117 l.; Chapelle Saint-Ouen, 140 l.; Bois-Jérôme, 124 l ; Mercei, 282 l ; Mézières et Nezai, 237 l. Notre-Dame de l'Ile, 424 l.; Notre-Dame de la Garenne, 12 l.; Pressagni-l'Orgueilleux, 150 l.; Pannilleuse 194 l.; Saint-Pierre de la Garenne, 164 l.; Saint-Marcel, 304 l.; Saint-Just, 80 l., Saint-Pierre d'Autils 367 l.; Sainte-Geneviève, 380 l.; Saint-Étienne-sous-Bailleul, 174 l.; Surci, 133 l.; Vernonnet, 176 l.; Tilli e Sausseuse, 176 l.; Tourni, 672 l.; Vénables, 480 l.; Villez-sous-Bailleul, 204 l. (*Bibliothèque Nationale* Ms. fonds français, 23,906).



juges qui partageaient les opinions nouvelles; d'avoir, sur la dénonciation des ministres prédicants, mandé un jour chez lui et intimidé par une dure semonce des prédicateurs catholiques dont tout le crime était d'avoir prêché sincèrement la parole de Dieu. »

Le président protesta « avoir tousjours voulu vivre et mourir en la foy de Dieu et de l'Église, telle que ses parents avaient promys pour luy quand il avait esté baptisé, il y avait plus de soixante ans. » Il répondit « que le mariage de sa petite-fille avec un religionnaire n'était pas son ouvrage; le père et la mère l'ayant, comme ils en avaient le droit, mariée à qui ils avaient voulu sans le consulter et même sans l'appeler au contrat. La cérémonie avait eu lieu selon le rite protestant, il était vrai, mais *en maison privée*, et non au prêche et en public, comme on le voulait dire. Aïeul de l'épousée, il avait assisté au banquet, mais n'avait pas su qu'il dût s'y trouver des ministres. Quant au mariage de son fils avec la fille du maître des requêtes Le Conte de Draqueville, il avait été célébré selon le rite de l'Église romaine. Au repas, qui avait eu lieu un vendredi, « y avoit voirement chair et poisson; mais la chair avoit esté préparée pour M. Le Conte de Draqueville qui estoit malade pour lors; et, quant à luy, il défioit de prouver qu'il en eust mangé. »

Ces justifications, quoique bonnes, ne pouvaient convaincre des juges prévenus. Les conseillers, aveuglés par leurs haines religieuses, lui défendirent de siéger et ordonnèrent, sur sa vie privée, une enquête qui se poursuivait encore trois mois après, quand le parlement déclara « subreptices » des lettres du roi qui autorisaient le président Daniel à reprendre ses fonctions : la cour le déclara déchu de leur bénéfice.

Si le sieur de Boisdennemets se trouva vivement froissé de se voir ainsi exclu d'un corps qu'il avait présidé jusque-là avec douceur et intégrité, il dut se consoler bien vite de sa disgrâce en apprenant les rigueurs déployées par le parlement de Louviers. Le vent lui apportait, dans sa retraite de Vernon ou dans son château de Boisdennemets, l'écho affaibli des cris d'agonie de ceux que l'on menait chaque jour au supplice.

Le parlement ordonnait à tout individu d'arrêter les ministres et, s'ils résistaient, de les tuer sans pitié. Pendant plusieurs mois, les rues de Louviers furent rouges du sang des huguenots condamnés à périr sur la roue. L'ambassadeur d'Espagne, qui passait un jour par cette ville, dit qu'il y vit pendre soixante huguenots, et le roi lui-même dut tempérer le zèle trop ardent des conseillers au parlement.

Digitized by Google

Le duc de Guise entra en Normandie avec les troupes royales et vint assiéger Rouen. Un dernier assaut, livré le 26 octobre 1562, mit cette ville au pouvoir d'une soldatesque indisciplinée qui s'abandonna, pendant huit jours, à toutes les violences du sac, tuant et pillant, et n'épargnant guère plus les catholique que les protestants [12].

Vernon avait été assez heureux pour échapper à toutes ces horreurs. Les reliques de saint Cande y avaient été apportées de Rouen pour les dérober à la colère des protestants; le chapitre de Saint-Cande-le-Vieux les reprit dès que cette ville fut rentrée sous l'autorité royale [13].

Dès que Charles IX eut atteint sa quatorzième année, sa mère vint en 1563, à Rouen, le faire déclarer majeur au sein du parlement réinstallé dans le palais de justice. Au retour, Catherine de Médicis, en quittant Gaillon pour venir à Vernon, fit une chute assez grave dont elle se ressentit plus tard.

Pour réparer l'échec subi par les protestants, Condé marcha sur Rouen avec un renfort de 7,000 Anglais descendus au Havre. L'ordre avait été donné d'arrêter les bateaux sur la Seine et de rompre les ponts de Poissi, Saint-Cloud, Mantes, Vernon et Pont-de-l'Arche, pour entraver sa marche, mais on ne put l'empêcher d'arriver devant Rouen. Il y fut défait, tenta alors de surprendre Paris et rencontra en chemin le duc de Guise qui le battit près de Dreux et le fit prisonnier [14].

En avril 1577, Charles Acart, bourgeois de Vernon, reconnaissait qu'il avait reçu du receveur des tailles de l'élection une somme de 24 l. t. destinée à le rembourser de ses frais de voyage à Rouen, où il avait représenté le tiers-état de la vicomté de Vernon aux états de Normandie du mois d'octobre 1576 [15].

En conformité d'un édit de Henri III ordonnant, en 1577, la réformation de la coutume de Normandie, Vernon délégua, pour prendre part à cette réforme, Claude Langlois et Claude Roussel, pour la justice de la vicomté, Louis Brasdel et Simon Le Normand, pour le tiers-état, messire Robert Gaudri, curé de Saint-Pierre d'Autils, pour le clergé, et Jean Maillet, sieur de Douville, et Me Guillaume Postel, pour la noblesse.

Commencée en 1577, cette réforme, devenue indispensable, ne fut

[12] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. II, p. 24, 275 et s., 366, 380, 390, 409 et s.
[13] Farin, *Histoire de Rouen*, t. II, p. 289.
[14] *Mémoires de Condé*, t. II, p. 107, et III, p. 707.
[15] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon*.

Digitized by Google

terminée qu'en 1583. Les députés s'étaient réunis à Rouen, à plusieurs reprises; les cahiers avaient été renvoyés dans les vicomtés, pour y être examinés, puis on les avait retournés au chef-lieu de la province où ils avaient été réunis en un cahier général. Des désaccords avaient surgi entre les commissaires nommés par le roi pour la rédaction des coutumes et les délégués des villes. Vernon s'était trouvé dans ce cas et les bourgeois en avaient appelé au parlement pour régler leurs différends [16].

Le 25 septembre 1576, les curés de la châtellenie de Vernon, réunis en corps, avaient choisi, pour les représenter aux états de Blois, le sieur Bourdon, chanoine d'Andeli et aumônier du cardinal de Bourbon [17].

A ce moment, le roi de Navarre reprit les armes, en prétextant que les conditions du dernier traité n'avaient pas été remplies par les catholiques qui continuaient de maltraiter les protestants. Il justifia cette nouvelle prise d'armes par un long factum dans lequel il exposa tous ses griefs. Nous y voyons qu'on avait retiré les garnisons de quelques places et que des villes qui n'en avaient pas depuis longtemps, comme Vernon, Beauvais, etc., avaient reçu des troupes royales « pour intimider ceux de la religion qui y estoient en bon nombre » [18].

Une statistique de la France, dressée vers 1580, dit que la guerre civile avait enlevé à la Normandie près de cent cinquante mille habitants et que cette province avait payé plus de cinq cents millions. La Ligue vint encore ajouter de nouveaux désastres.

Vernon, nous l'avons vu, avait été retiré à Francois d'Alençon, en octobre 1569, cependant « vers la fin d'avril 1578, Monsieur fit, sur les terres de ses apanages, des compagnies de gens de pied et de cheval, pour aller en Flandre au secours des États, mais le Roi, pour empêcher le départ de ces troupes, laissa, lors de son voyage en Normandie, au mois de juin, des garnisons de gens de pied à Gisors, Vernon, Mantes, Meulan, etc. » [19].

Nous ne savons en vertu de quel droit le duc d'Alençon faisait des levées dans des seigneuries qui ne lui appartenaient plus, et l'on ne peut supposer qu'une chose, c'est que l'usufruit des terres de Vernon et Gisors lui avait été donné de nouveau, pour quelques années

[16] *Histoire du parlement de Normandie*, t. III, p. 184 à 203.
[17] *Tabellionage de Vernon.*
[18] Bibliothèque Nationale, fonds V •. Colbert 29.
[19] Pierre de Lestoile, coll Michaud, t XIV, p. 101.

Digitized by Google

seulement, à la mort de Renée de France. En 1582, il y faisait encore lever, par le capitaine La Rivière, une compagnie de 200 hommes de guerre que celui-ci était chargé de conduire à Anvers, où le sieur de la Rochepot, colonel général de l'infanterie française, devait recevoir leur serment.

Un parti puissant, celui des Guise, était entré en lutte ouverte avec la royauté et avait acquis dans Paris une telle prépondérance que, lorsque le peuple se souleva, Henri de Guise put se croire un instant le roi de France.

Henri III avait quitté la capitale, après la *Journée des barricades*, et s'était rendu à Chartres. Quelques jours après il était à Vernon. Le 6 juin 1588, par une lettre datée de cette dernière ville, il invita Scipion Sardini à payer à M. du Tremblay, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, 20,000 écus sol. pour la solde des gens de guerre étant en Languedoc, sous les ordres du maréchal de Joyeuse; cette somme devait être prélevée sur les 500,000 écus à recevoir de la composition faite par le clergé avec le roi, pour éviter l'aliénation de 50,000 écus de rente de son temporel [20].

Henri III « pour regaigner la bonne volonté du peuple » surchargé d'impôts, signa à Vernon plusieurs édits qui en annulaient de précédents très-onéreux pour la Normandie. « Par des déclarations solennelles, il confirmait des priviléges chers aux Normands et dont, jusqu'à ce jour, ils avaient en vain fait instance; des chartes ducales presque oubliées qui reconnaissaient aux habitants de la province le droit si ancien, si précieux pour eux, et si souvent méconnu sous tous les règnes, *de ne plaider que devant les juges du pays.* »

Ces édits furent enregistrés par le parlement de Rouen avec empressement et solennité, « *à huis ouverts et avec un applaudissement extresme en la court,* » suivant la remarque du président Groulart.

« Maintenant à l'Hôtel-de-Ville on commençait à envisager sans inquiétude la prochaine arrivée du monarque dans la capitale de la province. Des députés envoyés à Vernon pour le saluer eurent mission, sinon de l'inviter, du moins, « *là où Sa Majesté déclarerait désirer venir à Rouen,* » de lui faire entendre qu'il y serait le très-bien venu.

Groulart vint aussi l'y trouver, avec MM. de Courvaudon, la Va-

[20] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon.*

Digitized by Google

che et Benesville, et Henri III leur annonça qu'il coucherait le soir même à Rouville et qu'il serait à Rouen le lendemain [21].

Le jour de la Pentecôte, il avait fait demander Villeroy et lui avait exposé, en présence de Miron, son médecin, ses ennuis et ses craintes, puis il l'avait chargé d'aller offrir en son nom, au duc de Guise, la lieutenance générale du royaume et d'entamer avec lui des négociations pour amener la paix. Villeroy quitta Vernon, en compagnie de Miron, et se rendit à Paris pour accomplir sa mission. Quelques jours après il retrouvait le roi à Rouen et lui rendait compte de ses démarches [22].

Le 25 juin 1586, Michel Charité avait apporté dans son bateau trois barils contenant 500 livres de poudre que les commissaires de l'artillerie lui avaient délivrées, sur l'ordre de M. de Joyeuse, pour les habitants de Vernon qui en donnèrent quittance par l'entremise de leurs échevins.

La ville continua de s'approvisionner, en prévision des événements qui devenaient de plus en plus menaçants. Le 25 janvier 1588, Me Jacques Daniel, receveur des deniers communs, versa à Nicolas Féron, maître fondeur, une somme de 240 écus sol pour le paiement de huit pièces d'artillerie, en fonte et cuivre, livrées aux habitants de Vernon [23].

C'est au milieu de ces préparatifs de défense que le roi arriva dans cette ville où la Ligue comptait déjà nombre de partisans. Quelques mois après ce voyage de Normandie, il convoqua à Blois les députés des trois ordres, mais ces états n'améliorèrent en aucune façon la situation des affaires et le roi, obéissant à la fois à ses craintes personnelles et aux conseils de sa mère, ne crut pouvoir recouvrer son autorité qu'en faisant disparaître celui qui l'avait obligé de quitter Paris et fit assassiner le duc de Guise, le 23 décembre 1588.

A la nouvelle de ce meurtre, la plupart des villes du royaume se déclarèrent pour la Ligue. Vernon appartenait alors à la mère de la victime, Anne d'Este, qui s'était déjà fait remarquer, pendant les troubles, par ses déclamations contre le roi et avait été détenue prisonnière, pendant quelque temps, dans les châteaux de Blois et d'Amboise. Les Vernonnais embrassèrent alors la cause de la maison de Guise et cette évolution leur fut d'autant plus facile que le gouverneur, Marc Segizzo, Florentin dévoué à Catherine de Médicis,

[21] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. III, p. 263. — *Mémoires de Groulart.*
[22] *Mémoires d'État de Villeroy.*
[23] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon.*

Digitized by Google

venait de mourir, et que le commandement du château était vacant.

Charles de Roncherolles, baron de Heuqueville, en prit possession pour la Ligue.

La situation du roi devenait critique. Henri III, alarmé des progrès de ses adversaires, ne savait à quoi se résoudre. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, mit fin à ses hésitations, en proposant la levée de troupes suisses, et le conseil se rangea à cette opinion, mais sans espoir toutefois, car les ressources financières étaient épuisées et il paraissait difficile de prévoir que cette entreprise pût avoir un heureux résultat.

Harlay avait pesé toutes les chances de la négociation qu'il allait entreprendre. Il partit de Blois le 3 février 1589, muni des pouvoirs que le roi lui avait conférés, et traita avec les cantons de Berne et de Genève qui promirent d'arrêter le duc de Savoie et s'engagèrent à fournir au roi de France 100,000 écus d'or.

Pour arriver au but qu'il voulait atteindre, Sancy avait aliéné une grande partie de sa fortune et mis en gage ses pierreries, notamment le célèbre diamant qui appartint plus tard à la couronne. Il leva 12,000 Suisses, 1,000 lansquenets et 3,000 hommes d'infanterie française, qui battirent le duc de Savoie et entrèrent ensuite en France. Le 25 juillet, il était à Poissi [24]. Henri III ne devait pas profiter de ce renfort, car il fut assassiné quelques jours après; mais son successeur sut utiliser le courage des troupes amenées par le sieur de Sancy et on sait quels services les Suisses lui rendirent à la bataille d'Ivri.

Nicolas de Harlay, possesseur du tiers « d'un grand diamant du poids de soixante carats, » avait acquis le second tiers de François d'O qui lui avait abandonné, par acte passé à Blois en janvier 1588, ses droits sur ce diamant, resté entre les mains des héritiers de François Rodrigues, portugais.

Plus tard, François d'O, chevalier des ordres du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, ratifia par un acte dressé par les tabellions de Vernon, en présence de Claude Douy, écuyer, étant à la suite du seigneur de Saucy, et de Jacques Borel, capitaine général du charroi de l'artillerie, la cession qu'il avait faite à messire Nicolas de Harlay, conseiller du roi en son Conseil d'État et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances [25].

[24] Bibliothèque Nationale, Vc Colbert 30. — Pinard, *Chronologie militaire*.
[25] Archives de l'Eure, pièces provenant de la tour de Vernon.

Digitized by Google

Henri de Bourbon, roi de Navarre, héritier de la couronne de France, avait rallié à sa cause une partie de la noblesse et s'était mis en campagne pour recouvrer son royaume.

Le 21 août 1589, les troupes royales partirent de Gisors et se dirigèrent vers Andeli, Vernon et les villes environnantes. Henri se rendait à Dieppe, mais il revint bientôt sur ses pas en apprenant l'arrivée à Vernon des ducs de Mayenne et de Nemours, qui y passèrent la revue de leurs troupes le dimanche, 3 septembre, et quittèrent cette ville pour gagner Gournai et rejoindre l'armée royale, vers Eu [26].

Ils se rencontrèrent auprès d'Arques et Mayenne y fut battu. Le Béarnais reprit le chemin de Paris. Arrivé à Poissi, il détacha Sully et le duc de Montpensier, avec mission de se porter sur Vernon, où il entretenait des intelligences, et de s'emparer de cette ville à la faveur de l'épouvante que son approche y aurait causée.

Les deux capitaines trouvèrent la garnison sur la défensive. Ils n'osèrent tenter l'attaque et se retirèrent, l'un en Normandie et l'autre auprès du roi, à Villepreux [27].

Le roi de Navarre battit de nouveau Mayenne dans la plaine d'Ivri, le 14 mars 1590. Des soldats de la garnison de Vernon sortirent pendant la bataille, harcelèrent l'armée royale et pillèrent les bagages de Duplessis-Mornay. Le lendemain, Philippe de Mornay vint établir son quartier général à Blaru, où son frère le rejoignit, « et là, dit-il, Dieu nous fit la grâce de pratiquer la ville de Vernon pour le service de Sa Majesté, en laquelle il loge ce jourd'hui 16 mars [28]. »

Henri IV y resta quelques jours. Il écrivit du camp de Vernon, aux Bordelais, pour leur annoncer sa victoire à Ivri. « Les villes de Ver-
« non et de Mantes, ajoutait-il, se sont remises soubs nostre obéis-
« sance, à quoy nous les avons humainement reçeues, comme nous
« ferons toutes les aultres, si elles sçavent aussi bien user de nostre
« bonté que nous espérons faire de ceste victoire [29]. »

Le régiment du marquis de Piennes occupait Vernon, lorsque la ville se rendit. Un capitaine de ce régiment avait surpris, le 6 janvier précédent, des lettres envoyées à un habitant de Rouen par un royaliste de Tours, et dans lesquelles on faisait connaître les desseins du roi de Navarre et l'état de ses affaires.

[26] Bibliothèque Nationale, fonds français, 13,674 : *Journal d'un bourgeois de Gisors*, p. 16 et 17.
[27] *Mémoires de Sully*.
[28] *Mémoires de Philippe de Mornay*.
[29] *Lettres missives d'Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey.

Digitized by Google

Après la reddition de Vernon, Henri IV y mit en garnison quelques troupes et confia le commandement de cette ville à Lancelot de la Garenne, seigneur de Mercei.

Les confiscations commencèrent aussitôt, sur l'ordre qu'avait donné le roi de saisir les vins, blés et avoines trouvés à Vernon et appartenant aux Ligueurs. Deux commissaires généraux des vivres saisirent en la maison de Nicolas du Val, sieur de Beauvais, 48 boisseaux d'avoine et 6 muids 22 boisseaux de blé, qu'ils convertirent en farine pour les besoins de l'armée royale. Ces grains appartenaient au chevalier d'Aumale et décharge en fut donnée à son fermier de Surci, Claude Defontenay, qui les avait cachés à Vernon. Le chevalier d'Aumale était abbé du Bec. Les commissaires s'emparèrent également, dans les greniers de Me Jean Le Cauchois, greffier, de 42 mines de blé appartenant à l'abbaye de Jumiéges et de 17 muids de vin déposés dans les caves de Me Claude de Bordeaux, président au présidial d'Andeli, par un religieux de Sainte-Catherine de Rouen, du nom de Pigny. Le vin fut emmagasiné dans le château.

C'est probablement de la même source que provenaient 1,342 boisseaux de blé que quatre manouvriers transportèrent de la geôle dans un bateau amarré sur le quai, ainsi que le constate une quittance de 7 écus sol donnée par eux, le 10 juillet, à Pierre Le Charroy, trésorier général des guerres [30].

Au mois de juin 1590, Gaspard de Saulx-Tavannes fit sur Vernon une entreprise dont il parle ainsi dans ses Mémoires: « Le Roy avoit assiégé Paris, M. du Maine retiré à Soissons, je parts de Roüan avec six cens chevaux et deux mil arquebusiers, trois pièces de batterie; fis onze lieües de traicte, assiége Vernon, où je ne pouvois demeurer que le lendemain sans estre combattu, qui estoit le temps que le Roy mettroit à venir des fauxbourgs de Paris pour le secours; faute de gabions qui m'estoient promis par un gentilhomme voisin, je fus contrainct de prendre couvert d'une muraille et battre de loing. Le Roy et le comte de Sainct-Paul, de Paris et de la rivière d'Oize, oyent la batterie, viennent à moy, Sa Majesté disant que par ma diligence j'avois porté le canon en ma poche. Ils arrivoient à tard sans deux malheurs, la faute de gabions et que je fus bruslé du feu qui se mit aux poudres, et la bresche pour la batterie, qui avoit esté contraincte d'estre trop esloignée, ne fut raisonnable : après avoir faict donner un

[30] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon*.

faux assaut, je lève le siége le mesme jour. Une heure après arrive le comte de Sainct-Paul et partie de l'armée du Roy; je me retire devant eux sans perte : leur honte estoit entière si j'eusse pris ceste ville à la teste de leur armée, par ma supputation [31] »

En effet, la prise de Vernon par Tavannes, si elle eût réussi, comme il le supposait, n'eût pas fait honneur à la vigilance de Henri IV; mais elle ne réussit pas, car les habitants et les soldats de la garnison étaient sur leurs gardes et repoussèrent vigoureusement les troupes de la Ligue, qui avaient donné un assaut véritable et non pas faux. Le comte de Saint-Pol, qui était vers Pontoise, arriva avec plusieurs compagnies et de l'artillerie et força Tavannes de se retirer à Louviers [32]. Le canon trouvé dans les travaux de terrassement de la nouvelle côte de Bizi, au commencement de notre siècle, pourrait fort bien avoir été une pièce démontée de la batterie établie par Gaspard de Saulx, qui n'opéra peut-être pas sa retraite en aussi bon ordre qu'il veut bien le donner à entendre.

Quelques mois après ces événements, en octobre, le roi, venant de Magni avec une partie de son armée, passa par Vernon. Monté sur un cheval gris, il portait encore à son chapeau de peluche de soie noire, le panache blanc qui avait servi de ralliement à Ivri. [33]

Les ligueurs tentèrent plusieurs fois de reprendre Vernon. Vers la fin de l'année 1590, ils occupaient les environs de Rouen et s'étaient emparés des châteaux du Neubourg et de la Rivière-Thibouville. M. de la Londe, avec sept mille hommes de pied et douze cents chevaux, se porta rapidement sur Vernon, pour l'enlever, mais il échoua et se rejeta sur le Château-Gaillard qu'il prit.

Le 4 août 1591, le duc de Montpensier écrivait au baron de Flers de le venir trouver à Bernai, avec toutes les troupes dont il pouvait disposer, « ayant certain advis que Monseigneur le duc de Mayenne faisait un gros avec le sieur de la Chastre et aultres forces qui l'allaient joindre, pour entreprendre sur les villes de Vernon, Évreux et autres de ce pays. [34] »

Il ne paraît pas que cette nouvelle tentative ait eu plus de succès que la précédente. Henri IV était plus heureux dans ses entreprises. Deux mois auparavant, il s'était emparé de Louviers et avait passé par Vernon avec ses troupes. Après le sac de cette ville, une partie

[31] *Coll. Michaud et Poujoulat*, t. VIII, p. 260.
[32] *Journal d'un bourgeois de Gisors*, p. 51.
[33] *Journal d'un bourgeois de Gisors*, p. 63.
[34] Vicomte Robert d'Estaintot. — *La Ligue en Normandie*.

Digitized by Google

de l'armée royale était revenue à Vernon, d'autres gens d'armes s'étaient rendus à Andeli et dans les environs « prenant tout ce qu'ils trouvaient, sans rien laisser, tellement que les hommes, femmes et filles étaient contraints d'abandonner leurs maisons et s'enfuir. » Le roi était retourné à Mantes, lorsqu'il apprend tout à coup que Tavannes, qui se plaît aux coups de main, essaie d'enlever le Pont-de-l'Arche. Il court aussitôt prendre quelques troupes à Magni, les mène promptement à Vernon et en repart aussitôt avec deux mille cavaliers et mille hommes de pied, mais Tavannes était déjà rentré dans Rouen et Henri IV revint à Vernon. [35]

La guerre se faisait alors d'une singulière façon. Après quelques mois de campagne, on était obligé de disperser les troupes dans les villes fortes, pour pourvoir à leur entretien, et l'ennemi, profitant de ce répit, reprenait les champs et faisait de hardies excursions, quelquefois couronnées de succès.

Il arrivait aussi que, lorsque le siége d'une place était commencé et que l'on avait tout intérêt à en empêcher le ravitaillement, les gouverneurs des villes voisines, appartenant au parti assiégeant, laissaient passer des vivres, soit parce que des liens de parenté ou d'amitié les unissaient aux capitaines des villes assiégées, soit parce qu'ils trouvaient un bénéfice dans cette manière d'agir, et la résistance se trouvait ainsi prolongée indéfiniment.

Sully parle dans ses Mémoires d'un fait de ce genre. A l'époque où le roi se proposait d'assiéger Rouen, il fit défense de laisser entrer des vivres dans cette ville ni dans Paris. Malgré cela, les gouverneurs des places situées sur les rivières délivraient des saufs-conduits et laissaient circuler des denrées que Sully enlevait parfois au passage.

Averti un jour par un gentilhomme de sa suite, M. de Fourges, qu'il était passé un bateau chargé de morue, de hareng, de saumon et de maquereau salé, que tous les gouverneurs avaient autorisé et qui se rendait de Rouen à Paris, où les denrées devaient être vendues, sachant de plus que l'argent de la vente serait remis au père du sieur de Fourges qui devait revenir sur un petit bateau, muni de passeports en règle, Sully prit ses dispositions pour le surprendre au retour et s'emparer de la somme dont il devait être porteur et qu'on évaluait à 50,000 écus au moins. Six jours après, il apprenait que le bateau en question se trouvait entre Meulan

[35] *Journal d'un bourgeois de Gisors*, p. 101. —. A Moutié : *Notice sur Mantes*.

Digitized by Google

et Mantes, s'y rendait et ramenait le sieur de Fourges dans cette dernière ville, au grand déplaisir du gouverneur de Mantes, qui n'était autre que le frère de Sully lui-même, et qui avait délivré un laissez-passer.

« Dans ce batteau, disent les narrateurs s'adressant à Rosny, il n'y avoit que deux petits balotz liez comme de la marchandise, esquels vous estimiez qu'auroient esté cachez les cinquante mille escus dont on vous avoit parlé, mais les ayant desballez et n'y trouvant que des eschevaux de soye d'Espagne, et des bobines d'or et d'argent, vous demeurastes bien estonné et en colère; vous demandastes au sieur de Fourges où estoit le prix des salines qui avoient esté vendües, lequel vous respondit qu'il n'y en avoit en essence que ce que vous voyiez dans les balots et que le surplus estoit en lettres de change, desquelles il vous en montra pour trente six mille escus, ce qui augmenta encore vostre colère; mais en vous promenant avec le sieur de Fourges, et le menaçant de le mettre en prison s'il ne disoit vérité, il arriva que ses chausses, pour avoir esté trop chargées ou mal cousües, s'entre ouvrirent par le derrière, d'où il sortit une traisnée d'escus au soleil qui s'espandoient sur le planché de la chambre, et lors qu'il se voulut arrester, vous luy dittes : « Allons, « allons, M. de Fourges, car je voy bien qu'il y aura plus de plaisir « et de profit à vous faire promener qu'à vous faire asseoir ». Enfin, après plusieurs autres tels propos, l'ayant fait despoüiller et foüiller, vous trouvastes que l'on avoit cousu environ sept mille escus en or dans ses habillemens, qui vous vindrent bien à propos pour attendre la vente de vos bleds de Bontin et de vos foins et bois de Rosny. » C'était une bonne aubaine pour Sully et il paraît que, lorsque le roi apprit cette aventure, il en rit beaucoup.

Cela se passait sans doute vers la fin de 1591, car c'est à ce moment que Henri IV entreprit le siége de Rouen.

Dans les derniers jours de novembre, il se trouvait à Vernon et y reçut des députés du parlement de Normandie venant faire des remontrances au sujet des gens de guerre qui s'arrogeaient le droit de tirer des prisons leurs protégés, détenus par ordre du parlement.

« Sire, dirent-ils, maintenez la justice en votre parlement de Normandie en son ancienne authorité, splendeur et dignité à lui attribuées par vos prédécesseurs Roys, et ses officiers en leurs droicts, honneurs, prééminences; défendez à toutes personnes de s'entremettre ou immiscer en ce qui dépend du faict de la justice, sinon aux officiers de votre parlement, à ce préposez par Votre Majesté ; que

Digitized by Google

défenses soient faites à toutes personnes de tirer par force, hors des prisons, ceux qui y auront esté constituez en vertu des mandements et ordonnances de votre justice . [36] »

Le roi écrivit alors, du camp de Vernon, aux Rouennais, pour les engager à se rendre, mais ils demeurèrent sourds à ses exhortations, et il se décida à les assiéger. Le prince de Parme parvint à lui faire lever le siége de Rouen et Henri, ayant perdu l'occasion d'une bataille, dispersa ses troupes à Vernon et dans les villes voisines. Dès qu'il apprit que le prince de Parme était devant Caudebec, il se remit en campagne et lui livra un combat dans lequel ce grand capitaine fut blessé, mais ne put être fait prisonnier, car il fit jeter sur la Seine, pendant la nuit, un pont sur lequel passa son armée. Le roi n'avait plus d'ennemis devant lui; il renvoya les gens d'armes des garnisons de Pont-de-l'Arche, Louviers, Évreux, Vernon, Mantes et Meulan, puis il arriva à Vernon lui-même et se rendit ensuite à Mantes et à Buhi, en mai 1592 [37].

Deux mois après, le comte de Saint-Pol vint prendre ses quartiers à Vernon, après avoir forcé Mayenne à lever le siége de Quillebœuf.

Le 13 septembre suivant, Vernon fut le théâtre d'une sanglante tragédie.

Henri IV comptait au nombre de ses plus vaillants capitaines François de Montmorency, seigneur du Hallot, baron de Chantemerle, qui s'était bravement comporté à Arques, à Ivri et au siége de Paris. Le 25 janvier 1591, le roi l'avait nommé son lieutenant dans les bailliages de Rouen et d'Évreux, en remplacement du sieur de Carrouges, décédé ; dans le courant de l'année 1592, il lui donna le gouvernement de Gisors qu'occupait Christophe d'Alégre qui s'y était rendu odieux par ses violences. D'Alégre conçut alors une haine profonde contre du Hallot et jura sa perte.

Parti du château de Blainville avec plusieurs gentilshommes, parmi lesquels on remarquait Claude de Péhu, sieur de La Mothe, le capitaine Fremyn de Floques, le sieur du Fossey, Dumont Doubledent et Lecadet-Lagloë, il arriva à Vernon le samedi 12 septembre, dans la soirée. Le lendemain matin, il se rendit chez le sieur de Bois-Garenne, et, sous prétexte de visite amicale, fit demander Montmorency qui n'était pas encore guéri d'une grave blessure reçue au siége de Rouen. Du Hallot était au lit, il se leva, descendit, appuyé

[36] *Histoire du parlement de Normandie.*
[37] *Mémoires de Sully.* — *Journal d'un bourgeois de Gisors.*

Digitized by Google

sur un bâton, et, mettant le chapeau à la main, souhaita le bonjour au marquis d'Alègre, son ancien compagnon d'armes. Celui-ci, tirant son poignard, avant qu'on eût pu prévoir son dessein, frappa Montmorency de plusieurs coups et laissa ses compagnons l'achever, pendant que quelques-uns d'entre eux désarmaient les deux gentilshommes qui accompagnaient la victime.

« La nouvelle de ce crime abominable souleva l'indignation dans la Normandie tout entière, à Paris, et même en Angleterre. De tous côtés s'élevèrent des cris de vengeance. Immédiatement dénoncé au parlement de Normandie par la veuve et les filles de du Hallot, d'Alègre devint l'objet des poursuites les plus actives. La famille était puissante, du Hallot avait épousé en secondes noces Claude Hébert dite d'Ossonvilliers, dame de Courcy. De ce mariage étaient nées deux filles : la première, Françoise de Montmorency, avait été mariée à Sébastien de Rosmadec, baron de Molac, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Dinan. La seconde, Jourdane-Madeleine de Montmorency, avait épousé, le 3 juillet 1591, Gaspard de Pelet, vicomte de Cabanes, baron des Deux-Vierges, seigneur de la Vérune, lieutenant du roi dans le bailliage de Caen et gouverneur de cette ville.

« On conçoit qu'en raison de sa parenté, de sa position et de l'horreur inspirée par ce crime, la famille ait pu faire pousser le procès avec la plus grande vigueur auprès d'un parlement présidé par Groulart, si attaché à ses devoirs, si dévoué à la personne de Henri IV qui perdait en Montmorency du Hallot un vieil ami et un fidèle serviteur.

« Le parlement ordonna donc et fit sur le champ des poursuites qui effrayèrent les coupables, et surtout d'Alègre, le chef du complot. Aussi s'empressa-t-il de quitter son château de Blainville, pour se mettre en sûreté. »

Le 13 février 1593, le parlement de Normandie, séant à Caen, la condamna, avec ses complices, « à être traînés sur des claies, depuis les prisons de la Conciergerie de Caen jusqu'à l'échafaud; là, à être pincés et tenaillez de fers chaulds par les mamelles, bras et cuisses. » D'Alègre, « autheur et principal exécuteur du dict inhumain assassinat, était condamné à estre tiré et démembré par quatre chevaulx, puis après décapité et la main dextre coupée, sa tête et sa main attachées par le bourreau en lieu éminent, sur le pont de Vernon; les autres membres aux quatre principales portes de Caen.

« Les peines contre Péhu et les autres complices n'étaient pas

Digitized by Google

moins terribles. Ils avaient été condamnés à « estre rompus sur un « gril dressé sur l'échafaud et, par après, à estre jetés vifs dans un « feu pour y estre leurs corps bruslés et consommés en cendres. »

Il était encore question dans l'arrêt de dommages et intérêts pour la famille de la victime et d'amendes pour les pauvres de Caen : « trente mille écus étaient affectés à la fondation et construction d'une église et oratoire en la ville de Vernon, pour le salut de l'âme du sieur du Hallot; dans cette église, pour perpétuelle mémoire de la condamnation de d'Alègre et exécration de son crime, devait être placée une colonne où serait attachée une lame ou tableau de cuivre contenant les causes de la fondation et construction. »

Le 17 février, l'arrêt fut exécuté en effigie, sur la place du marché de Caen, en bosse représentant sa personne, pour d'Alègre, et, pour ses complices, en des tableaux pendus à des potences. Mais trois de ceux-ci n'en furent pas quittes pour l'effigie. « Dès le mois de juin 1593, à force de recherches, on parvint à découvrir la retraite de l'un d'eux, le capitaine Fremyn de Floques, gentilhomme du Vimeu, en Picardie. Il résista, on tira sur lui, et il reçut à l'épaule une blessure qui facilita son arrestation. Il fut amené à Caen où on lui fit promptement son procès. Le jour de son jugement, la blessure qu'il avait reçue n'étant pas encore guérie, il fut « apporté à l'au- « dience dans ung panyer d'osier, à cause de son indisposition », et placé auprès du bureau du conseiller rapporteur. Le capitaine Fremyn avait-il été initié par le marquis d'Alègre dans son horrible complot contre du Hallot Montmorency ? A l'en croire, lui et quelques autres gentilshommes étaient restés à cheval à la porte du sieur du Hallot, ne sachant rien du projet du marquis et, après le crime, le sieur d'Alègre « leur avoit demandé pardon de ce qu'il ne « les avoit advertys de son dessein ». Fremyn ajoutait que lui et ses compagnons n'avaient eu connaissance de l'assassinat du sieur du Hallot « que par ung grand bruit et rumeur qui s'estoit faict après « le crime ». Alors seulement ils étaient descendus de cheval et avaient mis l'épée à la main ; et voulant sauver le marquis d'Alègre, l'un d'eux avait poursuivi le trompette du sieur du Hallot pour l'empêcher de divulguer le crime ; un autre avait désarmé le maître d'hôtel. Vraies ou mensongères, ces explications ne furent point accueillies par le parlement.

« A en croire encore le capitaine Fremyn, le sieur Du Fossey, l'un de ceux qui, comme lui, étaient restés à la porte de Montmorency du Hallot, lui avait dit après le crime : « Encores que nous

Digitized by Google

« soyons du tout innocens, sy est-il que nous serons tousjours en « peyne, comme sy nous eussions eu congnoissance du crime. Nous « sommes misérables à tout jamays et nous fault adviser à nostre « asseurance ». Fremyn n'avait pas suivi ce conseil et ce fut la cause de sa perte. Déclaré « deuement atteint et convaincu d'avoir adhéré et assisté au meurtre et assassinat inhumainement et proditoirement commis au dict feu sieur du Hallot », il eut la tête tranchée sur l'échafaud, à Caen. « Son corps, par après, fut démembré et mis en quatre quartiers, les quelz avec la dicte teste, furent portez et affichez, savoir la teste en lieu éminent sur le pont de la ville de Vernon, et les dictz quartiers ès quatre principales portes de Caen; ses biens confisqués, déduction faite de six mille écus pour les dames du Hallot et de deux mille écus d'amende pour la décoration du Palais et affaires de la Cour. »

D'Alègre, qui s'était jeté dans le parti de la Ligue, où on l'avait accueilli à bras ouverts, fut choisi par le chapitre de Rouen pour profiter du privilége de la fierte, et Péhu leva, le jour de l'Ascension 1593, la châsse de saint Romain qui devait absoudre le meurtrier et ses complices.

Le parlement de Caen déclara alors, par un arrêt du 19 janvier 1594, que ce privilége ne pouvait s'étendre à l'assassinat de Montmorency, qui fut considéré comme crime de lèse-majesté. Les poursuites continuèrent. Dumont-Doubledent fut exécuté à Paris, au mois de décembre suivant, et Lecadet-Lagloë subit le même sort deux ans plus tard. Claude Péhu, réfugié à Paris, y fut arrêté en 1606, sur la demande des dames du Hallot, mais il parvint à obtenir des lettres de grâce et échappa ainsi à l'échafaud.

Quant au marquis d'Alègre, lorsqu'il avait vu la France entière reconnaître Henri IV, il avait jugé sa situation désespérée, et s'était réfugié en Italie. Une tradition, que nous avons recueillie au Hallot même, dit que François de Montmorency avait laissé un fils, encore jeune, qui se rendit plus tard en Italie, y rencontra l'assassin de son père et lui demanda par les armes une réparation qu'il ne pouvait obtenir autrement. D'Alègre, blessé par son adversaire, guérit et rentra en France quand le bruit de cette triste affaire se fut apaisé. Si le duel dont nous venons de parler eût réellement lieu, il faut probablement le rapporter, non à un fils de du Hallot, qui n'a jamais existé, mais à un membre de cette famille, Louis de Montmorency, seigneur de Bouteville et de Précy, qui avait défendu Senlis pour Henri IV, en 1589, et qui mourut en 1605.

Digitized by Google

Le comte de Saint-Pol, qui se trouvait à Vernon le jour de l'assassinat de du Hallot, avait craint que la ville de Gisors ne fût livrée à la Ligue par Christophe d'Alègre et y avait immédiatement envoyé le sieur de Tourville pour en prendre le commandement. Lui-même s'y rendit avec ses troupes, le 9 octobre [38].

Quelques jours après, Henri IV arriva à Vernon. Il y séjourna encore du 7 au 20 décembre 1593. Le 9 décembre, en présence de messire Philippe de Mornay, chevalier, sieur du Plessis, conseiller d'État et superintendant des maison, affaires et finances de Navarre, des sieurs de la Burthe, conseiller d'État et garde des sceaux de Navarre, de la Vallade, aussi conseiller d'État, et de Loménie, secrétaire des commandements, par leur avis et de son bon gré, Henri IV constitua, sur les revenus du comté de Foix et des autres seigneuries de son ancien domaine de Navarre, une rente de 666 écus 2/3 d'écu sol, revenant à 2,000 livres tournois, en faveur de Raymond de Vicoze, secrétaire de ses finances et de ses commandements, et en remboursement d'une somme de 8,000 écus d'or que celui-ci lui avait antérieurement versée par la main de Me Vincent de Pédesclaux, conseiller du roi et son trésorier en Béarn [39].

Le roi de France payait les dettes qu'il avait contractées pour recouvrer la succession d'Henri III, alors qu'il n'était encore que roi de Navarre.

Le 23 juin précédent, il avait écrit du camp de Dreux, à la belle Gabrielle, en raillant, comme il le faisait si souvent : « Mes belles amours, vous avés cuidé perdre vostre serviteur depuis le partement d'Esternay, d'un coup de faucon. Je n'estimais ces pièces dangereuses qu'à Vernon. Vraiment, Dieu m'a bien aydé. » Il faisait allusion à une aventure galante arrivée, à Vernon, au cardinal de Bourbon, et dont Lestoile parle en ces termes : « Pour ce que le cardinal de Bourbon, ainsi qu'on disoit, en avoit rapporté une incommodité qui lui avoit duré jusques à la mort [40]. »

Les prisons renfermaient encore, à cette époque, de fanatiques ligueurs. En janvier 1594, Me Jehan Le Comte, prêtre, curé du Cormier, détenu prisonnier de guerre à Vernon, donna quittance, à Me Nicolas Bréant, qui tenait de lui, à titre de ferme,

[38] A. Floquet, *Histoire du privilége de Saint-Romain*, t. I, p. 391 et s. — F. Bouquet, *Recherches historiques sur les sires et le château de Blainville* — *Mémoires du duc d'Angoulême*, coll. Michaud, t. XI, p. 71 et 72. *Journal d'un bourgeois de Gisors*, p. 147 et s.

[39] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon*.

[40] Berger de Xivrey, *Lettres missives d'Henri IV*. — *Journal de P. de Lestoile*, coll. Michaud, t. XV, 83.

Digitized by Google

la cure du Cormier, de la somme de 62 écus 10 sols tournois destinés à payer sa rançon [41].

Les passions étaient loin d'être apaisées et, comme dans tous les bouleversements sociaux, on avait chaque jour à enregistrer des duels, des assassinats, et les actes les plus répréhensibles.

M. Floquet raconte ainsi un épisode de cette époque agitée : « Un sieur de Sailly avait, précédemment, vendu un cheval au sieur d'Espinay du Boys d'Ennebourg (frère du gouverneur d'Ardres), qui lui avait payé une partie du prix. Plus tard, le sieur de Sailly, étant à Vernon, se plaignit au sieur d'Espinay de ce qu'il n'avait point de cheval pour courir à la bague ; alors le sieur d'Espinay consentit volontiers à lui prêter celui qu'il lui avait vendu précédemment. Mais le baron d'Oisteville ayant eu envie de ce cheval, le sieur de Sailly, à qui il était prêté, n'eut pas honte de le lui vendre *par le prix et somme de 300 escus sol, à payer quant il seroit prestre, mort ou maryé*. De là, entre le sieur d'Espinay et le sieur de Sailly, des querelles et une haine qui devaient avoir une issue tragique. A quelque temps de là, les deux frères Du Boys d'Ennebourg, accompagnés de plusieurs gentilshommes et, entre autres, du sieur de Coquerel, se rendaient à cheval, de Vernon à Mantes, où était alors la cour, lorsqu'entre Géfosse et Bonnières, *passaige fort estroict*, ils aperçurent deux cavaliers. Dans l'un d'eux, le sieur d'Espinay reconnut de Sailly et il piqua vers lui, suivi du sieur de Dampierre, gentilhomme du Tronquay-en-Lyons. « *Ha ! Sailly, te voilà*, s'écria-t-il, *il fault maintenant que tu meures.* » Sailly se mit en défense, mais que faire contre trois hommes armés ? (car le sieur de Coquerel s'était réuni aux deux premiers agresseurs). Frappé et blessé à mort par les sieurs d'Espinay, de Dampierre et de Coquerel, Sailly fut emporté dans la rivière par son cheval qui nagea et gagna une île en face, laissant son maître noyé dans le fleuve. »

Nicolas de Coquerel, de la ville d'Ardres, comté de Guines, était âgé de vingt-deux ans et appartenait à la compagnie du sieur Du Boys d'Ennebourg, gouverneur.

Il leva la châsse de Saint-Romain, le jour de l'Ascension 1594, et fut absous, probablement avec ses complices, dont l'auteur ne parle pas. [42]

La peine de mort était toujours entourée d'un appareil effrayant

[41] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon*.
[42] Floquet, *Histoire du privilège de la fierté de saint Romain*, t. II, p. 442.

Digitized by Google

qui attirait dans les villes une foule avide d'émotions, et le peuple ne se retirait que lorsque le bourreau avait épuisé sur le patient tout ce que la barbarie du moyen âge avait pu inventer de plus cruel, et lorsque le sombre cortége des juges, des prêtres et des archers avait disparu sous les portes des châteaux ou des auditoires royaux.

Le verdict prononcé contre d'Alègre avait été exécuté par le bourreau qui s'était engagé le 28 juillet 1593, envers Laurent de Marc, écuyer, maître d'hôtel « du feu seigneur du Hallot », à faire l'exécution ordonnée par les arrêts du parlement. A mettre la tête et la main droite du sieur d'Alègre sur le pont de Vernon et à tirer son corps à quatre chevaux, en effigie ; à exposer la tête du capitaine Floquet et à fournir les potences, les échelles et les cordes nécessaires, moyennant 20 écus, dont 6 payables immédiatement. Les 14 autres furent versés le 3 août suivant, jour de l'exécution. [43]

Dans l'expiation de ce crime, l'empressement du peuple était excusable, puisqu'il ne s'agissait que de punir en effigie les coupables, mais le cœur se serre, quand on pense que la foule s'entassait de même dans les rues pour y jouir du supplice d'un malheureux qui n'avait commis d'autre crime que de vivre à une époque de superstition, où les esprits les plus éclairés croyaient, aussi bien que les masses, aux sortiléges de prétendus enchanteurs, Ce n'est pas sans regret que l'on constate encore dans quelques campagnes, en plein XIXe siècle, la croyance des paysans en la vertu de prétendus sorciers qui ont le pouvoir de jeter des *sorts* sur les hommes et sur les animaux.

Un des savants les plus éminents du XVIe siècle, Bodin, partageait l'erreur commune et raconte, dans son traité de la *Démonomanie des sorciers*, *l. II*, *ch.* 6, que des sorcières de Vernon célébraient le sabbat et avaient coutume de s'assembler dans les ruines d'un ancien château. « Quatre ou cinq hommes déterminés résolurent de passer la nuit en cet endroit, mais leur témérité reçut un rude échec. Ils se trouvèrent assaillis par une légion de chats qui s'escrimèrent sur eux de telle façon que l'un de ces hommes fut tué et les autres cruellement marqués. Plusieurs chats furent aussi atteints en retour, et *se trouvèrent après muez en femmes et bien blessés*. Mais d'autant que cela semblait incroyable, la poursuite fut délaissée »[44].

[43] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon*.
[44] Mlle Amélie Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*. — Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. V, p. 610.

Digitized by Google

Pendant plusieurs siècles, les registres du parlement sont remplis d'arrêts condamnant les sorciers à être brûlés ; la plupart de ces malheureux étaient des bergers qui, dans leur vie contemplative, avaient appris à connaître les vertus de quelques simples, conservaient le secret de certains remèdes pour la guérison des bestiaux et quelquefois servaient de médecins dans les campagnes dépourvues, le plus souvent, de tout secours contre la maladie. La crédulité populaire les accusait de commerce avec le diable. Au XVIII[e] siècle, on brûlait encore pour sorcellerie.

Le pasteur des bêtes à laine de la commune de Tilli, nommé Pierre Vallet, avait été accusé de sortiléges et de maléfices. Arrêté dans les premiers jours de l'année 1595 et jeté dans les prisons du présidial d'Andeli, il en fut retiré au mois d'avril, pour être transféré dans la Conciergerie de Vernon, où s'instruisit son procès.

Sur l'ordre de François Le Moine, lieutenant général au bailliage, deux chirurgiens se transportèrent à la prison, visitèrent le sorcier avec le plus grand soin et rédigèrent leur rapport. M[e] François Le Moine procéda alors à l'interrogatoire du prisonnier, et, ne pouvant obtenir de lui l'aveu d'un crime qu'il n'avait probablement jamais commis, lui fit donner la question par le bourreau. Vaincu par la douleur, Pierre Vallet avoua tout ce qu'on lui reprochait et fut condamné à la peine de mort ; ayant appelé de cette sentence, il fut conduit à Rouen devant le parlement de Normandie qui confirma l'arrêt des premiers juges.

Pierre Vallet avait été réintégré dans les prisons de Vernon. Il en sortit le 19 juillet pour s'acheminer, entre deux haies d'hommes d'armes, vers l'église Notre-Dame, devant le grand portail de laquelle il fit amende honorable, en chemise, tenant à la main une torche de cire ; il renouvela cette amende honorable à l'Auditoire, puis on le conduisit sur la place du Marché-aux-Porcs, où une potence avait été élevée. Ce devait être la dernière station de ce chemin de la croix.

Pendant tout le trajet, le patient avait été accompagné par deux cordeliers qui l'engageaient à se repentir. Arrivés au lieu de l'exécution, ils le remirent dans les mains du bourreau qui le lança dans l'espace et, après l'avoir étranglé, descendit son corps pour le brûler sur un bûcher préparé à l'endroit du supplice. Les biens de Pierre Vallet furent confisqués [45].

[45] Archives de l'Eure, *Comptes de la vicomté de Vernon.*

Digitized by Google

Depuis longtemps, ce malheureux était poursuivi par la haine de ses compatriotes. Déjà, en 1585, il avait eu une contestation avec un sieur Le Doyen, de Tilli, qui s'était livré sur lui à des voies de fait. Pierre Vallet avait porté plainte, et, après une enquête du bailli de Vernon, il avait été accordé au plaignant une provision de 20 écus à prendre sur les biens de Le Doyen. L'affaire était grave et celui-ci, prévoyant qu'un procès pouvait entraîner sa ruine, avait prié Vallet de retirer sa plainte et s'était engagé à payer les chirurgiens, jusqu'à son complet rétablissement, ainsi qu'à lui donner une somme de 30 écus. Un accommodement en ce sens avait eu lieu entre eux, par devant les tabellions de Vernon [46].

Henri IV vint à Vernon en 1596 et se rendit, le 8 octobre, à Bizi, dans le château appartenant à Alphonse Jubert d'Arquenci, qui épousa, quelques années plus tard, la fille de Charles Maignard de Bernières, président au parlement de Normandie.

Le roi revint pour la dernière fois à Vernon en 1603, avec Marie de Médicis et toute la cour. Il fut assassiné en 1610 par Ravaillac. Ce fut M. de Bernières qui reçut à Rouen, en l'absence du premier président, la nouvelle imprévue de cette mort et qui prit immédiatement les mesures propres à empêcher tout trouble. Charles Maignard, dont la famille était originaire de Vernon, était l'un des magistrats les plus intègres du parlement de Normandie.

Sur la demande des habitants de Vernon et des paroisses environnantes, Henri IV avait délivré, en 1606, les lettres de création du collége. Le promoteur de cette fondation avait été son ancien compagnon d'armes, M. de Mercei, gouverneur de la ville.

Anne d'Este, fille de Renée de France, duchesse de Genevois, dame de Montargis, Gisors et Vernon, mourut le 17 mai 1607; ses entrailles furent déposées dans le chœur de l'église des Augustins, à Paris.

Elle avait épousé en 1549, en premières noces, François de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, assassiné le 18 février 1563, devant Orléans, par Poltrot de Méré, et elle en eut Henri et Louis de Guise, tués à Blois, en 1588, et Charles, duc de Mayenne.

Vernon entra dans la maison de Savoie-Nemours par le mariage de cette princesse, en mai 1566, avec Jacques de Savoie, duc de Nemours; de cette seconde alliance sortirent Charles-Emmanuel, duc de Nemours, fougueux ligueur, qui était gouverneur de Paris,

[46] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon*.

Digitized by Google

à l'époque où Henri IV assiégea cette ville, et Henri, marquis de Saint-Sorlin.

L'histoire de Vernon ne présente rien de remarquable pendant le règne de Louis XIII. Nous ne dirons qu'un mot d'un des favoris de la fortune, dont la chute fut aussi rapide que l'élévation. Le maréchal d'Ancre, Concino Concini, arrivé en France à la suite de Marie de Médicis, était devenu l'arbitre des destinées de ce pays, après la mort de Henri IV, et n'avait pas tardé, par son insolence, à s'attirer la haine de la noblesse et du peuple. Il était gouverneur de plusieurs places fortes en Normandie. Le 14 mars 1617, il avait envoyé à Gisors, pour y tenir garnison, deux cents hommes de pied bien armés que les habitants reçurent « sans contredit, pour la crainte que l'on avait dudit sieur d'Ancre qui se donnait telle autorité, au nom du Roi, de sorte que l'on ne l'osait contredire, ce qu'il avait aussi fait et envoyé ès villes d'Andely, Vernon, Pont-de-l'Arche et autres endroits ». Il voyageait dans un carrosse tiré par six chevaux et était reçu par les habitants des villes qu'il traversait et les seigneurs, « comme s'il eust esté Roy » [47]. Un mois après, Concini fut assassiné dans la cour du Louvre.

Il nous faut entrer maintenant dans quelques détails qui appartiennent à l'histoire de la Normandie, pour mieux faire comprendre les événements qui se préparaient et les troubles qui signalèrent les dernières années de Louis XIII et la minorité de son fils.

Marie de Médicis avait été exilée ; d'Albert de Luynes était devenu le favori du roi, et la mort du maréchal d'Ancre n'avait apporté aucun changement dans la situation du royaume.

Louis XIII surchargea les provinces d'impôts. Trouvant un moyen facile de battre monnaie en créant de nouveaux offices, il adjugea quatre nouvelles charges de président et quarante offices de conseillers, dans le parlement de Normandie, à des jeunes gens étrangers, pour la plupart, à la province. Cette mesure était la suite de l'interdiction de siéger prononcée, en 1639, contre le parlement qui n'avait pas su réprimer assez sévèrement, au gré des désirs du roi, une révolte terrible amenée en Normandie par la misère. C'était pendant le *règne* de Richelieu, ce ministre tant vanté qui prépara la monarchie absolue, en abaissant la noblesse et en écrasant le peuple. Après une année, pendant laquelle la justice fut rendue par des conseillers envoyés de Paris, le parlement de Normandie fut rétabli, mais on le

[47] *Journal d'un bourgeois de Gisors*, p. 252.

Digitized by Google

divisa en deux sections devant siéger, à tour de rôle, pendant six mois, et ce fut alors qu'on créa les charges nouvelles : on appela cet état de choses *faire semestre.*

Les anciens magistrats, exilés pour avoir pris trop souvent, auprès de la cour, la défense de leurs compatriotes et ne s'être pas montrés assez rigoureux dans une sédition, avaient, par ce fait même, conservé tout leur prestige en Normandie, tandis que les nouveaux conseillers, ignorant les lois et les usages de la province, étaient vus avec défaveur par la population.

Pendant plusieurs années, les anciens parlementaires firent de nombreuses démarches pour faire rétablir l'organisation primitive, mais ce fut sans succès. Cependant, à la mort de Louis XIII, ils purent espérer un moment qu'un revirement allait se produire, et, en effet, en octobre 1643, un édit supprima le *semestre,* en ordonnant qu'on remboursât le prix de leurs charges à ceux des nouveaux conseillers qui ne s'étaient pas encore fait mettre en possession des offices qu'il avaient achetés. Ceux qui s'étaient fait recevoir devaient rester en exercice. Ils y restèrent, se plaignirent de la conduite des anciens, à leur égard, et obtinrent, en 1645, de nouvelles lettres qui rétablissaient le *semestre.*

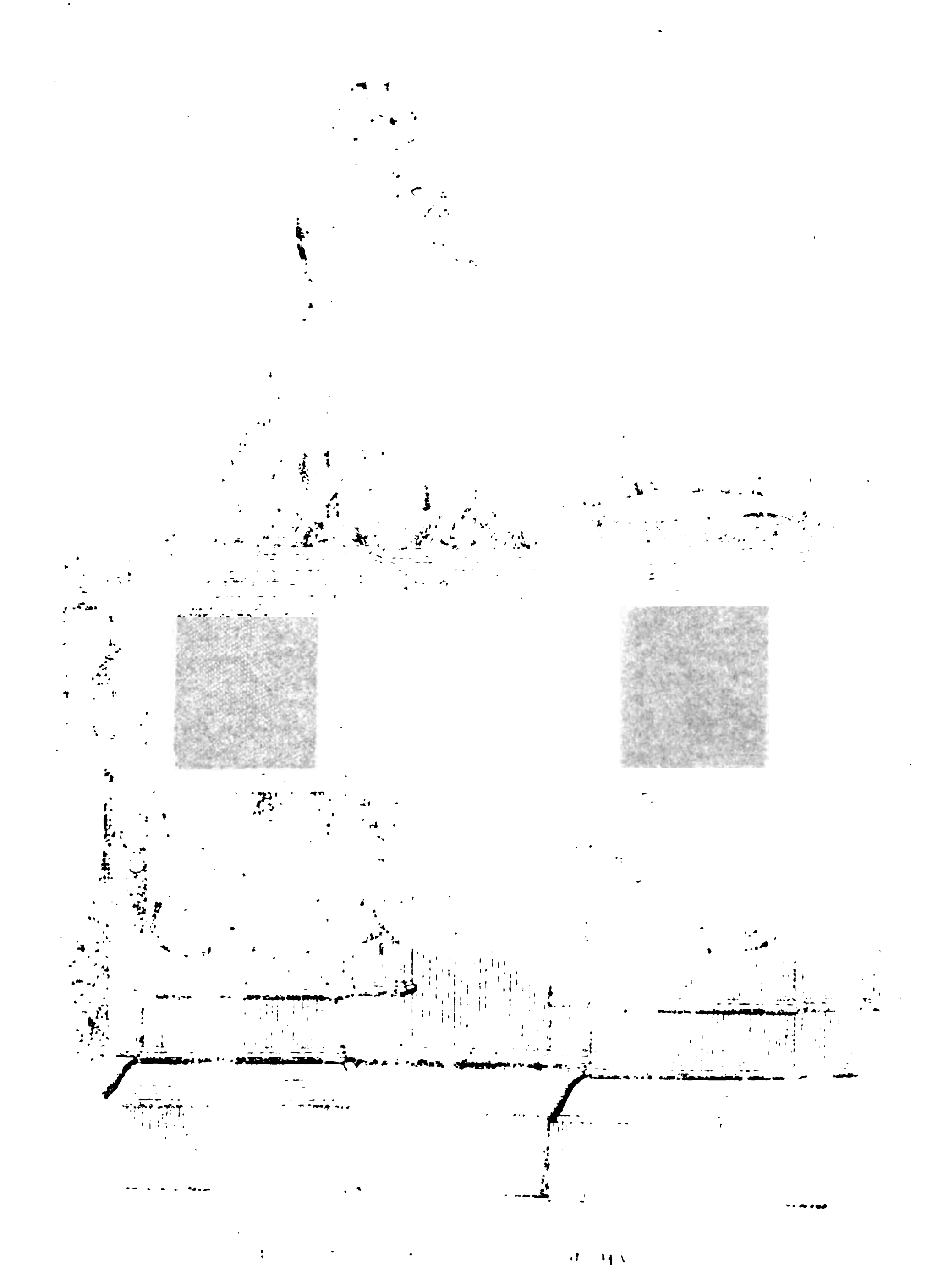
On arriva ainsi à l'année 1648. La Normandie était écrasée sous les impôts. Chaque jour, des édits nouveaux venaient accroître les charges et étaient enregistrés sans conteste, au parlement, par les nouveaux conseillers, plus nombreux que les anciens et dévoués à la régente.

Enfin eurent lieu les premières scènes de la Fronde. Le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, se trouvait être l'un des chefs des mécontents et n'eut pas de peine à entraîner dans sa révolte contre l'autorité royale l'ancien parlement, mal disposé par les mesures précédentes, et, avec ce corps, la capitale de la province, ainsi qu'Évreux, Lisieux et quelques autres villes.

Le parlement, entrant décidément dans le mouvement, et appuyé par le duc de Longueville, qui était alors à Rouen, annula lui-même le *semestre,* saisit les deniers des recettes royales et s'en servit pour les besoins de la guerre civile. A ces actes de rébellion, Anne d'Autriche riposta par une déclaration du 17 février 1649 qui révoquait les membres du parlement de Normandie.

« Peu d'*anciens,* qui étaient demeurés purs, et les *nouveaux,* que les frondeurs de Rouen avaient éliminés, s'étant rendus à Saint-Germain, où ils se trouvèrent être assez nombreux pour former un

Digitized by Google



Digitized by Google

[illegible] à tour de rôle, pendant six [illegible] charges nouvelles : on appela [illegible]

[illegible] magistrats, exilés pour [illegible] trop souvent, auprès [illegible] de leurs [illegible] et ne s'être pas montrés [illegible], par ce fait même, con- [illegible], tandis que les nouveaux [illegible] s de la province, étaient vus [illegible]

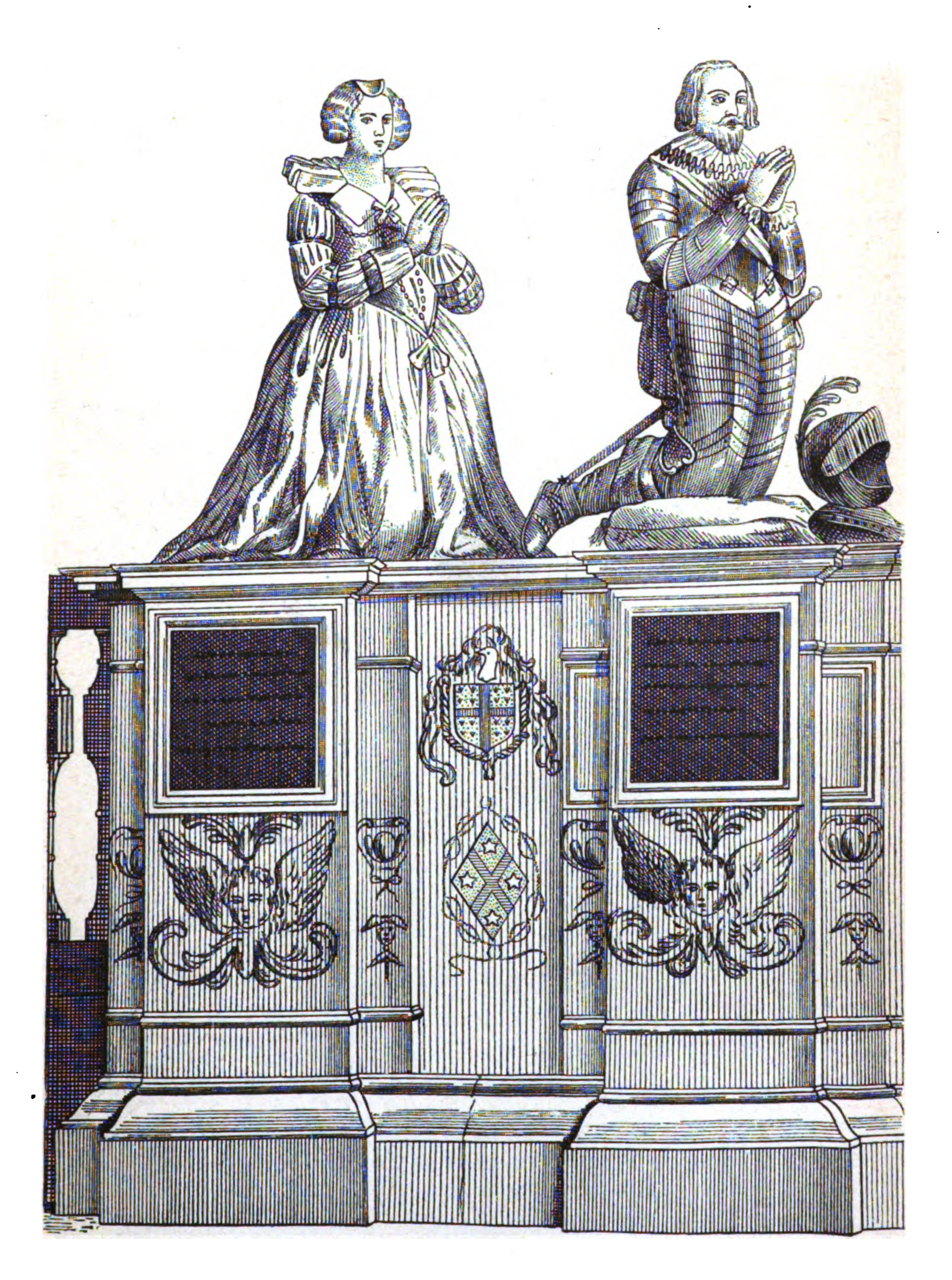
[illegible] parlementaires firent d [illegible] l'organisation primitive. [illegible] nt, à la mort de Louis XIII, ils purent [illegible] [illegible] revirement allait se produire, et, en effet, en octobre 16[illegible] édit supprima le *semestre*, en ordonnant qu'on remboursât [illegible] de leurs charges à ceux des nouveaux con- [illegible] pas encore fait mettre en possession des [illegible]és. Ceux qui s'étaient fait recevoir devaient [illegible] se plaignirent de la conduite des [illegible], de nouvelles lettres qui [illegible]

[illegible] Normandie était écrasée sous [illegible] les [illegible] nouveaux venaient accroître les [illegible] nt enregistrés [illegible] conteste, au parlement, par les no[illegible] conseillers, plus nombreux que les anciens et dévoués à la [illegible]

[illegible] rent lieu les premières scènes de la Fronde. Le duc de L[illegible], gouverneur de Normandie, se trouvait être l'un des [illegible] mécontents [illegible] n'eut pas de peine à entraîner dans sa [illegible] contre l'autorité royale l'ancien parlement, mal disposé par [illegible] et, avec [illegible], la capitale de la province, [illegible] autres villes.

[illegible] dans le mouvement, et appuyé [illegible] alors à Rouen, annula lui-même [illegible] recettes royales et s'en servit pour [illegible]. A ces actes de rébellion, Anne d'Autriche [illegible] du 17 février 1649 qui révoquait les [illegible] Normandie.

[illegible] u d'*anciens* [illegible] demeurés purs, et les *nouveaux*, que [illegible] ndeurs de R[illegible] [illegible] ainés, s'étant rendus à Saint- [illegible], où ils se [illegible] assez nombreux pour former un



TOMBEAU DE MONTMORENCY DU HALLOT

Digitized by Google

corps de cour et tenir parlement, la régence ne songeait plus qu'à les mettre en un lieu de leur ressort où ils pussent servir le roi et ne craindre rien des frondeurs. Vernon, ville du domaine du duc d'Orléans, et où Harcourt avait été reçu par le comte de Blaru, qui y commandait au nom de ce prince, paraissait une résidence convenable, étant loin des attaques de Rouen et assez près de Saint-Germain pour correspondre facilement avec la cour et recevoir ainsi les ordres du roi; on la choisit donc »..............................

« A Vernon se réfugièrent, en 1649, les magistrats opposés à la Fronde. Le 27 février, à Saint-Germain, fut signée une déclaration royale à cet effet, rappelant celle rendue le 17 février, pour enjoindre au parlement de Normandie de venir le trouver à Saint-Germain; « d'autant (disait le roi) que lesdits officiers n'ont voulu recevoir « nos ordres, ny tenu compte de satisfaire à ladite déclaration (dont « ils ont esté bien informez), nous avons résolu de retirer le dict « Parlement de la dicte ville (Rouen), et le transférer en un autre « lieu pour y exercer et rendre la justice à nos sujets du ressort du « dict Parlement, avec toute liberté. *Nous transférons donc la séance « de nostre parlement de Normandie en nostre ville de Vernon*, en « laquelle nous voulons et ordonnons que la justice soit rendue et « administrée à nos sujets par les officiers de la dicte cour (qui sont « sortis de la dicte ville de Rouen), *en corps*, en qualité de Parle- « ment, tout ainsi et en la mesme forme et manière, pouvoir et autho- « rité qu'il se faisait en nostre dicte ville de Rouen; *enjoignons aux « dicts officiers de s'y rendre dans trois jours*. Tous ajournements « seront dorénavant donnés à comparoir en nostre ville de Vernon, « au lieu de celle de Rouen, déclarant nuls tous arrests qui pour- « roient estre donnez à Rouen par les officiers soi-disants tenir le « dict Parlement, comme donnez par attentat, et par gens sans « pouvoirs[48]. »

En conséquence, « le mardi 9 mars 1649, sur les huit heures du matin, cette compagnie en corps, conduite par les officiers de ville et suivie d'une foule extraordinaire de peuple accourue de plusieurs endroits de la Normandie, se transporta en l'église cathédrale du lieu d'où, après quelques prières faites au chœur d'icelle, elle fut reconduite processionnellement par tout le clergé et les officiers de ville en l'église des Cordeliers où elle entendit la messe du Saint-Esprit, à l'issue de laquelle cette compagnie souveraine s'étant acheminée

[48] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. IV et V.

Digitized by Google

au palais dudit Vernon y fit entendre par la bouche des gens du Roi, à toute l'assemblée, les motifs de la translation énoncés dans les déclarations du Roi des 17 et 27 février 1649 qui y furent pareillement lues et publiées [49]. »

Mais à Vernon, « on ne vit siéger que les nouveaux. Ceux même des *anciens* qui avaient quitté Rouen et s'étaient rendus auprès du roi, n'avaient pu se résoudre à s'asseoir parmi les *nouveaux* conseillers, beaucoup plus nombreux. Aux nouveaux officiers demeura donc l'honneur ou le ridicule de tenir à Vernon un simulacre de parlement bien moindre en importance que celui de Pontoise, mais qui, par là, en revanche, put échapper aux risées, parce qu'on n'avait pas même su qu'il existait. »

Sur ces entrefaites, des conférences s'ouvrirent pour la paix, à Saint-Germain, en mars 1649. Quelques députés du parlement de Rouen s'y rendirent, munis de passeports, pour y plaider tout à la fois leurs propres intérêts et ceux de la province, et ils demandèrent l'annulation régulière du semestre et la révocation des soixante conseillers reçus depuis 1641.

La régente se récria d'abord à cette demande qui lui paraissait intempestive, dans un moment où ces conseillers, dont on réclamait la destitution, lui étaient restés fidèles et rendaient encore la justice à Vernon. Mais les anciens parlementaires firent tant qu'ils obtinrent enfin qu'on ne conserverait qu'un président et quinze conseillers de nouvelle création, et que les offices supprimés seraient remboursés.

Il n'est pas besoin de dire quelle fut l'indignation des membres tenant parlement à Vernon, en apprenant cette mesure; ils protestèrent énergiquement, mais leurs remontrances furent vaines, car le parti de la Fronde était le plus fort et la cour avait dû subir ses exigences. L'un des conseillers conservés fut M. Jubert de Brécourt qui, avant de siéger, dut verser 30,000 livres pour sa part du remboursement. Dix ans après, la Normandie, qui contribuait à ce payement, ne l'avait pas encore achevé.

La Fronde n'était pas une guerre civile bien sérieuse, et elle ne fit guère de victimes qu'à Paris, mais elle n'en avait pas moins amené en France la misère la plus grande, en entravant le commerce. Le peuple, comme dans toutes les révoltes où une noblesse turbulente se mit à sa tête, en couvrant ses intrigues du manteau de l'intérêt public, n'en retira presque aucun profit.

[49] Th. Michel, *Histoire de Vernon.*

Digitized by Google



Digitized by Google

[illegible] par la bouche des gens du Roi, [illegible] de la translation énoncés dans les [illegible] 7 février 1649 qui y furent pareille- [illegible]

[illegible] les nouveaux. Ceux même [illegible] et s'étaient rendus auprès de [illegible] parmi les nouveaux conseil- [illegible] aux officiers demeura dans [illegible] un simulacre de parle- [illegible] contraire, mais qui, [illegible] parce qu'on n'avait [illegible] su qu' [illegible]

Sur ces entre [illegible] des conférences [illegible] pour la paix, à Saint-Germain en mars 1649. [illegible] députés du parlement de [illegible] munis de pa [illegible] pour y plaider tout [illegible] provinces, et ils demandèrent la révocation des soixante con- [illegible]

[illegible] qui lui paraissait infér [illegible] conseillers, dont on réclamait la [illegible] fidèles et rendaient encore la justice à [illegible] parlementaires tirent tant qu'ils obtinrent enfin qu'on ne [illegible] rait qu'un président et quinze conseillers de nouvelle créati [illegible] que les offices supprimés seraient remboursés.

Il n'est pas [illegible] de dire quelle fut l'indignation des membres [illegible] parle [illegible] contre cette mesure; ils protestèrent [illegible] ces remontrances furent vaines, car le parti [illegible] était le plus fort et la cour avait dû subir ses exigences. [illegible] illers conservés [illegible] Robert de Bréauté qui, avant [illegible] port du remboursement. [illegible] ait à ce payement, ne [illegible]

[illegible] bien sérieuse, et elle ne [illegible] mais elle n'en avait pas moins amené [illegible] grande, en entravant le commerce. Les [illegible] révoltes où une noblesse turbulente se mit à [illegible] ses intrigues du manteau de l'intérêt public [illegible] retirer [illegible] profit.

[illegible] Histoire [illegible]

Digitized by Google



VUE DE VERNON EN 1638

Perrelle fecit

Digitized by Google

Digitized by Google

Charles Maignard de Bernières consacra sa fortune et ses derniers jours à soulager les malheureux que la Fronde avait ruinés; il vendit, à cet effet, sa charge de maître des requêtes et fit un appel pressant à la charité de ses concitoyens en créant, avec ses condisciples de Port-Royal, un journal qui fit connaître les misères du peuple.

Tout n'était pas terminé. Condé mécontenta la régente par ses hauteurs et fut arrêté avec Conti et Longueville, en janvier 1650. La duchesse de Longueville, après l'arrestation des princes, se jeta en Normandie, pour soulever cette province, et échoua. Louis XIV enfant y fit un voyage avec sa mère, dans les premiers jours de février, et le duc d'Harcourt fut nommé gouverneur de Normandie.

Un peu plus tard, le cardinal de Retz et le parti de Condé obtinrent de la reine l'élargissement des princes et la retraite de Mazarin. La noblesse normande avait rédigé contre ce ministre un violent manifeste adressé au parlement et sur lequel se trouvait la signature de Tilli-Blaru, gouverneur de Vernon[50].

Le 30 juillet 1652, Charles Amédée de Savoie, duc de Nemours et seigneur de Vernon, fut tué en duel par son beau-frère, le duc de Beaufort. « Ils se querellèrent tout de nouveau, pour le rang dit Mme de Motteville, et se battirent derrière l'hôtel Vendôme, à coups de pistolet. Le duc de Nemours attira sur lui la colère du ciel, en ce qu'il força le duc de Beaufort à ce combat. Il y fut tué et sa mort fut pleurée de tous ceux qui connaissaient le mérite de ce prince infiniment aimable et doué de beaucoup de belles qualités »[51]. Ce fut un des derniers épisodes de la Fronde.

Le duc de Nemours avait épousé mademoiselle de Vendôme, fille de César de Vendôme, et en avait eu deux filles: l'une, Marie Jeanne-Baptiste, qui fut duchesse de Savoie, l'autre Marie-Françoise Elisabeth, qui devint reine de Portugal.

C'est à madame de Nemours que Vernon doit la fondation de son hôpital des pauvres valides.

[50] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie.*
[51] Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, 1867, in-8°, p. 74 et 164.

Digitized by Google

CHAPITRE V

DE LA FRONDE A LA RÉVOLUTION

A l'époque où se passaient les événements que nous venons de raconter, la population de Vernon se passionnait pour une affaire assez ténébreuse qui a pris, dans la série des procès célèbres, le nom de *cause du gueux de Vernon*.

Un notaire au Châtelet de Paris, issu d'une famille vernonnaise appartenant à la bourgeoisie, avait épousé une jeune fille du nom de Jeanne Vacherot, dont la famille possédait quelques biens dans les environs de Vernon. Après neuf années de mariage, Lancelot Le Moine mourut en 1649, laissant trois enfants: Pierre, Jacques et Louis, dont il confia la tutelle à leur mère, qu'il jugeait digne de gérer leurs biens avec fermeté. Jacques, le second de ces enfants, avait été baptisé en l'église Saint-Sulpice de Bois-Jérôme, le 11 septembre 1644.

Jeanne Vacherot fit donner à ses fils les premiers éléments d'une bonne instruction et veilla avec soin à l'administration de leurs biens, mais cette nécessité de surveiller les fermiers qui faisaient valoir les terres provenant de la succession l'obligeait à d'assez fréquents voyages et, pendant l'une de ces absences, les deux aînés, Pierre et Jacques Le Moine, échappant à l'attention de leur grand'mère, Catherine Janvier, quittèrent Paris avec l'intention de voir du pays. Ils étaient partis avec deux de leurs camarades qui se lassèrent vite d'une vie de privations et de vagabondage et qui rentrèrent au bout de quelques jours au logis paternel. Pierre et Jacques continuèrent le voyage qu'ils avaient entrepris et ne reparurent pas.

Cela se passait au mois de septembre 1654. Lorsque Jeanne Vacherot revint de Vernon, où elle était allée, elle s'occupa activement de retrouver la trace des fugitifs, mais toutes les recherches furent vaines, et il fut impossible de savoir de quel côté ils s'étaient dirigés.

Digitized by Google

Quelques mois s'écoulèrent au milieu de ces démarches. Un jour, la veuve de Lancelot Le Moine avait aperçu, sur les degrés de l'Hôtel-Dieu de Paris, un jeune enfant couché près d'un mendiant, et avait cru revoir son petit Jacques, mais elle avait bien vite reconnu son erreur et, après avoir donné son obole au père de l'enfant, elle s'était éloignée, le cœur attristé.

Le 25 juillet 1655, elle était revenue à Vernon pour ses affaires. Le hasard fit que le pauvre qu'elle avait vu à Paris, peu de temps auparavant, se retrouva avec elle dans l'église Sainte-Geneviève où elle venait prier; Mme Le Moine le reconnut et lui donna quelques sous, puis elle regagna sa demeure, sans attacher d'autre importance à cette rencontre fortuite, mais les dévotes qui assistaient à l'office divin avaient également remarqué la ressemblance qui existait entre le petit mendiant et le jeune Jacques Le Moine, bien connu de la plupart d'entre elles, et on commença à se dire tout bas que la mère ne voulait pas reconnaître son enfant : quelques heures après, le bruit courait dans la ville que Jeanne Vacherot avait abandonné son fils.

Vers la fin de ce même jour, qui était un dimanche, le mendiant Montrousseau fut entouré, près de la porte de Bizi, où il demandait l'aumône, par une foule exaspérée qui l'accusa d'avoir volé l'enfant qui l'accompagnait. Le procureur du roi, attiré par tout ce bruit, arriva et s'enquit de ce qui se passait. Mis au fait de la question, il interrogea sévèrement le pauvre qui s'embrouilla dans ses réponses et accrut par sa contenance embarrassée les soupçons qui s'élevaient contre lui. Conduit chez le lieutenant particulier au bailliage, Montrousseau se troubla encore davantage et ce magistrat, convaincu qu'il avait devant lui un imposteur, donna l'ordre de le jeter en prison et de conduire l'enfant à l'hôpital.

Jeanne Vacherot avait été arrêtée également, par ordre du lieutenant de police, et confrontée avec le gueux et avec l'enfant. Le juge, de bonne foi, sans doute, employa tous les moyens pour lui faire avouer qu'elle était la mère du petit garçon ; elle se refusa obstinément à faire l'aveu qu'on lui demandait et, après quelques heures de torture morale, on dut la relaxer.

Elle repartit pour Paris pendant la nuit et elle fit bien, car le peuple exaspéré se porta le lendemain matin devant la maison qu'elle avait quittée, enfonça les portes et s'y livra à mille désordres.

Le lieutenant général au bailliage, Me Louis Mordant, magis-

Digitized by Google

trat instruit et éclairé, était absent au moment de ces arrestations. Rappelé par son substitut, il prit la direction de cette affaire et commença une enquête dont le résultat amena pour lui la conviction que l'enfant était bien Jacques Le Moine. Il avait interrogé une vingtaine de témoins qui avaient affirmé reconnaître le fils du notaire, et l'enfant lui-même, obsédé peut-être par les nombreux visiteurs qui étaient allés le voir à l'hôpital et lui parlaient constamment des personnes qui l'avaient connu tout petit, et de ses jeux, et de ses jeunes camarades, et de son père, Lancelot Le Moine, avait fini par répondre à toutes les questions qu'il s'appelait Jacques, et non plus Louis, comme il l'avait dit le premier jour, et que le mendiant n'était pas son père, quoiqu'il l'eût affirmé chez le lieutenant particulier.

Trompé par tous ces témoignages, Louis Mordant rendit le 12 août une sentence qui déclarait que le petit garçon était bien Jacques Le Moine, lui attribuait dorénavant ce nom et décrétait la saisie des biens de la veuve, sur lesquels une provision de cent livres devait être prise au profit de l'enfant.

Montrousseau, qui réclamait énergiquement la paternité qu'on lui déniait, était condamné à garder la prison, comme imposteur.

Jeanne Vacherot appela immédiatement au parlement de Paris du jugement des magistrats de Vernon. Ordre fut donné par la cour de suspendre la saisie; le lieutenant refusa d'y obtempérer, en alléguant que Vernon était dans le ressort du parlement de Normandie. Un nouvel arrêt de la cour ordonna mainlevée de la saisie, les officiers du bailliage passèrent outre, et enfin Jeanne Vacherot porta l'affaire devant le Conseil privé qui lui donna acte de sa plainte, ordonna le transfert à Paris de Montrousseau et de l'enfant et désigna le maître des requêtes Guillaume de Lamoignon pour procéder à de nouvelles informations.

Le procès entrait dans une nouvelle phase. Étranger aux intrigues locales et habitué à découvrir la vérité dans les causes les plus difficiles, le maître des requêtes conduisit habilement l'instruction et acquit rapidement la certitude que l'enfant s'appelait Louis et était bien le fils du mendiant. Il interrogea une quarantaine de nouveaux témoins appartenant presque tous à la famille du défunt, ou à celle de Jeanne, et tous refusèrent de reconnaître dans le jeune garçon le fils de Lancelot. Ce témoignage était bien différent de celui des habitants de Vernon qui avaient affirmé reconnaître Jacques Le Moine. Lamoignon remarqua enfin ce que n'avaient pas

Digitized by Google

vu les premiers juges, à savoir que le fils du mendiant n'avait pas plus de huit ans, tandis que Jacques Le Moine devait avoir au moins onze ans, et que l'enfant qui faisait l'objet du procès ne savait pas lire, quand il était établi que les fils du notaire avaient reçu des leçons de lecture et d'écriture et même des notions de latin.

Un arrêt de la Cour, du 2 juin 1656, renvoya les parties à plaider devant le parlement de Paris, reconnu compétent, parce que la plainte au sujet de l'évasion avait été portée devant lui et parce que le mariage de Lancelot Le Moine avait été contracté dans son ressort.

Quelques jours après, Pierre Le Moine, l'aîné des enfants et l'un des fugitifs, revenait chez sa mère. Il y fut accueilli à bras ouverts, mais il apportait une douloureuse nouvelle, celle de la mort de son jeune frère, dont la disparition avait donné lieu à de si tristes démêlés.

Il raconta qu'en partant de Paris ils s'étaient dirigés tous deux vers Vernon, puisqu'ils avaient pris une autre direction et étaient arrivés dans un village du nom de Saint-Waast, où ils avaient été hébergés par le seigneur. Ils y étaient depuis douze jours à peine, quand Jacques, brisé sans doute par la fatigue et les privations de tout genre, tomba malade et mourut. Ce fait était attesté par un certificat du curé et des frères de la Charité.

Pierre Le Moine s'était vite lassé de sa nouvelle existence, ses goûts d'aventures avaient repris le dessus et, abandonnant là le gentilhomme qui l'avait si bien accueilli, il avait repris ses pérégrinations, en mendiant pour vivre, jusqu'au jour où, fatigué de ce vagabondage, il s'était décidé à rentrer à Paris. Il était alors âgé de seize ans.

Ce récit venait confirmer l'opinion de Guillaume de Lamoignon, et il semble que le jugement définitif pouvait être immédiatement rendu. Il n'en fut rien toutefois, et ce ne fut qu'en 1659 que Montrousseau, acquitté, put sortir du For-l'Évêque, où il était détenu depuis trois ans, quoique innocent; la sentence du bailliage de Vernon fut annulée, mais la cour écarta le chef de prévarication porté par Jeanne Vacherot contre le lieutenant général, le lieutenant particulier et le procureur du roi, rien ne justifiant cette accusation.

Les avocats qui plaidèrent cette cause célèbre furent Mes Pousset de Montauban, de Fourcroy, Robert et Billain. L'avocat général était le fils de Jérôme Bignon [1].

[1] Consulter *Cause du gueux de Vernon*, in-8° 1659 — et une excellente notice publiée, dans la série des causes célèbres, par MM. Lebrun et Cie, éditeurs, rue des Saints-Pères, 8, Paris.

Digitized by Google

Bourgeois et gentilshommes portaient l'épée à cette époque, les querelles étaient fréquentes et, malgré les édits sur le duel, on dégaînait à chaque instant pour les causes les plus futiles, dans les villes de province aussi bien qu'à Paris. Les habitants de Vernon furent tirés de leur quiétude, en mars 1659, par un fait de ce genre.

Le 15 de ce mois de mars, Jean Louis, sieur de Croisi, garde du maréchal de Turenne, et fils d'un ancien procureur du roi, à Vernon, après avoir bien déjeuné à l'hôtellerie de la Rose avec MM. de Rigredaille, sieur de Mainville, et Féron, sieur de Vrasville, arrivés de Paris le matin même, alla se promener en dehors de la ville avec ses deux compagnons. Ils rencontrèrent, auprès de la porte Chanteraine, Nicolas Damonville, avocat, et Jacques et François de Roussel, sieurs de la Baste, qui se rendaient au couvent des Capucins.

Jean Louis, en passant près de Damonville, qu'il avait déjà attaqué la veille, le poussa du coude et le provoqua. Tous deux mirent aussitôt flamberge au vent et engagèrent le fer. Mais pendant que nos deux champions se battaient, le sieur de Vrasville, sous prétexte de mettre fin au combat, se glissa derrière le sieur Damonville et paralysa ses mouvements; ce procédé était peu loyal, mais le sieur de Croisi jugea bon de saisir l'occasion qui se présentait de désarmer son adversaire: il se fendit immédiatement et le blessa au bras.

MM. de Roussel dégaînèrent aussitôt, pour défendre leur ami, et bientôt, au lieu de deux combattants, il y en eût cinq. Nicolas Damonville était hors de combat, son épée avait été brisée et il s'était retiré de la bagarre; ses amis ne furent pas plus heureux: l'un d'eux, au bout de quelques passes, eut quatre doigts coupés, tandis que son frère était couché sur le terrain d'un coup d'épée.

Laissant là les deux frères blessés, le sieur de Croisi se mit à la poursuite du sieur Damonville, qui venait de rentrer en ville et qui, lorsqu'il se vit poursuivi, appela à son aide quelques habitants, pour arrêter son ennemi. Croisi, de son côté, criait à tue-tête: A moi Grancey, à moi! et voyait accourir à son appel douze ou quinze soldats de la garnison logés à quelques pas de là, dans le château. La partie devenait inégale, Nicolas Damonville se vit perdu et, saisissant la seule chance de salut qui lui restait, il s'enfuit à toutes jambes, pourchassé par la meute des soudards. Ils arrivèrent ainsi près de l'église Notre-Dame, toujours courant; mais alors un coup de théâtre inattendu produisit le changement à vue le plus comique, et, quelques secondes après, le sieur de Croisi détalait à son tour à toute vitesse.

Me François Damonville, seigneur de Limai, résidait près de la

Digitized by Google

porte aux Merciers, au carrefour formé par la Grande-Rue et la rue aux Herbes. Mis en éveil par le tumulte de la rue et par les vociférations des soldats, il sortit de sa demeure et il lui suffit d'un coup d'œil pour juger la situation. Il était bailli de Vernon et c'était lui qui, en cette qualité, rassemblait la milice dans les moments critiques; les bourgeois, habitués au maniement des armes, obéissaient toujours à ses ordres, aussi, à l'appel qu'il jeta, répondirent-ils tous avec empressement : deux minutes après M. Damonville, suivi de nombreux voisins armés d'arquebuses, donnait à son tour la chasse aux soldats.

Jean Louis, poursuivi vivement et se voyant au moment d'être pris et traduit devant le tribunal du magistrat et du père, qui serait sans pitié, n'hésita pas un instant, il tourna derrière Notre-Dame, descendit en courant la rue de la Porte-de-l'Eau et, sautant dans un bateau, gagna à force de rames la rive opposée. Quelques secondes après, le sieur de Limai arrivait sur le quai, suivi de sa petite armée, mais il était trop tard : l'auteur de tout ce désordre était hors de ses atteintes. En tout autre temps, il fut resté la ressource, aux plus lestes Vernonnais, de franchir rapidement le pont et de couper la retraite au fugitif dans Vernonnet, mais alors on ne le pouvait plus, car il y avait quelques mois déjà que les arches s'étaient écroulées, emportées par les eaux sorties de leur lit.

Quant aux deux compagnons du sieur de Croisi, ils n'avaient pas attendu le retour de messire François Damonville, pour se mettre en sûreté; pendant que leur camarade montrait ses talons aux habitants de Vernon, ils quittaient en toute hâte l'hôtellerie de la Rose, et il resta au bailli la seule faculté d'ouvrir une enquête qui demeura sans résultat [1].

Cette journée devait être fertile en événements.

Les habitants de Vernon étaient à peine rentrés dans leurs demeures, pour y déposer le mousquet, qu'une nouvelle alerte les remettait sur pied.

A la suite des campagnes de Condé contre les Espagnols, de nombreux prisonniers avaient été internés en province, et Vernon en avait reçu un certain nombre. Cent quatre-vingt-onze d'entre eux avaient été renfermés dans l'une des tours de la porte de Gamilli.

Le 15 mars, vers sept heures du soir, le sieur Simon Huché, placé en sentinelle à cette porte, entendit un bruit insolite qui appela son attention et aperçut un homme qui paraissait sortir des entrailles de

[1] Archives de l'Eure; *Minutes des sentences du bailliage de Vernon.*

Digitized by Google

la terre et que l'obscurité l'empêcha de reconnaître. Il donna aussitôt l'alarme en déchargeant son arme. Au bruit de la détonation, les hommes de garde, appartenant à la milice bourgeoise, se précipitèrent hors du poste, accoururent avec des torches et découvrirent l'orifice d'une mine dont ils ignoraient l'existence et qui avait été creusée par les prisonniers; l'un d'eux fut arrêté au moment où il se préparait à en sortir.

Sans perdre un instant, on courut mettre en branle la cloche « dont on avait coutume se servir pour sonner le beffroi, soit pour cause de feu et embrasement ou pour quelque autre sinistre accident qui se pouvait prévenir ou empêcher par l'assistance du peuple. »

A l'appel du tocsin, le lieutenant général au bailliage, M[e] Damonville, sortit en toute hâte et se rendit immédiatement à la porte de Gamilli, accompagné d'un grand nombre d'habitants. Il fit d'abord garder étroitement les diverses issues de la ville, pour entraver la fuite des prisonniers qui pouvaient s'y être cachés, puis il dépêcha à la poursuite des fugitifs deux des dizainiers de garde avec leurs hommes, et il commença ensuite une enquête qui fit constater la disparition de quarante Espagnols.

Les prisonniers, détenus depuis longtemps peut-être dans cette tour, avaient enlevé deux dalles et creusé deux galeries souterraines se dirigeant l'une vers le Ravelin, l'autre vers la porte de l'Eau; mais ils ne s'étaient pas rendu compte de la distance qu'il fallait parcourir pour déboucher loin de la vue des sentinelles, et ce fut ce qui fit échouer leur projet. La première galerie aboutissait à quinze mètres de la porte de Gamilli, la sortie de la seconde n'en était éloignée que de sept mètres environ. La terre provenant des fouilles avait été cachée sous la paille qui recouvrait le sol, et avait été piétinée avec tant de soin que les bourgeois chargés de visiter chaque jour les prisonniers n'avaient rien vu d'anormal.

Après d'actives recherches, seize Espagnols furent retrouvés tant dans l'intérieur de la ville qu'à Port-Villez, Blaru et dans la forêt de Paci. Les autres ne furent pas repris [1].

De nouveaux prisonniers venant des Andelis arrivèrent à Vernon, dans le courant du mois de mai 1660, pour y être internés.

Six mois plus tard, le procureur du roi donna l'ordre de poursuivre cinq ou six gentilshommes de la châtellenie de Vernon : François Langlois, sieur de Beauvais, les sieurs de Coste-Coste et de Cham-

[1] Archives de l'Eure, *Sentences du bailliage de Vernon.*

Digitized by Google

penart, le sieur des Brosses et autres, qui s'étaient battus en duel, trois contre trois, au hameau d'Emainville, à la suite d'un déjeuner où l'on s'était pris de querelle à propos d'un chien tué par un des convives. Plusieurs des combattants avaient été blessés grièvement. On aurait peut-être trouvé la véritable cause de cette rencontre dans la plainte portée, au mois de janvier précédent, par le sieur de Beauvais contre Jacques de Beausse et le nommé des Brosses, dit la Garenne, qui l'avaient attaqué et avaient maltraité son valet, à la suite de la défense que leur avait faite François Langlois de chasser dans les bois de la Chapelle Genevrai, appartenant à sa mère, Madeleine de Grimonville.

Revenons maintenant aux chanoines de la Collégiale, dont nous n'avons parlé depuis bien longtemps.

Le curé de Notre-Dame ne faisait pas partie du collége, et la différence des prébendes et des revenus avait amené, entre lui et le chapitre, de nombreux dissentiments et des procès interminables.

La duchesse de Nemours entreprit de ramener la paix entre les dissidents et réussit pleinement. Un accord fut conclu en 1664 par les parties adverses, pour mettre fin au différond.

Il fut décidé que le curé de Notre-Dame ferait désormais partie du collége des chanoines et jouirait des mêmes prérogatives que ses confrères.

Le doyen et les chanoines conservèrent, dans les églises de Notre-Dame, Saint-Jean-des-Vignes, du grand Cimetière et Saint-Jacques, les droits et priviléges qui leur avaient toujours appartenu, en qualité de curés primitifs. Le clergé de Sainte-Geneviève devait assister aux processions faites par le chapitre.

Il fut dit également que le curé conduirait les frères de la Charité à Notre-Dame-de-la-Grâce, à Saint-Sébastien et à l'église des Cordeliers, comme il l'avait toujours fait. Il devait célébrer les messes de *Requiem*, des confréries de l'Assomption de la Vierge et de Saint-Mauxe et l'office du Scapulaire, dans l'église du grand cimetière, comme par le passé [1].

Me Billard était alors curé de Notre-Dame. Il entra en possession de ses nouveaux droits en célébrant, le 16 juin, la messe solennelle des chanoines, et il reçut de son haut vicaire le chapeau de fleurs traditionnel.

Le jour de saint Barnabé, un chapeau de roses était offert par les

[1] Archives de l'Eure, *Sentences du bailliage*.

Digitized by Google

vicaires à chacun des chanoines; ils demandèrent, en 1671, à le remplacer, cette année-là, par un chapeau fait de toutes fleurs, ce qui leur fut accordé, sans tirer à conséquence [5].

« Il faut croire, dit Depping, que la culture des fleurs est plus ancienne à Vernon que les rues larges et les maisons de pierre, puisque autrefois le chapitre de la Collégiale offrait une couronne et un bouquet de fleurs à chacun des fonctionnaires civils et militaires qui venaient assister à la messe célébrée en l'honneur du patron de l'église, saint Barnabé, dont la fête tombait dans la saison où Flore déploie toute sa parure. Une année pourtant, le chapitre, par caprice, ne voulut plus exercer cette courtoisie et présenta requête au Parlement, qui décida que le chapitre continuerait à offrir des fleurs [6]. »

C'était à l'offertoire que les hauts vicaires remplissaient ce devoir de la présentation des roses; les diacres et les sous-diacres quittaient également l'autel pour s'acquitter de la même redevance envers les vicaires.

Le 15 août 1663, les cloches, sonnant à toute volée dans les églises de Vernon, appelaient les fidèles aux vêpres de l'Assomption de la Vierge.

Les nefs de Notre-Dame se remplirent lentement et sans bruit. La foule pieuse qui se pressait dans l'église s'ouvrit respectueusement pour livrer passage aux corps administratifs et militaires de la ville, c'est-à-dire aux officiers des juridictions royales et au gouverneur.

Les deux premiers magistrats, Louis Mordant et Nicolas Damonville, seigneur de Limai, lieutenants généraux au bailliage, entrèrent dans le chœur, revêtus de leurs robes de juges, et prirent place dans les stalles qui leur étaient réservées.

Ils étaient à peine installés que le chapitre en corps pénétrait à son tour dans le chœur pour y célébrer l'office.

Ses chanoines vermeils et brillants de santé
S'engraissaient d'une longue et sainte oisiveté.

L'un d'eux, Me de la Gombaude, qui appartenait à une vieille famille de notaires, invita M. de Limai à lui céder sa place, en la réclamant comme sienne. Soit que la demande eût été faite d'une

[5] Archives de l'Eure, *Église collégiale de Vernon.*
[6] *Courrier de l'Eure*, 11 novembre 1842.

Digitized by Google

façon peu polie, soit que le bailli fut mal disposé, il répondit que son siége était celui qu'il occupait dans les jours de cérémonie et qu'il le garderait.

Chacun des deux rivaux s'entêta, et bientôt, passant des paroles au fait, nos deux champions se prirent aux cheveux et se distribuèrent force horions, au grand scandale des fidèles qui avaient pu suivre toutes les péripéties de cette scène émouvante, quoique la nef fût séparée du chœur par un jubé.

Après une courte lutte, dans laquelle le collet du surplis du sieur de la Gombaude fut déchiré, force resta à la loi, et le chapitre, se sentant le plus faible, battit en retraite et se réfugia dans la sacristie.

Là, on tint conseil, et le chanoine dépossédé harangua ses collègues :

> **Illustres compagnons de mes longues fatigues,**
> **Qui m'avez soutenu par vos pieuses ligues**
> **Et par qui, maître enfin d'un chapitre insensé,**
> **Seul, à *Magnificat*, je me vois encensé,**
> **Souffrirez-vous toujours qu'un orgueilleux m'outrage !**

Les chanoines répondirent à ce discours en se serrant autour de l'offensé et en jurant de le soutenir contre tous.

Cependant les deux magistrats, restés maîtres du champ de bataille, se trouvaient assez embarrassés et ne savaient comment profiter de leur victoire. Ils regrettaient ce qui était arrivé, et, après avoir ramené le calme dans la foule, ils essayèrent de traiter et invitèrent, par ambassadeurs, les chanoines à rentrer dans le chœur : les chanoines refusèrent de se rendre à ce désir.

MM. Mordant et Damonville perdirent alors patience, et, comme il fallait donner satisfaction aux fidèles qui réclamaient la célébration de l'office, ils menacèrent d'envoyer chercher les P.P. Cordeliers pour chanter les vêpres.

A cette menace, les chanoines plièrent. Ils préférèrent s'humilier plutôt que de voir le sanctuaire envahi par des étrangers. Sortons, dit Me de la Gombaude :

> **Sortons..... Mais cependant mon ennemi tranquille**
> **Jouira, sur mon banc, de ma rage inutile !**
>
> BOILEAU, *le Lutrin.*

L'office s'acheva donc tant bien que mal, mais, dès le lendemain, le chapitre porta plainte devant le Parlement, qui fit ouvrir une enquête. Il était difficile de savoir quel avait été le premier agres-

Digitized by Google

seur et, pour éviter de froisser par un arrêt la susceptibilité de la magistrature ou du clergé, la Cour préféra employer les voies de la persuasion pour réconcilier les deux parties, et elle ne donna pas de suite à cette affaire [7].

Les chanoines n'auraient peut-être pas obtenu gain de cause. Leurs allures belliqueuses devaient quelque peu déplaire à MM. du Parlement, qui n'admettaient pas volontiers que la justice fût abaissée et qui n'ignoraient pas, sans doute, que déjà, quelques années auparavant, Me Billard n'avait pas craint de menacer indirectement le roi d'excommunication, parce que ses officiers de justice avaient l'outrecuidance de faire tenir un dimanche la foire de Saint-Jacques.

Ce curé de Notre-Dame fit partie du conseil nommé pour examiner les religieuses de Louviers, dans le fameux procès de la *Possession*, qui fit tant de bruit et qui donna lieu à un échange de brochures et d'invectives entre le docteur Yvelin, d'Évreux, et ses confrères en médecine, Jean de Lampérière et Pierre Maignart.

Ces actes du clergé vernonnais n'étaient pas particuliers à notre église ; ils avaient également lieu dans d'autres villes et à la même époque, puisque Boileau célébrait alors, dans le *Lutrin*, les exploits des chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris.

Une affaire plus sérieuse, dont le dénouement atteignit dans son honneur l'une des plus vieilles familles de la contrée, se déroula devant la haute justice de Vernon.

Les Caruel étaient, depuis plusieurs siècles, seigneurs de Sainte-Geneviève-lès-Gasni et du Buquet; plusieurs d'entre eux avaient été gouverneurs du château de la Roche-Guyon.

François de Caruel, qui vivait au commencement du dix-septième siècle, avait été pourvu du commandement d'une compagnie d'infanterie de 100 hommes dans le régiment de Champagne; il était gentilhomme de la chambre du roi et avait représenté la noblesse du bailliage de Gisors aux états de Normandie.

Une branche de cette maison était propriétaire de la terre de Merei, au diocèse d'Evreux.

Il était réservé à Gilles de Caruel de ternir le blason de ses ancêtres.

Gilles était un de ces gentilshommes qui, se croyant au-dessus de la loi, considéraient les paysans ou les bourgeois comme de vils

[7] Archives de l'Eure.

Digitized by Google

manants et donnaient l'esssor à leurs passions les plus violentes, avec l'espoir, sans aucun doute, que la justice ne saurait les atteindre, et nous ne saurions mieux le comparer qu'à ces nobles dont Fléchier rapporte les odieux excès dans ses *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne.*

Quoique le sieur de Caruel fut arrivé à l'âge où le sang se calme, il avait quarante-sept ans, il continuait de semer la terreur autour de son manoir du Buquet.

Ses propriétés étaient situées sur la lisière de la forêt de Vernon, et, de cette proximité, naissaient chaque jour des contestations et des rixes entre l'irascible gentilhomme et les gardes particuliers des bois du prieuré de Gasni.

Arrêté enfin, sur les plaintes du cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen de Rouen et seigneur de Gasni, et convaincu d'avoir tué plusieurs gardes, il fut condamné à mort en 1692.

La sentence du bailli de Vernon portait que Gilles de Caruel ferait amende honorable, en chemise, devant le principal portail de Notre-Dame et ensuite à l'Auditoire, avec une torche ardente du poids de deux livres; qu'il demanderait pardon à Dieu, au roi, à la justice et à M. le cardinal de Bouillon, puis, qu'il serait conduit au marché aux porcs pour y avoir la tête tranchée par la main du bourreau. Il devait être préalablement appliqué à la question pour faire connaître les complices de ses méfaits.

Goubert de Saint-Chéron et Antoine Greslon, qui avaient été les compagnons de ses tristes exploits, furent condamnés à ramer pendant six ans sur les galères du roi.

L'arrêt portait en outre que tous trois payeraient 50 livres d'amende au roi; que les biens de Gilles de Caruel seraient confisqués et qu'il serait alloué 1,000 livres d'intérêts au cardinal et 300 livres à l'un de ses gardes, le sieur Le Brun, qui avait été blessé grièvement par le sieur de Caruel, sur le pont de Vernon.

Au moment où fut rendu cet arrêt, Antoine Greslon servait dans le régiment de Fienne. Revenu dans ses foyers, vers 1700, il demanda à purger sa contumace et déclara, dans sa requête, qu'il avait eu le malheur de se trouver plusieurs fois dans la compagnie du sieur de Caruel, mais qu'il n'avait jamais participé aux crimes dont ce dernier s'était rendu coupable. La peine fut alors commuée en celle de trois ans de service dans l'armée [8].

[8] Archives de l'Eure, *Sentences du bailliage de Vernon.*

Digitized by Google

Une autre exécution avait eu lieu à Vernon quelques années auparavant.

Un jour du mois de décembre 1690, le régiment de Montenay, de passage à Vernon, quittait la ville et prenait la route d'Evreux. Quelques hommes de la compagnie de Torcy restèrent en arrière et s'arrêtèrent, à Bizi, dans un cabaret où ils firent quelques libations. En sortant de l'auberge, l'un d'eux, jeune homme de vingt-deux ans, s'adressa à un habitant du village, nommé Jean Foubert, et lui demanda le chemin à suivre pour rejoindre le bataillon. Foubert lui répondit brutalement, et le soldat, irrité et quelque peu aviné, le frappa avec la crosse de son fusil et le tua.

Aussitôt arrêté, il fut écroué à Vernon, traduit en jugement devant le bailli et condamné à être pendu sur la place ordinaire des exécutions. Il devait rester vingt-quatre heures exposé à la vue des passants et devait être ensuite porté aux fourches patibulaires.

Peu de temps auparavant, une femme avait été pendue sur cette même place, pour avoir volé l'argent déposé dans les troncs de l'église Notre-Dame.

Une épidémie cruelle enleva, en 1694, une partie de la population et la disette vint mettre le comble à tous les maux.

Un garçon bonnetier, arrêté dans le mois de juin et accusé d'avoir coupé, dans l'église Sainte-Geneviève, une frange d'argent de la chaire à prêcher, déclarait que, depuis deux jours, il n'avait rien mangé et qu'il avait commis ce vol pour avoir du pain. Un mois après, Vernon était le théâtre d'une petite émeute causée par la famine.

Trois meuniers étaient arrivés dans notre ville avec neuf chevaux chargés chacun d'un sac de blé de six boisseaux. Ne trouvant pas les prix du marché assez élevés à leur gré, ils avaient traversé la halle sans vouloir exposer un seul sac et se disposaient à se rendre au marché de Mantes, quand ils furent assaillis, auprès de la porte de Gamilli, par le peuple qui les traita de coquins et les accusa de vouloir faire augmenter le prix du blé. Les chevaux furent arrêtés, on éventra les sacs, dont le contenu se répandit sur le sol, et la plus grande partie du chargement fut emportée par les affamés.

A tous ces malheurs venaient s'ajouter des désordres de tout genre que la justice était impuissante à réprimer et l'on se demande si c'était bien là le règne de ce souverain que la postérité a appelé le grand roi.

En dehors de ce Versailles fastueux qui avait coûté des sommes

Digitized by Google

prodigieuses, l'influence royale ne se faisait sentir que par la misère la plus profonde et la démoralisation. Le pont de Vernon était en ruines depuis quarante ans et les intendants n'avaient pu trouver l'argent nécessaire pour rétablir les communications et renouer les relations interrompues, depuis 1650, avec le Vexin.

Le commerce ruiné, la ville dépeuplée, les habitants surchargés de tailles et l'autorité royale méconnue, tels étaient, à la fin du dix-septième siècle, les résultats de l'administration du Roi-Soleil ! En vérité, les historiens qui ont exalté l'influence bienfaisante de Louis XIV auraient dû restreindre leurs louanges et juger un peu plus sévèrement ce monarque qui, plus que le Régent, prépara le système de Law et la banqueroute qui devait engloutir tant de fortunes et plonger dans la misère des milliers de familles.

Comment s'étonner après cela de voir le peuple, à la mort du roi, dresser des tables sur le chemin de Saint-Denis, et boire et danser sur le passage du cortége funèbre !

Il n'est pas, dans l'histoire de Vernon, d'époque plus désastreuse que celle de ce règne.

Plusieurs individus s'étaient battus à l'épée dans les rues de Vernon, dans la nuit du 10 octobre 1694; la plupart d'entre eux avaient été blessés.

Quelques mois plus tard, d'autres personnages en goguette brisèrent, dans la nuit, les statues des quatre Évangélistes qui ornaient le parvis du grand portail de Notre-Dame.

Immédiatement averti de cet acte de vandalisme, le procureur du roi demanda qu'une enquête sérieuse fut faite pour découvrir les auteurs de ce fait regrettable. C'était, disait-il, la suite déplorable des désordres et des excès que commettaient nuitamment, depuis longtemps déjà, des rôdeurs qui maltraitaient les gens attardés et avaient poussé l'impiété jusqu'au point de jouer du violon dans le cimetière et de donner des aubades à la statue de Notre-Dame-des-Neiges, derrière l'abside.

On poursuivit vivement les coupables, qui étaient des commis aux aides, mais le principal auteur du scandale avait quité précipitamment Vernon et s'était retiré en Italie. Son absence fit traîner le procès en longueur, mais il revint en France après quelques années et fut condamné, le 2 avril 1700, à rétablir à ses frais la balustrade et les statues des quatre Évangélistes, si mieux il n'aimait, toutefois, déposer 500 livres entre les mains du trésorier de l'église. La sentence comportait également, au profit de la fabrique, une amende de 600

Digitized by Google

livres pour la décoration de la Collégiale et une aumône de 100 livres destinée à l'embellissement de la chapelle de l'auditoire [9].

La tristesse de ces jours de deuil était parfois traversée par un éclair de gaîté. L'accomplissement d'une de ces coutumes bizarres que le moyen-âge avait créées, et que la Révolution fit disparaître, venait égayer les bourgeois désœuvrés.

Il se trouvait, sur la paroisse de Bois-Jérôme, un petit coin de terre nommé le Grippé, couvert de quelques maisons et qui avait appartenu, à l'origine, à l'Hôtel-Dieu de Vernon, qui l'avait fieffé à quelques laboureurs; les détenteurs de ces biens étaient tenus de présenter, au son des instruments, un chapeau de roses vermeilles à la prieure, le jour de saint Jean-Baptiste.

Lorsqu'arrivait le jour de cette redevance, les habitants de Bois-Jérôme se faisaient sans doute une fête d'accompagner le joyeux cortége qui se grossissait, à Vernonnet, des gamins et des curieux, et c'est au milieu de cette foule que les tributaires arrivaient à l'Hôtel-Dieu, dont l'une des portes s'ouvrait sur la rue du Pont.

Madame la prieure recevait gracieusement ses vassaux qui, la cérémonie terminée, reprenaient le chemin de leur village, pour recommencer l'année suivante.

La confrérie de la Charité avait aussi ses jours de fête et, chaque année, elle remplissait ponctuellement un pieux devoir qui rappelait les agapes fraternelles des premiers chrétiens et la cérémonie de la Cêne.

Instituée par un certain nombre d'habitants pour porter les morts à leur dernière demeure, cette confrérie se recrutait dans tous les rangs de la société et nul n'eut voulu se soustraire à la mission qui lui incombait.

Les treize membres de cette compagnie faisaient leur service pendant deux ans et tiraient au sort un chef qui recevait le titre de roi; ce roi restait en fonctions pendant une année, avec deux sénéchaux.

Le vendredi, dans l'octave du Saint-Sacrement, les membres se réunissaient pour combler les vides que la mort avait faits dans leurs rangs; on enregistrait les noms des récipiendaires, puis, le lundi suivant, les frères allaient tous en pélerinage à Notre-Dame-de-Grâce. C'est en cet endroit que l'on procédait, après la messe, à la nomination d'un roi; le lendemain, le curé de Notre-Dame-de-

[9] Archives de l'Eure, *Sentences du bailliage de Vernon*.

Digitized by Google

Vernon leur adressait une exhortation sur les devoirs qu'ils avaient à remplir.

Les offices de sénéchaux s'achetaient au profit de la société.

Tous les ans, la veille de la Fête-Dieu, les officiers en charge allaient en cérémonie chercher un des anciens confrères, appelé le *Rois des Rois*, et le conduisaient à Notre-Dame pour y assister aux premières vêpres et à matines ; le lendemain, tous les frères assistaient à la grand'messe et à la procession du Saint-Sacrement, où le Roi suivait immédiatement le dais, en portant une couronne. Les anciens rois l'accompagnaient en habit ordinaire, tenant des flambeaux ornés de fleurs. Les frères en exercice avaient seuls le droit de revêtir la robe longue de la confrérie.

Après le sacrifice de la messe, on reconduisait le Roi des Rois à sa demeure, où un dîner était préparé pour les frères, mais, avant de se mettre à table, ceux-ci se rendaient dans la rue pour y servir douze pauvres assis à une table dressée devant la porte du Roi et où chacun avait son couvert. Chaque frère, debout derrière un pauvre, une serviette sur le bras, le servait pendant toute la durée du repas qui consistait en un potage, un bouilli, un rôti et une bouteille de vin. Le Roi, debout à l'extrémité de la table, une couronne sur la tête, présidait cette cérémonie.

Le jeudi de l'octave, on distribuait douze pains à douze autres pauvres [10].

Cet usage remontait sans doute à une date reculée et nous rappelle une fondation faite, en 1591, par un membre de la confrérie de saint Jean-Baptiste, dans l'église Sainte-Geneviève.

Robert Cauchon avait donné aux sénéchaux et aux frères un boisseau de blé, livrable chaque année au 15 juin, et qui devait être converti en pain pour servir au dîner solennel et au dîner des comptes.

A chacun de ces dîners, après les Grâces, les frères devaient chanter un *De profundis* et dire un *Pater noster* et un *Ave Maria* pour le repos de l'âme du fondateur.

La Charité de Vernon subsiste encore, elle a conservé quelques parties de son ancien cérémonial, mais elle a supprimé le repas des pauvres.

A la requête d'Élisabeth de Vendôme, veuve du duc de Savoie et tutrice de ses deux filles, Louis XIV avait transmis en 1654, à celles-

[10] *Mercure de France*, juillet 1732.


Digitized by Google

ci, la jouissance du duché de Nemours et du comté de Gisors, sur lesquels Henri de Savoie avait renoncé, en 1623, à toutes prétentions.

Élisabeth de Vendôme mourut le 19 mai 1664. Sa seconde fille, Marie Élisabeth, reine de Portugal, étant décédée le 27 décembre 1683, les domaines de Gisors, Andeli, Lions et Vernon firent retour à la couronne.

Louis XIV en disposa en 1710, pour former l'apanage de Charles de France, duc de Berri.

Charles de France, troisième fils du dauphin, était né à Versailles en 1686.

Sa première campagne eut lieu en Flandre, en 1708, avec le duc de Bourgogne, son frère aîné.

Il épousa, en 1710, Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, dite Mademoiselle, fille de Philippe d'Orléans, et mourut à Marli, le 24 mai 1714. Le duc de Berri, prince sans caractère, sans énergie, aimait éperdument sa femme ; « il était, dit Saint-Simon, en admiration perpétuelle de son esprit et de son bien dire, et il en était tout à la fois l'esclave et la victime. » Il ne joua qu'un rôle effacé à la cour de Louis XIV.

Vernon fut de nouveau réuni au domaine royal, après la mort du duc de Berri.

« Le 1er mai 1712, Jean Yoris et ses deux frères, ayant passé la nuit à donner des sérénades, à *planter des mais* et à tirer des coups de fusil *devant les portes des personnes de considération de la ville de Vernon,* allaient, vers huit heures du matin, déposer leurs armes chez des personnes de connaissance, pour aller ensuite à la messe, lorsqu'au carrefour, près du pont, ils rencontrèrent le sieur Le Bigot, officier dans le régiment de Bourbonnais, qui les railla dans les termes les plus humiliants, sur les armes qu'ils portaient. On mit l'épée à la main, et Jean Yoris, après avoir protesté plusieurs fois que c'était à son corps défendant, porta au sieur Le Bigot un coup dont il mourut presqu'aussitôt. Yoris se réfugia dans l'église de Vernon, où il fut arrêté. »

Jean Yoris était âgé de 26 ans, ses frères, Jean Henri et Jean François étaient plus jeunes que lui. Tous trois étaient maîtres de danse.

Le chapitre de Rouen leur accorda le bénéfice de la fierte de Saint-Romain et ils furent absous en 1713. [11]

C'était alors l'usage de manifester bruyamment sa joie, dans les

[11] *Histoire du privilège de la fierte de saint Romain.*

Digitized by Google

événements publics ou les fêtes de famille, par le bruit des violons et les feux allumés dans les rues.

Le compte de l'Hôtel de ville de 1688 porte une dépense de 33 l. 10 s. pour achat de paille, de poudre et de bois ayant servi au feu de joie allumé à l'occasion de la convalescence du roi ; il relate également les frais occasionnés par la nouvelle de la prise de Philipsbourg, pour les feux de joie et pour le vin présenté aux musiciens de Notre-Dame de Vernon qui avaient chanté le *Te Deum*.

Le 2 octobre 1718, en échange de Belle-Isle en mer et de ses dépendances, le roi céda au comte de Belle-Isle le comté de Gisors, Andeli et Vernon, consistant en domaine fieffé et non fieffé, droit de travers et péage par eau et par terre, droit de hallage, minage, mesurage, fouage et monnéage, cens et rentes en deniers, grains, volailles, bacs, passages, notariat, etc. Il reprit, en 1719, la seigneurie de Beaucaire, qui avait été comprise dans l'échange, et céda à M. de Belle-Isle de nouvelles terres en Normandie, parmi lesquelles celle de Lions en Vexin.

Barbier, qui a laissé de si piquants mémoires sur le dix-huitième siècle, relatait, le 22 août 1722, la nomination du cardinal Dubois comme premier ministre, puis il ajoutait : « Il y a un jeune homme qui est aussi dans l'intime secret du régent et du cardinal, à qui on ne songeait guère. C'est le comte de Belle-Isle, petit-fils du grand Fouquet ; il n'a que trente-cinq ans, apparemment de l'esprit et travaille comme un diable. Il est mestre de camp général des dragons. »

M. de Belle-Isle, mousquetaire en 1701, avait servi en Allemagne en qualité de capitaine, dans Royal-Cavalerie, et avait eu un cheval tué sous lui à Huningue, le 13 octobre 1702 ; le lendemain, il avait été blessé à Friedlingen. Blessé une seconde fois à l'assaut du fort de Kehl, où il monta comme volontaire, il termina la campagne en prenant part à la bataille d'Hochstett et à la prise d'Augsbourg.

Il combattit en Italie en 1705-1706, à la tête du régiment de dragons dont il avait été nommé mestre-de-camp. Chargé de surveiller l'ennemi au-delà du Pô, il surprit trois régiments de cuirassiers et leur fit de nombreux prisonniers.

Au siége de Turin, il emporta, à la tête de 800 dragons, l'un des points fortifiés de la place. Il était à l'armée du Rhin en 1708.

Il servit en Flandre dans le cours de cette même année, chassa l'ennemi de Doullens et entra dans Lille le 12 août, avec son régiment. Le lendemain, le prince Eugène investissait cette ville.

Le comte de Belle-Isle se comporta bravement au siége de Lille

Digitized by Google

et fut blessé assez grièvement. Il fut donné comme ôtage par Boufflers, lors de la capitulation ; sa belle conduite lui valut le grade de brigadier de dragons.

Il prit part à la campagne sur le Rhin (1709-1712) et fut nommé gouverneur de Huningue, le 22 mars 1719.

C'est à cette époque qu'il devint seigneur de Vernon.

Barbier écrivait, en janvier 1724 : « On se trouve souvent la dupe des entreprises que l'on fait sur le fondement d'un crédit qui peut cesser tout à coup. M. le comte de Belle-Isle, petit-fils du surintendant Fouquet, a éprouvé cette aventure. Il a voulu imiter son grand père et s'enrichir aux dépens du Roi. Il était en grand et parfait crédit dans l'esprit de feu M. le duc d'Orléans et du cardinal Dubois. Il n'en fallait pas davantage pour faire ce qu'on voulait. Il a eu l'adresse, sous prétexte de convenance pour le Roi, de lui céder Belle-Isle, qui est dans la mer. On disait même que M. le duc d'Orléans avait mis ses trésors dans cette place. Et, pour échange, le Roi lui avait donné le comté de Gisors, le comté de Vernon et les Andelys, avec la forêt de Lyons, près Rouen, ce qui faisait un morceau considérable. Aussitôt même il a remboursé, partie en billets, partie en argent, tous les domaines du Roi qui avaient été aliénés et que plusieurs seigneurs avaient acceptés sur le pied de la première finance, en sorte que tous les seigneurs voisins s'étaient opposés formellement à cet échange.

« Ce n'était pas assez. Il fallait faire enregistrer les lettres patentes à la Chambre des comptes. M. de Nicolaï, premier président, est homme tout d'une pièce pour conserver les droits du Roi et de l'État. La chambre a voulu faire procéder à l'évaluation des biens échangés. M. de Belle-Isle, de son côté, arrêtait toutes les démarches de la chambre qui pouvaient lui être contraires et il avait sur le champ des arrêts du Conseil qui cassaient ceux de la Chambre. La Chambre a pris le bon parti, qui a été de temporiser.

« Effectivement, le cardinal et le duc d'Orléans sont morts, on a dit alors : « *Voyons,* » et on a vu que Belle-Isle ne rapporte que vingt-sept mille livres de rente et que le domaine de Normandie rapporte plus de cent vingt-sept mille livres de rente ; de plus, qu'on avait donné à M. le comte de Belle-Isle cinq cent mille livres pour indemnité des fortifications. La Chambre a même découvert qu'on avait accordé aux fermiers du domaine, par des détours, soixante-dix mille livres d'indemnité par chaque année de leur bail, en sorte que la lésion est énorme.

Digitized by Google

« Or, mardi dernier, 4 du mois, tous les bureaux étant assemblés à la Chambre des comptes (parce que c'était le premier jour qu'on y venait), on a rendu un arrêt par lequel il est dit que le Roi est très-humblement supplié de retirer ses lettres d'échange, attendu la lésion, et de rendre Belle-Isle; ensemble de nommer des commissaires pour juger des détériorations et améliorations, car on dit qu'il a abattu le château de Gisors et un peu fourragé dans la forêt de Lyons. C'est une affaire à le ruiner, si elle est suivie; d'autant qu'il fait bâtir une maison superbe, mais en même temps assez singulière, au bout du pont Royal, qui lui coûtera des sommes immenses.

« L'affaire a été rapportée au Conseil royal des dépêches, et, par arrêt du Conseil, il a été dit que le Roi garderait Belle-Isle, qui lui convient; mais on ne l'a estimé que trente-quatre mille livres de rente, en sorte que M. le comte de Belle-Isle ne jouira des choses échangées que jusqu'à concurrence de cette somme, et le surplus sera touché par les fermiers du domaine; et il a été ordonné de même qu'à la Chambre des comptes qu'on travaillerait à l'évaluation des détériorations et changements qu'il a faits. »

Le 18 juillet suivant, sur l'avis des commissaires enquêteurs, le roi retira de l'échange Gisors, Andeli et Lions, et ne laissa au comte de Belle-Isle que quelques terres et la seigneurie de Vernon, dont le péage fut distrait.

L'enquête se poursuivait encore en 1726; le revenu concédé à M. de Belle-Isle fut porté de 34,000 l. à 57,000 livres. Le nouveau seigneur de Vernon avait acquis en 1721, de M. Jubert de Bouville, au prix de 250,000 livres, le marquisat de Bizi avec ses dépendances, la ferme du Souci, Sainte-Catherine au triége de l'Ermitage, etc., et il avait entrepris immédiatement la transformation de ce domaine.

Un instant englobé dans la disgrâce de M. Le Blanc, secrétaire d'État au département de la guerre, et exilé à Carcassonne, le comte de Belle-Isle rentra bientôt en faveur et prit part, comme maréchal de camp, aux siéges de Fontarabie, de Castel-Léon, de Saint-Sébastien et d'Urgel.

Il entreprit, en 1728, de fortifier Metz, dont il avait été nommé gouverneur. Il dressa les plans et surveilla l'exécution des travaux. Il voulait faire de cette ville une place capable de protéger efficacement les frontières de la France et il laissa, en effet, une citadelle imposante, qui devait défier l'étranger en 1815 et qui ne tomba, en 1870, que par l'incurie, la lâcheté ou la trahison de celui qui était chargé de la défendre.

Digitized by Google

« Quand il n'était pas à Metz, il était dans sa terre de Bisy, près de Vernon, dirigeant une armée de terrassiers, de maçons, de jardiniers, et de décorateurs; il y dépensa beaucoup d'argent, mais il s'y créa un château et un parc magnifiques. »

Jusques alors, il n'avait occupé que par intérim le gouvernement de Metz; il en fut pourvu définitivement en 1733.

Il avait été nommé lieutenant-général en 1731 et avait pris une part active et distinguée aux opérations de l'armée du Rhin.

Après la paix, il consacra tous ses soins aux travaux de fortification de Metz, Thionville et Sedan. Le fort de Bitche, ce nid d'aigle, qui devait garder intact le drapeau tricolore, pendant la campagne de 1870, fut construit sur ses plans. Il se démit en juin 1736 de sa charge de mestre de camp général des dragons et il obtint la permission d'orner son écusson des étendards de ce corps.

Le roi désigna M. de Belle-Isle pour remplir, en 1741, les fonctions de représentant de la France à la diète qui devait se tenir à Francfort pour l'élection de l'empereur d'Allemagne, après la mort de Charles VI. Il fut nommé maréchal de France avant son départ.

Après un voyage en Pologne, auprès de l'Electeur de Saxe, il revint à Francfort, en janvier 1742. Les troupes françaises venaient d'être battues en Bohême et l'on chansonnait les généraux dans des couplets où le comte de Belle-Isle n'était pas épargné :

Fouquet, mon ami,
Tu n'es pas trop sage
D'avoir entrepris
Un si grand ouvrage !
Tu doubleras, ce dit-on,
La chute de Phaéton.

Le roi de Prusse qui, jusqu'à cette date, avait été l'allié de la France, fit la paix avec la reine de Hongrie. Cette défection inattendue força l'un des corps d'armée de se retirer sous le canon de Prague et le maréchal de Belle-Isle, qui se trouvait dans la place, y établit la discipline la plus sévère.

Le maréchal de Broglie, qui commandait sous Prague, ayant quitté bientôt cette ville pour rejoindre M. de Maillebois, le maréchal de Belle-Isle resta dans la place que l'ennemi ne tarda pas à investir. Il en partit à la fin de décembre, avec 15,000 hommes environ, trompa la surveillance des assiégeants et, après sept jours de marche, arriva à Egra, où il fallut amputer 400 hommes qui avaient eu les membres gelés. Officiers et soldats avaient couché dans la neige,

Digitized by Google

roulés dans leurs manteaux, et le maréchal, qui souffrait de la goutte, dormait dans un carrosse que l'on abritait derrière un mur de neige.

Cette retraite fit le plus grand honneur au duc de Belle-Isle qui l'avait effectuée dans les conditions les plus difficiles, mais c'était le siècle aux épigrammes et aux petits vers, et les Français chantèrent :

Quand Belle-Isle est parti,
Une nuit,
De Prague, à petit bruit,
Il dit,
Voyant la lune :
Lumière de mes jours,
Astre de ma fortune,
Conduisez-moi toujours.

Quelque temps après, on fit courir le bruit qu'il était disgracié et exilé à Vernon. Il n'en était rien, et, en 1744, nous le retrouvons à Metz, où il s'était rendu pour couvrir la Lorraine, menacée par le prince Charles.

En janvier 1745, il se rendit avec son frère auprès du roi de Prusse, pour traiter différentes questions. Arrêtés tous deux, au mépris du droit des gens, dans le Hanovre, considéré comme territoire neutre, ils furent conduits en Angleterre et ne revinrent en France qu'après quelques mois de captivité.

L'année suivante, les Autrichiens entrèrent en Provence, et le comte de Belle-Isle, frère du maréchal, fut tué à l'attaque du plateau de l'Assiette, position que l'on considérait comme inexpugnable.

Le roi avait réuni en mars 1742, sous le titre de duché de Gisors, les domaines de Lions, Andeli, Vernon et Gisors. Il y adjoignit la pairie en 1749.

Le 21 septembre de cette même année, Louis XV, passant par Vernon, coucha au château de Bizi dont il admira les embellissements. La grande favorite, Mme de Pompadour, l'accompagnait dans cette excursion.

Le maréchal de Belle-Isle avait épousé, en secondes noces, Marie Casimire-Thérèse-Françoise de Béthune, et de ce mariage était né un fils, le 27 mars 1732.

La duchesse mourut de la rougeole, le 3 mars 1755. « On mena son corps reposer à Vernon, près de ce château et de ce parc de Bizy dont le maréchal avait fait pour elle un des plus beaux séjours de France et par conséquent de l'univers. »

Digitized by Google

Ce fils, dont nous venons de parler, reçut une éducation qui devait en faire un des seigneurs les plus accomplis et le mettre en état de remplir les hautes fonctions auxquelles l'appelaient sa naissance et la position de son père.

Le maréchal avait imposé à son fils, Louis-Marie, comte de Gisors, les règles les plus sévères; il lui avait fait donner une instruction étendue, et l'avait emmené dans ses ambassades, après lui avoir préalablement fait faire ses premières armes en Provence. Il acheta, en 1749, le régiment de Champagne et plaça le jeune comte à la tête de ces vieilles troupes qui s'étaient distinguées sur tous les champs de bataille.

Il était âgé de vingt-et-un ans lorsque son père lui fit épouser Hélène-Julie-Rosalie, fille du duc de Nivernais. Ambroise Gosmond, de Vernon, célébra cet hyménée par des dessins allégoriques.

Après avoir voyagé en Angleterre, en Prusse, en Autriche, pour s'instruire, le comte de Gisors revint en France, pour faire la campagne d'Allemagne.

Il s'efforça alors de faire de Champagne un des premiers régiments de l'armée et, à sa tête, il prit une glorieuse part à la bataille d'Hastenbeck. Ce fut avec regret qu'il quitta ses compagnons d'armes pour prendre, en 1758, le commandement de dix escadrons de carabiniers.

Le 23 juin suivant, les Français et les Hanovriens étaient en présence à Crefeld. Mal dirigée, l'armée française, malgré une héroïque résistance, n'avait pu empêcher l'ennemi d'entamer son aile gauche et cette aile était menacée d'être complétement tournée, lorsque la cavalerie reçut l'ordre de charger pour la dégager.

Les carabiniers traversèrent de part en part les lignes hanovriennes et le comte de Gisors, qui les commandait, fut blessé grièvement en les ramenant.

L'armée française quitta le soir même le champ de bataille.

Le comte de Gisors avait été transporté à Neuss, et, comme son état était trop grave pour qu'il pût aller plus loin, on écrivit au prince Ferdinand de Brunswick pour lui recommander le blessé qu'on était obligé d'abandonner. Il mourut le 26 et les ennemis lui firent rendre les derniers honneurs avec un appareil militaire imposant. C'était un dernier hommage du duc de Brunswick qui avait pu apprécier les rares qualités du comte de Gisors, lors du voyage fait par celui-ci en Allemagne.

« Voltaire, ayant à parler de la bataille de Crefeld, la résume tout

Digitized by Google



LE MARECHAL DE BELLE ISLE

Vin. Vangelisti fecit [illegible]

Digitized by Google

reçut une éducation qui de- ... accomplis et le mettre en état ... l'appelaient sa naissance

... Louis-Marie, comte de Gisors, ... fait donner une instruction ... ambassades, après lui avoir ... en Provence. Il acheta, ... plaça le jeune comte à la tête ... sur tous les champs

... vingt-et-un ans ... son père lui fit épouser ... fille du ... Nivernais. Ambroise Gosmond, ... célébra ... par des dessins allégoriques. ... terre, en Prusse, en Autriche, pour ... revint en France, pour faire la cam-

... gagne un des premiers régi- ... une glorieuse part à la batail ... quitta ses compagnons d'armes ... commandement de dix escadrons de cara-

... les Français et les Hanovriens étaient en pré- ... l'armée française, malgré une héroïque ... d'entamer son aile gauche ... tournée, lorsque la ... pour la dégager.

... carabiniers traversèrent de part en part les lignes hanovriennes ... le de Gisors ... les commandait, fut blessé grièvement

... le champ de bataille.

... porté à Neuss, et, comme son ... plus loin, on écrivit au prince ... lui recommander le blessé qu'on était ... le 26 et les ennemis lui firent rendre les ... appareil militaire imposant. C'était un de ... Brunswick qui avait pu apprécier les ... qualités ..., lors du voyage fait par celui-ci ... Allemagne.

... ayant ... bataille de Crefeld, la résume tout



LE MARÉCHAL DE BELLE-ISLE

Vin. Vangelisty fecit 1775

Digitized by Google

Digitized by Google

entière dans un seul épisode : « Ce qui fut le plus remarquable, dans cette journée, dit-il, ce fut la perte du comte de Gisors, fils unique du maréchal de Belle-Isle, blessé en combattant à la tête des carabiniers. C'était le jeune homme de la plus grande espérance, également instruit dans les affaires et dans l'art militaire, capable des grandes vues et des détails, d'une politesse égale à sa valeur, chéri à la cour et à l'armée. »

Le maréchal de Belle-Isle était alors ministre de la guerre, et la même dépêche lui apprit à la fois la perte de la bataille et la mort du comte de Gisors. Il manifesta aussitôt le désir que le cœur de son fils fut transporté de Neuss à Vernon et déposé dans le tombeau de la duchesse de Belle-Isle. Ce vœu fut exaucé le 15 juillet.

Cette perte avait vivement affligé le maréchal. Il écrivit au roi, vers la fin de juin 1759, qu'il allait avoir soixante quinze ans, que, depuis cinquante-neuf ans, il servait l'État, et que son intention était de se retirer des affaires politiques. Il avait, disait-il, dépensé ou devait 1,700,000 livres employées au service du roi, ou à ses maisons de Paris et de Bizi, et, n'ayant plus d'héritier direct, il priait Louis XV d'accepter après sa mort, et à charge de payer ses dettes, tous ses biens qu'il évaluait à 4,300,000 livres.

Le roi n'accepta pas cette démission.

Le maréchal mourut le 26 février 1761, encore ministre de la guerre. Il était membre de l'Académie française depuis 1749.

« M. Fouquet, duc de Belle-Isle, maréchal de France, est mort, lundi 26, à Versailles, sur les deux heures après midi, d'une fièvre putride. On le faisait mort depuis trois jours auparavant ; le public le souhaitait. On le rendait responsable du dérangement des affaires. Il avait soixante dix-sept à soixante dix-huit ans. Mais bien des gens disent qu'il faut attendre trois mois pour savoir si on ne le regrettera pas.

« Comme depuis la mort du duc de Gisors, son fils unique, il avait traité avec le Roi de son duché de Gisors, de Vernon et de son château de Bisy, où il avait fait faire des bâtiments considérables, du prix desquels biens il avait payé et remboursé toutes ses dettes, ses ennemis avaient fait courir le bruit qu'il avait obtenu un brevet du Roi pour être enterré à Saint-Denis, comme M. le maréchal de Turenne, d'autant plus qu'on le connaissait grand et ambitieux ; mais il n'y avait rien de vrai dans tout cela, car M. le maréchal de Belle-Isle, duc et pair, prince de l'Empire, chevalier des ordres du Roi et de la Toison d'Or, ayant le gouvernement de Metz et du pays mes-

Digitized by Google

sin, est mort à Versailles, d'où il a été transporté pour être enterré dans son château de Bisy.

« Il a quelque éloge dans la *Gazette de France* du 31 de ce mois. Il ne laisse aucun parent de son nom. Il y a M. le comte Fouquet, maréchal-de-camp, mais c'est une famille de Bretagne qui n'a rien de commun. M. le maréchal de Belle-Isle était fils du duc de Belle-Isle, homme qui n'a point été connu, petit-fils de M. Fouquet, procureur général du parlement et surintendant des finances, l'ennemi de M. Colbert, et qui est mort en son exil, au château de Pignerol, lequel était fils de M. Fouquet, maître des requêtes et conseiller d'Etat; et celui-ci était fils, selon les uns, d'un maître d'hôtel de Henri IV, homme de fortune; selon les autres, du doyen du Parlement qui était à Tours et qui fut réuni à celui de Paris, sous Henri IV, mais cela ne va pas plus loin. Le maréchal, par ses talents, son esprit et son activité, était parvenu au plus haut degré d'illustration et de richesses, jouissant de plus de six cent mille livres de rentes, et tout est fini par sa mort.

« On parle beaucoup de son testament, dont on ne sait pas encore bien les détails. On sait seulement qu'il a donné son hôtel magnifique, au bout du pont Royal, pour servir de logement au secrétaire d'État au département de la guerre; qu'il a fait de grandes dispositions en faveur de ses domestiques, et qu'il a fait légataire principal M. le marquis de Castries, lieutenant-général des armées du Roi, dont il était parent, apparemment par sa mère, qui était de la maison de Lévy [12]. »

Le marquis de Castries hérita des biens propres du maréchal de Belle-Isle, et lui fit élever un mausolée dans le chœur de Notre-Dame-de-Vernon.

Andeli, Gisors, Vernon et Lions, avaient été réunis à la couronne. Louis XV en disposa bientôt en faveur du comte d'Eu, auquel il les céda le 19 mars 1762, en échange de la principauté de Dombes.

Des commissaires-enquêteurs procédèrent à l'estimation de ces domaines. M. de Cassini, descendu à Vernon, le 20 août 1766, y reçut aux Cordeliers, où il s'était installé, les officiers du bailliage en corps, menés par M. Mordant, lieutenant-général, qui venaient rendre leurs hommages à la Chambre des comptes de Paris, en la per-

[12] Pinard, *Chronologie historique militaire*. — *Vie politique et militaire de M. le maréchal duc de Belle-Isle*, etc, par M. D. C***, La Haye, 1762, in-12. — *Testament politique du maréchal duc de Belle-Isle*, Amsterdam, 1761, in-12. — *Journal de Barbier ou chronique de la Régence et du règne de Louis XV*, *Journal de police*, à la suite du *Journal de Barbier*. — Camille Roussel, *Le Comte de Gisors*.

Digitized by Google

sonne d'un de ses membres, puis ensuite les officiers municipaux précédés du maire, M. Mordant, et de deux échevins, tous en robes de cérémonie, et suivis des sergents et des valets de ville. Le maire offrit à M. de Cassini, en sa qualité de commissaire du roi, le vin de ville que l'on présentait dans des corbeilles aux couleurs de la ville portées par des valets en livrée [13].

Le règne de Louis XV fut une époque de dissolution et il semble que l'exemple venu d'en haut ne fut que trop suivi dans les provinces.

Le mardi 12 février 1771, on était en plein carnaval. Vers quatre heures de l'après-midi, une troupe masquée, sortant de la maison du sieur Le Cauchois, écuyer du duc d'Orléans, entrait en ville. Cette troupe était composée d'un arlequin, d'un homme travesti en femme et tenant deux enfants par des lisières, de deux individus revêtus de robes de juges et montés sur des ânes et, enfin, de six autres personnages sous différents costumes.

Après avoir parcouru les rues de la ville, la troupe s'arrêta dans la grande rue, près du domicile des personnes dont elle voulait stigmatiser la conduite et, après une comédie simulant, de la part de l'individu travesti en femme, et couché par terre, les douleurs de l'enfantement, l'arlequin procéda à l'accouchement et présenta un poupon en plâtre aux nombreux spectateurs qui assistaient à cette scène quelque peu immorale.

Les juges, descendus de leurs montures, tirèrent gravement leur écritoire et dressèrent un procès-verbal que signèrent les auteurs de cette mascarade. Réunis en conseil, ils décidèrent, à l'unanimité, que le nouveau-né serait envoyé aux Enfants trouvés, puis ils continuèrent leur promenade, après avoir débité les satires les plus mordantes sur la justice et sur ses officiers [14].

L'intention évidente des acteurs de ce charivari était de flétrir un scandale dont Vernon s'était ému, et d'infliger à ses auteurs un châtiment exemplaire. La famille dont on attaquait ainsi la conduite ne paraît avoir joui, à aucune époque, de l'estime et de la sympathie des Vernonnais et plusieurs de ses membres furent obligés de quitter la ville, après 1789.

Cette affaire n'était que la contre partie des désordres de tout genre que Philippe d'Orléans et les roués de la régence avaient mis à la mode et que Louis XV et ses courtisans imitaient.

[13] Archives nationales, *Domaines*, P. 1869.
[14] Papiers provenant de la vente Dionis.

Digitized by Google

L'immoralité à la Cour et la misère dans le peuple, tels sont les faits les plus saillants de l'histoire du dix-huitième siècle.

En 1770, le subdélégué de l'intendant de Rouen faisait appel à la pitié de ce haut fonctionnaire en faveur des taillables de Vernon dont la misère augmentait de jour en jour, par suite du défaut de commerce.

La disette de 1775 engendra des émeutes. Les magasins de Vernonnet, encombrés de farines destinées à la marine, furent envahis par une foule affamée demandant du pain à grands cris. Le directeur se retrancha dans la tour, abandonnant au peuple les sacs de farine que l'on éventra à coups de couteau.

Les céréales apportées sous les halles, les jours de marché, étaient également mises au pillage et il en advenait que les laboureurs n'approvisionnaient plus la ville et que les boulangers n'osaient opérer en plein jour le transport des grains qu'ils étaient autorisés à acheter dans les fermes : la disette n'en devenait que plus grande.

Les officiers du bailliage se dévouèrent pour réprimer l'émeute de 1775 et furent assez heureux pour être écoutés par le peuple qui les respectait; trois ou quatre des meneurs furent jugés par le présidial d'Evreux, mais la cause première de ces troubles subsistait toujours, et le roi, pour protéger la libre circulation des grains, dut détacher des troupes dans les provinces.

Vernon reçut en garnison une compagnie de chevau-légers qui, dans les jours de marché, se rangeaient en bataille sur la place, pour maintenir l'ordre au besoin. Mais à cela se bornait leur intervention. Ils laissaient la police des marchés aux magistrats du bailliage, qui s'acquittaient dignement de leur mission conciliatrice, et on n'eut jamais à leur reprocher la moindre violence [15].

Louis XVI monta sur le trône. Il passa par Vernon le 29 juin 1786, en revenant de Cherbourg, mais il ne devait que traverser la ville et le cérémonial accoutumé des entrées de souverains ne fut pas observé. Le roi se plaignit vivement de cette réception et témoigna surtout son mécontentement contre le clergé qui ne s'était pas présenté sur son passage, au parvis de Notre-Dame.

Il était d'usage d'offrir les clefs de la ville au roi, aux princes du sang et au seigneur suzerain, à leur entrée; le maire ou les échevins les leur présentaient dans un plat d'argent.

Ces clefs étaient celles de la vieille forteresse. Vernon avait peu

[15] Notice de M. Rigault de Rochefort.

Digitized by Google

à peu perdu toute son importance militaire; ses murailles s'écroulaient, ses fossés se trouvaient comblés en partie et transformés en jardins ou en promenades publiques, quelques-unes de ses portes étaient tombées. Lorsque le duc de Penthièvre vint prendre possession de Vernon, la porte de Gamilli n'existait plus et on y substitua une porte en menuiserie peinte et ornée d'allégories, puis on offrit à ce prince les clés de la ville. Cette formalité ne devait plus se renouveler; la révolution allait la faire disparaître.

Le duc de Penthièvre succédait à son cousin, Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, mort le 18 juillet 1775. Le comte d'Eu laissait, comme souvenir de son passage dans la seigneurie de Vernon, quelques travaux d'utilité publique ou d'embellissement, tels que la plantation du cours de Bizi, le pavage des rues en 1771, la réparation du lavoir de la porte de Bizi, et quelques actes de munificence, notamment envers le collége, dont il fut toujours le protecteur zélé.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse, et de Marie-Victoire-Sophie de Noailles, naquit à Rambouillet le 16 novembre 1725.

Ses goûts le portèrent vers les sciences exactes; les mathématiques et la géographie l'attiraient. Il perdit son père en 1737 et hérita alors des charges de grand veneur, grand amiral et gouverneur de Bretagne, qu'avait possédées le comte de Toulouse.

Il prit une part assez brillante aux batailles de Dettingen et de Fontenoi, et se signala surtout à cette dernière affaire où, à la tête de Fitz-James cavalerie, il chargea les colonnes anglaises. Sa carrière militaire se termina à cette époque et il abandonna pour la vie domestique le tumulte des camps, vers lequel ne l'entraînaient pas ses goûts pacifiques.

Il avait épousé, le 29 décembre 1744, Marie-Thérèse-Félicité d'Este, fille du duc de Modène et de Charlotte-Aglaé d'Orléans. Il était âgé de vingt-sept ans lorsque la mort vint lui enlever sa compagne, en 1754.

Il avait déjà perdu deux fils et une fille en bas âge, et il ne lui resta que deux enfants : une fille, qui devint duchesse d'Orléans, et un fils, le prince de Lamballe, qui mourut épuisé par des désordres sans nom, le 6 mai 1768, à l'âge de vingt et un ans.

Mademoiselle de Bourbon Penthièvre épousa, le 5 avril 1769, le duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, connu sous le nom de Philippe-Égalité, et le duc de Penthièvre resta seul avec sa belle-fille, Marie-Thérèse-Louise de Savoie Carignan, princesse de Lamballe.

Digitized by Google

L'héritage du comte d'Eu, en ajoutant aux grands biens du duc de Penthièvre les comtés de Brie, de Dreux et d'Eu, le duché d'Aumale, les domaines de Gisors, Vernon, Anet, vint ouvrir le plus large champ à son inépuisable charité.

Il avait fondé en 1757, à Créci, un hospice pour les vieillards; lorsqu'il vendit cette terre à la princesse de Montmorency, en 1775, il entendit réserver ses pauvres et il transféra dans le château de Saint-Just, près Vernon, son hospice, auquel il affectait chaque année une somme de 300,000 francs.

Il donna 400,000 francs à la ville des Andelis pour construire un hospice, et réédifia les halles de Gisors.

Chaque année, le duc de Penthièvre destinait une somme de 130,000 à 140,000 francs au soulagement des pauvres et des familles nécessiteuses et se plaisait à distribuer lui-même, en légères aumônes, une somme de 3,000 francs, qu'il se faisait remettre chaque mois, pour ce qu'il appelait ses menus plaisirs.

Il vendit au roi, en 1783, son domaine de Rambouillet, qu'il ne quitta qu'avec peine. Vernon ne l'avait vu jusques alors que de temps à autre, dans les visites qu'il faisait chaque année de ses immenses domaines, mais, à dater de cette époque, il séjourna au château de Bizi et se plut à répandre sur la contrée ces bienfaits qui ont rendu son nom si populaire.

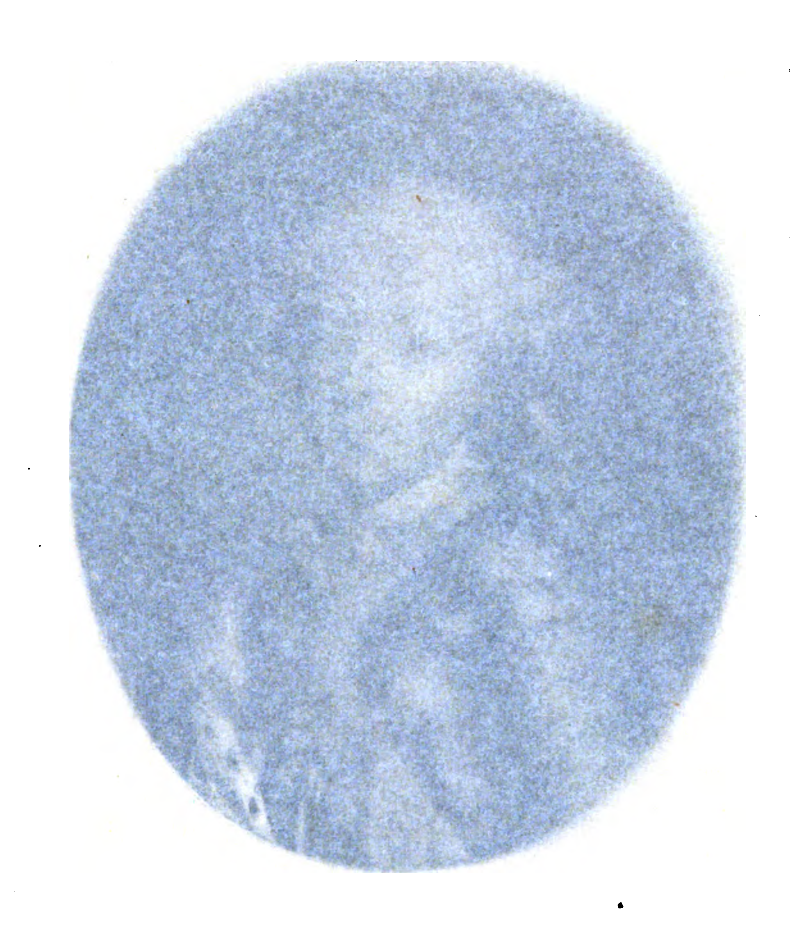
Il s'efforçait d'éviter à ses nombreux vassaux les plus légères vexations et descendait jusqu'aux moindres détails d'administration. La lettre suivante, qu'il écrivit en 1777, peint admirablement sa sollicitude.

« J'ai appris, disait-il, dans une course que j'ai faite aujourd'hui à Versailles, par le canal d'un garçon de garde-robe du Roi, que l'on désolait les habitants de Vernon, en les empêchant de prendre des fraises dans les bois, contre l'usage pratiqué de tout temps, les uns parce qu'ils sont privés d'une espèce de petit commerce qui leur est utile, les autres, parce qu'ils ne mangent point de fraises. Avec bonne volonté, on trouvera le secret de me faire haïr, et en cela on me procurera un des plus vifs chagrins que je puisse avoir en ce monde.

« Je prie monsieur du Coudray d'écrire en toute diligence que l'on rétablisse l'usage ancien, sur ce qui regarde les fraises; ce, sans le plus petit délai. »

Lorsque se manifestèrent les premiers symptômes de la Révolution, le duc de Penthièvre resta étranger aux événements politiques,

Digitized by Google



Digitized by Google

[illegible] grands biens de [illegible]
[illegible] Eu, le duché d'Au[illegible]
[illegible] vait ouvrir le plus [illegible]

[illegible] pour les vieillards, [illegible] Montmorency, en 1775, [illegible] dans le château [illegible] il affectait chaque an- [illegible]

[illegible] pour construire un [illegible]

[illegible] destinait une somme de [illegible] des pauvres et des familles [illegible] r lui-même, en légères aumô- [illegible] de 2,000 [illegible] qu'il se faisait remettre chaque [illegible] plaisirs. [illegible] de Rambouillet, qu'il ne [illegible] vu jusques alors que de [illegible] chaque année de [illegible] que, il séjourna [illegible] bienfaits [illegible] ont [illegible]

[illegible] der à ses [illegible] vassaux les plus légères [illegible] descendait jusqu'aux moindres détails d'administra- tion [illegible] 1777, peint admirablement [illegible]

[illegible] que j'ai faite aujourd'hui à Versailles, par le [illegible] d'un garçon de garde-robe du Roi, que l'on [illegible] habitants de Vernon, en les empêchant de prendre des [illegible] de tout temps, les uns [illegible] petit commerce qui leur est [illegible] point de fraises. Avec [illegible] me faire haïr, et en cela on [illegible] chagrins que je puisse avoir en ce [illegible]

[illegible] d'écrire en toute diligence que l'on [illegible] ce qui regarde les fraises; ce, sans le [illegible] petit [illegible]

[illegible] manif[illegible] les symptômes de la Révolu- [illegible] Penth[illegible] ger aux événements politiques,



LOUIS-JEAN-MARIE DE BOURBON

DUC DE PENTHIÈVRE

Digitized by Google

Digitized by Google

mais ne put toutefois demeurer complètement en dehors du mouvement qui se produisit alors, car il fut choisi pour commandant par les gardes nationaux de plusieurs villes de ses domaines, et entre autres, par ceux de Vernon.

L'amour et la vénération qui le protégeaient ne purent cependant, pour quelque temps, le préserver des soupçons, et, au moment de la fuite du roi, il fut, pendant vingt jours, gardé militairement dans le château d'Eu. Sa fille, Mme la duchesse d'Orléans, était venue le rejoindre et ne le quitta plus.

La détention du roi et les événements qui la suivirent n'avaient pu s'effectuer sans porter une grave atteinte à la santé du duc de Penthièvre, qui avait pour la famille royale le plus sincère et le plus respectueux attachement. La princesse de Lamballe partageait alors la captivité de la reine et cela contribuait encore à accroître les angoisses du duc, qui l'aimait comme un père.

La nouvelle de la mort de cette princesse, apportée à Vernon le soir même du 3 septembre 1792, porta au duc de Penthièvre un coup terrible. A partir de ce moment, sa santé déclina rapidemeut; il languit pendant quelques mois et mourut, le 4 mars 1793, dans les bras de sa fille, entouré par ses amis et par les officiers de sa maison.

Le 20 septembre 1792, les habitants de Vernon, voulant donner à leur dernier seigneur un témoignage de leur affection, s'étaient rendus à Bizi pour y planter un arbre orné des attributs de la liberté et portant cette inscription :

HOMMAGE A LA VERTU

Le maire de Vernon avait pris la parole en ces termes: « Ce n'est « point le Mai féodal qui sera planté; nos concitoyens sont entraî- « nés par tout autre sentiment que la contrainte et l'intérêt.

« Les habitants de cette commune conservent dans toutes leurs « actions le profond souvenir de vos bienfaits journaliers, car votre « belle âme ne se montre jamais à nous que par un acte de bien- « faisance.

« Vainement, Jean-Louis-Marie Bourbon-Penthièvre voudrait « s'opposer à ce réel élan du cœur, hommage rare et sincère rendu « à ses grandes vertus! D'ailleurs, Jean-Louis-Marie Bourbon-Pen- « thièvre, n'êtes-vous pas, depuis l'année 1789, le commandant de « notre garde nationale? Par le vœu d'un peuple qui vous aime, ne « participez-vous pas aux fonctions municipales? Ne me serait-il donc

« pas permis de peindre tous les mouvements de votre âme, moi « qui en suis chaque jour le juge et l'irrécusable témoin, dans le « travail où ma charge personnelle m'unit à vous ?

« Le magistrat n'a point la mission de justifier ici l'acte populaire : « deux arbres de la liberté seront plantés dans la commune de « Vernon; l'un, élevé devant la maison commune, marquera l'au- « torité municipale ; l'autre, planté dans ce lieu que vous nous « rendez si cher, doit indiquer et protéger le puissant refuge tou- « jours ouvert aux malheureux. Ces deux arbres annonceront en- « core que ces lieux sont à jamais sacrés, et la liberté, comme la « vertu, veillera sur la destinée de tous mes concitoyens. »

Cette manifestation eut un certain retentissement; le prince de Conti écrivit au duc de Penthièvre pour le féliciter. Les habitants de Vernon revinrent encore à Bizi quelques mois plus tard, pour demander au mourant sa bénédiction. Ces témoignages de respect et de vénération avaient d'autant plus de valeur que les Vernonnais partageaient alors les idées démocratiques les plus avancées et avaient salué avee enthousiasme l'aurore de la Révolution.

Ce n'est pas à Vernon seulement que le duc de Penthièvre jouissait d'une telle popularité; le bruit de ses bienfaits s'était répandu partout et, le 7 mars 1793, un journal révolutionnaire lui consacrait ces quelques lignes:

« Le citoyen Penthièvre est mort lundi matin, dans son château de Vernon, d'une hydropisie de poitrine. Ses revenus avant la révolution, montant à cinq millions, sont actuellement réduits à trois. Tout le monde sait l'usage qu'il faisait de ses richesses ; c'était le patrimoine du pauvre déposé par la fortune entre les mains de la vertu.

« Le temps des larmes hypocrites est passé, et chaque citoyen répand sur sa tombe les pleurs dus aux cendres de l'homme humain, bienfaisant et charitable.

« L'histoire dira qu'il fut prince, qu'il était né près d'un trône, qu'il vécut tranquille et soumis aux lois quand ce trône fut renversé; mais la voix du pauvre percera à travers les siècles, pour le proclamer le père des indigents [16]. »

[16] Honoré Bonhomme, *Vie du duc de Penthièvre*, 1869. — Léon Gozlan, *Les Châteaux de France*. — Fortaire, *Mémoires sur M. le duc de Penthièvre*.



CHAPITRE V

DE 1789 A 1870

« Tant que l'administration supérieure put couvrir ses actes d'ombres mystérieuses et contenir le peuple dans une ignorance profonde, elle gouverna seule, en maîtresse absolue. Longtemps le peuple eut un saint respect pour la noblesse, mais les grands, loin de soutenir, de défendre les faibles, se servirent de leur supériorité pour les opprimer. Le pauvre, prenant ses souffrances pour des expiations, gémissait sur sa position. Cette condition passive, cette vie d'abnégation, si contraire à son caractére, eut une fin terrible : ce fut la révolution [1]. »

Ces lignes sortent de la plume d'un homme qui fut un admirateur et un ami des Girondins. Cet homme fût M. Rigault de Rochefort, maire de Vernon en 1792, qui assista aux derniers moments du duc de Penthièvre et exécuta ses dernières volontés, fut proscrit par la Montagne en 1793, et devint, à la restauration, secrétaire des commandements de Mme la duchesse d'Orléans.

Ce fut sous le gouvernement de Louis-Philippe qu'il exprima, dans les quelques phrases qui ouvrent ce chapitre, son opinion sur les causes de la révolution.

Vernon prit une part active au mouvement révolutionnaire qui bouleversa de fond en comble l'ancien édifice social.

Les règnes de Louis XIV et de Louis XV avaient depuis longtemps préparé, par leurs guerres ruineuses et leurs scandales, ce changement radical qui fut l'aurore d'une ère nouvelle.

Les disettes sans cesse renaissantes, quelquefois causées par la pénurie des récoltes, mais, le plus souvent par ces trafics honteux que l'on baptisa du nom de *pacte de famine*, la désastreuse banqueroute amenée par le système de Law, et, par dessus tout, les vexa-

[1] Rigault de Rochefort, *Notice sur les événements de 1789, à Vernon.*

Digitized by Google

tions du pouvoir royal et des grands seigneurs, hobereaux de campagne ou courtisans qui n'avaient gardé de leurs ancêtres que le fol orgueil ou le faste, sans en avoir les vertus guerrières, avaient profondément irrité les masses, que remuaient, depuis longtemps déjà, les écrits des philosophes et des pamphlétaires.

La convocation des Etats-Généraux, en 1788, fut le signal de la révolution. La discorde se mit entre les députés du tiers-état et ceux de la noblesse et du clergé ; le serment du Jeu de Paume inaugura la scission des partis.

A ce moment, Vernon était en pleine anarchie; l'émeute de 1775 se renouvelait, mais dans de plus grandes proportions.

Au mois de juin 1789, on avait dû acheter des blés, à Rouen, pour pourvoir aux besoins des habitants, et la pénurie des subsistances causait chaque jour les craintes les plus sérieuses aux échevins. Les hommes en état de porter les armes étaient obligés de se transporter sur les marchés pour y maintenir l'ordre, et cependant la population vernonnaise était de mœurs douces et paisibles, les crimes et les délits etaient rares, les contraventions aux réglements de police peu fréquentes, et les officiers du bailliage réprimaient facilement les légers désordres qui pouvaient se produire.

« Il n'en était pas tout-à-fait de même chez l'habitant de la campagne, trop souvent agité par l'esprit de division qui, parfois, se manifestait entre le seigneur et le curé; par ces procès de chaque année sur la perception de la dîme et du champart, dîme féodale, par ces orateurs sous le porche des églises, traitant au hasard toutes les matières et rivalisant, par l'influence de leurs divagations, avec le syndic du lieu, souvent suspect parce qu'il était l'homme du subdélégué de l'intendance : chaque village avait son docteur connu sous la dénomination très-caractéristique d'avocat sous l'orme [1]. »

Le personnel de l'hôtel de ville de Vernon se composait d'un maire et de deux échevins nommés par l'intendant de la province. Le maire était choisi dans les sommités de la ville; le premier échevin était pris dans les rangs de la haute bourgeoisie, et le second échevin, dans la classe des marchands. Ils n'avaient pas de Conseil municipal, et, lorsqu'il s'agissait d'affaires importantes concernant l'administration de la ville, ils convoquaient indifféremment le clergé et les privilégiés, parmi lesquels se trouvaient quelques membres de la noblesse.

[1] M. Rigault de Rochefort.

Digitized by Google

Les échevins réunirent ce conseil de ville dans les premiers mois de 1789, pour lui soumettre leurs craintes, et proposèrent la nomination d'une commission de seize membres qui devait, avec eux, administrer la ville, sous le titre de comité permanent, pourvoir à ses approvisionnements, et veiller à la sûreté publique.

Les habitants, qui n'avaient pas été consultés, désapprouvèrent cette organisation, méconnurent l'autorité du comité permanent et s'assemblèrent à plusieurs reprises dans l'église Saint-Jacques, pour procéder à l'élection d'une municipalité de leur choix. Ils s'y rendaient chaque soir à l'appel du tambour de ville qui n'obéissait plus aux échevins.

Dans ces conjonctures, MM. Dionis et des Rivières, en leur qualité d'électeurs, prirent le parti de se mettre à la tête du mouvement populaire, pour le diriger et conjurer le danger de ces assemblées tumultueuses.

« Les électeurs, c'est-à-dire les personnes qui, dans les assemblées primaires, avaient été élues pour élire les députés du tiers état aux États-Généraux, depuis Assemblée nationale, étaient, dans toute la France, considérés comme les chefs naturels du peuple. »

L'église Saint-Jacques était devenue trop petite pour contenir la foule. MM. Dionis et des Rivières convoquèrent leurs compatriotes aux Capucins et proposèrent la nomination, par la voie du scrutin, et à la majorité absolue, d'un comité composé de vingt membres, présidé par un maire, et chargé de régir les affaires de la ville. La réunion s'ajourna au lendemain pour procéder à cette élection.

Le lendemain, 4 août, M. Rigault, lieutenant civil, criminel et de police au bailliage, fut élu, à l'unanimité moins une voix, maire et président du Comité provisoire, en attendant la loi sur l'organisation municipale.

Les conseillers élus furent : deux anciens militaires, chevaliers de Saint-Louis; deux officiers de cavalerie en retraite; un ancien snbdélégué de l'intendance; deux avocats; trois anciens marguilliers; des marchands; un procureur du roi au bailliage; un géomètre feudiste et enfin les deux électeurs.

Ces derniers furent chargés d'installer à l'hôtel de ville le comité provisoire, dont les membres n'acceptèrent leur nouvelle mission qu'autant que le maire s'y dévouerait personnellement.

« Celui-ci, qui n'avait peut-être pas tout-à-fait secoué la poussière des anciens préjugés, hésitait fortement ; il consulta M. le

maire de Paris, avec lequel il avait des relations d'état. (Il était, à Vernon, subdélégué de l'hôtel de ville de Paris, pour la navigation de la basse Seine). La réponse fut : *que dans les circonstances où se trouvaient les municipalités du royaume, c'était le vœu populaire, soutenu de la milice nationale, qui faisait la loi.* L'installation du comité provisoire se fit donc à l'hôtel de ville avec un ordre et un calme remarquables. »

Le premier acte de cette commission fut la suppression de la milice bourgeoise et sa réorganisation en garde nationale. Le duc de Penthièvre fut nommé commandant d'honneur et accepta cet hommage. M. Chesnard-Desgats, qui avait été désigné pour le suppléer, refusa de prêter le serment national et de reconnaître le comité provisoire, et fut remplacé par un ancien capitaine au régiment du roi-infanterie, M. le marquis de Villers, que les gardes nationaux choisirent eux-mêmes.

M. Desgats devint le chef d'un parti d'opposition « qui divisa la ville et qu'on put considérer comme l'origine des malheurs qu depuis, et pendant trop longtemps, pesèrent sur ses habitants. » Il réunit les dissidents dans sa maison, sise dans la rue Saint-Jacques, et on y créa une commission des Seize chargée de contrebalancer l'influence du comité provisoire. La foule, qui avait appris cette réunion clandestine, se porta devant cette maison pour en faire le siége, et ne se dispersa que sur les exhortations du maire qui eut la prévoyance de placer à la porte quelques factionnaires, chargés de protéger les Seize.

Un membre de la commission réactionnaire, avocat au bailliage, avait été délégué auprès des comités de l'Assemblée nationale. Il y dénonça la conduite du comité provisoire, qui, dès son organisation, avait fait imprimer un placard ayant pour objet de contraindre les cultivateurs, sous menace de prison ou d'amende, à déclarer la quantité de grains qu'ils pouvaient fournir à la ville, et de leur défendre de vendre chez eux ou de conduire leurs blés hors des limites de la châtellenie, et il plaida également la cause de l'ancien échevinat.

Deux députés de l'Assemblée nationale furent envoyés à Vernon pour y procéder à une enquête. Le comité provisoire se disculpa facilement du reproche qui lui était fait pour la contrainte exercée sur les laboureurs, en alléguant qu'il préservait ainsi les magasins de Vernonnet, chargés de l'approvisionnement de Paris, et qu'il était autorisé à agir ainsi par une lettre de l'intendant de la province et par un arrêt

Digitized by Google

récent du Parlement de Normandie; il lui suffit, pour écarter le second chef de la plainte, de faire remarquer que le comité provisoire n'était que l'émanation du suffrage public et que les habitants de Vernon avaient même demandé qu'il leur fût permis de nommer un conseil dont les officiers seraient payés par la commune.

Toute difficulté paraissait aplanie quand un événement inattendu vint brusquement changer la face des choses

Vernon, depuis deux jours, manquait de subsistances. Les boulangers ne cuisaient plus, faute de farine, et la population affamée avait devant elle d'immenses magasins regorgeant de grains, dont le directeur, M. Planter, refusait de se prêter aux besoins de la ville. Il avait oublié l'émeute de 1775, dont il avait failli être la victime, et il agissait avec une légèreté sans pareille, car, en plein jour, il faisait quelquefois jeter dans la Seine des farines avariées. Les bateaux sillonnaient le fleuve, apportant des grains que l'on convertissait immédiatement en farines que d'autres bateaux remportaient.

Le comité provisoire calmait l'irritation du peuple et prenait des mesures énergiques pour faire approvisionner la halle.

Les cultivateurs de Gasni, village du ressort du bailliage de Vernon, avaient consenti à apporter des céréales, mais ils craignaient qu'elles ne fussent pillées, pendant leur transport, et un détachement de la garde nationale avait été chargé de protéger le convoi.

Les habitants de la Roche-Guyon, informés de l'arrivée, à Gasni, du détachement, s'y rendirent immédiatement et s'emparèrent du commandant, M. de Saint-Hilaire, qui fut remis presque immédiatement en liberté, grâce à l'intervention des officiers municipaux de Gasni.

Malheureusement, la nouvelle de cette arrestation avait été apportée à Vernon par le brigadier de la maréchaussée, détaché à la Roche, ce jour-là, avec sa brigade.

Aussitôt le tocsin sonne, le rappel bat dans les rues et les gardes nationaux quittent la ville pour voler au secours de M. de Saint-Hilaire. En passant à Vernonnet, on demande à M. Planter ses ouvriers, il les refuse, et la foule continue sa marche en murmurant contre le directeur de la minoterie, que l'on rend responsable de ce qui est arrivé et que l'on accuse d'accaparer les grains.

On rencontra dans Giverni M. de Saint-Hilaire et l'on rebroussa aussitôt chemin, mais les esprits s'étaient de plus en plus exaltés, et, en repassant à Vernonnet, on s'empara de M. Planter. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que M. de Saint-Hilaire parvint à conte-

Digitized by Google

la foule, qui voulait se livrer à des voies de fait sur le prisonnier, que l'on entraîna jusqu'à l'hôtel de ville.

On le fit entrer dans une des salles. Vingt paysans ou habitants de Vernon escaladèrent le balcon, armés de piques, de faux et de fourches, et pénétrèrent dans l'appartement où se trouvait le prisonnier. Les membres du conseil provisoire lui firent un rempart de leurs corps et parvinrent à calmer les plus forcenés, mais une nouvelle colonne d'assaillants gravit l'escalier, fit irruption dans la salle et s'empara, malgré les efforts des conseillers, de M. Planter, qui, saisi par les cheveux, roula de marche en marche jusque dans la rue.

Le fils du maire s'était cramponné aux vêtements du prisonnier; on l'en sépara violemment, et M. Planter fut traîné sous un réverbère pour y être pendu. Déjà il avait la corde au cou. M. Rigault fils coupe la corde et est aussitôt frappé d'un coup de barre de fer, il tombe inanimé et on l'emporte. Cet incident avait un instant détourné l'attention de la foule, MM. de Saint-Hilaire, Renoult et Damour en profitent pour relever M. Planter; quelques détachements, rentrant d'expédition, arrivent en ce moment devant la mairie et font reculer les plus acharnés. Les conseillers entraînent le prisonnier vers la maison de M. de Villers, située près du cimetière Sainte-Geneviève, la porte s'ouvre et se referme aussitôt sur M. Planter, qui est sauvé.

Cela se passait le 26 octobre 1789. Le soir même, le comité se déclara en permanence, adressa aux habitants une proclamation destinée à prévenir le retour de pareils troubles, et invita le sous-directeur de la minoterie de Vernonnet à continuer ses opérations; un détachement de la garde nationale fut mis à sa disposition pour protéger les magasins.

Un procès-verbal relatant ces événements fut immédiatement dressé pour être envoyé à l'Assemblée nationale, au ministre de la maison du roi et à la ville de Paris. Mais ce récit n'était pas encore parvenu à Paris qu'on y savait déjà ce qui s'était passé à Vernon.

Deux des membres de l'ancien comité des seize, MM. d'Orvilliers et Villetard, en avaient apporté en toute hâte la nouvelle, en exagérant les faits. Le maire de Paris s'en était ému et s'était aussitôt transporté à l'Assemblée nationale, pour demander qu'on prît immédiatement des mesures de répression.

Le lendemain, au conseil du roi, où étaient présents le président de l'Assemblée nationale, le maire de Paris, deux commissaires de

Digitized by Google

la municipalité parisienne, MM. Villetard et d'Orvilliers, et enfin La Fayette, on décida l'envoi de troupes et la dissolution du comité permanent. M. Dières fut chargé de l'exécution de cette mesure et partit, muni des instructions de La Fayette, qui s'exprimait ainsi : « Vous aurez à me tenir exactement au courant de tout ce qui se passera dans la ville de Vernon. Il est de la plus haute importance que, dans cette première occasion, depuis le séjour à Paris du Roi et de l'Assemblée, leur autorité soit respectée et toute désobéissance à cette autorité punie de la manière la plus éclatante. Je vous enverrai autant de troupes et de canons que vous le jugerez nécessaire, et je ne négligerai rien pour soutenir une expédition de cette importance. Il serait fort dangereux de négocier et de montrer la moindre faiblesse. C'est en n'ayant aucune indulgence, cette fois, que nous éviterons de bien plus grands malheurs. »

M. Dières ne devait que trop bien s'acquitter de sa mission.

Il rencontra, entre Poissi et Meulan, le courrier extraordinaire dépêché à Vernon par l'Assemblée nationale, pour s'informer de ce qu'était devenu M. Planter, et qui rapportait l'assurance que ce négociant était en sûreté et que Vernon était rentré dans le calme. Le courrier fit part de ces nouvelles à M. Dières, qui n'en tint aucun compte et continua sa route.

Le 30 octobre, le chevalier Dières, accompagné de MM. Rousseau et Grandin, représentants de la commune de Paris, fit son entrée dans Vernon, à la tête des dragons des Trois-Évêchés, du régiment de Flandre, d'artilleurs et de détachements de la garde nationale parisienne. Il rangea ses troupes en bataille devant l'hôtel de ville et dans la Grand'Rue, monta dans la salle des séances et, la montre à la main, somma les conseillers présents de lui représenter, dans le délai d'une heure, M. Planter, mort ou vif.

M. Planter était alors à Rouen et il était impossible d'obéir à la sommation du commandant en chef de l'expédition; les représentants qui l'accompagnaient le comprirent, et l'un d'eux se rendit à Rouen, sans délai, pour y retrouver le directeur de la minoterie de Vernonnet.

Le lendemain, M. Dières revint avec ses troupes à l'hôtel de ville, y arbora le drapeau rouge, proclama la loi martiale, décrétée depuis quelques jours à peine par l'Assemblée, déclara dissous le conseil permanent, rétablit dans leurs fonctions les anciens échevins et convoqua les habitants pour la nomination d'un conseil de seize personnes.

Digitized by Google

Les élections se firent en sa présence et au milieu des gardes nationaux parisiens en armes. Quelques-uns des conseillers élus n'étant pas du goût de M. Dières, il les remplaça par des hommes de son choix.

Il fit enlever par les grenadiers parisiens le drapeau de la garde nationale vernonnaise, déposé chez M. de Villers, commandant de cette garde, et cette mesure vexatoire fut suivie de l'arrestation de ce commandant, qui avait voulu protester contre cet acte arbitraire, et de celle de M. de Saint-Hilaire. M. de Villers fut remis en liberté après quelques heures et M. de Saint-Hilaire, jeté en prison, y resta quinze jours.

Le 4 novembre, la garde nationale de Vernon, réunie dans la plaine des Capucins, et entourée des troupes de La Fayette, avec les canons chargés, fut désarmée et ramenée en ville. Une nouvelle milice fut réorganisée par M. Dières, qui en nomma lui-même les officiers. Il quitta Vernon le 16 novembre, après avoir procédé, pendant ce long séjour, à de nombreuses et arbitraires arrestations, aussi bien dans la ville que dans les villages voisins. Il partait décoré d'un nouvel ordre de chevalerie, créé par les échevins et les Seize, reconnaissants des services qu'il leur avait rendus. Cette décoration consistait en une croix d'or avec rayons émaillés, attachée sur le côté gauche par un ruban noir moiré semblable à celui de l'ordre de Malte. Les délégués de la commune de Paris furent également nommés chevaliers de cet ordre.

M. Dières avait à peine quitté Vernon qu'une protestation, signée par un grand nombre d'habitants, fut adressée à la commune de Paris, pour l'accuser d'avoir outrepassé ses pouvoirs. Le conseil des seize entreprit de le disculper. M. Dières revint à Vernon avec quarante dragons, se transporta chez quelques-uns des signataires de la protestation, en fit venir quelques autres à la mairie, et chercha à les intimider pour obtenir leur rétractation.

Le 14 janvier 1790, la commune de Paris rendit son jugement dans cette affaire. Elle approuva la conduite de M. Dières, lui décerna des éloges, et délivra une couronne civique et une épée à un jeune Anglais, du nom de Nesham, qui apparut alors pour la première fois sur la scène et que l'on présenta comme le sauveur de M. Planter. Il était difficile, en effet, de déclarer que ce négociant avait dû son salut aux efforts de MM. Rigault fils, Saint-Hilaire et autres, et il paraissait plus naturel aux amis de M Dières d'inventer un sauveur imaginaire.

Digitized by Google

Mais la comédie ne se termina pas ainsi. Le conseil dissous envoya à Paris MM. Le Brun, procureur du roi au bailliage, Rigault fils et autres, qui accusèrent M. Dières devant le comité du district des Petits-Augustins et, dans une séance publique, le convainquirent si bien d'avoir agi illégalement, que les juges, à l'unanimité, déclarèrent M. Dières déchu de ses fonctions de chef de bataillon du district.

Quelques jours après, la population vernonnaise, dans l'assemblée de canton, choisissait ses électeurs dans le parti populaire et nommait juge de paix M. Mordant, l'une des victimes de M. Dières.

Le 8 février suivant, on vota dans l'église des Cordeliers pour l'élection d'une municipalité, en vertu des décrets récents de l'Assemblée nationale.

Le scrutin était à peine ouvert que les Seize, qui occupent le bureau, sont convaincus de substituer aux votes des électeurs des bulletins préparés d'avance. La foule s'émeut, on crie, le tumulte s'accroît et les conseillers, menacés, se réfugient dans le cloître.

Des pourparlers sont entamés. Les échevins demandent que M. Rigault père, qui a obtenu tous les suffrages de ses concitoyens, cède sa place à un homme estimé de tous les partis. M. Rigault y consent et est élu premier officier municipal; chacun des conseillers nommés recule d'un rang, le dernier notable se retire, et une députation se rend chez M. Le Camus, ancien conseiller en la Cour des Comptes de Normandie, et lui offre la mairie, qu'il accepte [3].

Le Conseil municipal se trouvait composé de huit officiers municipaux égaux en pouvoir au maire, d'un procureur de la Commune et de notables formant le Conseil général.

Un mois plus tard, M. Le Camus offrit sa démission. Le peuple lui donna pour successeur M. Rigault. Le parti de la réaction dénonça à l'Administration supérieure ce qui s'était passé aux Cordeliers, c'est-à-dire la transaction que lui-même avait demandée, de nouvelles élections eurent lieu et, dans une réunion tenue dans l'église du Cimetière, sous la présidence de deux administrateurs du Conseil général du département, M. Rigault de Rochefort fut réélu, pour la troisième fois, maire de Vernon.

La population vernonnaise ne pouvait protester d'une façon plus éclatante contre les premières décisions arrachées à l'Assemblée

[3] *Notice de M. Rigault de Rochefort.*

Digitized by Google

nationale, contre les ordres de La Fayette et surtout contre les agissements de M. Dières.

Dans la nouvelle organisation des administrations départementales et judiciaires, M. Le Brun, d'Heurgival, était devenu membre du Conseil général du département, et accusateur public, M. Rigault fils avait été nommé membre du directoire du district d'Evreux.

L'organisation de la garde nationale ne fut définitivement terminée qu'en 1791. La paroisse Sainte-Geneviève fut supprimée; les églises Sainte-Geneviève et Saint-Jacques, les Cordeliers, les Capucins et les autres maisons religieuses furent fermées, et l'argenterie qui en provenait fut transportée au chef-lieu du département, dans le courant de 1792.

L'acceptation, par le roi, de la constitution décrétée par l'Assemblée nationale avait été célébrée en grande pompe, à Vernon, le 19 septembre 1791.

Le passage incessant des volontaires se rendant aux frontières causait à la municipalité les plus grands embarras. Elle ne pouvait qu'avec peine prévenir la disette, et craignait le renouvellement des scènes de désordre de 1789.

Dans une adresse aux cultivateurs, en 1792, le Conseil général de la commune constatait avec douleur que la ville manquait de pain, et que les halles étaient désertes, quoique la récolte eût été abondante; il engageait vivement les laboureurs à approvisionner le marché [1].

« N'est-ce pas, disait-il, le peuple des villes qui a porté les premiers coups au colosse féodal qui rendait votre propriété incertaine, qui frappait votre sol de stérilité et empoisonnait toutes vos jouissances? N'est-ce pas lui qui a relevé la dignité de l'agriculture et châtié ces frêlons insolents dont l'orgueilleuse oisiveté s'engraissait, avec dédain, du miel que vos soins infatigables avaient préparé ? »

Cette plainte ne fut peut-être pas entendue, mais heureusement, l'Assemblée nationale autorisa, pour cette fois, le recensement des grains et les mesures coercitives contre les cultivateurs récalcitrants, et on put éviter une nouvelle émeute.

Les enrôlements pour le camp de Meaux se faisaient avec activité; quelques-uns des jeunes gens qui partirent à cette époque, comme volontaires, firent toutes les campagnes de l'Empire, et se trouvaient en Russie en 1812.

[1] Registres des délibérations du conseil municipal et du conseil général de la commune de Vernon.

Digitized by Google

Quatre cloches furent envoyées à Romilli, pour y être fondues et converties en monnaie.

M. Le Brun fut élu maire de Vernonnet le 2 décembre 1792; quelques jours après cette nomination, une émeute assez sérieuse éclata dans cette commune ; des sacs de blé destinés à des boulangers de Vernon furent pillés; le maire demanda l'assistance de la force publique, et on lui envoya des gendarmes et cinquante gardes nationaux qui rentrèrent dans Vernon le soir même ; l'ordre avait pu être établi sans effusion de sang.

Le 28 décembre, la ville reçut du ministre l'annonce de l'envoi de 400 quintaux de blé.

Le 4 septembre précédent, le duc de la Rochefoucauld avait été massacré à Gisors par les volontaires de la Sarthe et de l'Orne, de passage en cette ville. Il avait été arrêté deux jours auparavant à Forges-les-Eaux, en vertu d'un mandat d'amener lancé contre lui par le Comité de surveillance de la Commune de Paris. Cette arrestation avait été opérée par Bouffard, ancien professeur au collége de Vernon.

« Les rapports de Bouffard avec Panis et Sergent, collègues de Marat, au comité de surveillance de la commune de Paris, l'ont fait accuser d'avoir conduit M. de la Rochefoucauld à Gisors, à petites journées, afin de donner le temps aux agents maratistes d'échauffer les esprits et de préparer les embuscades. Aucun document n'autorise cette supposition.

« Il paraît probable que ce crime a été commis en exécution de la circulaire du 3 septembre, ou tout au moins par une exécrable imitation des attentats qui s'accomplissaient dans les prisons de Paris. Mais la présence à Gisors des volontaires de l'Orne et de la Sarthe était fortuite. Bouffard n'en avait point été averti. Cet homme a pu commettre des actes d'improbité; il ne s'est pas rendu complice de l'assassinat de son prisonnier. Un écrivain, qui semble avoir recueilli des renseignements auprès de la famille même de la victime, exonère l'ancien professeur du collége de Vernon de toute participation à ce crime : « Plus humain que ses confrères, et peut-être pénétré de ce respect que les hommes, même les plus corrompus, se trouvent forcés d'avoir pour la dignité, le malheur, l'âge et une longue réputation de philanthropie, le commissaire de l'Assemblée nationale fit entrevoir au duc de la Rochefoucauld qu'il courait de très-grands risques en arrivant à Paris, au milieu de l'agitation qui y régnait. Il alla jusqu'à lui dire qu'il prendrait sur lui de le conduire jusqu'à nouvel ordre à sa terre de la Roche-Guyon. »

Digitized by Google

« Nous avons insisté sur ces dernières circonstances, afin d'arriver à en conclure que si la ville de Gisors a eu le malheur de voir se consommer dans ses murs un tel forfait, du moins aucun des enfants du département de l'Eure n'a versé le sang d'un homme qui avait mérité la vénération du peuple et non sa colère [5]. »

Le maire de Tilli avait donné avis, le 4 septembre, de l'arrestation du duc de la Rochefoucauld, en annonçant qu'il devait être, à 4 heures, aux Thilliers, à 6 heures à Tilli et vers 9 heures du soir à Vernonnet. Il demandait l'envoi d'un détachement pour recevoir le prisonnier à la limite de sa commune.

A 11 heures du soir, on apprit que le duc était resté à Gisors. Le commandant de la garde nationale de Vernon commanda un détachement qui devait se tenir prêt à partir le lendemain matin pour aller recevoir M. de la Rochefoucauld à Tilli, et le protéger contre toute insulte,

On ignorait encore ce qui s'était passé à Gisors; on l'apprit par Bouffard lui-même, qui arriva à Vernonnet le 5 septembre, à 10 heures du matin, pour y requérir, en vertu de ses pouvoirs, vingt-cinq hommes, qui se rendirent immédiatement à la Roche-Guyon, afin de protéger les dames de la Rochefoucauld [6].

Les événements devenaient menaçants. L'étranger était en France; les Autrichiens assiégeaient Lille, qui se défendait vaillamment et qui comptait, parmi ses braves défenseurs, quelques enfants de Vernon. Le directoire du département fit un appel aux armes, un registre fut ouvert pour les enrôlements, et un bureau permanent fut chargé de recueillir les offrandes patriotiques.

L'enthousiasme était extrême. Les enfants eux-mêmes voulaient contribuer à l'équipement des volontaires; les élèves du collége apportèrent leur obole.

Les décrets de confiscation des biens des émigrés étaient sortis. On procéda, à Vernon, les 5 et 6 avril 1793, au désarmement des nobles, mais on ne dressa alors aucune liste de suspects.

M. Rigault fils avait succédé à son père, comme maire de Vernon, le 11 novembre 1792. Républicain modéré, ses sympathies étaient pour le groupe de députés connu sous le nom de la Gironde, aussi, lorsque les Girondins se trouvèrent proscrits par leurs collègues de la Convention, à la suite des événements du 31 mai, M. Rigault de Rochefort embrassa-t-il leur cause et fit-il tous ses efforts pour la faire triompher.

[5] *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure*, par L. Boivin-Champeaux.
[6] Registre des délibérations du conseil municipal de Vernonnet.

Digitized by Google

Tout autre rôle lui était du reste interdit, mais il crut que la plupart de ses concitoyens partageaient ses convictions, et, en cela, il se trompa étrangement.

Le 3 juin dans la journée, un nommé Gonord, originaire de Vernon, était arrivé dans cette ville, revêtu d'un uniforme d'aide de camp; il s'était rendu au club de la société populaire et, à la tribune, avait demandé la dissolution du Conseil municipal, devenu réactionnaire.

Le maire était alors à Évreux. Revenu le soir même, il apprit ce qui s'était passé, et le lendemain, au moment où Gonord renouvelait sa motion, il le fit arrêter et conduire à l'hôtel de ville, puis on le dirigea sur Évreux pour y être jugé, mais, à Paci, il parvint à s'évader et regagna Paris, où il dénonça la conduite du maire de Vernon [7].

Aussitôt un décret de proscription fut rendu par la Convention contre M. Rigault; mais averti par un ami, il quitta précipitamment Vernon, se rendit à Évreux au sein de l'Administration, où on l'accueillit à bras ouverts, et il fut nommé représentant du département de l'Eure à l'assemblée centrale de résistance des départements du Nord-Ouest.

Buzot, Guadet, Pétion, Barbaroux et autres girondins s'étaient réfugiés à Caen et y avaient formé une coalition dans laquelle étaient entrés plusieurs des départements de la Normandie et de la Bretagne.

Le Directoire du département de l'Eure prit alors un arrêté qui proclamait la contre-révolution et ordonnait la levée de troupes destinées à marcher sur Paris pour réduire, disait-il, les factieux qui enchaînaient la liberté de la Convention.

Cette force armée devait être de 4,000 hommes pour le département de l'Eure; une adresse était envoyée à toutes les communes pour obtenir leur adhésion, et il était ordonné aux municipalités d'arrêter ceux qui prêcheraient la doctrine de l'anarchie, le meurtre et le pillage.

« Ce froid arrêté, dit M. Boivin Champeaux, ce froid arrêté, qui remplaçait les enrôlements volontaires par une levée forcée, qui préférait quatre mille soldats à une population tout entière, qui liait une coalition entre un certain nombre de départements, contre laquelle avait protesté d'avance la commune d'Évreux, cet arrêté, disons-nous, qui organisait la guerre civile, produisit un effet précisément opposé à celui qu'on en attendait.

[7] Registre des délibérations du conseil municipal de Vernon.

Digitized by Google

« On le vit bien à Vernon, le 9 juin.

« Le maire de cette ville, étant venu à Évreux, avait reçu de la main à la main un exemplaire de l'arrêté du 6. Il le présenta au conseil de la commune et rencontra une résistance inattendue. On décida qu'une communication ainsi faite n'avait aucun caractère officiel, et qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. En outre, le comité de surveillance et la société populaire de Vernon s'empressèrent d'élire une députation qui partit pour Paris et fut, le 13 juin, admise à la Convention. L'orateur remit sur le bureau de l'Assemblée une copie de l'arrêté du 6 juin, dénonça le Conseil général de l'Eure comme subissant le joug de Buzot et en demanda la dissolution.

« Andelys suivit l'exemple de Vernon. »

Savary, député de l'Eure, prit la défense des administrateurs de ce département.

« Malgré cette protestation, et peut-être même à cause d'elle, Buzot fut immédiatement décrété d'accusation; les administrateurs de l'Eure furent déclarés suspendus de leurs fonctions, et il fut ordonné que, mis en état d'arrestation, ils seraient traduits à la barre de la Convention. Le siége du département était en outre transféré provisoirement à Bernay et celui du district à Vernon.

« Ces décrets parvinrent à Évreux dès le lendemain, mais le Conseil général refusa de se soumettre à des ordres émanés d'une autorité qu'il avait, dit-il, cessé de reconnaître pour légitime, et, le 16 juin, avec un appareil solennel, en présence des fonctionnaires de la ville, il faisait prêter serment à toute la force armée qui se trouvait à Évreux.

« Vernon, de son côté, persistait à suivre sa ligne politique, et, à cette même date du 16 juin, elle jurait avec sa garnison de rester constamment et inviolablement attachée à la Convention nationale. Quelques jours plus tard, le 26 juin, pour célébrer le décret qui lui attribuait le siége du district, elle faisait lacérer et brûler au pied d'un arbre de la liberté les arrêtés pris par les administrateurs du département.

« Ainsi ces deux villes, l'une dominée par le parti girondin, l'autre désormais montagnarde, étaient en état de guerre ouverte [8]. »

A dater de ce moment, ce ne fut plus, à Vernon, qu'une alerte continuelle. Le tocsin, sonnant presque sans interruption, appelait aux armes les populations des campagnes environnantes.

[8] Boivin-Champeaux, *Notice sur le combat de Brécourt.*

Digitized by Google

Dès le 22 juin, les gardes nationaux de Giverni, Saint-Marcel, Saint-Pierre-d'Autils étaient venus offrir leur concours; la municipalité des Andelis avait offert son aide.

Une compagnie de quarante canonniers s'était formée sous les ordres du citoyen Thiberge. On avait ramassé, pour armer les habitants qui ne faisaient pas partie de la garde nationale, des piques et des fourches, et jusqu'aux broches trouvées chez les rôtisseurs et les aubergistes, et l'ordre avait été donné d'éclairer les rues, pendant la nuit, au moyen de pots à feu placés sur les fenêtres, afin d'éviter toute surprise de la ville par les troupes départementales.

Le 3 juillet, on apprit l'occupation de Paci par ces troupes. On écrivit immédiatement aux administrateurs du district d'Andeli, pour leur demander les secours qu'ils avaient offerts. Les citoyens Hardi, membre de ce district, et Lesage, officier municipal, arrivèrent le lendemain, annonçant l'envoi de 10,000 cartouches.

Les rues de Vernon se trouvèrent bientôt encombrées par les troupes envoyées par le ministre de la guerre, par les gardes nationaux d'Andeli et par les volontaires accourus de Mantes, Gisors et Gaillon.

Puisaye, qui commandait les forces des départements coalisés, rompit enfin son inaction et marcha, le 13 juillet, sur le château de Brécourt qu'il croyait occupé. Il n'y trouva personne et il en prit possession, puis il se dirigea vers Bizi.

Vers huit heures du soir, on fit halte dans les champs, entre la route et le château, et les troupes se préparèrent à bivouaquer et à vider les bouteilles trouvées dans les maisons de Douains et de Brécourt, abandonnées par leurs habitants, à l'approche de l'ennemi.

Les gendarmes, les hussards et les chasseurs avaient quitté Vernon ce même jour et étaient venus se loger dans les bois de Bizi; ils avaient également avec eux quelques artilleurs et deux pièces de quatre.

Les fédéralistes se reposaient avec sécurité et n'avaient été troublés dans leur quiétude que par quelques hussards, envoyés pour reconnaître la position, lorsque le colonel Leroy, de Bayeux, se présenta pour prendre le commandement à la place de Puisaye, qui, « pris d'une érésipèle à la jambe, était allé se mettre au lit. » Il avait à peine transmis ses ordres que huit ou dix boulets, passant au-dessus de la tête de ses soldats et brisant les branches des pommiers sous lesquels ils étaient couchés, vinrent jeter au milieu d'eux le désordre et l'effroi.

Pris aussitôt d'une terreur panique, ils se débandèrent, en jetant



leurs armes pour mieux courir, et ce fut en vain que les chasseurs de la Bretêche cherchèrent à les rallier. Les artilleurs, qui avaient fait meilleure contenance, s'étaient jetés à leurs pièces et avaient riposté en envoyant quelques boulets, mais ils ne tardèrent pas eux-mêmes à prendre la fuite, et bientôt il ne resta plus que 400 Bretons qui, se voyant abandonnés et ne recevant point d'ordres, prirent le parti de quitter également le champ de bataille et se retirèrent à Évreux.

« Cette déroute fut quelque chose de si rapide et de si complet, dit M. Boivin-Champeaux, que les Conventionnels ne purent d'abord en croire leurs yeux. Craignant que la forêt de Paci ne recélât quelque embûche, arrêtés d'ailleurs par la nuit qui était enfin venue, ils ne poursuivirent pas les fuyards et ils se bornèrent à coucher en vainqueurs sur le champ de bataille. C'est ce qui, probablement, aura fait dire que l'armée conventionnelle, obéissant à je ne sais quelle hallucination que rien n'expliquerait, aurait elle-même pris la fuite et rétrogradé jusqu'à Mantes. La vérité est que, le lendemain, 14 juillet, le château de Menilles, abandonné par Puisaye, était envahi et saccagé par les troupes de la Convention. »

Les républicains, commandés par quelques officiers énergiques, tels que le général Humbert et Brune, gardèrent en effet leurs positions, mais la garde nationale ne montra pas autant de solidité.

Les gardes nationaux d'Andeli, logés depuis quelques jours à Vernonnet, s'étaient réunis aux citoyens de ce faubourg et s'étaient mis en marche le 13 juillet, vers cinq heures du soir, armés de fusils, de piques et de fourches. Ils paraissaient décidés à faire leur devoir, mais ils comptaient sans les gardes nationaux d'Écouis qui se débandèrent dans la soirée et jetèrent le désordre dans les rangs de leurs camarades. Le cri : « Sauvons-nous, nous sommes trahis ! » retentit bientôt de tous côtés et augmenta la panique. Les Andelisiens, refoulés par les gardes nationaux du Vexin, repassèrent le pont, pêle-mêle, avec ces derniers, et rentrèrent dans Vernonnet sans qu'on eût pu les rallier. Les hommes qui avaient gardé leur sang-froid placèrent immédiatement des factionnaires à la minoterie de Vernonnet, pour en empêcher le pillage, et aux diverses issues du faubourg, pour ramener les fuyards.

Le citoyen Hardi et un officier de la garde nationale d'Andeli furent arrêtés avec un personnage qui quittait précipitamment Vernon, pour « rallier toutes les paroisses du district des Andelis, en fuite. »

Digitized by Google

Vers dix heures, on procéda à l'arrestation du commandant du bataillon d'Écouis et du sieur Langlois, prêtre, desservant de la paroisse de Villerets, ainsi que des quelques hommes qui les accompagnaient, cherchant leur bataillon et leur drapeau.

Quand ils eurent retrouvé ce symbole de l'honneur, ils rentrèrent dans Vernon et ils expliquèrent alors la panique de la soirée en racontant qu'elle avait été causée par deux individus qui, se disant commissaires de la Convention, avaient accosté les hommes postés dans les bois de Bizi et avaient prononcé le mot de trahison et effrayé les gardes nationaux, en s'écriant qu'ils étaient surpris et qu'ils allaient être massacrés.

Les fuyards avaient abandonné leurs vivres et leurs armes, que l'on distribua à ceux qui étaient présents.

Benoît, commissaire du pouvoir exécutif, se présenta à Vernonnet à quatre heures du matin, pour ordonner aux habitants de cette commune de se porter en armes à la mairie de Vernon et y attendre ses ordres. A six heures tous les volontaires étaient au rendez-vous et ce fut alors que l'on apprit que les fédéralistes avaient abandonné le champ de bataille, laissant comme trophées, aux troupes de la République, un caisson contenant 6 à 7,000 cartouches, une voiture, des fusils et un avant-train d'affût de canon.

« Ce fait de guerre est connu dans l'histoire de la Révolution sous le nom de combat de Brécourt, ou déroute de Vernon.

« La tradition locale lui a donné une autre qualification, celle de *Bataille sans larmes*. En effet, du côté de Puisaye, pas un homme n'avait été tué. Du côté des conventionnels, un citoyen de Vernon reçut, on ne sait trop comment, une légère blessure qui lui valut une indemnité votée par le conseil de la commune [9] ».

Il y eut quelques autres blessés, un garde national d'Andeli et un soldat d'un régiment de ligne.

Un témoin oculaire de l'affaire rapporta que l'ennemi avait abandonné un mort, que quatre gardes nationaux emportèrent sur leurs piques et enterrèrent dans le cimetière de Brécourt. S'il y eut, parmi les fédéralistes, quelques blessés, ils se gardèrent bien de se faire connaître et d'appeler sur eux l'attention des vainqueurs.

« Sans doute, a dit un historien, c'étaient là de bien petites armées, et il était difficile que leurs exploits méritassent de prendre rang dans

[9] Boivin-Champeaux, *Notice sur le combat de Brécourt.*

Digitized by Google

l'histoire des faits militaires; et cependant à elles étaient attachées les destinées de la France. Le succès des forces départementales rendait à la Convention son autorité et refoulait la démagogie ; l'insuccès portait le coup de mort à l'insurrection, anéantissait à jamais les Girondins et laissait le champ libre à la Montagne. Du choc qui allait se faire sortirait pour la Montagne et les clubs un mouvement ascendant ou rétrograde, pour la Gironde l'extinction ou le triomphe [10]. »

Robert Lindet et Deroy, représentants du peuple, arrivèrent à Vernon le 14 et se rendirent à Évreux et ensuite à Caen, pour y rétablir l'autorité de la Convention.

Quelques mois après, le citoyen Palloy vint offrir à la municipalité les pierres de la Bastille que l'on conserve encore dans le musée de Vernon. et rappela le rôle joué par cette ville dans les événements qui s'étaient accomplis.

« Je viens, dit-il, citoyens magistrats, déposer dans vos mains ce signe sacré et ineffaçable de la Révolution. Ce monument glorieux, qui ne doit exister que dans une commune qui a bien mérité de la patrie, est un juste hommage que je rends au patriotisme signalé de la commune que vous représentez; qu'il soit aussi un gage impérissable de l'union fraternelle qui lie pour jamais les sans-culottes de Paris à ceux de Vernon.

« Qu'il soit encore l'expression de la reconnaissance de la Commune de cette grande cité envers celle de Vernon.

« Qu'il soit enfin un témoignage éternel des efforts patriotiques que les vrais républicains de Vernon ont déployés pour anéantir les complots horribles ourdis contre Paris par les fédéralistes de l'Eure et du Calvados. »

Le 10 août précédent on avait célébré en grande pompe la fête de la Raison. La déesse, dit M. Michel, était représentée par une petite-nièce de Pierre Corneille.

C'est vers cette époque que commencèrent les dévastations regrettables de l'église Notre-Dame, jusque-là respectée. Les actes de vandalisme que l'on commit alors n'eurent pas pour promoteurs, et nous le constatons avec plaisir, les Vernonnais eux-mêmes; ils furent provoqués par des étrangers, soit par des volontaires de Conflans-Sainte-Honorine, soit par des canonniers parisiens, de passage à Vernon, et nos compatriotes n'eurent que le tort d'accueillir trop lé-

[10] Guadet, *Histoire des Girondins*, t. II.

Digitized by Google

gèrement des vœux qui devaient amener la mutilation d'un de leurs monuments.

Les événements des mois de juin et de juillet avaient surexcité les esprits. Le soufle révolutionnaire devenait de jour en jour plus puissant; la colère du peuple grandissait. Elle se traduisit, à Vernon, par des arrestations de suspects : nobles ou membres de la haute bourgeoisie, soupçonnés ou convaincus de réaction, commerçants accusés par les volontaires de passage de vendre leurs marchandises à un prix trop élevé, cultivateurs dénoncés pour avoir caché leurs grains quand les habitants manquaient de pain. Tous ces prisonniers furent enfermés dans les tours de Vernonnet.

La duchesse d'Orléans fut transférée également à Paris, à cette époque. Depuis la mort de son père, elle était restée au château de Bizi, toujours respectée et protégée par la population. Lorsque la Convention nationale avait décrété l'arrestation des princes et ordonné de conduire et d'enfermer au fort Saint-Jean, à Marseille, le prince de Conti et le duc d'Orléans et ses fils, il avait été décidé que la duchesse d'Orléans, dont la santé était altérée, serait gardée au château de Bizi, sous la surveillance de la municipalité de Vernon. Ce décret était du 8 avril. La Commune de Paris avait envoyé deux de ses membres à Bizi pour surveiller également la princesse. Ces deux délégués s'y trouvaient à la date du 12 novembre 1793, lorsque se présentèrent deux citoyens porteurs de lettres du Comité de sûreté générale ordonnant l'arrestation de la « citoyenne Penthièvre » et son transfert à Paris.

Les gardiens se rendirent immédiatement auprès de la municipalité de Vernon, qui chargea un de ses membres de plaider, auprès de la Convention, la cause de la duchesse d'Orléans. Cette mission échoua et l'arrêté du Comité de sûreté générale reçut son exécution.

Le représentant Siblot arriva à Vernon vers le 19 avril 1794, et, sur la proposition de la société populaire, désigna le citoyen Hubert Bréauté pour remplir provisoirement les fonctions de maire.

La journée du 9 thermidor rendit à la liberté les citoyens détenus à Vernonnet; elle mettait fin au régime de la terreur et la réaction thermidorienne commença son œuvre. Les anciens membres de la municipalité et de la société populaire, accusés de terrorisme, furent arrêtés ou mis sous la surveillance de la police; plusieurs d'entre eux avaient déjà été destitués par le représentant Bernier. Le Direcoire du département et le Comité de sûreté générale durent intervenir auprès du conseil municipal pour réprimer son zèle.

Digitized by Google

La municipalité nouvelle, amie de l'ancien régime, croyait si bien effacés tous les souvenirs des événements mémorables survenus depuis 1789, qu'elle n'avait pas jugé à propos de prendre les dispositions d'usage pour fêter l'anniversaire de la prise des Tuileries. Aussi, son étonnement fut-il grand lorsqu'elle reçut du Directoire un arrêté prescrivant de célébrer cette fête, et c'est à peine si elle eut le temps de l'exécuter.

Elle ne tarda pas à éprouver les mêmes embarras que ses devancières au sujet des subsistances.

Le 10 janvier 1795 le maire se transporta à la halle, pour faire l'ouverture du marché et lire le décret de la Convention abolissant le maximum. Il constata la présence de nombreux acheteurs de Vernon, de Louviers, de Mantes et d'autres localités, et les engagea à faire, le plus équitablement possible, le partage du blé, mais ce blé était rare, 25 ou 30 sacs au plus, et malgré ses efforts, les sacs furent enlevés, portés dans les maisons voisines et pris par quelques individus, au détriment des boulangers de la ville et de la majorité des acheteurs.

Le 31 mars suivant, un groupe de femmes se rendit chez le maire pour déclarer qu'elles étaient décidées à s'opposer à l'enlèvement des farines de la minoterie de Vernonnet, auquel on procédait en ce moment. Le maire, accompagné d'un officier municipal, se transporta immédiatement sur la chaussée de Gamilli, où un convoi de 25 voitures chargées de farines était entouré par le peuple qui refusait de le laisser partir. La ville était dépourvue de pain depuis plusieurs jours et la disette renouvelait les scènes de désordre des années antérieures. Lorsque le maire arriva sur le lieu de l'émeute, l'irritation du peuple était extrême; le directeur du convoi avait refusé de délivrer la moindre quantité de grain, et ce refus avait excité des rumeurs menaçantes dans la foule qui grossissait sans cesse.

Les deux officiers municipaux ne furent pas plus heureux dans leurs tentatives de conciliation. L'inspecteur des magasins de Vernonnet, chez lequel ils se rendirent en quittant le faubourg de Gamilli, pour demander une concession de farines, refusa d'en donner en disant que les instructions qu'il avait reçues s'y opposaient formellement.

Le Conseil général se réunit alors pour délibérer. Ls péril était imminent; la gendarmerie et un détachement d'infanterie n'avaient pu dissiper l'attroupement; une rigueur trop grande pouvait amener le pillage du convoi tout entier, et le Conseil, prenant une résolution

Digitized by Google

commandée par les circonstances, ordonna de distraire du convoi deux voitures chargées de 60 quintaux de farine, pour en faire la distribution au peuple. On prenait l'engagement de les rembourser à qui de droit.

Quelques jours après, la Convention ordonnait de renforcer par de la gendarmerie à cheval les troupes chargées de protéger l'arrivage des grains destinés à l'approvisionnement de Paris et de faire précéder ces forces de quelques pièces de canon. La municipalité de Vernon était mandée à la barre de l'Assemblée, pour rendre compte de sa conduite, et le représentant Vicquy était chargé d'exécuter les mesures décrétées et de procéder à une enquête.

Les citoyens Bréauté, Beaufils, Lépinay et Thubœuf comparurent le 27 germinal devant la Convention.

Ils déclarèrent que, lors de la première émeute, il n'avait pu être délivré, depuis huit jours, plus de 8 onces de farine à chaque individu ; que le lendemain de cette journée où les voitures quittant Vernon avaient été arrêtées par la population, un nouveau convoi à destination de Paris avait été attaqué par les habitants des communes environnantes, en plein jour, et que les émeutiers n'avaient pu être dispersés qu'avec peine.

Le 23, un autre convoi, arrêté dans la campagne, avait été protégé par la commune de Vernon.

Après s'être ainsi disculpés, les délégués revinrent à Vernon ; mais le 6 floréal suivant, le citoyen Bréauté donna sa démission de maire : il trouvait sa tâche trop lourde.

Un arrêté du Comité de salut public autorisa la commune de Vernon à prendre 80 quintaux de riz dans les magasins de Rouen. Ce riz fut distribué aux habitants à raison de trois francs la livre.

Bernier avait ordonné la réorganisation de la garde nationale ; la liste des officiers à nommer lui avait été envoyée par le Conseil général, et M. Des Courtils avait été proposé pour commandant.

Cette réorganisation marcha lentement, la plupart des citoyens paraissaient n'obéir qu'avec répugnance aux injonctions qui leur étaient adressées ; la mauvaise volonté des hommes des bataillons ruraux était évidente.

On en pressa vivement la réunion pour empêcher l'invasion du territoire par les bandits qui désolaient les cantons limitrophes ; des colonnes mobiles étaient formées pour réprimer leurs excès.

Ces craintes n'étaient que trop fondées, car dans la nuit du 15 décembre 1797, un sieur Ledoigt, d'Houlbec, eut les pieds brûlés par

Digitized by Google

quatre individus qui le dévalisèrent et outragèrent sa femme. Des faits analogues se passaient dans le Vexin.

Le Conseil s'était occupé, le 15 avril précédent, de la création de bureaux de bienfaisance pour la ville et pour l'arrondissement rural, en conformité de la loi du 7 frimaire.

Vernon avait perdu, dans la révolution qui venait de s'accomplir, les établissements judiciaires ou scolaires qui faisaient autrefois sa prospérité et qui rapprochaient cette ville de celles d'un rang assez élevé, quoique sa population ne fût pas nombreuse.

Dans l'espoir d'obtenir la création d'un chef-lieu de district, la municipalité avait envoyé au gouvernement des renseignements qui portaient à plus de 5,000 âmes le chiffre de cette population qui n'atteignait que 4,500 âmes environ. Ces démarches n'avaient eu aucun succès et Andeli l'avait emporté.

Malheureusement, ce qu'elle avait fait dans un but très-louable d'intérêt local tourna au détriment de la ville. Elle n'obtint la création d'aucun tribunal nouveau, resta le siége d'un simple chef-lieu de canton et se trouva imposée à un chiffre plus élevé qu'elle ne devait l'être, par suite de son assimilation aux villes de 5,000 âmes et au-dessus.

Les habitants protestèrent longtemps contre cette surcharge, sans pouvoir obtenir gain de cause. Le conseil municipal demanda enfin que, pour rétablir l'équilibre, on voulut bien annexer à la ville le faubourg de Vernonnet dont la population était de 800 âmes environ. Ce faubourg, lié intimement à Vernon par son nom, par sa situation, par ses relations quotidiennes, avait jusqu'alors formé une commune distincte, régie, avant 1789, par un syndic, et, depuis cette époque, par un conseil municipal élu par ses habitants; il avait eu également ses seigneurs particuliers, et le dernier, M. Lemoine de Bellisle, avait été délégué par la noblesse du bailliage de Senlis pour la représenter aux États Généraux de 1789.

Le Gouvernement accueillit favorablement cette proposition, et un décret rendu le 22 vendémiaire an XIII (14 octobre 1804), annexa Vernonnet à Vernon.

Le règne des titans de la Convention nationale avait pris fin; les muscadins du Directoire leur avaient succédé. Écrasés par les actes de leurs énergiques devanciers, ils n'avaient su donner au monde que le spectacle de leur impuissance et de leur démoralisation; la décadence était complète.

Bonaparte, déjà rendu illustre par ses victoires en Italie, renversa ce

Digitized by Google

gouvernement de satrapes et fonda le Consulat, puis, après quelques années, il plaça sur sa tête la couronne impériale. On a le droit de stigmatiser sa conduite au 18 brumaire et de lui reprocher la chute de la république qu'il pouvait faire grande et forte, mais, il faut bien le reconnaître, le coup d'État qui le fit maître des destinées de la France se trouva légitimé par les fautes de Barras et de ses collègues, et le pays accueillit comme un sauveur celui qui mettait fin aux orgies et au régime énervant du Directoire, et que l'on croyait alors républicain.

Cependant, Bonaparte ne parvint pas à réprimer tous les désordres, et les arrestations à main armée, sur les grandes routes, continuèrent comme par le passé.

Le maire de Rouen demandait, le 17 novembre 1801, au maire de Vernon, s'il pouvait lui donner quelques renseignements sur les six brigands qui, dans la nuit du 12 au 13, avaient arrêté la malle de Rouen à Paris, entre Port-Villez et Jeufosse.

Le 12 janvier 1806, elle fut encore arrêtée entre Vernon et Gaillon [11].

Napoléon Ier était alors entouré d'une auréole de gloire, mais, malgré le prestige de ses victoires, les populations qui avaient embrassé avec ardeur les principes de 1789 étaient restées fidèles au souvenir de la Révolution, et les Vernonnais étaient toujours républicains. Le juge de paix de Vernon écrivait, le 10 juillet 1809 :

« Le chef-lieu du canton de Pacy est remarquable par l'opinion désignée sous le nom d'idées libérales; il en est de même de celui de Vernon, mais ce dernier est plus remuant et plus difficile à contenir. »

Le despotisme de l'Empereur se manifestait jusque dans les plus petits détails, et, en même temps qu'il dictait ses décrets sur les champs de bataille, il s'informait, auprès de ses ministres, de la situation de fortune des familles de la noblesse ou de la bourgeoisie, pour y chercher les jeunes filles les plus riches qu'il destinait à ses généraux.

Le juge de paix de Vernon, consulté à ce sujet, répondit qu'il ne voyait guère, dans le canton, que Mlle Estadieu qui put satisfaire aux conditions réclamées par le maître. Mlle Estadieu était la fille

[11] Délibérations du conseil général de Vernon. — Délibérations des conseils municipaux de Vernon et de Vernonnet. — Archives de l'Eure, *Documents postérieurs à 1789*. — F. Vaultier, *Souvenirs de l'insurrection normande en 1793*. — *Mémoires de Meulan*. — *Ancien Moniteur*. — Guadet, Boivin-Champeaux, etc.

Digitized by Google

d'un industriel qui possédait, dans la rue Sainte-Geneviève, une maison importante de roulage.

Napoléon Ier, accompagné de Marie-Louise, traversa Vernon le 1er juin 1810. Une députation de jeunes filles leur présenta, à la porte de Rouen, où l'on avait élevé un arc de triomphe, un bouquet et une corbeille de biscuits. Les biscuits étaient un des produits de l'industrie locale et jouissaient d'une certaine renommée.

Le général Le Suir, propriétaire du beau domaine de Bizi, vendu à la Révolution, se trouvait alors à Vernon par suite de maladie ou de blessures. Il vint présenter ses hommages à l'Empereur, qui l'accueillit très-froidement et lui déclara qu'il trouvait que sa convalescence durait bien longtemps.

Le général Le Suir n'avait pas une réputation de bravoure bien grande, si nous en croyons un de ses contemporains qui écrivait, en 1817 : « J'ai parlé au général (qui n'a pas le surnom de Bayard). »

L'époque des revers arriva rapidement. Quelques-uns des volontaires vernonnais, partis en 1792, périrent dans la désastreuse retraite de Russie; d'autres prirent part à la glorieuse campagne de France.

L'empire s'écroula sous les efforts réunis de la Sainte Alliance qui ramenait les Bourbons. Pendant plusieurs années, notre belle France, épuisée par ses guerres, fut occupée par les alliés. Vernon reçut une garnison prussienne.

Le propriétaire de l'hôtel du Grand-Cerf présenta un mémoire, s'élevant à 2,614 francs, pour le logement et la nourriture, pendant les mois d'août, septembre et octobre 1815, de plusieurs officiers prussiens et de leurs domestiques, et des deux commandants de place, dont l'un était le baron de Roell.

Le domaine de Vernon avait été rendu à la famille d'Orléans par une ordonnance du 20 août 1814, mais les propriétés aliénées ne pouvaient être restituées, et la duchesse douairière d'Orléans ne put rentrer en possession du château de Bizi qu'en l'achetant de son propriétaire, le général Le Suir.

Le maréchal de camp, *baron de Bizi*, écrivant le 3 avril 1817 à la personne chargée de cette acquisition, lui recommandait le secret des négociations entamées : « Je connais, lui disait-il, les mille et une commères des deux sexes de Vernon; elles ne manqueront pas de vous questionner à ce sujet; peut-être même encore la femme qui porte mon nom vous en parlera. Elle doit cependant savoir que je romprai toute négociation si elle s'avise de se mêler

Digitized by Google

d'une opération à laquelle elle est, à mes yeux, entièrement étrangère. »

La duchesse d'Orléans revint habiter Bizi. Elle mourut à Ivri-sur-Seine, le 23 juin 1821.

« Mariée à seize ans, elle se montra avec avantage à la cour, où elle ne cessa de paraître que lorsque son époux fut brouillé avec le roi et les princes. Cette princesse, qui n'avait point quitté la France, à l'époque la plus désastreuse de la Révolution, fut emprisonnée en 1793 au Luxembourg ; elle atteignit le 9 thermidor avant que l'on se fut occupé de son sort, fut placée jusqu'au 12 septembre 1797 dans la maison de santé du docteur Belhomme, et déportée ensuite en Espagne. Dès la première Restauration, elle revint à Paris qu'elle ne quitta pas pendant les Cent-Jours, par suite d'un accident qui lui était survenu, et reçut même de l'Empereur une pension de 300,000 francs.

« L'exercice des vertus chrétiennes, et particulièrement de la charité, remplit ses derniers jours. De son mariage, elle eut trois fils, *Louis-Philippe*, roi des Français en 1830, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, auxquels elle avait survécu [11]. »

Peu de temps après son avénement au trône, Louis-Philippe, accompagné de Léopold Ier, roi des Belges, vint visiter les travaux de réédification du parc militaire de construction, établi depuis 1816 dans l'ancien couvent des Capucins.

Ses voyages à Bizi furent fréquents pendant les dix-huit années de son règne, mais n'offrirent rien de remarquable pour l'histoire de Vernon.

Le passage des cendres de Napoléon Ier fut un des faits les plus marquants de l'année 1840. Les populations des villes voisines étaient accourues à Vernon. Évreux avait envoyé deux cents gardes nationaux. Les grognards étaient venus rendre un dernier hommage à leur Empereur.

Les soldats de la garnison et les gardes nationaux faisaient la haie sur les deux rives de la Seine. L'arche dans laquelle devait passer le convoi était décorée de guirlandes et surmontée de croix entourées de drapeaux aux trois couleurs.

La flottille, composée de neuf bâtiments, arriva en vue de Vernon le 12 décembre, à une heure. Elle passa sous le pont, saluée par le canon et par les acclamations de la foule, et les cris de *vive l'Empe-*

[11] Biographie Didot.

Digitized by Google

reur! retentissaient encore lorsque le dernier bateau disparut à l'horizon [13].

Qui pouvait prévoir alors que ce roi, qui faisait revenir de Sainte-Hélène les restes de Napoléon Ier, serait remplacé sur le trône, quelques années plus tard, par le neveu de l'Empereur? Et qui sait si cette translation solennelle, en ravivant les souvenirs glorieux du premier Empire, ne contribua pas à faciliter l'avénement d'un prétendant ambitieux que la clémence du roi Louis-Philippe avait épargné, et qui n'avait d'autres titres aux faveurs du peuple que le nom de Napoléon.

L'Empire était déjà loin; on ne se souvenait plus de son despotisme et on oubliait les morts, couchés sur tous les champs de bataille de l'Europe par l'ambition d'un homme; l'invasion était mise en doute, la gloire seule survivait, et l'opposition se drapait dans la légende napoléonienne pour combattre les actes d'un roi trop pacifique et ennemi des réformes que l'on réclamait avec instance.

La révolution de 1848 fit crouler le trône. La République fut proclamée et Louis-Napoléon Bonaparte en fut élu président le 10 décembre.

En cette qualité, il passa en revue, à Vernon, le 11 août 1849, les gardes nationaux de la ville et des localités voisines, puis, après avoir visité le parc de construction des équipages militaires, il continua son voyage. Deux ans après, imitant Napoléon Ier, il s'empara du pouvoir par un coup d'État et le second Empire fut proclamé.

Pendant cette première moitié du dix-neuvième siècle, l'histoire de Vernon est nulle. Elle se résume tout entière, à la suite de chaque changement de pouvoir, dans les félicitations et les actes de courtisannerie de quelques ambitieux, amis de tous les gouvernements, et dans les adresses de congratulation des municipalités. La majeure partie de la population reste étrangère à ces manifestations enthousiastes, plus ou moins sincères.

Le 19 germinal an IX, dans un banquet civique, un poëte illuminé célèbre les exploits du premier Consul :

Sous des auspices plus heureux,
Un nouveau siècle vient d'éclore;

[13] *Magasin pittoresque*, 1841. — *Journal de l'Eure.*

Digitized by Google

D'un jour serein et lumineux,
Saluons la brillante aurore.

Formez, jeunes Français, les plus tendres liens, etc.

Oui, Bonaparte est sûr de vivre dans les cœurs,
De la lime du temps, son nom brave l'outrage;
De l'ami des humains, du plus grand des vainqueurs,
Il offrira toujours une sublime image, etc.

Mais Bonaparte tombe, et un partisan du droit divin chante les alliés qui lui ont rendu son roi :

O vous, dont le noble courage
Nous ramène encor le bonheur,
Alliés, recevez l'hommage
Que mérite votre valeur !
Dans les phalanges étrangères,
Nous n'avons point vu d'ennemis
Et nous traitons comme nos frères
Ceux qui nous ont rendu Louis [14].

Il ne faut pas juger de l'esprit de la population d'après ces dithyrambes qui la fesaient sourire, car, nous l'avons vu, les Vernonnais étaient encore républicains sous l'empire, et, à la chute de Napoléon Ier, leur patriotisme ne leur permettait pas d'accueillir les Prussiens à bras ouverts. Le commandant de place Van Roell comprenait si bien qu'il se trouvait entouré d'ennemis plutôt que d'amis, qu'il opérait le désarmement des habitants et que, en conformité des ordres du général Roeder, il invitait le maire de Paci à lui transmettre, à Vernon, la liste des fusils trouvés dans son canton.

A la réception de cette liste, il lui écrivait le 7 août 1815 : « Je vous fait responsable de l'exactitude de l'état que vous m'avez envoyé et en même temps, je vous invite de surveiller avec la plus grande sévérité sur ceux que vous supsonnez d'avoir encore des armes cachée, et de me faire parvenir aussitôt leurs noms, et celui de leur commune, pour pouvoir les faire rendre compte et de les traiter en mauvais sujet et de rebelles contre leur patrie (*sic*). »

Plus tard, on inaugura en grande cérémonie, dans la salle des séances du Conseil municipal, un buste de Charles X, et le maire de Vernon, ancien volontaire de l'armée de Condé, célébra les vertus de ce prince et celles des Bourbons.

Mais Charles X disparut à son tour et un nouveau maire fut chargé

[14] Portefeuille de l'auteur.

Digitized by Google

de rappeler la mémoire des « défenseurs de la liberté qui avaient succombé dans les glorieuses journées de juillet 1830. »

Louis-Philippe, la République et le second empire se succédèrent, et chacun de ces régimes fut salué, à son aurore, par les magistrats de la cité.

La période qui s'écoula entre les années 1852 et 1870 fut surtout remarquable par les nombreux travaux d'embellissement ou d'utilité qui se firent sous l'administration de M. d'Albuféra. Vernon perdit en peu de temps sa physionomie des siècles écoulés et se transforma en une ville coquette et riante que de nombreux étrangers vinrent habiter.

Un nouveau pont fut jeté sur la Seine, une large voie fut ouverte à la suite, dans les terrains de l'Hôtel-Dieu, et cette rue nouvelle traversa la ville de part en part, en faisant disparaître quelques rues étroites et tortueuses du vieux Vernon. L'hospice fut transféré sur la chaussée de Gamilli et réédifié sur un plan mieux approprié à son importance. Des écoles communales congréganiste et laïque furent construites aux frais de la commune, le vieux collége fut démoli, et sur son emplacement s'élevèrent de nouvelles halles.

Vernonnet voyait, à la même époque, son antique église paroissiale disparaître sous la pioche des démolisseurs, en même temps que l'on jetait les fondations d'un nouveau temple, presque dans l'axe du pont de Vernon.

On commençait également les terrassements du chemin de fer de Gisors à Vernon.

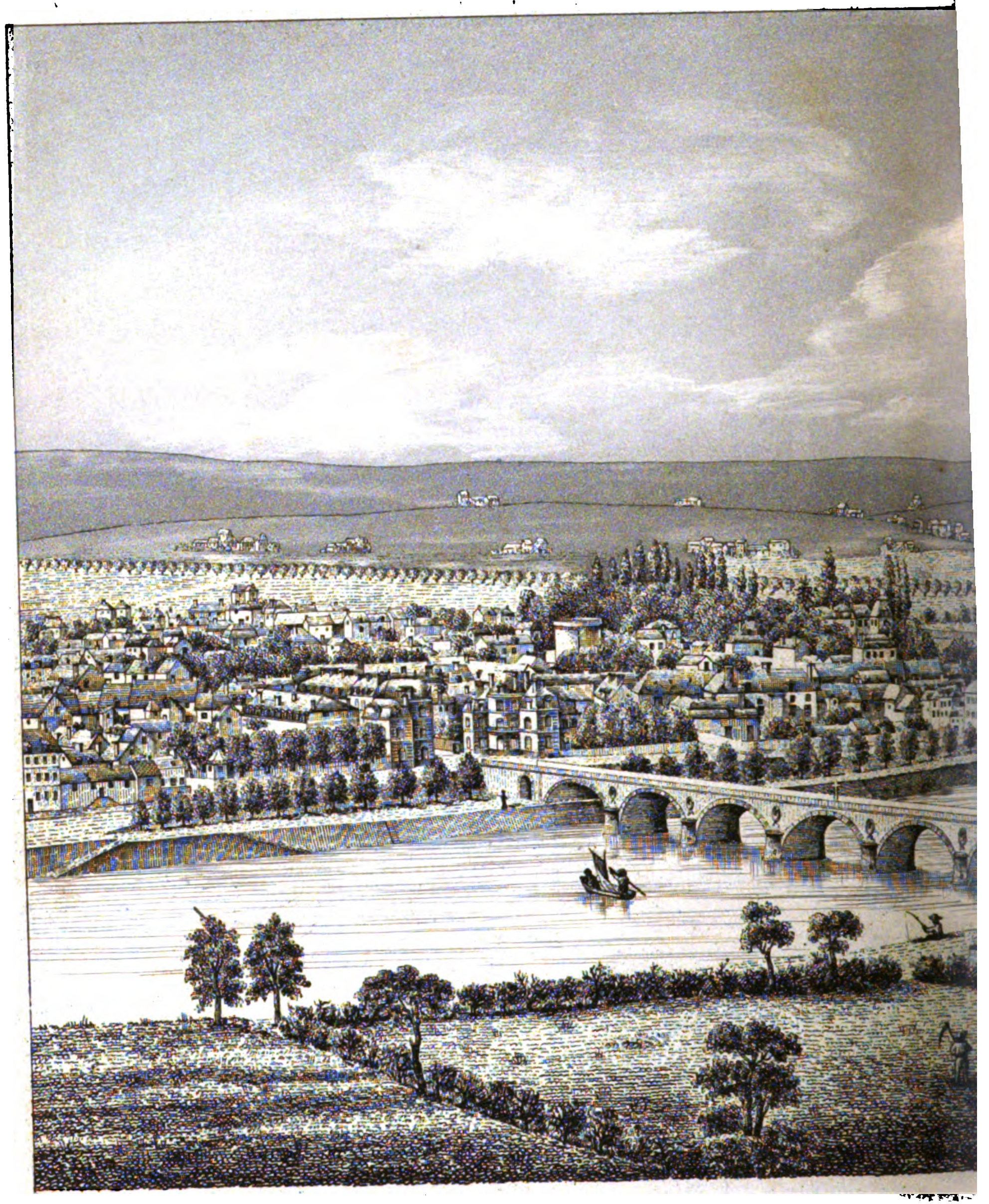
Tout cela ne se faisait malheureusement pas sans jeter le trouble dans certains quartiers. Des rues, jadis florissantes, devenaient mornes et désertes; le commerce se déplaçait au profit des voies nouvelles et quelques intérêts se trouvaient compromis.

A cette perturbation, il fallait ajouter le chiffre toujours croissant des impôts; les charges augmentaient chaque jour et lorsque l'on s'arrêta, en 1870, la ville était endettée pour longtemps. Il avait fallu, en effet, faire des emprunts et augmenter les octrois, pour subvenir à toutes ces dépenses. L'avenir se trouvait engagé, et la construction ou la restauration d'édifices publics d'une utilité incontestable, tels que l'Hôtel-de-Ville et l'église Notre-Dame, se trouvaient indéfiniment ajournées.

Vernon, en effet, n'a pas de maison commune digne de porter le nom d'Hôtel-de-Ville, et il en résulte d'assez graves inconvénients. Le musée et la bibliothèque, qui devraient être installés à la mairie,

Digitized by Google

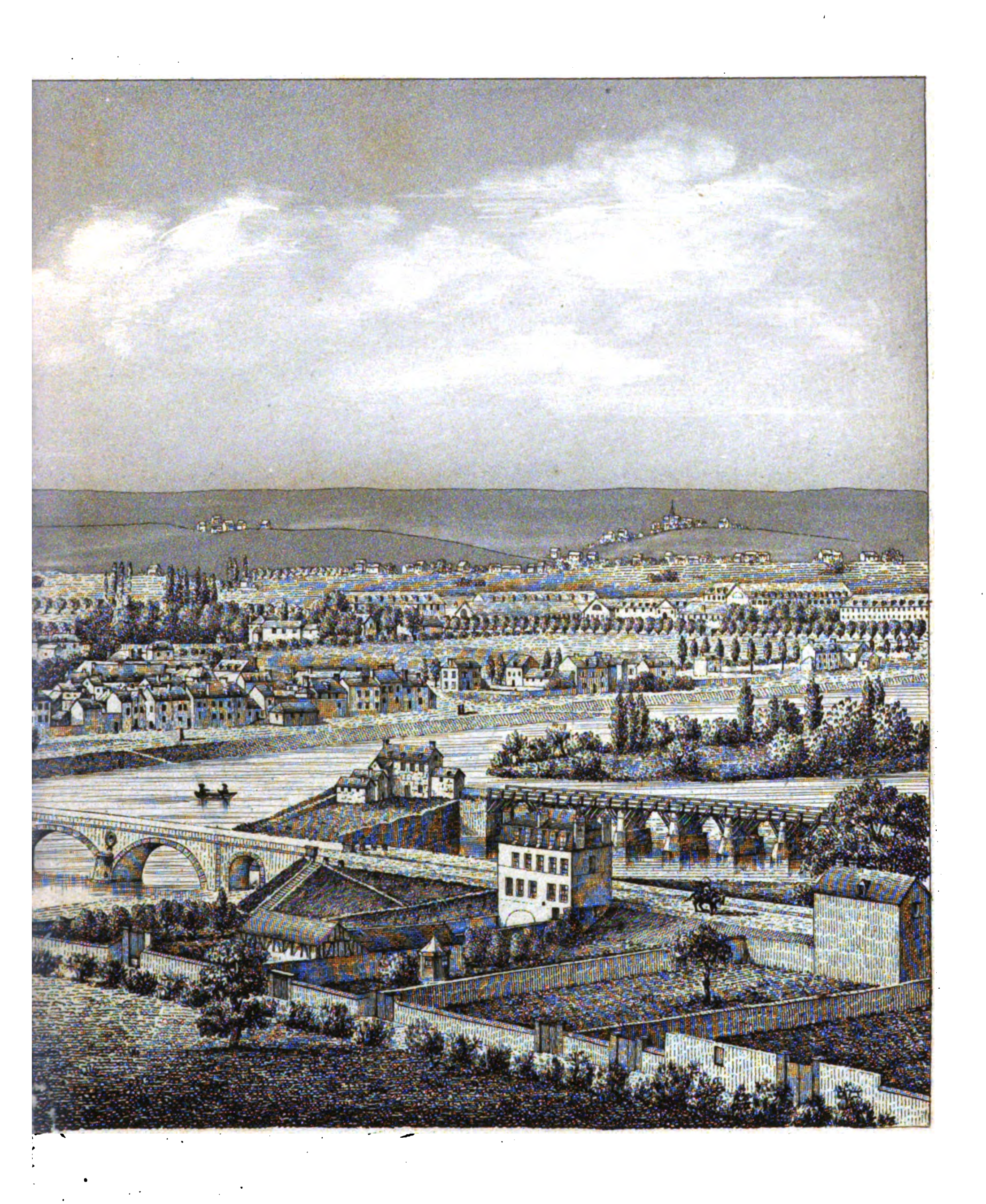
Digitized by Google



Ad. Meyer del

VUE DE V

Digitized by Google



RNON (1872)

Digitized by Google

Digitized by Google

sont placés dans un local étroit et insuffisant; et la conséquence de cet état de choses fait que nul donateur sérieux ne peut avoir l'idée de léguer à la ville une bibliothèque qu'il faudrait reléguer dans les greniers, et que le musée ne s'enrichit nullement, tandis que les villes voisines reçoivent chaque année, des ministères, des tableaux et des objets d'art.

Le revenu de la ville s'élevait en recettes ordinaires, à la fin de l'année 1869, au chiffre de 101,679 fr., et, en recettes extraordinaires, à 17,167 francs, soit en totalité, 118,846 francs. Les dépenses étant, en moyenne, de 75,000 francs, la municipalité ne pouvait disposer chaque année que d'une somme de 43,000 francs environ pour amortir ses dettes, qui s'élevaient à près de 200,000 francs, et pour subvenir aux travaux les plus urgents.

En résumé, la prospérité de la ville était plus apparente que réelle. Des circonstances imprévues devaient encore surcharger son budget.

Le bilan de la commune de Vernon était, sur une échelle plus petite, l'image fidèle de la situation financière de la France. Depuis 1852, des travaux immenses, entrepris par l'Etat, avaient été exécutés sans contrôle sérieux. Les députés, à Paris, les conseillers généraux, en province, ratifiaient en fermant les yeux, les actes du gouvernement et des préfets; les crédits destinés à l'armement des troupes de terre et de mer recevaient d'autres destinations, et les finances étaient mises au pillage.

Le pays était plongé dans une léthargie complète; il entendait vaguement les plaintes de l'opposition et n'y prêtait qu'une oreille distraite. Des événements d'une gravité exceptionnelle vinrent le réveiller brusquement [15].

La Prusse avait posé la candidature d'un prince allemand au trône d'Espagne. Napoléon III s'y opposa. Des complications surgirent et, le 15 juillet 1870, le Corps législatif approuva la déclaration de

[15] En commençant cet ouvrage, nous n'avions pas entendu y faire entrer le récit des événements de 1870-71 et nous n'avions recueilli aucun renseignement précis sur les faits qui s'étaient accomplis à Vernon à cette époque; nous étions alors éloigné de cette ville et nous espérions que quelques-uns de nos concitoyens publieraient une relation de ces événements. On voudra donc bien nous pardonner les erreurs qui pourront se glisser dans l'histoire de cette période. Nous avons consulté les publications faites, au point de vue de la province, sur l'invasion prussienne, et nous avons été assez heureux pour obtenir quelques renseignements de MM. Bourdet et Fleuret, que nous remercions vivement; les appréciations des faits nous sont personnelles. Une publication ayant pour titre : *Vernon pendant la guerre*, avait été commencée dans l'*Écho de Vernon*, sous la signature E. Marival, mais elle n'a pas été continuée et nous le regrettons, car ce récit paraissait devoir être très-intéressant. M. Edm. Duros devait également faire paraître une *Histoire de Vernon pendant la guerre*, et n'en a malheureusement publié que quelques passages. Nous espérons que nos deux concitoyens voudront bien un jour reprendre leur tâche interrompue et donner à la population vernonnaise une relation plus complète et plus intéressante que la nôtre.



guerre faite à la Prusse, malgré les protestations des membres de la gauche, qui affirmaient que la France n'était pas prête pour cette lutte.

A Paris, quelques bandes payées parcoururent les boulevards, en criant : Vive la guerre ! mais ces manifestatious bruyantes trouvèrent peu d'écho. La majorité de la population était pour une solution pacifique du différend qui venait de s'élever, et une contremanifestation s'organisa en ce sens : les étudiants et les hommes sensés protestèrent, aux cris de vive la paix !

L'esprit était le même en province. Les premières nouvelles avaient surpris la population de Vernon, si paisible ordinairement; on avait espéré que la paix sortirait des négociations entamées par les deux cabinets, et ce ne fut que lorsqu'il fut devenu bien évident que la France ne pouvait plus reculer sans honte, que le patriotisme se réveilla et que l'on accepta résolument la guerre.

Des décrets successifs appelèrent les réserves et la mobile. Des soldats de toutes armes affluaient à Vernon, où l'on déployait une grande activité dans les vastes ateliers du parc de construction des équipages militaires. Mais déjà l'on pressentait vaguement un triste dénoûment.

L'intendance, mal organisée, ne pouvait répondre à tous les besoins. Les vivres manquaient; les écuries étaient insuffisantes pour contenir les chevaux qui couchaient sous les avenues des Capucins, le long desquelles on avait tendu des cordages auxquels ils étaient attachés. Bien souvent les chevaux et les mulets brisaient leurs entraves et s'en allaient errer dans la campagne ; on en retrouvait dans les bois et dans les villages voisins. Le désordre était déjà grand.

L'Empereur, qui s'était engagé, avec une légèreté sans pareille, dans une lutte aussi sérieuse, n'avait pu mettre en ligne qu'une armée trop faible, et avait commis, avec ses généraux, la faute grave d'isoler les corps, au lieu de les concentrer. Il avait perdu quinze jours en marches et en contremarches.

Les Prussiens, préparés depuis longtemps à une guerre qu'ils avaient provoquée, et instruits de la mauvaise organisation de l'armée française et de sa faiblesse numérique, du déplorable état de nos forteresses et des vides de nos arsenaux, les Prussiens, disons-nous, instruits de cet état de choses par leurs espions, avaient réuni une armée formidable et frappé un coup décisif, en pénétrant rapidement en Lorraine et en surprenant nos généraux sur tous les points.

Digitized by Google

Trois défaites successives, Wissembourg, Forbach, Reischoffen, forcèrent les maréchaux à se replier sur Châlons. Bazaine se retira sous Metz. Les routes étaient libres et les Allemands avançaient à grands pas.

On espérait encore cependant, car nos soldats avaient montré une telle bravoure, en tenant en échec un ennemi bien supérieur en nombre, qu'il était permis de croire à un revirement de la fortune.

Vaine espérance! Napoléon III, incapable de commander une armée, en avait paralysé les mouvements. Avec ses bagages et sa maison, il avait, à diverses reprises, entravé la marche des troupes, et le jour était proche où allaient s'évanouir les souvenirs de gloire du premier empire. Napoléon 1er, avec des conscrits, avait battu les alliés; Napoléon III, avec de vieilles troupes, allait capituler.

Conduite dans un entonnoir où elle ne pouvait manœuvrer, l'armée française, après trois journées de lutte héroïque, décimée sous les murs de Sedan par l'artillerie prussienne, fut livrée à l'ennemi.

Un enfant de Vernon, le colonel Henri Clicquot, avait payé sa dette à la patrie, en tombant mortellement blessé, à la tête du 1er chasseurs d'Afrique.

Tout obstacle avait disparu. Les Prussiens arrivèrent le 18 septembre devant Paris et l'investirent. Les relations étaient désormais interrompues entre la capitale et la province.

Dès le 19, les journaux n'arrivaient plus à Vernon, et les trains venant de Rouen s'arrêtaient à l'entrée de Mantes, où la voie de fer était coupée.

Le 4 septembre, la république avait été proclamée à Paris: la déchéance de l'empire était un fait accompli. Cette nouvelle, apportée dans le courant de cette journée par les voyageurs, avait été annoncée officiellement au préfet du département de l'Eure, par uue dépêche qui fut affichée vers 11 heures du soir. La foule pressentait cet événement. Il semblait que le salut dut sortir de la République, et on attendait avec impatience cette proclamation. Le nouveau préfet s'installa le 6 septembre.

Les mobiles de Vernon et des autres cantons étaient arrivés à Evreux depuis quelque temps déjà. L'esprit de ces jeunes recrues était bon, malheureusement la plupart des officiers, nommés par les derniers ministres de l'empire, ne possédaient aucune des connaissances militaires indispensables, et il en résultait que l'organisation de ces troupes auxiliaires ne pouvait être que lente et

Digitized by Google

difficile. Les généraux commandant, au 4 septembre, les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, étaient dévoués à l'Empereur et retardaient encore cette organisation par leur inertie.

Les routes étaient déjà encombrées par les émigrants. Vernon, Evreux et les villes voisines étaient traversées par des convois de paysans fuyant devant l'invasion et emportant, dans leurs voitures et leurs lourdes charrettes, leurs meubles les plus précieux. Des troupeaux de moutons, venus des fermes de la Champagne, de la Brie et des environs de Paris, sillonnaient les chemins.

Qui ne se rappellerait avec tristesse ces jours de désolation. Des événements comme ceux-là ne s'oublient pas, et, aujourd'hui encore, il nous semble assister à ces scènes de deuil, mais s'il est un souvenir qui laissa chez les Ebroïciens des traces ineffaçables, ce fut, certes, celui du passage des troupes venant de Vernon.

La marche des Prussiens sur Beauvais ayant fait craindre qu'ils ne se rabattissent, par Gisors, sur Vernon, pour s'emparer du matériel de guerre déposé dans l'arsenal, l'un des premiers actes du gouvernement de la défense fut de faire évacuer ce matériel par des trains qui l'emportèrent vers Châteauroux, Tours et Lyon.

Les troupes casernées dans Vernon partirent avec les dernières voitures. Restés depuis un mois exposés aux intempéries et aux privations, ces malheureux soldats présentaient déjà l'aspect d'hommes fatigués par une campagne laborieuse.

Lorsqu'ils arrivèrent à Evreux, leur vue excita parmi la population de cette ville une explosion de cris de colère contre le gouvernement déchu. Des cavaliers de toutes armes, versés dans le corps des ouvriers constructeurs, marchaient à pied, tandis que des fantassins étaient à cheval; les uns n'avaient pour tout uniforme que des blouses et des coiffures à l'avenant, les autres ressemblaient à de véritables bandits, à la figure hâve et assombrie. Beaucoup de montures ne possédaient ni selles, ni étriers, des cordes remplaçaient les harnais les plus indispensables. Les fourgons chargés de fourrages et de vieux cordages, les forges de campagne en mauvais état, les caissons couverts de groupes de soldats, gris de poussière, tout cela donnait à ces longs convois la physionomie d'un corps d'armée en déroute. Une défaite ne pouvait produire un plus grand désordre.

Ces défilés de la garnison de Vernon durèrent du 10 au 15 septembre.

Des compagnies de francs-tireurs s'organisaient de toutes parts,

Digitized by Google

mais les fusils manquaient, et les Prussiens étaient aux portes de Vernon et de Paci, que les volontaires étaient encore sans armes.

Huit cents francs-tireurs traversèrent Vernon, vers le 23 septembre, et, après une reconnaissance sans résultat, revinrent dans cette ville.

Les Prussiens venaient d'incendier Mézières-lès-Mantes et quelques Mantois effrayés se réfugièrent à Vernon.

Quelques jours après, Mocquart repartit avec ses francs-tireurs et fit subir à l'ennemi, auprès de Maule, des pertes assez sérieuses; il ramena de cette expédition quelques fonctionnaires d'une petite ville de Seine-et-Oise, qui avaient refusé de lui livrer les voitures et les chevaux qui lui étaient nécessaires, puis il quitta bientôt Vernon, sur l'ordre du général commandant la division de Rouen.

Les mobiles de l'Eure, casernés à Vernon, et dont les avant-postes étaient placés à la limite de la forêt de Bizi, vers Port-Villez, reçurent également l'ordre de partir. La ville était abandonnée à elle-même; la garde nationale, en voie d'organisation, fut désarmée par les autorités, dans la soirée du 4 octobre.

Quelques jours auparavant, Vernon avait vu passer dans ses murs l'illustre chef des éclaireurs rouennais, M. Estancelin, qui était venu s'y faire héberger et paradait dans les rues, avec ses cavaliers. Il était bon, disait-il, que sa milice, qui avait fait ses preuves pour le maintien de l'ordre, donnât aussi l'exemple de la lutte contre l'étranger. Certes, cette pensée était patriotique, mais le commandant eut tort de rappeler plus tard qu'aucune troupe française ne s'était approchée autant de Paris pendant les hostilités, car les gardes nationaux rouennais ne peuvent revendiquer, comme un titre de gloire, une reconnaissance qu'ils eurent soin de ne pas pousser jusqu'aux avant-postes prussiens.

M. Estancelin, qui commandait un bataillon de la garde nationale rouennaise et une cinquantaine de cavaliers, s'aventura un jour sur la route de Mantes, mais il ne tarda pas à en revenir prudemment, et il jugea bon de quitter Vernon, où les railleries commençaient à pleuvoir. Il n'en reçut pas moins à Elbeuf, s'il nous en souvient bien, les félicitations des autorités de cette ville, trompées par ses allures guerrières.

Un témoin de son séjour à Vernon a raconté ainsi ses exploits : « M. le général Estancelin « poussa en grande pompe une reconnaissance sur la lisière du bois de Bizy ; on ne peut s'imaginer avec

Digitized by Google

quelle circonspection ces braves rouennais marchaient : point de bruit, une précaution extraordinaire, on aurait cru que les Prussiens étaient campés à 200 mètres, et qu'ils allaient les surprendre ; là où les barrières fixes fermaient le passage à la troupe, une petite hachette servait à couper la lisse. C'était toujours autant que les Prussiens ne seraient pas obligés de faire.

« M. Estancelin, accompagné de deux lanciers, poussa une reconnaissance jusqu'au poste avancé des mobiles ; à son retour, la colonne se remit en marche pour Vernon, où ils logèrent la nuit.

« Notons en passant un détail comique :

« Pendant que M. Estancelin rendait visite au poste des mobiles, deux jeunes gens étaient occupés à couper un petit chêne destiné à porter la malle d'un chef, fardeau pesant qu'un pauvre diable de garde national portait sur son dos depuis Vernon. Cette malle était probablement d'une grande utilité, puisqu'elle faisait aussi un tour de reconnaissance (environ 6 kilomètres).

« Son propriétaire était peut-être fier de la faire promener ainsi, mais celui qui la portait s'en serait bien passé.

« Enfin, il fut décidé que l'on partirait pour déloger les Prussiens de Mantes ; chacun croyait que toute la mobile disponible allait se joindre à la colonne ; mais ils partirent seuls, et sans la présence d'esprit du chef de bataillon, toute la garde nationale tombait entre les mains de l'ennemi.

« Malgré que M. Estancelin publia des adresses de félicitations, qui lui avaient été remises au sujet d'un combat qui avait été livré, et dans lequel l'avantage leur était resté, il fut formellement démenti par le conseil municipal de Rouen [16]. »

La vallée de la Seine était alors occupée par la brigade de cavalerie du général Bredow. et par quelques compagnies d'infanterie bavaroise.

Le 4 octobre, ces troupes s'emparèrent de Paci, après un engagement de courte durée avec les mobiles de l'Eure, que le commandant, M. d'Arjuzon, fit battre en retraite avec une précipitation déplorable, livrant à eux-mêmes quelques francs-tireurs d'Evreux et de Paci, placés en avant-garde, et qui faillirent être faits prisonniers.

Le lendemain, les Prussiens arrivèrent à Vernon par la route d'Evreux, au nombre de 150 environ, et annoncèrent l'approche d'un plus fort détachement. En effet, le 6 au matin, 600 hommes entraient

[16] Stanislas Guilbert, *Invasion des Prussiens en Normandie*, p. 6.

Digitized by Google

dans la ville, avec deux canons. Leurs éclaireurs parcoururent les rues à fond de train, pour s'assurer qu'elles étaient bien dépourvues de troupes françaises, puis le gros du détachement y pénétra à son tour et arriva à l'Hôtel-de-Ville, où les officiers exigèrent des autorités la livraison immédiate de café, sel, blé, farines, cigares, etc.; ils se retirèrent vers Bizi, après avoir préalablement déjeuné sous la halle, et après avoir interrompu les communications télégraphiques, saccagé la gare et enlevé les rails.

Une partie du détachement, restée à Bizi en réserve, avait fait main basse sur le bétail du château. Ces réquisitions terminées, les Allemands rentrèrent à Paci avec cinq voitures chargées de butin. Le lendemain, ils évacuèrent cette ville et ses environs.

Ils étaient à peine partis, que les mobiles de Louviers et d'Andeli arrivaient à Vernon pour en reprendre possession et s'y livraient à de regrettables excès. Dans un certain nombre de cafés et d'hôtels qu'ils avaient envahis, et notamment au Soleil-d'Or et à Saint-Nicolas, ils refusèrent de payer leur repas et brisèrent les tables et les vitres, sous le prétexte de punir les habitants de la réception faite à l'ennemi le 6 octobre précédent. L'un d'eux, en entrant en ville, avait insulté un honorable habitant de Vernon; ce dernier, n'ayant pu obtenir satisfaction de l'outrage qu'il venait de recevoir devant l'un des officiers, se mit en quête de son insulteur, le retrouva et le contraignit de lui demander pardon à genoux.

C'est avec regret que nous constatons ces faits, car les officiers de la mobile n'ignoraient pas que la ville, abandonnée par eux à l'approche des Prussiens, ne pouvait se défendre seule, et les Vernonnais prouvèrent plus tard qu'ils avaient autant de courage que bien d'autres.

Nous aimons, du reste, à croire qu'un patriotisme égaré fut la seule cause de ces excès et que tous les mobiles n'y prirent pas une part égale.

On procéda immédiatement à la réparation de la voie ferrée, pour permettre aux troupes d'arriver directement en gare.

Mocquart revint avec ses éclaireurs de la Seine; des détachements de fantassins du 94e de ligne, de chasseurs à cheval, de gendarmes et de mobiles d'Alençon arrivèrent également. Les francs-tireurs occupèrent Bizi.

Les Prussiens, qui étaient à Gisors depuis le 9 octobre, au nombre de 4,000 environ, faisaient chaque jour des excursions sur les chemins et dans les villages environnants, et rien ne les empêchait de

Digitized by Google

pousser leurs reconnaissances jusqu'à Vernon, éloigné de 10 lieues à peine de Gisors. On les signala, le 14, sur les hauteurs de Vernonnet.

Depuis longtemps déjà le pont était miné. Lorsque les Prussiens avaient fait leur première apparition, le 5, un capitaine du génie français était accouru en toute hâte pour le faire sauter, mais la foule s'y était énergiquement opposée, en se portant sur le pont, et l'officier n'avait pu remplir sa mission. La destruction de cet ouvrage d'art eût été alors une faute impardonnable, puisque la ville est située sur la rive gauche de la Seine, comme Paci, et que l'ennemi, venant de cette dernière ville, n'avait nul besoin de traverser le fleuve. Mais il n'en était plus de même à la date du 14 octobre : Vernonnet est sur la rive droite, la démolition du pont pouvait empêcher la marche en avant des Prussiens venant de Gisors et de Beauvais, et les habitants se résignèrent au sacrifice qu'exigeait la défense.

Le capitaine Peltier était revenu avec des ordres formels, et le 14 octobre, à huit heures du soir, il les mit à exécution en faisant sauter le pont de pierre. Le lendemain matin, il recommença cette opération pour le pont du chemin de fer, placé en aval, et dont les débris furent projetés à une grande distance.

L'apparition des Prussiens sur la rive droite de la Seine n'était pas une vaine démonstration. La 4e division, établie sur la ligne de l'Epte, avait reçu l'ordre de franchir la Seine pour effectuer sa jonction avec la brigade Bredow, qui opérait sur la rive gauche. Ces troupes réunies avaient pour mission de ravitailler l'armée d'investissement placée devant Paris [17].

Le 22 octobre, vers dix heures du matin, 80 hussards de la mort et 200 fantassins arrivèrent à Vernonnet. « Aussitôt, des vedettes furent placées à la crête du coteau qui s'élève en face Vernon. C'était jour de marché; les bateliers passaient les paysans et leurs denrées; mais, à l'approche des Prussiens, les barques furent amarrées à la rive gauche, et toute communication d'une rive à l'autre cessa. »

Quelques Vernonnais s'étaient rendus sur le quai et avaient engagé le feu; un gendarme s'était joint à eux et les imitait.

Le commandant allemand demanda aux habitants de Vernonnet « si c'était de la troupe ou des civils qui tiraient sur eux. On lui

[17] Baron Ernouf, *Souvenirs de l'invasion prussienne en Normandie*.

Digitized by Google

répondit que c'était de la troupe. Est-ce de la ligne ou de la mobile? demanda-t-il encore. — Ce sont des mobiles, lui fut-il répondu. — Oh! ce sont des mobiles. Hé bien, attendez; on va leur boucher la bouche! (textuel) Sur un ordre qu'il donna, un cavalier partit au galop, et cinq minutes à peine écoulées, deux pièces de canon arrivaient et étaient mises en position à l'entrée de la route des Andelys, d'où les artilleurs envoyèrent sur Vernon environ 60 à 70 obus; ils ne cessèrent qu'à bout de munitions [18]. » Les Prussiens pouvaient apercevoir, dans l'axe de la rue d'Albuféra, et sur les diverses voies qui conduisent à Bizi, les femmes et les enfants qui s'en fuyaient terrifiés, et ils prenaient plaisir à les poursuivre avec leurs boulets.

La fusillade continuait sans beaucoup d'effet; les armes n'avaient pas une assez longue portée pour atteindre les Allemands, et le danger était plus grand pour les gardes nationaux, à peine abrités par les maçonneries du pont contre les éclats d'obus et les pierres ou les ardoises que faisaient voler les bombes; quatre personnes furent blessées dans l'intérieur de la ville par les balles des fusils à aiguille ou par les éclats d'obus, mais heureusement ces blessures n'offraient aucune gravité.

Le feu dura une heure environ et causa d'assez nombreux dégâts dans la plupart des quartiers de Vernon : dans les maisons qui bordent le quai, dans les rues Saint-Jacques et de la Congrégation et sur le cours de l'Éperon. L'abside de l'église Notre-Dame en souffrit également.

Satisfaits d'avoir ainsi bombardé une ville ouverte, dans laquelle ils ne pouvaient entrer, parce que l'autorité militaire avait fait sauter le pont, les Prussiens regagnèrent la route de Gisors, mais une surprise désagréable les y attendait.

Quelques habitants de Vernonnet et des paysans des environs s'étaient embusqués dans la forêt, aux abords de la fontaine de Tilli, pour les y surprendre. Ils les saluèrent de quelques décharges au passage, démontèrent plusieurs artilleurs et tuèrent l'officier qui avait commandé le feu.

« Au bruit du canon tonnant sur la ville, les communes de Pressagny, Notre-Dame-de-l'Isle, Port-Mort et plusieurs autres sonnèrent le tocsin; tous les hommes se réunirent pour aller, en traversant les bois, attendre l'ennemi à son passage. Malheureusement, ils n'a-

[18] Stanislas Guilbert.

vaient pu se réunir assez vite, et quand ils arrivèrent, l'ennemi était passé [1]. »

Dans la même journée, une affaire assez sérieuse s'engageait, entre Vernon et Paci, et les mobiles de l'Ardèche y prenaient une glorieuse part.

Le 1er bataillon de l'Ardèche, arrivé à Évreux le 30 septembre, avait été envoyé à Gaillon, le 17 octobre, pour surveiller les rives de la Seine jusqu'à Vernon. Il occupait, avec le 1er bataillon de la mobile de l'Eure, la forêt de Bizi, tandis que le 1er régiment des éclaireurs de la Seine (colonel Mocquart) campait dans la forêt de Rosni et dans les bois d'Hécourt.

Le 2e et le 3e bataillon, débarqués quelques jours plus tard à Évreux, avaient été mis, avec le premier, sous les ordres de Mocquart, qui avait également à sa disposition les trois bataillons de l'Eure et le 6e bataillon de la Loire-Inférieure.

En même temps que les Prussiens, partis de Mantes, marchaient sur Paci avec 2,000 hommes environ, Mocquart faisait un mouvement en avant avec ses éclaireurs qui déjà, bien des fois, s'étaient mesurés avec les Allemands et étaient revenus décimés de Sedan, et avec trois compagnies de mobiles de l'Ardèche, fortes de 160 hommes chacune. Il rencontra l'ennemi près de Cravent, le battit et lui fit perdre environ 150 hommes; les éclaireurs de la Seine eurent à déplorer la mort de quelques-uns des leurs et eurent quelques blessés; un de leurs officiers, le commandant Guillaume, reçut une grave blessure qui nécessita l'amputation d'un bras. Les mobiles de l'Ardèche, qui se trouvaient au feu pour la première fois, s'y comportèrent bravement; leurs pertes se réduisirent à deux hommes tués et sept blessés.

Un officier des éclaireurs de la Seine, M. de Lamonta, attribua une part du succès de cette journée à un habitant de Vernon, M. Froment, ancien militaire qui, venu au camp d'Hécourt pour y voir un ami, se trouva présent lors du combat et ramena au feu une compagnie de l'Ardèche mal commandée.

« Cette journée du 22 octobre, dit M. le baron Ernouf, constituait pour les Prussiens un véritable échec..... Si les Prussiens de la rive droite avaient pu franchir la Seine, ils auraient marché de Vernon sur Paci; les éclaireurs et les mobiles, pris à revers, auraient été contraints de se replier sur Evreux. Cette fois, du moins, le fameux

[1] Stanislas Guilbert.

Digitized by Google

mouvement tournant n'avait pu être opéré, et, d'autre part, l'attaque de front par la rive droite avait complétement échoué[20]. »

Le 4 novembre suivant, des Anglais traversèrent Vernon avec des voitures d'ambulance portant le pavillon neutre de Genève. Ces voitures contenaient des vivres et du biscuit qu'on supposa destinés aux Prussiens, et on les saisit, mais il est probable que cette supposition était mal fondée, car le lendemain on laissa partir ce convoi. Une caisse de biscuits défoncée fut laissée au bureau de bienfaisance.

Deux jours après, les mobilisés de Vernon se rendirent au chef-lieu du département, où devait se faire la reconnaissance des officiers. Le bataillon d'Evreux, dont ils firent partie, eut pour commandant M. Berger, ancien officier de marine, qui habitait Vernon lorsque la guerre éclata.

M. Berger avait voulu offrir ses services au gouvernement de la défense, mais l'investissement de Paris l'en avait empêché. Il s'était fixé dans notre ville et les mobilisés l'avaient choisi pour capitaine, mais il ne tarda pas à être nommé chef de bataillon, et les Vernonnais le remplacèrent par un ancien sergent des voltigeurs de la garde. Il revint à Vernon avec les mobilisés et quitta définitivement cette ville le 20 novembre, sur l'ordre du général de Kersalaun, pour se rendre à Gaillon, d'où il repartit pour Cherbourg.

A ses connaissances militaires, M. Berger joignait une grande énergie et un ardent patriotisme. Enfant de l'Alsace, il espérait la délivrance de cette belle province et demanda plus d'une fois à marcher à l'ennemi avec son bataillon, campé dans la presqu'île du Cotentin, mais ses aspirations patriotiques vinrent toujours se briser contre la résistance passive du chef de légion et des officiers supérieurs, qui refusèrent de lui accorder l'autorisation qu'il demandait et la batterie d'artillerie dont il sollicitait le commandement.

Ce fut le cœur navré qu'il quitta, après la signature de la paix, le camp de Portbail, où tant de jeunes gens avaient succombé aux atteintes de la fièvre et aux rigueurs de l'hiver qui glaçait les plus robustes.

La compagnie des mobilisés vernonnais, bien commandée, ne perdit qu'un seul homme, et ce résultat doit être attribué, en grande partie sans doute, aux manœuvres continuelles et aux exercices fortifiants ordonnés par le capitaine Lagarde, qui, en quelques mois,

[20] Baron Ernouf, *Souvenirs de l'invasion*, etc., p. 90.

Digitized by Google

avait su faire des soldats. Il est à remarquer que les compagnies les plus éprouvées par la maladie furent celles dont le désœuvrement fut le plus complet.

Une souscription avait été ouverte à Vernon, pour l'achat de canons; quatre petites pièces montées arrivèrent le 15 novembre. La garde nationale finissait son organisation.

Les Prussiens recommencèrent à cette époque le mouvement tournant qu'ils n'avaient pu effectuer le mois précédent. L'inertie du général de Kersalaün, commandant la subdivision de l'Eure, facilita singulièrement leur marche. Ils se portèrent rapidement sur Nonancourt et tentèrent de surprendre Evreux, abandonné à ses seules ressources, mais, repoussés par les gardes nationaux de cette ville, ils durent se retirer, après un bombardement de deux heures environ, des hauteurs de la Madeleine, où était placée leur artillerie. Nous rappelons cette résistance pour protester contre les allégations du colonel Thomas, dont nous parlerons bientôt.

Les Prussiens n'en conservèrent pas moins leurs premières positions, et, dans la crainte d'un retour offensif, l'ordre de *se replier* fut donné aux mobiles qui occupaient les villes voisines du chef-lieu du département. M. de Kersalaün avait eu la prudence de se mettre à l'abri, dans la nuit même du bombardement d'Evreux.

Il s'était rendu à Gaillon où il fut rejoint, le 20 novembre, par les mobilisés de Vernon, les mobiles de l'Eure, de la Loire-Inférieure et de l'Ardèche, et les francs-tireurs de Caen et de Seine-et-Oise, qui, tous, depuis le 12 novembre, étaient sous les ordres du lieutenant-colonel Thomas, par suite du départ de Mocquart, appelé au Hâvre à cette époque.

Le général de Kersalaün présida lui-même à l'embarquement de ces troupes pour Louviers. En arrivant dans cette ville il trouva le général Briand, commandant la division de Rouen, que le gouvernement de Tours venait de charger de la subdivision de l'Eure, et qui lui reprocha « d'avoir abandonné Évreux, dont les Prussiens s'étaient emparés sans coup férir, trouvant la ville sans défense et les habitants tout préparés depuis longtemps à bien les accueillir [21]. » C'est contre ces dernières paroles que nous avons déjà protesté.

Immédiatement après le départ des mobiles, 120 cavaliers prussiens s'étaient présentés à Vernon, avaient annoncé l'arrivée de nombreuses troupes, ordonné des réquisitions, et s'étaient retirés.

[21] Lieutenant-colonel Thomas, *Campagne de la garde mobile de l'Ardèche en Normandie.*

Digitized by Google

Briand suspendit à Louviers l'embarquement des troupes, dont la plus grande partie avait été expédiée sur Beaumont-le-Roger, et donna l'ordre au colonel Thomas de « se porter en arrière, pour couvrir Vernon, qui devait être attaqué le lendemain matin par les Prussiens. »

Quatre compagnies du 2e bataillon de l'Ardèche, et le 3e bataillon, formant ensemble un effectif de 1,500 hommes, partirent de Saint-Pierre-de-Louviers le 21 novembre, à 11 heures du soir, par un train spécial.

« On marchait à petite vitesse et avec tous les feux de signaux éteints. Vers trois heures du matin, par une nuit obscure et pluvieuse, l'on arrivait à une lieue en avant de la ville. Aussitôt, les troupes descendirent sur la voie et furent dirigées à droite sur les hauteurs de la forêt de Bizy, qui couvrent Vernon du côté de Pacy, où l'ennemi était arrivé en force depuis la veille.

« Des habitants du pays nous guidèrent dans la forêt de Bizy et nous en firent connaître les routes principales, en nous indiquant celles par lesquelles les Prussiens devaient forcément passer, routes qui toutes étaient parfaitement connues de ces derniers, la forêt ayant été occupée précédemment par eux et fouillée en tous sens par leurs éclaireurs. Le lieutenant-colonel fit garder toutes les voies qui lui furent indiquées et surtout les deux principales, conduisant de Vernon à Pacy et Evreux. Il les fit border de tirailleurs placés dans les fourrés, à quelques mètres en arrière, avec défense d'ouvrir le feu sans ordre, et injonction expresse de garder le silence le plus absolu. Il fit en outre garder la grande route de Mantes à Vernon, à un kilomètre de l'entrée et de la sortie de la ville, en plaçant sur chacun de ces points une compagnie de 150 hommes, pour arrêter l'ennemi, s'il se présentait de ces côtés. Le commandant de Montgolfier, avec trois de ses compagnies, dut garder la route principale, et le commandant Bertrand fut chargé d'observer, avec les quatre compagnies de son bataillon, les hauteurs et défilés du Petit-Val et la grande route de Paris, à la sortie sud de la ville.

« L'intention du lieutenant-colonel était, en prenant ces dispositions, de laisser les Prussiens franchir la forêt et même entrer dans la ville, afin de pouvoir profiter ensuite de l'avantage de nos positions élevées, pour les attaquer et les cerner dans Vernon, si cela était possible. Ces dispositions avaient en outre l'avantage de paralyser en grande partie l'action de l'artillerie ennemie, en l'amenant à se placer dans des positions désavantageuses pour son tir.

Digitized by Google

« Toutes ces mesures étaient prises au point du jour, malgré une pluie continue, lorsque du côté de Pacy un grand roulement de voitures nous annonça l'arrivée de l'ennemi. A 7 heures et demie, on commença à entendre la sonnerie des trompettes prussiennes; une première avant-garde passa rapidement, suivie un quart d'heure après d'une deuxième avant-garde de cent hommes environ, cavaliers et fantassins. Le gros de la troupe suivait à trois cents mètres de distance, escortant quelques pièces d'artillerie et une cinquantaine de fourgons ou chariots de toutes formes. Enfin, une arrière-garde de cavalerie et d'infanterie formait la marche des Prussiens qui ne se doutaient nullement qu'ils passaient au milieu de leurs ennemis. Leur passage dura près d'une heure.

« Ils croyaient cependant avoir bien pris leurs précautions, car nous apprîmes plus tard que leurs éclaireurs étaient déjà venus fouiller la forêt deux heures avant notre arrivée, et n'y avaient trouvé personne.

« Lorsque leur tête de colonne arriva à Vernon, où l'on connaissait notre présence dans la forêt et autour de la ville, les Prussiens remarquèrent chez les habitants une certaine assurance à laquelle ils n'étaient pas habitués. Des gardes nationaux tirèrent quelques coups de feu sur leurs hommes, et il n'en fallut pas davantage pour éveiller leur méfiance; aussi n'entrèrent-ils pas tous en ville. La plus grande partie de leurs forces resta formée en dehors; ils se mirent en quête de renseignements et surent par d'infâmes Français, leurs espions, que nous étions dans la forêt. Les Prussiens ne songèrent dès lors qu'à battre en retraite . Après avoir reconnu l'impossibilité de se retirer par la grande route de Paris, qu'ils avaient trouvé gardée aux deux extrémités de la ville, et où ils avaient été reçus à coups de fusils par nos troupes, ils rentrèrent en ville tout affolés et durent chercher une issue à travers la forêt, pour pouvoir échapper à une perte certaine. Leur cavalerie se porta immédiatement en avant, pour explorer les passages et reconnaître ceux qui pourraient être libres. A force d'investigations elle finit, guidée par les gardes de la forêt de Bizy, appartenant à M. Schikler, banquier d'origine prussienne [22], par reconnaître divers petits chemins de service qui ne

[22] M. Schikler « que des alliances de famille et d'importants intérêts rattachent depuis longtemps à la France, ne saurait, dit M. le baron Ernouf, être confondu avec ces Allemands indignes qui ont abusé de notre hospitalité confiante pour nous trahir. Il n'en subit pas moins les inconvénients inévitables d'une fausse position, et fut quelque temps en butte à d'odieux soupçons..... On sait aujourd'hui et l'on ne saurait trop répéter que M. F. Schikler, en dépit de sa nationalité, a le cœur français, qu'il l'a bien prouvé par les soins généreux qu'il ne cessait de prodiguer, en Allemagne, à nos blessés, à nos prisonniers. » (*Souvenirs de l'invasion*, p. 92).



nous avaient pas été indiqués et que, dès lors, nous n'avions pu faire garder. Par ces chemins, les Prussiens s'empressèrent de faire filer leur artillerie et une partie de leurs chariots escortés par leur cavalerie. En même temps, et pour protéger leur marche dans le bois, ils lancèrent leur infanterie sur notre centre, pour nous contenir.

« A l'arrivée de cette infanterie, nos troupes prirent l'offensive, et une vive fusillade s'engagea de part et d'autre sur la grande route de la forêt, où les Prussiens se présentaient en masse, avec bon nombre de leurs voitures, dans l'intention de franchir le passage et retourner vers Pacy. La fusillade durait depuis une heure environ, toujours très-nourrie des deux côtés, lorsqu'enfin les Prussiens se dispersèrent dans tous les sens à travers la forêt et nous les poursuivîmes jusques à la lisière faisant face à Pacy. Dans ce sauve-qui-peut, les Prussiens reçurent encore bon nombre de coups de fusil et eurent beaucoup de tués et de blessés qu'ils purent enlever en se retirant, entre autres un officier supérieur.

« L'ennemi, soit dans sa fuite effarée, soit dans la lutte, dut perdre environ 3 officiers et 150 soldats. Nous ne fîmes que quatre prisonniers

« De notre côté. nous n'eûmes que deux hommes tués et six blessés, dont deux grièvement. M. le commandant de Montgolfier, qui s'était trouvé constamment au milieu du feu, eut son cheval tué sous lui, presque à bout portant.

« Les trois compagnies du 3e bataillon qui avaient pris part à l'action la plus sérieuse, sous les ordres de ce brave officier supérieur, se conduisirent brillamment et ajoutèrent ainsi à la bonne réputation que la mobile de l'Ardèche s'était déjà acquise dans l'Eure.

« Malheureusement, la concentration des quatre autres compagnies du 3e bataillon, qui avait été ordonnée par le colonel, ne put s'opérer à temps, à cause de la difficulté des chemins, pour qu'elles pussent prendre part à l'action. Toutefois, il était resté entre nos mains, outre plusieurs voitures de vivres brisées et abandonnées dans la forêt, douze fourgons attelés chacun de 4 chevaux et remplis de bagages appartenant aux officiers ou à la troupe, des provisions de vivres et une grande quantité d'objets volés par l'ennemi dans diverses localités, tels que : pendules, montres, jouets d'enfants, vêtements de femmes, châles, cachemires, manchons, pièces d'étoffe en drap, bijouterie, outils, sacs d'argent, *thalers*, etc. ; un petit canon qui était placé sur l'un des fourgons resta aussi en notre possession.

« Toutes ces prises furent immédiatement dirigées sur Rouen, où

Digitized by Google

M. le général Briant, qui les avait réclamées, après en avoir fait dresser l'inventaire par M. le maire de la ville, en présence de tous les consuls des puissances étrangères, les remit soit au Trésor, soit aux Domaines, pour en opérer la vente. Mais les Prussiens étant entrés à Rouen deux jours avant celui fixé pour cette vente, tous ces objets furent dispersés en ville ou attribués par le général à divers services militaires. . . . .

« Après la retraite de l'ennemi, la ville de Vernon fut occupée et gardée par les quatre compagnies du commandant Bertrand. Le 3e bataillon occupa les avenues de la forêt de Bizy pendant toute la journée du 22, dans la crainte de quelque retour offensif des Prussiens, et ne descendit en ville que le soir après avoir organisé une forte garde de nuit dans la forêt. .

« Ainsi la ville de Vernon se trouvait sauvée de l'occupation prussienne; aussi nos troupes furent elles accueillies avec acclamations par tous les habitants [23]. »

Tel est le récit du colonel Thomas, que nous compléterons ou rectifierons en quelques points.

Lorsque les premiers cavaliers prussiens arrivèrent à l'hôtel de ville, le lieutenant commandant le poste, M. Merx, se plaça dans le milieu de la rue, un fusil non chargé à la main, et arrêta les éclaireurs ennemis, en criant : *On ne passe pas!* Etonné, le chef de la patrouille hésita un instant, puis il poussa son cheval en avant, mais M. Merx, abaissant son arme, répéta sa défense, en épaulant ; au même moment, le sergent Portemont se rangeait près de son lieutenant et couchait en joue les cavaliers, qui tournèrent bride immédiatement.

Quelques secondes après, les mêmes éclaireurs, ou de nouveaux cavaliers, débouchaient à fond de train de la rue Garenne, en déchargeant leurs mousquetons. Les gardes nationaux, qui s'étaient procuré des cartouches, répondirent à ce feu, et la fusillade s'engagea entre l'ennemi et les habitants, dans le centre de la ville.

« Aux premiers coups de feu, les rues de la ville s'emplirent de cavaliers. Ils couraient affolés dans toutes les directions, les officiers criant en allemand des ordres, et les soldats criblant de balles la devanture des boutiques. Ce langage inaccoutumé, le galop sonore et précipité des chevaux, le pétillement de plus en plus vif de la fusillade, tout cela formait un concert étrange, à l'aide duquel l'ennemi voulait

[23] *Campagne de la garde mobile de l'Ardèche en Normandie.*

Digitized by Google

sans doute nous frapper de terreur. Mais l'affaire prit bientôt pour lui la plus sérieuse tournure. Un détachement d'infanterie avait suivi les hussards, à leur entrée dans la ville, et s'était dirigé vers les casernes; les mobiles l'y reçoivent par un vigoureux feu de peloton. Il se réfugie alors dans la cour du *Grand-Cerf* et s'y barricade. L'action devient aussitôt générale. Les 1,500 Allemands massés aux portes de la ville, s'apercevant qu'ils sont tombés dans un traquenard, s'efforcent en vain d'en sortir; partout une fusillade violente les accueille. La lutte est surtout vive dans le champ planté de vignes qui, de la forêt, s'étend à Gamilly. Les femmes de ce faubourg, armées de fourches, poursuivent avec acharnement l'ennemi débandé. On put croire un instant que, cerné de tous côtés, il allait mettre bas les armes, mais un oubli, à jamais déplorable pour nous, le préserva de cette complète défaite. On avait négligé de garder le chemin sous bois menant au village de Blaru : après mille courses folles autour du cercle humain qui les enserrait, cavalerie et infanterie l'enfilèrent et disparurent aux yeux des mobiles stupéfaits.

« Ainsi se termina, à une heure de l'après-midi, le combat du 22 novembre. Les Allemands laissaient entre nos mains douze chariots pleins d'armes et d'objets volés, quatre hommes et six chevaux. Le chiffre des prisonniers eût pu être plus considérable. Une compagnie d'infanterie bavaroise, occupant le chemin creux de Gamilly, voulait tout entière se rendre, mais l'enfant qu'elle chargea de prévenir les mobiles n'arriva pas assez vite [24]. »

Dans ces champs de Gamilli, où la lutte était si vive, où hommes et femmes, armés de fourches, de faux, de bêches, de fusils à pierre, poursuivaient à travers les vignes les cavaliers terrifiés, où une femme, et ce n'était pas, dit-on, la moins acharnée, s'était fait une arme avec une baïonnette emmanchée au bout d'un bâton, dans ces champs, on retrouva une pendule, dont Diane était le sujet, pendule volée à Mantes et qui, au bout d'une année fut réclamée par son ancien possesseur.

Hommes et femmes s'attelèrent aux chariots abandonnés par l'ennemi et rentrèrent en ville au milieu des acclamations de la population. Parmi ces voitures se trouvaient des caissons du train des équipages de l'armée française et un fourgon de notre artillerie, remplis d'objets de toutes provenances, ramassés soigneusement, dans les localités qu'ils avaient traversées, par MM. les Allemands,

[24] Edmond D..., *Écho de Vernon*, 9 décembre 1871.

Digitized by Google

gens d'ordre et de prévoyance : pantoufles en tapisserie, sabots, bas, chaussons d'enfants, linge fin, lampes, boucles d'oreilles, etc., etc.

Les Prussiens s'étaient emparés, en entrant le matin dans Vernon, de plusieurs conseillers municipaux, de M. Leroux, secrétaire de la mairie, et du tambour de ville, M. Bisson. A la faveur du tumulte et de l'effarement de l'ennemi, tous parvinrent à échapper à leurs gardiens, sauf M. Bisson qui, après avoir partagé les dangers de ses compagnons, traînés de rue en rue, au milieu de la fusillade, fut emmené par les Prussiens et resta prisonnier pendant trois semaines. Au bout de ce temps, il fut échangé contre le corps du comte de Kleist-Bornstœdt, capitaine de hussards, tué dans la journée du 22.

« Quelque temps après, dit M. le baron Ernouf, je lus, dans une *Gazette de Berlin*, les détails de l'inhumation de ce comte de Kleist, dont le cadavre avait été rendu aux Prussiens, après l'affaire du 22, en échange d'un habitant de Vernon, enlevé comme otage. Ses restes avaient été transférés dans sa patrie. Ce journal lui consacrait une longue notice nécrologique qui le désignait comme un sujet d'un mérite exceptionnel. Seulement on prétendait faussement qu'il avait péri dans une embuscade de francs-tireurs. Il avait été tué en plein combat, d'un coup de feu tiré par le commandant du 3e bataillon de l'Ardèche. »

M. de Lamonta, dont nous avons déjà cité la lettre relative au combat d'Hécourt, attribue à M. Froment une large part dans le succès du combat du 22 novembre.

« Je crois, dit-il, pouvoir affirmer que c'est M. Froment qui a conçu le premier l'idée du mouvement ; que c'est lui qui est allé le tracer, pour ainsi dire, au général Briant ; que c'est lui encore qui, de concert avec le colonel Thomas, des mobiles de l'Ardèche, a réglé les mouvements des troupes, et qu'enfin il a pris lui-même une part active au combat [25] ».

M. Froment reprit du service, après cette affaire, et fut nommé plus tard lieutenant-colonel d'artillerie.

Un autre habitant de Vernon, M. Chrisostôme, officier en retraite, qui avait offert son épée au gouvernement de la Défense, après Sedan, fut tué quelques jours plus tard, dans le combat d'Etrépagni. où il commandait une compagnie d'infanterie.

Le 23 novembre, un convoi de poudre entrait à Vernon où étaient également arrivés une cinquantaine de cavaliers. La forêt était

[25] *Vernon-Indépendant*, numéro du 19 juillet 1873.

Digitized by Google

occupée par les mobiles qui faisaient bonne garde, car les Allemands essayaient de reprendre l'offensive vers Blaru et aux environs de la Heunière et de Mercei; on les signalait aussi au-dessus de Vernonnet. Les mobiles de l'Ardèche dirigés sur Bernai le 20 novembre, revinrent à Vernon quelques jours plus tard; leurs trois bataillons se trouvèrent pour la première fois réunis.

Chaque jour, une quarantaine de volontaires, armés de fusils de chasse ou de fusils à percussion, quittaient Vernon, sous le commandement d'un chef élu par eux-mêmes, et se rendaient dans la forêt, pour se joindre aux mobiles. Un nombre égal d'habitants de Vernonnet partaient de ce faubourg, sous les ordres de M. Eugène Lecœur, ancien militaire, nommé sergent sur le champ de bataille de Magenta, et fouillaient, avec les mobiles et les francs-tireurs, les bois qui couronnent les hauteurs de la rive droite.

Les gardes nationaux de Saint-Marcel, Saint-Pierre, et des communes environnantes fournissaient un contingent de quelques centaines d'hommes qui se réunissaient aux Ardéchois. « Tous, a dit un témoin oculaire de ces scènes, tous, se sentant soutenus, n'avaient qu'un désir : marcher à l'ennemi. Les officiers de mobiles étaient parfois obligés de calmer leurs patriotiques impatiences. Le souvenir de ces heures d'enthousiasme est doux; il dédommage un peu des tristesses de l'occupation. Pour moi, je verrai toute ma vie, au rond-point des châtaigniers, dans la forêt de Bizy, affluer les paysans, le fusil de chasse en bandoulière; toute ma vie, je les entendrai s'appeler les uns les autres, s'exciter à de mutuels sacrifices, et flageller de fines et mordantes saillies ceux qui manquaient au rendez-vous...

. . . .

« Le 23 novembre au soir eut lieu l'enterrement d'un mobile tué au combat de la veille, Ce fut une cérémonie imposante, à laquelle assistèrent le conseil municipal et la population tout entière. Les volontaires, revenant des bois, escortèrent le cercueil, fusils renversés. En un mot, la ville montra qu'elle était digne du sacrifice que ce malheureux avait fait pour elle.

. . . .

« Depuis sa déroute du 22 novembre, l'ennemi n'avait tenté sur la ville aucun retour offensif. Il s'était retiré à Chauffour et Cravent, se contentant d'envoyer à Blaru de journalières reconnaissances. Mais son inaction ne devait pas durer. Il sondait silencieusement le terrain. Dans la matinée du 25, nos avant-postes trouvèrent morte la sentinelle qu'ils allaient relever. Sans doute, on l'avait surprise et

Digitized by Google

étranglée, car le cadavre ne portait aucune trace de blessures. Le lendemain, à dix heures du matin, la 6e compagnie du 3e bataillon, de grand'garde au hameau de Cantemarche, fut subitement assaillie par une colonne ennemie de 800 hommes. Malgré la soudaineté de l'attaque et l'effrayante supériorité numérique des Allemands, nos mobiles résistèrent vaillamment. Mais s'apercevant que la position allait être tournée, ils battirent en retraite jusqu'à la lisière du bois, située à deux cents mètres environ, s'abritèrent derrière les terrassements interrompus du chemin de fer, et de là purent tirailler à leur aise, jusqu'à complet épuisement de munitions. Alors M. Rouveure, capitaine de la compagnie, prend un parti désespéré. A la baïonnette, les enfants, s'écrie-t-il. Et il s'élance en avant, mais tombe bientôt frappé à mort. Les mobiles, encore exaspérés par la perte de ce brave officier, comme des lions, courent sus à l'ennemi, qui recule, étonné d'une telle résistance.

« C'est en ce moment que deux bataillons de renfort arrivèrent. La 6e compagnie, engagée depuis deux heures, se retira, laissant à l'ennemi une vingtaine d'hommes, morts, blessés ou prisonniers. Les nouveaux venus se placèrent à droite et à gauche de la route d'Ivry, et, masqués par les bois, firent sur les Allemands de vigoureuses décharges. Ceux-ci mirent alors en batterie plusieurs pièces de campagne qui, comme à Villegats, mitraillèrent vainement la forêt. Beaucoup d'obus, s'enfonçant dans le sol détrempé par la pluie, n'éclataient même pas. Vers quatre heures, les Allemands, voyant leurs efforts inutiles, se retiraient, incendiant une maison de Molu sur leur passage. S'il faut croire certaines personnes en position d'être bien informées, ils perdirent au combat de Cantemarche environ deux cents hommes. Une seule maison de Blaru contint trente-cinq blessés pendant l'affaire [26]. »

Pendant qu'une compagnie du 3e bataillon se faisait décimer à la barrière de Cantemarche ou de Normandie, le 1er bataillon, commandé par M. de Guibert, entrait en ligne au hameau de Molu, entre Blaru et les bois de Bizi, et luttait vaillamment, pendant plusieurs heures, contre 400 cavaliers et 1,500 fantassins, appuyés par 4 pièces de canon.

La conduite de ce bataillon fut d'autant plus honorable qu'il allait au feu pour la première fois.

Les mobiles de l'Ardèche n'avaient abandonné Molu, après trois

[26] Edmond D..., *Écho de Vernon*, numéro du 16 décembre 1871.

Digitized by Google

heures de résistance, que lorsque l'artillerie ennemie y avait mis le feu. Retranchés à la lisière du bois, ils continrent les Prussiens par une fusillade bien nourrie et ne se laissèrent pas entamer par la cavalerie, qui les harcelait. Ils ne tardèrent pas à reprendre l'offensive et s'élancèrent, à la baïonnette, à l'assaut du plateau de Moiu, sur lequel les Allemands avaient installé leur batterie. Effrayé de tant d'audace, l'ennemi prit la fuite à travers champs, entraînant ses pièces dans une course désordonnée, et poursuivi vivement par les mobiles.

Les pertes de l'Ardèche étaient sensibles; en outre du capitaine Rouveure, ancien élève de l'école polytechnique et officier de marine démissionnaire, âgé de vingt-trois ans, on avait à déplorer la mort du lieutenant Leydier. Le sergent-major Belle avait été blessé et fait prisonnier, avec onze hommes de sa compagnie, en s'efforçant d'arracher à l'ennemi le corps de son capitaine. Trois autres mobiles avaient été faits prisonniers; huit hommes avaient été tués et vingt blessés [27].

Pendant le combat, on organisait rapidement, à Vernon, une ambulance qui devait suivre les renforts, et les habitants envoyaient aux mobiles des provisions de toutes sortes. Mais si la population s'intéressait aussi vivement à ces braves enfants du Midi, qui se faisaient tuer aux portes de la ville, elle ne cachait pas son indignation contre le lieutenant-colonel Thomas qui, logé à l'hôtel du *Lion-d'Or*, recevait à table, sans se déranger, les paysans essouflés, accourant lui raconter les péripéties de la lutte et lui demander des renforts. Il savait que l'ennemi préparait une attaque sérieuse (il le dit lui-même dans sa brochure), il entendait gronder le canon, et cependant, à ceux qui sollicitaient l'envoi de secours, il répondait : « Ce n'est rien, et au surplus, si vous êtes si pressés, allez-y vous-mêmes! [28] » puis, tournant les talons, il continuait de fumer un cigare. La foule, assemblée sur la place, le couvrait de ses malédictions.

Autant le souvenir des mobiles de l'Ardèche est resté vivace à Vernon, autant le colonel Thomas y a laissé peu de regrets.

La rentrée des troupes fut saluée par les acclamations enthousiastes de la population, et de pompeux honneurs funèbres furent rendus aux victimes. Les blessés, portés à l'hôpital militaire, y furent entourés de soins; plusieurs d'entre eux y durent subir l'amputation.

[27] *Campagne de la garde mobile de l'Ardèche en Normandie.*
[28] Stanislas Guilbert, *Invasion des Prussiens en Normandie*, p. 14.

Le corps du brave capitaine Rouveure, auquel les Prussiens avaient rendu, dans leur camp, les derniers honneurs, conjointement avec un officier bavarois tué dans l'action, fut rapporté par un détachement commandé par un officier supérieur de cavalerie. Une couronne de lauriers était déposée sur le cercueil.

« Le lendemain de cette journée, un bataillon de mobilisés de Lisieux et quatre petites pièces de canon en bronze, appartenant à la même ville, arrivèrent pour renforcer la garnison de Vernon, qui se trouva alors à l'abri d'un coup de main.

« Une chaloupe canonnière, armée d'une pièce de fort calibre, fut envoyée de Rouen, avec son équipage. Elle s'embossa sur la rive gauche de la Seine, pour prendre d'écharpe, et à longue portée, les batteries que l'ennemi pourrait chercher à établir au-dessus de Vernonnet. Mais cette chaloupe, qui devait être bientôt suivie d'une seconde, fut rappelée à Rouen deux jours après.

« La compagnie des francs-tireurs de Seine-et-Oise, du capitaine Poulet, faisait le service des avant-postes au-dessus de Vernonnet, qui était occupé prr une compagnie de l'Ardèche, et observait les mouvements de l'ennemi, ce qui complétait, de ce côté, la défense de la ville, avec laquelle on était relié par un service de bateaux.

« Toute la garde nationale des environs était sous les armes et concourait, avec celle de Vernon, à la défense du pays [29] ».

Dans la nuit du 4 au 5 décembre, un habitant de Vernonnet fut tué par un garde national en faction. La victime revenait de Giverni, en voiture, à deux heures du matin; elle ne répondit pas au Qui vive! de la sentinelle et reçut une balle dans les reins.

Le lendemain, les gardes nationaux de Vernonnet étaient dans la forêt, aux abords de la fontaine de Tilli. Ils s'étaient divisés en quatre sections échelonnées jusqu'à Sausseuse, et il avait été convenu que le poste le plus proche de Vernonnet commencerait le feu, afin que le dernier put couper la retraite à l'ennemi, s'il poussait ses reconnaissances jusque-là. Vers une heure et demie de l'après-midi, trente cavaliers prussiens apparurent sur la route; sept d'entre eux, qui ouvraient la marche, s'étaient engagés dans la côte, qui descend avec une pente assez prononcée, entre les bois, et avaient dépassé le premier poste, lorsque tout-à-coup, hésitant peut-être à aller plus loin, ils tournèrent bride et revinrent au galop sur leurs pas

Les trois habitants de Vernonnet qui se trouvaient le plus avancés

[29] *Campagne de la garde mobile de l'Ardèche*, par le lieutenant-colonel Thomas.

Digitized by Google

commencent immédiatement le feu, blessent mortellement un cavalier et se précipitent, à la baïonnette, sur les six autres : un second Prussien est démonté. Les autres cavaliers reviennent à la charge, pour enlever leurs camarades; ils sont accueillis à coups de fusil, plusieurs sont blessés, et ils prennent enfin la fuite, laissant entre les mains des gardes nationaux deux chevaux tués et deux Allemands qui furent transportés à l'hôpital. L'un d'eux respirait encore, l'autre était mort, et tous deux étaient criblés de coups de baïonnette.

Malheureusement, l'un des volontaires, Clément Pantin, paya de sa vie cet acte de bravoure. Il avait été blessé mortellement et mourut le lendemain; un de ses compagnons essuya quatre coups de revolver et reçut une légère blessure.

Les mobiles et les francs-tireurs, qui se trouvaient dans les mêmes parages, s'étaient dirigés vers le lieu du combat, au bruit de la fusillade, mais, au moment où ils y allaient arriver, ils reçurent la nouvelle de la prise de Rouen et l'ordre de se replier immédiatement. Les volontaires restèrent seuls, et comme le dit fort bien l'un des acteurs de ce drame, si l'ennemi eût été plus nombreux, ils eussent pu être écrasés.

Rouen venait d'être rendu, presque sans coup férir, par le général Briand qui y commandait et qui avait à sa disposition 20 à 25,000 hommes de troupes de toutes armes et autant de gardes nationaux.

Mocquart soutint pendant plusieurs heures, avec ses francs-tireurs, un ou deux bataillons d'infanterie et quelques mobiles, l'effort de l'armée de Manteuffel. Briand ne parut pas sur le champ de bataille. Son inaction a été racontée par d'autres et notamment par le Conseil municipal lui-même. La garde nationale rouennaise ne demandait qu'à marcher et chaque appel des tambours la trouvait sous les armes; elle n'eut qu'un tort : celui de mettre sa confiance en un général qui ne voulut pas utiliser ses bonnes dispositions et préféra *se replier*.

La capitulation de Rouen eut des conséquences désastreuses pour la Normandie. La résistance, dans les villes les plus proches de l'Ile de France, devenait difficile, pour ne pas dire impossible, la retraite pouvant être coupée par la jonction des troupes de Manteuffel avec l'armée de Paris. Cependant, à Vernon comme à Évreux, la première impression fut de lutter, mais les ordres des généraux étaient formels et les troupes durent s'y conformer. Il arriva alors un événement unique, peut-être, dans l'histoire de cette guerre : les gardes nationaux

Digitized by Google

de Vernon, mariés ou célibataires, âgés de moins de quarante ans, reçurent, par une fausse interprétation d'une circulaire du ministre de la guerre, l'ordre de partir. Nul ne voulut, dans la suite, assumer la responsabilité de ce départ; le préfet, le maire et le commandant de la garde nationale nièrent toujours avoir donné cet ordre et on ne sut jamais d'où il était sorti.

Les volontaires de Vernonnet, qui s'étaient battus dans le courant de la journée, rentrèrent à quatre heures et demie dans ce faubourg, et le capitaine les invita à se tenir prêts à partir au premier appel du clairon. A six heures, ils étaient au parc de construction et y trouvaient les francs-tireurs, les mobiles de l'Ardèche et 500 gardes nationaux de Vernon, commandés par M. Merx.

Ils arrivèrent à Louviers à trois heures du matin et campèrent sur les places, par un froid des plus rigoureux. Ils en repartirent à huit heures et firent leur entrée dans le Neubourg, aux approches de la nuit, après avoir marché depuis Vernon sans recevoir de vivres.

Lorsque ce petit corps d'armée arriva à Bernai, le lendemain, la ville contenait environ 10,000 hommes et 30 pièces de canon; ce fut à grand'peine que les nouveaux venus parvinrent à se loger; ils finirent toutefois par trouver presque tous un gîte chez les habitants, qui les accueillirent cordialement.

Le préfet fit alors savoir aux gardes nationaux de Vernon que leur départ était le résultat d'un malentendu, et les invita à déposer leurs armes et à retourner dans leurs foyers, à moins qu'ils ne préférassent s'engager pour la durée de la guerre. Quarante d'entre eux contractèrent un engagement, les autres repartirent, à leurs frais.

Jusqu'à Gaillon, tout alla bien, mais pendant leur absence, les Prussiens avaient occupé Vernon, au nombre de 7,000 environ, d'autres troupes avaient été logées dans les communes environnantes, à Saint-Marcel, Saint-Just, Saint-Pierre-d'Autils, et lorsque les gardes nationaux arrivèrent au Goulet, ils y furent arrêtés par les Allemands qui, trouvant plusieurs d'entre eux armés de revolvers, les firent prisonniers et les dirigèrent sur le parc de construction où une quarantaine de volontaires, revenant également de Bernai, avaient été déjà internés [30].

Lorsque le bruit de ces arrestations se répandit dans Vernon, la consternation fut grande. On espérait toutefois que les prisonniers,

[30] **Stanislas Guilbert**, *Invasion des Prussiens en Normandie*.

Digitized by Google

ne pouvant être considérés comme des troupes régulières, seraient remis en liberté, mais cet espoir devait être de courte durée.

Les Prussiens, craignant peut-être une émeute, donnèrent, à son de caisse, l'ordre d'éclairer les maisons pendant la nuit. Le lendemain, ils s'emparèrent des armes et des munitions déposées à la mairie.

Le bruit courut dans la ville, le 12 décembre, que l'ennemi venait de subir un léger échec vers Serquigni, et, le soir même, les Allemands quittèrent Vernon, emmenant prisonniers 95 gardes nationaux.

Comment dépeindre les scènes de désolation qui se produisirent alors! La plupart des captifs étaient mariés et laissaient derrière eux femmes et enfants, dont quelques-uns, peut-être, sans ressources pour vivre. Les femmes, désolées, suivirent longtemps, en pleurant, ce triste convoi, sans avoir la consolation d'embrasser une dernière fois leurs maris et, surtout, sans pouvoir leur donner quoi que ce fut, pour adoucir leur sort; il ne faut pas, en effet, oublier que, pris au dépourvu, ces hommes étaient peu couverts et allaient être exposés à subir, sans vêtements d'hiver, les rigueurs d'une dure captivité sous un ciel inclément. Quelques femmes allèrent, en voiture, jusqu'à Amiens, mais il leur fallut, alors, abandonner toute espérance.

Les gardes nationaux, entassés dans des wagons à bestiaux, furent dirigés sur différentes villes d'Allemagne, où ils retrouvèrent quelques mobiles de Vernon, faits prisonniers dans les combats du mois de décembre, autour de Rouen, à Moulineaux et à Bourgtheroulde.

Ils ne devaient rentrer en France qu'au mois de mars, après la signature de la paix, et ils laissèrent en Prusse un ou deux de leurs camarades, morts de maladie.

Le 14 décembre, Vernon était libre. Mantes et Évreux avaient été évacués et un service de voitures avait été organisé entre ces trois villes. Mais on ne saurait se figurer l'aspect morne de Vernon, veuf de ses enfants. Cent pères de famille étaient absents, et pour longtemps, les mobiles étaient dans la Seine-Inférieure, les mobilisés à Cherbourg, et ceux qui ne faisaient pas partie d'une de ces trois catégories combattaient sur la Loire ou dans le Nord, avec Faidherbe.

Le 28 décembre, le prince de Salm prit possession de Vernon avec un régiment de hussards et de l'infanterie. Les fantassins

Digitized by Google

s'éloignèrent au bout d'une dizaine de jours; les hussards ne devaient partir que le 14 janvier suivant.

Les Prussiens n'avaient pas oublié le rôle actif joué par la population pendant la défense, et, deux jours après la réoccupation de Vernon par le prince de Salm, la municipalité reçut la sommation suivante, que nous reproduisons dans son entier, en ne changeant rien à son orthographe :

« Par ordre supérieur, je mets la ville de Vernon en contribution « de la somme de vingt mille francs, payables dans les vingt-quatre « heures, à cause de la conduite hostile de ses habitants envers les « troupes allemandes, en prêtant secour aux franc-tireurs, en « servant espion en faveur de ces derniers; de plus, parce que la « garde nationale de la ville, après être désarmée la veille, a tiré « des coups de fusils sur nos cavaliers.

« La ville sera obligée encore de mettre à ma disposition toute la « quantité de fer existant en ville, pour en faire des fers à cheval, « ainsi que tout le cuir pouvant servir à fabriquer de la chaussure « militaire, et tous les articles de laine et de flanel, soit chemises, « bas, calçons, gants;

« La valeur réelle de cette contribution en fer, cuir, etc., sera « déduite de la somme mentionnée ci-dessus.

« Pacy, le 31 décembre 1870.

« Von. Redern,

« *Général* .... »

En marge de ce document, on lit :

« Reçu la somme de 20,000 fr., vingt milles franc, de la commune « de Vernon, par réquisition de la 5e Don de la cavallerie prus- « sienne.

« Vernon, 1/j 71.

« Eberstein,

« *Lieutenant-Colonel* [31]. »

Vernon recevait, depuis le 16 décembre, les journaux d'Évreux. Les Prussiens, qui les avaient d'abord soumis à la censure, finirent par en interdire la vente dans la rue et on se trouva encore une fois sans nouvelles.

Un incident assez singulier se produisit le 3 janvier. Un jeune

[31] Archives de la mairie.

Digitized by Google

garçon revenait du Vexin, avec quelques correspondances, et se disposait à traverser la passerelle en bois établie sur l'emplacement du pont de fer, sur la Seine, lorsqu'il s'aperçut que les Allemands en gardaient les abords. Effrayé, et sans réfléchir aux conséquences de l'acte qu'il accomplissait, il déchira les lettres dont il était porteur.

Immédiatement averti de ce fait, le prince de Salm fit occuper le bureau de la poste aux lettres et se fit apporter toutes les missives qu'il déchiffra avec l'espoir, sans doute, d'y trouver la trace de quelque complot contre la vie du roi Guillaume ou contre Bismark. Il n'y découvrit rien de compromettant et cessa bientôt ces perquisitions vexatoires. Lorsqu'il quitta Vernon, on estimait, dit-on, à près de quatre-vingts le nombre des cavaliers tués ou blessés, dans leurs reconnaissances, par les francs-tireurs et les paysans. Aujourd'hui encore, le promeneur qui s'égare dans la cour de certaines fermes des environs peut apercevoir, sur quelque vieux meuble délaissé dans un coin, des casques à pointe d'acier qui ont appartenu à des enfants de la Germanie qui ne devaient pas revoir leur patrie.

Après ce départ, les habitants respirèrent un peu, mais il ne fallait pas trop se hâter de faire des feux de joie. De près comme de loin, les Allemands savaient pressurer le pays de façon à le saigner jusqu'à la dernière goutte, et pendant qu'ils traitaient avec le gouvernement de Paris et exigeaient, pour la cessation des hostilités, une indemnité de plusieurs milliards, ils s'empressaient d'envoyer en province des agents chargés d'en tirer le plus d'argent possible.

Cinq cuirassiers blancs faisaient leur entrée à Vernon le 29 janvier 1871, apportant à la municipalité la notification d'une contribution de guerre de 600,000 francs sur le département de l'Eure. Ce n'était que le prélude de plus fortes exactions. Le 11 février, on apprit que le département était imposé à 15,000,000 francs; la part de Vernon était fixée à 250,000 francs. Les autorités françaises s'émurent alors, des délégués du département se rendirent à Versailles et, après de nombreuses démarches, obtinrent que cet impôt ne dépasserait pas un million; la contribution réclamée à la ville de Vernon fut réduite à 18,000 francs.

Pendant cette dernière période de l'invasion, Vernon eut à supporter le passage des troupes qui se dirigeaient vers Paris pour s'acheminer ensuite vers l'Allemagne.

Du 3 au 18 février, la ville fut traversée, presque sans interruption, par le 11[e] corps prussien, venant de Rouen, par le 83[e] régiment

Digitized by Google

de Hesse, par des fantassins, des artilleurs, des cavaliers de toutes armes, puis enfin par de nombreux convois et par le 13e corps.

Depuis le 3 février, la voie de fer était rétablie entre Rouen et Rolleboise; le service des voyageurs pour Paris ne recommença que le 26. Le transport des lettres était fait par les Prussiens.

La rive droite de la Seine était toujours occupée par les Allemands. Un de leurs détachements était caserné à Vernonnet et ne quitta ce faubourg que le 30 mai 1871.

L'ennemi laissait dans le Vexin des traces ineffaçables de son passage : l'incendie de nombreux villages et la mort de braves paysans pris les armes à la main et fusillés sans pitié.

Après une année, la ville de Vernon se souvint qu'elle devait s'acquitter d'une dette sacrée envers les enfants de l'Ardèche, qui avaient reçu dans ses murs une hospitalité qu'ils avaient largement payée par le sacrifice de leur vie; elle se souvint que les vaillants Ardéchois lui avaient fait, avec leurs poitrines, un rempart infranchissable, et que la prise de Rouen avait pu seule leur faire abandonner son territoire. Déjà le premier acte de cette reconnaissance s'était traduit par la dénomination d'avenue de l'Ardèche donnée à la route de la Maisonnette, où s'était accompli le brillant fait d'armes du 22 novembre. La ville d'Aubenas, fière de ce témoignage rendu à la valeur de ses enfants, y avait répondu en baptisant sous le nom de Vernon l'un de ses faubourgs. Mais cela ne suffisait pas; il fallait un monument qui rappelât ces souvenirs glorieux. Une souscription, ouverte dans Vernon, se trouva rapidement couverte, et un projet de mausolée fut demandé à l'architecte de la ville, M. Jal, qui s'acquitta dignement de l'œuvre qui lui était confiée.

Ce monument fut inauguré le 26 novembre 1873, en présence d'une foule nombreuse et recueillie, entourant les délégués des mobiles de l'Ardèche, conduits par M. de Guibert, et avec le concours du clergé et de la garnison. Le maire rappela en quelques mots les services rendus au pays par les Ardéchois; M. de Guibert lui répondit au nom de ses compagnons d'armes; le préfet de l'Eure prononça également une courte allocution, et, enfin, au moment où se terminait cette imposante cérémonie, les mobiles de Vernon vinrent déposer une couronne d'immortelles au pied du cénotaphe. C'était un dernier hommage qu'ils rendaient à ceux qui avaient protégé leurs mères et leurs sœurs pendant qu'eux-mêmes combattaient loin de leurs foyers.

Le monument élevé aux mobiles de l'Ardèche, à l'extrémité de

Digitized by Google

l'avenue de ce nom, se détache admirablement sur le fond verdoyant des arbres du parc de Bizi.

Il se compose d'une pyramide, à la fois élégante et robuste, d'un style sévère, sur laquelle sont sculptées les armes de Vernon et de Privas. Les faces latérales du socle portent chacune un cartouche, en forme d'écusson ovale, qui contient les noms des braves tombés au champ d'honneur. D'un côté, vers la ville, on a gravé ces mots :

AUX GARDES MOBILES DE L'ARDÈCHE

La face opposée porte cette courte inscription :

VERNON, 22-26 NOVEMBRE 1870

Les noms burinés dans la pierre sont ceux du capitaine Rouveure et des gardes Béal, Cortial, Forestier, Pourrat; du lieutenant Leydier et des mobiles Brias, Crouzé, Morel et Tracol.

Tous ne reposent pas dans ce monument; le corps du capitaine Rouveure avait été remis à sa famille peu de temps après le combat du hameau de Normandie.

Souvenir impérissable de la lutte acharnée que soutinrent pendant plusieurs mois des jeunes gens mal équipés et inaguerris contre un ennemi dix fois plus nombreux et bien armé, ce monument rappellera aux générations futures les journées si tristes, et cependant si glorieuses pour les enfants de l'Ardèche, d'une des époques les plus sombres de notre histoire. Il rappellera surtout ce que peuvent faire des Français, quand les chefs qui ont mission de les guider au combat, pour sauver la patrie en danger, accomplissent résolument leur devoir.

Nous répéterons ici, avec la conviction la plus profonde, ce que disait au comte Rampon l'un de ses collègues à l'Assemblée nationale, en parlant des mobiles de l'Ardèche : « Ah! si tous avaient fait leur devoir comme eux, peut-être la France eût-elle pu être sauvée ! » Et, pour dernier adieu, nous citerons les vers d'un de nos compatriotes, dont nous regrettons de ne pas savoir le nom :

Ils reposent en paix, couchés sous cette pierre,
Les soldats dont les noms se voient ici gravés;
Passant, pour ces héros, adresse une prière
A Celui qui nous guide en ses desseins cachés.

Ceux qui dorment ici sont morts pour la patrie,
Sans reproche et sans peur, tous frappés par devant;

Digitized by Google

Leurs frères ont comme eux, en exposant leur vie,
Aux portes de Vernon retardé l'Allemand.

Vernon se souviendra des enfants intrépides,
Soldats improvisés en un jour de danger,
De l'Ardèche venus, bravant des temps arides,
A la voix du Pays, combattre l'Étranger.

Intact ils ont gardé le renom de nos armes,
Et malgré nos revers peuvent lever le front,
Puisque « pieds nus, sans pain, sourds aux fausses alarmes, »
Ils ont fait au Prussien subir plus d'un affront [32].

[32] *Gazette de Vernon* du 25 avril 1874.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

INSTITUTIONS MILITAIRES

I. — ORGANISATION FÉODALE

Le système féodal reposait sur le principe de la division des terres en fiefs.

Rollon, maître de la Neustrie, partagea entre ses compagnons d'armes les plus illustres les provinces qu'il avait conquises avec leur aide, et cela, bien entendu, au détriment des anciens possesseurs du sol.

Cette aliénation, d'abord provisoire, ensuite héréditaire, n'avait pas été faite sans conditions, mais bien avec certaines charges qui faisaient du vassal l'obligé du seigneur et créaient une sorte de hiérarchie militaire.

Les grands vassaux, à leur tour, devenus propriétaires de vastes domaines qu'ils ne pouvaient administrer eux-mêmes, les inféodèrent à leurs officiers, avec les mêmes charges, et le morcellement s'opéra peu à peu.

Mais ce fut surtout par le partage des successions entre les membres d'une même famille que la division des terres s'opéra graduellement. L'histoire de la châtellenie de Vernon nous en offre une preuve évidente.

Le vaste territoire qui, sur la rive droite de la Seine, s'étend de Château-sur-Epte à Tourni et de là à Portmort, englobant les trente paroisses que nous avons déjà citées maintes fois, fut inféodé par le premier duc de Normandie au premier seigneur de Vernon.

Patrimoine de la famille de Reviers-Vernon, il se trouva bientôt démembré par les partages successifs entre différentes branches, et

Digitized by Google

les chartes les plus anciennes nous montrent les villages de la châtellenie dans les mains des membres de la famille Vernon.

Guillaume Ier de Vernon était seigneur des Goulets et de Tourni.

Les moines du Bec possédaient, sur des vignes situées aux environs de Vernon, des rentes qui leur avaient été données, au commencement du treizième siècle, par Gautier de Tourni. Ce Gautier était peut-être le même personnage qui rendit compte à l'échiquier de 1184, sous le nom de Gautier de Vernon, d'une certaine somme pour vente de vins.

Saint Louis donna en 1258, à Gautier de Vernon, en échange d'une terre qui n'est pas spécifiée dans l'acte, tout ce qu'il possédait dans le village de Villers-en-Dessœuvre, sauf le droit de patronage. Gautier ne garda cette seigneurie que pendant six années, et revendit au roi, pour le prix de 1,000 l. p., le manoir de Villers et les quarante livrées de terre qui y attenaient. Peut-être le domaine cédé par Gautier à Louis IX, en 1258, était-il celui de Tourni, sur lequel il avait pu conserver certains droits qui passèrent à ses descendants.

Guillaume, panetier du roi, donna, vers 1280, à la Maison-Dieu, 4 l. p. de rente, à Tourni, sur Guillaume de Crèvecœur, propriétaire du fief de Chérence; sur Guillaume Scelles, pour huit acres de terre, dépendant du fief de Raoul de Chérence; sur un nommé Bertrand, pour des biens assis au Chesnai, près de la terre de messire Philippe de Tourni, et enfin sur ce dernier.

Il est dit, dans un aveu de 1555, que ces rentes avaient été aumônées par Guillaume, seigneur de Vernon[1]. Guillaume appartenait évidemment à une branche collatérale de la famille Vernon, et c'est ainsi qu'il faut entendre les termes de l'aveu précité, car, en l'année 1280, la ville de Vernon n'avait plus de seigneurs particuliers.

Mathieu de Vernon, seigneur de Tourni, donnant à l'abbaye de Tiron des biens à Tourni et à Pressagni, fit comparaître, comme témoins de ces donations, les seigneurs de Pressagni et Portmort, ses vassaux.

Simon et Guillaume de Portmort, également bienfaiteurs de ce monastère, firent sanctionner leurs aumônes par le seigneur de Vernon, leur suzerain.

Nous voyons donc, au milieu du douzième siècle, un démembrement de la châtellenie, et cette division a eu pour origine des partages de famille. Nous ne pourrions l'affirmer pour les premiers

[1] Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu.

Digitized by Google

seigneurs de Portmort, quoique cela nous paraisse ressortir de leurs relations nombreuses avec les comtes de Vernon, mais nous le pouvons faire pour les autres.

Les historiens anglais et normands, nous l'avons déjà vu, donnent une origine commune aux maisons de Reviers-Vernon et de Clare. Or, les seigneuries de Panilleuse, Mézières, Surci, Nezai appartenaient à cette famille de Clère, l'une des plus puissantes de Normandie.

Mathieu et Bérenger de Clère et Eustache, leur mère, sœur de Mathieu de Vernon, donnèrent à l'abbaye de Tiron, avec le consentement de ce dernier, six acres de terre, situées à Nezai, dans le fief du seigneur de Vernon.

Après la conquête de la Normandie, Philippe-Auguste donna à Amauri Coispel tout ce que Mathieu de Clère possédait à Nezai.

Fours et Bois-Jérôme appartenaient, au douzième siècle, à Ansered de Vernon.

Ansered était seigneur du village du Bois, qui lui était échu par succession, avec Fours et Haricourt. Il fit don à l'abbaye de Sausseuse, en 1130, des églises de Haricourt et du Bois. Cette dernière était placée sous le vocable de Saint-Sulpice.

Ansered de Vernon assista comme témoin, en 1177, à la donation faite aux religieux de Sausseuse, par Goel de Baudemont, de l'église du Val-Corbon.

Gireaume, son fils, laissa son nom au village du Bois, qui devint le Bois-Jérôme [1]. Dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste, il est inscrit comme devant le service d'un demi-fief, pour la garde de Vernon, et le service d'un chevalier à l'armée.

Ansered avait fondé, dans la paroisse Saint-Sauveur de Fours, sous le patronage de Notre-Dame-des-Halles, une chapelle pour le repos d'un fils, du nom de Baudri, qu'il avait perdu. Il donna cette chapelle à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, avec l'assentiment de Gireaume. Cette charte eut pour témoins Mathieu et Guillaume d'Aveni, Garnier de Baudemont, Gautier, curé de Civières, Godefroid et Raoul d'Ecos, Gilbert de Civières, Gualon d'Aubigni, etc.; elle fut confirmée, en 1328, par Guillaume de Fours [2].

L'abbaye de Sausseuse put encore inscrire, parmi ses bienfaiteurs, Robert de Bois-Gireaume, fils de Gireaume. Robert laissa deux fils

[1] Dom Toussaint Duplessis, *Description de la Haute-Normandie.*
[2] Dom J. Bouillart, *Histoire de Saint-Germain-des-Prés.*

Digitized by Google

qui se partagèrent sa succession : l'aîné hérita de Fours, le cadet eut Bois-Jérôme et rendit hommage à son frère.

Jean de Bois-Jérôme, chevalier, fit quelques aumônes à l'abbaye des Vaux-de-Cernai et ratifia diverses ventes ou donations faites à ce monastère par ses vassaux. Le seigneur de Fours, son suzerain, donna, en 1283, sa sanction à tous ces actes, relatifs à des biens qui relevaient de lui par parage.

D'après un aveu rendu par Henri de Fours, Bois-Jérôme était un fief de haubert relevant de Fours par 15 l. de relief.

La famille de Crèvecœur, dont quelques-uns des membres étaient commensaux de Richard de Vernon et de ses fils, possédait Haricourt par les femmes, sans doute, si même elle n'était une branche cadette de la maison de Vernon, et nous penchons d'autant plus vers cette opinion, que les Crèvecœur, comme les Vernon, portaient pour armes un sautoir.

Bacqueville et Baudemont, qui relevaient de Vernon, avaient dû être détachés du fief principal de la même manière, par alliances ou par partages entre cohéritiers.

Les chroniqueurs font, en effet, sortir les seigneurs de Bacqueville de Baudri le Teutonique, gendre de Gilbert de Clare, comte de Pembroke.

Baudri le Teutonique eut six fils, parmi lesquels Nicolas de Bacqueville et Robert de Courci. Un descendant de ce dernier, nommé également Robert, figure, comme chevalier banneret, sur un rôle de 1208. Philippe-Auguste donna à Gautier Havard, vers cette époque, les biens que le seigneur de Courci avait possédés à Longueville, et nous devons remarquer que c'était surtout dans la vallée de Longueville que les comtes de Vernon s'étaient, de préférence, réservé des propriétés.

Guiscard de Bacqueville figura, en 1132, parmi les témoins de la charte de Mathieu de Vernon pour Tiron.

Un des fiefs de Vernon était, à la fin du XII[e] siècle, en la possession de Girard Maréchal, et nous trouvons encore, dans ce fait, une preuve de la parenté des familles de Clère et de Vernon, car nous savons, en effet, que le comté de Pembroke avait été apporté en mariage à Guillaume Maréchal par Isabelle, fille de Richard de Clare.

D'Ansered de Vernon devaient descendre également les seigneurs de Baudemont et de Brai.

Baudri, appelé indifféremment du Bois ou de Brai, était seigneur de Bacqueville, en 1135.

Digitized by Google

Il avait fait construire, sur une terre qu'il prétendait sienne, près du Bois-Jérôme, une chapelle qui donne son nom au village de la Chapelle Saint-Ouen.

Les religieux de Saint-Ouen de Rouen se prétendirent propriétaires de cette terre, mais ils n'élevèrent cette prétention que lorsque la chapelle fut terminée, le jour de la dédicace, et ils finirent par obtenir le patronage de cette chapelle que Baudri leur donna avec deux parts de dîmes sur les collines de Baudemont.

Baudri du Bois donna à l'abbaye de Jumiéges la troisième partie des dîmes de Mézières et de Bosc-Roger.

Baudri II de Baudemont, descendant de Baudri de Brai, tenait du roi Mézières, le Thil et des terres dans la vallée de Vernon, et devait le service d'un chevalier et d'un quart de chevalier. Après sa mort, le domaine de Baudemont fut apporté en dot par sa sœur à Osbern de Cailli; devenue veuve, elle se remaria avec Robert de Picquigni. Robert de Picquigni tenait, dans le fief de Vernon, Bacqueville et Baudemont, pour lesquels il devait le service de trois chevaliers, chaque jour, à Vernon, et en outre, quarante jours à l'armée, à ses propres frais, quand le roi l'invitait à l'accompagner.

Ces exemples suffisent pour prouver que la plupart des villages situés sur la rive droite de la Seine, à quelques lieues de Vernon, appartenaient, au moyen âge, à des héritiers directs ou indirects des premiers comtes de Vernon Nous pouvons encore y joindre Jean de Corbie qui possédait, au XIII[e] siècle, dans Vernon même, un fief qui avait appartenu à Richard I de Vernon, dont il descendait apparemment.

Dans la division des fiefs, les plus grands domaines formèrent les duchés, les terres moins importantes donnèrent naissance aux comtés, et le surplus fut divisé en châtellenies et en fiefs de haubert.

« Les seigneurs châtelains avaient le droit de porter *bannière* à leurs armes, quand ils allaient à *l'ost*; et tous ceux qui tenaient d'eux des fiefs dans le ressort de la châtellenie étaient obligés de venir se ranger sous leur bannière. [1] »

Le fief de haubert ou de chevalier, *feodum loricæ*, tirait ce nom du mot *haubergeon*, habillement de guerre des chevaliers, consistant en une cotte de mailles qui les recouvrait de la tête aux pieds.

« Celui qui tenait un plein fief de haubert, le desservait par

[1] Brussel, *Usage des fiefs*.

pleines armes : comme le cheval, le haubergeon, l'écu, l'épée et le heaume, et était accompagné de quelques valets. [5] »

Ce fief ne pouvait être démembré en plus de huit parties, et le service d'ost était rendu par chacun des détenteurs des membres du fief, en proportion de ce qu'il tenait. Ce service était de quarante jours pour un fief entier, vingt jours pour la moitié, dix jours pour un quart, etc. C'est-à-dire que, pendant ce laps de temps, le propriétaire du fief était tenu de servir le roi ou son seigneur immédiat, en temps de guerre.

Les terres données aux monastères, lors de leur fondation, leur avaient été concédées pour permettre aux moines de vivre en paix, sans s'occuper des choses mondaines, mais ces établissements religieux étaient astreints, comme les laïques, à des devoirs de vassalité.

L'abbaye de Jumiéges devait un service d'armes pour son fief du Goulet.

Les abbés avaient été quelquefois obligés de suivre, en personne, le roi à la guerre et d'y mener leurs vassaux. Plus tard, les rois les dispensèrent du service personnel, mais ils durent toujours « envoyer à l'armée un nombre de chevaliers proportionné à l'importance des fiefs qui avaient été donnés à l'abbaye depuis sa fondation [6] » Ils devaient également fournir un sommier ou deux, selon l'importance de leur revenu.

L'Hôtel-Dieu de Vernon était assujetti à ces obligations.

Jean-le-Bon dispensa les religieuses d'envoyer des gens de guerre à l'armée. Charles VI les exempta de fournir un chariot pour les services militaires, comme on l'avait jusqu'alors exigé ; il les affranchit également des droits d'aides.

Le grand Conseil dispensa l'Hôtel-Dieu, en 1545, de la taxe pour la levée de 30,000 hommes, et Louis XIII lui accorda une exemption de logement des gens de guerre dans les fermes de l'Épinai, de Montigni, du Pré et de Fours, et de toute fourniture de grains ou de fourrages.

Cette maison hospitalière fut encore dispensée, au seizième et au dix-septième siècle, de toute contribution pour la réparation des fortifications de Vernon, et pour l'entretien de la milice bourgeoise.

[5] La Roque, *Traité du ban*.
[6] Brussel.

Digitized by Google

Un fief noble partagé entre cohéritiers formait autant de membres nobles qui étaient tenus immédiatement du suzerain du chef-lieu, « comme un seul tenait de lui la totalité de cette terre, avant que le démembrement en eût été fait. »

En l'année 1277, « Guillaume de Vernon, chevalier, s'étant plaint, en l'*Echiquier*, de ce que certaines choses démembrées de terres qui étaient de sa mouvance venaient d'être saisies au nom du Roi par le bailli de Costantin, ce qui était contre la disposition de l'ordonnance faite par le Roi (en 1210), il fut sur ce dit, par un arrêt de règlement de l'Echiquier : « Que nonobstant que le bailli de Costantin eût saisi le premier, au nom du Roi, (pour cause de défaut de service) les dites choses démembrées, il serait libre au dit Guillaume de Vernon et semblablement à tous les autres seigneurs de poursuivre un jugement au fond, à cet égard, et cependant permis à eux de saisir de leur côté les choses qui avaient été démembrées des terres relevantes d'eux. [7] »

La *gruerie* des forêts, le *droit* d'y chasser, une part du *péage* ou du *roage* d'un lieu, le *conduit* ou escorte des marchands venant aux foires, les maisons et loges des foires, les maisons où étaient les étuves publiques, les fours banaux et même les essaims d'abeilles étaient donnés en fief dans le onzième et le douzième siècle.

Nous en verrons quelques exemples dans le cours de cet ouvrage. La famille Havard tenait ainsi des *fours* et des *hostises*. Des sergenteries pour la vente des vins étaient tenues du roi en fief ; la bouteillerie de Longueville était dans ce cas.

Cette multiplicité d'inféodations, de la part des principaux seigneurs, avait pour but de se procurer de nombreux services militaires, à une époque de guerres intestines incessantes.

Vers le milieu du douzième siècle, après avoir aliéné une portion considérable de leur ancien fonds de terre, avec les droits utiles y attachés, ils changèrent de méthode pour acquérir des *vasselages*, et, à l'imitation du roi, donnèrent des pensions ou des rentes perpétuelles sur leur trésor, aux seigneurs voisins, pour se les attacher.

Des rentes données en fief par les rois à des seigneurs « du voisinage de leur domaine, qui ne relevaient pas d'eux » résultèrent les rentes inscrites sous le nom de *fiefs ou aumônes* sur les comptes des grands domaines.

[7] Brussel, *Usage des fiefs*.

Digitized by Google

L'hommage ordinaire assujettissait le vassal à trois choses envers le suzerain : à la *fiance*, en latin *fiducia*, pour lui donner conseil lorsqu'il tenait ses *plaids généraux;* au ressort de la *justice*, et enfin à servir le suzerain en guerre pendant quarante jours, « à compter du jour qu'il lui avait indiqué par son acte de semonce pour le rendez-vous général au camp : cela *s'appelait être sujet à l'ost de quarante jours*, et était exprimé dans l'article du vassal par le mot *servitium.* »

Le vassal ordinaire n'était tenu de faire que ces quarante jours à ses dépens et il avait le droit de se faire remplacer, tandis que l'homme lige était astreint de servir en personne le suzerain, à ses propres frais, pendant tout le temps que durait la guerre.

Cependant, quand le vassal était l'homme lige de deux seigneurs, il pouvait se faire représenter par un chevalier auprès de l'un d'eux, mais il devait alors consigner à celui qu'il n'accompagnait pas la terre qu'il tenait de lui.

L'hommage se rendait de différentes manières. Le vassal était obligé de jurer fidélité à son seigneur et de lui promettre son aide envers et contre tous, sauf contre le roi. A genoux, sans ceinture et sans épée, il prêtait ce serment entre les mains du suzerain et en recevait un baiser qui, plus tard, disparut du cérémonial. Dans certaines provinces, le vassal était astreint, en l'absence du seigneur, à baiser les verrous ou les serrures du château duquel relevait son fief, et cela tenait lieu de la bouche et des mains.

Quelques-unes de ces formalités étaient curieuses. Ainsi, en l'année 1624, François de Roussel, propriétaire du fief de la Baste, situé sur les paroisses de Guainville, Neauflette et la Baste, se transporta le 20 juin à Bréval, accompagné de Louis de la Fontaine, lieutenant des eaux et forêts de Vernon, et de M[e] Augustin Le Boucher, son procureur, et, après avoir fait ses devoirs de vassal en appelant trois fois, à haute voix, devant la principale porte du château de Bréval, le seigneur et la dame du lieu, il requit le bailli de lui donner acte de ce qu'il était venu exprès de Vernon, pour prêter foi et hommage pour son fief [s].

La prise de possession d'un domaine était également entourée d'un cérémonial intéressant.

Le village de Heubecourt, situé entre Ecos et Vernon, renfermait un château assez important, qui avait abrité François I[er], lorsque ce roi venait prendre le plaisir de la chasse dans la forêt de Vernon, en

[s] Archives de Seine-et-Oise, série E 2316.

Digitized by Google

compagnie de son capitaine des chasses, messire Claude d'Annebaut, maréchal de France, seigneur d'Heubecourt.

Le château était environné d'un beau parc, dans lequel avaient été enclavées quelques maisons du village et une voie appelée la rue Jacqueline. La seigneurie d'Heubecourt était divisée en trois fiefs : Heubecourt et Coupigni, qui payaient ventes et treizièmes au seigneur de Tourni; les Romans, qui relevaient du sire de Blaru.

L'ancien chef-mois du fief des Romans se trouvait dans le parc, au-dessus d'une cave voûtée, recouverte d'un orme en 1717.

Cette terre était échue par succession, en 1485, à Jean d'Annebaut, mari de Péronne de Jeucourt.

Or, par une belle journée du mois de juillet 1568, une brillante cavalcade s'arrêtait devant la principale porte du château d'Heubecourt.

Un page s'en détacha et vint frapper à la porte, qui s'ouvrit aussitôt, pour livrer passage à quelques personnes auxquelles le page déclina les noms et qualités de sa maîtresse, Madame Anne de Laval, dame d'Acquigni, du Trait Sainte-Marguerite et autres lieux, veuve de haut et puissant seigneur messire Louis de Silli, chevalier, chambellan du roi, baron de la Roche-Guyon.

La dame de la Roche s'avança alors au-devant des habitants du château, escortée de messire Nicolas de Mornai, seigneur de Villarceaux et d'Ambleville, et, en présence de vénérable et noble personne Me Gilles de Bellet, chanoine de Lisieux et de Vernon, de Jean de Bézu, de Louis Le Normand, de Romain Langlois et autres, elle annonça au sénéchal de la terre d'Heubecourt, au recevèur de ce domaine, au garde des bois et à Louis Montaut, capitaine du château, qu'elle venait exprès de la Roche, pour prendre la possession réelle du manoir seigneurial, ainsi que des seigneuries d'Heubecourt, Corbie, Pressagni-le-Val, Pressagni-l'Orgueilleux et l'Isle, et de tous les revenus ayant appartenu à feu Madame Madeleine d'Annebaut, dame d'Annebaut, du Hommet et de la Hunaudaye, épouse de messire Jacques de Silli, comte de Rochefort et Auneau, baron de Montmirail, damoiseau de Commerci, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances.

Jean Le Cauchois, tabellion à Vernon, lut ensuite, à haute voix, le testament de la dame d'Annebaut, instituant pour sa légataire Anne de Laval. La dame de la Roche, après cette lecture, somma les sieurs Langlois, Grippière et Brunet d'avoir à tenir d'elle, désormais, l'un la justice de la terre d'Heubecourt, l'autre la recette, et le

Digitized by Google

dernier la garde des bois; tous trois lui firent immédiatement hommage et la reconnurent pour leur nouvelle suzeraine. A ce moment se présenta un nouveau personnage, le sieur Le Bienvenu, qui déclara solennellement que la dame de Laval ne pourrait nuire, ni préjudicier aux droits de douaire qui, aux termes de la coutume de Normandie, devaient appartenir au comte de Rochefort sur toutes ces terres, pendant le temps de son veuvage.

Anne de Laval acquiesça à cette restriction apportée à ses droits d'héritière; elle requit ensuite Louis Montaut de lui ouvrir les portes de sa nouvelle demeure et, suivie de sa maison, entra dans le château d'Heubecourt, au milieu des acclamations de ses nouveaux vassaux [9].

L'hommage était rendu directement au roi pour les fiefs dont le revenu était supérieur à 500 livres, et au grand chambellan ou à un autre délégué du pouvoir royal pour les terres d'une moindre importance.

Outre le service d'ost auquel étaient soumis les vassaux ordinaires et liges, ils devaient encore le service de garde au château du suzerain, mais aux frais de ce dernier et non plus aux leurs. C'était une condition particulière de la concession du fief.

On entendait par *Honneur* un chef-lieu de mouvance. Nous avons déjà vu que, pour l'Honneur de Vernon, Richard devait le service de seize chevaliers.

Le suzerain « avait cour plénière sur ses vassaux, au regard de leurs fiefs. Mais pour que le jugement fût valable, le suzerain était tenu d'y appeler un certain nombre de *pairs de fief* du vassal, c'est-à-dire d'autres vassaux qui tenaient leurs fiefs en un égal degré de noblesse. »

Les « seigneurs hauts justiciers jugeaient avec une entière autorité toutes les causes *domaniales* et *féodales* de leurs terres. »

Le plaid de l'épée était la haute justice.

Les hauts seigneurs avaient des baillis et des sénéchaux qui ne reconnaissaient qu'eux et levaient leurs tailles et revenus, comme le pouvaient faire les baillis et les sénéchaux royaux.

Le roi ou tout haut baron ajournait devant lui le suzerain qui faisait injure à un vassal, et le punissait par la perte de son fief, « c'est-à-dire de la mouvance de la chose qui avait été jusqu'alors

[9] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon.*

Digitized by Google

tenue de lui en fief, en sorte qu'elle commençait dès ce moment à relever sans moyen du seigneur supérieur. »

La confiscation du fief avait encore lieu lorsque, à la suite d'une mutation, le propriétaire de ce fief négligeait de faire acte de vassal envers son suzerain, en lui rendant hommage et en acquittant les droits de relief. On le confisquait aussi quand le détenteur du fief omettait de se présenter ou de se faire représenter aux *montres* de l'arrière-ban.

L'arrière-ban était convoqué en temps de guerre pour servir le roi en campagne. Tous les gentilshommes possédant fiefs nobles étaient tenus de s'équiper à leurs frais et de se réunir en un certain endroit de la châtellenie, pour y être passés en revue par des commissaires royaux et pour s'acheminer ensuite à l'armée, sous le commandement du bailli d'épée ou d'un gentilhomme choisi par les nobles eux-mêmes. Ce service d'armes dispensait les membres de la noblesse du payement des taxes imposées aux roturiers.

L'arrière-ban, d'abord fréquemment convoqué, le fut ensuite de moins en moins et finit par ne plus l'être, lorsque l'institution d'armées permanentes et soldées permit de le supprimer.

Antoine d'Aubusson passa en revue à Vernon, en 1470, les hommes du ban et de l'arrière-ban de la châtellenie et constata la présence de : Pierre de Cailli, Jean Sadin, Guillaume Le Bouteiller, Philippe Roussel, Jacquet de Morenviller, Guillaume Le Moine, Robert de Levemont, représenté par son fils, Henri de la Garenne, Jean de Crèvecœur, Guillaume de Croisi, Jean Lansère, Guillaume de Fours, Michel Daniel, Henri Gaumont, Jean Ribout, Crespin de Noyon, Philippe Le Tellier, Michel Amyot, Gervais Roussier, Richard Maignart et Thibaut Girart.

Furent portés comme absents: Pierre de Molineaux, malade; Jean Prévosteau, Michaut de Croisi, servant dans la compagnie de M. de Guyenne; Jean de la Garenne, malade de la lèpre; Crespin du Bus, occupé à la garde de la tour de Vernonnet; René du Bus, servant sous M. de Bourbon; Guillaume Le Gai, chevalier, charge du prévôt de Paris; Jean du Maroy, Pierre de Brusart, Jean des Portes, Jean Nevet; Geoffroi de la Roche, Jean Hellebout.

Un certain nombre de détenteurs de fiefs ne s'étant pas présentés, le Commissaire royal confisqua leurs biens et revenus; parmi ceux-là nous remarquerons plusieurs monastères : Célestins de Mantes; abbaye du Bec; prieuré de Longueville; prieuré de Pressagni; abbaye de Bernai; messire Jean Louvel, chevalier; abbaye de Préaux;

Digitized by Google

chapitre de Beauvais; M. de Bacqueville; messire Pierre de Courcelles, chevalier; Pierre de Prunelai; Guillaume Le Roux; monastère de la Croix-Saint-Leufroi; le tenant des fief et seigneurie de la geôle de Vernon [10].

L'année précédente, Michel Daniel de Boisdennemets, accompagné d'un page et d'un archer, avait comparu devant Henri de Hangest, chambellan du roi.

Guillaume de Rouville, capitaine des nobles et chambellan du roi, certifia que Colin-Jean et Jean de Limoges, de la paroisse de Saint-Just, avaient présenté Simon de Limoges, fils de ce dernier, à la montre de l'arrière-ban de 1480.

Assignation fut adressée, le 9 mars 1557, à Charles de la Garenne, seigneur de Mercei, pour comparaître à l'arrière-ban. Lancelot de la Garenne servit en 1597 au siége d'Amiens, avec l'arrière-ban.

Un certificat de montre de l'arrière-ban fut délivré, le 21 juillet 1639, à Lancelot de Carel.

La terre de Mercei, qui avait été saisie en 1666, sur Gilles de Carel, lui fut rendue par un arrêt de la chambre des comptes constatant que son absence était motivée par son service auprès de la reine d'Angleterre, en qualité d'écuyer [11].

A Vernon, le 24 septembre 1674, Charles de Croismare, trésorier des gentilshommes du bailliage de Gisors, donna quittance à Louis de Roussel, sieur de Virolet, d'une somme de 100 livres et d'une « petite jument sous poil noir, pour monter le trompette de la compagnie, ainsi qu'il avait esté ordonné par M. l'intendant, par forme de contribution pour l'arrière-ban [12]. »

Les hommes de condition libre ne servaient le roi ou un grand seigneur que lorsqu'ils tenaient d'eux un fief qui leur permettait de vivre noblement et de s'entretenir à leurs propres frais, pendant la durée de la guerre. Il arrivait parfois que, lorsque le vassal avait un fief d'un revenu trop modique, il le rendait à son suzerain et se trouvait dégagé envers lui de tout devoir; il ne s'estimait plus son vassal ni son sujet. Il passait alors au service d'un autre seigneur qui lui donnait une terre d'un plus grand revenu.

Quand un fief était situé sur la limite de deux seigneuries, le détenteur de ce fief, ayant juré fidélité à deux suzerains, se trouvait fort embarrassé quand une guerre éclatait entre eux; il prenait alors

[10] La Roque, *Traité de la noblesse*.
[11] Archives de l'Eure, *Bailliage de Vernon*.
[12] Pièce communiquée par M. d'Amonville

Digitized by Google

le parti du plus fort, ou bien se rangeait sous la bannière de celui dont il était depuis plus longtemps vassal; le plus souvent il gardait la neutralité

Tel était le cas du seigneur de Baudemont, dont les propriétés étaient situées sur les deux rives de la rivière d'Epte qui servait de frontière à la Normandie, du côté du Vexin français. Aussi est-ce pour cette cause que Louis-le-Jeune et Richard de Vernon, d'un commun accord, confièrent à Goel de Baudemont la garde du château de Vernon, dont le roi de France n'avait pu s'emparer. C'était ainsi un pavillon neutre qui flottait sur le donjon.

Dès que les fiefs étaient devenus héréditaires, leurs propriétaires y avaient construit des châteaux et créé des coutumes que leurs vassaux avaient dû accepter, quelque dures qu'elles fussent parfois.

Dans les chartes et les nombreux aveux que nous avons parcourus, nous n'avons vu la trace d'aucun de ces droits immoraux que l'on trouvait établis dans certaines terres et auxquels le seigneur ne voulait presque jamais renoncer, malgré les doléances malheureusement trop fondées de ses humbles vassaux.

Nous n'avons rencontré que des coutumes bizarres, des usages curieux, qui étaient pour le seigneur une cause de distraction, et pour son domaine une source de revenus.

La coutume le plus généralement répandue paraît avoir été celle de la redevance des mets de mariage que devaient les vassaux du seigneur de Fours et dont font mention de nombreux aveux d'autres seigneuries.

A Blaru, châtellenie autrefois importante, relevant de Mantes, où le seigneur avait droit de haute, moyenne et basse justice, gibet et fourches patibulaires, corvées, droits d'aubaine, de forfaiture et de guet, verdier, maître des eaux et forêts, bailli, sergents, tabellion, etc., le châtelain n'exigeait de ses vassaux que cette coutume des mets.

Nous lisons, en effet, dans un aveu du seizième siècle, que le seigneur a « droict d'avoir et prendre sur ses subgietz, quand ilz se marient ou quilz marient aucun de leurs enffans, ung plat ou metz de viande pareil ou semblable de ceulx qui sont servis au banquet et feste dudict mariage, avec deux potz de vin et quatre pains portez en son chasteau de Blarru, le jour des nopces, premier que de estre espousez, par les parents et amis des ditz mariez, accompagnez de joueurs menestriez qui seront joueurs en la dite feste,

Digitized by Google

qui peuvent valloir, en bonnes années, la somme de 15 livres tournois. »

Au point de vue du revenu, le seigneur tenait essentiellement à l'accomplissement de cette redevance, qui était également un acte de déférence. Les vassaux n'y trouvaient peut-être qu'un tort grave : celui d'y être astreints, à peine, sans aucun doute, d'encourir la colère du maître et d'être passibles d'une amende ou de confiscation pour forfaiture. De là l'impopularité de ces redevances qui, en elles-mêmes, comme rentes, devaient passer presque inaperçues dans les dépenses du festin. Les véritables abus féodaux se trouvaient dans les droits de justice, de corvée et autres, laissés trop souvent à l'arbitraire du seigneur, et non dans ces usages inoffensifs.

C'est dans un aveu de Baudemont que nous avons rencontré la coutume la plus curieuse.

Il est déclaré le 26 mai 1411, par Jean de la Ferté-Fresnel, chambellan du roi, propriétaire de la terre de Baudemont par sa femme Jeanne, fille de messire Yon de Garencières, que, entre autres terres, le fief de la Hache, appartenant à Jean Le Cousturier, « s'acquitte par férir chacun an, le jour de la Pentecoste, trois horions de hache sur la perrière du château de Baudemont. »

Les détails de ce singulier usage nous sont révélés par une enquête faite à Vernon, le 27 février 1414, par Jean Le Roy, vicomte, et Guillaume Le Coq, substitut de Jean Sauvalle, procureur du roi.

Le vicomte de Vernon fit comparaître devant lui des habitants de Fourges et de Baudemont, qui déclarèrent que Jean Le Cousturier, ayant les yeux fermés, devait frapper de trois horions, avec sa hache, le plus fort qu'il pouvait, la perrière du château. S'il ouvrait un œil ou les yeux, il était condamné à une amende de 60 sols parisis envers le seigneur, et il devait pareille somme lorsque sa hache ne tranchait pas suffisamment.

Quand il s'était acquitté à son honneur de cette tâche assez dangereuse, il dînait, avec son varlet, aux frais du seigneur de Baudemont, qui était tenu de lui donner un denier pour aller à l'offerte en ce jour de Pentecôte, et qui devait également nourrir son chien [18].

Un arrêt de l'Échiquier de Normandie de 1221 décida que tous ceux qui avaient droit de pâturage dans un bois étaient tenus d'en payer la coutume ou redevance annuelle au propriétaire de ce bois, faute de quoi ils perdaient leurs droits d'usage.

[18] Archives nationales, P. 1923 [1], n° 46743.

Digitized by Google

Les habitants de la plupart des villages de la châtellenie de Vernon étaient usagers dans la forêt et payaient une redevance au domaine.

Le seigneur inféodait quelquefois l'affranchissement de ces coutumes.

Les revenus du roi ou des barons, perçus dans les provinces ou dans les domaines qui leur étaient immédiatement soumis, consistaient dans :

« 1° La recette ordinaire des *prévôtez*, ce qui s'appelait le domaine *muable*.

« 2° Les amendes et forfaitures, droits de formariage, morte-main, bâtardises, aubeine et déshérence.

« 3° Les bois du prince, comme aussi la gruerie de ceux des seigneurs particuliers, ce qui lui attribuait le profit de leurs exploits ou amendes; et, outre ce, le Roi ou le haut seigneur avoit droit de *graérie* dans ces bois des seigneurs particuliers de son territoire, c'est-à-dire de partage dans le produit de leur vente, en considération de la permission qu'il accordait de la faire...

« 4° Les cens et les redevances seigneuriales en nature.

« 5° Les profits de fiefs et principalement leurs reliefs, ce qui était considérable, surtout à l'égard du Roi. Car si, d'un côté, il est vrai de dire qu'il possédait peu de terres en propre, d'un autre côté, il faut convenir que cela lui valait un casuel très-fort pour les droits de rachat de celles qui étaient dans sa mouvance immédiate, mais principalement des grandes terres; d'autant qu'il n'en donnait l'investissement que moyennant de grosses sommes d'argent et particulièrement quand le droit de prétendant était douteux, ce qui arriva souvent dans le onzième siècle, à cause que les règles pour la succession aux fiefs n'étaient pas encore bien affermies.

« 6° Les droits d'entrée des marchandises, autrement dit le *tonlieu* des villes.

« 7° La monnaie, etc.

« 8° Les droits de *procuration* ou de *gîte*.

« 9° Le produit des Juifs.

« Ces neuf choses fournissaient au Roi un revenu plus que suffisant pour la dépense qu'il était obligé de faire [11]. »

En cas de guerre, chaque grand vassal étant obligé de marcher et amenant avec lui ses arrière-vassaux, le roi se trouvait à la tête

[11] Brussel, *Usage des fiefs*.

Digitized by Google

d'une armée nombreuse qu'il ne payait pas, mais sur laquelle il ne pouvait compter que pour des expéditions de courte durée, car lorsque le délai de quarante jours était expiré, chaque grand seigneur repliait sa tente et se retirait avec ses feudataires, laissant souvent le roi dans l'embarras.

L'infanterie ne comptait guère et on ne l'utilisait que pour les services inférieurs Ce fut Louis le Gros qui commença à en former des troupes régulières, obligeant les *Communes* affranchies à lui envoyer des gens de pied quand il rassemblait son *ost*.

Cependant, avant lui, il était quelquefois arrivé qu'on les avait mandés dans certaines circonstances, en forçant les curés et les abbés d'amener leurs paroissiens et leurs tenanciers. On suppose que ce sont ces convocations qui donnèrent naissance aux bannières des églises paroissiales.

Lorsque, à la mort d'un seigneur, un fief était partagé entre ses héritiers, le fils aîné prenait le château, s'il n'y en avait qu'un; quand il y en avait plusieurs, il choisissait celui qui lui convenait le mieux; le second fils faisait ensuite son choix parmi les domaines restants, et ainsi de suite pour les autres enfants; ou bien encore des parts proportionnelles au degré de parenté étaient assignées sur des terres.

Philippe-Auguste ordonna, en 1210, qu'à l'avenir ceux qui auraient une part de terre noble démembrée par partage entre cohéritiers, la tiendraient « *immédiatement* en fief du suzerain du chef-lieu, comme un seul tenait de lui la totalité de cette terre, avant qu'il eût été fait le démembrement. »

Malgré cette ordonnance, les puînés, dans les domaines soumis au roi, continuèrent à tenir de leurs aînés, par parage, comme ils l'avaient fait auparavant, mais la faculté qu'ils avaient de prendre pour suzerain le seigneur dont la terre en partage avait nuement relevé à l'origine, diminuait le pouvoir des aînés, en permettant le changement de mouvance du fief.

Jeanne Le Veneur, veuve de Jean de Romans, avait vendu en 1413 à Pierre de Jeucourt, dit Compagnon, pour le prix de 850 écus, un quart de fief noble situé à Heubecourt, nommé le fief de Romans, relevant de la seigneurie de Blaru.

Le nouveau propriétaire ayant omis, à la mort de l'un des seigneurs de Blaru, de rendre aveu à son héritier et de payer les droits de vente, les aides de la mort du châtelain de Blaru, « l'aide de la chevallerie de Monsieur Du Trait, son fils aîné, et l'aide du mariage

Digitized by Google

de Madame de Fauguernon, à présent dame de Rosny, sa fille aînée, » une saisie fut opérée, à la requête de Jean de Saquainville, seigneur de Blaru, par Isambard Le Courayer, sergent à Vernon.

Le fief de Romans était tenu par parage de Guillaume Le Veneur par Jeanne Le Veneur, dont la fille, Blanchette de Romans, avait épousé Colin de Carville, écuyer. Le nouvel acquéreur prétendait le tenir dans les mêmes conditions et rendre aveu à Guillaume Le Veneur.

Jeanne et sa fille étant mortes peu de temps après la saisie, Pierre de Jeucourt appela en garantie les survivants.

Cette affaire fut jugée aux assises de Vernon, en 1417. Frère Guilbert Germent, religieux et bailli de Sausseuse, Jean Le Bas, de Guiseniers, avocat, Pierre Denise, prêtre, Regnault Du Bois, curé de Heubecourt, et autres, comparurent comme témoins de Pierre de Jeucourt et affirmèrent, par serment, que le fief de Romans avait été vendu à ce dernier avec garantie de tout trouble et comme tenu par parage de Guillaume Le Veneur.

La main levée de la saisie dut alors être ordonnée par le vicomte, et il fut sans doute jugé que les Romans relèveraient directement, à l'avenir, de la seigneurie de Blaru, car, à dater de cette époque, les aveux furent rendus à Jean de Saquainville et à ses successeurs [15].

Tant que la prohibition de mariage entre les enfants de deux branches collatérales exista, le possesseur du chef-lieu n'eut le droit d'exiger aucun relief, rachat, ni redevance quelconque, non plus que l'hommage du puîné, qui tenait aussi noblement que lui.

De plus, tant que le parage, c'est-à-dire la parité de naissance durait, l'aîné était tenu d'acquitter les droits de relief et de rachat des terres tenues de lui par ses puînés.

Mais si les puînés étaient exempts, envers le suzerain, de tout service ordinaire, il n'en était plus de même pour les services extraordinaires, et, quand le suzerain exigeait l'aide de l'aîné, les puînés étaient obligés d'y contribuer.

Le parage venant à cesser quand l'aîné vendait sa terre, celui-ci dédommageait ses frères de la perte qu'entraînait pour eux cette vente.

Le parage existait également entre les filles.

Un fief noble pouvait tomber en roture.

[15] Archives départementales de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

Nous avons déjà parlé de la seigneurie de Daubeuf, située à Tilli, et possédée au quatorzième siècle par Guillaume de Daubeuf, mari d'Alix de Blaru. C'était un quart de fief de haubert qui fut divisé, en 1594, entre quatre filles; ce partage le fit tomber en roture, en amenant la formation de seize portions de fief, au lieu des huit parties admises par la coutume de Normandie. Les droits seigneuriaux qui y étaient anciennement attachés revenaient, par suite, au seigneur suzerain, c'est-à-dire au roi ou au seigneur de Vernon; aussi, en 1654, la duchesse de Nemours, substituée aux droits du roi, fit-elle opposition à la délivrance des ventes et treizièmes réclamés par les héritiers de Jean Le Champion, dernier possesseur du quart de fief de Daubeuf.

Les ventes et treizièmes étaient les droits de mutation dus, à la mort du propriétaire d'une terre, par les nouveaux maîtres du sol.

La garde noble ou tutelle des enfants mineurs appartenait au roi, qui en disposait en faveur d'un membre de la famille du défunt, ou bien la conservait et faisait régir leurs biens, jusqu'à la majorité des enfants, en jouissant des revenus.

Au compte du domaine de Vernon de 1570-71, nous voyons mention de la garde noble des enfants « sous-âgés » de feu Me Guillaume de Mombines et des héritiers de Georges d'Anlezi, seigneur du Bus.

Un registre rédigé par ordre de Philippe-Auguste, peu de temps après la réunion de la Normandie à la France, contient l'énumération des services dus à la couronne. Il renferme, sous la rubrique de *Fiefs de Richard de Vernon*, une longue liste des domaines tenus de Richard par des seigneurs du Cotentin, à cause de la baronnie de Nehou. Nous n'en parlerons pas ici.

Ce cartulaire donne également la désignation des fiefs de la châtellenie de Vernon, mais cette énumération nous paraît incomplète, et il est difficile de se rendre exactement compte de l'étendue des mouvances, le nom de la seigneurie ne figurant presque jamais à côté de celui de son possesseur. Nous essayerons cependant de déterminer la limite féodale de la châtellenie.

Pierre de Moret payait au domaine royal 16 livres angevines pour le relief de son fief.

Eudes Chambellan et Philippe de Blaru devaient chacun 100 sous angevins.

Philippe de Blaru tenait un fief de haubert et était astreint à un demi-jour de garde à Vernon; il devait le service d'ost et de chevauchée, sur la réquisition du roi. Il supportait les frais d'équipe-

Digitized by Google

ment de lui et de ses hommes d'armes, mais le roi devait le nourrir en campagne.

Le fief dont il est question était situé soit dans la rue de Normandie, soit à Montigni, où la famille de Blaru avait de riches propriétés.

Philippe de Blaru possédait encore dix muids de vin de rente et une maison à Vernon, et devait pour cela cinq jours de service.

Robert du Bois tenait un fief et demi dans les mêmes conditions que le sire de Blaru. Nous savons déjà que ce fief était le village du Bois, et que la terre de Fours appartenait également à Robert.

Baudri II de Baudemont tenait du roi Mézières et le Thil, et devait, pour tous ses biens de la vallée de la Seine, le service d'un chevalier et d'un quart de chevalier.

Pierre « de Longa » était possesseur de gords et de prairies qui lui avaient été concédés contre un service de quinze jours de garde, chaque année, aux frais du roi.

Une rente de dix muids de vin avait été donnée à Nicolas de Fresne, qui était astreint à quinze jours de garde, à son propre compte.

Les héritiers de Guillaume du Moustier devaient, pour tout ce qu'ils possédaient aux environs de Vernon, certains services qui ne sont pas spécifiés.

Eudes de Fleuri devait vingt jours de garde, à ses frais, pour un fief de haubert d'une assez faible importance; il est dit que cette terre étant petite, le roi a fait remise de vingt jours à son propriétaire.

Deux localités seulement portent le nom de Fleuri, dans le département de l'Eure : Fleuri, dans la forêt de Lions, et Fleuri-sur-Andelle. Peut-être était-ce ce dernier village qui relevait de Vernon. Il est certain que, quelques années plus tard, une seigneurie voisine, celle de Noyon-sur-Andelle, appartenant à Pierre de Moret, figurait parmi les fiefs de Vernon et se relevait par 16 livres. Philippe-Auguste la donna ensuite à Robert de Poissi, qui demeura chargé de cette redevance. Pierre de Moret était encore seigneur de Radepont.

Étienne d'Amerville, possesseur d'un quart de fief de haubert, était tenu de faire un mois de garde, quinze jours à son compte et le reste aux frais du roi. Un seul nom se rapproche de celui d'Amerville, c'est Omerville, sur la rive gauche de l'Epte, et il s'agit sans doute d'un fief situé sur Baudemont, Brai ou Fourges.

Richard de Saint-Gilles relevait son fief de haubert par quarante jours de garde. Ce fief devait être situé à Pressagni ou à Notre-Dame

Digitized by Google

de-l'Ile. Nous voyons, en effet, en l'année 1208, Richard, fils de Simon de Saint-Gilles, donner à l'abbaye de Saint-Taurin les deux tiers de la dîme des fruits de son clos de Pressagni.

Giraume du Bois, pour un fief et demi, devait garde à Vernon et services à l'armée, sans doute pour la terre du Bois-Jérôme.

Gautier de Vernon, Gilbert d'Auteuil et Amauri Coispel possédaient chacun un fief de haubert dans la châtellenie de Vernon.

Eudes Havard, pour une vigne à Longueville et pour ses droits d'usage dans les bois, devait au domaine une rente de deux muids de vin.

Roger Camin tenait un quart de fief de haubert qui devait être situé à Venables.

Gautier Postel, qui possédait à Vernon un moulin et une rente de treize muids de vin et de 44 sols, était tenu à la redevance d'une anguille et à un mois de garde, pendant lequel lui et ses écuyers étaient nourris par le roi, l'entretien de sa compagnie restant à sa charge.

Mathieu de Crèvecœur devait huit jours de garde aux frais du roi.

La famille de Crèvecœur avait des propriétés sur Tourni, Heubecourt et Haricourt, et nous ne saurions dire sur laquelle de ces trois paroisses était situé le fief dont il est fait mention.

Guillaume de Carville, pour un fief à Pressagni-l'Orgueilleux et pour ses droits d'usage dans la forêt, était astreint à trois jours de garde à Vernon, aux frais du roi, avec armes de chevalier.

Guillaume Havard possédait un four et trois hostises à Vernon et devait service en cette ville, aux frais du roi, autant de fois que celui-ci l'exigeait [16].

Le four en question était probablement un four banal.

On appelait hostise la maison d'un hôte (*hospes*). L'hôte était l'homme de corps d'un seigneur. Mais « proprement, hospites, hostes, sont les subjectz d'un seigneur censier, demeurans, couchans et levans au dedans de sa censive; un homme logeant ailleurs, possédant des terres dans la seigneurie d'autruy, ne sera pas dict hoste. La maison en laquelle demeure cet hoste est appelée *domus seu hostisia*...

« Ces hostes payoient aux seigneurs certaines sommes annuelles réglées, ou autres prestations, en considération de leur logement, c'est ce que les anciens ont appelé hostisie ou ostise, etc [17]. »

[16] Bibliothèque nationale, fonds latin, ms. 4650. — *Cartulaire normand*, publié par M. L. Delisle. — La Roque, etc.

[17] A. Galland, *Recherche des fiefs*.


Digitized by Google

Les propriétés de la famille Havard étaient surtout situées dans la vallée de Longueville. Le fief au Havardois se trouvait placé dans la paroisse de Saint-Marcel; les terres de Mercei et de Saint-Vincent lui appartenaient également.

Telle est la liste donnée par le cartulaire normand de Philippe-Auguste. Si nous y ajoutons les services dont nous avons parlé au morcellement des fiefs et ceux que devaient Simon de Saint-Gilles, pour un quart de fief à Haricourt, et Gireaume de Fours, pour la seigneurie de Requiécourt, relevant de Vernon, nous aurons complété tous les renseignements que nous ayons pu trouver sur la mouvance féodale du château de Vernon, au douzième siècle.

Si, de plus, nous supprimons les fiefs situés vers les Andelis, en prenant pour limite extrême, de ce côté, Tourni et Notre-Dame de-l'Ile, nous aurons mentionné, très-probablement, les seules modifications qui se produisirent plus tard, car nous avons lieu de croire que les terres qui relevaient de Vernon, au seizième siècle, en dépendaient déjà au douzième, quoique le registre de Philippe-Auguste soit muet à l'égard de quelques-unes. Nous savons que Baudemont était mouvant de Vernon, et nous devons croire qu'il en était de même de Gasni et, par suite, des villages situés en deçà.

Sur la rive gauche de la Seine la situation resta la même. Le Goulet, Auteuil, Mercei, continuèrent de former la limite de la mouvance, en dehors de laquelle se trouvèrent toujours les paroisses de Houlbec, la Heunière, Brécourt, Douains, Boisset et Saint-Vincent, qui relevaient de Paci.

Vernon, par sa position, ne pouvait être le centre de la châtellenie, puisqu'il est placé à une lieue à peine de l'Ile-de-France, et l'on comprend aisément la pointe faite dans le Vexin, où l'on pouvait prendre la moitié des paroisses qui existent entre cette ville et Gisors, laissant un nombre égal de fiefs pour concourir à la défense de cette dernière forteresse. On se rend aussi facilement compte de la pointe poussée sur la rive gauche de la Seine, jusqu'au delà du Goulet, car il était impossible de s'étendre en largeur, puisque trois lieues de terrain séparent à peine Vernon de Paci et qu'il fallait assurer la garde de cette dernière ville, placée sur la rivière d'Eure. Mais il est plus difficile de s'expliquer les anomalies dont le système féodal présente de nombreux exemples. Ainsi Venables, situé entre Gaillon et Louviers, et Bérou, près de Guichainville, relevaient de Vernon, quoiqu'ils en fussent très-éloignés.

Ce système n'avait du reste rien de fixe et les rois le modifiaient à



leur gré, soit pour accroître l'importance militaire d'un château-fort, en lui procurant des moyens de défense plus grands, soit pour plaire à un favori.

Fours, qui relevait de Vernon au douzième siècle et qui en dépendait encore au seizième, en fut distrait pendant quelque temps, au treizième siècle, pour être réuni à Neaufles-en-Vexin, ainsi que cela résulte de lettres de Philippe-le-Hardi, de 1297. Le roi, qui avait donné ce domaine à son chambellan, Pierre de Chambli, déclare que les fiefs et justice de Robert de Fours, chevalier, au Moulin-Bencelin, du sieur de Saint-Denis, de la dame de Bézu,..... de Guillaume de Fours, à Fours, etc., ont été enlevés aux châtellenies auxquelles ils appartenaient, pour relever, à l'avenir, du château de Neaufles, avec tous leurs droits de fouage, taille, etc. [18].

D'après une liste des fiefs du Vexin normand au treizième siècle, donnée par André Du Chesne, Gautier de Tourni tenait la terre de Tourni par 40 jours de garde au château de Creil. Nous n'avons pu contrôler ce renseignement, puisé à une source qui nous est inconnue. Au quinzième siècle, ce fief releva de Rouen pendant quelque temps, mais c'était pendant l'occupation anglaise, et la mouvance de nombreuses seigneuries avait été modifiée par le roi d'Angleterre.

Le chancelier Pontchartrain obtint, au dix-huitième siècle, que la seigneurie de Blaru relèverait désormais de son château de Neaufles, dans l'Ile-de-France. Le seigneur de Blaru protesta, en faisant remarquer que, de tout temps, Blaru avait été compris dans la mouvance de Mantes. Ces protestations déplurent au chancelier qui, usant de sa toute-puissance, enleva au marquis de Blaru le gouvernement de Vernon qui, depuis longtemps, se trouvait dans cette maison.

A cette époque, la mouvance n'était plus qu'une question d'argent, les aveux ne faisaient plus mention des services militaires, tombés peu à peu en désuétude; les armées permanentes s'organisaient plus solidement et les troupes royales, mieux disciplinées, se trouvaient exclusivement chargées de la défense des places.

La noblesse n'était plus convoquée que pour l'arrière-ban, et encore ces convocations étaient-elles rares. Le service militaire était devenu presque obligatoire pour tous indistinctement. Les populations des villes et des campagnes y avaient été assujetties depuis longtemps déjà, quoique ne possédant pas de fiefs nobles, et, bien

18. Bibliothèque nationale, fonds français, ms. 20691.

Digitized by Google

souvent, elles n'avaient pu se faire exempter des levées de l'arrière-ban qu'en payant aux commissaires royaux des sommes considérables.

Quelques aveux, choisis parmi les plus importants, donneront une idée exacte des redevances seigneuriales et du fonctionnement des mouvances. Nous négligerons les hommages nombreux des arrière-fiefs, sauf pour ceux qui relevaient directement du château de Vernon, et nous commencerons par Tourni, l'un des domaines les plus considérables de la châtellenie, où le seigneur avait droit, le jour des noces de chacun de ses vassaux, à un plat semblable « à celui placé devant l'épousée, » à deux pots de vin, quatre pains et quatre sauces, le tout apporté en son hôtel par les mariés, précédés de ménétriers, ainsi que cela résulte d'une déclaration de l'année 1507.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, Guillaume Lalement, vicomte de Gisors, salut, etc. Jehan le Sac, garde du scel de la prévosté de Vernon, salut, etc. Du Roy, nostre souverain seigneur, je Jehan de Chartres, escuier, tieng et adveue à tenir, à cause de sa duchié de Normandie, c'est assavoir le fieu, terre et signourie et appartenances de Tourny en Veulguessin le Normant, ou bailliage de Gisors, ainsi comme il se pourporte et estant en chief et en membres, dont le chief est assis en la ville et paroisse dud. lieu de Tourny et sestant ès parties dicelle et de la ville et paroisse de Pressangny lorgueilleux et illec environ, à cause de laquelle, jay motte et mannoir, estables et coulombier à pié avec quatre acres de jardinages ou pourprins dicellui ou environ, en laquelle motte souloit jadis avoir forteresse qui fu abatue et destruite, lequel mannoir, maisons et jardinages souloient valoir douze livres tournois de revenue, selon commune estimacion. Et avecques ce, ay en icelle ville, auprès dud. mannoir dessus nommé ung autre mannoir nommé et appelé le mannoir de Gaillon ouquel il à salle, granche, estables couvertes de tieulle, avec une acre de jardin ou environ, tenant à icellui, lesquelles choses, selon communs ans, peuvent bien valoir quatre livres tournois ou environ. Item, à cause dicelle terre et signourie me compete et appartient seul et pour le tout le droit de présenter à l'église dud. lieu de Tourny toutes et quanteffois que le cas soffre et eschiet, combien que, par l'arcevesque de Rouen, y a esté mis débat et contredit, dont procès dure encores. Item a moulin à vent, lequel selon communs ans, les.... dicellui rabatus, peult bien valoir ung muy de grain à la mesure de Vernon. Item a aud.

Digitized by Google

lieu de Tourny, au terme Saint-Rémy, en plusieurs et diverses parties, quarante huit livres dix huit solz par. de rente ou environ, au terme de Toussains soixante dix huit solz par. de rente ou environ, trois cens boesseaulx de blé, unze septiers d'avoine, traize boesseaulx et demy de orge et neuf boesseaulx et demy de vesche ou environ, à la mesure de Vernon. Item au terme Saint-Andrieu, dix livres dix huit solz par. de rente ou environ. Item, au terme de Noel, en argent, cent douze solz par. de rente ou environ. Item à ycellui terme six vins dix sept chappons, quarante-deux poulles et demie avec trois quarterons de gingembre ou environ. Item, au terme de Pasques, cinq cens oefs, deux paires de esperons dorés, ungs paires de gans blans et deux verres ou environ. Item, à icellui terme, en argent, quarante deux solz par. de rente ou environ. Item, au terme de lassencion, 12 l. par. de rente ou environ. Item a champart ou terrouer de la dite terre et seignourie trois acres de terre ou environ, lesquelles, selon communes années, peuvent bien valoir par commune estimacion, chacun an, une myne de blé de ferme à la mesure de Vernon ou environ. Item, à cause dicellé seignourie toute personne qui est resséant aud. lieu de Tourny ayant voiture est tenu faire à lad. signourie, chacun an, quatre corvées, cest assavoir au mois de mars une journée, ou mois de may une journée, ou mois de septembre une journée et l'autre journée en décembre, lesquelles choses en temps de paix, selon communes années, l'une portant l'autre, estoient estimées soixante douze corvées ou environ, lesquelles pour ce quilz doivent avoir leurs despens, peult valoir chacune corvée trois solz quatre deniers par. qui se monte douze livres par. ou environ, dont à présent, pour occasion de la guerre, ne revient rien. Item, chacun vendredy en l'an a marchié en lad. ville de Tourny et avecques ce y peult faire une foire l'an au jour Saint-Mahieu, en septembre, dont jay droit d'avoir coustume qui, selon communs ans, peut bien valoir quarante solz. par. de ferme ou environ. Item aud. lieu de Tourny a ung clos contenant environ deux acres de menuz bois qui se coppent de quarante ans en quarante ans ou environ et ne donnent que disme seulement et avec icellui a ung prey de pasturage à bestes lequel selon estimacion de communes années peut bien valoir huit solz de rente ou environ. Item et semblablement a deux cens et trente une acres de terre labourables assises en la paroisse dud. lieu de Torny et ès parties d'environ, lesquelles en bon temps, selon communes années, souloient valoir un septier de blé de ferme chacune acre ou environ,

Digitized by Google

à la mesure dud. lieu de Vernon, et de présent ne revient rien pour la guerre. Item, à cause dud. fieu dessus nommé ou membre dicellui estendant en la paroisse dud. lieu de Pressangny lorgueilleux et ès parties d'environ dont dessus est faite mencion, ay le corps d'une maison avec coulombier à pié, deux arpens de jardinage tenant à ycelle et trois quartiers de vignes ou environ lesquelles selon communes années peuvent bien valoir 6 l. t. de ferme ou environ. Item ay aud. lieu de Pressangny, à la dite cause, une droicture en la rivière de Seine nommée leaue avecques une liberté nommée pléage et rouage, lesquelles choses ensemble, selon communes années, peuvent bien valoir quatorze solz de ferme ou environ. Item est deu aud. lieu, en plusieurs et diverses parties, cest assavoir, au terme de Saint-Rémy, quatre livres saize solz six deniers de rente ou environ, au terme de Toussains quatre livres saize solz dix den. de rente ou environ, au terme de Noel vingt chappons et demi, huit poulles, quatre boësseaulx de noiz, une oue, demy boissel de blé et en argent vingt solz parisis de rente ou environ, et au terme de Pasques deux paires de gans blans de rente. Item et semblablement auprès dud. lieu de Tourny ay ung petit fieu de plaines armes enclavé en la chastellerie de Baudemont, ainsi comme il se pourporte et estant en chief et en membres, nommé le fieu du Bois Gaultier de la teneure de mond. fieu de Tourny lequel jà piéça défunct le besgue de Villaines, lors seigneur de mondit fieu de Tourny en son vivant réyntégra et reforma oud. fieu par son conquest, ouquel fieu il na aucuns hommes resséans et lequel se soulloit relever quand le cas soffroit par sept l. dix solz t. et y a ung mannoir, granches et estables et soixante saize acres de terres labourables lesquelles selon communes années souloient valoir de revenues trente six livres t. ou environ et de présent ne vallent néant, mais sont en ruyne et non valoir pour cause de lad. guerre. Item a en icellui fieu trente arpens de bois ou environ qui se coppent de xx ans en xx ans, dont la despeulle de chacun arpent vauldroit bien vint solz par. sauf à rabatre le tiers et dangier que le seigneur dud. lieu de Baudemont y a droit de prendre et avoir seulement comme len dit. Item et pareillement sont tenus de lad. seignourie et terre de Tourny dessus divisée les fieuz et terres qui ensuivent et premièrement noble homme messire Pierres de Jeucourt, chevalier, tient ung fieu de plaines armes assis en la paroisse de Heubecourt par hommage, ainsi comme icellui fieu se pourporte et estant en chief et en membres, à cause duquel il a court et usage, hommes et tenans resséans et non res-

Digitized by Google

séans, prévost, reliefz, aides, XIIJ^{es} et tout ce qui à noble fieu de plaines armes appartient selon la coustume du pais et l'usage des lieux où il est assis, lequel fieu il reliefve envers moy par sept livres dix solz t., quant le cas eschiet. Item et semblablement icellui chevalier tient de moy par hommage à cause de mad. terre dessus nommée ung autre fieu de plaines armes assis en la paroisse dud. lieu de Pressangny lorgueilleux, ainsi comme il se pourporte en chief et en membres, à cause duquel il a court et usage, prévost, reliefz, aides, soubz aides, XIIJ^{es}, hommes resséans et non resséans, et généralement telle droiture comme à noble fieu de plaines armes appartient selon la coustume du pais et l'usage des lieux, lequel fieu il reliefve par lad. somme de sept livres dix solz t., quant le cas eschiet. Item dud. fieu tient Guillaume le françois, escuier, ung quart de fieu de plaines armes par hommage icellui quart assis en la paroisse dud. lieu de Pressangny lorgueilleux et ès parties d'environ, ainsi comme il se pourporte et estant, à cause duquel il a telles droictures féodaulx comme à tel membre de fieu appartient selon la coustume du pais et l'usage des lieux. Item tiennent dud. fieu par hommage les hoirs feu Bonnet des moulins, en son vivant escuier, ung quart de fieu de haubert ainsi comme icellui se pourporte et estant en chief et en membres assis en la paroisse dud. lieu de Pressangny et ès parties d'environ, à cause duquel iceulx hoirs ont court et usage, prévost, hommes resséans et non resséans, aides, reliefz, ventes et tout ce qui à quart de fieu de haubert peut compecter et appartenir selon la coustume du pais, lequel quart de fieu se reliefve par soixante dix s. t. quant le cas eschiet. Item est tenu par hommage ung demi fieu de plaines armes ainsi comme il se pourporte et estant, en chief et en membres, appartenant au seigneur de Monchevrel, assis en la paroisse dud. lieu de Tourny et ès parties d'environ, au droit duquel icellui seigneur a court et usage, hommes resséans et non resséans, prévost, aides, ventes et reliefz et telle droiture comme à demy fieu de plaines armes compecte et appartient, selon la coustume du pais et l'usage des lieux, lequel demy fieu se reliefve par soixante quinze s. t. quant le cas eschet. Item tient par hommage Guillaume du Greil, escuier, ung huitième de fieu de haubert, ainsi comme il se pourporte et estant, assis en la paroisse de Tourny et ès parties d'environ, à cause duquel il a telle droicture comme à telle porcion de fieu appartient, selon la coustume du pais et l'usage des lieux, lequel huitième de fieu il reliefve par trente sept s. six d. t. quant le cas eschet.

Digitized by Google

Item Jehan de Noyon, escuier, seigneur de Quehengnes, tient par hommage dud. fieu ung fieu de plaines armes ainsi comme il se pourporte, etc., assis en la paroisse dud. lieu de Quehengnes et ès parties d'environ, à cause duquel il a court et usage, prévost, hommes resséans et non resséans, aides, reliefs, XIIJ^{es}, etc., lequel fieu se reliefve par sept livres dix solz tournois quand le cas eschet. Item dud. fieu tient par hommage madame Blanche de Fourmeville ung demy fieu de plaines armes ainsi comme il se pourporte et estant, etc., assis en la paroisse dud. lieu de Tourny et ès parties d'environ, à cause duquel elle a toutes telles droitures féodaux comme à noble fieu de plaines armes appartient, etc., lequel demi fieu elle reliefve par soixante quinze s. t., etc. It. est tenu dud. fieu et seignorie par hommage ung autre fieu de plaines armes assis en la ville et paroisse de Requiencourt et ès parties d'environ, qui fut et appartinst à messire Guillaume de Chaumont, chevalier, seigneur de Quictry, ainsi comme il se pourporte, etc., ouquel fieu il a court et usage, hommes et estagers et non estagers, aides, soubz aides, etc., lequel fieu se reliefve par sept livres et demie, etc. It. est tenu par hommage dud. fieu et seignorie de Tourny ung autre quart de fief de haubert nommé et appellé le fieu de Couppegny, assis en la paroisse de Heubecourt et ès parties d'environ, appartenant aud. messire Pierres de Jeucourt, dessus nommé, ainsi comme il se pourporte, etc., à cause duquel icellui chevalier a court et usage, prévost, etc. Et en icellui fieu de Tourny dessus divisé ay plusieurs hommes resséans et estagiers et non resséans et estagiers, court et usage, prévostz èsdits lieux de Tourny et Pressangny, justice et juridiction telle comme à fieu noble appartient, aides, soubz aides, reliefs, ventes et gardes quant le cas eschet. Et généralement et singulièrement tous et telz redevoirs féodaulx comme à noble fieu de haubert peut et doit compecter et appartenir selon la coustume du pais de Normandie et l'usage desd. lieux et dud. fieu et des tenans et soubz tenans dicellui, lequel avecque ses appartenances et appendances le Roy nostre dit seigneur ma donné à la valeur de quatre cens livres tourn. de rente par an, doy foy et hommage à icellui seigneur et ung chappel de roses vermeilles de rente rendant et paiant chacun an en son chastel de Rouen, à la feste de Penthecoustes et avec ce suy tenu faire au Roy nostre dit seigneur ung homme darmes et deux hommes de trait arbelestriers ceste présente sa guerre durant, avecques telz autres redevoirs comme à noble fieu de haubert appartient selon la coustume et usage dud. pais. Item au temps dud. don ay trouvé la dite

Digitized by Google

terre et seignourie chargiée des rentes et charges qui cy sont après desclarées, cest assavoir dancienne fondacion aux chappitre de Saint-Anthoine de Gaillon ung muy de blé et soixante s. p. de rente par an, aux religieuses, prieuse et couvent de lostel Dieu de Vernon ung septier de méteil et deux septiers d'avoine de rente chacun an, au seigneur de Saint-Cler à cause et pour raison de soixante acres de terre qui sont de lad. seignourie dessus nommée de rente ungs esperons dorés chacun an, qui sont estimez valloir selon communes années, l'une portant l'autre, saize solz par. Item de nouvelle charge faite par le dit bègue de Villaines par amortissement du Roy Charles aux chappitre et chanoines de Notre-Dame de Paris pour une messe et quatre obis par an, en lad. église, 64 l. de rente par an. Et se plus y a, plus adveue à tenir dicellui seigneur.......................... Ce fut fait l'an de grâce mil CCCC et dix neuf le XVJ^e jour du mois de septembre [19]. »

Analysons maintenant un aveu de la seigneurie de Fours.

Le 23 avril 1403, Henri de Fours, écuyer, fils aîné et héritier de feu messire Regnaut de Fours, chevalier, rend aveu pour un fief entier de haubert nommé le fief de Fours, assis en cette paroisse, dont relève le fief de Bois Gireaume.

En toute la dite ville de Fours, nul n'a seigneurie que le dit écuyer; en cette ville, il a manoir, jardin, vivier, saut de moulin, colombier, etc., le tout contenant environ dix acres, plus 100 acres de terre en une pièce, dont 2 acres de pré, etc.

Et à cause de son fief, il a droit à trois charretées de bois en la forêt de Vernon, par chacun jour de l'an, pour brûler et bâtir, pâturage et panage en la forêt, en payant annuellement au roi 12 d. de rente. Tous les hommes de son fief sont banniers à son moulin.

Il a cour, usage, basse justice, etc., 34 l. t. de rente, un setier de blé et un setier d'avoine, 34 chapons, 30 poules, champart, corvées de chevaux, 200 œufs, 20 oies, etc, et « oultre lui est deu qu'il prent quant le cas eschiet un mets de viande, deux pos de vin et deux pains blans et est quant un des hommes du fief se marie et doit estre apporté en lostel dudit escuier aux menestriers faisans mestier. »

Il tient encore le fief de La Leuf, en la paroisse de Fours, contenant 20 masures ou environ, 300 arpents de terres labourables ou « groues » et 8 l. t. de rente à la Saint-Rémy, etc.

[19] Archives nationales, P. 1923 [2], n° 46967.

Digitized by Google

Son fief se relève par 15 l. t. [20].

Si nous redescendons à Haricourt, nous y trouvons le fief de la Queue d'Haie dont nous donnons l'un des aveux. « Noble damoiselle Perrecte du Mesnil, veufve de feu Jehan Le Villain, en son vivant escuier, adveue à tenir du Roy, en sa duchié de Normandie, le fief, terre et seigneurie de la Queue daez en la parroisse de Haricourt, et s'estent en la dicte parroisse de Haricourt et de Heubecourt et environ la bonne ville de Vernon ou bailliage et viconté de Gisors, ouquel elle a manoir, coullonbier à pié et masures et jardins, avec soixante acres de terre ou environ. Item trois acres de bois ou environ, dont elle ne doit ne tiers ne danger. Item soixante solz par. de rente chacun an ou environ, à plusieurs termes. Item douze chappons et une poulle, au terme de Noel. Item soixante oefz ou environ au terme de Pasques. Item, au droit dud. manoir, la dicte damoiselle est coustumière en la forest de Vernon et a droit de prendre bois à charrestées et à chevaulx tant pour édiffier comme pour ardoir touteffois que mestier en a et bon lui semble, par la livrée du verdier. Item, elle doit avoir pasturage en la dicte forest pour toutes ses bestes. Item, à cause du dit fief, a court et usaige de tous ses hommes et subgietz en basse justice, ventes, reliefz et aides coustumiers, quant le cas eschiet et, au droit dudit fief doit ung jour de garde en la tour Domalle, laquelle tour sciet ès murs de la dicte ville de Vernon, quant le cas eschiet et sommée en est deuement. Pour lequel fief la dicte damoiselle est tenue faire foy et hommaige au Roy avec le relief, quant le cas eschiet.

« Le vingt quatrième jour de septembre l'an mil CCCC cinquante-quatre [21]. »

Le fief de la Queue d'haie relevait directement de Vernon, ainsi que le fief de la Grippière, dont nous rapportons ci-après l'un des aveux. Ces deux terres devaient des services d'armes dans l'intérieur des murs de Vernon.

Noble damoiselle Perrenelle de la Grippière, veuve d'Adam du Fay, écuyer, avoua « à tenir nuement et sans moien, par foy et hommaige lige du Roy…, à cause de son chastel et chastellerie de Vernon, ung tiers de fieu de plaines armes appellé le fieu de la Grippière, situé et assis en la parroisse de Mésières et illec environ, ainsi comme il se extend avecques les appartenances et appendances dicellui

[20] Archives nationales, P. 301 [1], n° 53.
[21] Archives nationales, P. 1924 [2], n° 47277.

Digitized by Google

auquel appartient lostel et manoir dud. lieu de la Grippière ainsi comme il se comporte et estend de toutes pars avecques toutes ses appartenances et appendances quelconques. Item 4 l. 16 s. t. de cens ou environ deubz par an le jour Saint-Rémy, lesquels ne se reviennent pas bien tous à présent. Item 22 chappons et sept gélines ou environ deubz par an au terme de Noel. Item cent et dix œufz à Pasques ou environ. Item neuf corvées en mars ou environ. Item 16 acres de terre ou environ tant labourables comme à labourer. Item environ quatre acres et demie de bois près dud. manoir. Item environ une acre et demie de jardinaige. Item environ 24 acres de bois et pasturaiges dans la forest qui sont à tiers et à dangier. Item et au droit dud. tiers de fieu, elle a court et usaige, reliefz, 13es, ventes, faisances et reddevances, estoublaige de ses hommes quant le cas y eschiet et généralement telle droicture de fiefz comme à icellui appartiennent selon la coustume du pais. Lesquelles choses dessus dites sont à présent de nulle valeur par ce que le dit fieu est assis en pais boscaige et que par la fortune de la guerre le manoir dud. fief est cheu à terre et les jardinaiges et terres dicellui venues et escreues en bois et buissons. Item et aussi est led. fieu séant coustumier ès bois de Mésières et de ce fait hommaige lige au Roy nostre dit seigneur et lui en paie cinquante solz t. de relief quant le cas y eschiet. Et pour l'acquit dicelui fieu doit estre en temps de guerres à garder la porte du pont de Vernon par lespace de 8 jours avecques autres qui tiennent en telles manières leur fieu, pourveu qu'elle en soit sommée de par le Roy nostre dit seigneur....... » — 30 décembre 1454 [11].

Après le village de Mésières vient la seigneurie de Panilleuse, beaucoup plus importante et de laquelle relèvent plusieurs fiefs.

« Du Roy nostre souverain seigneur tient et adveue à tenir Jehanne de Clère, veufve de feu Messire Philippe de Calleville, chevalier, dame de Penilleuse et de Nesay, demy fieu à plaines armes qui fu feu messire Guillaume de la haye, chevalier, duquel fieu le chief est assis en la parroisse de Penilleuse et sextent ès parroisses descos et du bus, ou quel fieu la dicte dame a court et usage et la congnoissance de ses hommes et subges en basse justice et droit de prendre ventes, reliefs et aides coustumiers et telles autres droictures et faisances comme à noble fief appartiennent selon la coustume et usage du Veulguecin normant où led. demy fieu est citué et assis ou bailliage de Gisors en la viconté de Vernon, auquel

[11] Archives nationales, P. 1924 [2], n° 47289.

Digitized by Google

demi fieu a une place vuide où soulloit estre le manoir dicellui et vault led. demi fieu en revenue chacun an soixante livres tournois ou environ à plusieurs termes en l'an, quatre septiers de grains, tant bley que avoyne et trente pièces de poullaille et aussi a droit de prendre chacun an sur les terres dud. fieu qui vault de ferme par an un muy de grain ou environ avecque lestoublage, cest assavoir par chacun pourcel ung denier tournois et aveoques ce chacun homme résident oud. demi fieu aiant voicture doit trois corvées l'an à aider à labourer les terres dicellui, dont il y a trente acres de terres labourables ou environ avec deux cens soixante et trois acres de bois, duquel bois une partie est bois pour ardoir et l'autre pour faire eschallas dont il a bien cinquante acres où il a garenne. A cause duquel demy fieu, la dicte dame a droit de présenter ès églises parroichialles desd. lieux descos et du bus par cinq fois continuellement quant le cas eschiet et les religieuses du Trésor ont droit de présenter en ycelles la VJ^e. Et oultre, à cause dud. demy fieu, la dicte dame a un manoir en la ville de Vernon emprès la porte Chante Rayne ou il a pressouer à ban ouquel sont subges de pressourer huit arpens de vingne ou environ assis à Longueville dont sont tenans plusieurs personnes; duquel demi fieu sont tenus noblement les fieux et tenemens qui ensuient. Cest assavoir un fieu à plaines armes que tient Yonnet de Bouessay, escuier, assis en la parroisse de Cyvières, ouquel il a court et usage en basse justice, ventes, reliefs et aides coustumiers et toutes autres droictures et redevances comme à fieu de plaines armes appartient selon l'usage et coustume dud. paix de Vueugessin, duquel fieu il est tenu faire à la dicte dame foy et hommage et luy paier reliefs et aides coustumières quant le cas eschiet et de plain relief se relième par sept livres dix soulz tournois. Item les hoirs de Messire Robert de Fontenil, chevalier, en tiennent un fieu de plaines armes assis en la parroisse de Saint-Georges de Mésières, nommé le fieu du buquet, ouquel fieu ilz ont semblablement court et usage, et la congnoissance de leurs hommes et subgés en basse justice, etc., et se relième de plain relief par XII l. X s. t. Item en tiennent les hoirs Jehan le Petit un demi fieu de plaines armes assis aud. lieu de Mésières ouquel ilz ont court et usage et congnoissance de leurs hommes en basse justice avecque ventes, etc., et de plain relief se relième le dit demi fieu par LX l. et XV s. t. Item tient de la dicte dame à cause dud. demi fieu Guyotin du Bus un manoir et vingt et cinq acres et demie de terre ou environ assis en la parroisse du Bus avecques quarante soulz par. de rente par an, dont il est tenu

Digitized by Google

faire et paier à la dicte dame uns esperons de rente par chacun an au terme Saint Rémy, du prix de XII d. p. et avecque ce a la dicte dame droit de prendre et avoir sur led. manoir, terre et rente dessus dits ventes, reliefs et aides coustumières quant le cas eschiet, duquel demy fieu et appartenances dicellui la dicte dame est tenue faire au Roy nostre dit souverain seigneur foy et hommage et lui paier reliefs quant le cas eschiet. Cest assavoir soixante et quinze soulz tournois et se aucune chose convient plus à plain desclairier ou mectre en ce présent adveu icelle dame lobbéist faire ainsi que de raison et quant mestier en sera. En tesmoing de ce la dicte dame a mis à cest présent adveu son propre scel aujourd'hui XXIIe jour de may l'an de grâce mil CCCC et XIX [23]. »

Les abbayes donnaient également la déclaration de leur temporel.

Nous lisons, dans un aveu rendu en 1419 par l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, que ce monastère possède, en la vicomté de Vernon, une baronnie appelée Bailleul, qui s'étend sur Notre-Dame et Saint-Pierre-de-la-Garenne, Réanville et Villez; une baronnie appelée Gasni, qui s'étend sur Sainte-Geneviève, Giverni, la Chapelle, Fourges et Bionval, et de laquelle relèvent un franc fief appelé Ambleville et les prés de Hamillon, tenus par le seigneur de la Roche, un franc fief à Falaise, paroisse de Giverni, tenu par les héritiers de Hardi Lehun; un fief de plaines armes à Bionval, tenu par Jean de Chauvincourt, et un prieuré à Gasni, avec cour et juridiction en France, au delà de la rivière d'Epte.

Le prieuré de Gasni devait au domaine de Vernon une paire de bottes feutrées.

Saint-Georges de Boscherville déclarait posséder un manoir et sept arpents et demi de vignes à Saint-Just et une rente de 16 muids et 3 barils de vin sur la bouteillerie de Vernon.

Toutes les maisons conventuelles faisaient des déclarations identiques.

Nous terminerons ce chapitre, déjà long, des actes d'hommage, par un aveu rendu en 1451 par les chanoines de Beauvais.

« Du Roi, notre souverain seigneur, nous doyen et chapitre de l'église de Beauvais, tenons et advouons à tenir, à cause de sa duché de Normandie, au bailliage de Gisors et vicomté de Vernon, comme chose d'ancienneté et à toujours amortie, c'est à savoir, une terre et seigneurie tenue en nombre d'un noble fief entier, avec ses

[23] Archives nationales, P. 1923², n° 46955.

Digitized by Google

appartenances et appendances quelconques, lequel s'étend en la paroisse de Venables, ès hameaux de la Rive-sur-Seine, de la Mare, de Fontaine-la-Verte et illec environ, tant en patronage de l'église dud. lieu de Venables, justice et juridiction telle qu'il appartient selon la coutume, en un manoir, granges et lieu ainsi comme le tout se comporte, situé et assis audit lieu de la Rive-sur-Seine, lequel est de présent en grande ruine et désolation, à l'occasion de la guerre; cens et rentes sur plusieurs héritages tenus de nous qui souloient valoir, en bon temps, cinquante et six livres tournois ou environ et de présent sont diminués près de la moitié. Item, nous soulions avoir de rente par an environ 40 chapons, 20 gelines et 7 œufs, lesquels sont diminués près de la moitié, à l'occasion de la guerre. Item par chacun batel qui pêche en la dite rivière de Seine, ainsi que notre terre s'étend et comporte, nous devons avoir 5 s. par an. Item, nous pouvons faire et donner congé de faire gords en ladite rivière et, de ce, prendre profit. Item, nous avons et prenons la quinzième journée du port de Muis, qui peut valoir par an 20 sols tourn. ou environ. Item, nous avons environ 30 arpents de prés dont une grande partie est empêchée d'épines et de buissons pour le présent. Item, avons environ 40 ou 50 acres de terre qui sont de présent en labour et si en avons bien plus de 200 acres en non valoir de présent. Item, en ladite rivière de Seine, avons deux îles devant notre dit manoir. Item, avons en toute notre dite terre et rivière, ainsi comme elle se comporte, justice et garenne. Item, nous avons aussi, en toute notre dite terre et seigneurie, amendes, reliefs et forfaitures, quant le cas y eschiet, et semblablement en ladite rivière de Seine, à l'endroit de notre dite terre. Item, y avons une pièce de bois nommé le bois de Boullay, contenant 35 acres ou environ, lequel, quand on le veut, doit tiers et danger au Roi notre dit seigneur. Item, sont tenus de nous, à cause de ladite seigneurie, trois quarts de fiefs de membre de haubert et les souloient tenir en leur vivant feux Messire Guillaume Le Brun, chevalier, Jehan Camin et Jehan de Bruellart, écuyers, et de présent les tiennent Louis Martel, seigneur de Basqueville, et Pierre, seigneur de Courcelles, desquels trois quarts de fiefs nous avons et devons avoir reliefs, deniers et autres droits coutumiers, quant le cas y eschiet. Item, les hoirs de Guillaume Espaillart tiennent de nous en fief 15 acres de terre ou environ, assises en la dite paroisse, et plusieurs autres droitures et prérogatives y avons, appartenant à fief noble, selon l'usage et coutume du pays. Duquel fief et ses appartenances comme dessus nous sommes tenus bailler

Digitized by Google

dénombrement comme dit est au Roi notre dit seigneur pour toutes choses, lequel nous baillons de présent par protestation que si par ignorance, attendu les guerres, il advenait sur ce présent aveu aucune faute de peu ou trop bailler, à le distraire, ôter, corriger, augmenter, déclarer et ajouter, toutefois qu'il viendrait à notre connaissance et que métier en serait: En témoignage de ce, nous avons fait sceller ce présent dénombrement du scel de notre dite église, le 15e jour du mois d'octobre l'an MCCCC cinquante et un [24]. »

Ces aveux, passés devant les tabellions, étaient envoyés à la Chambre des Comptes, qui les faisait vérifier par les baillis et, lorsqu'ils étaient reconnus exacts, en donnait acte aux déclarants.

Nous nous sommes étendu un peu longuement, peut-être, sur la mouvance des fiefs, mais la féodalité tient une si large place dans l'histoire de l'ancienne France, qu'il nous a paru indispensable d'entrer dans quelques détails, encore bien incomplets, sur le fonctionnement des institutions féodales.

Nous compléterons ce chapitre par quelques mots sur les classes privilégiées.

Les nobles jouissaient de nombreux priviléges dont ils étaient très-jaloux, et que leur enviait la bourgeoisie, aussi, les usurpations étaient assez fréquentes et nécessitaient des recherches que les intendants de provinces ou les juges d'armes étaient chargés de faire.

C'était surtout à la faveur des troubles que se produisaient le plus souvent ces usurpations, facilitées par la disparition des vieilles familles, la perte des titres et l'abandon des biens qui, tombés en non-valeur, étaient achetés par de riches bourgeois qui en prenaient le nom et s'efforçaient de se glisser dans les rangs de la noblesse. Dès Philippe-le-Hardi, les roturiers propriétaires de fiefs nobles commencèrent à jouir des prérogatives des grands vassaux, en payant une finance connue sous le nom de droit de franc fief. Quelques familles vernonnaises, déjà distinguées par leurs emplois de judicature, furent anoblies de cette façon, nous citerons, entre autres, les Jubert et les Maignart.

Au quinzième siècle, pendant l'occupation anglaise, beaucoup de propriétés, confisquées par Henri V, furent acquises à des prix peu élevés par de riches familles de la roture, familles appartenant à la

[24] Archives nationales, P. 1924 [1], n° 47155.

Digitized by Google

magistrature ou à la haute bourgeoisie, et vivant déjà noblement. Les Alorge, de Rouen, achetèrent ainsi de nombreux fiefs et des rentes dans toute la province, dans le Vexin, et notamment à la Fresnaye, au-dessus de Vernonnet.

Aussi, lorsque Charles VII reprit la Normandie, il trouva le duché couvert de nouveaux nobles qui ne tardèrent pas, d'une part, à mécontenter les anciens par leurs prétentions orgueilleuses, de l'autre, à irriter le tiers-état dont ils ne voulaient plus partager les charges.

Pour remédier à ces abus, Louis XI ordonna une enquête sérieuse sur les nouveaux anoblis des francs-fiefs, qu'il conserva dans leurs prérogatives, moyennant finance, et il fit faire des recherches pour découvrir les faux nobles, mais, lorsque les preuves de noblesse ne pouvaient être présentées, les sentences des commissaires royaux se trouvaient quelquefois entachées d'injustice et quelques-unes de leurs décisions furent annulées par la Cour des Aides.

Ainsi, dans le diocèse de Coutances, Montfaut ayant déclaré usurpateurs Gilles, Jean et Laurent de Bordeaux, et les ayant renvoyés, pour payer les tailles, en l'élection de Vire, en laquelle ils résidaient, les condamnés en appelèrent à la Cour des Aides, qui les reconnut nobles par un arrêt du 10 juin 1482. La famille de Bordeaux, originaire du pays de Caux, était d'ancienne noblesse. La branche aînée s'était fixée à Coulonces; un cadet de cette maison, Guillaume de Bordeaux, avait quitté vers 1260 les environs d'Arques et était venu s'établir à Vernon, où ses descendants acquirent droit de cité et résidèrent jusqu'à la Révolution.

Les usurpations ne pouvaient, du reste, en temps de paix, être bien nombreuses, car, en outre des commissaires chargés de les constater, le pouvoir royal avait un auxiliaire naturel qui veillait sans cesse à ce qu'elles ne se produisissent pas. Cet auxiliaire était le peuple, qui payait les lourdes taxes connues sous le nom de tailles, dont étaient affranchis les nobles, et qui avait tout intérêt à ce que le nombre des contribuables fût considérable, afin que la part de chacun devînt plus faible. Aussi arrivait-il quelquefois que les bourgeois ou les paysans dépassaient le but, en faisant inscrire comme taillables, sur les rôles des paroisses, des membres de la noblesse, qui protestaient et entamaient des procès pour revendiquer leurs droits.

Les Maignart eurent d'assez nombreuses contestations, à ce sujet, avec les habitants de Vernon, qui prétendaient les assujettir à la

Digitized by Google

taxe. Jean Maignart fut maintenu de noblesse en 1525, comme anobli par les francs-fiefs.

Les habitants de Saint-Just furent pendant longtemps en procès, pour une cause semblable, avec la famille de Limoges.

Guillaume et Jean de Limoges, père et fils, établis aux environs d'Andeli, avaient fait une donation à l'hôpital Saint-Jacques de cette ville, le 10 juin 1269, et avaient vendu quelques biens pour suivre Louis IX en Palestine.

Le petit-fils de Jean de Limoges, nommé également Jean, fit partie de l'arrière-ban sous Charles VI, suivant une attestation de Jacques de Bourbon, du 4 mars 1413, et laissa deux fils, Guillaume et Henri, dont les descendants devinrent, au seizième siècle, seigneurs de Saint-Just.

En même temps que Jean de Limoges, qui servit sous Charles VI, vivait Laurent, qui fit campagne avec plusieurs capitaines, et notamment avec Du Guesclin, et fut contraint de vendre une partie de ses biens pour s'entretenir à l'armée; le surplus étant demeuré inculte, Laurent de Limoges, revenu dans ses foyers, se trouva presque sans ressources, et fut obligé de travailler pour vivre, ou au moins de se contenter d'un faible revenu. Il vendit alors ce qui lui restait de ses propriétés du Thuit et de Noyers, près Andeli, et vint se fixer dans la paroisse de Cocherel, où il prit à vie, des religieux de la Noë, leur manoir de la Moinerie, où il vécut noblement avec sa femme, « qui portait vêtements de dame noble. » Mais un jour, l'hôtel de la Moinerie fut brûlé par les Anglais, et les fils de Laurent vinrent résider à Saint-Just, où ils acquirent quelques terres qu'ils cultivèrent eux-mêmes. Ce fut alors qu'ils furent portés, comme roturiers, sur le rôle des tailles de la paroisse.

Réduits, pendant un certain temps, à vivre d'un travail manuel, Colin-Jehan et Jean de Limoges ne protestèrent pas, mais lorsque, après plusieurs années, ils eurent remis leurs biens en assez bon état et purent désormais compter sur un revenu assuré, ils revendiquèrent leurs droits. Ils déclarèrent à Charles VII qu'ils se proposaient de vivre noblement et de le servir en temps de guerre, comme l'avaient fait leurs ancêtres; ils le supplièrent de leur rendre leurs prérogatives.

Le roi ordonna alors aux officiers de l'élection, par des lettres datées de Chinon, le 24 janvier 1460, de faire une enquête, et, si cette recherche était favorable aux demandeurs, de les exempter à l'avenir des tailles, du guet, de la garde des portes, etc.

Digitized by Google

Cette enquête dura quelque temps. Les sieurs de Limoges ayant été portés, dans l'intervalle, sur le rôle des taxes de 1461, ils refusèrent de payer. Les habitants de Saint-Just voulurent les y contraindre, en prétendant que, depuis plus de soixante ans, leurs ancêtres payaient la taille, comme roturiers ; ils disaient que les Limoges d'Andeli étaient éteints depuis longtemps, que Laurent Brun, venu enfant à Saint-Just, avait été surnommé de Limoges, parce qu'il était originaire de cette ville, qu'il avait d'abord gardé les vaches à Menilles et à Saint-Just, pour la communauté, qu'il s'y trouvait au moment de la bataille d'Azincourt, à laquelle il n'avait pas pris part, comme le prétendaient à tort les demandeurs, et qu'ensuite, il avait été fermier des moines de la Noe et de Saint-Ladre de Vernon ; ils alléguaient, enfin, qu'il ne suffisait pas qu'il y eût, dans le pays, une famille noble du nom de Limoges, pour prétendre en descendre.

Les élus en jugèrent autrement. Les nombreux témoins interrogés confirmèrent le récit des réclamants ; ils déclarèrent que Laurent de Limoges portait la barbe fourchée, comme les gentilshommes de la contrée, et que l'on voyait encore, dans l'église de Cocherel, le siége où il prenait place pendant la messe, appelé le siége de Laurent de Limoges, fait de plâtre et élevé au-dessus des autres bancs.

Une sentence de la Cour des Aides de Normandie, du 17 mars 1473, confirma la décision des élus, qui avaient déclaré nobles les sieurs de Limoges, et débouta les paroissiens de Saint-Just de leur appel. Le 8 mars suivant, aux assises de Vernon, le lieutenant général, en présence des habitants de Saint-Just et des fermiers du péage et du travers de la châtellenie, enregistra les lettres de Colin-Jehan et de Jehan de Limoges.

Malgré cela, les habitants saisirent et vendirent les biens des sieurs de Limoges, qui portèrent immédiatement plainte devant la Cour des Aides. Cette longue contestation ne fut définitivement terminée qu'en l'année 1481, à la suite d'un mandement d'un sergent royal qui ordonna la restitution des biens vendus, sous peine d'une amende de 500 livres au profit du roi[15].

Pareille querelle se produisit, au dix-septième siècle, à Notre-Dame-de-l'Ile.

La famille Drouet, originaire de cette contrée, avait acquis d'assez grands biens pour pouvoir vivre noblement, et se trouva bientôt en

[15] Archives de Seine-et-Oise, E. 1900.

Digitized by Google

lutte avec la communauté de Notre-Dame-de-l'Ile, dont elle ne partageait plus les charges.

Des lettres de provision de l'office de piqueur au vol de la grande fauconnerie de France furent délivrées le 20 juin 1696 à Jean Drouet d'Emainville.

Denis Drouet, sieur de l'Ile, avait obtenu, en 1679, la vétérance de la charge de garde du corps, qu'il exerçait depuis 1653, avec les priviléges qui y étaient attachés.

Sa veuve demanda en 1703, aux conseillers en l'élection de Vernon, l'enregistrement de ces lettres de vétérance. En même temps, les habitants de Notre-Dame-de-l'Ile présentèrent requête à l'intendant de Rouen, pour réclamer l'annulation des priviléges dont jouissait la veuve de Denis Drouet, ainsi que l'inscription sur les rôles de la taille, pour une taxe de 300 livres, de Jean Drouet d'Emainville, qui faisait valoir la plus grande partie des terres de la paroisse, et que des amis avaient fait rayer des rôles.

Nous ne savons s'ils obtinrent gain de cause.

A défaut de titres, c'était presque toujours par des enquêtes faites devant de nombreux témoins que l'on parvenait à s'éclairer sur les réclamations portées devant les tribunaux. La noblesse y avait quelquefois recours, de son propre mouvement, pour se faire rendre justice.

Ainsi, le dimanche 15 juin 1586, les habitants de Saint-Pierre-de-la-Garenne, réunis au son de la cloche, pour s'occuper des affaires de la paroisse, déclarèrent qu'ils avaient toujours réputé pour noble Jacques de Vergnettes, naguère valet de chambre de Monseigneur, frère du roi, commissaire de ses guerres et gentilhomme ordinaire du cardinal de Bourbon. Ils l'avaient toujours vu vivre noblement depuis qu'ils le connaissaient, et il avait été, de tout temps, franc et exempt de tailles [16].

Jacques de Vergnettes appartenait à une famille originaire du Rouergue. Il s'était établi vers 1570 au château de Farguette, et le cardinal de Bourbon lui avait fait don de quelques fiefs entre Vernon et Gaillon.

[16] Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon.*

Digitized by Google

§ II. — FORTERESSES

TOURNI, BAUDEMONT, LE GOULET

Trois forteresses servaient à Vernon de sentinelles avancées : l'une, Tourni, était placée dans les plaines du Vexin ; l'autre, Baudemont, était située sur la rivière d'Epte, et la troisième, le Goulet, était établie dans une île de la Seine, en aval de Vernon.

Le château de Tourni, flanqué de quatre tours, n'eut jamais qu'une importance militaire très-secondaire ; il avait dû être construit par Guillaume Ier de Vernon et il est mentionné dans la cession de plusieurs forteresses normandes faite par Henri Plantagenet à Louis-le-Jeune.

Nous avons déjà vu qu'il n'existait plus au quinzième siècle et que cela est constaté par l'aveu rendu en 1419 par Jean de Chartres, qui tenait cette seigneurie de Henri V. Le roi d'Angleterre la lui reprit bientôt, pour la donner à son sénéchal, Gautier Hungerford, qui était déjà possesseur de la terre de Baudemont.

Baudemont, Château-sur-Epte et Dangu, couvraient la rive droite de l'Epte, entre Gisors et Vernon.

Baudri de Brai, seigneur de Baudemont, prit une part active aux luttes du douzième siècle, combattant tantôt dans le camp normand, tantôt dans les rangs français. Lorsque Louis-le-Gros se fut emparé d'Andeli, en 1119, il en confia la garde à quelques barons, parmi lesquels se trouvait Baudri de Brai qui, peu de temps après, assista au combat de Brémule. Louis-le-Gros, marchant sur Noyon-sur-Andelle, rencontra les Normands, commandés par Henri Ier. Roger de Bienfaite, qui était avec le duc de Normandie, l'excita au combat. Dès le commencement de l'action, Baudri de Brai passa aux Français et, quand ces derniers furent mis en déroute, il s'enfuit au galop jusqu'à Andeli, avec le roi de France Tel est le récit de l'historien Orderic Vital, qui n'explique en aucune façon la présence dans les troupes normandes, au début de l'affaire, de Baudri, qui avait

Digitized by Google

participé peu de temps auparavant, avec les Français, à la prise d'Andeli.

Par la position de ses domaines, Baudri, ainsi que nous l'avons déjà dit, était vassal du roi de France et du duc de Normandie. Une seule hypothèse peut donc expliquer sa conduite, c'est que, convoqué par Louis-le-Gros, il s'était rendu à son appel, avait servi pendant quarante jours avec lui et, à l'expiration de ce délai, était revenu parmi les Normands, qu'il avait abandonnés à la première occasion, pour courir où l'appelaient ses sympathies. Il fit partie des conjurés qui se réunirent en 1123 à la Croix-Saint-Leufroi, pour soutenir les prétentions de Guillaume Cliton au duché de Normandie. Guilaume étant mort quelques années après, Baudri de Brai se réconcilia avec Henri Ier, qui lui fit don des manoirs de Mutford, Gapton et Belton, en Angleterre.

Goel de Baudemont, fils de Baudri, suivit de préférence le parti des ducs de Normandie.

Baudemont fut cédé par Henri II à Louis-le-Jeune, mais il dut revenir au duché et ne fut définitivement réuni à la France que par le traité de 1196. Il fut stipulé qu'il serait donné à Etienne de Longchamp, qui avait épousé une petite-fille de Goel.

Au quatorzième siècle, la seigneurie de Baudemont fut donnée à Pierre de Garencières, avec les fiefs du Bosc-Roger, Bus, etc.; Jeanne, fille et héritière d'Yon de Garencières, apporta Baudemont à Jean de la Ferté-Fresnel, son mari, qui, dans un aveu de 1411, déclarait devoir au roi un faucon et quarante jours de garde au château de Gisors.

Le sire de la Ferté mourut l'année suivante, sans enfants, et Baudemont devint la propriété de Guillaume de Montenai.

Baudemont fut confisqué par Henri V et donné à ses partisans. Son rôle militaire était terminé et la forteresse fut démantelée en 1437; il en reste encore quelques vestiges, au sommet de la colline qui commande la route de Gisors et le pont de Brai.

Le château du Goulet avait été abattu quelques années auparavant.

Aux termes d'un article du traité de 1196, les Andelis ne pouvaient être fortifiés.

Au mépris de cette convention, Richard Cœur-de-Lion construisit le Château-Gaillard et, remontant d'une lieue environ le cours de la Seine, jeta dans une île les fondements d'une forteresse, qu'il appuya d'un petit fort établi sur Portmort et nommé le Château-Neuf.

Digitized by Google

La forteresse élevée dans l'île fut appelée Boute-Avant, « ce qui signifie, dit Guillaume-le-Breton, *pousse en avant*, comme qui dirait : Je m'étends en avant pour recouvrer ma terre. » En un mot, c'était un défi et une menace jetés au roi de France.

Philippe-Auguste le comprit ainsi et s'empressa d'édifier, dans l'île aux Bœufs un château fort qu'il opposa à celui de Boutavant et qui emprunta son nom soit au hameau du Goulet, situé sur la rive gauche de la Seine, soit aux deux bras de rivière fort étroits qui enserraient l'île. Il construisit également un fortin sur la rive droite, à Notre-Dame-de-l'Ile. Le traité de 1196 avait reporté entre Notre-Dame-de-l'Ile et Portmort la frontière normande.

Le château élevé dans l'Ile-aux-Bœufs était relié à la rive droite par un pont, dont les fondations des culées sont encore apparentes, et tout porte à croire que c'est en cet endroit que Gilbert Chopin avait établi une pêcherie dont saint Louis lui confirma la possession en 1228, contre une redevance de 12 deniers parisis.

Il est fait mention du petit Goulet dans un terrier de Pressagni-le-Val, dressé en 1781 : « Pièce de terre en masure, nommée la Tour, sur laquelle est une butte où était anciennement un fort qui répondait à celui de l'Isle du Goulet, pour empêcher la communication entre les Normands et les Français, dans les temps des guerres [1]. » Une tradition rapporte que l'on empêchait la navigation en tendant des chaînes entre les deux forts.

A peine construit, le château du Goulet fut témoin de l'entrevue de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion, amenée par l'intervention de Pierre de Capoue.

En l'année 1200, Jean-sans-Terre y signa, au mois de mai, le traité dans lequel fut décidé le mariage de Louis, fils aîné de Philippe, avec Blanche de Castille.

Quelques années après cet événement, Philippe entra en Normandie, à la suite du meurtre d'Arthur de Bretagne, et s'empara du fort de Boutavant qu'il rasa.

Les comptes de 1202 renferment de nombreux renseignements sur le Goulet. Le receveur du domaine de Vernon enregistre le versement fait par le châtelain du Goulet d'une somme de 120 livres, provenant sans doute du revenu de l'île, et les dépenses nécessitées par l'entretien de la garnison, savoir : 180 livres, d'une part, pour Girard de Machès, avec soixante-quatre sergents à cheval, pendant quarante-

[1] Archives de l'Eure, série E. 156.

Digitized by Google

deux jours, cent sergents à pied pendant cent jours, deux balistaires à cheval et sept à pied; 648 livres pour un autre terme et encore 1,787 livres pour Vernon et pour la garnison du Goulet, composée de soixante sergents à cheval, de cent sergents à pied, de quatre balistaires à cheval et de huit à pied, ainsi que pour un nommé Louis et son compagnon, qui, sans doute, étaient l'aumônier et son vicaire, et reçoivent 7 livres 1/2 pour leurs gages[1].

La garnison était alors sur pied de guerre, à cause des hostilités.

Un recensement, fait quelques années plus tard, constate que le château contenait sept balistes de différents modèles et neuf armures, ainsi que quatre cuirasses et deux chapeaux de fer déposés dans la première maison, « *in prima domo.* »

Après la bataille de Bouvines, gagnée, en 1214, par Philippe-Auguste sur l'empereur d'Allemagne et sur les comtes de Flandre et de Boulogne, ce dernier, fait prisonnier, fut enfermé au Goulet où il mourut.

En 1345, on couvrit en tuiles la salle du château où demeurait le verdier, qui venait d'être détruite par un incendie causé par un feu de cheminée; on recouvrit également les étables, la cuisine et trois tours.

Le château du Goulet fut cédé à Edouard III par le traité de 1359, que les États refusèrent de ratifier. Il resta donc à la France, et ce fut là que le dauphin, depuis Charles V, apprit la mort de son père, décédé à Londres, le 8 avril 1364. Le 17 avril, Charles V y délivra à Louis Petit, bourgeois de Paris, des lettres de monnayeur du serment de France.

En 1363, on avait restitué aux chanoines de Vernon la valeur du quart des bois de chauffage pris dans la forêt pour la reine Blanche et pour les châteaux du Goulet.

Parmi les charges imputées sur les aides de la guerre par ordre du roi, le 13 novembre 1373, figurent 200 livres payées au capitaine du grand Goulet et 100 livres au capitaine du petit Goulet.

Cette forteresse se rendit à Henri V, en 1419. Le duc de Clarence traita pour cette reddition, le 26 février, avec Pierre de Jeucourt et Charles de Longueval, chevaliers, capitaines des châteaux du Goulet et du grand Goulet; l'artillerie et les vivres qui y étaient approvisionnés devenaient la propriété des vainqueurs. Pierre de

[1] Brussel, *Usage des fiefs.*

Digitized by Google

Jeucourt fit sa soumission au roi d'Angleterre et conserva tous ses biens.

Ce poste militaire avait perdu toute utilité, et, le 8 février 1422, Henri V adressa de Meaux, au bailli de Gisors, l'ordre de démolir, dans le plus bref délai, le château du Goulet, afin que les brigands qui désolaient la Normandie ne pussent y trouver un lieu de refuge[1].

La forteresse du Goulet tomba donc en partie sous la pioche des démolisseurs anglais, mais les matériaux provenant de cette destruction restèrent amoncelés dans l'île, et lorsque bien plus tard la Chartreuse de Gaillon commença à s'élever, les moines s'adressèrent, pour obtenir ces pierres, à Charles IX, qui les leur accorda.

Ils envoyèrent alors des mariniers avec un bac pour opérer le chargement, mais ils avaient compté sans les officiers des juridictions de Vernon qui s'y opposèrent et incarcérèrent les bateliers. Les Chartreux se plaignirent au roi qui écouta leurs doléances et, par lettres du 1er septembre 1571, manda au lieutenant du bailliage, au procureur du roi et aux autres officiers qu'il avait donné les matériaux du Goulet aux Chartreux, à la prière du cardinal de Bourbon, et qu'il ordonnait qu'on leur permît d'emporter ces pierres et qu'on élargît les mariniers arrêtés. La dernière partie de cet ordre fut exécutée, sans nul doute, mais quant à l'enlèvement des matériaux, il est probable que les officiers de Vernon continuèrent de s'y opposer, car nous trouvons dans un inventaire de la Chartreuse, rédigé au dix-huitième siècle, cette curieuse note sur le Goulet : « Il y a encore quelques pierres de reste; s'il venait quelque heureux temps où la maison eût un chancelier aussi favorable que l'estoit M. Le Tellier, ou qu'elle eût quelque autre protecteur, on pourrait demander au Roy le don de ces pierres, en vertu des lettres de Charles IX. »

Le 1er juin 1590, les Chartreux fieffèrent à Pierre Vaudichon, de Notre-Dame-de-l'Ile, moyennant 1,300 livres tournois, sept arpents de pré qu'ils avaient acquis de Mme de Matignon, dans l'île *Arche*, dépendant du dîmage de Saint-Pierre-d'Autils.

Le 7 septembre 1654, la duchesse de Nemours bailla l'île du Goulet à Jean Delavigne et Jacques Vaudichon, pour neuf ans, et moyennant 700 livres par an ; il est dit dans ce bail que « viron la moitié

[1] *Rôles normands et français*, publiés par Bréquigny, nos 316 et 1078.

Digitized by Google

de ladite isle, sur le bord de l'eau, il y a une pièce d'héritage en terre labourable qui contient environ demi-acre, close de murs dans le chasteau estant en ladite isle. »

Dans le terrier de 1587, au chapitre des fermes du domaine de Vernon, est mentionnée la ferme de l'île du Goulet « qui est une isle assise en la rivière de Sayne, au-dessoubz du pont du dict Vernon, au lieu nommé le Goullet, contenant 44 arpents ou environ, desquels en appartient le nombre de unze arpents ou environ au chappellain de la chappelle de Saint-Nicollas, antiennement construicte et fondée au chasteau du dict lieu du Goullet, le tout à présent ruiné et desmoly. »

La garnison avait, au douzième siècle, un chapelain qui recevait sept livres et demie de gages. Henri V nomma, en 1420, Olivier Derien titulaire de cette chapelle[1].

On lit encore, dans le terrier de 1587, que le roi et le duc de Ferrare présentent à la chapelle Saint-Nicolas du Goulet « auquel lieu souloict avoir chasteau et forteresse, et mesmement la dite chapelle à présent ruynez et desmoliz, à cause de quoy le chappellain de la dite chappelle du Goullet est tenu venir célébrer le service qu'il doibt en la dite chappelle du chasteau de Vernon. » Le chapelain recevait alors 16 livres 10 sous parisis par an.

Quoique la chapelle Saint-Nicolas fût détruite depuis plusieurs siècles, l'usage de prendre possession de son bénéfice n'en persista pas moins jusqu'à la Révolution. En 1730, M[e] Claude de Boisfranc, pourvu de ce bénéfice, fut installé par le lieutenant-général au bailliage. Ils se rendirent tous deux dans l'Ile-aux-Bœufs et là, le titulaire, montant sur une motte portant autrefois le château, dont il ne restait plus alors que quelques vestiges, prit possession de la chapellenie en faisant une prière sur l'emplacement de l'ancienne forteresse .

La chapelle du château de Vernon n'existait plus à cette époque, et le service religieux était célébré dans la chapelle Saint-Jean de la Collégiale.

Le 15 fructidor an V, on adjugea au sieur Jonnard, de Saint-Pierre-de-Bailleul, pour le prix de 14,704 francs, quinze arpents de prairie à Saint-Pierre d'Autils, dans l'Ile-aux-Bœufs, provenant de la chapelle Saint-Nicolas du Goulet.

[1] Th. Carte, *Catalogue des rôles gascons, normands et français.*
[2] *Sentences du bailliage de Vernon.*

CAPITAINES

1256. — Avinon, châtelain du Goulet.

1353. — Raoul Bodard, capitaine du Goulet, écuyer de cuisine du roi [6].

1368-72. — Pierre de Caumondel [7].

1416-19. — Pierre de Jeucourt, chevalier, chambellan du roi. Pierre de Jeucourt avait prêté serment en 1415, pour garder la paix d'Arras. Son sceau portait une croix chargée en cœur d'une croisette dans un cercle, la croix cantonnée de quatre lions.

1419. — Charles de Longueval.

[6] Le 7 février 1355, Charles, duc de Normandie, confirma les lettres du roi Jean, données à Vernon le 27 mars 1353, qui assignaient 50 livres par an, sur la vicomté d'Auge, à Raoul Bodart, en compensation de la garde de la forteresse du Goulet qu'on lui avait retirée (Archives de l'Eure, B. 113)

[7] Archives nationales, K. 49, nos 38, 60, 66, 6 [9].

§ III. — FORTIFICATIONS

VERNON, VERNONNET

Il y aura bientôt trente ans qu'un enfant de Vernon maudissait la manie de destruction de nos édiles modernes, dans une pièce de vers dont nous aimons à reproduire les premières strophes.

Qu'as-tu fait de ta gloire, ô ma cité natale,
De ta vieille couronne aux fleurons disparus
Et de ta splendeur féodale
Qui brillait noble et triomphale
Sous tes portes qui ne sont plus?

O Vernon! de ton riche et gothique apanage
Que l'impur vandalisme a longtemps morcelé,
N'est-il donc plus rien qui surnage?
Où sont les fleurs du moyen-âge
Qui paraient ton front crénelé?

Ne te souvient-il plus, ô ma ville appauvrie,
De ces jours glorieux où, rebelle à deux rois,
Tu préférais à l'infamie
Les brandons du vaste incendie
Qui vint te dévorer deux fois?

Pourquoi ne sont-ils plus, ces temps chevaleresques
Où les rois d'Albion, au beau duché normand,
Prodiguant les tours gigantesques,
Semaient de fleurs et d'arabesques
Le front de chaque monument!

Où sont tes ponts levis, où sont tes trois églises
Aux sonores clochers ouverts aux quatre vents?
Et tes diablotins dans les frises,
Et tes moines en robes grises
Aux porches de tes cinq couvents?

Tu ne vois plus briller, ô ma cité guerrière,
Ton nom de notre histoire à jamais effacé,
Et l'étranger, comme naguère,
Sur tes vieilles tables de pierre,
Ne lit plus rien de ton passé!.

Digitized by Google

Digitized by Google

Demmonstration sur lintelligence du plan de la ville de Vernnon fait le 15me jour de octobre 1615 par pierre hardouyn, architecte de la ville de Rouen.

A_ *La murraille qui fait la cloyson et saincturre de la ville.*

B_ *Le chatiau.*

C_ *Le pont.*

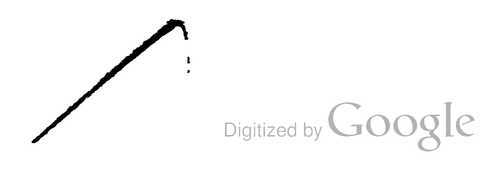
D_ *Le bastion derrière les Cordellies que l'on a propose revestir de massonnerie le susdict jour et an.*

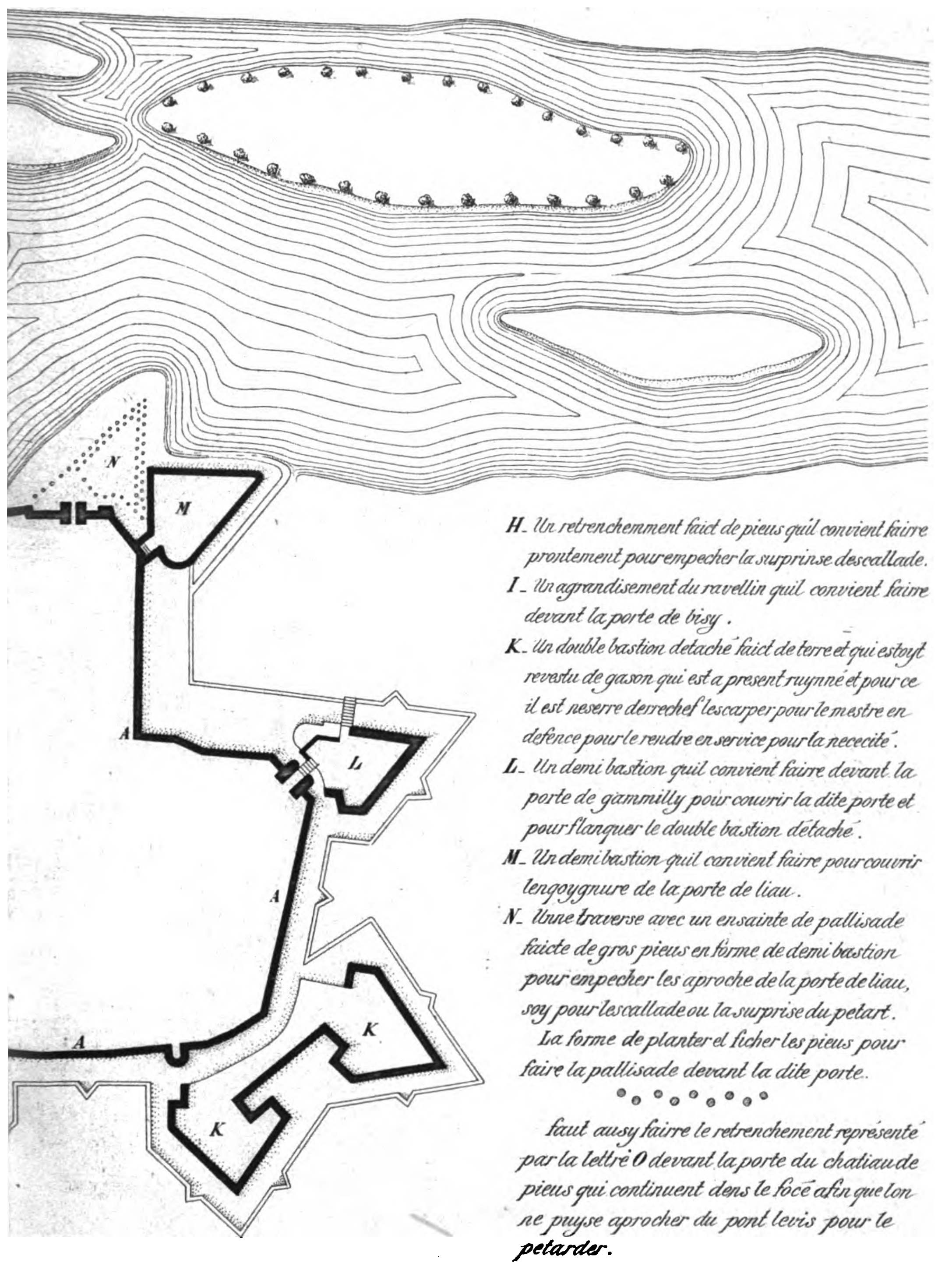
E_ *Un bastion estant devant le chatiau non revestu estant destaché.*

F_ *Un bastion ataché à la murraille de la ville quil est de besoin fairre en la forme représentée au plan et quil serroyt nesserre de revetir de massonnerrie estant grandemment utille et nesserre pour la défence de la porte chentrainne.*

G_ *Unne terrace qui convient fairre prontement pour loger unne piese de cannon p.r commander le lonc du bort de la rivierre.*

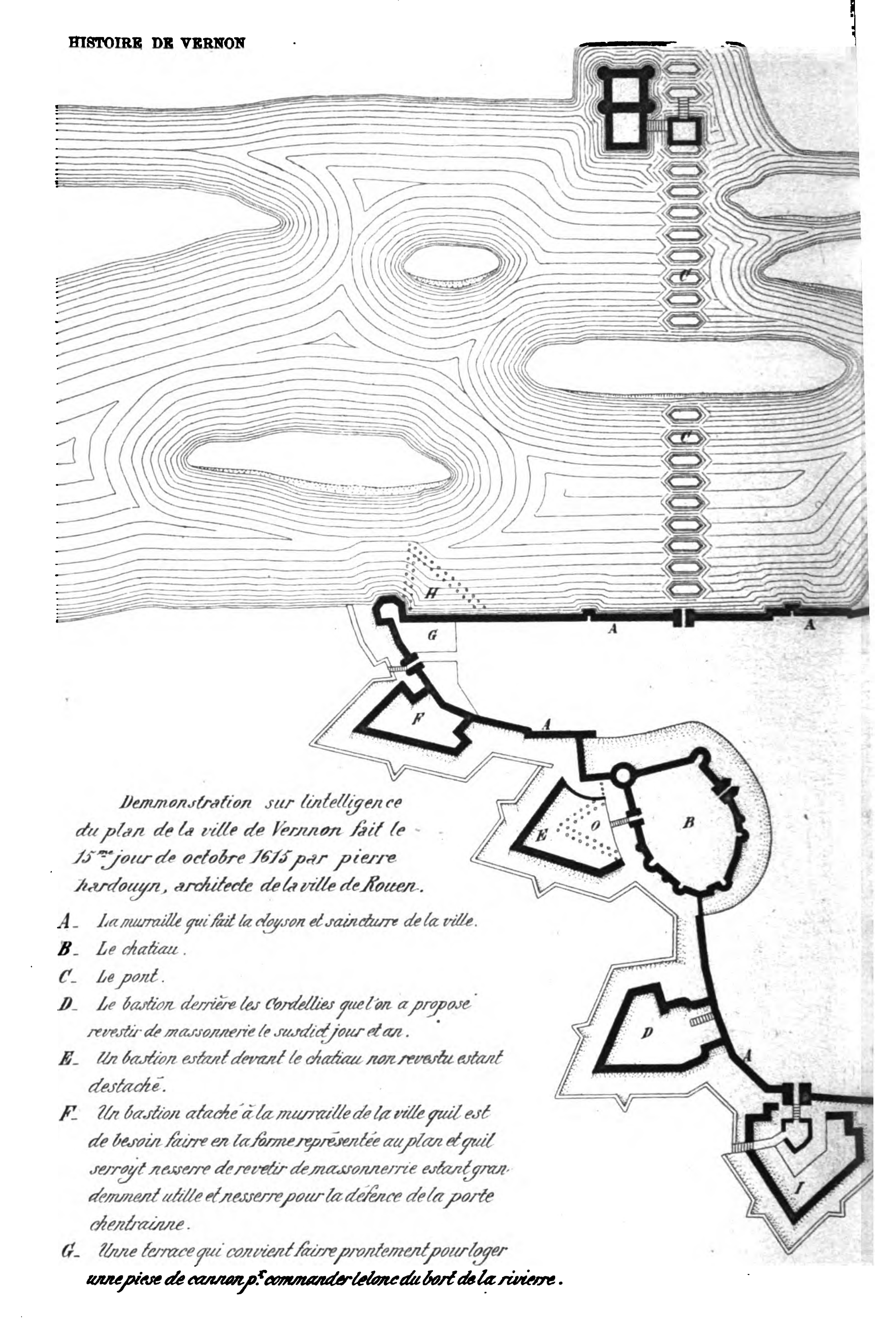
PLAN DES FORTIFICATIONS


Digitized by Google



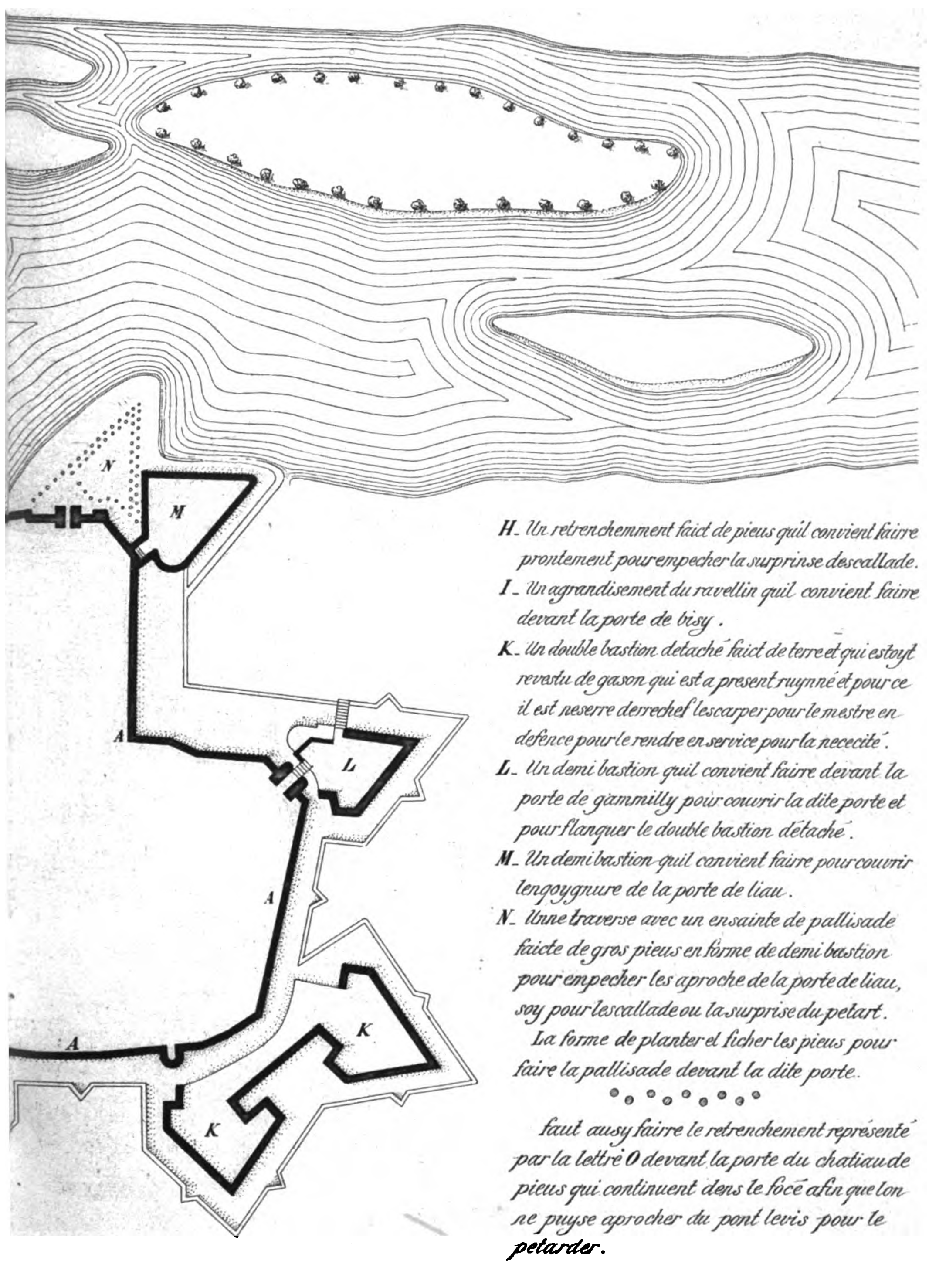
DE VERNON AU XVI[e] SIÈCLE

Digitized by Google

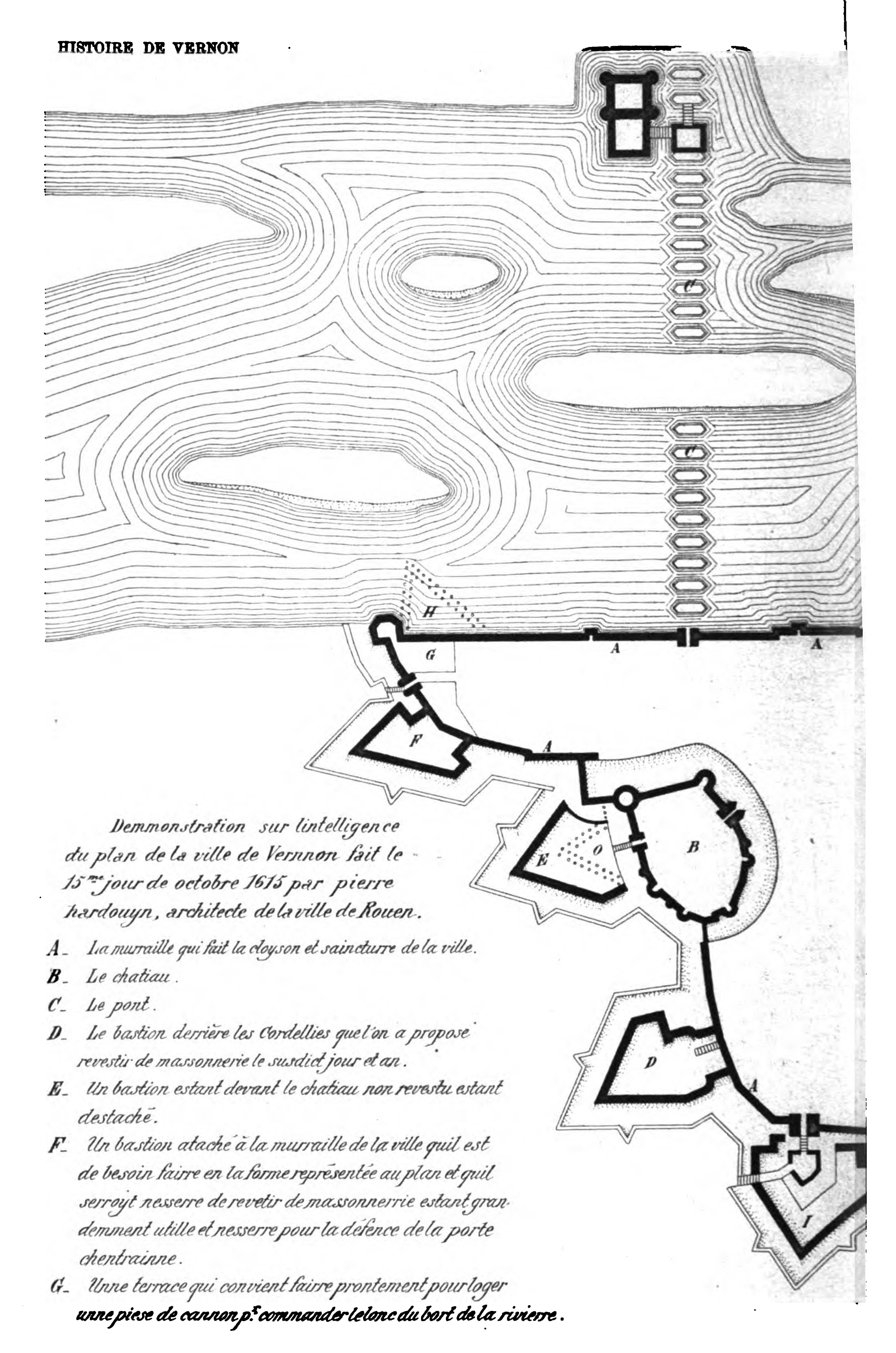


PLAN DES FORTIFICATIONS

Digitized by Google

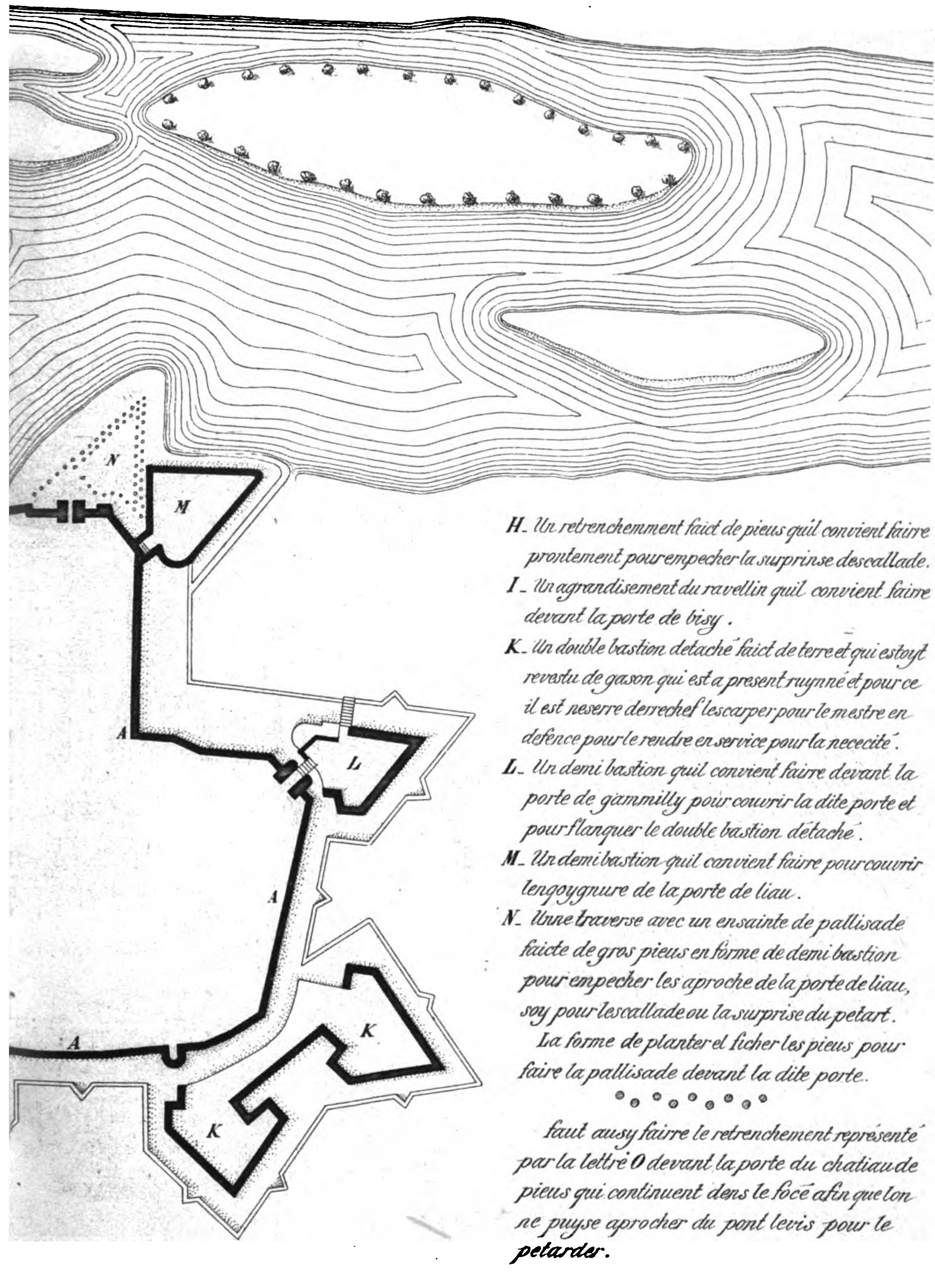


DE VERNON AU XVIe SIÈCLE



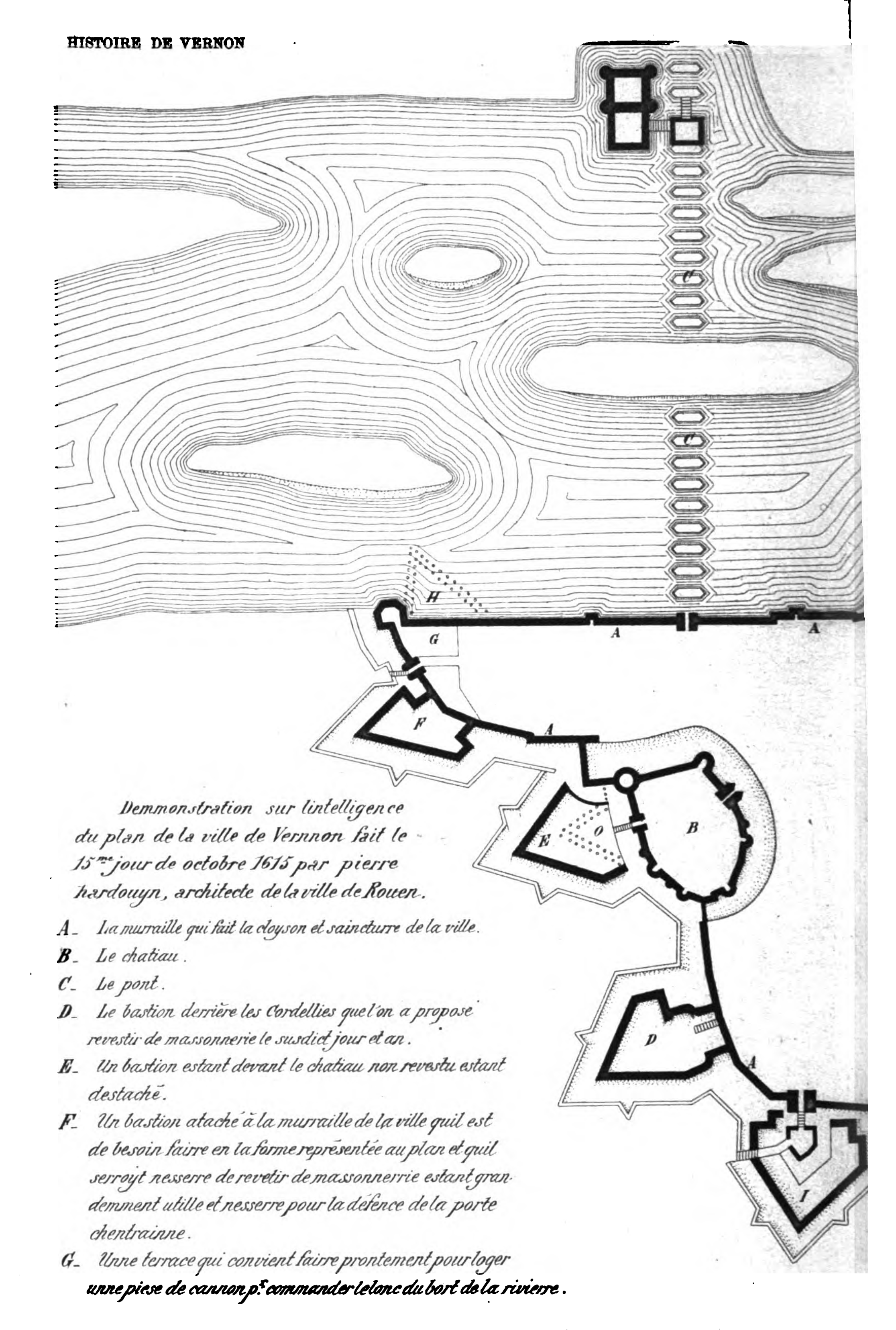
PLAN DES FORTIFICATION

Digitized by Google



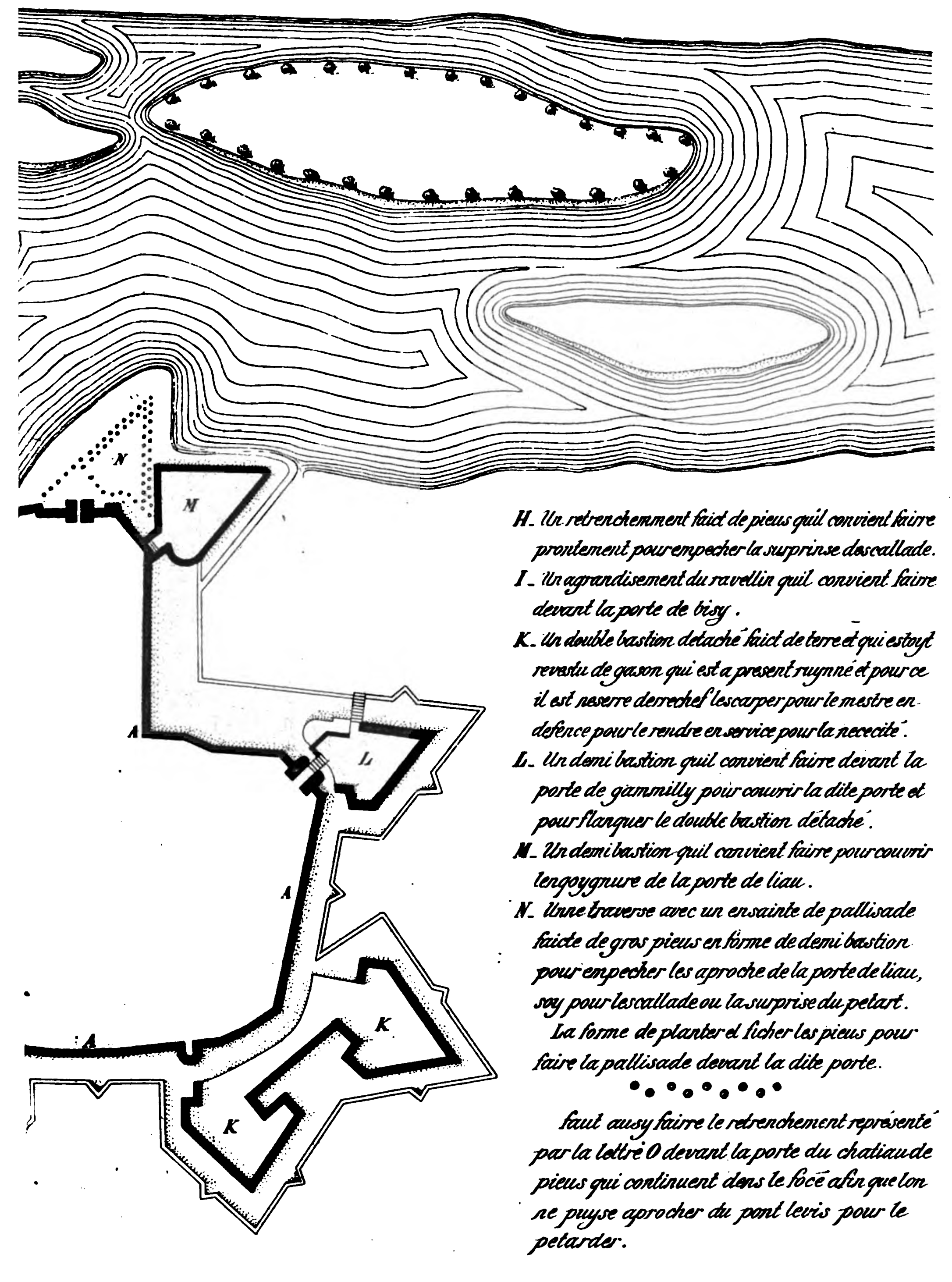
DE VERNON AU XVI[e] SIÈCLE

Digitized by Google



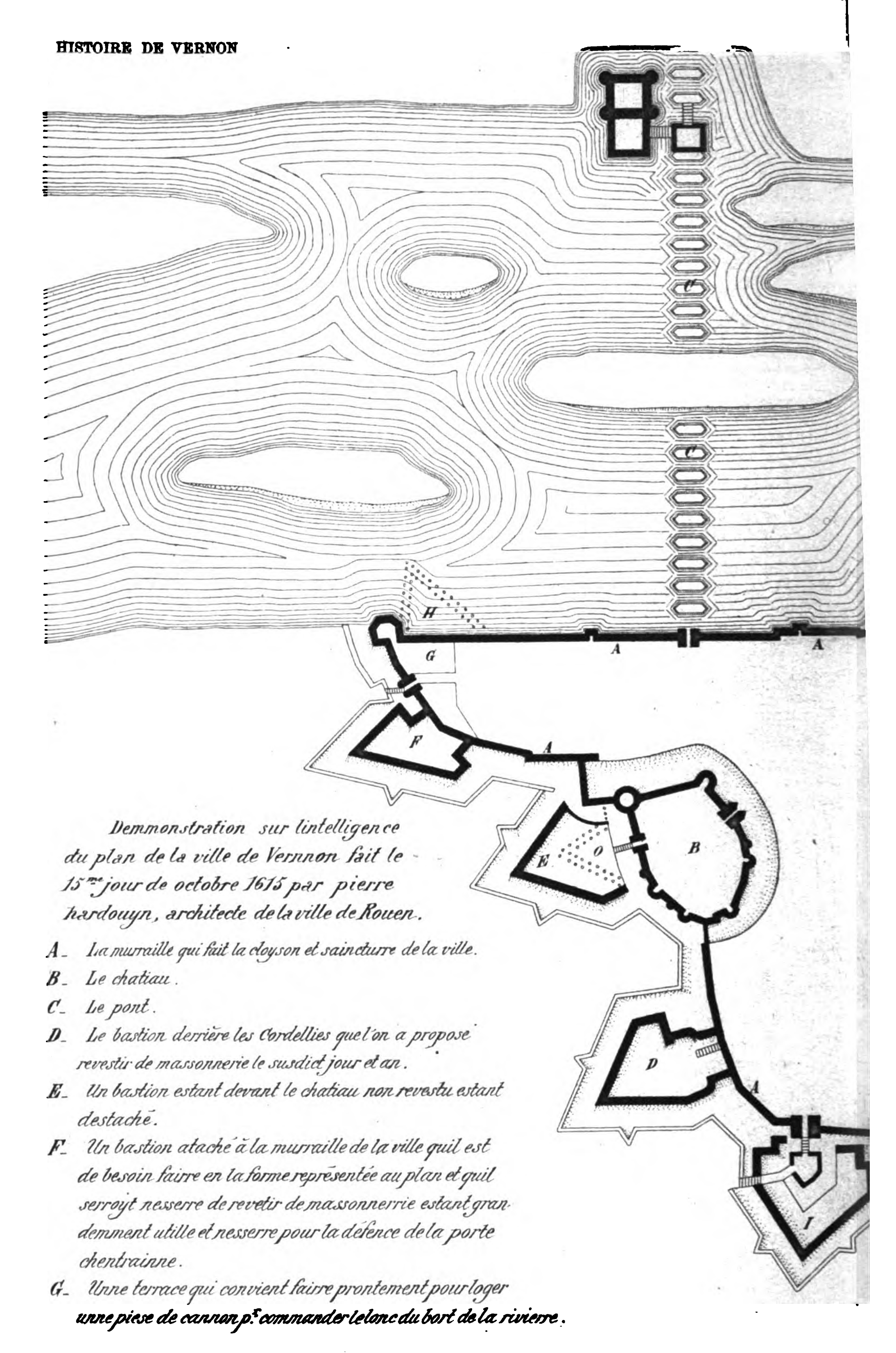
PLAN DES FORTIFICATIONS

Digitized by Google



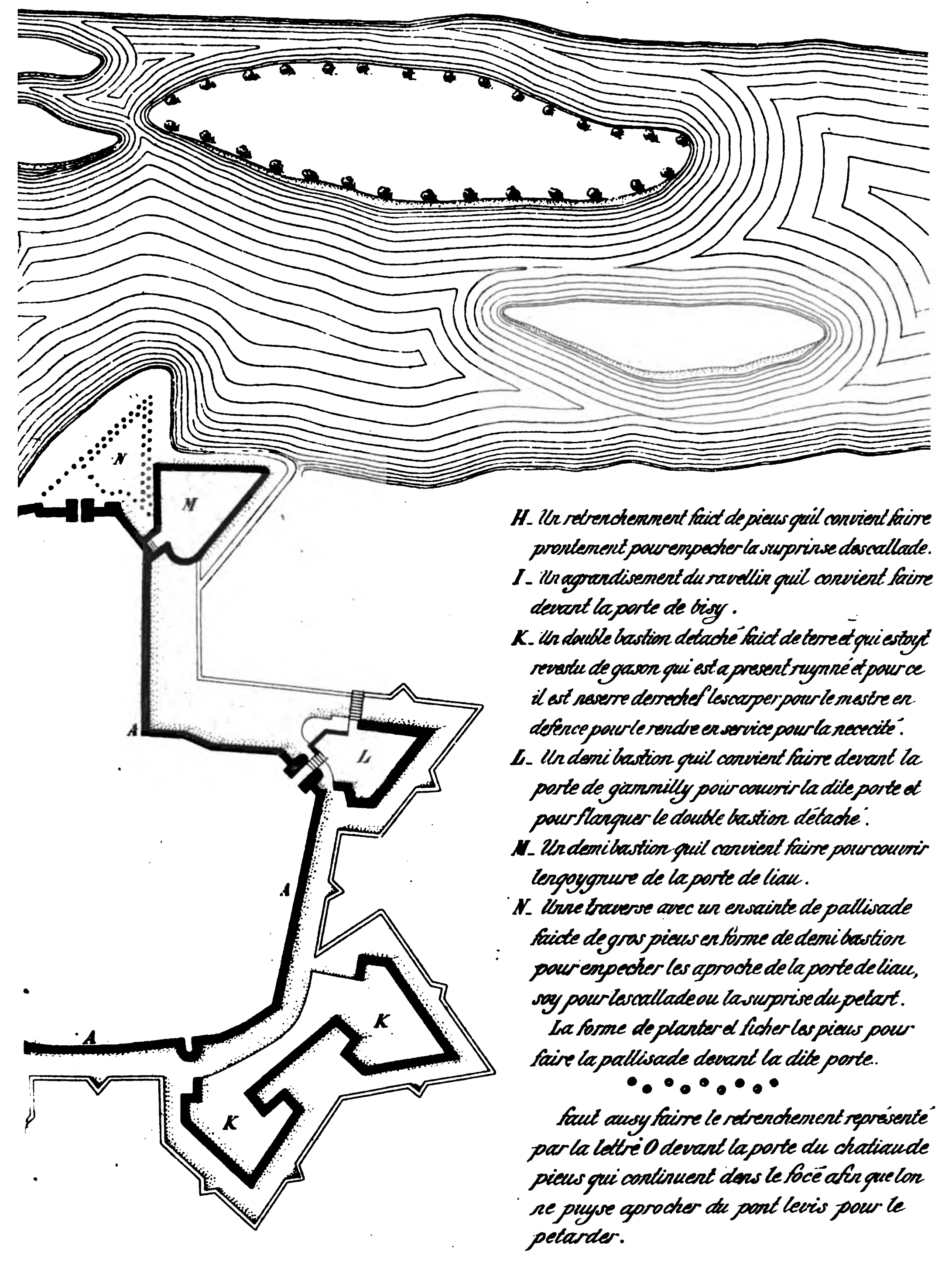
DE VERNON AU XVI[e] SIÈCLE

Digitized by Google



PLAN DES FORTIFICATIONS

Digitized by Google



DE VERNON AU XVI[E] SIÈCLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Que reste-t-il, en effet, de ce vieux château-fort contre lequel vinrent si souvent se briser les efforts des assaillants ? Rien ou presque rien. Tout a disparu : tours, portes, ponts, logements de la garnison et des gouverneurs ; le donjon seul est resté, mais défiguré par des réparations successives et enclavé dans des propriétés privées. Et cependant, tel qu'il est, il offre encore une masse imposante et robuste qui peut rester debout longtemps encore, et il excitera toujours la curiosité du touriste qui cherchera à lire sur ses pierres grises les événements dont il fut le témoin.

Il semble que les archéologues aient voulu laisser dans l'oubli notre vieille forteresse, et faire le silence autour d'elle, car, tandis qu'ils interrogeaient les souvenirs de places de guerre moins importantes et faisaient de nombreuses excursions dans le département de l'Eure, ils ne jetaient que de bien loin un regard indifférent sur nos murailles ruinées, semblant imiter la tactique de l'ennemi qui, souvent, ne se portait « qu'en deçà ou au-delà de ses remparts, » comme le disait Nodier. Ce dédain paraît également s'être étendu sur la ville, qui n'a jamais vu, que nous sachions, siéger dans son enceinte un seul de ces comités historiques qui se sont imposé la tâche de refaire l'histoire des monuments religieux ou civils de la Normandie.

Les officiers municipaux de Vernon eurent un jour l'intention de faire raser la tour des Archives, probablement pour ouvrir sur son emplacement une voie destinée à établir une communication plus directe entre l'ancienne rue du Pont et le Cours de l'Eperon, et ils s'attirèrent une verte apostrophe de la part d'un ami de nos antiquités locales.

« Croyez-vous donc, disait-il, qu'elle ne soit rien, qu'elle ne mérite aucuns égards cette tour, vieux chartrier de nos pères, masse imposante qui domine la ville et la vallée ? Nul donc ne vous a dit et ce qu'elle a vu, et les temps qu'elle a parcourus, et les événements où elle a joué son rôle ? Savez-vous l'histoire de ce bel escalier en spirale qui conduit au sommet ? Savez-vous quels pieds ont foulé ses degrés ? Savez-vous quels regards ont glissé par ces barbacanes, pour épier la campagne et le fleuve ? Savez-vous en quelles circonstances, de cette croisée en ogive placée à l'ouest de la tour, descendait un pont-levis qui venait s'abattre sur cette muraille énorme qui borne M. de Tilly et aboutit à M. Duval ? Savez-vous ce qui se passa dans ces caves souterraines, maintenant comblées partout, et auxquelles on descendait par ce puits placé dans la salle basse ? Savez-vous enfin quel roi, quel prince, quel général, quel vieux soldat s'est

Digitized by Google

reposé dans la grande salle, s'est réchauffé à ce foyer, a souri à ces cariatides grimaçantes, tout cela, le savez-vous?......

« Notre vieille tour restera debout et sa tête rajeunie dominera la ville pendant des siècles encore; vos enfants la respecteront comme vous l'aurez respectée et vous remercieront de ce que vous aurez fait pour elle[1]. »

Que de souvenirs éveille en effet l'aspect de ce vieux donjon! Souvenirs de deuil et de joie, de larmes et de sang, de jours de tristesse et de jours de fête! Ne voyez-vous pas défiler sous les portes, pour s'engouffrer dans l'enceinte, les chevaliers aux lourdes armures, les hommes d'armes à pied et à cheval, les chariots, les bombardes, les nombreux engins de guerre que les charpentiers assembleront bientôt pièce à pièce pour servir à la défense, pendant que les sentinelles veillent sur les chemins de ronde et que le guetteur, dans son échanguette, interroge l'horizon? Tout ce bruit, ce tumulte des camps présage la bataille, mais bientôt il cesse et les brillantes cavalcades apparaissent : rois et reines, princes et princesses du sang royal, grands seigneurs et grandes dames font leur entrée dans le château et pénètrent dans les vastes salles ouvertes pour les recevoir et où vont se donner de brillantes fêtes.

Tour à tour se succèdent, Guillaume-le-Conquérant et Robert Courte-Heuse, qui y signent des chartes, Henri Ier, qui surveille les travaux d'agrandissement de l'enceinte, Henri II et le bouillant Richard, son fils, qui projettent une expédition contre Mantes.

Après les ducs de Normandie viennent les rois de France : Philippe-Auguste, accompagné d'Arthur de Bretagne, y reçoit Jean-sans-Terre, et négocie le mariage de son fils avec Blanche de Castille.

Devenue veuve, Blanche y revient avec son fils qui prend les rênes de l'État et aime à se rencontrer à Vernon avec l'archevêque Eudes Rigaud. C'est là que, le 8 avril 1252, Jean de Meulan cède son droit d'aînesse à son frère Amauri, en présence de la reine, des évêques de Bayeux, d'Évreux, de Séez et de Coutances, des comtesses de Boulogne et de Ponthieu, des abbés de Saint-Richer-en-Ponthieu et de Saint-Victor-de-Paris, des doyens d'Orléans et de Lisieux, des baillis de Caen, d'Amiens et de Vermandois, de Mathieu de Trie, de Simon de Neaufle et de nombreux seigneurs[2].

[1] *Simples observations de Jean-Louis*, avril 1843.
[2] Cartulaire normand, n° 501.

Digitized by Google

Après la douce Marguerite de Provence apparaît Marguerite de Bourgogne et avec elle une jeunesse joyeuse qui prend ses ébats dans le parc et entoure de ses adulations la jeune princesse, qui ne se doute guère, alors, qu'elle finira ses jours, quelques années plus tard, dans un sombre cachot. Le duc de Bourgogne, Robert, père de Marguerite, meurt à Vernon, au mois de mars 1306, et est rapporté dans l'abbaye de Cîteaux, pour y être inhumé[3].

Au mois de décembre 1317, Philippe-le-Long, par des lettres datées de Vernon, reprit à son oncle Louis, comte d'Évreux, les propriétés d'Enguerrand de Marigni, qui lui avaient été données à la mort de ce dernier, et lui promit en échange une part égale sur les domaines de Mantes, Paci, Anet, Nogent, Montchauvet et Bréval[4].

Jeanne, fille aînée de Jean, duc de Normandie, et de Bonne de Luxembourg, avait épousé Henri de Brabant, duc de Limbourg. Elle vint, en l'année 1348, rendre visite à son père qui la reçut royalement et offrit à son mari, dans le château de Vernon, des fêtes splendides dont Pierre des Essarts fut l'ordonnateur et dont la dépense fut imputée sur les subsides que honorable homme et sage Jean de Jeufosse, bourgeois de Vernon, prélevait dans le bailliage de Gisors, au nom du duc de Normandie[5].

Le duc de Limbourg mourut l'année suivante et sa veuve se remaria avec Charles II, comte d'Évreux et roi de Navarre.

Lorsque la reine Blanche fut devenue dame de Vernon, elle offrit souvent l'hospitalité, dans le château, à son frère, le comte d'Évreux. Charles-le-Mauvais y tint en sa présence, le 31 octobre 1363, un conseil important auquel assistèrent Jean de Fricamps, Regnault de Braquemont, Philippe de Piquigni et Ligier d'Orgeau, ses officiers[6].

Le roi de Chypre était alors en France. Il avait trouvé à Paris « le roi Jean et le duc de Normandie et grand'foison de seigneurs, barons et chevaliers de France, que le roi Jean avoit mandés pour ledit roi de Chypre mieux fêter. Si y eut une espace de temps grands reveaulx (réjouissances) et grands ébatements et aussi grands parlements.... » Il s'efforça de réconcilier les rois de France et de Navarre et il dut rencontrer ce dernier à Vernon. En quittant Paris, il avait pris le chemin de Rouen « et fit tant qu'il y vint. Là le reçut l'archevêque de Rouen, messire Jean d'Alençon, son cousin, moult

[3] *Chronicus Girardi de Fracheto.*
[4] Bibliothèque nationale, collection du Vexin, t. XV.
[5] Bibliothèque nationale, fonds Moreau, ms. 341, f° 217 v°. — Bibliothèque de Rouen, Ms. Y 29.
[6] Collection du Vexin, t. XV.

Digitized by Google

grandement et le tint de lez (près de) lui moult aisément trois jours. Au quatrième, il s'en partit et prit le chemin de Caen[7].... »

Le dauphin ordonna le 11 novembre, au vicomte de Rouen, de payer cinq sergents d'armes chargés d'accompagner de Rouen à Vernon deux charrettes menant « par devers la reine Blanche certains paremens lesquiex il avait fait venir à Rouen pour la venue du Roy de Cipre[8]. »

Charles VI vint à Vernon en 1389. Le clerc de la paroisse reçut 16 s. p. pour avoir apporté « eaue benoite au disner du Roy, pour aumosne faicte à lui par led. seigneur dymanche xxviij et derrenier jour de février. »

Dans le milieu de juillet 1399, Cazin de Barenton, chevaucheur de l'écurie de la reine Isabeau, fut envoyé à Vernon « et illec environ à 3 et à 4 lieues pour savoir et enquérir se il y avoit mortalité, pour ce que monsieur le daulphin, noz autres jeunes seigneurs et dames de France les enffans, y devoient aler. Et apporter certifficacions des curés des dictes villes. » Il revint trouver la reine à l'hôtel Saint-Paul, à Paris, et fut chargé de porter une lettre à M. le vidame de Laonnais, à Marcoussis ; il reçut 48 s. p. pour ces voyages qui avaient duré environ huit jours.

Germain le Coustier avait été chargé de faire la même enquête dans le Vexin.

Les deux chevaucheurs ayant rapporté des réponses satisfaisantes, le comte de Tancarville, qui était à Vernon, fut invité à préparer les logements ; Thibaut Chausson fournit « deux aulnes de drap gris pour faire les coffres et pendans d'une lictière empruntée, en laquelle y n'y en avoit aucuns, pour porter messire Jehan de France à Vernon » et lorsque tout fut disposé convenablement, les princes se mirent en route avec leur maison.

Messire Yon de Garencières, grand maître d'hôtel, compta 1,519 l. t. « pour la despense de monseigneur le daulphin, nosseigneurs Loys, Jehan de France et noz dames de Monfort et Michielle de France estans à Mante et à Vernon, hors de la compaignie la Royne, par tout le mois de juillet. »

Les jeunes princes prirent leurs ébats dans le château pendant les mois d'août et de septembre.

Jehannin le Charron y apporta au dauphin, le 26 août, des lettres

[7] *Chronique de Froissart.*
[8] Bibliothèque nationale, fonds français, 20415, f° 15.

Digitized by Google

de la reine, qui était alors à Maubuisson. D'autres chevaucheurs arrivèrent successivement les 5, 7 et 8 septembre, porteurs de missives de cette princesse pour les ducs d'Orléans et de Berri qui quittèrent Vernon quelques jours après.

Isabeau de Bavière fit son entrée dans le château le 29 septembre et elle en repartit le 8 octobre pour se rendre à Rouen.

Le 1er et le 6 octobre, elle avait envoyé des messagers à Chartres et à Paris pour en rapporter l'argent nécessaire aux dépenses de l'hôtel. Le compte rendu en la chambre de M. le grand maître, le mercredi 1er jour d'octobre, en la présence de messires Louis et Charles de Villiers, chevaliers et maîtres d'hôtel, et autres chefs d'office, accusa une dépense de 2,420 l. pour la maison de la reine, pendant le mois de septembre, et de 1,332 l. pour les enfants de France. La dépense du mois d'août s'était élevée, pour ces derniers, à 1,339 l.

Dans le mois de septembre, maître Jean Poittevin, épicier et valet de chambre de la reine, fournit au dauphin, aux enfants de France et à la reine elle-même 57 livres d'épices confites : anis, noix confites, sucre rosat, « orengat », citron et sucre vermeil, pour une somme de 35 l. ts.[9].

Pour se rendre un compte à peu près exact de ces dépenses, il suffit de les comparer aux salaires alloués aux chevaucheurs, à raison de 8 sols par jour.

Le nom d'Isabeau de Bavière rappelle l'une des époques les plus tristes de notre histoire : la démence de Charles VI, la guerre civile et l'invasion.

Le duc d'Orléans revint à Vernon encore une fois, en l'année 1405, mais il n'y resta pas longtemps. « En ce temps, M. le duc d'Orlienz, frère du roy, pour ce que le roy n'estoit pas en son bon sens, contendoit à avoir la gouvernance de Normendie ; et de ce en avoit lettre du roy ; et parti de Paris pour venir en Normandie et metre ses lettres à effect, et prendre la possession des chastiax et bonnes villes d'icelle, et chevaucha et fu jusques à Vernon ; et estant là, nouvelles luy furent apportées que le roy estoit en bon point ; si out paour que aucunz ne meissent empeschement en ses besongnes ; si retourna, comme Diex le vout, car s'il eust parsuy son fait et son voiage, il eust evez toutes les clés et obéissanches, etc ». On avait profité de son absence pour faire entendre au roi que le

[9] Archives nationales, Comptes, K. K. 45.

Digitized by Google

gouvernement de la Normandie allait le rendre tout puissant, et Charles VI reprit les lettres qu'il avait accordées au duc d'Orléans [10].

Quelques années après, le roi d'Angleterre vint s'installer dans le château, où il séjourna assez longtemps. Catherine de France, sa veuve, y tint sa cour et y reçut maintes fois le duc de Bedford, régent du royaume. « Or est le dit régent à Paris et là espousa la seur du dit de Bourguongne à grant joye. Et, la feste faite, s'en vint à Vernon ; et là amena sa femme, en faisant grans joyes. Et là firent un grant conseil où furent grant quantité de seigneurs et les bourgeois de Rouen [11]. »

Vingt ans plus tard, la guerre durait encore. Des trèves furent conclues entre les deux partis et les conservateurs se réunirent à Vernon pour y tenir leur tribunal et recevoir les plaintes des Français et des Anglais.

Le roi de France, d'accord avec le duc de Bretagne, fit arrêter, en 1446, Gilles de Bretagne, frère de ce dernier, et le lui livra. On instruisit son procès.

Les Anglais considérèrent cette arrestation comme une illégalité et menacèrent d'entrer en Bretagne ; ils se plaignirent également que des marchands eussent été pillés par les Bretons.

Le duc de Bretagne « après avoir envoïé faire défense de sa part dans tous les ports et havres de Bretagne de faire de ces sortes de prises contre la foi des trèves, donna ordre à un de ses secrétaires de prendre les noms et recevoir les plaintes de ceux qui avoient esté traitez de la mesme manière par les Anglois, afin que joignant tout cela aux enquestes que le président de Bretagne avoit faites sur le mesme sujet, on pust l'envoïer à Vernon, où les commissaires des deux Rois estoient assemblez pour remédier aux infractions de la trève [12]. »

Dunois fut quelque temps investi du commandement du château, après la conquête de la Normandie par Charles VII.

Le 23 juillet 1453, Jean, comte de Dunois et de Longueville, grand chambellan de France, lieutenant général aux bailliages de Rouen, Caux, Gisors et Évreux, commis par le roi pour recevoir les hommages des fiefs de 100 l. de rente et au-dessous, avisa les gens des comptes que Jean de la Riche, écuyer, avait fait foi et hommage entre ses mains, à Vernon, pour la terre de Martigni.

10 *Chronique de la Pucelle*, publiée par M. Vallet de Viriville.
11 Idem.
12 D. Lobineau. — D. Ch. Taillandier, *Histoire de Bretagne*.

Digitized by Google

Déjà, le 11 juillet, il avait reçu l'hommage de Mahiet de Croisi pour le fief de la Heaumière, situé à Forêt en Vexin. De nombreux actes du même genre lui furent rendus dans le château pendant les mois de novembre et décembre 1453 ; Charles VII s'y trouvait également à cette époque et nous les y rencontrons de nouveau en septembre et novembre 1454.

Le 27 juillet 1462, Louis XI était à Vernon, et Guillaume Du Bois, écuyer, rendit hommage entre les mains du Chancelier, pour le fief de Villers en Vexin [13].

Le château de Vernon, qui avait abrité, en 1413, les princes du parti d'Orléans, où Charles VI avait reçu en 1415 les délégués de la ville d'Harfleur, où Agnès Sorel avait succédé à la reine Catherine, vit encore passer le duc de Normandie et le duc de Bourbon, pendant la guerre du Bien public, François Ier et Henri III, Charles X, roi de la Ligue, et enfin le Béarnais qui s'y trouvait en 1593 avec la belle Gabrielle, avec la duchesse d'Albret et toute la cour.

Ce fut encore dans le château que siégea la fraction du parlement de Normandie installée à Vernon pendant la Fronde, mais les visites des rois devenaient de plus en plus rares, l'importance militaire de la forteresse décroissait chaque jour, et bientôt l'herbe poussa dans les cours, les murs s'effondrèrent et le temps commença son œuvre de destruction. Lorsque Ducarel visita Vernon, dans le milieu du dix-huitième siècle, le château tombait en ruine.

Après avoir rappelé en partie les faits dont il fut le témoin, examinons-le dans ses détails et rendons-nous compte de ses diverses transformations, en jetant également un coup d'œil sur les fortifications de la ville.

L'emplacement du château était naturellement désigné par le croisement des routes d'Évreux à Breteuil et de Paris à Rouen, qu'il devait commander ; la Seine le protégeait au nord-est, mais, sur les autres faces, aucun accident de terrain ne pouvait lui servir de rempart, et son assiette sur un sol plat exigeait des travaux assez considérables de circonvallation.

Il ne faudrait pas, toutefois, s'exagérer l'importance des premières fortifications ; elles ne consistèrent probablement qu'en quelques levées en terre couronnées de palissades en bois et gardées par des fossés profonds ; des constructions en bois ou en pierre, situées dans l'intérieur, servaient d'habitation au seigneur et d'abri à la garnison,

[13] Archives nationales, P. 274[1].

Digitized by Google

et offraient un refuge aux habitants du bourg, en cas de danger ; c'était un camp retranché plutôt qu'une citadelle.

Guy de Bourgogne y apporta de grandes modifications, ainsi que nous l'apprend Robert Wace, qui, après avoir rappelé les générosités de Guillaume le Bâtard envers son cousin, à qui il avait donné Brionne et Vernon, nous raconte les premiers faits de la révolte :

Quand Guy fut seisi des chastels
Et ils les out fait buns et bels,
De Willeame avait grant envie
Ki sor li avait seignorie,
Commença sei à corucier (à se fâcher),
Et Normandie à chalengier (disputer).

Guy de Bourgogne, après avoir entraîné quelques ambitieux, se fit battre, en 1047, par le duc de Normandie qui le bloqua dans Brionne, mais ne put s'emparer de cette place et du château de Vernon qu'après un siége de trois ans. En prévision d'une défaite possible, Guy avait certainement dû fortifier, selon toutes les règles de l'art, ces deux forteresses qui devaient lui offrir une retraite assurée, et l'on comprend aisément que Guillaume n'ait pu ou n'ait osé les enlever de vive force, mais il nous paraît difficile d'admettre que le blocus de ces places ait duré trois années, comme le prétendent les chroniqueurs.

A la suite de cette révolte, Vernon fut donné aux Roviers, mais le château reçut une garnison royale, et Guillaume le Bâtard se contenta, sans doute, d'entretenir les fortifications en bon état, sans y rien changer; aucun document ne permet d'avancer que des travaux aient été exécutés dans la seconde moitié du onzième siècle et dans les premières années du douzième.

Comme dans presque tous les châteaux normands, le donjon devait être carré, placé dans le milieu de l'enceinte et entouré de fossés. Henri Ier changea cette disposition et fit construire un donjon circulaire attenant aux murailles, et qui devait protéger, vers le village de Longueville, le côté faible de la place. La grande tour de Vernon, élevée en 1123, est l'un des premiers types de la transformation des donjons et mérite d'attirer à ce titre l'attention des archéologues ; elle est divisée en trois étages dont l'un, placé au-dessous du sol, est aujourd'hui comblé, et permettait de communiquer avec les souterrains ; il avait sans doute des jours ou des meurtrières sur les fossés extérieurs.

Digitized by Google

ARCHIVES

Digitized by Google

... premiers faits de la révolte.

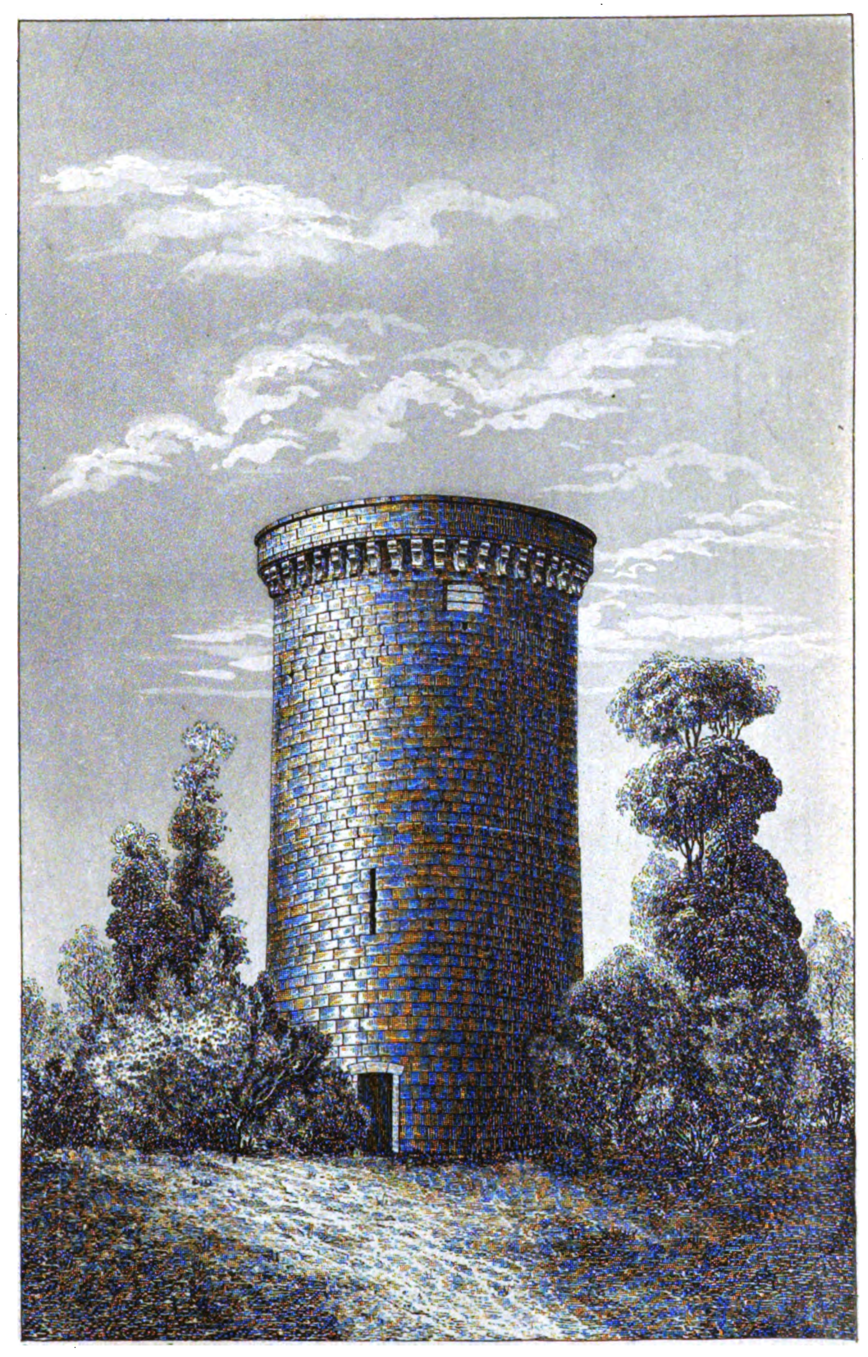
... a se fit ...
... au palais.

... avec entraîné quelques ambitieux ...
... en 1047, par ... le Normandie qui le bloqua ...
... de cette place et du château ...
... ans. En prévision d'une ...
... selon toutes les ...
... et lui offrir une ...
... Guillaume n'ait pu ou n'ait ...
... force, mais il nous paraît difficile d'admettre que le ... places ait ... trois années, comme le prétendent ... quelques ...

A la ... de cette révolte Vernon fut donné aux Reviers, mais le ... royale, et Guillaume le Bâtard ... tenir les fortifications en bon état, sans ... ne permet d'avancer que ces travaux ... été ... dans la seconde moitié du onzième siècle et ... premières années du douzième.

... que tous les châteaux normands, le donjon de ... l'enceinte et entouré de fossés. ... fit construire un donjon ... devait protéger, vers le village ... place. La grande tour de Vernon ... types de la transformation des ... l'attention des archéologues ; ... est ... l'an, placé au-dessous du sol, ... aujourd'hui ... permettait de communiquer avec les souterrains ; il avait ... jours ou des meurtrières sur les fossés extérieurs.

Digitized by Google



Ad. Meyer del

TOUR DES ARCHIVES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Un escalier en spirale conduit du rez-de-chaussée au sommet de la tour.

Trois fenêtres rectangulaires de 1^m65 sur 0^m50 environ sont ouvertes au rez-de-chaussée et s'évasent en ogive vers l'intérieur; l'une d'elles éclaire une porte donnant accès dans la salle et dans l'aire de laquelle est pratiquée une ouverture circulaire en forme de puits; une deuxième fenêtre jette du jour dans un réduit ouvert dans la partie pleine du mur, et auquel on accède par une porte rectangulaire placée à l'intérieur.

Le rez-de-chaussée est séparé de l'étage supérieur par un plancher en bois; sa hauteur est de 5^m75. La porte qui a été ouverte au niveau du sol actuel n'existait pas autrefois, on avait alors accès dans la tour par une ouverture pratiquée au niveau du plancher de l'étage supérieur et communiquant au moyen d'un pont-levis avec les bâtiments extérieurs; trois autres portes y débouchent de plein pied, l'une d'elles fait face à l'escalier et est éclairée par une fenêtre ouverte sur la campagne, les autres servaient probablement pour les chemins de ronde des courtines; toutes sont en plein cintre à l'extérieur et s'évasent vers l'intérieur pour se terminer en ogive. Des nervures ogivales soutiennent la voûte de cette pièce, dont le diamètre est d'environ 5 m.; du plancher à la naissance des voûtes, la hauteur est de 5^m30, et la hauteur totale sous clef est de 8^m30.

Cette voûte porte la plate-forme de la tour, à laquelle on accède par une porte donnant sur l'escalier; trois embrasures carrées de 1^m30 d'ouverture sont pratiquées dans l'épaisseur du mur, au-dessus des trois portes du dernier étage; l'escalier débouche, enfin, sur le chemin de ronde intérieur, à la hauteur des créneaux que supportent des corbeaux ou consoles; ce parapet crénelé était autrefois percé de machicoulis qui permettaient de jeter sur l'assaillant de l'huile bouillante, des pierres, etc., dans un cas d'escalade.

Dans sa partie haute, la tour a un diamètre extérieur de 11^m40; il existe, à 13^m20 au-dessus du sol, un redan peu apparent qui porte à 11^m60 le diamètre de la base; la hauteur totale, du sol au sommet des merlons, est de 22^m20. Les murs ont à peu près 3^m30 d'épaisseur moyenne.

Cinq meurtrières de 1^m65 sur 0^m25 se présentent sur une même ligne perpendiculaire et s'ouvrent en biais sur la campagne.

La grosse tour de Vernon ne pouvait contenir une nombreuse

Digitized by Google

garnison, mais elle permettait aux derniers défenseurs d'y chercher un refuge, et peut-être de pouvoir gagner les champs par les souterrains. Elle devait résister par sa masse plutôt que par ses dispositions, et l'avantage le plus réel qu'elle dut offrir, au moment de sa construction, fut de pouvoir empêcher plus facilement l'approche des mineurs, qui, dans les donjons carrés, se trouvaient cachés par les angles et pouvaient ébranler la maçonnerie sans qu'on les aperçût des courtines du mur d'enceinte.

Le château avait à peu près la forme d'un ovale régulier, terminé à l'une de ses extrémités, vers la Seine, par une partie droite dont les deux angles étaient défendus par le donjon et par une tour semi-cylindrique.

Vingt ans après les travaux exécutés par Henri Ier, le roi de France vint se briser, dans une première attaque, contre les murailles du château. La ville elle-même ne put être prise par ses troupes, qui brûlèrent les faubourgs et le village de Longueville; son armée était sans doute établie dans la plaine qui s'étend de Vernon à Saint-Marcel et Saint-Pierre.

Un des historiens français qui ont raconté cette guerre, qualifie de très-fort, « firmissimum castrum, » le château de Vernon. Un autre chroniqueur écrivait un siècle plus tard, en célébrant les exploits de Richard Cœur-de-Lion, que ce prince, à la suite d'un combat avec Philippe-Auguste, avait amené ses prisonniers à Vernon, « ung sien chastel qu'il avoit, qui moult estoit bel et bon et bien séant sur Seine. »

Lorsque Vernon eut été réuni à la France par le traité de 1196, Philippe-Auguste y fit exécuter de nouveaux travaux de défense, et en fit sa place d'armes quand il entreprit le siége du Château Gaillard. De nombreux prisonniers y arrivaient et étaient dirigés sur Paris; un compte mentionne une dépense de 76 s. 4 d. pour l'achat de 48 menottes en fer; le bailli signale une fois le passage de 200 hommes d'armes et encore l'arrivée de 300 sergents avec des chariots; la garnison était assez nombreuse, une somme de 946 livres est portée en dépense, en 1202, pour l'entretien, pendant quarante et un jours, des chevaliers, écuyers, hommes d'armes à pied et à cheval, et des arbalétriers commandés par Bernard de Plesset.

50 chevaliers, 300 sergents à pied, 20 sergents à cheval et 25 balistaires reçoivent 1,112 l. 14 s. pour leur entretien pendant trente-six jours, et le châtelain de Vernon porte encore en dépense, au mois

Digitized by Google

de février 1203, une somme de 206 l. 13 s. 4 d. pour la solde de 500 sergents d'armes pendant cinquante-cinq jours.

On travaillait activement aux fortifications : les fossés étaient mis en état, les barrières ou barbacanes refaites, des hangars ou magasins construits, des portes et des écuries réparées, les palissades relevées, les bretèches recouvertes, ainsi que les bâtiments d'habitation [14].

Les barbacanes étaient des ouvrages avancés destinés à protéger les portes ; elles formaient des forts temporaires détachés, garantis par des pieux fichés en terre, et elles pouvaient contenir de nombreuses troupes qu'on lançait sur l'ennemi et qui ne rentraient dans le château que lorsque l'assiégeant avait réussi à s'emparer des barbacanes.

L'assaillant s'approchait alors des portes, mais il trouvait le pont-levis relevé, la herse baissée, les créneaux garnis d'archers, et lorsque, après avoir fait battre les murailles avec ses catapultes et ses balistes qui lançaient d'énormes blocs de pierre et des flèches ou carreaux d'une grande dimension, il était parvenu à faire des brèches et à combler en partie les fossés, ses mineurs, couverts de mantelets, se mettaient à l'œuvre pour saper les murailles, mais les défenseurs du château entravaient leur travail, en les accablant de traits et en les écrasant sous les quartiers de pierre et les pièces de bois qu'ils jetaient par les ouvertures inférieures ou machicoulis des bretèches. Les bretèches et les hourds étaient des ouvrages en bois avec galeries, établis en saillie au-dessus des portes, suspendus de place en place le long des courtines, portés par des corbeaux au sommet des tours, recouverts de peaux fraîches pour en empêcher la combustion, et desservis par les chemins de ronde. Ce n'était que lorsque l'assiégeant s'était emparé des chemins de ronde, en lançant à l'assaut ses soldats, que les défenseurs se retiraient dans les tours ou dans le donjon, pour y combattre encore.

Pour livrer l'assaut, l'ennemi avait fait dresser par ses charpentiers d'immenses machines en bois, beffrois ou chats, à deux ou trois étages, quelquefois plus hautes que les tours de la place assiégée, puis mettant en mouvement ces énormes engins il était parvenu à s'approcher des murailles et avait abattu ses ponts volants qui, venant s'appuyer, comme autant de grappins, sur le sommet des murs, avaient livré passage à ses colonnes d'attaque. A ces beffrois ou à

[14] Brussel, *Usage des fiefs*.

Digitized by Google

ces balistes, les assiégés opposaient des engins analogues qu'ils élevaient rapidement sur la plate-forme des tours.

Les châteaux de Vernon et de Vernonnet renfermaient, en 1210, un matériel de guerre assez considérable, entre autres, 1 baliste à tour, 8 à deux pieds et 7 pour l'attaque. Les flèches et carreaux étaient fabriqués sur place par un armurier; Etienne le Fléchier avait reçu 6 l. en 1202 pour fourniture de flèches. Une somme de 20 l. est portée en dépense en 1256 pour achat, à Vernon, de 20,000 flèches.

Le château de Vernonnet avait été construit ou réédifié, selon toute probabilité, par le duc de Normandie, Henri Ier.

Pendant une période de près de 150 ans, nul fait de guerre ne mit en évidence le château de Vernon et on put se contenter d'y faire quelques réparations, mais à l'approche des Anglais, en 1346, on le remit en bon état et il défia toutes leurs attaques.

Édouard III « se mit, au départir de Louviers, sur la rivière de Saine et gasta tout le pays d'entour Mante, et puis s'en vint à Vernon, moult grosse ville, et l'ardi et exilla et puis s'en vint à Poissy, moult grosse ville, et trouva le pont brisié et deffait; aussy avoit-il fait à Vernon, dont il fut moult dolent quant il vit qu'on ne pourroit passer la rivière..... »

Après avoir incendié les faubourgs de Vernon, les Anglais brûlèrent « Vernonnel et tout le pays d'entour Rouen et le Pont-de-l'Arche, et puis vindrent à Mante et à Meulent......... et par tout trouvoient-ilz sur la rivière de Saine les pons tous deffaiz et rompuz.... »

Un autre chroniqueur dit encore : « Si tournèrent les Englois deviers Vernon, où il i a bon chastiel et fort, auquel il ne fissent nul samblant de l'assaillir, mais ils ardirent la ville et puis Vernuel et tout le pais à destre et à senestre et devant euls jusques à Mantes[15]. »

Le principal corps d'armée suivant la rive gauche du fleuve, Vernonnet n'avait pu être brûlé que par des bandes isolées, détachées pour porter la désolation et la ruine dans toute la contrée.

Lorsque les Anglais revinrent, en 1417, il fallut aviser promptement à relever les fortifications de Vernon, dont l'entretien avait été fort négligé. Le roi écrivit à ce sujet au bailli de Gisors et au gouverneur de Vernon, pour les inviter à veiller à la garde de la ville; nous

[15] *Chroniques de Jean Le Bel et Froissart.*

Digitized by Google

reproduisons *in extenso* le mandement adressé à Jean de Saquainville, seigneur de Blaru, et au comte de Tancarville :

« Charles, par la grâce de Dieu, Roy de France, à nostre très cher et féal cousin et conseillier le conte de Tancarville et à nostre amé et féal chevallier, conseillier et chambellan le sire de Blaru, cappitaine et garde de par nous de nostre ville et chasteaux de Vernon, ou à son lieutenant, salut et dilection. Il est venu à nostre congnoissance que nostre adversaire d'Angleterre apreste et advance son armée en la plus grande diligence qu'il peult, en intention de descendre en nostre Royaume et de porter à nous et à nos païs et subjietz tout le grief et dommaige qu'il poura, pourquoy est nécessaire de réparer et fortiffier les bonnes villes de nostre royaume et mesmement celles qui en ont besoing et pour ce que nous avons entendu que nostre dite ville de Vernon est très-mal emparée, dont graves inconvénients pouraient advenir à nous et à noz païs et subjiez d'environ, Nous vous mandons et commettons, et à chacun de vous en commettant se mestier, que en toutte haste et diligence vous voyez et visitiez les tours, murailles et fossés d'icelle et les fassiez emparer et fortiffier et mettre en tel estat que pour le bien et suretté de nostre dite ville vous verrez à faire, en contraingnant à y labourer et besongner tout et tel nombre de massons, charpentiers, pionniers, et aultres manouvriers de nostre dite ville et du païs d'environ que vous verrez que besoing en sera et en contraingnant pareillement et faisant contraindre à contribuer aux frais nécessaires et dépence qui pour ce seront nécessaires les habittans de nostre dite ville et des aultres villes voisines qui en temps de guerre et de péril y sont acoustumés à avoir leur reffuge et retraite plus prompte pour la garde et conservation d'eux et de leurs biens, par touttes voyes deues et en tel cas acoustumées de ce faire. Vous avons donné et donnons pouvoir, autorité et mandement espésial, mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subjez que à vous et à voz commis et depputtez en faisant les choses dessus dites obéissent et entendent diligemment, car ainsy nous plaît il et voulons que soit fait nonobstant oppositions, etc.

Donné à Paris le IIIj^e jour de juing l'an de grâce mil quatre cens et dix-sept et de nostre règne le XXXVIIe. Signé par le Roy en son conseil [16]. »

[16] Archives de Seine-et-Oise, série E.

Digitized by Google

Malgré ces préparatifs de défense, la ville fut prise par les Anglais et resta trente ans en leur pouvoir.

En 1449, « le jeudi XXVIIe jour du moys d'aoust fut mis le siége devant Vernon-sur-Saine, par les seigneurs de Dunoys, d'Eu, de Saint Pol et d'aultres de leur compaignie. Ceste dicte ville est une moult belle et forte place : car il y a ung pont et chastel fort nommé Vernonnet et ung autre très-fort dedens la ville, dont estoit capitaine le fils du comte d'Ormont d'Irlande, qui avoit en sa compaignie unze vingts combatans[17]..... »

Le château de Vernonnet tomba le premier aux mains de Mre de Mouy et de Guillaume Chenu qui avaient dû installer de l'artillerie au point le plus élevé du faubourg ou sur les collines environnantes, vers Fourneaux, car un document de l'année 1450 constate que, par suite « des guerres et du siége naguère fait mettre par le Roy devant les ville et chasteaulx de Vernon et Vernonnel, occupés par les Anglois, » plusieurs maisons de Vernonnet furent « derompues de canons et artillerie et les huys, fenestres et ferrures prinses par les gens de guerre[18]. »

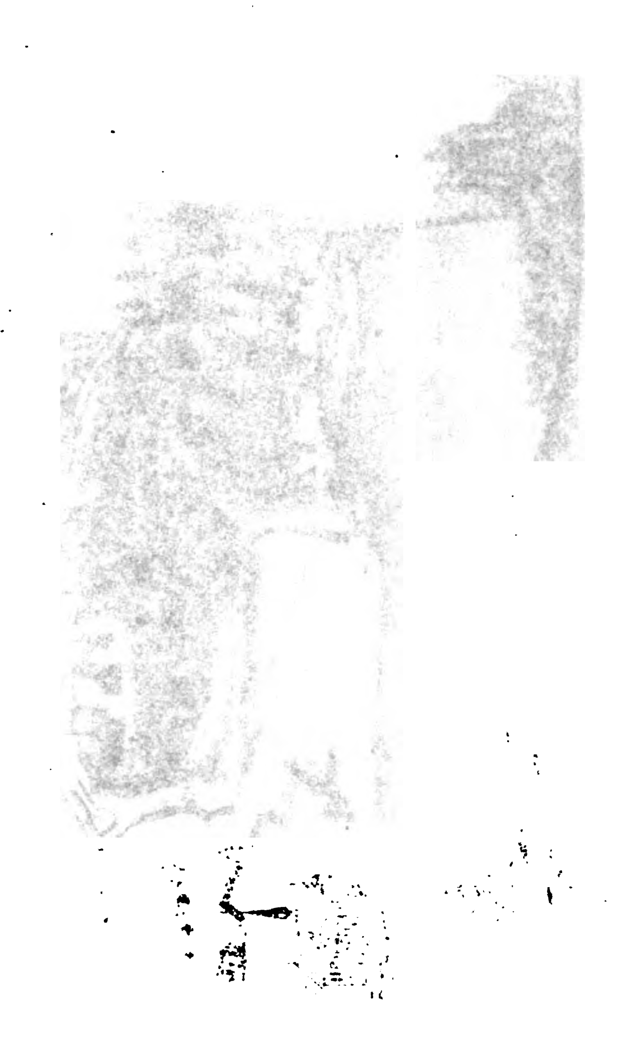
Le château de Vernonnet était alors complétement isolé et entouré d'eau. La Seine venait battre le pied d'une construction en pierre de taille, de vingt mètres de longueur, qui faisait face à la ville et dont les murs avaient près de deux mètres d'épaisseur ; les angles sur la rivière étaient garnis de deux tourelles en encorbellement ; cette construction se soudait au donjon proprement dit et le tout était entouré d'une enceinte. La vue dessinée par Chastillon, vers le milieu du dix septième siècle, permet de se rendre assez exactement compte de ces dispositions; les tours étaient alors dépourvues de combles.

Le donjon, resté debout, se compose d'un grand bâtiment carré flanqué de quatre tours, maintenant couronnées de toits coniques, dont le diamètre est d'environ sept mètres. La hauteur au-dessus de la retraite est de dix-huit mètres ; les murs ont une épaisseur moyenne de deux mètres cinquante centimètres.

L'une des tours renferme l'escalier ; les autres sont divisées en plusieurs étages éclairés par de nombreuses meurtrières ; les murs des deux tourelles situées vers Vernonnet sont beaucoup plus épais que ceux des deux autres, afin de mieux résister aux attaques qui ne pouvaient guère se produire que du côté des collines.

[17] *Chronique de Berry, héraut d'armes de France;* Biblioth. nationale, fonds français, Ms. 14547, p. 164.
[18] Archives nationales, P. 1918^3, n°s 40661 et 66.

Digitized by Google



Digitized by Google

la ville fut prise par les Anglais

... mois d'aoust fut mis le siège ... de Dunoys, d'Eu, de Saint ... de dicte ville est une motte ... et chastel fort nommé V... la ville, dont estoit capitaine ... qui avoit en sa compaignie

... le premier aux mains de ... avaient dû installer de l'artillerie ... ou sur les collines environnantes. ... de l'année 1450 constate que, par suite ... naguère fait mettre par le Roy devant ... chast... et Vernonnel, occupés par les An... Vernonnet furent « derompues de ... et ferrures prinses par[1]

... tement isolé et entouré ... construction en pierre le ... tres de ... qui faisait face à la ville et dont ... près de deux mètres d'épaisseur ; les angles sur la ... garnis de deux tourelles en encorbellement ; cette ... se soud... au donjon proprement dit et le tout était entouré d'une enceinte. La vue dessinée par Chastillon, vers le milieu du dix-septième siècle, permet de se rendre assez exactement compte de ... dispositions ; les tours étaient alors dépourvues de combles.

Le donjon, resté debout, se compose d'un grand bâtiment carré flanqué de quatre tours, maintenant couronnées de toits coniques, ... diamètre est d'environ sept mètres. La hauteur au-dessus de ... ont une épaisseur moyenne ...

... ; les autres sont divisées en ... nombreuses meurtrières ; les murs des ... Vernonnet sont beaucoup plus épais que ceux ... mieux résister aux attaques qui ne pouvaient guère se ... côté des collines.

1 ... que de Berry, hérault ... Biblioth. nationale, fonds français, Ms. 14517, p. 164.

2 ... Collection ..., P. ...

Chastillon fecit

VUE DE VERNON EN 1648.

Digitized by Google

Digitized by Google

Le bâtiment carré se compose de deux étages ; le second, appelé la chapelle, est voûté en ogive et les retombées des nervures sont soutenues par des têtes d'anges ; une statuette est placée dans l'un des angles.

Une horloge est établie sous les combles : son installation date, dit-on, de plusieurs siècles, mais elle a subi de nombreuses réparations.

Le château de Vernonnet communiquait au moyen d'un pontlevis avec le pont sur la Seine qui, lui-même, était fortifié à ses extrémités et en son milieu.

Dès le commencement du quinzième siècle, les progrès de l'artillerie avaient sensiblement modifié le système de fortification des villes ; on avait conservé les anciennes portes et les hautes tours à demi engagées dans les murailles, mais on avait construit, en avant de ces portes ou de ces tours, des ouvrages en terre, gazonnés, d'un relief peu élevé au-dessus du sol et destinés à porter du canon ; ces sortes d'ouvrages reçurent le nom de boulevards et nous les trouvons mentionnés dans les lettres de Louis XI de septembre 1474 concernant les « réparations et entretenements tant de tours, boulvers, murailles de Vernon, que autrement. »

Pendant les guerres de la Ligue, le château de Vernon joua un rôle assez important, mais ses anciennes fortifications ne répondaient plus aux exigences de la défense et on songea sérieusement à les compléter ou les protéger au moyen de travaux avancés.

Dans les premières années de Louis XIII, un ingénieur du roi fut chargé d'opérer cette transformation et dressa un projet dont le plan est parvenu jusqu'à nous.

Il proposa de revêtir de maçonnerie le bastion qui était placé entre le château et la porte de Bizi, ainsi que celui qui couvrait l'entrée du château, vers la route de Rouen, à l'endroit qui porte encore aujourd'hui le nom de l'Eperon ; ces deux ouvrages existaient déjà en 1593 et sont figurés sur le plan que possède le cabinet des estampes, à la Bibliothèque nationale.

On projeta de construire un ouvrage analogue qui devait flanquer la porte Chanteraine, vers le château, et une terrasse, entre cette porte et la tour de Clère, pour y loger une pièce de canon destinée à balayer les bords de la Seine

La tour de Clère fut protégée par une batterie de pieux en rivière et les mêmes dispositions furent prises à l'égard de la porte de l'Eau, afin d'empêcher l'approche de l'ennemi.

Digitized by Google

Le ravelin établi devant la porte de Bizi devait être agrandi.

Il existait, depuis longtemqs déjà, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le Bassin vert, un double bastion détaché qui prenait d'enfilade les fossés et gardait les approches de la tour du Vieux-René qui, elle-même, protégeait en ce point l'angle saillant formé par les murs de la ville. L'architecte proposa de refaire l'escarpe et la contrescarpe de cet ouvrage, dont les talus, en terre gazonnée, s'étaient affaissés, et de construire devant la porte de Gamilli, pour flanquer ce double bastion et couvrir en même temps la porte, un demi-bastion qui ne paraît pas avoir été exécuté, car il n'est pas figuré sur la vue de Vernon dessinée par Perrelle, vingt ans plus tard.

On projeta également la construction d'un bastion destiné à protéger l'angle formé par les murs du fossé Bourdon et par les murailles baignées par la Seine, à quelques pas de la porte de l'Eau.

Ce furent les derniers travaux de fortification de Vernon ; le château fut maintenu en assez bon état pendant la Fronde et pour garder le passage sur la Seine, dans le cas d'une invasion possible des Espagnols en Picardie, puis on l'abandonna complétement, comme toutes les forteresses de l'intérieur qui étaient devenues inutiles depuis que la France, constituée plus puissamment, n'avait plus à redouter les révoltes des grands vassaux et les excursions des Anglais, autrefois si fréquentes.

André Jubert de Bouville, marquis de Bizi, gouverneur de Vernon, en 1715, fit visiter le château par le bailli pour se rendre compte des dégradations considérables causées par les intempéries et par le défaut d'entretien.

Un autre procès-verbal de visite dressé en 1719 contient quelques détails intéressants.

« Le château consiste en une grande place composée de parties ovale et carrée de 47 toises de longueur sur 38 de largeur en dedans.

« Il est clos de murailles pareilles à celles de la ville, de tours et tourelles et environné de fossés. Il a son entrée sur la rue de l'Audience ou du Château, entre deux petites tours. Son issue du côté de la campagne est dans un grand terrain joignant le château, sur la paroisse de Notre-Dame, par dessous une tour.

« Au delà du château est une pièce de terre en labour servant autrefois de parc, et d'une contenance de six arpents et demi. Au milieu de ce terrain est un chemin couvert ou casematé, en partie tombé ; le mur séparant le jardin de la cour du château est à réparer

Digitized by Google

en plusieurs endroits, il y manque deux portes. A l'un des bouts du terrain, vers le couvent des Cordeliers, est un ouvrage en pierre de taille, en forme d'éperon, sous lequel est un lieu voûté ayant servi anciennement d'écurie. Les parapets de l'éperon sont en ruine.

« Du côté des Cordeliers, au bas d'une des tours, est la chapelle voûtée ayant 3 toises de longueur et 2 toises 1/2 de largeur, prenant jour sur le fossé par cinq fenêtres d'un pied de largeur; on n'y a trouvé que la table d'autel. Vis-à-vis cette chapelle est un puits couvert en pierres de taille.

« Six tours garnissent les murailles; cinq, y compris celles de l'entrée, sont demi circulaires, la sixième a des angles. Le haut des tours est dégarni de combles, à l'exception de la tour de l'issue garnie de créneaux et couverte en tuiles. La porte du château, du côté des champs, est en ruine.

« La tour angulaire est située du côté des maisons des sieurs François Delorme, Josset, médecin, Fermelhuis, avocat.

« Les murailles d'enceinte du château et deux autres tours, dans l'une desquelles était la chapelle, sont en mauvais état.

« La grosse tour, en pierre de taille, a cent pieds de circonférence au-dessus de la base, le comble a été démoli et on a fait un pavage à bain de ciment pour l'écoulement des eaux. Le passage pour aller de cette tour au grand corps de logis est tombé [19]. »

Les logements n'étaient pas dans un meilleur état. Le même procès-verbal constate que le bâtiment à gauche de l'entrée est presque découvert ; que la cage de son escalier et les marches de sa montée ronde sont à réparer ; que les portes et croisées sont dégarnies de serrures , verrous, vitres et volets ; que les dalles de pierre de taille sont enlevées, ainsi que l'image de la Vierge et les armes de M. d'Arcona.

Sur la porte d'entrée existait une construction à quatre étages à laquelle on accédait par une montée ronde dont les marches en pierre de taille étaient en ruine ; la façade sur la cour était complétement à refaire. Ce bâtiment renfermait cinq chambres et un grenier. Au bout, vers la chapelle, était un appentis ruiné. La galerie qui communiquait avec les tours était en ruine.

Dans le grand corps de logis situé au bout de la cour, les planchers étaient tombés et les portes des chambres n'existaient plus, sauf la porte de l'entrée, sur le perron, et celle de l'escalier, à l'extrémité

[19] Archives de l'Eure, *Sentences du bailliage de Vernon.*

Digitized by Google

de la façade. La galerie allant à la grosse tour était pourrie et tombée en partie.

Cette construction, adossée à la muraille, entre la grosse tour et la porte Chanteraine, avait 14 toises de longueur sur 4 toises 2 pieds de largeur ; on montait dans les chambres par un escalier de pierre, hors œuvre.

Un autre corps d'habitation, de 7 toises de longueur sur 4 de largeur, était situé près de la porte d'entrée du château. Tout cela était en décadence ; le *palais* de Vernon allait bientôt disparaître.

Plusieurs actes de Philippe-Auguste se terminent par la formule *Actum Vernone in palatio*, dans laquelle il ne faut voir, sans doute, que l'indication d'un acte rendu en conseil ou en parlement, et non celle d'une résidence royale. Ce n'est que plus tard que le mot palais est employé avec son acception propre par le confesseur de la reine Marguerite, lorsqu'il raconte que saint Louis, quand il venait à Vernon, « ainçois qu'il entrast en son palès que il avoit là, descendoit en la Meson-Dieu. »

Les ducs de Normandie qui donnaient des fêtes dans le château, les reines qui y résidaient si souvent, les gouverneurs qui y commandaient avaient dû apporter de nombreux embellissements dans cette riche demeure, et chaque siècle avait probablement laissé son empreinte sur les façades, où les ogives de l'architecture gothique devaient se marier avec les capricieuses arabesques de la Renaissance.

Quelques pièces de comptabilité nous feront connaître en partie la distribution intérieure du château.

Le 2 juin 1400, Jean Arragon, maçon, reconnaissait avoir reçu de Jean Le Tonnelier, receveur de la vicomté, une somme de 9 livres pour payement de travaux faits dans la chambre du roi, dans celle du retrait et dans la salle du commun de la reine, ainsi que dans les chambres de messire Louis de France, du retrait de M. le Dauphin et en la fourrerie.

Le 25 avril 1401, il donna quittance de 6 l. p. pour des réparations en la garde-robe de M. de Tancarville, « pour mestre lartillie, » et dans la chambre de Mlle de Tancarville, ainsi qu'aux écuries abritant les chevaux de cette dame. Il répara également le pont tournant des jardins, le pont de la Planchette, vers la ville, les murs joignant la porte du château, en la maréchaussée du roi, où il perça des trous pour les colombes, et l'escalier de la chambre des nappes; il construisit encore un petit grenier pour emmagasiner le sel du

Digitized by Google

château, et deux « ausmoires « destinées à renfermer les viandes, dans le fournil, et le vin du portier.

Une autre somme de 4 l. 16 s. fut payée, le 29 avril 1411, à Jean Durmie, dit Arragon, pour reconstruction de deux cheminées abattues par le vent : l'une en la grande salle du roi, l'autre en la salle du capitaine, et pour réparations dans l'échansonnerie et en la maréchaussée où le feu avait pris.

Jean Poussin fit quelques travaux, en 1437, dans le grand four et dans les prisons. Un devis dressé en février 1452, par Jean Roussel, maître des œuvres de charpenterie, comporta la couverture à neuf de la chapelle, vers la salle du roi, et des travaux entre cette chapelle et la galerie de la chambre du roi, et entre la galerie et la petite cuisine [29].

La chapelle, dont il est si souvent fait mention, fut dédiée, au mois de novembre 1258, par l'archevêque Eudes Rigaud, qui, le 4 des nones de février 1259, y célébra la fête de la Purification en présence de saint Louis; déjà, en 1239, les comptes du prévôt portaient en dépense 10 livres pour une châsse et 106 s. pour l'achat d'un calice pour la chapelle de Vernon.

On y célébrait le service religieux pour la garnison.

Cette chapelle dut être plus tard abandonnée, peut-être à l'époque des guerres de religion, ainsi que cela paraît ressortir de la pièce suivante émanée de l'évêché d'Évreux :

Jean Le Jau, doyen et chanoine de Notre-Dame d'Evreux, vicaire général de Mre François de Péricard, évêque d'Evreux,

Vu la requête présentée par Mre Hiéronyme d'Arcona, chevalier, gouverneur de Vernon, y faisant sa demeure, tendant à ce qu'il lui fût permis de faire célébrer la sainte messe dans un oratoire ou chapelle qu'il a fait disposer à cet effet dans le château; commission adressée à Me Michel Gaudry, curé de Saint-Pierre d'Autils, doyen rural de Vernon, pour visiter le lieu, reconnaître s'il est commode et préparé selon qu'il est requis, s'il y a un autel bénit, un calice et les ornements nécessaires pour le saint sacrifice de la messe; vu son procès-verbal;

Permet au gouverneur de faire célébrer dans l'oratoire une basse messe par un chapelain, le dimanche et chaque jour de fête, en sa présence, celle de ses domestiques et hôtes seulement, excepté toutefois Pâques, la Pentecôte, Noël, les fêtes du Saint-Sacrement et de la

[29] Archives de l'Eure, série B 136.

Digitized by Google

Vierge, à moins que sa santé ne lui permit pas de se transporter en l'église paroissiale de Vernon, le tout sans préjudicier en aucune façon le droit du curé. — 12 août 1625 [21].

Pour rompre la monotonie de la vie de garnison, on avait aménagé dans le château une salle pour jouer à la paume et, de temps en temps, les comédiens de la cour y débitaient leurs farces et leurs soties.

Le 4 mai 1589, devant Mᵉ Jacques Le Moyne, notaire royal, Allof de Fontaine, écuyer, sieur des Erables, procureur fondé de messire Charles de Roncherolles, chevalier, baron de Heuqueville, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Vernon, reconnut, au nom du sieur de Roncherolles, avoir baillé, à titre de ferme, pour neuf ans et moyennant 74 l. t. par an, à Chardin Le Roux, marchand, demeurant au château de Vernon, « le tripot et jeu de paulme dud. chasteau, avecques une chambre et garderobbe estantz sur les grandes estables dud. chasteau, vers le tripot nouvellement encommencé, ensemblement la grande salle assise sur les moullins dud. lieu et toutes les rentes qui luy sont deubz par les tenants des jardins deppendans dud. chasteau, icelles estans usufruictières, mesmement la terre labourable du clos veulguerement appelé le clos du chasteau, plus une isle estant au dessous du pont de ced. lieu, proche du moullin du sieur de Bouges, le tout pour en jouir tout ainsy que les aultres cappitaines en ont jouy, à la charge de par led. Le Roux entretenir à ses despens le dict tripot et jeu de paulme de pavé, closture et couverture et de toutes aultres choses requises et nécessaires et le rendre en la fin de ce présent bail en bon et suffisant estat et mesmement lad. grande salle de menues réparations tant au bas que au plancher dicelle, à laquelle il ny permectera jouer aulcunes farces ou comédies ou aultres choses semblables, sans l'exprès commandement dud. seigneur [22]. »

Il était stipulé par une clause que si M. de Roncherolles, avant la fin du bail, faisait terminer le tripot nouvellement commencé, le sieur Le Roux pourrait en profiter, en remettant l'ancien entre les mains du bailleur.

Le gouverneur fieffa à la même date, à Mathieu Charité, maître du pont, l'arche et la pêcherie dites du Château, ainsi que les fossés de la tour de Vernonnet.

[21] Archives de Seine-et-Oise, série E.
[22] Archives de l'Eure, *Minutes du tabellionage de Vernon*.

Digitized by Google

Le baron de Heuqueville, gouverneur de Vernon pour la Ligue, n'eut sans doute pas le temps de faire terminer le tripot, car son passage dans ce poste fut de courte durée. L'année suivante, à pareille date, Vernon ouvrit ses portes à Henri IV, qui confia le commandement de la ville à Lancelot de la Garenne, seigneur de Mercei.

Le sieur de Mercei donna à ferme pour six ans au sieur Mannoury, bourgeois de Vernon, le 7 avril 1600, « la grande salle où l'on joue à la paulme, le dessoubz d'icelle, nommé les Moullins, le jardin joignant le jeu de paulme, la salle et cuisine du grand corps de logis de devant le pré et fossez dud. chasteau », moyennant 100 écus sol ou 300 livres par an, à charge d'entretenir le tout en bon état. Le bailleur stipula que, lorsqu'il jouerait à la paume, il ne payerait rien des frais, et que le bail serait détruit sans intérêts pour le preneur, si le sieur de la Garenne mourait dans l'intervalle ou perdait son commandement[13].

A demi enclavé dans la ville, le château pouvait servir, au besoin, à maintenir les bourgeois dans l'obéissance.

Nous avons déjà dit que la première enceinte de Vernon formait un parallélogramme à peu près régulier, compris entre la rue Sainte-Geneviève, les fossés Bourdon et la Seine; elle renfermait le bourg et était fermée par les quatre portes du pont, de Rouen, d'Évreux et de Mantes. La porte d'Évreux était située près du château, à l'endroit où passe maintenant la rue d'Albuféra; elle existait encore il y a vingt ans et était connue sous le nom de Fausse-Porte. L'agrandissement de la ville au douzième siècle reporta également dans l'intérieur la porte de Mantes ou de Gamilli, qui dut disparaître vers le quinzième siècle; elle était placée dans la Grande Rue, entre l'église Notre-Dame et le carrefour de la rue aux Herbes, et les ouvriers qui démolirent en 1870 le massif de ses fondations, pour livrer passage à un égout collecteur, rencontrèrent dans l'aqueduc du moulin Quincampoix les piliers en pierre, réunis par des voûtes en berceau, qui recevaient le pont-levis lorsqu'il s'abaissait sur le fossé. Un acte de 1565 mentionne l'existence d'une maison construite sur l'emplacement d'une des tours de cette porte, qui porta longtemps le nom de porte aux Merciers.

Les fossés compris entre la rue Sainte-Geneviève et la Grande Rue furent aliénés, contre des rentes payables au domaine, à quelques bourgeois qui les convertirent en jardins. En 1415, Jean de Bor-

13 Archives de l'Eure, *Tabellionage de Vernon*.

Digitized by Google

deaux payait 10 s. pour une place, près de sa maison du Marché à l'Herbe, où il y avait eu fossés.

La nouvelle enceinte forma la ville proprement dite. Un titre de 1258 dit, en effet, que Renold de Piside et Alice vendirent au roi une voie ou canal passant par le milieu de leur maison, située dans le bourg de Vernon, et par laquelle le ruisseau de la ville devait arriver dans la Maison-Dieu nouvellement reconstruite. Ces nouvelles murailles vinrent se souder aux anciennes près de la première porte de Gamilli, et au château, non loin de la Fausse-Porte.

Nous en avons déjà décrit le tracé et nous en suivrons le contour pour nous rendre compte de leur importance.

En partant du château, elles venaient presque en droite ligne au coude de l'Éperon, et là s'infléchissaient sous un angle obtus très-ouvert pour arriver à la porte de Bizi; aucune tour ne se trouvait dans ce parcours que protégeaient suffisamment, au seizième siècle, le château lui-même et les ouvrages détachés dont nous avons déjà parlé.

Le grand corps de garde situé au-dessus de la porte de Bizi fut adjugé, en 1664, à un sieur Le Normand, à charge de l'entretenir en bon état. Il fut cédé en 1753, par le maréchal de Belle-Isle, au sieur Marcadé, moyennant une certaine rente, et celui-ci le vendit, en 1784, au maire et aux échevins qui voulaient en abattre les combles pour l'embellissement de la ville. On fit donc tomber, sous ce prétexte, les quatre clochetons construits, vers 1772, par les soins du comte d'Eu, et qui présentaient l'aspect le plus pittoresque, mais, auprès des municipalités, le pittoresque est chose de peu d'importance; la porte fut donc mutilée, et, vers 1850, le conseil municipal acheva de démolir ce que la Révolution avait respecté. Il ne restait plus, du reste, que la voûte cintrée, dont l'ouverture étroite gênait considérablement la circulation, très-active en ce point, et cette démolition donna un libre débouché à la rue aux Huiliers.

De la porte Bizi, le mur d'enceinte se dirigeait en droite ligne vers le ravelin et, de là, il descendait vers la porte de Gamilli, en formant un angle presque droit que flanquaient la tour du Vieux-René et une autre tour figurée sur le dessin de Chastillon.

La tour du Vieux-René fut démolie vers 1833 et on ouvrit, sur son emplacement, un passage destiné à établir une communication entre la place Saint-Jacques et le grand Cours. L'étage inférieur, au-dessous du sol, existe encore dans la maison de M. Roycourt et est ad-

Digitized by Google

mirablement conservé; ses nervures ogivales et ses casemates semblent dater d'hier; on a fait combler, croyons-nous, un souterrain qui paraissait se diriger vers la Maisonnette.

La destruction de cette tour fut autorisée par un arrêté préfectoral du 6 mars 1833, rendu sur l'avis du Conseil municipal, qui déclarait que le couronnement menaçait de tomber et que sa restauration exigerait une dépense considérable.

La porte de Gamilli fut détruite dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Gabriel Perrelle nous en a laissé, dans l'un de ses dessins de la *Vie de Saint-Adjutor*, une vue qui, mieux que toute description, nous permet d'apprécier son importance et nous comprenons mieux, en la voyant, que l'une de ses tours ait pu servir de prison, en 1659, à deux cents Espagnols. Elle était précédée d'une clôture en bois ou en pierre, sorte de barbacane percée de meurtrières, dont la grande porte s'ouvrait sur le côté, pour empêcher l'accès direct du pont-levis et de la porte de la ville. Le petit corps-de-garde situé à l'extérieur avait été construit en 1575 par Jean Roussel, qui avait été déclaré adjudicataire des travaux moyennant 175 l.

Elle fut restaurée en 1687 par le marquis de Blaru, gouverneur de Vernon, qui y fit sculpter ses armoiries par le sieur Bellerivière.

On commença à démolir la porte de Gamilli vers 1737 et ses matériaux furent employés à la construction de la basse-cour du château de Bizi; la démolition se continuait encore en 1772. Cette porte était surmontée des statues de saint Louis et de la Vierge Marie; cette dernière se trouve aujourd'hui dans la façade d'une des maisons du carrefour de la rue aux Herbes.

Les murailles passaient ensuite derrière les maisons de la Grande-Rue et de la rue du Chapitre et se rencontraient, à angle droit, à l'extrémité de l'impasse des Pontonniers. En arrivant près de la porte de l'Eau, elles formaient un pan coupé dont les deux angles étaient occupés par des tours, dont l'une couvrait la porte, tandis que l'autre commandait les fossés Bourdon.

La porte de l'Eau, à laquelle venaient s'amarrer autrefois, à peine d'amende, les bateaux montants et descendants, pour acquitter les droits de travers, était la moins forte de toutes, garantie qu'elle était par le fleuve qui la baignait. Le 27 avril 1593, Simon Guillayne, maçon, vendit, près de la porte de l'Eau, une place où était un corps-de-garde; cette place lui avait été fieffée par les échevins.

La porte de l'Eau avait dû être reconstruite ou restaurée vers 1636,

Digitized by Google

car la clef de voûte portait cette dernière date. Elle a été démolie dans l'hiver de 1870.

Les murs étaient ensuite parallèles au cours de la Seine jusqu'à la tour de Clère.

La tour Lorin, mentionnée dans des titres de 1626 et 1628, était située entre la porte de l'Eau et le pont.

La porte du Pont fut démolie vers 1751. L'Hôtel-de-Ville était installé au-dessus et les armes du marquis de Blaru avaient été peintes, en 1688. dans une de ses salles, par le sieur Bellerivière; il renfermait, en 1611, 5 fauconneaux, 19 arquebuses à croc, 200 boulets à « bastarde » et fauconneau, et 520 livres de poudre à canon. Le sieur de Saint-Louis, commissaire ordinaire de l'artillerie, envoyé à Vernon, en 1665, pour faire le recensement des munitions, constata que deux tourelles de l'Hôtel-de-Ville, donnant sur le pont, contenaient 5 pièces de fente; il trouva, dans l'Hôtel, 16 arquebuses de fente, 1 arquebuse à croc, 26 boulets de 6 livres, 25 d'une livre, 2,000 étoiles de fer pour l'attaque et pour la défense et 2,000 flèches.

La porte de l'Ile-du-Talus, reproduite par Perrelle, fut détruite vers 1780. Elle tombait déjà en ruines en 1718. Construite en pierre de taille et moellon, sur 26 pieds de longueur, 22 de largeur et 28 à 30 pieds de hauteur, elle était surmontée d'un petit bâtiment couvert en tuile qui avait servi de corps-de-garde. Elle était quelquefois donnée à bail, ainsi que le constatent les comptes du domaine de 1595, qui ne portent rien de ce fait à l'article des recettes, parce qu'elle avait été occupée par les gens de guerre.

Après avoir dépassé le pont, on rencontrait la porte Hachette et, enfin, à l'extrémité du mur baigné par le fleuve, la tour de Clère qui protégeait l'angle formé par ce mur et par les approches de la porte de Rouen.

La tour de Clère empruntait son nom au marquisat de Clère-Panilleuse, dont les seigneurs étaient astreints à un service d'armes pour la garde de la ville. Au dix-huitième siècle, les officiers de la haute justice de Tourni y rendaient leurs arrêts au nom du marquis de Tourni, seigneur de Panilleuse; elle servait également de prison pour les justiciables.

Un arrêté du district d'Évreux, du 25 juillet 1794, en ordonna la destruction, mais cet ordre fut éludé et elle ne fut démolie qu'en 1842, pour l'élargissement du chemin de halage.

La tour du Vieux-René était tombée quelques années auparavant sous le marteau des démolisseurs; ces mutilations successives, et

Digitized by Google

parfois peu motivées. excitèrent l'indignation de M. Germond de Lavigne, qui adressa de vifs reproches à la municipalité. « Vous avez détruit, renversé, démoli, brisé un à un tous les joyaux de votre ville, et le peu qui vous reste est chaque jour menacé.

« Qu'avez-vous fait de cette jolie tour de René, qui dressait derrière les arbres du Cours sa tête découronnée, couverte de lilas et de giroflées sauvages? Qu'avez-vous fait encore de cette jolie tour de Clère, ancienne dépendance de la seigneurie de Panilleuse? Vous avez eu la bonne idée de faire un quai en aval du pont et au lieu de tourner au pied de la tour et de prendre un peu sur la rivière, vous l'avez jetée bas et l'avez foulée aux pieds. Si encore vous vous étiez arrêtés là! Mais toute cette ligne de murailles couronnées de verdure, qui s'étendait de la tour de Clère jusqu'au pont, mais la poterne de la rue de la Treille, mais la porte Hachette, qu'en avez-vous fait? »

Les murs d'enceinte se dirigeaient ensuite, sous un angle aigu, vers le château et s'y reliaient près de la grosse tour.

La porte Chanteraine ou de Rouen, placée entre la tour de Clère et le château, fut démolie dans les premières années du dix-neuvième siècle. Dans un aveu de l'année 1450, on lit cette déclaration: « De noble damoiselle Jacqueline de Calville, dame de Panilleuse, je Maslot Mauvenant, tiens et advoue à tenir un quart de fief de plaines armes assis en la parroisse de Fourges et d'Ambleville, lequel quart de fief doit faire cinq jours de service d'armes à la porte de Chanterayne, à Vernon, ou à l'hostel du dit lieu de Vernon [24]. »

Le tirage des bateaux s'effectuait autrefois dans la Grande-Rue et les cordes s'enroulaient sur des cabestans placés à la porte Chanteraine. Un charpentier reçut 38 s., en 1687, pour avoir réparé les bardelles de la porte, rompues par les manœuvres du halage.

Il ne paraît pas qne le bastion projeté en cet endroit par l'architecte Hardouin, en 1615, ait jamais été exécuté.

L'inondation de 1740 amena, dans la nuit du 26 au 27 décembre, la chute des murailles, près de cette porte, sur une longueur de 22 toises et 36 pieds de hauteur.

Les murs de la ville étaient garnis, de place en place, de tourelles rondes ou carrées à demi engagées dans l'enceinte.

En janvier 1672, les échevins prièrent le gouverneur de faire dresser l'état des fortifications qui menaçaient ruine.

[24] *Notes d'A. Le Prévost sur le département de l'Eure : Fourges.*

Digitized by Google

Il était nécessaire de réparer l'Hôtel de Ville, les ponts-levis des portes et le corps de garde situé à l'extrémité du pont. Le fossé de la porte de Gamilli avait été comblé en partie par l'ordre du gouverneur lui-même qui comprenait que le rôle militaire de la ville était terminé.

M. de Belle-Isle fieffa, en 1753, une portion des fossés du château et une terrasse près de la rue Potard à M[me] Le Moyne de Bellisle, veuve d'un conseiller en la Cour des comptes de Normandie.

Le comte d'Eu aliéna également, en 1774, le glacis du fossé de la Mare-à-Crapauds ou fossé Bourdon, au profit de Mathieu-Nicolas Le Moyne, receveur des gabelles, qui le céda immédiatement à M. Fromant, principal du collége.

Enfin, en l'année 1777, le duc de Penthièvre céda à la ville, à titre de fieffe, pour servir à sa décoration, les murs, remparts, tours, portes, fossés, promenades, ainsi que les terres vagues adjacentes, contre une rente annuelle de 6 boisseaux d'avoine et quatre chapons, et, cinq ans plus tard, la ville fieffa au collége les fossés depuis l'encoignure de la chapelle jusqu'à la tour du Vieux-René [25]. Les échevins, entrant dans les vues du duc de Penthièvre, élevèrent sur les remparts des plantations qui firent bientôt à la ville une magnifique ceinture de verdure ; il suffit aujourd'hui de parcourir la ligne de ces boulevards modernes pour rétablir par la pensée l'ancienne enceinte de pierre qui existe encore çà et là.

« De tout temps, dit le terrier de 1587, les manants et habitants des villages de la châtellenie de Vernon ont été tenus de vider et nettoyer les fossés de la ville et des châteaux de Vernon et Vernonnet ; ils sont également sujets au guet et à la garde de ces châteaux en temps de guerre. »

Ils essayèrent bien des fois, mais toujours inutilement, de se soustraire à ces obligations, qui n'étaient que justes, puisque, lorsque l'ennemi désolait les campagnes, ils se réfugiaient dans la ville avec leurs biens les plus précieux.

Le bailli de Gisors les ayant invités, en 1299, à contribuer à la réparation des murs de la ville, ils appelèrent de la sentence de cet officier au Parlement qui, après avoir bien entendu les raisons des deux parties, décida que, puisque les paysans des environs de Vernon avaient intérêt à ce que les fortifications fussent en bon état, il était

[25] Archives de la mairie de Vernon.

Digitized by Google

équitable qu'ils aidassent à les réparer, en proportion de leurs moyens, à moins que quelque traité spécial ne les en déchargeât [26].

En 1369, les habitants de Tourni, Fours, Cahaignes, Heubecourt, Saint-Sulpice, Tilli, Panilleuse, Mézières, Corbie, Notre-Dame-de-l'Ile, Pressagni-l'Orgueilleux, Gasni, Sainte-Geneviève, Giverni, la Chapelle-Saint-Ouen et d'autres paroisses voisines se plaignirent qu'on les contraignait, en vertu d'une ancienne ordonnance, à contribuer à la réfection des fortifications de Mantes, bien qu'ils fussent éloignés de cette ville de plus de sept lieues et qu'ils ne pussent y chercher un refuge en temps de péril, tandis qu'ils le pouvaient faire au château de Vernon, envers lequel ils étaient sujets à divers services et redevances et au guet en temps de guerre; ils protestèrent également contre les prétentions des bourgeois de Vernon qui, sous prétexte qu'il avait été jadis fait un accord, par lequel les habitants de ces paroisses, de leur propre volonté, s'étaient engagés à participer à la réparation des murs et fossés de la ville, voulaient les astreindre à contribuer à cette réparation, bien qu'ils n'eussent pas été désignés dans l'arrêt du Parlement de 1299.

Cet arrêt, en effet, ne mentionnait pas nominativement chacune des paroisses récalcitrantes, mais il ne pouvait y avoir doute à cet égard, car l'arrêt précité portait que les hommes de Vernon et les autres habitants de la châtellenie participeraient à la réparation des murs et des tours de la ville.

Quoi qu'il en soit, Charles V accueillit favorablement la plainte des réclamants. Il rendit, le 17 juin 1370, une ordonnance qui les exemptait, pour l'avenir, de toute contribution aux frais de réparation ou fortification tant des ville, château et forteresse de Mantes, que des murs, pont et fossés de Vernon, mais il les astreignit à « estre tenus à contribuer et païer ès fortifications, réparations, emparements et réfections du chastel de Vernon seulement et non ailleurs, comme ledit chastel de Vernon, pour sa seureté et garde, requérait présentement et pour le temps à venir grans réparations, fortifications, amendemens, lesquelles bonnement ne pourraient estre soustenues ne accomplies sans la contribution des dits suppliants, si comme aucuns chevaliers de son hostel en congnoissaient [27]. »

Les habitants de Tourni, qui figurent en tête de cette plainte, n'étaient peut-être pas tout-à-fait à l'abri du soupçon à l'égard de la

[26] Olim, t. II, p. 438.
[27] Archives nationales, K. 49, n° 47.

Digitized by Google

mort du receveur de l'impôt, chargé, en 1365, de recueillir les deniers pour les fortifications de Mantes. On les accusait de l'avoir tué et ils s'en défendaient en disant que le collecteur était mort d'une indigestion de pimpreneaux.

Les pimpreneaux étaient de petits poissons. L'histoire ne dit pas si la culpabilité des paroissiens de Tourni fut prouvée, mais il était difficile alors de se rendre compte des causes du décès, car l'autopsie des cadavres n'était pas autorisée.

GOUVERNEURS

L'institution des *capitaines des villes* date de la première partie du quatorzième siècle. Philippe V les établit dans les places fortes, à côté des prévôts et des baillis, pour qu'ils commandassent les troupes et veillassent au maintien de la tranquillité publique.

Nous donnons ci-dessous la liste, aussi complète que nous ayons pu l'établir, des capitaines, gouverneurs et lieutenants de gouverneur de Vernon :

1364. — Mouton de Blainville, maréchal de France.

1365. — Jean Bureau de la Rivière, chambellan du roi.

1368. — Lancelot de Bières.

1370. — Hue de Villers. — Le 14 février 1374, Charles V ordonne aux généraux des Aides de payer de mois en mois les gages de Hue de Villers, chevalier, garde et capitaine du château de Vernon, gages fixés à 300 l. t. par an [28].

1370 ? — Robert de Thibouville. — « Il se remarque dans les registres de la Chambre des comptes, entre les prêts dont il fut compté pour la garnison du château de la ville de Vernon, qu'en l'an 1370, messire Robert de Thibouville, chevalier, était capitaine dud. Vernon » [29].

1375-1412. — Jeannet d'Estouteville, seigneur du Mesnil-Simon et d'Estoutemont. — Jeannet d'Estouteville occupait le gouvernement de Caudebec quand il fut envoyé à Bordeaux par le roi, pour la délivrance de Roger de Beaufort, frère du pape. Il fut nommé capitaine de Vernon le 31 décembre 1374; il donna quittance, le 4 décembre 1375, de cent francs « de bon or et de bon poids »

[28] Archives nationales, K. 50, nos 7, 7 *bis*.
[29] La Roque, *Histoire de la maison d'Harcourt*, t. I, p. 85.

Digitized by Google

pour le mois de novembre, pour ses gages et ceux des gens d'armes et arbalétriers commis à la garde du château [30]. Il fit, par ordre du roi, plusieurs voyages vers le pape, en Provence, dans le comté de Foix et à l'étranger.

1415. — Jean de Saquainville, dit Sacquet, seigneur de Blaru.

1419. — William Porter, capitaine pour Henri V.

1424-1428.— John Burgh, bailli de Gisors. — Roger Inguerland, lieutenant.

1430. — Richard Mirbury, bailli de Gisors, capitaine de Vernon et de la tour de Vernonnet.

1431. — Jean de Beauchamp.

1432-1435. — John Maltravers, comte d'Arundel.

1435. — Henri Redford.

1436. — William Nevill, seigneur de Fauconberghe.

1441. — Henri Bourchier, comte d'Eu. — Richard Mirbury, son lieutenant.

1449. — James d'Ormont.

1449. — Dunois. — « A monsieur le conte de Dunois, cappitaine des ville et chastel de Vernon, la somme de 200 l. t. à lui ordonnée par le Roy, nostre sire, oud. mois de nouvembre derr^{t}. passé, pour la garde dud. chastel de Vernon et jusques à ce que autrement y feust pourveu par led. seigneur. Assigné sur la viconté de Gisors, sur le terme de saint Michel derrenier passé (1449) [31]. »

1450. — Rigaud de Fontaines. — Renaud ou Rigaud de Fontaines prit part à toutes les expéditions de Charles VII; il avait assisté, avec son père, à la bataille d'Azincourt. En 1455, il était gouverneur et bailli du duché de Valois.

1518. — Jacques d'Estimauville. — François Ier accorda le 10 mars 1526 à Jacques d'Estimauville, seigneur de Genneville, Beaumonchel et Mousseaux, des lettres patentes relatant les bons services qu'il en avait reçus et l'autorisant à changer le nom de son fief de Genneville en celui d'Estimauville.

15..? — Louis du Bosc, seigneur d'Épinai et du Bois d'Ennebourg.

1568. — Barthélemy de Pillavoine, seigneur de Boisemont.

1578. — Adrien II de Bréauté. — En avril 1578, les conseillers généraux des aides, à Rouen, envoient aux élus sur le fait des aides et tailles en l'élection d'Andeli et Vernon les lettres patentes du roi, données à Paris le 26 janvier, qui ordonnent de faire asseoir et

[30] Archives nationales, K. 51, n° 9.
[31] Bibliothèque nationale, fonds français, 23260.

Digitized by Google

imposer sur les contribuables aux tailles en l'élection, le fort portant le faible et le plus équitablement possible, une somme de 11,000 l. t., lors de l'assiette, pour le remboursement des étapes fournies ci-devant aux compagnies du Sr. de Esch..., ordonnée au Sr. de Bréauté, chevalier de l'ordre du roi, bailli de Gisors, au lieu de semblable somme qui lui avait été ordonnée pour son état et entretenement de gouverneur de la ville, pont et châteaux de Vernon, où S. M. l'avait commis, etc.[32].

1587. — Marc-Antoine Segizzo, seigneur de Bouges.

1589. — Charles de Roncherolles, baron de Heuqueville. — Charles IX avait été le parrain de Charles de Roncherolles, fils puîné de Philippe de Roncherolles et de Renée d'Espinai. Le baron de Heuqueville se rallia à Henri IV, après l'avénement de ce prince au trône, et fut nommé gouverneur du Crotoi en 1594.

1590-1610. — Lancelot de la Garenne, seigneur de Mercei. — Louis de la Poterie, lieutenant du gouverneur.

1620. — Gabriel de la Vallée-Fossez, seigneur d'Everli, Épônes, Mézières, etc. — Il se démit de sa charge de gouverneur le 27 février 1621. Il devint maréchal de camp et gouverneur de Lorraine et des villes de Montpellier et de Verdun.

1621. — Jérôme d'Arcona. — Le 28 décembre 1628, le roi fit don de 1,000 l. au Sr. d'Arcona, gouverneur de Vernon, pour le récompenser de ses services, et ordonna à M. de la Bazinière, trésorier de l'épargne, de payer cette somme, sans en déduire le 5e et le 10e denier « destiné à l'ordre et milice du Saint-Esprit[33]. »

1651. — Charles II de Tilli, marquis de Blaru. — Adrien de Tilli, seigneur[34] de Villegats, lieutenant.

1661. — Charles III de Tilli, marquis de Blaru, gouverneur. Il devint lieutenant du roi en l'Ile-de-France. — Charles de Tilli, fils d'Adrien, lieutenant[35].

[32] Archives de la Seine-Inférieure, série C, 1273, folio 26, verso.
[33] Archives de Seine-et-Oise, série E.
[34] Archives de l'Eure, carton Vernon.
[35] Voir La Roque, d'Hozier, P. Anselme, La Chesnaye, etc.

FIN DU PREMIER VOLUME

Imprimerie Parisienne, L. Edmonds & Frères, impasse Bonne-Nouvelle, 5. — Paris.

Digitized by Google

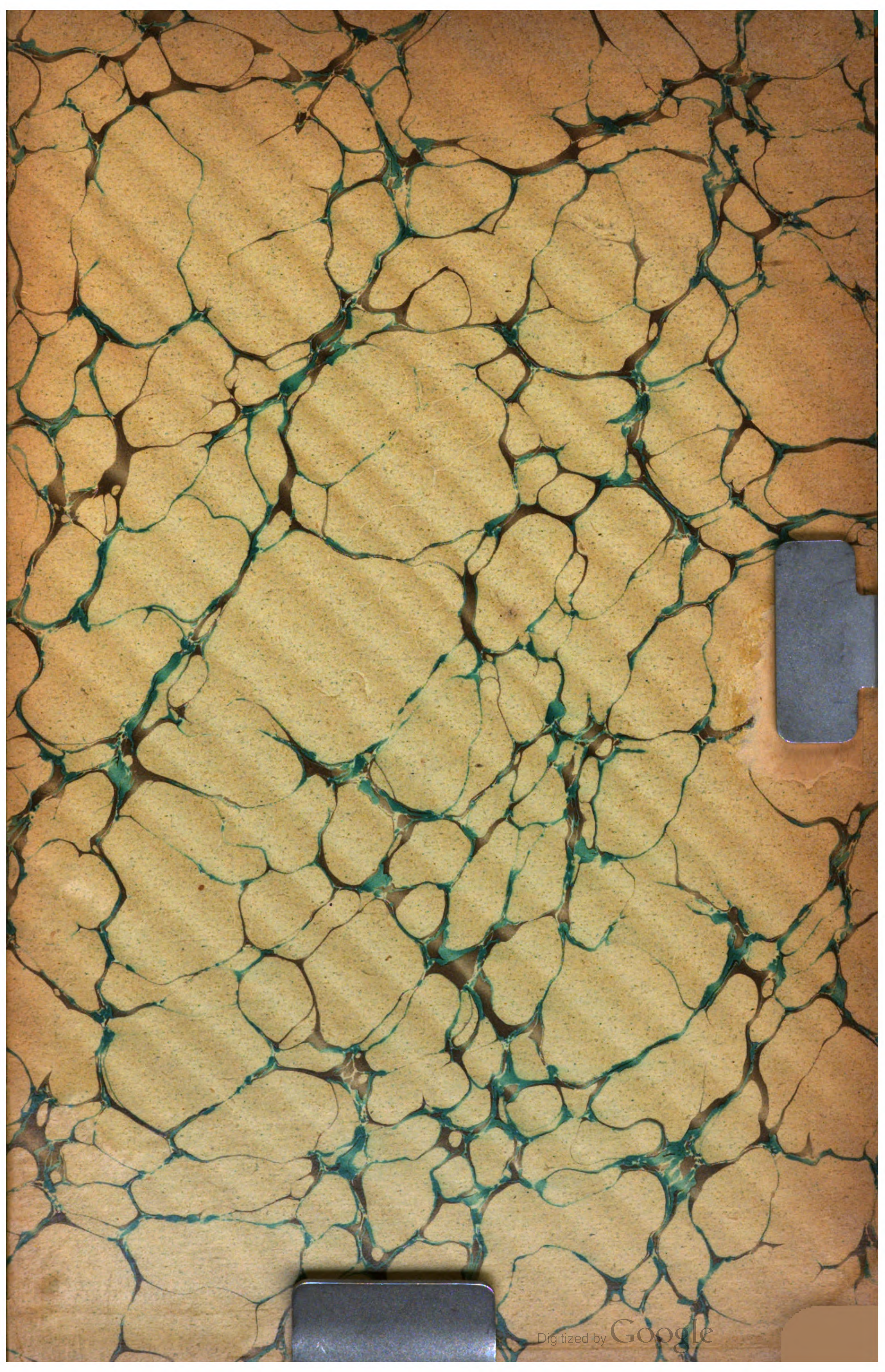
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google



Google